

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, ci-devant sous-precepteur du Roi d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME SIXIÉME,

Depuis l'an 429. jusques à l'an 483.



A PARIS,

QUAI DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoist.
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

I. *HEresie de Nestorius.* II. *Opposition des Catholiques.* III. *Lettres de saint Cyrille aux Solitaires.* IV. *Sa premiere lettre à Nestorius.* V. *Violences de Nestorius.* VI. *Memoire de Mercator contre les Pelagiens.* VII. *Lettre de Nestorius au pape saint Celestin.* VIII. *Seconde Lettre de saint Cyrille à Nestorius.* IX. *Autres lettres de S. Cyrille.* X. *Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille.* XI. *S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.* XII. *Il écrit au pape, &c.* XIII. *Traité de l'incarnation par Cassien.* XIV. *Lettre au pape contre Nestorius.* XV. *Mission de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI. *Commencemens de sainte Genevieve.* XVII. *Saint Germain & saint Loup vainqueurs des Pelagiens.* XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettres de Jean d'Antioche à Nestorius.* XX. *Sa réponse.* XXI. *Derniere lettre de saint Cyrille à Nestorius.* XXII. *Ses douze anathêmes.* XXIII. *Convocation du concile d'Ephese.* XXIV. *Derniers ouvrages de saint Augustin.* XXV. *Désolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de saint Augustin.* XXVII. *S. Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII. *Autre lettre de Nestorius au pape.* XXIX. *Ses derniers sermons.* XXX. *Commencemens de Theodoret.* XXXI. *Ecrits contre Nestorius.* XXXII. *Loi pour les Asiles.* XXXIII. *Fin de saint Paulin de Nole.* XXXIV. *Arrivée des évêques à Ephese.* XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Protestation de Nestorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouverture de concile.* XXXVIII. *Citations de Nestorius.* XXXIX. *Examen de sa doctrine.* XL. *Déposition contre Nestorius.* XLI. *Autorité des peres.* XLII. *Sentence contre Nestorius.* XLIII. *Lettre à l'Abbé Dalmace.* XLIV. *Relation de Nestorius.* XLV. *Arrivée de Jean d'Antioche.* XLVI. *Lettre de l'em-*

An. 428.
430.
435.
22. Juin.
10. Juillet.
11.

pereur par Pallade. XLVII. *Arrivée des légats du pape.* XLVIII. *Ils*
16. *confirment la déposition de Nestorius.* XLIX. *Lettres synodales.* L.
17. Juillet. *Plainte de S. Cyrille & de Memnon.* LI. *Citations à Jean d'Antioche.*
22. LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres synodales.* LIV. *Lettres des schismatiques.* LV. *Lettres du Comte Irenée.* LVI. *Sixiéme session.*
31. *Requête de Charisius.* LVII. *Prétentions des évêques de Chipre.* LVIII. *Autres affaires particulieres.* LIX. *Canons du concile d'Ephese.*

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

An. 431. Septemb. I. *Arrivée du Comte Jean à Ephese.* II. *Plaintes des Catholiques.* III. *Lettres de leur part.* IV. *Lettres des schismatiques.* V. *Lettres de saint Isidore de Peluse.* VI. *Remontrances des Catholiques de C. P.* VII. *Leurs réponses au concile.* VIII. *Députation du concile à la cour.* IX. *Députez oüis à Calcedoine.* X. *Fin du*
25. Octob *concile d'Ephese.* XI. *Lettre du pape pour la doctrine de S. Augustin.* XII. *Article touchant la grace.* XIII. *S. Patrice en Irlande.* XIV. *Lettres du pape à C. P.* XV. *Mort de S. Celestin. S. Sixte III. pape.*
432. XVI. *Division en Orient.* XVII. *Aristolaüs envoyé pour la paix.* XVIII. *Lettre de saint Cyrille à Acace de Berée.* XIX. *Paul d'Emese à Alexandrie.* XX. *S. Cyrille agit à C. P.* XXI. *Reconciliation de*
433. *Jean d'Antioche.* XXII. *Suite de la reconciliation.* XXIII. *Ecrits de Vincent de Lerins.* XXIV. *Ecrits de saint Prosper.* XXV. *Ecrits de*
434. *Mercator.* XXVI. *Schismatiques en Orient.* XXVII. *Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P.* XXVIII. *Poursuites contre les schismatiques.* XXIX. *Justification de saint Cyrille.* XXX. *Lettre de S. Isidore.* XXXI. *Autres poursuites contre les schismatiques.* XXXII.
435. *Réunion de Theodoret & des Ciliciens.* XXXIII. *Alexandre chassé*
437. *à Hieraple.* XXXIV. *Fin de Nestorius.* XXXV. *Second voyage d'Aristolaüs.* XXXVI. *Ecrits de Theodore de Mopsueste.* XXXVII. *Dépu-*
438. *tation des Armeniens à Proclus.* XXXVIII. *Concile d'Antioche*
429. *pour Theodore.* XXXIX. *Jurisdiction du pape sur l'Illyrie.* XL. *Translation des reliques de saint Chrysostome.* XLI. *Autres translations.* XLII. *Prise de Carthage par les Vandales.* XLIII. *Ecrits de Salvien.* XLIV. *Concile de Riés.* XLV. *Mort de saint Sixte. S. Leon*
440. *pape.* XLVI. *Mort de Jean Domne évêque d'Antioche.* XLVII
441. *Coutume des églises.* XLVIII. *Persecution en Afrique.* XLIX

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.



APPROBATION DES DOCTEURS.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des Martyrs & les ouvrages des Peres qui ont ſoutenu la doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette Hiſtoire des premiers ſiecles: où, ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repreſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fideles ſeront animez en voyant les triomphes de leurs Peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

AN. 428.

I. Herefie de Neftorius.

Sup. liv. XX. *n.* 54. *Liberat. c.* 4. *Socr.* VII. *c.* 32. *Evagr.* I. *c.* 2.

NESTORIUS avoit amené d'Antioche le prêtre Anaftafe fon *Syncelle* & fon confident, qui prêchant un jour dans l'églife de C. P. dit: Que perfonne ne nomme Marie mere de Dieu. C'étoit une femme, & il eft impoffible que Dieu foit né d'une créature humaine. Cette parole fcandalifa beaucoup de perfonnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient appris de

AN. 428.

Ap. Mar. Mercat.

tout tems, dit l'historien Socrate, à reconnoître Jesus-Christ pour Dieu, & à ne le point séparer de la divinité. Nestorius soutint ce que le prêtre Anastase avoit avancé, & nous avons de lui plusieurs sermons sur cette matiere.

Edit Garn. p. 55. Cass. VII. In car. c. 6. Prosp. Chr. an. 428. libera. c. 2.

Le premier fut prononcé, comme l'on croit, le jour de la nativité de Notre-Seigneur 25. Decembre 428. sous le consulat de Felix & de Tauru. Car ce fut dès cette année, la premiere du pontificat de Nestorius, qu'il commença à publier son hérésie. En ce sermon il parle d'abord sur la providence, d'où il passe à la réparation du genre humain, & ayant rapporté ces paroles de saint Paul: Par un homme la mort, & par un homme la résurrection, il ajoute: que ceux-là l'écoutent qui demandent, s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t'il une mere? Les payens sont donc excusables de donner des meres aux dieux? Paul est donc menteur, quand il dit de la divinité de Jesus-Christ: Sans pere, sans mere, sans genealogie? Non Marie n'a pas enfanté un Dieu; car ce qui est né de la chair est chair: la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme instrument de la divinité. Le saint Esprit n'a point créé le Dieu verbe suivant ce qui est dit: Ce qui est formé en elle est du saint Esprit. Dieu s'est incarné; mais il n'est point mort: il a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné. Et ensuite: j'adore l'habit à cause de celui qui le porte: j'adore celui qui paroît au dehors, à cause du Dieu caché, qui en est inséparable.

1. Cor. XV.

Heb. VII. 3. Joan. III. 6.

Matth. I. 20.

Serm. 1. edit. Garn. p. 8.

Dans un autre discours il reprend les évêques ses prédécesseurs, en ces termes: Je vois beaucoup de

pieté & de zele dans le peuple, mais peu de connoissance dans les choses divines: ce n'est pas leur faute; mais comment le pourrai-je dire? C'est que ceux qui les ont instruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de proposer ses erreurs sur la personne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de sa naissance temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, Fils, ou Seigneur. On croit que ce fut alors qu'Eusebe avocat à Constantinople, simple laïque, mais très-vertueux & très-bien instruit de la religion, s'éleva contre Nestorius en pleine église, & enflammé de zele dit à haute voix: C'est le verbe éternel luimême qui a subi la seconde naissance selon la chair, & d'une femme. Le peuple s'émût: la plûpart & les mieux instruits donnerent de grandes loüanges à Eusebe: les autres s'emporterent contre lui: Nestorius les soutint, & déclama contre Eusebe dans un troisiéme sermon prononcé quelque tems après au commencement de Janvier 429. & peut-être le jour de l'Epiphanie: où sous prétexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, soutenant toujours qu'on ne doit pas dire que le Verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui étoit le Verbe.

Cyr. l. 1. cont. 1. Nest. p. 20. E.

Ed. Garn. p. 12

II. Opposition des Catholiques.

1. Part. Conc. Eph. c. 1.

L'avocat Eusebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dressa alors une protestation en ces termes: Je conjure par la sainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à Constantinople, & de leur en donner copie, pour la

AN. 428. conviction de l'hérétique Nestorius, qui est dans les sentimens de Paul de Samosate, anathematisé il y a cent soixante ans par les évêques catholiques. Ensuite il fait le parallele de la doctrine de l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Nestorius soutient comme Paul, qu'autre est le verbe, autre est Jesus-Christ, & non pas un seul comme enseigne la foi catholique. A quoi il oppose le symbole qui étoit en usage à Antioche : un peu different quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous servons, mais le même quant au sens. Il rapporte aussi l'autorité de saint Eustache évêque d'Antioche, qui avoit assisté au concile de Nicée : le tout pour montrer que Nestorius n'a pas suivi la tradition de cette église, où il a été élevé. Vers le même tems Marius Mercator, qui étoit alors à Constantinople, publia une lettre adressée à tous les fideles : où il fait aussi le parallele de la doctrine de Nestorius & de Paul de Samosate, montrant les convenances & les differences. On croit que ces pieces parurent dans le même mois de Janvier. L'historien Socrate, qui étoit à C. P. dans le même temps, dit que par la lecture des écrits de Nestorius, & par la conversation de ses sectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puisqu'il reconnoissoit en Jesus-Christ l'hypostase du verbe divin ; mais, dit-il, il avoit peur du mot *Theotocos*, comme d'un fantôme, & cela lui arriva par son extrême ignorance : car comme il étoit naturellement éloquent, il se croyoit sçavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & il dédaignoit d'étudier les livres des anciens interprêtes de l'écriture, enflé par sa facilité de parler, & s'estimant au-dessus de tous les au-

Cass. VI. de incarn. c. 3.

Edit. Garn. p. 27.

Socr. VII. c. 32.

tres. Ce sont les paroles de Socrate, qui montre ensuite qu'Origene & Eusebe de Pamphile s'etoient servis du mot de *Theo'ocos*, & en rapporte les passages. AN. 429.

Plusieurs commencerent dès-lors à se séparer de la communion de Nestorius, à le traiter d'heretique & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. C'est la persecution dont il se plaint dans un sermon qu'il prononça au commencement du Carême de cette année 429. où il parle de la peine du peché de nos premiers parens, conformément à la doctrine catholique, & contre les erreurs des Pelagiens; & toutefois c'etoit en presence de Julien, & des autres Pelagiens refugiez à Constantinople, que Nestorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il se déclaroit le protecteur. Celestius après être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chassé d'Italie par ordre du pape Celestin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évêques déposez & chassez d'Occident pour leur heresie. Ils se plaignirent à l'empereur & à Nestorius, comme étant des catholiques persecutez injustement. Nestorius les entretenoit dans l'esperance de les faire rétablir: & ne laissoit pas de prêcher contr'eux en leur presence, soit qu'ils lui eussent déguisé leur doctrine: ou par quelqu'autre raison. Nous avons trois de ces sermons qui parlent assez correctement du peché originel. Les deux premiers sont sur l'histoire de la création de l'homme que l'on lisoit au commencement du Carême: le troisiéme sur la tentation de Jesus-Christ. Nous avons ce dernier entier & en grec: mais il ne nous reste des autres que la traduction, ou plûtôt les extraits de Mercator.

Edit. Garn. 1. parte p. 76.

Praef. Mercat. p. 73.

Epist. Nestor ad Celest.

Apud Mercat.

T. 7. S. Chrysost. Gr. p. 301.

AN. 429.

Sup xxiv. c. 54. 1. p. conc. Eph. c. 1.
Ap. Mercat. Garn. p. 219.

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faisoit seulement les fonctions de prêtre à C. P. y prononça en ce même tems un sermon sur l'incarnation à une grande fête; c'est-à-dire, comme l'on croit le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y établit hautement la doctrine catholique; que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais vraiment Dieu; qu'il est vrai de dire que Dieu a souffert & qu'il est mort: que la sainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu, *Theotocos*, sans que ce nom donne matiere de risée aux Gentils, ni de calomnies aux Ariens. Nestorius qui étoit présent, fut extrêmement choqué de ce discours, d'autant plus qu'étant fort élegant, il avoit attiré de grands applaudissemens. Il y répondit sur le champ: car c'étoit l'usage; que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'église en présence de l'évêque; il ajoutât aussi quelque parole d'instruction. Nestorius soutient donc en ce sermon, que l'on ne doit point dire simplement Dieu est né de Marie; mais Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui est né de Marie; Je ne puis souffrir, ajoûte-t'il, que l'on dise que Dieu a été fait pontife: ce que Proclus avoit dit en passant. Nestorius soutient que c'est l'homme & non pas le Verbe Dieu qui est ressuscité, & qu'il faut distinguer le temple du Dieu qui y habite. C'est, dit-il, une calomnie grossiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie; & moi je dis que le Dieu verbe existe toujours avant les siécles. Nestorius avouë toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'église. Il fit trois autres sermons contre celui de Proclus, mais il l'attaque toujours sans le nommer. Il

Part. 2. ap. Mercat. p. 27. serm. 4.
Garn. p. 27. serm. 4.

n. 2.

Ap. Merc. Gar. serm. 5. 6. 7. p. 29. &c.

s'adresse à Arius, à Apollinaire & aux autres hérétiques.

III. Lettre de saint Cyrille aux solitaires.

Ces sermons de Nestorius furent recueillis dans un livre où ils étoient rangez par ordre avec des chifres & tout ce qui pouvoit servir à les faire retenir. Ils se répandirent bien-tôt dans toutes les provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez jusqu'à Rome, mais sans nom d'auteur. On les sema dans les monasteres d'Egypte, & ils y exciterent des disputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, suivant la coutume, apparemment pour celebrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces sermons ébranloient les esprits legers; en sorte que quelques-uns ne pouvoient presque plus souffrir que Jesus-Christ fût reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un instrument de la divinité, ou un vase qui la portoit, *Theophoros*.

Cyr. in Nest. 1. p. 3 E. Cyril. ep. ad mon. 1. p. conc. Eph. c. 2. ep. ad Nest. ibid. c. 6. epist. ad Cœlest. ibid. c. 14.

Saint Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine; écrivit une lettre generale aux moines d'Egypte: où il dit: qu'ils auroient mieux fait de s'abstenir entierement de ces questions si difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'est pas pour entretenir leurs disputes; mais pour leur donner de quoi défendre la verité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute si la sainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car si Notre-Seigneur Jesus-Christ est Dieu, comment la sainte Vierge sa mere n'est-elle pas mere de Dieu? C'est la foi que les apôtres nous ont enseignée, quoiqu'ils n'ayent pas usé de ce mot: c'est la doctrine de nos peres, entre autres d'Athanase d'heureuse mémoire; & il en rapporte deux passages. Il

Epist. ad mon. n. 3.

n. 4.

Athan. or. 1. c. Ar n. 29. 33. Cyr. n. 5.

An. 430. prouve ensuite que celui qui est né de la sainte Vierge, est Dieu par nature puisque le symbole de Nicée dit, n. 6. 9. que le fils unique de Dieu engendré de sa substan- n. 12. ce, est lui-même descendu du ciel, & s'est incarné. Il ajoute: Vous direz peut-être: La Vierge est-elle donc mere de la divinité? Nous répondons: Il est constant que le Verbe est éternel & de la substance du pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'ayent aucune part à la création de l'ame, on ne laisse pas de dire qu'elles sont meres de l'homme entier, & non pas seulement du corps; & ce seroit une impertinente subtilité de dire: Elisabeth est mere du corps de Jean & non pas de son ame. Nous disons de même de la naissance d'Emmanuel: puisque le Verbe ayant pris chair est nommé fils de l'homme. Saint Cy- *Ap. 9. Cyr. l. 1. In Nestor. p. 19. D.* rille employe ici l'exemple de saint Jean-Baptiste, parce que Nestorius s'en étoit servi dans un de ses sermons, en disant: Jean a reçu l'esprit de Dieu dès le ventre de sa mere, & toutefois on ne dit point qu'elle soit mere n. 13. de l'esprit. Dans le reste de la lettre aux solitaires, saint Cyrille prouve au long l'unité de Jesus-Christ, *Phil. II. 6. &* n. 16. par l'abaissement du fils de Dieu qui s'est anéanti pour n. 21. prendre la forme d'esclave: par l'adoration que toutes les créatures lui rendent, parce qu'il est nommé Dieu & Seigneur; parce qu'il est mis au dessus de Moyse & de 21. 25. 27. tous les prophetes: parce qu'il nous a rachetez par sa mort. Enfin s'il n'étoit veritablement Dieu, les Juifs & les Gentils auroient sujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

S. Cyrille aussi-bien que Theophile son oncle & ses autres prédecesseurs, écrivoit tous les ans des lettres pascales pour marquer les fêtes mobiles, & par-

ticulierement la pâque ; & nous en avons trente. Dans la dix-septiéme, il parle du mystere de l'Incarnation, & refute les erreurs de Nestorius, particulierement son premier sermon : or cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi qui revient au septiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la pâque en 429. Ainsi cette dix-septiéme lettre pascale de saint Cyrille doit avoir été écrite avant le sixiéme de Janvier 429. car ces lettres se lisoient dans les églises le jour de l'Epiphanie. On croit que saint Cyrille écrivit vers le même temps ses scolies sur l'Incarnation, où il explique les mots de Christ, Jesus, Emmanuel ; & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe : pour montrer que cette union est réelle & substantielle. Ce traité est fait pour l'instruction de ceux qui n'étoient pas assez versez en cette matiere : la methode en est géometrique, commençant par l'explication des termes, & passant des propositions plus simples aux plus composées.

AN. 429.

v. Garner. praef. Schol. p. 216.

La lettre aux solitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à C. P. où saint Cyrille avoit des ecclesiastiques pour les affaires de son église : elle y fut d'une grande utilité ; & plusieurs magiftats en écrivirent à saint Cyrille, pour le remercier. Mais Nestorius en fut extrémement irrité ; il y fit répondre par un nommé Photius ; & chercha d'ailleurs tous les moyens de nuire à saint Cyrille. Il y avoit à C. P. quelques Alexandrins que saint Cyrille avoit condamnez pour leurs crimes, selon les canons, l'un pour avoir opprimé injustement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante, & avoir toujours eu une

Cyr. epist. 1. ad Nest. 1. p.

C. 12.
C. 8. init.

AN. 429.

C. 11. Cyrill. Apol. Conc. Eph. part. c. 3. 13. p. 1054. c.

très-mauvaise réputation. Il en nomme trois, Cheremon, Victor, Sophronas, & ajoute un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Nestorius se servit de ces gens-là pour calomnier saint Cyrille & les engagea à présenter des requêtes contre lui à Nestorius même, & à l'empereur Théodose.

IV. Premiere lettre de saint Cyrille à Nestorius.

Epist. 1. ad Nest.

Saint Cyrille apprit par des gens dignes de foi qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Nestorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape saint Celestin & de plusieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment assemblez en concile. Ils l'avertissoient qu'ils avoient reçu les copies des sermons de Nestorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur, témoignant en être fort scandalisez. Il venoit aussi de toutes les églises d'Orient des personnes qui en murmuroient. Saint Cyrille voïant tout cela fut tenté de déclarer à Nestorius par une lettre synodale, qu'il ne pouvoit demeurer dans sa communion s'il ne changeoit de langage & de sentimens; mais il fit réflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils sont tombez; & il se résolut à lui écrire pour essaïer de le ramener. Comme Nestorius se plaignoit principalement de sa lettre aux solitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, soit qu'ils soient de vous ou non; & qui faisoient un tel desordre, que j'ai été obligé d'y remedier. Vous n'avez pas raison de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigez plûtôt votre discours, & faites cesser ce scandale universel en nommant mere de Dieu la sainte Vierge. Au reste ne doutez pas que je ne sois préparé à souf-

Ep. ad Cœlest. c. 14.

Epist. ad Nest. c. 6.

frir tout pour la foi de Jesus-Christ, même la prison & la mort. AN. 429.

Nestorius ne vouloit point répondre à cette lettre: mais le prêtre d'Alexandrie que saint Cyrille en avoit chargé le pressa tant, qu'il ne pût s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'experience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons, pour moi je conserve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'aïez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Cette lettre fit voir à saint Cyrille qu'il n'y avoit rien à esperer de Nestorius, & ce qu'il apprit ensuite le montra encore plus clairement. c. 7. c. 14.

V Violence de Nestorius.

Il y avoit à C. P. un évêque nommé Dorothée, interessé, flateur, étourdi: qui en pleine assemblée, Nestorius étant assis dans sa chaire, se leva & dit à haute voix: Si quelqu'un dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anathême. Tout le peuple fit un grand cri & s'enfuit hors de l'église, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels discours. En effet, excommunier ceux qui nommoient la sainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les églises, tous les évêques vivans, qui parloient ainsi par tout le monde, & tous les saints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Nestorius n'approuvât le discours de Dorothée, puisque non-seulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis sur le champ à la participation des saints mysteres. c. 10. c. 22. ad Acac. c. 10.

Quelques-uns des prêtres de C. P. après avoir averti plusieurs fois Nestorius publiquement dans leur assemblée, voyant qu'il persistoit toujours à ne pas nommer la sainte Vierge mere de Dieu & J. C. Dieu c. 30. Libell. Basil n. 2.

AN. 429. vraiment & par nature, se separerent ouvertement de sa communion; d'autres s'en retirerent secretement. D'autres pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'église de la paix maritime, furent interdits de la prédication, ce qui fit que le peuple privé des instructions catholiques qu'il avoit coutume d'entendre, s'écria : Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtez & battus dans la prison. Quelques-uns reprirent Nestorius en face dans l'église & devant le peuple & furent très-maltraitez. Un moine des plus simples, poussé de zele, se mit au milieu de l'église, où le peuple étoit assemblé, & voulut empêcher Nestorius d'y entrer, comme étant une heretique, il fut battu & mis entre les mains des préfets, qui le firent encore foüetter publiquement, un crieur marchant devant lui, & il fut envoyé en exil.

Basile diacre & archimandrite, Thalassius lecteur
n. 3. & moine, & quelques autres allerent trouver Nestorius à l'évêché suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oüi dire de lui. Après les avoir remis jusqu'à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'est mere que d'un homme de même nature qu'elle; & que ce qui est né de la chair est chair: ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant jusques dans la prison de l'évêque, où ils furent dépoüillez, attachez à des poteaux, puis étendus par terre & frappez à coups de pieds. On les y garda long-temps, leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrez au préfet de C. P. qui les

fit mettre dans une aûtre prison chargez de chaînes. Il les fit ensuite amener à son prétoire, & comme il ne se présenta point d'accusateurs, il les renvoïa par ses officiers à leur premiere prison. Enfin Nestorius les fit venir, & après une explication captieuse de sa doctrine il les renvoya.

Basile & Thalassius présenterent une requête à l'empereur en leur nom & de tous les moines: où après avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prient l'empereur de ne pas souffrir que l'église soit corrompuë de leur temps par les heretiques. Ce n'est pas pour nous vanger, ajoutent-ils, Dieu le sçait; mais afin que la foi en Jesus-Christ demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'assemblée d'un concile œcumenique, pour réunir l'église & rétablir la prédication de la verité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menace contre personne, jusqu'à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foi; & que ceux qui voudroient insulter aux catholiques, soient réprimez par le préfet de Constantinople. Que si vous méprisez notre requête, nous protestons devant le roi des siecles qui viendra juger les vivans & les morts; que nous sommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils se plaignirent dans cette requête que Nestorius n'emploïe pas seulement pour se soutenir, ses clercs & ses syncelles, mais encore quelques-uns des autres diocéses, qui suivant les canons devroient se tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonnez. On appelloit syncelles, les clercs qui étoient les plus attachez à l'évêque, & qui couchoient dans sa chambre pour

n. 3.

n. 4.

n. 5.

n. 4.

être de fideles témoins de la pureté de ses mœurs.

AN. 429.

VI. Memoire de Mercator contre les Pelagiens. *ad Garn. p. 5.*

Marius Mercator donna vers le même temps un memoire contre Celestius chef des Pelagiens qui étoient à C. P. Il le donna à l'église de C. P. non pas à l'évêque, mais au clergé catholique & à plusieurs personnes de pieté: il le presenta aussi à l'empereur Theodose, & l'ayant donné en grec qui étoit la langue du païs, il le traduisit en latin qui étoit sa langue naturelle. Il est datté du consulat de Florent & de Denis, qui est l'an 429. Mercator y rapporte sommairement ce qui s'étoit passé à l'égard de Celestius & de Pelage depuis vingt ans, c'est-à-dire, depuis le commencement de leur heresie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverses tentatives, & il conclut en ces termes: Pelage & Celestius étant convaincus de ces erreurs si impies, Julien & les autres qui sont avec lui, doivent au moins à présent les condamner pour satisfaire à l'église; & s'ils accusent quelqu'un d'avoir de mauvais sentimens contre la foi, ils doivent le désigner par son nom: on leur répondra suivant l'ordre de l'église, car plusieurs de ceux qui étoient associez à Julien l'ont quitté pour condamner Pelage, & se soumettre au siege apostolique; & renonçant à leurs erreurs, ils ont été jugez dignes de misericorde.

VII. Lettre de Nestorius à Celestin.

1. Part. conc. Eph. c. 16. Ap. Marc. Garn. p. 66. part. 1.

Nestorius ne tint pas grand compte de cette déclaration qui ne s'adressoit pas à lui, & ne le reconnoissoit point pour évêque; mais il prit occasion de ces Pelagiens qui étoient à C. P. pour écrire au pape saint Celestin & tâcher de le prévenir en sa faveur. Voici les termes de sa lettre: Julien, Florus, Oronce & Fabius, qui se disent évêques d'Occident, se sont sou-

vent adressez à l'empereur se plaignant de souffrir persécution, encore qu'ils soient catholiques: ils ont fait les mêmes plaintes devant nous; & ayant été souvent rejettez, ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, sans être instruits de la verité de leur affaire; mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connoître, quoique peut-être vous les aïez condamné canoniquement: aïez la bonté de nous en informer, car les nouvelles sectes ne meritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. Ce discours de Nestorius n'étoit pas sincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnez à C. P. par Atticus son prédecesseur, huit ou dix ans auparavant. Aussi montre-t'il le vrai sujet de sa lettre en continuant ainsi:

AN. 429.

Sup. liv. XXIV. *n.* 25.

De-là vient, qu'ayant aussi trouvé en cette ville une alteration considerable de la vraie doctrine en quelques-uns, nous employons tous les jours pour les guerir la rigueur & la douceur. C'est une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils réduisent l'Incarnation du Seigneur à une espece de confusion: disant que le Dieu Verbe consubstantiel au pere, a été édifié avec son temple, & enseveli avec sa chair, comme s'il avoit pris son origine de la Vierge mere de Christ *Christotocos*; & ils disent que la même chair n'est pas demeurée après la resurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *Theotocos*; quoique les peres de Nicée aïent dit seulement que notre Seigneur Jesus Christ s'est incarné du saint-Esprit, & de la Vierge Marie; sans parler des écritures, qui la nom-

AN. 429. ment par tout mere de Christ & non du Dieu Verbe. Je crois que votre sainteté aura déja appris par la renommée les combats que nous avons soutenus sur ce sujet, & qui n'ont pas été inutiles: car plusieurs se sont corrigez & ont appris de nous, que l'enfant doit être consubstantiel à sa mere; qu'il n'y a aucun mélange du Dieu Verbe avec l'homme; mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le saint-Esprit. Que si quelqu'un employe le nom de *Theotocos* à cause de l'humanité jointe au Verbe & non à cause de celle qui l'a enfantée, nous disons que ce mot ne lui convient pas, car une vraie mere doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut toutefois le souffrir à cause que le temple du Verbe, inséparable de lui, est tiré d'elle: non qu'elle soit mere du Verbe, car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Nestorius envoya au pape ses écrits sur l'Incarnation, souscrits de sa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Cœlest. epist. ad cler. C. P.

VIII.
Seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius.

Vers ce temps-là saint Cyrille écrivit sa dix-huitiéme lettre pascale pour l'année 430. où la pâque étoit le quatre de Pharmouthi, c'est-à-dire le 30. de Mars. Il y traite de l'Incarnation & refute au long les erreurs de Nestorius. Ensuite il reçut des lettres de ses clercs résidans à C. P. particulierement du diacre Martyrius qui y faisoit les affaires de l'église d'Alexandrie. Ils envoyerent à saint Cyrille la réponse que le prêtre Photius avoit fait à sa lettre aux solitaires; & quelques nouveaux sermons de Nestorius. Ils lui apprirent aussi qui étoient ceux qui répandoient contre lui

AN. 430.

lui des calomnies à C. P. & que les sectateurs de Nestorius parloient de paix & de reconciliation. Sur ces avis S. Cyrille écrivit une seconde lettre à Nestorius au mois de Mechir, indiction 13. c'est-à-dire, vers le commencement de Fevrier 430. peut-être dans le concile qui se tenoit selon la coûtume avant le carême.

AN. 430.

Conc. Chalced. Act. 1. p. 151.

Dans cette lettre saint Cyrille marque d'abord qu'il est averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs; mais sans s'y arrêter il vient à Nestorius, & l'exhorte comme son frere à corriger sa doctrine, & à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre ensuite dans l'explication du mystere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même J. C. les deux generations, l'éternelle par laquelle il procede de son pere, la temporelle par laquelle il est né de sa mere; que quand nous disons qu'il a souffert & qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Dieu Verbe ait souffert en sa propre nature, car la divinité est impassible; mais parce que le corps qui lui a été fait propre, a souffert, on dit aussi qu'il a souffert lui-même; nous disons ainsi qu'il est mort. Le Verbe divin est immortel de sa nature, il est la vie même; mais parce que son propre corps a souffert la mort, on dit que lui-même est mort pour nous. Ainsi sa chair étant ressuscitée on lui attribuë la résurrection. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de division; mais nous l'adorons comme une seule & même personne, parce que le corps du Verbe ne lui est pas étranger. Et ensuite: C'est

Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Merc. Garn. p. 45.

An. 430.

ainsi que les peres ont osé nommer la sainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du Verbe ou sa divinité ait pris de la sainte Vierge le commencement de son être; mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raisonnable le sacré corps auquel le Verbe s'est uni selon l'hypostase: ce qui fait dire, qu'il est né selon la chair. Il repete plusieurs fois dans cette lettre ces mots d'union selon l'hypostase, & ne se contente pas du mot grec *Prosopon*, que nous rendons ordinairement par celui de personne, & qui n'étoit pas assez expressif pour l'unité. C'est la premiere fois que je trouve cette expression d'union hypostatique; & cette lettre est la plus celebre de celles que S. Cyrille écrivit à Nestorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc. Eph. p.* 1. *c.* 11. *Merc. Garn. p.* 49.

Saint Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occasion à ses clercs résidans à C. P. sur les propositions de paix que l'on faisoit de la part de Nestorius. J'ai lû, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoyé, par où j'ai vû que le prêtre Anastase vous a parlé, faisant semblant de chercher la paix, & vous a dit: Nôtre croïance est conforme à ce qu'il a écrit aux solitaires. Ensuite allant à son but, il a ajoûté: Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention, parce qu'on ne remuoit pas alors cette question; mais il dit en effet, que Marie est mere de Dieu, puisqu'il dit; que le même qui est engendré du pere s'est incarné & a souffert. Ensuite parlant d'un écrit de Nestorius: Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'est le corps qui a souffert, & non pas le Dieu Verbe, comme si quelqu'un disoit que le

Verbe impassible est passible. Il n'y a personne si insensé. Son corps ayant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même : comme on dit que l'ame de l'homme souffre, quand son corps souffre ; quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but est de dire, deux Christs & deux fils ; l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu ; & de faire seulement une union de personnes, *Prosopon*, & c'est pour cela qu'ils chicannent.

AN. 430.

Il rapporte ensuite ce que disoit Nestorius ; qu'il ne trouvoit pas son peuple instruit, & que c'étoit la faute de ses predecesseurs. Quoi donc, dit saint Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus ? Que n'avouë-t'il plûtôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle ? Si l'on m'accuse, ajoûte-t'il, je ne refuserai pas de faire un voyage & de me défendre dans un concile ; mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge : je le recuserai ; & s'il plaît à Dieu, il aura lui-même à se défendre de ses blasphêmes. Il se plaint que le mot de *Theotocos* est extraordinaire, & que ni l'écriture ni le concile ne l'a emploïé ; mais où a-t'il trouvé dans l'écriture les mots de *Christotocos* ou de *Theotocos* ? Enfin, dit-il, quelque offensé que je sois, dites-leur que la paix sera faite, quand il cessera d'enseigner ainsi, & qu'il professera la vraïe foi. S'il désire la paix, qu'il écrive une confession de foi catholique & sincere, & qu'il l'envoïe à Alexandrie : j'écrirai de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous sçavons que ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa présomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces.

Garn. p. 52. n. 20. 21.

An. 430.

Id. p. 50.

J'ai lû la requête que vous m'avez envoyée, comme devant être presentée à l'empereur ; mais parce qu'elle est pleine d'invectives contre notre frere, je l'ai retenuë, & j'en ai dicté une autre, où je le recuse pour juge, & je demande que cette cause soit portée à un autre tribunal : vous la présenterez s'il est besoin. Si vous voyés qu'il continuë à m'attaquer, écrivés-le-moi soigneusement, & je choisirai des hommes sages & pieux, des évêques & des moines, pour envoïer à la premiere occasion. Agissez donc vigoureusement, car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut. Je suis résolu de ne me point donner de repos, & de tout souffrir pour la foi de J. C.

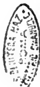
1. P. conc. Eph. c. 21.

Saint Cyrille écrivit en effet plusieurs autres lettres sur ce sujet. Il y en a une à un ami commun de lui & de Nestorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainsi : S'il ne s'agissoit que de la perte de mon bien, pour faire cesser le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'est plus précieux que la charité ; mais puisqu'il s'agit de la foi, & que toutes les églises ont été scandalisées ; que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la prédication de ses mysteres ; & sur qui seront jugez ceux que nous aurons instruits ? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi, telle qu'ils l'ont reçûë de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie : nous rendrons compte de tous ceux qui croïent en Jesus-Christ, je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en sera justice ; sauvons seulement la foi, & je ne cederai à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en Jesus-Christ, qu'il efface

les taches du passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie ; s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues ? mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien résolus de ne point trahir nos ames, quand il nous en devroit coûter la vie; autrement de quel front oserions-nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs ? AN. 430.

X. Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 9. Merc. Garn. p. 57.*

Nestorius ayant reçu la seconde lettre de S. Cyrille, y répondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit, que le Verbe divin fût passible, quoique S. Cyrille l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personnes, en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible *en monadico prosopo*, & que les deux natures sont liées en une personne, *eis henos prosopon synapheian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en sorte que le Dieu & l'homme fissent un même personnage, une union morale & non pas une union réelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase, mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin celui de personne: il emploïe aussi le mot de *synapheia*, connexion ; & non celui de *henosis*, union. Il soutient que la sainte Vierge ne doit être appellée que mere de Christ *Christotocos*; & non pas mere de Dieu, *Theotocos*: parce qu'encore que le corps de Jesus-Christ soit le temple de la divinité, on ne peut attribuer à la divinité les proprietez de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort : sans tomber dans les



AN. 430. erreurs des païens, d'Appollinaire, d'Arius & des autres heretiques. En quoi il impose continuellement à S. Cyrille, lui faisant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte : au lieu qu'il disoit que le Verbe divin est né & mort selon l'humanité qu'il a prise.

n. 16. Je vous sçai bon gré, ajoûte-t'il, du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisez chez nous; mais sçachés que vous êtes trompé, par ceux que le saint concile a déposés ici comme Manichéens, & par vos propres clercs : car pour ce qui regarde notre église, elle profite de jour en jour ; le peuple avance dans la connoissance de Dieu : la maison royale est dans une extrême joïe, de ce que la doctrine est éclaircie, & que la foi catholique prévaut sur toutes les heresies. Le concile dont parle ici Nestorius, paroît *v. Garner. not. bis.* avoir été tenu à C. P. en 429. Les Manichéens prétendus, que l'on y avoit condamnés, étoient peut-être *Commonit. tit.* Mercator & les autres catholiques zelés contre les Pelagiens. Car sur la remontrance de Mercator, Celestius, Julien & les autres Pelagiens furent chassez de C. P. & nous avons encore une lettre de consola*Ap. Garn. p. 11 p. 71.* tion écrite par Nestorius à Celestius. Or le reproche ordinaire des Pelagiens contre les catholiques, étoit *Commonit. Cyr. ad Possid.* de les accuser de Manichéisme. C'est apparemment à ce concile que fut appellé le prêtre Philippe de C. P. un de ceux qui avoient été proposés pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Nestorius, & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuser par Celestius d'être Manichéen. Ensuite il l'appella au concile : Philippe y vint prêt à se défendre, mais Celestius n'y comparut point. Nesto-

rius prit donc un autre prétexte pour le condamner: qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulieres, & celebré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribuë avec vrai-semblance à ce même concile un canon faussement attribué au concile d'Ephese, qui porte: Anathême à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le peché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien.

An. 430.

Greg. lib. VI. epist. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.

XI. S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princesses.

Saint Cyrille voïant par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit sçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuïé de la cour, & que son heresie faisoit progrès à C. P. écrivit à l'empereur Theodose & aux princesses ses sœurs, de grandes lettres, ou plûtôt des traités sur la foi. Dans celui qu'il adressa à l'empereur, il marque les diverses heresies contre l'Incarnation: de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Apollinaire, & enfin de Nestorius; mais sans nommer personne, il refute chacune de ces heresies, & s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en Jesus-Christ l'ame raisonnable: craignant de le diviser en deux, s'il y reconnoissoit la nature humaine toute entiere. Enfin il refute amplement Nestorius, par les mêmes preuves qu'il avoit envoïées dans la lettre aux solitaires, y en ajoûtant quelques autres. Il insiste sur ces paroles du Pere éternel: Celui-ci est mon fils bien-aimé. Remarquez, dit saint Cyrille, qu'il ne dit pas: En celui-ci est mon fils, afin que l'on entende que ce n'est qu'un. Il insiste aussi sur l'Eucharistie, & dit: Jesus-Christ nous donne la vie comme Dieu, non-seulement par la participation du saint-Esprit,

p. 1. conc. Eph. c. 3. n. 6.

n. 7. 8. &c. n. 17.

n. 25. &c.

n. 36. Matt. XVII. 5.

n. 38.

AN. 430.

mais en nous donnant sa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adressé aux princesses sœurs de l'empereur, c'est-à-dire, Pulquerie, Arcadie & Marine, toutes trois vierges consacrées à Dieu. Il y rapporte les passages de plusieurs peres, pour montrer qu'ils ont usé du mot de *Theotocos*, & reconnu l'unité de Jesus-Christ ; sçavoir, S. Athanase, Atticus de C. P. Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chrisostome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il est remarquable qu'il cite S. Chrisostome, après tout ce qui s'étoit passé. Ensuite il rapporte plusieurs passages choisis du nouveau Testament, pour prouver la divinité de J. C. & l'union du verbe avec l'humanité. S. Cyrille connoissoit le grand esprit & la haute pieté de ces princesses particulierement de sainte Pulquerie ; c'est pourquoi il prenoit soin de les instruire à fonds sur cette matiere.

p. 1. conc. Eph. c. 4. n. 10. 9.

c. 13.

XII. S. Cyrille écrit au pape, &c.

1. p. conc. Eph. c. 14.

Il écrivit aussi au pape S. Celestin une lettre, où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit passé : de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, & de la necessité qui l'avoit engagée à s'opposer à lui. Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainsi l'état de C. P. Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, c'est-à-dire, avec Nestorius, sinon quelque peu des plus legers & de ses flateurs : presque tous les monasteres & leurs archimandrites, & plusieurs du Senat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foi ; & ensuite : Vôtre sainteté doit sçavoir que tous les évêques d'Orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués & affligés, principalement les

AN. 430.

les évêques de Macedoine. Ensuite : Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Aïez donc la bonté de déclarer votre sentiment : s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il persiste dans ces opinions. Votre avis sur ce sujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux instruire votre sainteté de ses sentimens & de ceux des peres, j'envoye les livres où les passages sont marquez, & je les ai fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoye aussi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction contenant en abregé la doctrine de Nestorius, & la maniere dont il avoit déposé le prêtre Philippe.

Baluz. nov. coll. p. 308.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illustres évêques de Syrie ordonné par saint Eusebe de Samosate, environ cinquante ans auparavant. Saint Cyrille lui témoigne combien il est affligé de ce scandale, insistant principalement sur l'anathême prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu, & sur ce que plusieurs nioient ouvertement la divinité de J. C. Acace dans sa réponse exhorte saint Cyrille à procurer la paix. Car il nous est venu, dit-il, plusieurs personnes de C. P. tant clercs que laïques, qui semblent défendre la proposition qu'on a avancée ; & soutienent qu'elle n'a rien dans le fonds de contraire au symbole des Apôtres, ni à celui de Nicée ; & ensuite : j'ai fait lire votre lettre au saint évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il soit arrivé depuis

Sup. l. XVII. n. 46. 1. p. conc. Eph. c. 22.

Ibid. 23.

AN. 430.

peu à l'épiscopat, il a les mêmes sentimens que nous autres vieillards; & se conduit si bien, que tous les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte aussi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent.

XIII. Traité de l'Incarnation par Cassien.

Epist. ad Nest. 1. p. C. Eph. c. 18.

Cependant le pape saint Celestin ayant reçu les sermons de Nestorius, & ensuite sa lettre & ses écrits de sa part par Antiochus, voulut avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même composer un traité, pour soutenir la doctrine catholique contre cette nouvelle heresie; & ce fut sans doute par son ordre, que saint Leon alors archidiacre de l'église Romaine en chargea Jean Cassien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage; parce qu'il étoit très-sçavant dans la théologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré longtemps à C. P. Ayant achevé ses conferences depuis quelque-temps, il comptoit de demeurer dans le silence, mais il ne pût résister à la priere de saint Leon. Il composa donc un traité de l'Incarnation, divisé en sept livres. Dans le premier, il rapporte la plûpart des heresies contre ce mystere; puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Nestorius. Car, dit-il, croyant que l'homme par ses propres forces peut-être sans peché, ils jugent de même de Jesus-Christ, qu'il n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout peché; qu'il n'est venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres; qu'il est devenu Christ après son baptême, & Dieu après sa résurrection. Ce n'est pas toutefois ce que disoit Nestorius: car il disoit expressément que le

Serm. 3. n. 6.

Verbe divin avoit été uni à l'homme dès le sein de Marie; la comparaison de sainte Elisabeth le fait voir manifestement, & son erreur ne consistoit que dans la maniere de l'union. Aussi Cassien attribuë l'erreur qu'il rapporte à Leporius, dont il raconte sommairement l'histoire & la rétractation. Dans le second & le troisiéme livre, il prouve que Jesus-Christ est Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu, *Theotocos*, non-seulement *Christotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jesus-Christ; il continuë dans le cinquiéme à montrer qu'elle est réelle & non pas morale, & refute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixiéme, il insiste sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avoit été baptisé. Dans le dernier, il apporte les autoritez des peres grecs & latins, particulierement de saint Chrysostome son maître, & finit par une exhortation touchante à l'église de C. P. Il suppose toujours que Nestorius y préside comme évêque, ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant sa déposition & le concile d'Ephese.

AN. 430.

Serm. 4. n. 3. 4. Serm. 5. n. 5.

Sup. liv. XXIV. n. 48.

XIV. Lettre du pape saint Celestin, contre Nestorius

P. 1. conc. Eph. c. 17. Merc. Garn. p. 69.

Epist. ad Nest. c. 18.

Nestorius ne recevant point de réponse du pape, lui avoit écrit une seconde lettre par Valere chambellan de l'empereur, qui fait mention de plusieurs lettres précedentes au sujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce prétexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus heretiques, qui combattoient selon lui le mystere de l'Incarnation, & qui étoient en effet les Catholiques. Enfin le pape saint Celestin, ayant reçu par le diacre Possidonius la lettre de saint Cyrille, assembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430. où les écrits

AN. 430.

Fragm. ap. Baluz. nov. coll. p. 379.

de Nestorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de saint Ambroise, de saint Hilaire & de saint Damase : après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée ; & saint Cyrille chargé de l'execution du jugement. De ce concile le pape écrivit sept lettres de même datte : la premiere à saint Cyrille, la seconde à Nestorius, la troisiéme au clergé de C. P. la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Thessalonique, la sixiéme à Juvenal de Jerusalem, la septiéme à Flavien de Philippes ; c'est-à-dire, aux évêques des plus grands sieges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres sont dattées du troisiéme des ides d'Août sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien ; c'est-à-dire, l'onziéme d'Août 430. & le diacre Possidonius en fut chargé pour les porter à saint Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape loue son zele & sa vigilance, & lui déclare qu'il est entierement dans ses sentimens touchant l'incarnation : que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. Donc, ajoute-t'il, tous ceux qu'il a séparez de sa communion doivent sçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre, lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continuë de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous executerez ce jugement par l'autorité de notre siege, agissant à notre place, & en vertu de notre pouvoir ; en sorte que si dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathematise en termes formels sa doctrine impie,

1. p. conc. Eph. c. 15.

& ne promet de confesser à l'avenir touchant la generation de Jesus Christ notre Dieu, la foi qu'enseigne l'église Romaine, & votre église, & toute la chrétienté; votre sainteté pourvoïe aussi-tôt à cette église, c'est-à-dire, à celle de C. P. & qu'il sçache qu'il sera absolument separé de notre corps. AN. 430.

Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avoit conçuë de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lû ses lettres & les livres qu'il lui a envoïez, & qu'il a trouvé ses opinions touchant le Verbe divin contraires à la foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: Quant à ces heretiques, sur lesquels vous nous avez consulté comme si vous ne sçaviez pas ce qui s'est passé; ils ont été justement condamnez & chassez de leurs sieges: Ce qui nous étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le peché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lû dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puisqu'Atticus votre prédecesseur nous a envoyé des actes contre eux? Pourquoi Sisinnius de sainte memoire ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il sçavoit qu'ils avoient été justement condamnez sous Atticus? Enfin, il conclut ainsi: Sçachez que si vous n'enseignez touchant Jesus-Christ notre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'église catholique; ce que la sainte église de C. P. a tenu jusqu'à vous; & si dans dix jours, à compter depuis cette troisiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit cette nouveauté impie, qui veut separer ce que l'écriture joint, vous êtes

1. p. c. Eph. c. 18.

p. 360. E.

AN. 430. exclu de la communion de toute l'église catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pieces, à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place; & que notre ordonnance vous soit connuë à vous & à tous nos freres.

P. 1. conc. Eph. c. 19. La lettre au clergé & au peuple de C. P. est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, & de consolations pour ceux que Nestorius persecutoit. c. 20. Le pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ces erreurs. Il ajoute, que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place saint Cyrille; puis il met la sentence qui termine la lettre précedente. La lettre à Jean d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius, s'il ne se retracte dans dix jours, & la nullité des excommunications ou des dépositions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celles-ci. Sup. liv. XXII. c. 35. Juvenal avoit succedé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le siege de Jerusalem environ treize ans. Vita S. Euthim. tom. 1. Juvenal donna le premier évêque aux Arabes, qui campoient dans la Palestine, Analect. gr. p. 19 & que saint Euthymius avoit converti en grand nombre, Sup. liv. XXIV. n. 31. & cet évêque fut Pierre auparavant nommé Aspebete pere de Trebon le premier de ces convertis: on le nomma l'évêque des camps: *Parembolon*, parce que ces Arabes campoient dispersez en divers quartiers.

XV. Mission de saint Germain & de

Vers le même tems le pape S. Celestin envoya dans la grande Bretagne S. Germain évêque d'Auxerre pour,

résister à Agricola fils d'un évêque Pelagien nommé Severin, qui corrompoit les églises de Bretagne, en y semant son heresie. Saint Germain y fut envoyé comme vicaire du pape, sous le consulat de Florentius & de Denis, c'est à dire, l'an 429. Pelage étoit de la grande Bretagne: ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y eut des disciples. Le diacre Pallade envoyé par le pape sur les lieux, l'excita à y procurer du secours; & les évêques de Gaule de leur côté reçûrent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la foi catholique. On assembla pour ce sujet un concile nombreux, & de l'avis de tous on pria saint Germain d'Auxerre, & saint Loup de Troïes, de se charger de cette entreprise: ainsi la mission de ce concile concouroit avec celle du pape.

saint Loup en Bretagne.

Prof. Chr. an. 429.

Beda 1. hist. c. 17.

Constant. vit. S. Germ. c. 19.

Saint Germain étoit évêque depuis onze ans, comme il a été dit: saint Loup seulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rheteurs, & acquis une grande réputation d'éloquence. Il épousa Pemeniole sœur de saint Hilaire évêque d'Arles. La septiéme année de leur mariage, ils se separerent d'un commun consentement pour mener une vie plus parfaite: Loup quitta sa maison paternelle, & se retira au monastere de Lerins, sous la conduite de saint Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup se retira aussi à Lerins, & fut prêtre & celebre par ses écrits. Loup après s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voïage à Mâcon, pour distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de bien; mais comme il y pensoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troïes, & il gouverna cette église cinquante-deux ans.

Sup. liv. XXIII. n. 46.

Vita S. Lupi ap. Sur. Jul. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 57.

Eucher. ad Hilar de laude erem.

XVI. Commencement de sainte Genevieve. *Const. v. S. Germ c. 20. vita S. Genofeva ap. Sur. 3. Junii.*

Saint Germain & saint Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au bourg de Nanterre près de Paris. Les habitans, sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule: Saint Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque chose de celeste. Il la fit approcher, & demanda son nom & qui étoient ses parens; on lui dit qu'elle s'appelloit Genevieve: son pere Severe & sa mere Gerontia se présenterent en même tems. Saint Germain les felicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, & si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, & pria le saint évêque de lui donner la benediction solemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'église pour la priere de None, ensuite on chanta plusieurs pseaumes, & on fit de longues prieres, pendant lesquelles le saint évêque tint sa main droite sur la tête de la fille: il alla prendre son repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & saint Germain demanda à sainte Genevieve, si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oui, dit-elle, & j'espere l'observer par le secours de Dieu & par vos prieres. Alors regardant à terre, il vit une piece de monnoïe de cuivre, marquée du signe de la croix, il la ramassa, & la donnant à Genevieve, il lui dit: Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toujours penduë à votre col pour tout ornement, & laissez l'or & les pierreries à celles qui servent le monde: il la recommanda à ses parens, & continua son voyage.

Sainte

Sainte Genevieve pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuis cet âge jusqu'à cinquante, elle ne mangea que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des fêves; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours après le départ de saint Germain, sa mere voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa sur la jouë. Aussi-tôt elle perdit la vûë & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin se souvenant de la prédiction de saint Germain, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau du puits, & de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Genevieve lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu; & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vûë entierement. On montre encore le puits qui est en grande veneration.

XVII. S. Germain & S. Loup vainqueurs des Pelagiens.

Const. v. S. Germ. c. 12. vit. S. Lup. Sur. 29. Jul.

Saint Germain & Saint Loup s'étant embarquez en hyver, souffrirent une grande tempête, que S. Germain appaisa, en jettant quelques goutes d'huile dans la mer, au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne, ils trouverent une grande multitude rassemblée pour les recevoir: car leur arrivée avoit été prédite par les malins esprits, qu'ils chasserent des possedez, & qui en sortant confesserent qu'ils avoient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs instructions & de leur réputation. Ils prêchoient non-seulement dans les églises, mais dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les suivoit étoit grande; en sorte qu'ils fortifioient par tout les catholiques, & convertissoient les heretiques. Tout étoit apostolique en eux, la vertu, la doctri-

ne, les miracles. Les Pelagiens se cachoient; mais enfin honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conference. Ils se présenterent bien accompagnez & remarquables par leur richesse & leurs habits éclatans: une multitude infinie de peuple s'assembla à ce spectacle. Les saints évêques laisserent parler les heretiques les premiers; & après qu'ils eurent discouru long-tems, ils leur répondirent avec une grande éloquence soûtenuë des autoritez de l'écriture, en sorte qu'ils les réduisirent à ne pouvoir répondre: le peuple avoit peine à retenir ses mains, & témoignoit son jugement par ses cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec sa femme, présentant aux saints évêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la présenter aux Pelagiens, mais ceux-ci se joignirent aux parens, pour demander aux saints évêques la guerison de la fille. Ils firent une courte priere, puis saint Germain invoqua la sainte Trinité; & ayant ôté de son cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à sa main & l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille, qui recouvra la vûë aussitôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté; & depuis ce jour tout le monde se rendit à la doctrine des saints évêques.

c. 24.

c. 25.

Ils allerent ensuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bretagne; S. Germain fit ouvrir le sepulcre & y mit les reliques de tous les apôtres & de plusieurs martyrs, qu'il avoit ramassées de divers païs; puis il prit sur le lieu même de la poussiere encore teinte du sang de S. Alban, l'emporta avec lui, & à son retour bâtit une église en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ses reliques.

Lib. XVIII. sup. n. 19.

Hist. Ep. Antiss. p. 416.

Les Saxons & les Pictes faisoient la guerre aux Bretons; les Pictes étoient des barbares de la partie septentrionale de l'Isle, ainsi nommés parce qu'ils se peignoient le corps de diverses couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoient appellez à leur secours contre les Pictes, & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans après. Les Bretons épouvantez eurent recours aux saints évêques. C'étoit le carême, & par leurs instuctions plusieurs demanderent le batême, en sorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une eglise de feuillées que l'on dressa en pleine campagne. Après la fête ils se préparerent à marcher contre les ennemis, animez de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur tête, & se souvenant encore du métier qu'il avoit fait en sa jeunesse, il envoya des coureurs pour reconnoître le pays, & posta ses gens à couvert dans une vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendoient à les surprendre. S. Germain avertit les siens de faire tous le même cri dont il donneroit le signal. Il cria trois fois *Alleluya*, toute l'armée fit à même tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les barbares en furent épouvantez. Ils jetterent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnerent leur bagage, & plusieurs se noyerent en passant une riviere. Ainsi les saints évêques ayant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repasserent en Gaule & retournerent chez eux. Pour assurer encore plus la religion dans cette isle, le pape S.

XXIII.
Vainqueurs des Saxons.
Const. l. c. 28.
Beda 1. hist. c. 14. 15.

Celestin y renvoya le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecossois; & ce fut le premier évêque de cette nation, qui jusques-là avoit été très-barbare. S. Jerôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages reglez, & qu'ils mangeoient la chair humaine, jusqu'à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnuës de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Pallade fut envoyé évêque en Ecosse sous le consulat de Bassus & d'Antiochus; c'est-à-dire, l'an 431.

Prosp. cont. col. c. 41.

Hier. ep. 83. ad Ocean. & 2. in Jovin. c.

Prosp. chr.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Nestorius.

1. p. conc. Eph. c. 21. c. 24.

Saint Cyrille ayant reçu par le diacre Possidonius les lettres du pape saint Celestin, les envoya à ceux à qui elles étoient adressées, & accompagna de ses lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jerusalem, qui avoit succedé à Praïle depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à se déterminer, déclarant que pour lui, il est résolu de suivre le jugement du pape & des évêques d'Occident, pour conserver leur communion. Il dit à Juvenal qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il prenne l'interêt de la religion, & délivre l'église de ce faux pasteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait son possible, pour ramener Nestorius à la raison.

Jean d'Antioche étoit ami de Nestorius, qui avoit été tiré de son clergé. Ainsi sur la lettre de saint Cyrille, il lui écrivit, lui en envoyant la copie, & de celle du pape saint Celestin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle sorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans votre esprit: puisque c'est de-là que viennent souvent les disputes & l'opiniâtreté pernitieuse: Mais aussi, dit-il, ne méprisez pas cette affaire, car le démon sçait pousser si loin par l'orgueil celles qui

1. p. conc. Eph. c. 25.

ne sont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Lisez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laissiez la liberté de vous donner des conseils utiles, plûtôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-saint évêque Celestin soit très-court, vous pouvez faire la chose en un jour, même en peu d'heures. Car il est facile, en parlant de l'Incarnation de notre Seigneur, de se servir d'un terme convenable, usité par plusieurs des peres, & qui exprime veritablement sa naissance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penser qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes sentimens que les peres & les docteurs de l'église, comme nous avons appris par plusieurs amis communs, quelle peine avez-vous à déclarer votre saine doctrine, principalement dans ce grand trouble, qui s'est élevé à votre sujet: Car sçachez que cette question est agitée auprès & au loin: toute l'église en est émûë, & par tout les fideles en sont tous les jours aux mains. Vous les verrez clairement par la chose même. L'Occident, l'Egypte, & peut-être la Macedoine, ont résolu de rompre l'union que Dieu a accordée à son église, par les travaux de tant d'évêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union qui finit le schisme d'Antioche du tems de l'évêque Alexandre, & du pape saint Innocent.

AN. 430.

Il continuë à exhorter fortement Nestorius d'employer le mot de mere de Dieu *Theotocos*, puisqu'aucun des docteurs de l'église ne l'a jamais rejettée, & que plusieurs s'en sont servis, sans être repris par ceux

Sup. liv. XXIII. n. 7.

AN. 430.

qui ne s'en servoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la signification de ce mot, sans tomber dans des erreurs dangereuses, puisqu'il s'en suivra contre l'autorité manifeste de l'écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné & anéanti en prenant la forme d'esclave. Il ajoûte : Si avant ces lettres plusieurs étoient si emportez contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une si grande autorité ? Je vous écris ceci, non pas seul; mais avec plusieurs évêques de vos amis, qui se sont trouvez présens, quand on m'a rendu ces malheureuses lettres; sçavoir, Archelaüs, Apringius, Theodoret, Heliade, Melece & Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le siege que de celui-ci, parce que Nestorius connoissoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au Comte Irénée ami commun, & aux évêques de Musée & Helladius.

XX. Réponse de Nestorius.

Nestorius ayant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnête, mais au fonds, il demeura toûjours opiniâtre dans son erreur. J'aurois crû, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi : moi qui ai tant combattu jusqu'à présent contre tous les heretiques; & ensuite : J'ai trouvé ici l'église divisée, les uns appelloient la sainte Vierge seulement mere de Dieu, *Theotocos*; les autres seulement d'un homme, *Anthropotocos* : pour les réünir, je l'ai nommée mere de Christ, *Christotocos*; nom qui signifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soyez donc en repos sur cette affaire, & persuadé que j'ai toûjours les mêmes sentimens sur la vraie foi. Si nous nous voyons dans le concile que

Synod. Baluz. ad coll. Chr. L. c. 3.

nous esperons avoir, nous reglerons toutes choses sans scandale & avec union. Vous devez-vous étonner moins que personne de la présomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bien-tôt, s'il plaît à Dieu, on loüera notre conduite. Telle fut la réponse de Nestorius.

AN. 430.

XXI. Derniere lettre de saint Cyrille à Nestorius

Cependant saint Cyrille, en execution de la commission du pape, assembla un concile à Alexandrie: peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte; & au nom de ce concile, il écrivit à Nestorius une lettre synodale, pour servir de troisiéme & derniere monition: lui déclarant, que si dans le terme marqué par le pape, c'est-à-dire, dans dix jours aprés la réception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs: ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour évêque; & que dès lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques qu'il a déposez ou excommuniez. Au reste, ajoûtent-ils, il ne suffira pas que vous professiez le symbole de Nicée; car vous sçavez y donner des interpretations violentes: il faut confesser par écrit & avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies, & que vous croirez & enseignerez ce que nous croyons tous, nous & tous les évêques d'Occident & d'Orient, & tous ceux qui conduisent les peuples. Car le saint concile de Rome & nous tous, sommes convenus, que les lettres qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, sont orthodoxes & sans erreur.

1. p. conc. Eph. c. 26.

La lettre synodale contient ensuite la profession de foi. Premierement, le symbole de Nicée, puis une explication ample & exacte du mystere de l'in-

AN. 1430. l'incarnation conforme à ce que saint Cyrille en avoit déja dit dans ses autres lettres. Il y répond aux principales objections de Nestorius, & tire un argument de l'Eucharistie en ces termes; Nous annonçons la

n. 7. mort de Jesus-Christ, & nous confessons sa resurrection & son ascension en celebrant dans les églises le sacrifice non sanglant. Ainsi nous nous approchons des eulogies mystiques, & nous sommes sanctifiez, participant à la chair sacrée & au précieux sang de notre Sauveur Jesus-Christ; & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié, & conjoint au verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité: mais comme vraiment vivifiante & propre au verbe. Car lui qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a renduë vivifiante: autrement, comment la chair d'un homme seroit-elle vivifiante de sa nature? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la substance, en ces termes.

XXII. Les XII. anathêmes de saint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est veritablement Dieu, & par conséquent la sainte Vierge mere de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le verbe de Dieu fait chair; qu'il soit anathême,

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le verbe, qui procede de Dieu le pere, est uni à la chair selon l'hypostase: & qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu & homme tout ensemble: qu'il soit anathême.

3. Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases du

du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, & non par une union réelle : qu'il soit anathême.

4. Si quelqu'un attribuë à deux personnes ou à deux hypostases, les choses que les apôtres & les évangelistes rapportent, comme ayant été dites de J. C. par les saints ou par lui-même, & applique les unes à l'homme consideré separément du verbe de Dieu & les autres comme dignes de Dieu, au seul verbe procedant de Dieu le pere : qu'il soit anathême.

5. Si quelqu'un ose dire, que Jesus-Christ est un homme qui porte Dieu : au lieu de dire, qu'il est Dieu en verité, comme fils unique & par nature, entant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au sang : qu'il soit anathême.

6. Si quelqu'un ose dire, que le Verbe procedant de Dieu le pere, est le Dieu ou le seigneur de Jesus-Christ : au lieu de confesser, que le même est tout ensemble Dieu & homme, entant que le Verbe a été fait chair, selon les écritures : qu'il soit anathême.

7. Si quelqu'un dit, que Jesus entant qu'homme a été possedé du verbe Dieu, & revetu de la gloire du fils unique, comme étant un autre que lui : soit anathême,

8. Si quelqu'un ose dire, que l'homme pris par le Verbe doit être adoré, glorifié & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoûtant toûjours le mot *Avec*, il donna cette pensée : au lieu d'honorer Emmanuel par une seule adoration, & lui rendre une seule glorification, en

AN. 430.
tant que le Verbe a été fait chair : qu'il soit anathême.

9. Si quelqu'un dit, que notre Seigneur Jesus-Christ a été glorifié par le saint-Esprit, comme aïant reçu de lui une puissance étrangere pour agir contre les esprits immondes, & operer des miracles sur les hommes : au lieu de dire, que l'esprit par lequel il les operoit lui étoit propre : qu'il soit anathême.

10. L'écriture divine dit, que Jesus-Christ a été fait le pontife & l'apôtre de notre foi, & qu'il s'est offert pour nous à Dieu le pere, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit, que notre pontife & notre apôtre n'est pas le verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair & homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'étoit un autre que lui ; ou si quelqu'un dit, qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avoit pas besoin de sacrifice, lui qui ne connoissoit pas le péché : qu'il soit anathême.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du Seigneur est vivifiante & propre au Verbe, même procedant de Dieu le pere, mais l'attribuë à un autre, qui lui soit conjoint selon la dignité, & en qui la divinité habite seulement : au lieu de dire, qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au verbe, qui a la force de vivifier toutes choses : qu'il soit anathême,

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre les

morts, en tant qu'il eſt vie & vivifiant comme Dieu: qu'il ſoit anathême.

AN. 430

Voilà les douze fameux anathêmes de ſaint Cyrille, contre toutes les propoſitions heretiques, que Neſtorius avoit avancées. La lettre ſynodale qui les contient, ſe trouve dattée du trentiéme de Novembre, mais on croit que c'eſt plûtôt le jour où elle fut apportée à C. P. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de C. P. l'autre aux abbés des monaſteres de la même ville, par leſquelles ſaint Cyrille marque, qu'il a attendu à la derniere extrêmité, pour en venir à ce fameux remede de l'excommunication; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi, & à communiquer librement avec ceux que Neſtorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire; & ils furent auſſi chargés de la lettre du pape S Celeſtin à Neſtorius.

V. not. Baluz. p. 422.

1. part. concil. Epheſ. c. 27. 28.

Conc. Epheſ. p. 584. A.

XXIII.
Convocation du concile d'Epheſe.

Avant que ces députés arrivaſſent à C. P. l'empereur Theodoſe ordonna la convocation du concile general, en étant ſollicité de part & d'autre. Les catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Baſile & des moines maltraittés par Neſtorius. Lui-même le demanda, croyant y prévaloir, par la puiſſance ſeculiere, & l'appui des Orientaux, & y faire condamner ſaint Cyrille ſur les plaintes de Cheremon & de ſes autres calomniateurs. La lettre de convocation eſt au nom de deux empereurs ſuivant la forme ordinaire, addreſſée aux metropolitains de chaque province. Celle qui s'eſt conſervée etoit addreſſée à ſaint Cyrille, & porte en ſub-

1. p. conc. Eph. c. 30. Evagr. 1. hiſt. c. 7.

p. 1. conc. Eph. c. 32.

AN 430. ſtance : Les troubles qui ſont dans l'égliſe nous ont fait juger indiſpenſable, de convoquer les évêques de tout le monde, quelque répugnance que nous aïons à les fatiguer ; c'eſt pourquoi vôtre pieté fera enſorte, quand la prochaine fête de Paque ſera paſſée, de ſe rendre à Epheſe pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenables ; enſorte qu'il en reſte aſſés pour les affaires de la province & qu'il en vienne aſſés pour le concile. Perſonne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile ſoit aſſemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n'y viennent promptement ; ſi quelqu'un y manque, il n'aura point d'excuſe devant Dieu ni devant nous. Donné à C. P. le treiziéme des calendes de Decembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Epheſe fut choiſie comme de facile accès par mer & par terre, & abondante en toutes les choſes neceſſaires à la vie.

Sacra per Joanne Epheſ. pag. 721. &c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à ſaint Cyrille, où Theodoſe l'accuſe d'être l'auteur du trouble de l'égliſe, & ſe plaint de ce qu'il a écrit deux lettres differentes, l'une à lui & à ſon épouſe Eudocia, l'autre à ſa ſœur Pulquerie, comme ſi la famille imperiale étoit diviſée : ajoûtant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'égliſe. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'empereur Theodoſe contre S. Cyrille.

XXIV. Derniers ou-

Saint Auguſtin fut appellé nommément au concile ſur ſa grande réputation : car on ne voit pas d'au-

tre raiſon de le diſtinguer entre tant d'évêques. Un officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâques de l'année ſuivante 431. il apprit que ſaint Auguſtin n'étoit plus au monde, & retourna à C. P. avec les lettres de l'évêque Capreolus à l'empereur pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de ſaint Auguſtin fut la ſeconde réponſe à Julien, qu'il laiſſa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de ſaint Auguſtin, des nôces & de la concupiſcence. Mais quand il eût vû le ſecond, il en compoſa huit pour y répondre; & les adreſſa à Florus évêque Pelagien, un de ceux qui ſe retirerent avec lui à C. P. Julien ne ſçavoit pas que ſaint Auguſtin eût compoſé ſix livres, pour répondre à ſes quatre premiers: il ne ſçavoit pas même, ſi on l'en croit, que ſaint Auguſtin eût vû ces quatre livres, & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce temps-là en Cilicie. Saint Auguſtin accablé d'autres occupations, avoit peine à ſe réſoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des diſcours vagues: toutefois ſaint Alypius le preſſa tant, qu'à la fin il l'entreprit: craignant pour les ignorans qui liroient cette réponſe de Julien, ſans en apercevoir la foibleſſe. Saint Auguſtin travailla à cet ouvrage juſqu'à la fin de ſes jours, & en compoſa ſix livres, qui répondent aux ſix premiers des huit de Julien. Il met d'abord ſes paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faiſoit gueres que repeter ce qu'il avoit dit dans ſon premier ouvrage; auſſi ſaint Auguſtin dans celui-ci eſt ſouvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit

AN. 431.

vrages de ſaint guſtin.

Liberat breviar. c. 5.

An. 430

Mais on ne laisse pas d'y trouver des passages très-forts & très-importans, où les mêmes verités sont mieux développées, & mises en un plus grand jour. Dans les dernieres années de sa vie, & depuis ses rétractations, il fit un extrait des preceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *speculum*, c'est-à-dire, miroir, parce qu'en lisant, les fideles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrès qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui sert à regler les mœurs, & encore les préceptes proposés directement & simplement, sans figure, & se sert non pas de la version faite sur le grec des septante, comme il avoit accoutumé, mais de la version de saint Jerôme sur l'hebreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui sont données après le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien testament, sans omettre les livres que l'église reçoit pour canoniques, quoi qu'ils ne soient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau Testament au sermon de la montagne, & continuë jusqu'à l'Apocalypse. Comme entre tant de passages de l'écriture il s'en rencontre quelques-uns qui semblent opposés, il avoit dessein de les expliquer dans des questions qu'il proposeroit ensuite; mais il n'exécuta pas ce dessein.

XXV.
Désolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, & cette désolation rendit très-amer à saint Augustin, le dernier tems de sa vie. C'est ainsi qu'en parle Possidius évêque de Calame témoin oculaire; & il ajoûte: Il voyoit les villes ruinées, & à la campagne les bâtimens abattus, & les habitans tués ou mis en fuite, les églises destituées de prê-

Possid. c. 28.

tres & de ministres, les vierges sacrées & les autres religieux dispersés de tous côtez. Les uns avoient succombé aux tourmens, les autres avoient péri par le glaive : les autres en captivité aïant perdu l'integrité du corps, de l'esprit & de la foi, servoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les loüanges de Dieu avoient cessé dans les églises, dont les bâtimens même en plusieurs lieux étoient consumés par le feu. Que les sacrifices solemnels qui sont dûs à Dieu, avoient cessé dans leurs lieux propres; c'est-à-dire, que faute d'églises, on les celebroit dans les maisons, ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les sacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les administrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuïoient dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les forteresses, étoient pris & tués, ou mouroient de faim, manquant des choses necessaires. Que les évêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en sauver après y être tombés, étoient dépoüillés de tout & réduits à la derniere mendicité, sans qu'il fût possible de leur donner à tous les secours qui leur étoient necessaires. Que de ce grand nombre d'églises d'Afrique, à peine en restoit-il trois, Carthage, Hippone & Cirthe, qui ne fussent pas ruinées, & dont les villes subsistassent.

AN. 430.

Dans ces allarmes, saint Augustin fut consulté par Honorat évêque de Thiave, pour sçavoir si les évêques ou les clercs devoient se retirer à l'approche des barbares. Saint Augustin lui envoya d'abord une

30.

Epist. 228.

AN 430. lettre qu'il avoit écrite sur le même sujet à un évêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus; mais Honorat ne s'en contenta pas, se fondant sur cette parole de Jesus-Christ : Quand on vous poursuivra dans une ville, fuïez dans une autre. A quoi un autre évêque ajoûtoit : Si le Seigneur nous a commandé de fuïr dans les persecutions, où l'on peut gagner le martyre : combien plus dans les incursions des barbares, où il n'y a que des souffrances steriles ? Saint Augustin répondit par une grande lettre, où il donne des regles pour se conduire en de telles occasions. A cette parole de Jesus-Christ il oppose ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup; & ajoûte, que pour accorder ces deux autoritez, il faut dire que quand le péril est commun, les pasteurs & les ministres de l'église ne doivent point abandonner le troupeau. Leur ministere lui est toujours necessaire, & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a besoin d'être consolé & fortifié, où le péril pressant fait courir à l'église toutes sortes de personnes, pour demander le baptême, la réconciliation, ou du moins la penitence. Alors si les ministres manquent, quel malheur pour ceux qui sortent de ce monde sans être regenerés ou déliés, quels reproches contre les ministres absens? Il faut craindre ces maux spirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens. Car le premier devoir du pasteur, est de donner au troupeau la nourriture necessaire; & il ne doit pas en l'abandonnant, commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains.

Matth. 10. 23.

Epist. 228 *n.* 6.

Joan. x. 12.

n. 2.

n. 8.

n. 7.

n. 5.

Que si les persecuteurs cherchent le pasteur en particulier, & qu'il y ait d'autres ministres suffisans pour le besoin du troupeau, c'est le cas de s'enfuir, comme fit saint Paul à Damas, comme saint Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer, quand il n'a plus de troupeau, comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Espagne, dont le peuple avoit été tué, consumé dans les villes assiegées, dispersé ou emmené en captivité. Quelques ministres peuvent aussi se réserver pour le service de l'église, quand il y en a d'autres pour suppléer à leur défaut; mais ils ne doivent pas aisément craindre de perir plûtôt que les laïques, ni se persuader qu'ils sont plus necessaires que les autres ecclesiastiques, puisque ce seroit lâcheté ou présomption. Que si tous veulent demeurer, quoique l'on juge necessaire que quelques-uns se retirent, le sort en doit décider; & si l'on craint que tous les ministres demeurans ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'est ainsi que saint Augustin encourageoit ses confreres.

AN. 430.

n. 1. n. 6.

n. 10.

n. 11.

n. 11.

n. 13.

XXVI. Mort de saint Augustin.

Hippone fut bien-tôt assiegée par les Vandales, parce que le comte Boniface, qui leur faisoit alors la guerre s'étoit enfermé dedans avec les Gots alliez des Romains. Le siege dura près de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux assiegez la communication de la mer. Possidius & plusieurs autres évêques du voisinage, s'y étoient refugiez; & comme ils étoient un jour à table saint Augustin leur dit: Sçachez que pendant le temps de cette cala-

Possid. c. 29.

AN. 430. mité, je prie Dieu, ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a disposé autrement, qu'il donne à ses serviteurs la force de souffrir sa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils se joignirent avec lui depuis ce temps-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'église, avec toute la force de son esprit & de son courage, jusqu'à sa derniere maladie.

c. 13. Ce fut une fievre qui lui prit le troisiéme mois du siege. Il pratiqua ce qu'il avoit coutume de dire à ses amis. Que personne après avoir reçû le baptême ne doit sortir de la vie sans penitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit donc écrire les pseaumes de la penitence, qui sont en petit nombre, dit Possidius: apparemment les sept que nous nommons encore ainsi: il les fit attacher contre la muraille, près de son lit, & les lisoit, en versant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant sa mort, il demanda à ceux qui étoient auprès de lui, de ne laisser entrer personne dans sa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le visiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture; ce qui fut executé. Ainsi il passa tout ce temps en oraison. Il mourut avec une entiere connoissance, sans que sa vûë ou son oüie fut affoiblie, en présence de ses amis, qui prioient avec lui, aïant vécu soixante & seize ans, dont il avoit passé environ quarante dans la clericature. Le jour de sa mort fut le cinquiéme des calendes de Septembre, sous le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien; c'est-à-dire, l'an 430. le vingt-

Prosp. chr. cod. an.

huitiéme d'Août, jour auquel l'église honore encore sa mémoire. A ses funerailles on offrit à Dieu le sacrifice, en présence des évêques. Il ne fit point de testament, parce qu'il étoit si pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire; mais il recommandoit toujours de conserver avec grand soin la bibliotheque & tous les livres de son église. Nous apprenons toutes ces particularitez de Possidius, qui avoit vécu familierement avec lui près de quarante ans.

Il raconte aussi ses miracles. Je sçai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le pressa de recommander à Dieu des possedez, il pria avec larmes, & les démons se retirerent. Je sçai qu'étant malade au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade, & le pria de lui imposer les mains, pour le guerir. Il dit: Si j'avois quelque pouvoir sur les maladies, je me guerirois le premier. L'autre répondit: Il m'a été dit en songe: Vas trouver l'évêque Augustin, qu'il impose la main à ce malade, & il sera gueri. Il le fit sans plus differer, & aussi-tôt le malade se retira en santé. Le même Possidius nous a laissé un catalogue des ouvrages de saint Augustin, tant des livres, que des sermons & des lettres, où il en compte mille trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve plusieurs que nous n'avons pas.

Vita c. 18. Indic. Possid.

XXVII. Saint Alexandre auteur des Acemetes.

Vita Boll. 15. Jan.

Vers le même temps, mourut près de Constantinople S. Alexandre, fondateur du fameux institut des Acemétes. Il nâquit dans l'Asie mineure d'une famille noble, & étudia à Constantinople, puis il eût une charge dans le palais de l'empereur. Il reconnut bien-

AN. 430. tôt la vanité du siecle, & la lecture de l'écriture sainte l'en dégoûta davantage. Il quitta son emploi, distribua son bien aux pauvres, & alla en Syrie, où il embrassa la vie monastique, sous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont la reputation l'avoit attiré. Après y avoir demeuré quatre ans, il se retira dans le desert, à l'exemple du prophete Elie, & y demeura sept ans. Il convertit Rabbula gouverneur d'une ville voisine, & plusieurs autres païens. Ils vouloient l'avoir pour évêque; & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre se fit descendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres, & se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edesse métropole de Mesopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, & bâtit un monastere, où elle s'enferma avec ses filles & ses servantes, & y finit saintement ses jours.

Alexandre s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, & aïant marché deux jours dans le désert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames: le capitaine se convertit le premier, & mourut huit jours après son baptême. Les autres aïant aussi été baptisez, firent un monastere de leur caverne; sous la conduite d'un superieur qu'Alexandre leur donna.

Les aiant quittez, il bâtit un monastere sur le bord de l'Eufrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une psalmodie continuelle. Sa

communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusqu'à quatre cens moines de differentes nations: des Syriens naturels du païs, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs chœurs, qui se succedant les uns aux autres, celebroient continuellement l'office divin; & c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de saint Alexandre observoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, & ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, on les donnoit aux pauvres, sans rien garder pour le lendemain. AN. 430.

Après avoir demeuré vingt ans dans ce monastere sur l'Eufrate, il destina soixante & dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux Gentils: il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le desert, & laissa les autres dans le monastere, sous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zele, en s'opposant à l'intrusion de l'évêque Porphire en 404. Il y revint au bout de vingt ans, sous l'évêque Theodose, accompagné de ses disciples; mais l'évêque prévenu contre lui le fit chasser, apparemment le prenant pour être de la secte des Euchites, ou Messaliens, à cause de sa priere continuelle, de sa vie errante, & du païs d'où il venoit. Un ecclesiastique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'évêque, pour chasser Alexandre, & lui donna un soufflet. Alexandre sans s'émouvoir, dit seulement ces mots de l'évangile: Or le nom du serviteur étoit Malcus. Le peuple qui le regardoit comme un prophete, prit sa défense, & Malcus fut obligé de se retirer. Toutefois Alexandre fut contraint de quitter

Sup. liv. XXI. n. 47.

Sup. liv. XIX. n. 25.

Joan. XVIII. 10.

AN. 430.

Antioche par ordre du gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ses disciples. S'étant déguisé en mandiant, il alla dans un monastere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver son institut de psalmodie perpetuelle. Il jugea, comme il étoit vrai, que cette maison avoit été fondée par un de ses disciples.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ses moines il retourna à Constantinople, où il fonda un monastere près l'église de saint Menne. En peu de temps il y eut jusqu'à trois cens moines de diverses langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont plusieurs avoient demeuré dans d'autres monasteres. Il les divisa en six chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, se succedant les uns les autres; ensorte que Dieu étoit loué en ce monastere à toutes les heures du jour & de la nuit. De-là leur vint le nom d'Acemetes *Acoimétai*, qui signifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point, parce qu'il y avoit toujours une partie de la communauté qui veilloit. Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient subsister, & on les soupçonnoit d'être de la secte des Messaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On vouloit l'obliger à interrompre sa psalmodie perpetuelle: on renvoïa ses disciples à leurs premiers monasteres, ensuite on le mit en liberté, croïant qu'il demeureroit seul. Mais le jour même qu'il sortit de prison, ses moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur psalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monastere, & y mourut vers l'an 430.

Nil. ap. Vales. in Theod. IV. c. 11.

XXVIII. Autre lettre de Nestorius au pape.

Ap. Mercat. Garn. p. 80.

Sur la fin du mois de Novembre 430. & après la convocation du concile d'Ephese, Nestorius écrivit au pape saint Celestin en ces termes: J'ai appris que le venerable Cyrille évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été présentées contre lui, cherche à éviter le saint concile, qui se doit tenir à cause de ses accusations; & s'attache à des paroles; sçavoir, aux mots de *Theotocos* & *Christotocos*, dont il admet l'un & rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi je ne m'oppose pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvû qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures, mais je n'hesite pas à préferer le mot de *Christotocos*, comme employé par les anges & les évangelistes. C'est qu'il insistoit sur les passages de l'évangile, où en parlant de la nativité temporelle du Fils de Dieu, il est nommé Jesus ou Christ. Il continuë: Si nous considerons deux sectes contraires, dont l'une n'emploïe que le mot de *Theotocos*; sçavoir, celle d'Arius ou d'Apollinaire: l'autre ne se sert que d'*Antropotocos*; sçavoir, celle de Paul de Samosate, parce que la premiere ne reconnoît Marie, que mere de Dieu, & la seconde, ne la reconnoît que mere d'un homme: ne faut-il pas essaïer de ramener les uns & les autres, par un nom qui signifie les deux natures, qui est celui de mere de Christ, *Christotocos*? J'ai écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoïe. Au reste il a plû au très-pieux empereur d'indiquer un concile écumenique, pour y examiner d'autres affaires ecclesiastiques: Car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. Il y a apparence

AN. 430.

que Nestorius envoïa cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile écumenique.

XXIX. Ses derniers sermons.

Conc. Eph. act. 1. p. 503. B.

Ap. Mercat. Garn. serm. 12. v. not. Baluz. p. 422.

Libell. Basil. n. 4.

Cependant les quatre évêques députez par le concile d'Alexandrie, étant arrivez à Constantinople, allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit present, & presque tous ceux qui portoient le titre d'illustres. Ce dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Nestorius les lettres de saint Cyrille & de saint Celestin : Nestorius les prit, & leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier; mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponse. Six jours après le huitiéme des ides de Decembre, c'est-à-dire, le sixiéme du mois qui étoit un samedi, il fit dans l'église un sermon, qui est comme l'abregé de toute sa doctrine. Il s'emporte contre saint Cyrille sans le nommer, mais il le désigne assez par le nom d'Egyptien : il le défie au combat, & l'accuse de l'attaquer avec des fleches d'or, c'est-à-dire, en distribuant de l'argent, qui étoit un reproche que l'on faisoit à Nestorius même. Il marque l'opposition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre saint Chrisostome, tiré de la même église, pour faire croire que la dispute presente n'est qu'une suite de la jalousie de ces deux sieges. Il se plaint qu'on lui fait un procès sur le seul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il se défend des erreurs de Paul de Samosate & de Photin, qu'il rapporte & distingue soigneusement : il propose le

mot

mot de *Christotocos*, comme le remède à toutes les erreurs.

Il fit encore un autre sermon, le lendemain dimanche septiéme de Decembre, où il dit nettement que la Vierge est mere de Dieu, & mere de l'homme: mais expliquant toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux par ses sermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les députez d'Egypte avoient sans doute publiées; mais comme les douze anathêmes de S. Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes, qu'il proposa de son côté.

Ap. Mercat. serm. 13.

Jean d'Antioche aïant eu copie de la derniere lettre de saint Cyrille à Nestorius, fut aussi choqué de ses douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux plus sçavans évêques de sa province, André de Samosate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit son nom à son écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les païs voisins, & l'envoïa à C. P. d'où Evoptius évêque de Ptolemaïde dans la Pentapole l'envoïa à saint Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephese.

Liberat. Brev. c. 4. Cyrill. praef. tom. 4. p. 766.

XXX.
Commencemens de Theodoret.

Theodoret, qui se rendit si fameux en cette dispute, étoit né à Antioche vers l'an 387. ses parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement sa

AN. 430.

Theod. Philoth. c. 3.

Sup. l. XVII. n. 7. Philoth. c. 8. c. 9.

Epist. 81. Nom. p. 954. A.

Epist. 119. pag. 993. A. Philoth. c. 12. p. 832. C.

mere, qui après treize ans de sterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux solitaire Macedonius le Critophage. C'est pourquoi Il fut nommé Théodoret, c'est-à-dire Dieu-donné. Il reçut souvent dans son enfance la benediction de saint Pierre de Galatie & de saint Aphraate, & fut consacré à Dieu dès le berceau, suivant la promesse de ses parens. Il fut élevé dans un monastere, qui étoit à trois milles d'Apamée, & à soixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelquefois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Nestorius, & Jean depuis évêque d'Antioche, & devint lui-même fort celebre pour sa doctrine & son éloquence. Enfin, il fut élevé malgré lui à l'épiscopat vers l'an 423. aïant passé jusques-là tout le temps de sa vie dans le monastere, dont il conserva toûjours les pratiques.

Philoth. c. 17. fin.

Procop. l. II. de ædif. just. c. II.

Ep. 113. fin. Epist. 81.

La ville de Cyr, dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphratesienne. On disoit que les Juifs l'avoient fondé en l'honneur de Cyrus au retour de la captivité. Elle étoit peu considerable par elle-même, mais elle avoit huit cens paroisses dans sa dépendance. Theodoret distribua son patrimoine aussi-tôt après la mort de ses parens, & ne fit aucune acquisition, ni de maison, ni de terre, ni même d'un sepulchre. Ni lui, ni les siens ne reçurent jamais rien de personne: pas un habit, pas un pain. Il ne possedoit que des haillons dont il étoit vêtu. Toutefois il bâtit des revenus de l'église, des galeries publiques & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit un aqueduc pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point

d'autre auparavant que de la riviere. Il sollicita l'imperatrice Pulquerie, pour soulager le païs, tellement accablé d'impositions, que plusieurs terres étoient entierement abandonnées. AN. 431. Epist. 45.

Quant au spirituel, il convertit & baptisa plus de dix mille Marcionites en huit bourgades; il convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens; enfin il ne resta point d'heretiques dans son diocese, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas sans peine : il répandit souvent son sang, il fut souvent poursuivi à coup de pierres & en péril de mort. Il reconnoissoit avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prieres du solitaire Jacques, dont il a écrit la vie, & des saints dont il avoit des reliques. Il combattit par ses discours & par ses écrits tous les ennemis de la religion : les païens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinaristes. Il prêchoit souvent à Antioche, où il dit qu'il a enseigné six ans sous l'évêque Theodote; treize ans sous Jean, qui souvent battoit des mains & se levoit de joïe en l'écoutant; ensuite sous Domus, toûjours avec de grands applaudissemens des auditeurs. Tel étoit Theodoret, qui prévenu d'une haute estime de Diodore de Tarse & de Theodore de Mopsueste, crut trouver dans les anathêmes de saint Cyrille des expressions qui favorisoient l'erreur d'Apollinaire, contre laquelle il étoit extrêmement zelé.

Epist. 113. Leon. p. 986. D. Epist. 145 pag. 10. Philoth. c. 21. p. 861. Epist. 145. pag. 1022. Epist. 83. p. 957. D. Epist. ad Joan. Germ. tom. 4. p. 703. C.

XXXI. Ecrits contre Nestorius. Edit. Garn. p. 116.

D'autre part, Marius Mercator qui étoit à C. P. publia une réponse aux douze anathêmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille. Le titre de sa réponse est : Les douze articles de blas-

AN. 431.

phême de Nestorius, par lesquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les saint Celestin évêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'efforce par des réponses très-courtes de refuter les douze articles de foi qui lui avoient été envoyez. Nous avons mis les premiers ceux de l'évêque Cyrille, que l'église Romaine a approuvez par un jugement veritable, & ensuite ceux de Nestorius, les uns & les autres traduits du grec en latin: Cette version de Mercator a conservé les anathêmes de Nestorius, dont le texte grec ne se trouve plus. Mercator dans cette réponse se cache sous le nom general de catholique, & rapporte plusieurs passages des sermons de Nestorius, dont il avoit fait un recueil contenant les cinq principaux.

Saint Cyrille de son côté fit trois ouvrages pour la défense de sa doctrine, qui étoit celle de l'église catholique. Il écrivit une apologie de ses douze articles, pour réponse au traité qu'avoit fait André de Samosate, sous le nom des Orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, saint Cyrille ne nomme point ses adversaires; & il répond sur chaque article: mettant d'abord le sien, puis l'objection des Orientaux, puis sa défense. Le second ouvrage de saint Cyrille fut son apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoïé ces objections; & comme Theodoret s'étoit déclaré, saint Cyrille le combat ouvertement; & l'épargne moins qu'André de Samosate: aussi ses objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile general: Saint Cyrille suit la même méthode en cet ouvrage.

Cyr. tom. 6. p. 157.

Ap. Mercat. Garn. p. 131.

Cyr. tom. 6. p. 200.

Ap. Mercat. p. 178.

Coll. 5. tom. 5. conc. p. 504. tom. 3. E.

il met d'abord son article, puis la réfutation de Theodoret, puis sa défense. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisiéme, fut sa réponse en cinq livres aux blasphêmes de Nestorius; c'est-à-dire, à ses sermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius qu'il refute à mesure, & y établit principalement la necessité du mot *Theotocos*, l'unité du fils de Dieu, ses souffrances & son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composez avant le concile d'Ephese.

AN. 430.

Tom. 6. init.

Il arriva cependant un accident funeste à C. P. Des barbares esclaves d'un homme puissant, traitez cruellement par leur maître, se refugierent dans l'église, & entrerent jusques dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, & pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épees nuës prêts à se défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuerent un clerc, en blesserent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage. Pour prévenir de pareils accidens, l'empereur Theodose fit une loi addressée à Antiochus prefet du prétoire, & dattée du dixiéme des calendes d'Avril, sous le consulat du même Antiochus, c'est-à-dire, du vingt-troisiéme de Mars 431.

XXXII.
Loi pour les Asyles.
Socr. VII. c. 33.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en peril, & qu'ils seront en sûreté, non-seulement près de l'autel & dans le lieu des prieres, c'est-à-dire, dans le corps de l'église, mais dès l'entrée, & en tous les lieux compris dans

AN. 431.

l'enceinte du lieu ſacré : chambres, maiſons, bains, jardins, cours, galeries. Auſſi aïant tout cet eſpace de ſûreté, il ne leur ſera pas permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le ſanctuaire ou dans le temple, & ils obéïront aux clercs qui les en empêcheront. Il eſt défendu à ceux qui ſe refugient dans les égliſes, d'y porter aucune arme de quelque eſpece que ce ſoit, non-ſeulement dans le lieu ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéïront pas ſeront chaſſez de l'aſyle, & même tirez par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'égliſe avec des armes. L'empereur déclare, que lui-même, qui par tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'égliſe, qu'il quitte juſqu'à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entre autres choſes par cette loi, la quantité de bâtimens qui accompagnoient les égliſes & la grande enceinte qui les enfermoit. Outre l'extrait de cette loi inſerée dans le code Theodoſien, elle eſt entiere dans les conciles avec la datte de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi generale pour tout l'empire.

Sup. l. XVIII. n. 42.

L. 4. C. Theod. de his qui ad eccl. conf. l. 9. tom. 3 conc. p. 1233.

XXXIII. Fin de S. Paulin de Nole.

Uram presb. ep. ap. Paul. 143.

Cette même année 431. l'égliſe d'Occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans; & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens, il examinoit rigoureuſement, & décidoit avec douceur. Quoiqu'il eût autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il

Pomer de vitâ cont. II. c. 8.

prenoit grand soin de ceux de l'église, pour les dispenser fidelement, il donnoit à tous, il pardonnoit, il consoloit, il édifioit les uns par ses discours & par ses lettres, les autres par ses exemples: sa réputation s'étendoit non-seulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de soixante-dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté; & comme on desesperoit de sa vie, deux évêques Symmaque & Acyndinus vinrent le visiter. Leur arrivée lui donna tant de joïe, qu'il sembloit oublier sa maladie; & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant son lit les vases sacrez, afin d'offrir avec les évêques le sacrifice pour recommander son ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit separés du saint ministere, suivant la discipline de l'église. Après avoir tout accompli avec joïe, il dit tout d'un coup à haute voix: Où sont mes freres? Un des assistans croïant qu'il parloit des évêques qui étoient presens, dit: Les voici. Saint Paulin reprit: Je parle de mes freres Janvier & Martin qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit saint Janvier évêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient dès-lors à Naples, & saint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Ensuite il étendit les mains au ciel, & chanta le pseaume: J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reste, & finit par une oraison. Alors le prêtre Posthumien l'avertit, qu'il étoit dû quarante sols d'or pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en soûriant doucement: Mon fils, n'en soïés point en peine, il se trouvera quelqu'un qui acquittera la dette

Psalm. 120.

AN. 430. des pauvres. Peu de temps aprés entra un prêtre venant de Lucanie, envoïé par l'évêque Exuperance & son frere Ursace, homme du rang des clarissimes, qui lui apportoit cinquante sols d'or en pur don. Saint Paulin les aïant reçûs, dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui espere en vous. Il donna deux sols d'or de sa main au prêtre qui les avoit apportés, & ordonna que du reste on païat les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venuë, il reposa jusqu'à minuit : puis sa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins, en lui appliquant le feu plusieurs fois inutilement : il souffrit beaucoup de son oppression de poitrine, jusqu'à la cinquiéme heure de la nuit, c'est-à-dire, une heure avant le jour. A la pointe du jour, il suivit sa coutume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire : le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix : puis il demeura sans parler jusqu'au soir. Ensuite comme s'éveillant, il reconnut le temps de l'office des lampes, c'est-à-dire, des vêpres, & étendant les mains, il chanta, quoique lentement : J'ai préparé une lampe à mon Christ. *Psalm. 131. 17.* Après quelque temps de silence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'est-à-dire, dix heures, tous les assistans étant bien éveillez, sa cellule fut ébranlée d'un si grand tremblement de terre, qu'ils se prosternerent pour prier, tout épouvantez, sans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçussent de rien. Alors il rendit l'esprit, & son visage, & tout son

son corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Bassus & d'Antiochus, c'est-à-dire, l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'église honore encore sa memoire. Les circonstances de sa mort ont été écrits par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été present. Il nous reste des écrits de saint Paulin cinquante-deux lettres & vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la louange de S. Felix, avec les fragmens de quelques autres.

AN. 431.

Martyr. R. 22. Jun.

XXXIV. Arrivée des évêques à Ephese. *Socr. VII. c. 34.*

Incontinent après la fête de Pâques, qui cette année 431. fut le 17. d'Avril, saint Cyrille & Nestorius partirent chacun de leur côté, pour se rendre à Ephese en diligence. Nestorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domestiques, c'est-à-dire, capitaine des gardes de l'empereur, pour prêter main forte au concile; Irenée y alloit sans aucune autorité, seulement par amitié pour Nestorius, qui étoit aussi accompagné de dix évêques, & en trouva plusieurs déja assemblez à Ephese. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques; c'est-à-dire, de la moitié ou environ de ceux de sa dépendance: les autres étoient demeurez, pour prendre soin des églises. Le tems lui fut favorable jusqu'à Rhodes, d'où il écrivit à son clergé & à son peuple une lettre pleine de charité paternelle: le reste du voyage ne fut pas si tranquille, & il eut quelque tempête à essuïer. Enfin il arriva à Ephese quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, qui cette année 431. étoit le septiéme de Juin. Incontinent après son arrivée, il

Epist. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Epist. schism. 1. p. conc. Ephes. p. 605. E.

1. p. conc. Eph. c. 33.

Apolog. ad Theod. 3. p. c. 13. p. 1052. D.

AN. 431. écrivit encore à son clergé & à son peuple une lettre, où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtez pour attaquer la gloire de Jesus-Christ, mais le malheureux se frappe lui-même, & perira avec ses enfans. On veut qu'il entende Nestorius, mais c'est plûtôt le démon auteur de toutes les heresies : quoiqu'il puisse avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jerusalem arriva cinq jours après la pentecôte avec les évêques de Palestine, entre lesquels étoit Pierre, autrefois nommé Aspebete, que Juvenal avoit ordonné premier évêque des Sarrasins à la priere de S. Euthymius; parce que ces Sarrasins ou Arabes du desert campoient toujours, on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolôn*. Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à saint Cyrille & à Acace de Melitine, & de suivre toûjours leurs sentimens. Saint Euthymius avoit été lui-même en son enfance disciple d'Acace. Flavien de Thessalonique avec les évêques de Macedoine arriverent aussi à tems à Ephese.

Socr. VII. c. 34.

Vita S. Euth. p. 41. to. Analect. Ibid. p. 9. 29. 41.

Evagr. liv. c. 3.

Mais Jean d'Antioche, & les Syriens se firent attendre long-tems. Ils prétendoient qu'il leur étoit impossible de se rendre à Ephese au jour marqué : c'est-à-dire, à la pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs églises avant le nouveau dimanche ou le dimanche du renouvellement. C'est ainsi que les Orientaux appellent encore le jour de l'octave de pâques, auquel les nouveaux baptisés quittoient l'habit blanc & recevoient la benediction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. d'Avril. Il falloit commencer par s'assembler à Antioche,

dont quelques uns de ces évêques étoient éloignez de douze journées : ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de Mai. D'Antioche à Ephese il y avoit trente journées:ainsi quand ils n'auroient séjourné à Antioche qu'un seul jour, ils ne pouvoient arriver à Ephese que le huitiéme de Juin, le lendemain de la Pentecôte. C'est ainsi que les Orientaux s'excusoient depuis. AN. 431.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques assemblez à Ephese traitoient la question de l'Incarnation dans leurs sermons&dans leurs conversations particulieres. Nous avons un sermon de saint Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord il donne de grandes louanges aux évêques assemblez : puis il saluë avec éloges la ville d'Ephese, l'apôtre saint Jean, dont les reliques y reposoient, & la sainte Vierge Marie dont il releve toutes les grandeurs, repetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, & dit qu'en vain il se confie aux comtes & aux autres magistrats, qui le protegent, étant gagnés par ses présens. Il lui reproche ses blasphêmes, pires que ceux des Juifs, des Païens, & de tous les autres heretiques, & emploïe contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'église, qui a méprisé les avis salutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à temoin le pape S. Celestin, qu'il qualifie de pere, de patriarche & d'archevêque de toute la terre, & conclut que Nestorius doit être déposé du sacerdoce. En ce sermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour précedent, où il parloit de la perdrix allegorique, dont fait mention le prophete Jeremie.

Liberat. brevi c. 5.
Tom. 5. oper. Cyr. part. 2. pag. 379.
p. 381. B.
p. 384. E.
p. 381. B.
Jerem. XVI. 11.

AN. 431.

Conc. Eph. p. 3. c. 7.

Ibid. c. 9. 10.

Conc. Eph. act. 1. p. 497. B.

Edit. Garn. p. 103.

Acace de Melitine fit aussi un sermon, où après avoir complimenté les évêques assemblés, il explique la foi de l'église insistant sur l'unité & la divinité de Jesus-Christ, & la consequence necessaire de donner à Marie le titre de mere de Dieu. Il y dit en passant, que la croix est honorée avec les autels de Jesus-Christ, & qu'elle brille sur le front des églises. On lut aussi en cette occasion deux sermons de Theodote d'Ancyre sur la nativité de notre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Nestorius. Ces deux évêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Nestorius; & pendant le séjour d'Ephese ils eurent plusieurs conversations avec lui, dans lesquelles ils remarquerent qu'il persistoit dans son heresie. Saint Cyrille de son côté fit des extraits des livres de Nestorius, dont nous n'avons que la version de Mercator.

XXXV. Retardement de Jean d'Antioche.

1. p. conc. c. ult.

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Ephese, fit sçavoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié & d'un grand empressement de se rendre auprès de lui. Je suis désormais à la porte, dit-il, par les prieres de votre sainteté, après avoir beaucoup souffert en ce voyage: car il y a trente jours que je marche sans relâche: quelques-uns des évêques sont tombez malades en chemin, & nous avons perdu plusieurs chevaux. Priez donc que nous puissions achever sans peine ces cinq ou six journées, & embrasser votre chere & sainte personne. Les saints évêques Jean, Paul, Macaire, saluent votre sainteté: nous saluons tous les freres qui sont avec vous. Cependant arriverent deux

évêques de sa suite tous deux metropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hieraple. Comme S. Cyrille & les autres évêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois: Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire.

AN. 431. *Relat. ad Celest. act. v. conc. p. 600.*

Il y avoit déja plus de deux cens évêques assemblez à Ephese de differentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne se trouveroient pas seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours au-delà. Plusieurs évêques & plusieurs clercs étoient incommodés de la dépense d'un si long séjour, plusieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius, tiré de son église, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déja arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissoit de bonne foi, il n'avoit point sujet de se plaindre, puisqu'il avoit mandé expressément par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer sans lui. Par toutes ces raisons, saint Cyrille & la plûpart des évêques résolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin dans la grande église dédiée à la sainte Vierge.

Epist. Cyr ad Dalm. Act. 1. p. 562. C.

XXXVII. Protestation de Nestorius & de Candidien. *Act. 1. p. 453. D*

Le jour précedent vingt-uniéme de Juin, ils en firent avertir Nestorius par quatre évêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanase de la Paralie, c'est-à-dire, de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est-à-dire, des Sarrasins, Paul évêque de Lampe. Ces

AN. 431. quatre évêques allerent trouver Nestorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à six ou sept évêques, qui se trouverent avec lui, & qui firent la même réponse. Nestorius demanda à Memnon évêque d'Ephese de lui faire ouvrir l'église de saint Jean, voulant y tenir son assemblée à part; mais Memnon le refusa, & le peuple d'Ephese fort zelé pour la doctrine catholique s'y opposa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les evêques du parti de Nestorius firent une protestation adressée à saint Cyrille & à Juvenal de Jerusalem, par laquelle ils déclarent, qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été déposés & excommuniés par leurs évêques. Cette protestation fut souscrite par soixante & huit évêques, de Syrie, d'Asie & de Thrace; dont les principaux étoient Tranquilin d'Antioche de Pisidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarse, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Nestorius n'y paroît point. Ils firent aussi déclarer par des évêques, qu'ils s'assembleroient quand le comte Candidien les convoqueroit.

Synodic. c. 7.

Candidien fit de sa part tous ses efforts, pour empêcher la tenuë du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il sçut que saint Cyrille & les autres étoient assemblez le matin dans l'église de la sainte Vierge, il y accourut, & leur representa que la volonté de l'empereur étoit, que personne ne s'assemblât en particulier; & que tout se fît d'un commun consentement. Les évêques lui demanderent

Relat. Nestor. Act. 1. p. 566. B. Contest. Candid. Synodic. c. 9.

à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refusa, disant que tous ceux qui devoient assister au concile n'y étoient pas: ils dirent qu'ils ne sçavoient point les ordres de l'empereur, & le presserent tant, qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenuë secrete jusqu'alors. Quoique cette lettre fût adressée au concile, c'étoit proprement la commission de Candidien, qui parloit ainsi aux évêques: Il lui est ordonné d'aller à votre saint concile, sans prendre aucune part aux questions des dogmes: car cela n'est pas permis à celui qui n'est pas du nombre des évêques. Mais il doit éloigner absolument de la ville d'Ephese tous les seculiers & les moines: de peur que ces personnes, qui ne sont point necessaires, ne fassent du tumulte, & n'empêchent les déliberations paisibles de votre sainteté. Il doit aussi prendre soin que les disputes ne produisent point de divisions, & que tout se passe sans aigreur. Sur tout, nous lui avons enjoint d'empêcher absolument que personne de vous ne se retire: soit pour retourner chez lui, soit pour venir à notre cour, ou pour aller ailleurs: ni que l'on propose aucune autre question, avant que celle dont il s'agit soit décidée. Nous voulons aussi que ni dans votre concile, ni au tribunal public d'Ephese, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre personne, mais que tout soit renvoyé à cette ville de C. P. Au reste sçachés que le magnifique Irenée accompagne seulement par amitié le très-pieux évêque Nestorius, & ne doit prendre aucune part ni aux questions du concile, ni à la commission du très-glorieux Candidien.

AN. 431.

1. p. C. c. 75.

AN. 431.

Les évêques ayant oüi la lecture de cette lettre, persisterent dans la résolution de commencer le concile; & Candidien continua de s'y opposer, les suppliant d'attendre seulement quatre jours. Il recommença plusieurs fois, sans rien obtenir; & se tenant méprisé, il se retira en colere, & dressa sur le champ une protestation contre eux, qu'il fit publier à Ephese le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoya copie à l'empereur.

XXXVIII. Ouverture du concile. *Epist. Cyr. p. 574. C.*

Après qu'il se fut retiré, les évêques commencerent le concile ce même jour, selon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, selon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, après le treiziéme consulat de Theodose, & le troisiéme de Valentinien, c'est-à-dire, le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'église nommée sainte Marie. L'évangile étoit posé sur le trône du milieu; qui étoit sur le siege de l'evêque, pour marquer la presence de Jesus-Christ: les évêques étoient assis des deux côtez. A cette premiere seance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Bessula diacre de Carthage député pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape saint Celestin, ainsi que portent les actes; mais il auroit aussi pû présider par la dignité de son siege. Ensuite étoient Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Thessalonique, métropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmius de Cesarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortine en Crete, Perigene de Corinthe; tous métropolitains; & les autres, jusqu'au nombre

Cyrill. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 3. conc.

Tom. 3. p. 445.

nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Asie mineure, de Palestine & d'Egypte. AN. 431.

Quand ils furent tous assis, Pierre prêtre d'Alexandrie & primitier des notaires dit: Le reverendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte église de Constantinople, quelques jours après on apporta de ses sermons qui troublerent ceux qui les lurent, ensorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'église. Le très-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille l'ayant appris, lui écrivit une premiere & une seconde lettre, pleines de conseils & d'avertissemens, qu'il rejetta, & entra en contestation. De plus Cyrille ayant appris qu'il avoit envoyé à Rome des lettres & des recueils de ses sermons, il écrivit de son côté au très-pieux évêque de Rome Celestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit: Si vous trouvez qu'il ait reçu les sermons & les lettres de Nestorius, rendez-lui aussi les miennes: sinon rapportez-les ici sans les rendre. Le diacre ayant trouvé que les sermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes; & le très-saint évêque de Rome a écrit ce qui convenoit & qui contient une décision précise. Donc puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'empereur, nous sommes obligez de déclarer que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à votre pieté. Juvenal évêque de Jerusalem dit: Qu'on lise la lettre de nos très-pieux empereurs, adressée à chacun des métropolitains, & qu'elle soit mise à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la représenta, & elle fut lûë. Firmus évêque

Tom. 3. conc. p. 452.

AN. 431.

de Cesarée dit : Que le très-saint Memnon évêque d'Ephese nous rende témoignage, combien il s'est passé de jours depuis notre arrivée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'empereur, il s'est passé seize jours. Saint Cyrille dit : Le saint concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des saints évêques qui devoient venir. Mais puisque plusieurs évêques sont tombez malades, que quelques-uns sont décedez, & qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'église : qu'on lise de suite les pieces qui concernent la matiere ; vû principalement que le très-magnifique Candidien comte des domestiques, a fait lire au concile un second ordre de l'empereur, qui porte, que l'on examine & que l'on regle ce qui regarde la foi, sans aucun délai.

XXXVIII. Citations à Nestorius.

p. 453. C.

Theodore d'Ancyre dit : La lecture des pieces se fera en son tems ; maintenant l'ordre demande que le très-pieux évêque Nestorius soit présent, afin que ce qui regarde la religion soit reglé d'un commun consentement. Hermogene de Rinocorure dit : Nous fûmes hier envoyez par votre sainteté pour avertir le très-pieux Nestorius de se trouver à ce saint concile. Il répondit : Je verrai, & si j'y dois aller j'irai.

Sup. n. 36.

Les trois autres évêques qui avoient été députez avec lui ; sçavoir, Athanase de la Paralie, Pierre des Camps & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien évêque de Philippes dit : Que quelques évêques aillent encore l'avertir de se trouver au concile. On en députa trois ; sçavoir, Theodule d'Eluse en Palestine, Anderius de Chersonese en Crete, &

Theopempte de Cabasé en Egypte. On y joignit Epaphrodite lecteur & notaire d'Hellanique évêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faisoit mention de celle du jour précedent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit : Puisque les pieux évêques, que le saint concile avoit envoyé, sont presens ; nous les prions de déclarer quelle réponse ils ont reçu. L'évêque Theopempte dit : Nous avons été à la maison du très-pieux Nestorius ; & voyant quantité de soldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertît ; mais ils nous en ont empêché, en disant : Il est en particulier, il repose ; & nous avons ordre de ne laisser entrer personne pour lui parler. Nous avons dit : Il est impossible que nous retournions sans réponse : car le saint concile lui envoye une monition pour l'inviter à s'y trouver. Quelques-uns des clercs étant sortis, nous ont dit la même chose que les soldats. Et comme nous insistions en demandant réponse, le tribun Florentius, qui accompagne le comte Candidien, est sorti, & nous a fait demeurer, comme nous allant satisfaire. Nous avons attendu : ensuite Florentius étant sorti avec les clercs de Nestorius, nous a dit : Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire ; que quand tous les évêques seront assemblez, il se trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les soldats & les clercs, & nous nous sommes retirez. Les deux autres évêques deputez certifierent ce rapport. Ces soldats par qui Nestorius se faisoit garder lui étoient donnez par le comte Candidien.

AN. 431.

p. 456. D.

Epist. Cyr. ad Dalm. p. 562 E.

Flavien évêque de Philippes, dit : Pour ne rien omettre de la procedure ecclesiastique, puisqu'il est

AN. 431.

p. 557. B.

clair que le très-pieux Nestorius étant averti hier & aujourd'hui n'a point comparu, il sera cité une troisiéme fois, par Anysius évêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheste & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement avec Anysius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce qui portoit une monition par écrit, en ces termes : Par cette troisiéme citation le très-saint concile obéissant aux canons appelle votre pieté, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à present, pour vous défendre des dogmes heretiques que l'on vous accuse d'avoir proposez publiquement dans l'église ; & sçachez que si vous ne vous presentez, le saint concile sera obligé de prononcer contre vous selon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean évêque d'Hepheste dans l'Augustamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de votre pieté nous avons été au logis du très-pieux Nestorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de soldats avec des bâtons : nous avons prié qu'on nous laissât demeurer sous le portail, ou qu'on l'avertît que nous étions envoyez par le saint concile, avec une troisiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous sommes demeurez-là long-tems, sans que les soldats nous permissent même de nous mettre à l'ombre : au contraire ils nous repoussoient rudement, & ne nous faisoient aucune réponse honnête. Nous leur disions : Nous sommes quatre évêques, on ne nous a pas envoyez pour lui faire injure, mais seulement pour l'inviter regulierement à venir dans l'église prendre séance au concile. Enfin les soldats

nous ont renvoyez, en disant : Que nous n'aurions point d'autre réponse, quand nous demeurerions jusqu'au soir à la porte de la maison. Et ils ont ajouté, que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laisser entrer personne de la part du concile; & que Nestorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifierent ce rapport. AN. 431.

LXXXIX. Examen de la doctrine.

Juvenal de Jerusalem dit: Quoique trois monitions suffisent suivant les loix de l'eglise, nous sommes prêts d'en faire une quatriéme au reverendissime Nestorius. Mais puisqu'il a mis autour de sa maison une troupe de soldats, qui ne permettent pas d'en approcher, il est clair que c'est le reproche de sa conscience qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conservation de la foi. Qu'on lise premierement l'exposition de Nicée: afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puisse approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le symbole de Nicée, puis le prêtre Pierre dit: Nous avons entre les mains une lettre du très-saint archevêque Cyrille, écrite au reverendissime Nestorius, pleine de conseils & d'exhortations: si votre sainteté l'ordonne je la lirai. Acace de Melitine demanda qu'elle fût lûë : c'étoit la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius qui commence ainsi: J'apprens que quelques-uns me calomnient. Après qu'elle eût été lûë, saint Cyrille dit: Vous avez oüi ma lettre: je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique & du symbole de Nicée, je vous prie d'en dire votre sentiment.

p. 460. C.

p. 461. A. Sup. n. 8.

AN. 431.

Juvenal de Jerusalem dit : Après la lecture du symbole de Nicée & de la lettre du très-saint archevêque Cyrille, l'un & l'autre se trouve conforme, je m'accorde à cette sainte doctrine, & je l'approuve. Firmus de Cesarée en Cappadoce dit, s'adressant à saint Cyrille: Votre sainteté a expliqué plus en détail ce que le saint concile de Nicée avoit dit en abregé, & vous nous l'avez rendu plus sensible. C'est pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainsi j'y consens, recevant les sentimens des saints évêques mes peres. Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en substance la même chose. Ce dernier non-seulement en son nom, mais au nom de Rufus de Thessalonique & de tous les évêques d'Illyrie, qu'il assura être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amasée, & la plûpart des autres évêques opinerent de même, chacun en particulier jusqu'au nombre de cent vingt-six, disant en diverses paroles la même chose; qu'ils trouvoient la lettre de saint Cyrille conforme au symbole de Nicée, & en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amasée, dit. Il est dans l'ordre de lire aussi la lettre du reverendissime Nestorius, dont le reverendissime prêtre Pierre a parlé au commencement, pour voir si elle s'accorde à la foi de Nicée. On lut la seconde qui commence : Je ne m'arrête pas aux injures de votre merveilleuse lettre. Aprés qu'elle eut été lûë, saint Cyrille demanda au concile ce qu'il en pensoit. Juve-

p. 461. E.

Sup. n. 10. p. 493.

nal de Jerusalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathematise ceux qui croyent ainsi : cette doctrine est éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lûë combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croient ainsi, étrangers de la vraie foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'est couvert au commencement d'une apparence de pieté ; mais dans la suite du discours il n'a pû cacher sa pensée, & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille. AN. 431.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit : La lettre de Nestorius a fait voir que ce n'est pas sans sujet, qu'il a craint de venir au concile. Il sçait en sa conscience, qu'il a falsifié les divines écritures & passé les bornes des peres, & de là vient cette crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée & les saints évêques ont employées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'Incarnation qu'à la seule chair ; en disant, que la naissance & la mort ne convient simplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a imposé à l'écriture ; comme si elle n'attribuoit la naissance & la souffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire que Nestorius semble nier la generation éternelle du Verbe. Il continuë : Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient que Dieu est passible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir par tout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu avec la chair, p. 490.

AN. 431. que de nom seulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'est convaincu lui-même d'avoir employé une doctrine étrangere, en disant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la verité & plein d'impieté, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainsi.

Les autres évêques opinerent dans le même sens, condamnant la lettre de Nestorius comme contraire au symbole de Nicée, & après que trente-quatre eurent opiné; tous s'écrierent ensemble: Celui qui n'anathematise pas Nestorius, soit anathême. La foi orthodoxe l'anathematise: le saint concile l'anathematise. Qui communique à Nestorius soit anathême. Nous anathematisons toute la lettre & les dogmes de Nestorius. Nous anathematisons tous l'heretique Nestorius. Nous anathematisons tous ceux qui communiquent à Nestorius. Nous anathematisons la foi impie de Nestorius. Toute la terre anathematise sa religion impie. Qui ne l'anathematise pas soit anathême. Puis ils ajouterent: Qu'on lise la lettre du très-saint évêque de Rome. Juvenal dit: Qu'on lise aussi la lettre que le très-saint archevêque de Rome Celestin a écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lut la traduction greque de la lettre du pape saint Celestin à Nestorius; puis il ajouta: Notre très-pieux évêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la sienne entre les mains: nous la lirons si vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit: Qu'on la lise aussi & qu'on l'insere aux actes.

p. 501. B.

Sup n. 14.

XL. Dépositions contre Nestorius.

Sup. n. 21.

Le prêtre Pierre lut la troisiéme lettre de saint Cyrille à Nestorius, qui est la lettre synodale avec les douze anathêmes; puis il ajouta: Ces lettres de Celestin

Celestin & de Cyrille ont été envoyées & renduës à Nestorius par les évêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel qui sont ici presens soient interrogés sur ce sujet. Flavien de Philippes dit: Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte évêque de Cabase dit: Nous allâmes à la cathedrale un jour de dimanche comme on celebroit l'office, & nous rendîmes ces lettres à Nestorius en présence de tout le clergé, & presque de tous les illustres. Daniel évêque de Darne dit la même chose. Flavien de Philippes dit: Satisfit-il aux lettres? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier: mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajoûta: Après avoir pris ces lettres il y satisfit si peu, qu'il fit dans l'église des discours encore pires que devant, & continuë jusqu'à present.

AN. 431.

p. 504.

Sup. n. 29.

Fidus évêque de Joppé dit: Qu'il persevere encore aujourd'hui dans la même doctrine; les évêques Acace & Theodote, qui sont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, jusques-là que l'un d'eux fut en peril. Nous les prions & les conjurons par les saints évangiles, qui sont presens, de déposer dans ces actes ce qu'ils ont oui dire à Nestorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit: Puisqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes; je veux dire, de la vraïe foi en Jesus-Christ: il est raisonnable que les évêques Theodote & Acace pieux & sinceres comme ils sont, disent ce qu'ils ont oui à Ephese. Theodote d'Ancyre dit: Je suis affligé pour mon ami, mais je

Sup. n. 34.

AN. 431. préfere la religion à toutes les amitiés; & quelque repugnance que j'y sente, il faut répondre sur les faits dont on m'interroge: quoique notre témoignage ne soit pas necessaire, car ces sentimens paroissent assez par sa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foiblesses humaines, il l'a dit encore ici: comme il avoit soutenu qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge, ni nourri de son lait: ainsi il a dit ici plusieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'est pas nous seuls, mais plusieurs autres, qui l'avons oüi parler ainsi à Ephese il y a peu de jours.

Acace de Melitine dit: Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit cesser. Ainsi quoique j'aie aimé Nestorius plus que personne, & desiré le sauver en toute maniere, je dirai la verité, pour ne pas perdre mon ame. Si-tôt que je fus arrivé à Ephese, j'eus une conversation avec lui; & le voïant dans le mauvais sentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche, qu'il quittoit cette pensée. Dix ou douze jours après aiant repris ce discours, je soutenois la verité. Je vis qu'il la combattoit, & que par une interrogation absurde, il mettoit les répondans dans la necessité de nier entierement que la divinité du Fils unique se fût incarnée, ou de confesser que la divinité du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, s'est incarnée avec le Verbe divin, qui seroit une heresie. Ainsi cette interrogation étoit malicieuse, & tendoit à renverser la foi. Ensuite dans une autre conversation, un évêque qui étoit avec lui, prit la parole, & dit;

qu'autre étoit le Fils qui a souffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphême, je pris congé de la compagnie & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui prenoit le parti des Juifs, disant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme. An. 431.

XLI. Autorités des peres, &c.

Flavien demanda ensuite que les autorités des peres sur le sujet, fussent lûës & inserées dans les actes. Le prêtre Pierre dit, Nous avons en main les livres des peres, des évêques & des martyrs, dont nous avons choisi quelque peu d'articles que je lirai, s'il vous plaît ; & Flavien l'aïant encore demandé, il lût un passage du livre de saint Pierre évêque d'Alexandrie & martyr, touchant la divinité: un de saint Athanase contre les Ariens: un de sa lettre à Epictete: un de la lettre du pape saint Jules à Docimus: un de la lettre du pape saint Felix à Maxime & au clergé d'Alexandrie: deux des lettres pascales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la sixiéme ; nous n'avons de toutes ces pieces que celles de saint Athanase. Le prêtre Pierre lût encore un passage du traité de l'aumône de saint Cyprien : deux du traité de la foi de saint Ambroise: un de la lettre de saint Gregoire de Nazianze à Cledone, où sont les anathêmes: un de saint Basile: un de saint Gregoire de Nysse: deux d'Atticus de C. P. deux de saint Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce sont en tout douze peres, dont les autorités sont rapportées ; mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers, & Vincent de Lerins n'en compte que dix. *p. 508.* *Comm. 21*

Le prêtre Pierre dit: Nous avons aussi en main *p. 510 A.*

AN. 431.

les livres des blaſphêmes du reverendiſſime Neſtorius, d'un deſquels nous avons choiſi quelques articles. S'il plaît au ſaint concile nous les lirons. L'évêque Flavien dit: Qu'ils ſoient lûs & inſerés dans les actes. Tous les évêques y conſentirent. On lût vingt articles tirés du livre de Neſtorius, qui étoit un recueil de ſes ſermons diviſé par cahiers, dont on compte juſqu'à vingt-ſept. Après cette lecture, Flavien dit: Puiſque ces diſcours de Neſtorius ſont des blaſphêmes horribles, qu'ils ſoient inſerés aux actes, pour ſa condamnation.

p. 529. C.

Le prêtre Pierre dit: Le reverendiſſime metropolitain & évêque de Carthage Capreolus a écrit une lettre au ſaint concile par le diacre Beſſula; je la lirai ſi vous l'ordonnés, & j'en lirai auſſi la traduction. Elle portoit que ſaint Auguſtin appellé nommément au concile, étoit mort quand la lettre de l'empereur fut apportée; & qu'encore que cette lettre fût principalement adreſſée à ſaint Auguſtin, Capreolus l'aïant reçûë, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour aſſembler un concile national, qui choiſiroit des députés pour le concile univerſel; mais la déſolation du païs, & les ravages des Vandales empêcherent les évêques de s'aſſembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arriverent à Carthage qu'à Pâques; en ſorte qu'il ne reſtoit pas deux mois juſqu'au concile univerſel; & ce temps n'étoit pas ſuffiſant pour aſſembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainſi ne pouvant envoyer une députation ſolemnelle, Capreolus voulut au moins obſerver la diſcipline, & marquer ſon reſpect au concile univerſel, en envoïant un

diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les évêques de resister courageusement à ceux qui voudroient introduire dans l'église de nouvelles doctrines ; & de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a deja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux décisions des peres. S. Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inserée aux actes, comme portant clairement que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautés rejettées. Tous les évêques s'écrierent : Nous disons tous le même, nous le souhaitons.

XLII. Sentence contre Nestorius. p. 533.

Ensuite on prononça la sentence de condamnation contre Nestorius en ces termes : Nestorius aïant entre autres choses refusé d'obéïr à notre citation, & de recevoir les évêques envoïés de notre part, nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ses impietés ; & l'aïant convaincu, tant par ses lettres, que par ses autres écrits, & par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvés par témoins, de penser & d'enseigner des impietés : réduits à cette necessité par les canons, & par la lettre de notre très-saint pere & collegue Celestin évêque de l'église Romaine : après avoir souvent répandu des larmes, nous en sommes venus à cette triste sentence. Notre seigneur Jesus-Christ qu'il a blasphemé, a déclaré par ce saint concile ; qu'il est privé de toute dignité épiscopale, & retranché de toute assemblée ecclesiastique. Cyrille évêque d'Alexandrie, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Juvenal évêque de Jerusalem, j'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques presens souscrivirent de même au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Quelques-

AN. 431. 23. Juin. uns se qualifient évêques par la grace ou par la misericorde de Dieu : quelques-uns evêques de l'église catholique d'un tel lieu. Il y en a qui souscrivent par la main d'un prêtre : l'un aïant mal à la main, d'autres étant malades. p. 548. E. Quelques évêques arriverent au concile après cette premiere session, & souscrivirent aussi ; ensorte que Nestorius fut déposé par plus de deux cens évêques : car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent se trouver à Ephese. Epist. Cyr. 10. 3. Conc. p. 573. Telle fut la premiere session du concile, qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit fermée : quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme Juin ; & qu'en ce jour le soleil se couche à Ephese à sept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au soir à attendre la décision du concile ; & quand ils apprirent que Nestorius étoit déposé, ils commencerent tout d'une voix à donner des benedictions au concile, & à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au sortir de l'église, ils conduisirent les évêques avec des flambeaux jusqu'à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville ; & on témoigna une grande joïe.

p. 549. Le lendemain vingt-troisiéme de Juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa déposition, en ces termes : Le saint concile assemblé à Ephese par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos très-pieux empereurs ; A Nestorius nouveau Judas. Sçache que pour tes dogmes impies & ta desobéissance aux canons, tu as été déposé par le saint concile, suivant les loix de l'église, & déclaré exclu de tout degré ecclesiastique le

vingt-deuxiéme jour du present mois de Juin. La sentence fut affichée dans les places, & publiée par les crieurs. Le même jour le concile écrivit à Eucharius défenseur de l'église de C. P. aux prêtres, aux économes & au reste du clergé, pour leur signifier la déposition de Nestorius faite le jour précedent, leur recommandant de conserver tous les biens de l'église, pour en rendre compte au futur évêque de C. P. qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu, & la permission de nos très-pieux empereurs. AN. 431.

XLIII. Lettre à l'abbé Dalmace, &c.

En même-temps saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de sa part à C. P. sçavoir les évêques Macaire & Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Nestorius l'année précedente: car les deux autres Theopempte & Daniel étoient à Ephese. Il y avoit aussi deux prêtres de saint Cyrille à C. P. Timothée & Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq, les évêques Macaire & Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de C P. le plus renommé pour sa sainteté. Il avoit porté les armes sous Theodose le grand, & servi dans la seconde compagnie de ses gardes, vivant dès lors dans la pieté. Pour mieux servir Dieu, il quitta sa femme & ses enfans, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, & embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avoit habité le desert dès son enfance, & pratiqué toutes sortes de vertus: ce fut lui qui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous sa conduite Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac en mourant l'etablit

Ibid.

Menolog. 3. Aug.

Sup. l. XVI. n. 37.

An. 431.

hégumene, c'est-à-dire, superieur du monastere sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger, & qu'il fut autant de temps en extase. L'empereur le visitoit, & il étoit en grande veneration au Senat; on lui donna à lui & à ses successeurs abbez du même monastere à perpetuité, le titre d'Archimandrite, c'est-à-dire, chef de tous les monasteres de C. P. & saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre. L'église Grecque honore la memoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace & de Fauste le même jour, sçavoir le troisiéme d'Août.

Conc. Eph. pag. 752.

Dans cette lettre, S. Cyrille instruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit passé dans le concile: le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius & sa déposition; & conclut ainsi: Puisque le comte Candidien a envoïé, comme j'ai appris, des relations: veillés & avertissés, que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net: c'est pourquoi nous n'avons pû envoïer la relation, qui doit être presentée à l'empereur; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que si les actes & la relation tardent à venir, sçachés qu'on ne nous permet pas d'envoïer. Adieu. Les actes furent portés ensuite apparemment par les évêques Theopempte & Daniel qui se trouverent depuis à C. P. & qui avoient prévenu le comte Irenée.

Act. 1. p. 563

Conc. Eph. p. 700. D. 717. B.

XLIV. Relation de Nestorius. *Baluz. Synod. p. 11.*

Dès le lendemain de la session du concile, c'est-à-dire, le mardi 23. de Juin, le comte Candidien proposa un édit à Ephese, par lequel il proteste contre ce qui avoit été fait le jour précedent: avertissant

ſant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche & des autres évêques qui venoient. AN. 431.
Il envoïa en même-temps une relation à la cour, soit celle de Neſtorius, ſoit une autre conforme, nous avons celle de Neſtorius, adreſſée à l'empereur, en ces termes.

Etant convoquez à Epheſe par votre pieté, nous nous y ſommes rendus ſans délai, & nous avons voulu ſuivant vos ordres, attendre les évêques qui venoient de toutes parts; mais voyant que les Egyptiens le trouvoient mauvais, & croyoient que nous affections de differer: nous avons promis de nous aſſembler, quand le comte Candidien le voudroit. Lui qui ſçavoit que l'évêque Jean d'Antioche & ceux de ſa ſuite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, ſignifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos, obéiſſant à vos ordres; mais les Egyptiens & les Aſiatiques, au mépris des loix eccleſiaſtiques & imperiales, s'aſſemblerent à part, & firent ce que votre majeſté apprendra de tout le monde. Et aïant répandu dans la place les ſoldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confuſion, courant autour de nos maiſons, & nous faiſant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la ſédition, il avoit fermé les égliſes, afin que nous n'euſſions pas même où nous refugier étant pourſuivis; mais il avoit ouvert aux autres la grande égliſe, & y avoit préparé leur ſéance: Nous vous ſupplions donc & vous conjurons, puiſque nous ſommes venus à Epheſe par votre ordre ſans prévoir une inſulte ſi barbare, de pourvoir à notre ſûreté, & d'ordonner que le concile ſe tienne dans les regles, ſans qu'aucun des clercs ou des moines, ſoit des nôtres, ou des

Conc. Eph. p. 563. E.

AN. 431.

Egyptiens y ait entrée, ni aucun des évêques, qui sont venus sans être appellez, pour troubler le concile ; mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, & encore de ceux qui ont connoissance de ces sortes de questions, ou d'ordonner que nous retournions chez nous en sûreté ; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux évêques de chaque province avec le métropolitain, étoit artificieuse : car il y avoit peu de métropolitains sous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit souscrite par Nestorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarse, Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Basile de Thessalie, Maxime d'Anasarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople ; onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ses soldats ; empêchoit que l'on ne leur apportât les choses necessaires à la vie, & donnoit liberté de les insulter aux gens que Nestorius entretenoit auprès de lui : particulierement aux païsans des terres de l'église, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les évêques du concile.

Epist. Men. p. 761. D.

Quand les actes de la déposition de Nestorius furent mis au net, on les envoïa à l'empereur avec une lettre synodale, contenant tout ce qui s'etoit passé, les raisons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Nestorius & le reste. Il y est parlé du pape en ces termes : Nous avons loué le très-saint évêque de Rome Celestin, qui avoit déja condamné les

p. 572. C.

dogmes heretiques de Neſtorius, & porté contre lui la ſentence avant la nôtre. La concluſion eſt telle, Nous prions votre majeſté d'ordonner que la doctrine de Neſtorius ſoit bannie des égliſes; que ſes livres, quelque part qu'on les trouve, ſoient jettez au feu; & que ſi quelqu'un mépriſe ce qui a été ordonné, il encoure votre indignation. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de Conſtantinople pour leur faire part de la dépoſition de Neſtorius, comme d'une agréable nouvelle. C'eſt dans cette lettre que le concile joint enſemble ſaint Jean & la ſainte Vierge, comme honorant également la ville d'Epheſe: or il eſt certain par une autre lettre, que le ſepulchre de ſaint Jean y étoit, dans une égliſe de ſon nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la dépoſition de Neſtorius à ſon clergé & à ſon peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques ſermons; l'un dans l'égliſe de ſainte Marie, à l'occaſion des ſept évêques qui quitterent le parti de Neſtorius pour ſe réunir au concile, un autre dans la ſynaxe ou liturgie, celebrée apparemment le vendredi vingt-ſixiéme de Juin, après que Reginus évêque de Chipre & quelques autres eurent parlé. Dans ces ſermons ſaint Cyrille déclame fortement contre Neſtorius.

p. 573. A

p. 605.

p. 576.

p. 584.

p. 580.

XLV.
Arrivée de Jean d'Antioche.

Epist. Memn. p. 761. E.

Cinq jours après ſa dépoſition, c'eſt-à-dire, le ſamedi vingt-ſeptiéme de Juin, Jean d'Antioche arriva à Epheſe. Le concile l'aïant appris, envoïa au-devant de lui des évêques & des clercs, tant par honneur que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Neſtorius dépoſé par le concile. Les ſoldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les dé-

AN. 431.

27. Juin.

putez du concile de lui parler dans le chemin; mais ils ne laisserent pas de le suivre jusqu'à son logis, & y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit souffrir plusieurs affronts. Enfin l'évêque Jean les envoya querir par des soldats. Quand ils lui eurent déclaré ce qu'ils étoient chargez de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques & aux clercs de sa suite, qui les battirent jusqu'à mettre leur vie en peril. Les députez vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traittez; montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçus; & il en fut dressé des actes, en présence de l'évangile, c'est-à-dire, en plein concile; mais nous ne les avons plus; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephese.

Epist. ad Cœlest. p. 664. A.
Apol. Cyr. A.
Acta concil. p. 580.

Pendant que Jean faisoit attendre les députez du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius. Car si-tôt qu'il fut descendu de chariot & entré dans sa chambre; étant encore tout poudreux, avant que d'ôter son manteau, il commença à proceder contre saint Cyrille & Memnon d'Ephese, & contre tout le concile. Le Comte Candidien qui étoit allé au-devant de lui, commença l'action, & selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi: J'aurois bien souhaité rendre les lettres des empereurs suivant leurs ordres en présence de vôtre pieté & de tout le concile; mais il y a cinq jours que le reverendissime évêque Cyrille, Memnon évêque de cette ville, & les évêques qui sont avec eux s'assemblent dans l'église. Je voulus les en empêcher, &

les priai d'attendre que vous fussiez tous présens. Ils demanderent qu'on fit la lecture de la lettre de l'empereur, & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de désobéïssance; mais avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme sçavent plusieurs évêques qui étoient entrez avec moi: ils eurent si peu d'égard, qu'ils chasserent honteusement les évêques envoyez par le très-saint Nestorius & ceux qui les accompagnoient; ils me chasserent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation que les évêques leur avoient envoyée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres; déclarant que j'attendois l'arrivée de votre sainteté & des évêques qui l'accompagnent. AN. 431.

L'évêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur. Tous les évêques se leverent, & Candidien la lût. Ensuite l'évêque Jean le pria de dire, s'il étoit arrivé quelqu'autre chose; Candidien dit: Le lendemain, ne sçachant rien de ce qui s'étoit passé, j'appris tout d'un coup qu'ils avoient déposé le très-saint évêque Nestorius. Je trouvai la sentence de la déposition affichée, je l'arrachai, je la lus, & l'envoyai aux empereurs: un peu après j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place, & publioient solemnellement la même déposition. Voïant cela, je leur envoïai des défenses de rien faire contre les ordres de l'empereur, & je fis ensorte que les évêques qui ne s'étoient point assemblez avec eux, attendissent votre arrivée. L'évêque Jean dit: Ont-ils procedé selon les canons & selon les ordres de l'empereur, avec connoissance de cause, ou condamné Nes-
p. 591. C.
594.

AN. 431. Juin.

torius par defaut? Candidien dit: Tous les évêques qui étoient avec moi sçavent qu'ils ont jugé sans examen. Jean d'Antioche dit: La maniere dont ils en ont usé à notre égard s'accorde à ce procedé: car au lieu de saluer fraternellement des gens qui viennent d'un si long voyage, & leur témoigner de l'affection, ils sont venus d'abord nous troubler & nous fatiguer avec leur petulance ordinaire. Mais le saint concile qui est avec moi, ne les a pas seulement écoutez; il examinera ce qu'il sera à propos d'ordonner contre de telles entreprises.

Après cela le comte candidien se retira, & Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire sur un tel mépris des lettres de l'empereur. Le concile dit: Il est clair que le reverendissime Cyrille & le reverendissime Memnon, qui l'a secondé en tout, ont contrevenu à ses ordres; comme nous sçavons très-bien, nous qui sommes ici avant vôtre pieté, & qui avons vû toutes ses entreprises. Car Memnon a fermé les églises, particulierement celles des Martyrs & du saint Apôtre, sans permettre aux évêques d'y celebrer même la Pentecôte. Il a ramassé une multitude de païsans pour troubler la ville; & envoié ses clercs dans les maisons des évêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne se trouvoient à leur assemblée séditieuse. Leur mauvaise conscience les obligeoit à tout remplir de confusion; de peur que l'on ne recherchât la doctrine heretique que nous avons trouvée dans les articles envoïez depuis peu à Constantinople par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impieté d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageusement pour la religion;

& que les chefs de cette herefie & de cette révolte foient condamnez felon leurs crimes & ceux qu'ils ont féduits à proportion. AN. 431. Juin.

Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon auteurs du defordre, pour avoir meprifé les loix de l'églife & les ordonnances de l'empereur, & à caufe de ces articles heretiques doivent être dépofez, & ceux qu'ils ont féduits doivent être excommuniez ; afin que reconnoiffant leur faute, ils anathematifent les articles heretiques de Cyrille, & s'affemblent avec nous, pour examiner fraternellement les queftions & confirmer la foi. Le concile approuva cette propofition, la fentence fut prononcée & foufcrite par quarante-trois évêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarfe, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels font les actes du faux concile des Orientaux : où l'on reçoit des accufations vagues, fans faire parler aucun témoin particulier, fans examiner aucune piéce, fans oüir, ni même citer les accufez. p. 601. 602. C. p. 664. C.

Ils ne publierent pas cette fentence à Ephefe, & les évêques du concile ne fçurent rien de leur procedure ; mais ils l'envoïerent à Conftantinople avec des lettres à l'empereur, aux princeffes, au clergé, fenat & au peuple, dans lefquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon font repetées en diverfes manieres. Ils les accufent de s'être fervis pour leurs prétenduës violences, des mariniers Egyptiens & des païfans Afiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux maifons p. 604. D.

AN. 431.

Juin.

de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que saint Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenuë de sa session, que tout le concile attendoit son arrivée.

XLVI. Lettre de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à Constantinople, & l'empereur prévenu par ses artifices, avoit envoïé un rescrit par un magistrien nommé pallade. On nommoit magistriens; c'est-à-dire, officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'empereur. Le rescrit apporté par Pallade, déclaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Ephese, par cabale & par passion; c'est-à-dire, la déposition de Nestorius. C'est pourquoi, disoit l'empereur, jusqu'à ce que les dogmes de la religion soient examinez par tout le concile, & que nous envoïons quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'est passé, & empêcher les desordres: nous ordonnons qu'aucun des évêques assemblez à Ephese ne s'en retire. Et quoique ces lettres doivent suffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laisser passer aucun. Cette lettre étoit dattée du troisiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Antiochus; c'est-à-dire, du vingt-neuviéme Juin 431. sept jours après la session du concile.

Conc. Eph. p. 704.

Le concile répondit par le même Pallade, se plaignant que le comte Candidien a prévenu l'empereur avant qu'il pût sçavoir la verité par la lecture des actes; qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'est arrivé que vingt-un jours après le terme préfix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, vôtre majesté, de rappeller le Comte Candidien

Conc. Eph. p. 745.

Candidien avec cinq évêques du concile, pour soutenir devant vous ce qui s'est fait; car ceux qui se sont écartez de la foi, sont si adroits à déguiser leur erreur, qu'ils avoient seduit quelques évêques, qui sont revenus, & ont condamné Nestorius avec nous. En sorte qu'il n'en est demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche, que trente-sept ou environ; dont la plûpart se sont attachez à Nestorius, se sentant coupables & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoyons les noms: les uns sont des heretiques Pelagiens, les autres déposez depuis plusieurs années. Au reste le concile a le consentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a assisté avec ceux d'Afrique par le très pieux archevêque Cyrille. Nous sommes si pressez que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait souffrir; mais si vous nous accordez notre demande, les cinq qui se rendront près de vous, vous instruiront de tout. Nous sommes plus de deux cens qui avons prononcé la sentence de déposition contre Nestorius, avec le consentement de tout l'Occident; mais nous sommes peu qui avons souscrit à cette lettre, quoiqu'en présence de tous; parce que le magistrien Pallade nous presse, & ne peut attendre la longueur de ces souscriptions. Ensuite sont les noms des schismatiques, au nombre seulement de trente-quatre.

AN. 431. Juillet.

Les schismatiques ne manquerent pas de répondre aussi à l'empereur par le même Pallade. Leur lettre est pleine de flateries pour l'empereur, & de calomnies contre saint Cyrille & le concile. Ils font mention de la sentence qu'ils avoient portée dans leur conci-

Conc. Eph. p. 705.

AN. 431. Juillet.

liabule : ils repetent la demande de Nestorius, que chaque métropolitain ne fut accompagné que de deux évêques de sa province, disant que de leur part ils n'en avoient pas amené davantage ; que les Egyptiens sont cinquante, & les Asiatiques dépendans de Memnon, quarante : qu'il y a douze heretiques Messaliens de Pamphile, sans les autres qui accompagnent Memnon, & quelques déposez & excommuniez ; ce qui fait, disent-ils, une troupe d'ignorans, propres seulement à faire de la confusion. Mais enfin de leur propre aveu, il n'y avoit gueres moins de cent cinquante évêques contre eux. Nous pensions, disent-ils, que vos lettres les rendroient plus sages ; & après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'église de l'apôtre saint Jean, pour remercier Dieu & le prier pour votre majesté ; mais si-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme après avoir fait nos prieres dehors, nous retournions sans avoir dit mot à personne : il est sorti une troupe de valets, qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont blessé quelques-uns, & nous ont poursuivis avec des bâtons & des pierres jusqu'à une grande distance. Memnon avoit préparé tout cela de loin : ne permettant à personne de prier dans les églises, ni de traiter paisiblement les affaires ecclesiastiques. C'est pourquoi nous vous prions de faire chasser de cette ville, principalement ce tyran, que nous avons déposé, & qui trouble tout, de peur que sa conduite ne soit recherchée.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de Constantinople vers le même tems, nous découvre le sujet

de ce tumulte & de ces prétenduës violences des catholiques. Les évêques que le concile avoit envoyez au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été si mal traitez, après en avoir fait leur plainte au concile, le déclarerent excommunié; & lui firent signifier l'excommunication. Car le concile apprit que l'on avoit affiché en un certain quartier de la ville un écrit sans nom & sans souscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephese & les magistrats, afin d'obtenir un decret, pour ordonner un autre évêque à la place de Memnon; mais les habitans de la ville qui étoient tous catholiques, se saisirent des églises, & y demeuroient, de peur que Jean n'executât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'église de saint Jean l'Evangeliste, après avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination; le peuple lui résista, & comme il avoit amené des gens armez, il y eut une sédition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette église furent laissez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon qui finit en priant le clergé de Constantinople de publier les violences de Jean & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fit tirer d'Ephese les comtes Candidien & Irenée qui n'y faisoient que du trouble. Irenée se retira de lui même, car les schismatiques l'envoyerent à Constantinople pour agir plus efficacement en leur faveur: ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irenée.

Sup. n. 45.
Epist. Memn. p. 764. C.
Conc. Eph. p. 713. E.

AN. 431.
XLVII.
Arrivée des légats du pape.
Conc. Eph. p. 610

Cependant les légats du saint siege arriverent à Ephese; & aussi-tôt on tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon: selon les Romains le sixiéme des ides de Juillet, selon les Egyptiens le seiziéme d'Epiphi, c'est-à-dire, le dixiéme de Juillet de la même année 431. Saint Cyrille présidoit toujours comme tenant la place du pape, Juvenal de Jerusalem, Memnon d'Ephese, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Thessalonique, Theodote d'Ancyre, Firmius de Cappadoce, & tous les autres évêques y assistoient, & le diacre de Carthage Bessula.

p. 611.

On fit entrer & asseoir avec eux les députez d'Occident, qui étoient trois; deux évêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier & dit: Nous rendons graces à l'adorable Trinité de nous avoir fait venir à votre sainte assemblée. Il y a longtemps que notre pere Celestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées: maintenant il vous en envoye d'autres que nous vous representons, faites-les lire & inserer aux actes ecclesiastiques. Les deux évêques députez, Arcade & Projectus demanderent la même chose; & comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils disoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Celestin; & Sirice notaire de l'église Romaine la lût en latin. Juvenal évêque de Jerusalem demanda qu'elle fût inserée dans les actes. Tous les évêques demanderent qu'elle fût traduite & lûë en grec. Le prêtre Philippe dit: On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du siege apostolique: mais nous avons eu soin

de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques Arcade & Projectus ajouterent la raison, parce que plusieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lut donc la traduction grecque de la lettre du pape saint Celestin. AN. 431. p. 614.

Elle commence ainsi: L'assemblée des évêques témoigne la présence du saint Esprit: car le concile est saint par la veneration qui lui est dûë, comme representant la nombreuse assemblée des apôtres. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher ne les a abandonnez. C'étoit lui-même qui enseignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enseigner; & qui avoit assuré qu'on l'écoutoit en ses apôtres. Cette charge d'enseigner, est venuë également à tous les évêques: nous y sommes tous engagez par un droit hereditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit: Allez, instruisez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçu un ordre general, & qu'il a voulu que nous l'executions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous succedé en dignité. *Act.* xv. *Luc.* x. 16. *Matth.* XXVIII. 19.

Le pape saint Celestin reconnoît par ces paroles que c'est Jesus-Christ même qui a établi les évêques pour docteurs de son église en la personne des apôtres; il se met lui-même en leur rang, & déclare qu'ils doivent concourir tous ensemble à conserver le pieux dépôt de la doctrine apostolique. C'est à quoi tend le reste de la lettre, & il y employe la consideration du

AN. 431. 16 Juillet.

lieu où ils sont assemblez; la ville d'Ephese où S. Paul & S. Jean avoient annoncé l'évangile. S. Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques presentes. Elle porte créance pour les évêques Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, qui assisteront, dit-elle, à ce qui se fait, & executeront ce que nous avons déja ordonné. La datte est du huitiéme des ides de Mai, qui est le huitiéme du même mois, la même année 431.

Conc. Eph. p. 615. D.

p. 918

Après cette lecture, tous les évêques s'écrierent: Ce jugement est juste. A Celestin nouveau Paul: à Cyrille nouveau Paul: à Celestin conservateur de la foi: à Celestin qui s'accorde avec le concile: tout le concile rend graces à Celestin. Un Celestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit: Considerez la forme de la lettre du pape: il ne prétend pas vous instruire comme des ignorans; mais vous rappeller ce que vous sçavez, afin que vous executiez ce qu'il a jugé il y a long-temps. Firmius de Cappadoce dit: Le saint siege de Celestin a déja reglé l'affaire, & donné sa sentence, par les lettres adressées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jerusalem, à Rufus de Thessalonique, & aux églises de C. P. & d'Antioche. En consequence & en execution de cette sentence, nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique: après que le terme qui lui avoit été donné pour le corriger, a été passé, & que nous sommes demeurez long-temps à Ephese au-de-là du jour prescrit par l'empereur.

L'évêque Arcade, un des légats dit: La lenteur de la navigation & le tems contraire nous ont empêchez d'arriver aussi-tôt que nous esperions; c'est pourquoi

nous vous prions de nous faire instruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même requisition : après avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du pape, & relevé la primauté de saint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du très-pieux évêque Celestin, & par votre presence. Mais puisque vous demandez ce qui s'est passé, vous vous en instruirez pleinement par les actes mêmes de la déposition de Nestorius. Vous y verrez le zele du concile, & la conformité de sa foi avec celle que Celestin publie à haute voix. Ainsi se termina la seconde session du concile. AN. 431.

Les légats du pape avoient un ordre par écrit, datté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire, du huitiéme de Mai, & conçû en ces termes : Memoire du pape Celestin aux évêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous esperons, vous serez arrivez au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siege apostolique : puisque les instructions qui vous ont été données, portent que vous devez assister au concile ; mais que si on vient à quelque contention, vous devez juger de leur avis sans entrer en dispute. Que si vous voyez que le concile soit fini, & que tous les évêques soient retournez, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, & si vous apprenez que mon frere Cyrille soit allé à Constantinople, il

Coll. Baluz. p. 381.

AN. 431. 11. Juillet.

faut que vous y alliez, & que vous presentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement & qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses ce que vous devez faire avec le concile de notredit frere. Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cet ordre; mais nous avons une lettre du pape à l'empereur Theodose en datte du quinziéme de Mai, portant créance pour les trois légats, & une pour saint Cyrille, en datte du septiéme, portant qu'il faut toujours recevoir à penitence celui qui retracte ses erreurs.

Conc. Eph. p. 619. 621.

XLVIII. Les légats confirment la déposition de Nestorius.

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet ou dix-septiéme d'Epiphi, c'est-à-dire, l'onziéme de Juillet la même année 431. le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvenal de Jerusalem demanda aux legats du pape, s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement. Toutefois il demanda qu'ils fussent encore lus en plein concile, & l'évêque Arcade fit la même requisition. Memnon d'Ephese ordonna qu'on y satisfît, & Pierre prêtre d'Alexandrie lut les actes de la premiere session; dont on insera dans cette troisiéme le commencement & la sentence de déposition contre Nestorius. Après cette lecture, le prêtre Philippe dit: Personne ne doute que saint Pierre chef des apôtres, colonne de la foi & fondement de l'église catholique a reçu de notre Seigneur Jesus-Christ les clefs du royaume, & la puissance de lier & délier les pechez, & que jusqu'à present il vit, & exerce ce

p. 621. p. 623. p. 626.

ce jugement dans ses successeurs. Notre saint pape l'évêque Celestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyé au saint concile, pour suppléer à son absence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenuë de ce concile, pour conserver la foi catholique, qu'ils ont reçûë de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procedure faite contre Nestorius, & ajoûte: Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'Orient & d'Occident ont assisté au concile, par eux ou par leurs députez; c'est pourquoi Nestorius doit sçavoir qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'église catholique.

AN. 431.
11. Juillet.

L'évêque Arcade opina ensuite, & conclut ainsi: Suivant la tradition des apôtres & de l'église catholique, suivant aussi le décret du très-saint pape Celestin, qui nous a envoyez, pour être de sa part les executeurs de cette affaire, & suivant les décrets du saint concile: nous déclarons à Nestorius, qu'il est dépoüillé de la dignité épiscopale, & separé de toute l'église & de la communion de tous les évêques. L'évêque Projectus conclut ainsi son opinion: Moi aussi par l'autorité de la légation du siege apostolique, étant avec mes freres executeur de la sentence, je déclare, que Nestorius ennemi de la verité & corrupteur de la foi, est privé de la dignité épiscopale, & de la communion de tous les évêques orthodoxes. Saint Cyrille dit: Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du siege apostolique & de tout le concile des saints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont executé la sentence du très-saint évêque Celestin, & ap-

p. 627. C.

AN. 431. prouvé celle que ce saint concile a prononcé contre l'heretique Nestorius: il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier & aujourd'hui aux actes precedens, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les légats offrirent de souscrire; le concile ordonna qu'on leur présentât les actes; & ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius. Ainsi finit la troisiéme session du concile.

XLIX. Lettres Synodales.

Conc. Ephes. p. 630.

Il rendit comte à l'empereur de cette action par une lettre synodale, qui porte: Dieu favorisant votre zele, a excité celui des évêques d'Occident pour vanger l'injure de Jesus-Christ; car quoique la longueur du chemin les ait empêchez de venir tous vers nous, ils se sont assemblez chez eux en presence du très-saint évêque de Rome Celestin; ils ont approuvé nos sentimens sur la foi, & retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Celestin avoit déja déclaré la même chose par ses lettres au très-saint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis à sa place; maintenant il l'a encore déclaré à ce saint concile d'Ephese, par d'autres lettres, qu'il a envoyées par les évêques Arcade & Projectus & le prêtre Philippe ses vicaires. Etant arrivez, ils nous ont déclaré le sentiment de tout le concile d'Occident: & ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à votre majesté, afin que vous connoissiez, que la sentence que nous venons de prononcer, est le jugement commun de toute la terre. Ainsi, puisque le sujet de notre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permet-

tre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous ſont preſſez de pauvreté ; d'autres affligez de maladies ; d'autres courbez de vieilleſſe ; enſorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le ſejour en pays étranger ; & qu'il eſt déja mort des évêques & des clercs. Toute la terre eſt d'accord, hors quelque peu de perſonnes, qui préferent l'amitié de Neſtorius à la religion. Il eſt juſte de ſonger à lui donner un ſucceſſeur, & de nous laiſſer en repos, joüir de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour votre majeſté. Cette lettre fut ſouſcrite par ſaint Cyrille, & par tous les autres évêques.

Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de C. P. pour leur déclarer la dépoſition de Neſtorius, & les exhorter à demander à Dieu, qu'on lui donne un digne ſucceſſeur. Cette lettre eſt ſouſcrite premierement par ſaint Cyrille, puis par le prêtre Philippe légat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'égliſe des apôtres : puis par Juvenal de Jeruſalem : par les deux évêques légats Arcade & Projectus : par Firmus de Ceſarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge : après quoi il eſt dit : Quoique ceux qui ont dépoſé Neſtorius, ſoient plus de deux cens, nous nous ſommes contentez de ces ſouſcriptions. p. 634.

L.
Plainte de S. Cyrille & de Memnon.
16. Juillet.

Cinq jours après la troiſiéme ſeſſion, le concile en tint une quatriéme dans l'égliſe de ſainte Marie, le dix-ſept des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, le ſeiziéme de Juillet. Saint Cyrille y eſt nommé le premier, tenant la place du pape ſaint Celeſtin, puis les trois légats ; d'abord les deux évêques Arcade & projectus, puis le prêtre Philippe ; puis Juvenal, Memnon,

An. 431. 16. Juillet,

& les autres. Il semble par cette diversité de rangs dans les séances & les souscriptions, qu'ils ne les observoient pas scrupuleusement; & nous ne voyons aucun incident sur ce sujet. En cette action, comme il s'agissoit des interêts de saint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie, qui fit fonction de promoteur; mais Hesychius diacre de Jerusalem, qui dit: Le très-saint archevêque d'Alexandrie Cyrille, & le très-saint évêque d'Ephese Memnon, ont presenté une requête au très-saint concile. Nous l'avons en main; & la lirons si vous l'ordonnez. Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture, & le diacre Hesychius la lut.

p. 635.

Elle portoit les plaintes contre Jean d'Antioche, qui, en haine de la déposition de Nestorius, avoit rassemblé environ trente évêques de ce parti, les uns déposez depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de siege, avec lesquels il pretend, disoit la requête, nous avoir déposez, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dressé: quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'église, ni par l'ordre de l'empereur, ni de rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siege. Et quand il l'auroit pû, il falloit observer les canons, nous avertir & nous appeller avec le reste du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il est arrivé à Ephese, & nous n'en avons rien sçû jusqu'à ce jour. Il n'en auroit pas usé ainsi contre le dernier des clercs qui sont sous sa main. Puis donc qu'il est ici avec ses complices, nous vous conjurons par la sainte Trinité de les faire appeller, pour rendre comte de leur en-

treprise : car nous sommes prêts de montrer qu'elle est impie & illegitime.

16. Juillet. p. 638. E.

Acace de Melitine dit : L'accusation auroit été inutile, quand elle auroit été vraie, & la demande des saints evêques Cyrille & Memnon est superfluë : car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient separez du saint concile, pour se joindre à Nestorius, & qui étoient chargez eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les présidens de ce concile oecumenique. Mais puisque vous avez jugé à propos de les poursuivre, Jean d'Antioche, chef de ce schisme, sera appellé par les pieux évêques Archelaus, Paul & Pierre, pour rendre compte de son entreprise. Les trois évêques partirent en effet ; sçavoir, Archelaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crete & Pierre des Camps en Palestine ; & quand ils furent venus, Firmus de Cesarée en Cappadoce les pria de rendre compte de leur commission.

LI. Citations à Jean d'Antioche. p. 639.

L'évêque Paul dit : Approchant de la maison du reverendissime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de soldats, & d'autres personnes portant des armes, qui gardoient la porte : nous sommes enfin approchez à peine, & nous avons dit : Nous ne sommes que trois, le saint concile nous envoye porter au reverendissime évêque Jean des paroles de paix, sur une affaire ecclesiastique. Beaucoup de monde s'est assemblé autour de nous ; & entre plusieurs discours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe ; mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cause de la confusion qu'il y avoit. L'évêque Archelaus dit : Nous avons essuyé un grand tumulte, & presque été en peril. Les sol-

dats ont tiré l'ép e & pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajoûta : Il y avoit là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoyez par le concile ; mais personne n'a voulu nous recevoir.

AN. 431. 16. Juillet.

Saint Cyrille dit : Le concile voit que Memnon & moi nous sommes ici, parce que nous avons la conscience nette ; mais l'heretique Nestorius & Jean son défendeur rendent leur maison inaccessible, de peur de venir au concile. Ordonnez-donc que la sentence portée contre nous sera déclarée nulle, & statuez contre Jean, ainsi que vous jugerez à propos Juvenal de Jerusalem dit : L'évêque Jean devoit respecter le siege apostolique de Rome, qui est ici present, & celui de Jerusalem, qui a coûtume, suivant la tradition apostolique, de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois afin d'observer les canons, envoyons-y encore des évêques, pour le citer une seconde fois. On y en envoya trois ; Thimothée de Thermese & d'Eudociade, Eustache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie.

p. 641.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivez à la maison de l'évêque Jean, nous avons trouvé autour des soldats avec les épées nuës, & quelques ecclesiastiques, que nous avons priez de nous annoncer. Ils sont entrez, & sont revenus nous dire : L'évêque Jean dit, qu'il n'a point de réponse à faire à des gens déposez & excommuniez. Nous avons demandé, par qui nous avions été déposez & excommuniez. Ils nous ont dit : par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous insistions pour en sçavoir davantage, ils nous ont dit : Nous ne refusons

pas de vous le déclarer pardevant notaire. Saint Cyrille demanda encore, que la procedure de Jean fût déclarée nulle, & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même réquisition de nullité; sur quoi le concile déclara nulle la procedure de Jean, attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soûtenir: ordonna qu'il seroit fait rapport à l'empereur de ce qui s'étoit passé ce jour-là, & que Jean seroit cité une troisiéme fois. Ainsi finit la quatriéme session du concile.

AN. 431.

p. 643.

p. 646.

La cinquiéme fut tenuë le lendemain seiziéme des calendes d'Août, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Juillet, dans l'église de sainte Marie. Saint Cyrille representa ce qui s'étoit passé le jour précedent, & ajoûta, que Jean & ceux de son parti avoient fait une chose honteuse & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de se presenter au concile, pour y dire leurs raisons, avec la modestie chrétienne, puisque personne ne les en empêchoit, & que le concile n'est pas environné de soldats comme leurs maisons: ils ont composé un écrit plein d'insolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le theâtre, pour exciter toute la ville à sedition. S'ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorez & mocquez de tout le monde, ils y ont réüssi; mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer que nous soûtenons l'heresie d'Apollinaire; qu'ils viennent encore à present nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius; mais nous avons appris dès l'enfance les saintes lettres, & nous avons

17. Juillet.

Conc. Eph. p. 649. B.

Epist. ad Cælest. p. 1464. C.

An. 431. 17. Juillet.

été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathematisons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens, & tous les autres heretiques; & de plus Nestorius inventeur de nouveaux blasphêmes, ceux qui sont dans sa communion, & ses sentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celestius & de Pelage. Nous prions le concile de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que nous sommes heretiques, ou être condamnez eux-mêmes, vû principalement que comme porte leur écrit, ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs.

p. 650.

Le concile députa trois évêques, Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Hellespont, avec un notaire nommé Musone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant dès-lors interdiction des fonctions de l'épiscopat; & que s'il n'obéïssoit à cette troisiémé citation, on prononceroit contre lui selon les canons. Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit: Etant allez à la maison de l'évêque Jean, nous sommes descendus de cheval assez loin, & nous avons déclaré doucement à ses clercs, que nous étions envoyez par le saint concile. Nous avons trouvé le prêtre Asphale, qui est de l'église d'Antioche, & poursuit à C. P. les affaires de cette église. Il nous a menez plus près de la maison, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui se jettoient sur nous. Nous avons aussi obligation aux soldats: car comme ils connoissent l'évêque Commode, étant logez dans sa ville, ils ont retenu

tenu les clercs qui vouloient nous insulter. Asphale & les autres clercs ayant averti Nestorius; son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne sçavons pas son nom; mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier, qu'il nous a presenté en disant: Le saint concile vous envoye ceci, afin que vous le receviez. Nous avons dit: Nous sommes envoyez pour parler de la part du saint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y venir prendre séance. L'archidiacre a répondu: Attendez donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y est allé, & étant revenu il nous a presenté encore le même papier, en disant: Ne nous envoyez rien, nous ne vous envoyons rien non plus: nous attendons une décision de l'empereur. Nous avons dit: Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vîte, en disant: Vous n'avez pas reçu mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmerent ce rapport.

AN. 431. 17. Juillet.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche. p. 651.

Le concile dit: Cette citation est suffisante, afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuse, & ne puisse prétendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit: Me voilà encore présent avec l'évêque Memnon, pour entendre les défenses de l'évêque Jean. Puisqu'il continuë de fuir: c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes: Les injures que l'évêque Jean d'Antioche & ses complices ont faites aux évêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le saint concile à porter contre eux une sentence digne de leur arrogance, après cette troisiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu

a été portée jusqu'à votre majesté. Nous avons donc procedé suivant les canons; nous avons reçu les plaintes de Cyrille & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche jusqu'à trois fois; mais aïant environné sa maison de soldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoyez par le concile, ni daigné faire de réponse. Nous avons donc cassé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, jusqu'à ce qu'ils viennent défendre leur procedure devant le concile.

Nous avons été obligez de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne passe pas pour concile. Ainsi au grand concile de Nicée, quelques évêques se separerent, craignant d'être châtiez; mais le grand & saint empereur Constantin jugea si peu qu'ils fussent le concile, qu'il les fit punir pour leur schisme. En effet il est absurde que trente évêques s'opposent à un concile de deux cens dix, avec lesquels tous les évêques d'Occident, & par eux tout le reste du monde, ont joint leur suffrage. Encore de ces trente, quelques-uns sont déposez depuis long-temps; d'autres sont dans l'erreur de Celestius; d'autres anathematisez, comme tenant l'opinion de Nestorius. Ordonnez donc que ce qui a été decidé par le concile universel contre l'impieté de Nestorius, demeure dans sa force; appuïé de votre consentement.

Le concile écrivit aussi au pape saint Celestin; pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procedure contre Nestorius; de sa déposition, de l'entreprise de Jean d'An- *Conc. Eph. p. 661.*

AN. 431. tioche & de sa condamnation, en presence des légats du saint siege. Ils ajoutent: Quant à nos freres Cyrille

p. 665. C. & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entreprise, & nous celebrons avec eux la liturgie & les synaxes. Car si nous souffrons ceux qui voudront insulter aux plus grands sieges, & à ceux sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir: les affaires de l'église tombent dans la derniere confusion. Et ensuite: Après qu'on a lû dans le concile les actes de la déposition des impies Pelagiens & Celestiens, Celestius, Pelage, Julien, Persidé, Florus, Marcelin, Oronce, & leurs complices; nous avons aussi ordonné que le jugement porté contre eux par votre sainteté demeureroit ferme; nous sommes tous du même avis, & les tenons pour déposez. Pour vous instruire de tout plus exactement, nous vous envoïons les actes & les souscriptions du concile. C'est ainsi que le concile d'Ephese condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du pape contre eux.

Conc. Eph. p. 468. Saint Cyrille prononça un sermon dans ce temps-là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche; se plaignant de ce qu'au lieu de se joindre à lui pour combattre l'heresie, il s'en est rendu le fauteur, jusqu'à attaquer ceux qui la combattent.

LIV. Lettres des schismatiques. Conc. Eph. p. 667. Les schismatiques écrivirent de leur côté à l'empereur une lettre où ils disent: Cyrille & Memnon déposez par nous pour l'heresie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement: nous avons répondu qu'il falloit attendre vos ordres; mais se joüant des regles

de la religion, ils les ont rétablis dans le sacerdoce, à ce qu'ils prétendent, eux qui étoient excommuniez & interdits. Nous vous prions donc de secourir au plûtôt la foi & les canons, & d'ordonner que nous sortions d'ici, & que nous allions à Constantinople, ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impieté & leur injustice; d'ordonner encore qu'avec chaque métropolitain il n'y ait que deux évêques, car la multitude est inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cause que du tumulte. C'est ce qui fait que les autres sont venus en si grand nombre, prétendant imposer au peuple, par la quantité des souscriptions. Pour nous, nous ne sommes venus que trois de chaque province; & jusqu'à présent obéissant à vos ordres, nous n'avons point envoyé d'évêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner que tout le monde souscrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre; que l'on n'y ajoute rien, pour dire que notre Seigneur Jesus-Christ est un pur homme, ou que sa divinité est passible. A cette lettre ils joignirent un acte de leur prétendu concile, où ils transcrivirent le symbole de Nicée, & ajoutent que c'est là leur foi, & qu'ils rejettent les articles heretiques de Cyrille avec ses anathematismes. Jean d'Antioche, & tous les autres du parti avoient souscrit ce decret.

AN. 431. Juillet.

p. 701.

En même-temps ils écrivirent à trois des plus puissans amis de Nestorius: à Antiochus préfet du prétoire & consul de cette année: à Valere maître des offices & consul de l'année suivante: à Scolastique préfet de la chambre: la même lettre servit pour les dix premiers, & elle commence ainsi: Nous

p. 709.

AN. 431. Juillet.

sommes réduits à l'extrémité: nous avons tous les jours, pour ainsi dire, la mort devant les yeux: les excès de Cyrille & de Memnon sont au-dessus de la fureur la plus barbare. On nous insulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a déja deux fois mis des écritaux à nos maisons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer: toutes les églises nous sont fermées. Consumez de maladie, nous n'osons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous supplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort, & de faire en sorte que nous allions à la ville imperiale rendre raison de notre foi, & prouver l'heresie & la malice de ces gens-là: autrement nous serons en proïe à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vîte, afin que nous respirions librement. La lettre à Scolastique n'est pas si pathetique, quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes; & ils le prient de faire ensorte que leurs lettres soient lûës à l'empereur. Ils envoïerent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à Constantinople, & reçurent de lui quelques jours après une relation de ce qui s'y étoit passé depuis son arrivée.

LV. Lettre du comte Irenée. Conc. Eph. p. 717.

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prévenu de trois jours mon arrivée à Constantinople. Ils avoient préoccupé tout le monde par leurs mensonges & leurs calomnies contre nous; en sorte que les personnes constituées en dignité croient que cette belle déposition (il veut dire celle de Nestorius)

s'étoit faite par un jugement précedé d'une instruction réguliere, & dans l'assemblée de tous les évêques qui avoient prononcé tout d'une voix une sentence par défaut. Ils avoient persuadé au magnifique Scolastique, que Nestorius ne souffroit point que l'on prononçât à Ephese le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la verité & par vos prieres, aïant essuïé les premiers perils, j'ai fait en sorte de parler aux magistrats, & de leur exposer la verité de la chose. Ils ont été obligez de le rapporter à l'empereur; & enfin après plusieurs discours de part & d'autre, il a été résolu que l'empereur nous entendroit les Egyptiens & moi en présence des magistrats. J'avois beau protester que je n'étois pas venu pour ce sujet, que je n'avois pas reçu ces ordres des évêques, & que j'étois un simple porteur de lettres; j'ai pensé être mis en pieces pour ce discours.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adversaires ont été condamnez, comme ne pouvant soutenir en aucune maniere, ni les actes de la déposition, ni les mensonges qu'ils ont avancez ici: car on montroit clairement que l'Egyptien n'avoit point convoqué la session dans l'ordre; qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugez; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere sans le consentement du comte Candidien. On lut toutes ses protestations: la lettre de l'empereur au concile dont il étoit porteur, & tout le reste fut expliqué: en sorte que les ennemis de la verité furent condamnez tout d'une voix, & votre jugement reçu & approuvé. La déposition de l'Egyptien fut aussi-tôt envoïée dans l'église de la part

AN. 431.
22. Juillet.

de l'empereur, & tout son procedé jugé tyrannique & irrégulier. Tel fut l'évenement de cette audience.

Mais lorsque Jean medecin & syncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous sçavez, nous trouvâmes la plûpart des magistrats tous changez; & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns disoient qu'il falloit soutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre; & autoriser les dépositions, non-seulement des deux personnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit casser également toutes les dépositions, & mander quelques-uns des évêques, pour sçavoir la verité de ce qui s'étoit passé à Ephese. Il y en a qui font tous leurs efforts pour être envoïez à Ephese, avec des ordres de l'empereur, afin de regler l'affaire suivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne soit point suivi, connoissant bien les intentions & les motifs de ceux qui le souhaitent. Il en sera ce qu'il plaira au Seigneur: cependant priez instamment pour moi, qui me suis exposé à tant de perils, & n'en suis pas encore exempt; car Dieu m'est témoin que quand je fus appellé à l'audience de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle est la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoya à Ephese Jean comte des largesses, ou grand trésorier.

LVI.
Sixiéme session.
Requête de Charisius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une sixiéme session dans la maison épiscopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme de Juillet. Saint

Saint Cyrille y présidoit comme vicaire du pape; & les legats du saint siege n'y sont nommez qu'à la fin après tous les évêques. Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires, dit: Le saint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des églises, a proposé une définition que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inserer aux actes. On avoit mis en tête le symbole de Nicée; puis on avoit ajouté: C'est la sainte foi dont tout le monde doit convenir: car elle suffit pour l'utilité de toute l'église qui est sous le ciel. Mais parce que quelques-uns font semblant de la confesser, & en expliquent le sens à leur fantaisie; il a été necessaire de proposer les sentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi est pure doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit: Nous avons en main les livres des saints peres évêques & martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire & de les inserer aux actes. C'étoit les mêmes passages qu'on avoit lus à la premiere session, pour la condamnation de Nestorius.

AN. 431.

Edit. Merc. ap. Baluz. p. 610.

Ensuite Charisius prêtre œconome de l'église de Philadelphie en Lydie, representa au concile que quelques heretiques de cette province, voulant être instruits dans la doctrine de l'église catholique, étoient tombez dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommez Antoine & Jacques étoient venus de Constantinople avec des lettres de recommandation d'Anastase & de Photius aussi Prêtres, qui étoient alors avec Nestorius. En vertu de ces lettres Jacques & An-

Sup. n. 41.

AN. 431. toine avoient été reçus comme catholiques par les évêques de Lydie, & avoient fait signer à ces heretiques qui se vouloient convertir, une exposition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclaircissement Charisius donna sa requête par écrit au concile, avec la fausse exposition de foi, & les souscriptions de ceux qui avoient été trompez. La requête n'accusoit que le prêtre Jacques qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé plusieurs personnes simples, même du clergé, en sorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jacques étoit catholique, & privoient Charisius de la communion & de ses fonctions comme heretique. A la fin de cette requête, Charisius mettoit sa confession de foi, qui étoit celle de Nicée.

Ensuite on lut la fausse exposition de foi, qui commençoit ainsi : Ceux qui veulent s'instruire exactement de la doctrine de l'église, ou se convertir de quelque heresie, doivent apprendre que nous croïons un seul Dieu pere éternel, & le reste. Le mystere de la Trinité y étoit assés bien expliqué, mais sur l'incarnation, p. 677. E. on disoit : Nous ne disons pas deux fils, ou deux seigneurs; puisqu'il n'y a qu'un fils par essence, le Dieu Verbe, le fils unique du pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe aussi au nom & à l'honneur du Fils. Le Dieu Verbe est aussi seigneur par essence, & celui-ci lui étant conjoint participe à son honneur. C'est pourquoi nous ne disons ni deux fils, ni deux seigneurs; à cause de la conjonction inséparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour nôtre salut, qui le rend Fils d'une maniere particuliere, bien au-dessus de celle selon laquelle nous sommes nommez enfans de Dieu. Nous

disons donc qu'il y a un seul fils & seigneur Jesus-Christ, entendant principalement le Dieu Verbe, & joignant par la pensée ce qu'il a pris ; c'est-à-dire, Jesus de Nazareth. Cette exposition finissoit ainsi : Telle est la doctrine de l'église. Quiconque pense le contraire, qu'il soit anathême : quiconque ne reçoit pas la penitence salutaire, qu'il soit anathême : quiconque ne fait pas la Pâque suivant la regle de l'église catholique, qu'il soit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cause des heretiques qu'il s'agissoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens.

AN. 431.

22. Juillet.

Les souscriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme : Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie, Quartodecimain, aïant reconnu la verité de la foi orthodoxe, & prié l'évêque Theophane de me recevoir, je suis venu à la sainte église catholique, & j'anathematise toutes les heresies, particulierement celle des Quartodecimains où j'étois & je confess à l'exposition de la foi orthodoxe ci-dessus écrite, anathematisant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la sainte église catholique & apostolique. Je le jure par la sainte Trinité & par la pieté & la victoire des empereurs Theodose & Valentinien ; & en cas de contravention, je me soumets à la severité des loix. Et l'exposition m'aiant été lûë, j'y ai souscrit par le senateur Hesychius, parce que je ne sçai pas écrire. Cet Hesychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux & pour toute leur maison. Plusieurs déclarent qu'ils ne sçavent pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

AN. 431.
22. Juillet.

p. 660 E.

Après cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée ; & ordonna que ceux qui en proposeroient quelqu'autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque heresie que ce soit, seroient déposez, s'ils étoient évêques ou clercs, & anathematisez, s'ils étoient laïques. Pareillement, si quelqu'un évêque ou clerc est trouvé croïant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi rapporté par le prêtre Charisius sur l'Incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Nestorius qui sont ici joints : le concile le condamne à la déposition, & les laïques à l'anathême, comme il a été dit. On relut ensuite les extraits des livres de Nestorius, inserez dans la premiere session ; & ainsi finit la sixiéme session du concile. Cette exposition de foi qui y fut condamnée, étoit de Theodore de Mopsueste, & elle fut ensuite refutée par Marius Mercator.

Sup. 41.

Edit. Garn. p. 250.

LVII.
Prétentions des évêques de Chipre.

31. Juillet 431.

Conc. Eph. p. 787.

La septiéme & derniere session du concile d'Ephese fut tenuë dans l'église de sainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainsi, quoique les actes portent le dernier d'Août : car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. En cette septiéme session, Reginus évêque de Constantia dans l'isle de Chipre presenta une requête au concile en son nom, & de deux autres évêques, Zenon & Evagre : se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A saint Epiphane évêque de Constantia métropole de Chipre, avoit succedé Sabin, & à Sabin Troïle. Après sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'isle de Chipre dépendoit

de son patriarcat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chipre, l'autre au clergé de Constantia : toutes deux pour empêcher que l'on n'élût un évêque de Constantia, jusqu'à ce que le concile d'Ephese en eût decidé ; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobstant cette défense. Après la lecture de sa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chipre d'en expliquer plus nettement le sujet.

AN. 431.

31. Juin,

p. 800. C.

L'évêque Zenon dit : Qu'elles avoient été obtenuës par l'évêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche ? dit le concile. L'évêque Evagre répondit : Il prétend soumettre notre isle, & s'attribuer le droit des ordinations contre les canons & la coutume établie. Le concile dit : N'a-t'on jamais vu l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Constantia ? Zenon dit : Depuis le tems des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni aucun autre y soit jamais venu ordonner. Le concile dit : Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conserve à chaque église son ancienne dignité, montrez donc que l'évêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zenon dit : Nous l'avons déja déclaré, jamais il n'y est venu, ni n'a ordonné, ni dans la métropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de notre province qui établissoit un métropolitain. Nous vous prions de conserver l'ancienne coutume. Le concile dit : Instruisez-nous si l'évêque de Troïle, qui vient de mourir, ou Sabin son prédecesseur, ou le venerable Epiphane, qui

étoit avant eux, ont été ordonnez par un concile.
AN. 431. Zenon dit: Et ceux que vous venez de nommer & tous les catholiques de Chipre ont été ordonnez ainsi, sans que jamais l'évêque d'Antioche ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

p. 801. Après cette déclaration si précise, le concile prononça sa sentence, qui porte: Si l'évêque d'Antioche n'est point fondé en coûtume pour faire les ordinations en Chipre, comme les évêques de l'isle l'ont declaré par écrit & de vive voix, ils seront conservez dans la libre possession de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques; suivant les canons & la coutume. Le même sera observé dans toutes les autres provinces; ensorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout temps, & si quelqu'un fait quelque entreprise par violence, qu'il la repare, de peur que sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance seculiere ne s'y introduise, & que nous perdions insensiblement la liberté que notre Seigneur Jesus-Christ nous a acquise par son sang. Chaque métropolitain pourra prendre copie de ces actes pour sa sûreté. Le concile ne pouvoit juger autrement sur ce qui étoit avancé par les évêques de Chipre, en l'absence de Jean d'Antioche, qui avoit refusé de se présenter. Mais s'il eut été présent, il eût montré que son droit étoit bien fondé, & que sa possession d'ordonner les évêques de Chipre n'avoit été interrompuë qu'à l'occasion des Ariens; comme il paroît par une lettre du pape saint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant.

Innoc. p. 18. n. 2. Sup. XXIII. n. 7.

AN. 431.

31. Juillet.

LVIII. Autres affaires particulieres.

On rapporte à cette derniere session du concile d'Ephese, la decision de quelqu'autres affaires particulieres. Eustache évêque de Side, métropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement mais ensuite fatigué par les affaires que lui susciterent quelques personnes, quoiqu'il eût pû se justifier, il aima mieux, sentant son peu de capacité pour l'action, quitter l'épiscopat, & donna une rénonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en sa place Theodore, qui gouverna long-temps cette église. Eustache vint se presenter au concile d'Ephese, & demanda, non pas de rentrer dans son siege, mais seulement de conserver le nom & les honneurs d'évêque, & rentrer ainsi dans sa patrie, dont il étoit absent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion dont il avoit été privé à cause de sa rénonciation, car regulierement il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner son église. Le concile lui accorda aussi le nom & le rang d'évêque; mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permission de Theodore. C'est ce qui paroît par la lettre que le concile d'Ephese en écrivit au concile de la province de Pamphylie; ajoutant à la fin: Si vous voulez le traiter encore plus charitablement, le concile en sera content. *Conc. Eph. p. 805.*

Les évêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Messaliens heretiques, qui étoient dans leurs païs. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à C. P. sous Sisinnius, quatre ou cinq ans auparavant. Elle fut *p. 309.* *Phot. cod. 52. p. 40.* *Sup. XXIV. n. 43.*

An. 431. aprouvée par le concile d'Ephese, & il chargea Valerien, Amphiloque, & tous les évêques de Pamphilie

31. Juillet. & de Lycaonie, de la faire executer; en sorte que tous ceux qui seroient infectez ou suspects de cette heresie, seroient sommez de l'anathematiser par écrit: les refusans, s'ils étoient clercs, déposez & excommuniez: les laïques anathematisez & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en seroient convaincus, d'avoir des monasteres. Le livre de ces heretiques, nommez Ascetique, & presenté par l'évêque Valerien, fut anathematisé & tous les autres semblables.

Deux évêques de Thrace, Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, presenterent une requête au concile, où ils exposerent que c'étoit une ancienne coutume dans leur province, que chaque évêque eut deux ou trois évêchez. Ainsi l'évêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion, l'évêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis; l'évêque de Cele avoit Cele & Galiopoli; l'évêque de Sabsadie avoit Sabsadie & Aphrodisiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers; c'est-à-dire, que ces évêchez étoient perpetuellement unis. Or, ajoutent-ils, Fritilas évêque d'Heraclée a quitté le concile pour s'attacher à Nestorius; ce qui nous fait craindre que pour se venger de nous, il ne prétende ordonner des évêques dans ces villes. Pour prévenir cette nouveauté, nous vous prions d'ordonner que nous ne soïons point privez de nos églises, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne soit point alterée, le concile ordonna qu'il ne seroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des

des loix civiles & de l'ancienne coutume, qui a force de loi. AN. 431.

Dans ce même concile d'Ephese, Juvenal de Jerusalem prétendit s'attribuer la primauté de la Palestine, & voulut prouver sa prétention par des écrits supposez; mais saint Cyrille s'y opposa, & en écrivit au pape, le priant instamment de ne pas consentir à cette entreprise. C'est ce qui paroît par une lettre de saint Leon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'est fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile: ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Aussi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere session.

31. Juillet. *Leo. ep. 92. al. 62. ad Max. c. 4.*

Sup. n. 45.

LIX. Canons du concile d'Ephese. *Conc. Eph. p. 802.*

En ce concile on dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marquez les noms des schismatiques attachez à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoute: Le saint concile d'un commun consentement les a retranchez de toute communion ecclesiastique, & leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons, pour faire sçavoir à ceux qui n'avoient pû assister au concile, ce qui avoit été reglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte, que le métropolitain qui aura quitté le concile œcumenique, pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentimens de Celestius: ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié & interdit: au contraire il sera soumis aux mêmes évêques & aux métropolitains voisins. Les simples évêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit après avoir souscrit la déposition de Nesto-

c. 4.

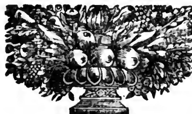
Can. 1.

c. 2.

AN. 431. 31. Juillet.

rius, sont retranchez du sacerdoce & déposez. Les clercs qui auront été interdits par Nestorius, ou par ceux de son parti, à cause qu'ils tenoient les bons sentimens, seront rétablis; & en general, les clercs qui adherent au concile œcumenique, ne seront soumis en aucune maniere aux évêques schismatiques; mais les clercs qui embrasseront le schisme ou les erreurs de Nestorius, ou de Celestius, sont deposez. Ceux qui auront été condamnez pour leurs fautes, par le concile, ou par leurs évêques, & rétablis par Nestorius, ou ses adherans: demeureront ni plus ni moins deposez. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce soit, ce qui a été fait au saint concile d'Ephese: s'il est évêque ou clerc, il sera deposé; s'il est laïque, il sera excommunié. A ces six canons, quelques éditions en ajoutent deux; sçavoir, la définition du concile de ne rien ajouter au concile de Nicée, à l'occasion du faux symbole de Theodore, & la conservation des droits des provinces, à l'occasion de la plainte des évêques de Chipre. C'est tout ce que nous connoissons des actes du concile general d'Ephese.

c. 3. c. 4. c. 5. c. 6.



LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

CEpendant le comte Jean arriva à Ephese, aïant fait une très-grande diligence. Aussi-tôt il alla visiter separément les évêques de l'un & de l'autre parti: car leur division empêchoit de les voir ensemble. Saint Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux absens, & dit lui-même aux presens, de se trouver le lendemain tous à son logis, & ils lui parurent tous si animez les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de soldats, dans le voisinage de leurs quartiers. Le lendemain, Nestorius vint dès la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu après avec les évêques de son parti: Saint Cyrille vint aussi avec tous les autres excepté Memnon seul. Il s'éleva un grand tumulte; parce que ceux qui étoient avec saint Cyrille, c'est-à-dire, les Catholiques, ne pouvoient souffrir la presence de Nestorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé; mais les Catholiques ne vouloient point que Nestorius, ni les Orientaux schismatiques fussent presens, ni que l'on fit retirer saint Cyrille, comme les Orientaux prétendoient. Cela causa une grande dispute, qui consuma une bonne partie du jour. Le comte Jean proposa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Nestorius; puisqu'aussi-bien ils n'étoient point nommez dans la lettre de l'empereur. Les catholiques s'y opposoient, & ne vouloient pas même que

AN. 431. Août.

I
Arrivée du comte Jean à Ephese
Conc. Eph. p. 723.
Synod. Baluz. c. 16.

AN. 431. les schismatiques fussent presens; enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer saint Cyrille & Nestorius.

Août. Conc. Eph. p. 721. On fit donc vers le soir en presence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur. Elle étoit adressée au pape Celestin & à Rufus de Thessalonique, comme s'ils eussent été presens, & aux autres évêques, dont en comptant ces deux il y en avoit cinquante-un de nommez, mêlant indifferemment les schismatiques avec les Catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Nestorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme deposez. La lettre le portoit expressément en ces termes: Nous avons approuvé la déposition de Nestorius, de Cyrille & de Memnon, que votre pieté nous a fait connoître; & c'est tout ce qu'elle contenoit de considerable. Elle faisoit mention d'une lettre d'Acace de Berée, qui n'ayant pû venir au concile, à cause de son grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix: l'empereur envoyoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean de faire ce qu'il jugeroit à propos.

p. 724. La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les schismatiques, & ils y applaudirent: au contraire, les catholiques témoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétenduë déposition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois deposez. Le comte Candidien qui avoit été present à toutes les déliberations & les actions du comte Jean, se chargea de la garde de Nestorius; & on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du comte

Jacques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit absent, le comte Jean fit venir l'œconome, le défenseur & l'archidiacre de l'église d'Ephese, & leur déclara la condamnation de Memnon : leur enjoignant de garder avec grand soin l'argent de l'église, comme en devant répondre. C'est qu'il supposoit le siege d'Ephese vacant par cette déposition.

AN. 431. Aoust.

Après cela le comte Jean descendit à la grande église pour faire ses prieres. Comme il sçut que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoya un des officiers de sa suite, afin de sçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuseroit de le venir trouver. Memnon vint aussitôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal ; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuse affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour se soumettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis aussi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder comme saint Cyrille, par des soldats nommez scutariens & palatins. Le comte Jean écrivit aussi-tôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée ; ajoutant qu'il exhortoit les évêques à la paix, & qu'il y feroit tout son possible quoiqu'il eut peu d'esperance d'y réussir, tant il voyoit les esprits alienez & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des Catholiques.

Les évêques catholiques, c'est-à-dire, tout le vrai concile, furent très-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par une lettre, où après avoir raconté l'entreprise des schismatiques contre les chefs du concile, ils ajoutent : Ils vous

An. 431. Août. Conc. Ephes. p. 756. C.

ont envoyé cette déposition, comme faite par tout le concile; & votre majesté l'ayant reçuë a ordonné qu'elle subsistât, croyant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle est faite contre le concile, par les partisans de Nestorius, en vengeance de ce que nous l'avons deposé. C'est pourquoi nous avons tous recours à votre pieté, vous priant que ce qui a été fait contre Nestorius & ses partisans, demeure en sa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de notre concile, soit declaré nul. Car si la sentence du concile contre Nestorius est raisonnable, & si votre majesté l'approuve: elle voit bien que ce que les partisans de Nestorius ont fait contre le concile, est absolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc de nous délivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les saints évêques Cyrille & Memnon: car il est juste que ceux qui ont combattu avec nous pour la défense de la religion soient honorez, & non pas condamnez avec ceux qui ont été convaincus de blasphême contre Jesus-Christ. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem & tous les autres.

Epist. Cyr. ad C. P. Conc. Eph. p. 760.

Le concile fut encore plus troublé, en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidele à la cour; en sorte que l'on y déliberoit d'envoyer en exil saint Cyrille & Memnon, comme si leur déposition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les Catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre plus pressante, où ils parlent ainsi: La

Conc. Eph. p. 768.

lettre qui nous vient d'être lûë par le comte Jean nous a mis dans un grand trouble, nous faisant voir l'im-

posture que l'on a portée à vos oreilles, car votre majesté parle, comme ayant reçu de nous une relation qui contient la déposition des saints évêques Cyrille & Memnon. C'est pourquoi nous osons vous representer que le concile œcumenique, soutenu de tout l'Occident, avec le siege apostolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'a point deposé ces saints évêques: au contraire, il estime leur zele pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes louanges des hommes, & de Jesus-Christ la couronne de gloire. Nous n'avons deposé que l'heretique Nestorius, comme nous avons écrit à votre majesté. Nous avons encore été fort affligez de voir que par surprise on a mêlé avec nos noms ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont separez du concile, & des Celestiens deposez qui sont avec lui, & que vous n'avez envoyé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-temps que nous vous avons fait sçavoir comment ils se sont separez du concile: l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication que le concile a prononcée contre eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à notre communion, tant à cause de cet excès, que parce qu'ils defendent toujours Nestorius, loin de souscrire à sa déposition, & parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous supplions de nous rendre les saints évêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier, dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulez être mieux informé de ce qui s'est passé entre nous & les schismatiques: nous vous supplions d'envoyer au concile telles per-

AN. 431. Août. III. Autres lettres des Catholiques. Conc. Eph. p. 767.

sonnes qu'il vous plaira, pour vous en instruire de vive voix.

Le concile écrivit aussi aux évêques qui se trouvoient alors à Constantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes: Sçachez que nous sommes à Ephese, comme en prison, enfermez depuis trois mois; sans pouvoir, ni par mer, ni par terre envoïer sûrement personne à la cour, ni ailleurs; car toutes les fois que nous avons fait sçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû se sauver que déguisez par differens chemins, & au travers de mille dangers. La raison pourquoi nous sommes ainsi gardez, c'est que l'on a fait de faux rapports à l'empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit, que nous faisons des séditions, les autres, que le concile œcumenique a deposé Cyrille & Memnon; d'autres, que nous sommes entrez en conference amiable avec les schismatiques, dont Jean d'Antioche est le chef. Et de peur que la verité ne soit connuë, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extrémité, nous nous pressons de vous écrire, comme vos vrais enfans du concile œcumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous prosterner avec larmes devant l'empereur, pour l'instruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon; nous ne pouvons nous séparer de leur communion, & nous nous estimerions très-heureux d'être bannis avec eux. Nous sommes aussi résolus de ne point recevoir à notre communion les schismatiques, jusqu'à ce qu'ils ayent réparé tous leurs excès, & d'abandonner plûtôt nos églises, ce qu'à Dieu ne plaise. Demandez qu'on

qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil : si nous sommes dignes de voir l'empereur, qu'on nous le permette : si on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos églises, afin que nous ne perissions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire en ces termes : Le chaud & le mauvais air nous tuent : on enterre presque tous les jours quelqu'un : on renvoye les valets malades. Sçachez toutefois, que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre chose que ce que notre Sauveur Jesus-Christ a ordonné par nous. On croit que ce memoire étoit pour saint Dalmace en particulier.

AN. 431. Août.

p. 770. E.

Saint Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Constantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, & ajoute : Le comte Jean a employé mille moyens, pour obliger le concile à communiquer avec les schismatiques ; mais jusqu'ici on n'a pas voulu en entendre parler : tous demeurent fermes, en disant que cela est impossible ; à moins qu'ils ne cassent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, & qu'ils anathematisent par écrit Nestorius & sa doctrine. Le comte Jean n'ayant pas réussi dans ce dessein, s'est avisé d'autre chose, & a demandé au concile de lui donner une exposition de foi par écrit, pour la faire souscrire aux autres, & pouvoir dire à son retour : Je les ai raccommodez, ce n'étoit que des passions humaines qui les divisoient. Le concile s'en est bien apperçu, & a résisté fortement, en disant : Nous ne leur faisons point d'injure : nous

Conc. Eph. p. 759.

An. 431. Août.

n'avons pas été appellez ici comme des heretiques ; mais pour ſoutenir la foi, comme nous avons fait, & l'empereur n'a pas beſoin de l'apprendre, il la ſçait ; & il y a été baptiſé. Cette tentative n'a donc pas mieux réuſſi aux Orientaux. Ils ont voulu dreſſer une expoſition de foi, qui les a diviſez, & ils en diſputent encore. Les uns veulent bien nommer la ſainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos* ; les autres diſent qu'ils ſe feroient plûtôt couper les mains que d'y ſouſcrire. Ainſi ils ſe rendent ridicules & ſe montrent heretiques. Inſtruiſez tout le monde de ceci, particulierement les abbez : de peur que le comte Jean ne rapporte à ſon retour les choſes autrement qu'elles ne ſont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & ſçachez que vous plairez par-là à Dieu & aux hommes. Ici même des évêques, qui ne nous avoient jamais vûs, ſont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils ſouhaitent d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous ſommes tous dans une grande affliction, ayant des ſoldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reſte du concile ſouffre extrémement : pluſieurs ſont morts, les autres ſont réduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépenſe.

Sup. l. xxv. n. 40.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel & à Potamon, trois évêques d'Egypte, qui étoient à Conſtantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Epheſe, & aſſiſté à la dépoſition de Neſtorius. Il y a donc apparence qu'ils

étoient retournez à Constantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainsi: On a publié ici plusieurs calomnies contre moi; que plusieurs baigneurs m'avoient suivi d'Alexandrie; que des religieuses étoient sorties; que la déposition de Nestorius s'est faite par mes intrigues, contre l'intention du concile; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Ephese, les a condamné, n'ayant rien trouvé de veritable. Il a vû aussi que le concile a condamné Nestorius, poussé par son propre zele, & ne pouvant souffrir ses blasphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur, qui approuve la déposition de tous les trois, on nous garde, & nous ne sçavons ce qui en arrivera; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de souffrir pour son nom; car ce ne sera pas sans récompense. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il est demeuré ferme, en disant: Voilà nos personnes, voilà nos églises, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous est impossible de communiquer avec les Orientaux, si leur procedure calomnieuse contre nos confreres n'est cassée, & s'ils ne confessent la foi catholique: car ils sont dans les sentimens de Nestorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de saint Cyrille furent portées à Constantinople par un mendiant cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'user de cette industrie, parce que les partisans de Nestorius à Constantinople, gardoient les vaisseaux & les chemins, pour empêcher

AN. 431. Août. Conc. Eph. p. 771.

Conc. Eph. p. 756 C.

AN. 431. Août.

que personne n'entrât ni ne sortît de la part du concile.

IV. Lettres des schismatiques. *Synod. Baluz. c. 17.*

Les schismatiques de leur côté écrivirent à l'empereur par le comte Jean, soit qu'il retournât, ou qu'il fît tenir les lettres ; comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée. Ils en prennent occasion de se déclarer contre les douze articles de saint Cyrille, dont ils relevent les prétenduës erreurs : ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoyée par l'empereur, & ajoutent : Il le sçait bien, lui qui est âgé de cent dix ans, qui a passé sa vie à combattre pour l'évangile, qui a assisté à plusieurs conciles, & a toujours eu les Apollinaristes dans son voisinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoutent ; que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'empereur, de s'expliquer sur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confession de foi, qui est catholique, & la même dont saint Cyrille se contenta depuis.

c. 18. En même tems ils écrivirent à l'église d'Antioche, c'est-à-dire, au clergé, aux moines & au peuple, pour les instruire de ce que le comte Jean avoit fait à Ephese, comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardez étroitement ; mais ils ne disent pas que Nestorius devoit être traité de même. Ils exhortent les prédicateurs à parler contre la prétenduë erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient semer à Antioche, & les livrer aux Juges comme séditieux. Cette lettre est souscrite par Jean d'Antioche, & douze autres évêques. Ils écri-

virent encore à Acace de Berée : marquant tout de même la condamnation & la prison de Cyrille & de Memnon, sans parler de Nestorius; & se plaignant que leurs adversaires écrivent par tout des lettres, pour remplir de séditions les villes & les provinces. AN. 431. Août. c. 10.

V. Lettre de saint Isidore de Peluse

Les lettres qui venoient d'Ephese contre saint Cyrille, firent même impression sur saint Isidore de Peluse, un des plus illustres solitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie, il passa sa vie à Peluse. Il étoit prêtre, & joignit une profonde connoissance de la theologie aux austeritez de la vie monastique. Il avoit écrit plusieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les Gentils; mais il ne nous reste que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un style laconique & élegant. Voici celle qu'il écrivit à saint Cyrille en cette occasion : La prévention ne voit pas clair, mais l'aversion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les causes avec justice. Plusieurs de ceux qui sont assemblez à Ephese, vous accusent de vanger votre inimitié particuliere, plûtôt que de chercher sincerement les interêts de Jesus-Christ. Il est, disent-ils, neveu de Theophile, il imite sa conduite, & cherche à se faire valoir, comme l'oncle, qui répandit sa fureur contre le bienheureux Jean: quoiqu'il y ait bien de la difference entre les accusez.

Evagr. lib. 1. c. 15. Ephr. ap. Phot. c. 228. p. 777. Suid. Isid. Isid. lib. 11. ep. 137. 2. 8. Lib. 1. epist. 310.

Saint Isidore écrivit aussi à l'empereur Theodose en ces termes : Si vous pouvez prendre le tems d'aller en personne à Ephese, les jugemens qui s'y ren- *Ep. 311.*

AN. 431. Aout.

dront seront sans reproche ; mais si vous abandonnez les suffrages à une passion tumultueuse, qui garantira le concile des railleries ? Vous y apporterez le remede, si vous empêchez vos domestiques de dogmatiser : car ils sont bien éloignez de servir leur prince, & prendre en même tems les interêts de Dieu. Craignez qu'ils ne fassent perir l'empire par leur infidelité, en le faisant choquer contre l'église, qui est la pierre solide, inébranlable suivant la promesse de Dieu. Dans une autre lettre à saint Cyrille, il marque que sa foi sur le mystere de l'Incarnation, est entierement catholique.

1. ep. 323.

VI. Remontrances des Catholiques de C. P.

Conc. Eph. p. 775.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureusement à Constantinople, & les rendit aux évêques, au clergé, aux abbez, & particulierement à saint Dalmace. Le clergé de Constantinople présenta en cette occasion une requête à l'empereur, non moins ferme que respectueuse. Si votre majesté, disent-ils, approuve la déposition de Cyrille & de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prêts à nous exposer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes perils que ces saints personnages ; persuadez que c'est leur rendre la récompense convenable, de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous vous supplions donc d'appuïer le jugement de ceux qui sont le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des sieges, & qui, après avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme ; c'est saint Cyrille. Et n'exposez pas toute la terre à une confusion generale, sous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la séparation d'une petite partie de l'Orient,

qui ne se separeroit pas, si elle vouloit obéïr aux canons. Car si le chef du concile œcumenique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les évêques du monde soient déposez avec ces saints personnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne souffrez donc pas que l'église qui vous a nourri, soit ainsi dechirée, ni que l'on voie des martyrs de votre tems; mais imitez la pieté de vos ancêtres, en obéïssant au concile, & soutenant ses decrets par vos ordonnances.

Saint Dalmace s'étant mis en priere sur ce sujet, une voix descenduë du ciel lui ordonna de sortir de son monastere, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir; quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions qui se faisoient à l'occasion des tremblemens de terre. Il sortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monasteres, conduits par leurs abbez. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs; & un grand peuple de caholiques les suivit. Quand ils furent arrivez, les abbez entrerent dans le palais, étant appellez par l'empereur; les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de psalmodier. Les abbez sortirent, ayant reçu une réponse favorable. Tout le peuple s'écria: Les ordres de l'empereur? Les abbez répondirent: Allons à l'église de saint Mocius, & l'on vous lira la lettre: vous apprendrez aussi la réponse de l'empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes ruës, & l'église de saint Mocius à une extrémité de la ville près la porte dorée. Les moines marchoient

Conc. Eph. p. 751.

Cang. C. P. l. b. 1v. n. 65.

An. 431. Août.

toujours en chantant & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pseaume. Le peuple les voyant passer, crioit contre Nestorius.

Conc. Eph. p. 754

Quand ils furent arrivez à l'église de saint Mocius, on lut la lettre du concile; & le peuple s'écria tout d'une voix: Anathême à Nestorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit: Si vous voulez entendre, faites silence: ne vous troublez point, & donnez-vous patience. L'empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûë, & en a été persuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au saint concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laissé le reste, que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à present vous dire: car ne croyez pas que je veuille me faire valoir. Le Seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé, il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procedure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses peres. Enfin il a reçu la lettre comme il falloit, il l'a lûë; & y ajoutant foi, il a dit: S'il est ainsi, que les évêques viennent. Je lui ai dit: On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t'il dit, ne les empêche. Je lui ai dit: On les a arrêtez. De l'autre parti, plusieurs vont & viennent librement; mais on ne permet pas de vous rapporter ce que fait le saint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour soutenir le parti de Cyrille: Qui voulez-

Ps. 61. b.

vous

lez-vous écouter, six mille évêques, ou un seul impie? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu: Vous avez bien dit: priez pour moi. Je sçai que l'empereur est attaché à Dieu & au saint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur & pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix: Anathême à Nestorius.

AN. 431. Août.

VII. Réponses des Catholiques de Constantinople au concile. *Conc. Eph. p.* 782.

L'empereur envoya donc un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire, de saint Cyrille & de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Ephese chacun les deputez qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Cet ordre fut adressé au comte Jean; & cependant saint Cyrille & Memnon devoient demeurer en prison. En même tems les évêques, qui étoient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux peres du concile, par une lettre dattée du vingtiéme de Mesori, indiction quinziéme; c'est-à-dire, du treiziéme d'Août 431. où ils les felicitent de leurs souffrances, pour la bonne cause: offrant de les aller trouver; ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Constantinople leur écrivit aussi; & à la tête de cette lettre sont nommez les premiers, Dalmace, Tigrius, Samson & Maximilien, comme les principaux prêtres. Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous,

p. 778.

p. 755.

AN. 431. Août.

& a fait plusieurs acclamations à votre loüange. Nous vous prions de songer désormais à rétablir notre église, car c'est la seule chose qui reste à faire; c'est-à-dire, d'ordonner un évêque de Constantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monasteres, avoit souscrit le premier; mais il ne laissa pas d'ecrire encore en son particulier au concile, pour le feliciter de sa victoire contre l'heresie. Alypius prêtre des apôtres écrivit aussi à saint Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur & un martyr. Il dit à la fin: Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe ici, avec quelle liberté & quelle hardiesse nous avons parlé, & tout ce que nous avons fait.

Coll. Baluz. p. 654. Conc. Ephes. p. 785.

VIII. Députation du concile à la cour.

Les ordres de l'empereur ayant été déclarez à Ephese, par le comte Jean, le concile nomma huit députez; sçavoir, le prêtre Philippe légat du pape, & sept évêques: Arcade, un des députez d'Occident, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodote d'Ancire, Acace de Melitine, Evoptius de Ptolemaïde; avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche & son conciliabule schismatique: que si l'empereur, ajoûtent les peres, vous oblige de communiquer avec eux; vous ne lui obéirez, qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius; qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos présidens: qu'ils anathematiseront la doctrine de Nestorius; & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les saints ar-

Conc. Ephes. p. 780.

chevêques Cyrille & Memnon : en ce cas nous vous permettons de leur promettre votre communion, & de nous en écrire : afin que quand nous serons convenus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point votre communion, que le saint concile n'ait retrouvé ses présidens. Sçachez au reste, que si vous negligez quelqu'un de ces ordres, le saint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à sa communion. Berinien évêque de Perge souscrivit le premier, puis tous les autres évêques. Le concile donna aussi à ses députez des memoires, pour contredire aux prétentions des Orientaux ; & une lettre à l'empereur, où ils insistent principalement sur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs églises. On peut croire qu'ils chargerent aussi leurs députez des réponses aux sept évêques, qui leur avoient écrit de Constantinople, & à saint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection ; les exhorte à demeurer à Constantinople, & à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des Orientaux. Comme nous croyons, ajoûtent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit n'est pas venu à votre connoissance ; nous vous en envoyons des copies, & nous vous prions aussi de nous faire sçavoir, si nos memoires ont été rendus à l'empereur, afin que s'il ne les a pas reçus, il sçache les artifices qu'on a employez contre nous. Dans la lettre à saint Dalmace, le concile reconnoît que c'est lui seul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la verité à l'empereur, & ajoûtent : Nous sçavons qu'avant que Nestorius vint à Constantinople, Dieu vous

AN. 431. Août.

p. 786.

Conc. Ephes. p. 773.

Coll. Baluz. 653.

AN. 431. Août.

revela ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous disiés à tous ceux qui venoient à votre cellule: Prenez garde à vous, mes freres, il est arrivé en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine.

Les Orientaux de leur côté députerent huit évêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emese, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr, Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple, Hellade de Ptolemaïde: La procuration dont ces députez furent chargez est très-generale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le senat, ou dans un concile: avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de souscrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction: puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députez furent chargez d'une requête à l'empereur; dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille; & conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa presence par écrit: soutenant, comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'église deux doc-

Conc. Eph. p. 725.

trines differentes. Ils se plaignent en passant des entreprises de Juvenal de Jerusalem, sur la Phenicie & l'Arabie; & demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être alors terminée. AN. 431. Septembre.

Après que les députez furent partis, l'empereur envoya ordre à Nestorius de se retirer d'Ephese, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de se retirer au monastere de saint Euprepius près d'Antioche, où il avoit été élevé dans sa jeunesse: ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commoditez necessaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le prefet du prétoire Antiochus, & sa réponse pleine d'actions de graces: disant, que rien ne lui est plus honorable que d'être éloigné pour la religion: il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles) soient nottés par des lettres de l'empereur, de peur que des simples ne soient surpris.

Evagr. I. c. 7.

Baluz. synod. c. 24. n. 25.

IX. Députez oüis à Calcedoine.

Conc. Eph. p. 731. E.

Quand les députez des deux partis furent arrivez à Calcedoine, on les y fit demeurer; & on ne permit ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Constantinople, de peur d'exciter sédition. Les Orientaux étant arrivez à Calcedoine, apprirent par bruit commun, que Nestorius avoit été éloigné d'Ephese; ce qui les affligea fort, voyant que sa déposition étoit confirmée. C'est ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'est-à-dire, le quatriéme de Septembre; & que ce jour-là, ils attendoient l'empereur, qui devoit venir à la maison de Rufin près de Calcedoine, & y en-

AN. 431. Septembre. Conc. Ephes. p. 736. Synod. Baluz. c. 27.

tendre les parties. L'évêque Himerius n'étoit pas encore arrivé : ainsi ils n'étoient que sept évêques de part & d'autre.

L'empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques pressoient la delivrance de saint Cyrille, & demandoient qu'il vînt, pour se défendre lui-même : les Orientaux soûtenoient qu'il falloit commencer par regler la foi. L'empereur ordonna que chacun lui presentât sa confession. Les Orientaux dirent, qu'il leur étoit impossible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'empereur trouva bon. Ils renvoyerent donc aux leurs la copie de l'exposition de foi, qu'ils avoient apportée d'Ephese : les priant de leur en envoyer deux nouveaux exemplaires souscrits. Ils ajoutent : Tout le peuple de Constantinople passe sans cesse vers nous, nous encourageant à défendre la foi ; & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner prise à nos adversaires.

Sup. xxv. n. 54.

Theodoret écrivit la même chose à son métropolitain Alexandre d'Hieraple ; mais apparemment depuis : car il ne paroit pas si bien esperer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni priere, pour exciter le prince & le consistoire à ne pas négliger la foi, que l'on veut corrompre ; mais jusques ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'empereur avec serment, qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'ayent rejetté les articles heretiques. Mais ceux qui cherchent leurs interêts plûtôt que ceux de Jesus-Christ, veulent se

Conc. Ephes. p. 732. Synod. Baluz. c. 40.

réconcilier avec eux, même malgré nous, c'est-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient dès-lors à parler de réünion. Pour notre ami, c'est-à-dire Nestorius, sçachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure. Et le pis est, que l'empereur en a le plus d'aversion, & nous a dit: Que personne ne m'en parle, son affaire est reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de là: car nous n'avons rien de bon à esperer d'ici. Tous sont gagnez par argent, & soutiennent qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

Le peuple, graces à Dieu, est en bon état, & vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes assemblées; & ils nous ont écoutez avec tant de plaisir, qu'ils seroient demeurez jusqu'à une heure après midi, s'ils avoient pû souffrir l'ardeur du soleil. Ils étoient assembez dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maison. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous persecutent fortement: en sorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la premiere fois que nous eûmes audience du prince: plusieurs furent blessez, tant des laïques qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a sçu que le peuple s'assembloit avec nous, & m'ayant rencontré seul, il m'a dit: J'ai appris que vous tenez des assemblées irregulieres. Je lui ai répondu: Puisque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces heretiques excommuniez fassent les

AN. 431.

Septembre.

fonctions ecclesiastiques; & que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'église? Il m'a dit: Que voulez-vous que je fasse? J'ai répondu: Ce que fit le comte Jean quand il vint à Ephese. Car voyant qu'ils celebroient les assemblées, & non pas nous, il les empêcha, en disant. Jusqu'à ce que vous ayez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres de les celebrer. Vous deviez ordonner de même à l'évêque de cette ville: de ne laisser tenir les assemblées, ni à eux, ni à nous, jusqu'à ce que nous fussions d'accord. L'empereur m'a répondu: Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit: Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une église & nous celebrerons l'assemblée, & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajoûté: Dans nos assemblées il n'y a ni lecture des saintes écritures, ni oblations; mais seulement des prieres pour la foi & pour votre majesté, & des discours de pieté. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché jusqu'ici. Nos assemblées croissent toûjours; mais nous sommes tous les jours en peril & en crainte, voyant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reste un des sermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche, qui est son adieu, prononcé dans la même assemblée.

Conc. Ephes. p. 733. p. 735.

p. 743. 744.

Les schismatiques ne manquerent pas d'envoyer d'Ephese à leurs députez, la profession de foi qu'ils demandoient; avec des lettres, où ils insistoient toûjours sur la condamnation des douze articles de saint Cyrille; soûtenant que c'étoit les autoriser, que de confirmer la déposition de Nestorius. Ils

ils envoïerent en même temps à leurs députez l'exposition des douze articles que saint Cyrille venoit de faire à Ephese, à la priere du concile. AN. 431. Septembre.

L'empereur entendit les députez jusqu'à cinq fois. Enfin retournant à Constantinople, il laissa les schismatiques à Calcedoine, & commanda aux députez catholiques de venir à Constantinople, pour y ordonner un évêque. Les schismatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la seconde : car la premiere est celle dont ils avoient été chargez en partant d'Ephese. Dans celle-ci, les députez demeurez à Calcedoine protestent devant Dieu, que si les partisans de l'heresie (c'est ainsi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Constantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine : il y aura necessairement un schisme, qui divisera toute l'église : car disent-ils, & nous & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Asie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne souffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoyé un livre de saint Ambroise contraire à cette doctrine. C'est à l'empereur qu'ils parlent.

Part. 3. conc. Eph. c. 1. Epist. p. 745. Conc. Eph. p. 70. A.

p. 718. Baluz. Synod. c. 34.

Ils écrivirent en même temps à Rufus évêque de Thessalonique, pour essayer de l'attirer à leur parti, en le prevenant contre le concile : afin qu'il se défiât de la relation de Flavien de Philippes son subdelegué à Ephese Ils font encore mention dans cette lettre du livre de saint Ambroise, envoyé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui est plûtôt Martinien. Ils disent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie est pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut

Conc. Eph. p. 736.

AN. 431. Septembre.

écrite, il n'y avoit pas encore assez de temps pour avoir porté à Milan les nouvelles de la division arrivée à Ephese à la fin de Juin, & en rapporter des lettres : ainsi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Ephese en general, & être tombée contre son intention entre les mains des schismatiques. Car il est bien certain que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au pape & à saint Cyrille.

X. Fin du concile d'Ephese. *Coll. Baluz. p. 156.*

Cependant l'empereur Theodose écrivit au concile en ces termes : comme nous préferons la paix des églises à toute autre affaire : nous avons essayé de vous mettre d'accord, non-seulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puisqu'il n'a pas été possible de vous réunir, & que vous n'avez pas même voulu entrer en discours sur les matieres contestées : nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs églises, & que le concile d'Ephese soit separé : que Cyrille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Ephese. Au reste nous vous déclarons, que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux ; puisqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le-nous sçavoir, sinon, songez à vous retirer incessamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder : Dieu sçait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, aussi-bien que par celle des schismatiques, que les députez catholiques n'avoient point voulu disputer avec eux sur la doctrine devant l'empereur, comme si elle eût été douteuse ;

& s'étoient contentez de soutenir les actes du concile, & de montrer que la déposition de Nestorius étoit juste & canonique ; & celle de Cyrille & de Memnon, nulle & insoutenable.

A ce coup les députez des schismatiques perdirent toute esperance. Ils envoïerent à l'empereur une troisiéme remontrance pleine de reproches, de protestations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, disent-ils, à cette priere, nous secouerons la poussiere de nos pieds, & nous crierons avec saint Paul : Nous sommes innocens de votre sang. Ils écrivirent aussi à ceux de leur parti à Ephese, qu'encore que l'empereur leur eût donné audience jusqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles : que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en discussion de ses douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Nestorius. Ils se plaignent de la tyrannie de Cyrille ; qui a, disent-ils, gagné tout le monde par séduction, flatterie & par présens : ensorte que lui & Memnon demeurent à leurs églises ; tandis que cet homme innocent, c'est Nestorius, est renvoïé à son monastere. Telle fut la fin du concile d'Ephese. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçu avec une très-grande joïe, le troisiéme jour d'Athyr, c'est-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Conc. Eph. p. 730. Synodic. c. 31.

Act. XVIII. 6.

Conc. Eph. p. 745. Synod. c. 31.

Conc. Eph. p. 1037. D.

Cependant on proceda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui étoient deja avec les légats du saint siége & les autres députez du concile d'Ephese, présiderent à cette élection. On proposa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Nestorius. Proclus l'eût emporté, si

Coll. Baluz. p. 581. c. 70.

Socr. VII. c. 35.

Sup. XXIV. n. 54.

le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. AN. 431.
C'est environ le temps que le pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défense de saint Augustin; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper & Hilaire qui en avoient écrit à saint Augustin, allerent à Rome, & se plaignirent au pape saint Celestin, ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre. Elle est adressée à Venerius évêque de Marseille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à votre préjudice, votre silence en cette occasion est suspect de connivence & nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal, doivent sçavoir qu'il leur convient plûtôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher? Si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirez d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi: Augustin homme de sainte memoire, a toûjours été dans notre communion, pour son merite, & n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon: sa science étoit telle, je m'en souviens, que mes prédecesseurs le comptoient entre les principaux docteurs; il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, & leur imposer silence.

Sup. XXIV. n. 58. 59.

Tom. 2 conc. p. 1611. Celest. ep. 1.

A cette lettre du pape saint Celestin, sont joints neuf articles touchant la grace, citez comme partie

Ap. Leo. Quesn. p. 73.

AN. 431. de la même lettre dès le commencement du siecle suivant.

V. Not. Serm. p. 1618. A. & Diss. 3. Quesn. Ces articles sont précedez d'un avertissement, qui porte : que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques, & qui anathematisent Pelage & Celestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres : comme s'ils avoient excedé les bornes necessaires, font profession de n'approuver que ce que le saint siege a défini. C'est pourquoi l'on a cru devoir rechercher ce que les papes ont déja défini touchant la grace, contre les défenseurs criminels du libre arbitre, & y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant.

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le peché d'Adam tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & personne ne peut sortir de l'abîme de cette chûte, par le libre arbitre, si la grace de Dieu ne le relève. 2. Personne n'est bon par lui-même : il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3. Personne même étant renouvellé par la grace du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon & les desirs de la chair : si par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la perseverance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirez de la lettre du pape saint Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la justice originelle. 4. Personne n'use bien du libre arbitre, que par la grace de JESUS-CHRIST. Tiré de la lettre du même pape au concile de Mileve. 5. Tous les desirs, les œuvres & les merites des saints, se doivent rap-

Ep. 24 tom. 2. Conc. p. 1284.

Ep. 25.

porter à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape Zozime, à tous les évêques du monde, y joignant la reflexion des évêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu: car si nous pouvons quelque bien; c'est par celui, sans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape Zozime, qui est perduë. 7. La grace de Jesus-Christ, par laquelle nous sommes justifiez, ne sert pas seulement pour la remission des pechez commis, mais pour nous aider à n'en point commettre: non seulement en nous donnant l'intelligence des commandemens, pour sçavoir ce que nous devons desirer ou éviter; mais en nous faisant aimer, & pouvoir ce que nous connoissons qu'il faut faire; & non-seulement pour le faire plus facilement, mais absolument pour le faire. Tiré des canons trois, quatre & cinq du concile de Carthage, du premier de May 418. 8. Nous aprenons aussi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les apôtres, & observées uniformément dans toute l'église catholique, qui demandent que la foi soit donnée aux infideles, aux idolâtres, aux Juifs, aux heretiques; la charité aux schismatiques, la penitence aux pecheurs, la grace du baptême aux catécumenes. Ces prieres ne sont pas de vaines formules, puisque l'on en voit les effets en plusieurs conversions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les ceremonies des exorcismes & du souffle, que toute l'église observe,

Sup. l. XXII. n. 56.

Sup. l. XXII. n. 48.

AN. 431. pour préparer au baptême, tant les enfans que les adultes, montre bien qu'elle les croit tous sous la puissance du démon.

Il faut donc confesser que la grace de Dieu prévient les merites de l'homme; qu'elle n'ôte pas le libre arbitre; mais le délivre, l'éclaire, le redresse & le guerit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos merites, & leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faisons ce qu'il veut: mais ses dons ne sont pas oisifs en nous; nous cooperons à sa grace, & si nous sentons quelque relâche-
c. 13. ment, qui vient de notre foiblesse, nous recourons promptement à lui. Quant aux questions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement, par ceux qui ont combattu les heretiques: nous ne les méprisons pas, mais n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir déclaré ce que nous croïons être de la foi catholique.

XIII. Saint Patrice en Irlande.

Sup. XXV. n. 15.

Bolland. 17. Mart. tom. 7. p. 522. §. 7.

Le pape saint Celestin aïant reçu avis de la mort de saint Pallade, qu'il avoit envoïé en Ecosse, substitua en sa place saint Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoïa prêcher la foi en Irlande. Saint patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecosse, au territoire de la ville d'Alcud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans, il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue & les mœurs du païs. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monastere de saint Martin, c'est-à-dire à Marmontier, y reçut la tonsure monastique, & y demeura trois ans. Il retourna dans

dans la grande Bretagne, puis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monasteres du pays & des isles voisines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprès de saint Senieur; que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des revelations, d'aller travailler à la conversion des Irlandois: il y alla, mais inutilement; & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & passa environ sept ans auprès de saint Germain d'Auxerre, puis il se retira dans l'isle d'Arles; c'est-à-dire, à Lerins, & y demeura neuf ans.

Par le conseil de saint Germain, il fit le voyage de Rome, & ce fut alors que le pape saint Celestin l'ordonna évêque, & l'envoya en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'évangile avec grand succès, son zéle étant soutenu par les miracles; & il est reconnu pour l'apôtre de cette isle. Environ un an après il fonda le monastere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé S. Dunnius son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, métropolitaine du pays. La vie de S. Patrice étoit austere: il fit tous ces voyages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'à son épiscopat: depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à se servir d'un chariot. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimez, composez par leurs Bardes, & contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444. & 455. & mourut vers l'an 460. âgé de quatre-vingt-trois ans.

Le pape saint Celestin ayant reçu à Noël 431.

AN. 431.
15. Mars.
XIV.
Lettres de saint Celestin à C. P.

les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius, & de l'élection de Maximien, évêque de Constantinople: les fit lire dans l'église saint Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui est le sujet de la fête: & cette lecture attira les applaudissemens de tout le peuple. Ensuite le pape fit réponse par quatre lettres de même datte du jour des ides de Mars, sous le consulat d'Aëtius & de Valere, c'est-à-dire, du quinziéme de Mars 432. La premiere est adressée au concile d'Ephese, c'est-à-dire, aux évêques qui y avoient assisté: car il y avoit six mois que le concile étoit séparé. Le pape y felicite les peres de leur victoire sur l'heresie, de la déposition de Nestorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit, qu'il le regarde comme successeur immédiat de Sisinnius: tenant le siege pour vacant pendant le pontificat de Nestorius; & qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à son parti, & exhorte les peres à faire en sorte qu'il soit éloigné tout-à-fait, & envoyé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius, & dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'heresie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniez & chassez de leurs sieges, jusqu'à ce qu'ils se déclarent catholiques: quand même par surprise l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a esperance de correction, nous desirons que vous

Tom. 3. Conc. Eph. 1069. p. 3. c. 20.

lui écriviez, & que s'il ne condamne par écrit la nouvelle herefie, l'églife ordonnera de lui, fuivant qu'elle y eft obligée par l'interêt de la foi. AN. 431. 15. Mars.

Ibid. c. 216

La feconde lettre eft adreffée à l'empereur Theodofe: elle louë fon zele pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'églife Romaine; mais il infifte principalement fur la neceffité d'éloigner Neftorius, pour couper la racine de l'herefie. A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particuliere; fçavoir de maintenir la difpofition de l'illuftre dame Proba, qui avoit laiffé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Afie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la fubfiftance des pauvres clercs, & des monafteres, ce qui étoit mal executé. La troifiéme lettre eft à Maximien, pour l'exhorter à réparer les défordres de l'églife de Conftantinople, & à imiter la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les heretiques, la fainte fimplicité de Sifinnius. Il l'exhorte en particulier à s'oppofer à l'erreur de Celeftius, c'eft-à-dire, de Pelage, dont les fectateurs faifoient toûjours de nouveaux efforts pour fe relever. La quatriéme lettre eft adreffée au clergé & au peuple de Conftantinople. Le pape y marque toute la fuite de l'affaire, le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a reffentie, le zele de faint Cyrille, & fes efforts pour ramener Neftorius, les démarches qu'il a faites lui-même: le concile demandé par Neftorius, & auquel toutefois il n'a ofé fe prefenter, le fecours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Enfuite le pape exhorte l'églife de Conftantinople à écou-

c. 221

AN. 432. ter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a prise dans l'église Romaine, & à demeurer ferme dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean & le diacre Epictete, qui avoient apporté à Rome celles de Constantinople; & comme ils étoient arrivés à Rome à Noël, ils devoient arriver à Constantinople vers Pâques, qui cette année 432. étoit le troisiéme d'Avril.

15. Mars.

p. 1071. D.

XV. Mort de S. Celestin. Sixte III. pape.

Sup. l. XXIV. n. 32.

Le pape saint Celestin ne survécut que trois semaines à la datte de ces lettres, & mourut le sixiéme d'Avril de la même année: après avoir tenu le saint siege neuf ans & dix mois. On dit qu'il institua de chanter les pseaumes avant le sacrifice de la messe, au lieu qu'auparavant on se contentoit de lire les épîtres de saint Paul & l'évangile: ce qui signifie apparemment qu'il institua le pseaume de l'introïte, comme saint Augustin témoigne, que de son tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pseaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celestin dédia la Basilique de Julie, & y offrit plusieurs vases d'argent, & plusieurs à saint Pierre, le tout du poids de 1136. livres Romaines, c'est-à-dire, 1704. marcs, valant 51120. livres. Saint Celestin fit trois ordinations au mois de Decembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-six évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priscilla; & le saint siege vaqua vingt jours. Son successeur fut Sixte troisiéme du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-sixiéme d'Avril 432. & tint le saint siege environ huit ans. Il étoit prêtre de l'église Romaine, & c'est à lui que saint Augustin

I. Retract. c. 11.

Chr. Prosp. & Marc. II.

Sup. l. XXIII. n. 57.

avoit écrit cette lettre celebre touchant la grace.

AN. 432.

L'ordination de saint Sixte se fit d'un commun consentement de tout le monde ; & en presence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Cassium, envoyez par les évêques qui avoient assisté au concile d'Ephese, avec des lettres de recommandation de S. Cyrille. S. Sixte les chargea de ses réponses à S. Cyrille & aux autres évêques : quoiqu'il eût déja suffisamment déclaré son sentiment, par les lettres dont il avoit chargé les clercs de l'église de Constantinople, & un diacre de saint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius : la premiere à saint Cyrille en particulier, la seconde circulaire à tous les évêques qui les avoient députez. Elle sert à deux fins ; premierement, à leur faire part de son ordination, suivant la coûtume : en second lieu à procurer la réünion des églises d'Orient. Il louë le zele de saint Cyrille ; qui sans esprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit souffertes, ne songe qu'à rétablir la paix des églises. Le pape déclare qu'il est du même avis : que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin ; mais que l'on pourvoye aux églises de ceux qui ne voudront pas se réünir. Il déclare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'église a condamné.

Baluz. Coll. p. 658.

XVI.
Division en Orient.

Synod. Baluz. c. 38.

En effet, la division étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui après le concile d'Ephese, écrivit d'Ancyre à Antiochus préfet du prétoire, que ni lui, ni ceux de son parti ne tenoient

AN. 432. point pour évêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnez en d'autres églises: le priant de le déclarer à l'empereur & à son consistoire. A Tarse, Jean & ceux de son parti s'assemblerent en concile, & déposerent de *c. 66. 141.174.* nouveau saint Cyrille & les sept évêques qui avoient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien; sçavoir, Arcade légat du pape, Juvenal de Jerusalem, Flavien de Philippes, Firmus de Cesarée *Socr. v. c. 34. Liberat. c. 6.* en Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, assembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la déposition *Baluz. synod. c. 39.* de saint Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui déclarer qu'ils détestoient les articles de saint Cyrille, & le prier de ne point souffrir qu'ils fussent enseignez dans aucune église.

Sup. liv. XXV. n. 17. Jean d'Antioche & son concile suspendirent aussi de leur communion Rabbula évêque d'Edesse, dont nous avons marqué la conversion. Il avoit assisté *Synod. c. 43.* au concile d'Ephese, où d'abord il avoit suivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de saint Cyrille, comme seule veritable, & avoit anathematisé Theodore de Mopsueste & ceux qui lisoient ses écrits: il avoit aussi condamné les écrits d'André de Samosate & de Theodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Osroëne de ne *c. 44.* point communiquer avec Rabbula, jusqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même temps, Theodoret toûjours plein de ses pré-

jugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille & du concile d'Ephese. Il n'en reste que des extraits. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une grande partie étoit toujours attachée à Nestorius.

AN. 431.

Merc. Garn. p. 265.

Auct. Theod. Baluz. Synod. c. 40. 47.

Les Catholiques de leur côté agissoient vigoureusement contre les schismatiques, étant soûtenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Cesarée en Cappadoce vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius; mais le comte Longras envoya des Isaures au secours d'Eutherius, qui se trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à sa place. Celui-ci dit qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au théatre attendre les spectacles. A Marcianople métropole de la Mesie, à la place de Dorothée, partisan de Nestorius, on ordonna Saturnin; & Plaintha maître de la milice alla pour le mettre en possession: le peuple y résista vigoureusement: toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut aussi chasser Hellade de Tarse, parce qu'il refusoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut plusieurs autres évêques chassez.

c. 45.

c. 40.

Conc. C. P. tom. 4. pag. 183. 230. Synod. c. 48. 49. c. 47.

XVII

Aristolaüs envoyé pour la paix.

Pour remedier à ces désordres, l'empereur Theodose fit venir vers lui Maximien, & plusieurs autres évêques, qui étoient demeurez à Constantinople depuis son ordination; & les consulta sur les moyens de procurer la paix à l'église. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir sur la foi: que Jean

Epist. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. c. 35.

An. 432. d'Antioche anathematise la doctrine de Nestorius, & approuve sa déposition ; & que Cyrille de son côté oublie tout ce qui s'est passé à Ephese. L'empereur ayant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrez incessamment à Nicomedie ; sans amener aucun évêque, mais seulement quelque peu de clercs, pour vous servir. Nous avons aussi mandé au très-saint évêque Cyrille de s'y trouver ; mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un, ni l'autre en notre présence, que vous ne vous soyez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne se fera rien de nouveau touchant les dépositions & les ordinations d'évêques : toutes choses demeureront en état. Les clercs suffisent pour le service des églises jusqu'à l'entiere réünion. Cette lettre parle du pape saint Celestin, comme vivant, ce qui marque qu'elle est écrite avant que la nouvelle de sa mort fût arrivée à Constantinople, c'est-à-dire, avant la fin d'Avril 432. L'empereur écrivit en même-tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de crédit sur l'esprit de Jean d'Antioche ; il écrivit aussi à saint Simeon Stylite, à qui sa vie miraculeuse donnoit une grande autorité. Aristolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres, & Plintha maître de la milice eut ordre de lui prêter main-forte.

Ibid. c. 24.

c. 26.

c. 25.

Jean d'Antioche en ayant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Constantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zelé des schismatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller ou non, il faut consulter ensemble ce que je dois

Synod. Baluz. c. 50.

dois répondre : si on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma santé est-elle si foible, que quelque effort que fasse Cyrille, il est impossible de me mettre en chemin : quelques-uns même de mes amis m'ont écrit, que l'on veut attenter à ma vie pendant le voyage. Je vous prie donc après l'assemblée qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plûtôt avec le saint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez prétexte de venir saluer le maître de la milice. AN. 432.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate & Theodoret, & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche. Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomedie, & lui laissa tenir un concile à Antioche; où les Orientaux dresserent six propositions, dont ils vouloient que saint Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la premiere, qui contenoit tout l'essentiel, & portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donnée le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancez dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par-là, les écrits de saint Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à saint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoïa ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie; d'où il renvoya la réponse de saint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime.

Synod. Baluz.

c. 55.

AN. 431.

XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée.

c. 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephese. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant; mais ce que j'ai écrit n'est que contre les nouvelles erreurs de Nestorius; & si je le retracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, & que nous aurons eu tort de le condamner & le deposer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la division. Ils devoient plûtôt quand ils vinrent à Ephese, condamner avec nous Nestorius. Car s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avoit trois ans que nous souffrions les blasphêmes de Nestorius; & que nous nous efforcions tous, & vous-même de le ramener à la raison. Enfin le concile voyant qu'il persistoit, même à Ephese, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impenitent, l'a privé du sacerdoce; mais en même tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs, pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le desire, & l'utilité de l'église, & pardonner tout comme à mes freres. Mais aussi c'est la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius, & qu'ils anathematisent ses blasphêmes. Il ne tient qu'à cela que la paix des églises ne soit rétablie.

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconsidé-

rement les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius; je déclare, que par la grace du Sauveur, j'ai toujours été orthodoxe; j'anathematise Apollinaire & tous les autres heretiques: je confesse que le corps de Jesus-Christ est animé d'une ame raisonnable; qu'il ne s'est point fait de confusion; que le Verbe divin est immuable & impassible selon sa nature. Mais je soutiens que le Christ & le Seigneur Fils unique de Dieu, est le même, qui a souffert en sa chair, comme dit saint Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Nestorius, & lorsque la paix sera renduë aux églises, & que nous pourrons écrire librement & fraternellement, il me sera facile de contenter tout le monde sur ces articles; car notre doctrine & notre conduite est approuvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir soin d'entretenir aussi la paix avec eux. Au reste, le tribun Aristolaüs a tellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte, affligez de ce que les Orientaux ont fait contre moi; qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponse de saint Cyrille à Acace de Berée. Le pape saint Sixte lui écrivit aussi en même tems; apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réunion.

AN. 431.

1. Pet. IV. 1.

Synod. c. 55.

La lettre de saint Cyrille fut reçûë diversement par les Orientaux. Acace de Berée & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle sauvoit la doctrine, & que saint Cyrille reconnoissoit suffisamment les deux natures en Jesus-Christ; & ils crurent que l'on devoit user de condescendance pour le reste. Acace écrivit donc à Alexandrie d'Hieraple de se trouver à

c. 55.

AN. 432. Antioche s'il étoit possible, pour approuver la réponse que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoyer à saint Cyrille, ou du moins de
c. 60. 61. 66. l'approuver par écrit: il écrivit aussi la même chose
70. 71. 72. à Theodoret, & leur envoya à tous deux la lettre de saint Cyrille. Theodoret en approuva la doctrine, & crut que saint Cyrille étoit revenu de l'erreur, qu'il avoit selon lui soutenuë dans les douze articles; mais il refusa de souscrire à la condamnation de Nestorius; disant qu'il ne pouvoit condamner un homme, dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que sur de faux extraits de ses
c. 57. 58. 64. 65. 69. œuvres.

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta absolument la lettre de saint Cyrille, prétendant y voir toujours les mêmes erreurs; voulant qu'il commençât par condamner ses douze articles, & soutenant qu'il ne falloit point user de condescendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace & de
c. 58. 64. Jean, j'ai souhaité que la terre m'engloutît; & si la crainte de Dieu ne m'avoit retenu j'aurois tout quitté, & m'en serois fuis au desert. J'arracherois plûtôt mon
c. 69. œil droit, & je couperois plûtôt ma main droite, que de consentir à cette impieté. Il proposoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allassent en
c. 67. 68. 73. 74. Egypte, pour s'assurer mieux des sentimens de saint
c. 59. Cyrille. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarse, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de saint Cyrille. André de Samosate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que saint Cyrille étoit toujours dans l'erreur; mais il croyoit avec Theodoret, que l'on pou-

voit pour le bien de la paix, user de condescendance, & condamner en general ceux qui admettoient deux fils ; ou qui disoient que Jesus-Christ étoit un pur homme.

An. 432. c. 62. 63.

XIX. Paul d'Emese à Alexandrie. c. 76.

Jean d'Antioche croyoit que c'étoit assez que saint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire, & la confusion des natures : c'est pourquoi, comme il desiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout son pouvoir. Après une mûre déliberation, ils résolurent de prier Paul évêque d'Emese, d'aller en Egypte, pour conferer avec saint Cyrille ; sçachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit souscrit pour Acace de Berée au concile d'Ephese. Il entreprit le voyage ; & Jean d'Antioche donna part de cette resolution à Alexandre d'Hieraple : l'exhortant à l'approuver, & lui représentant que le tems ne permettoit pas de traiter les choses à la rigueur, ni de vouloir l'emporter absolument ; que ce n'étoit pas une occasion de renoncer à tout, & de s'exposer au martyre ; & qu'il falloit plûtôt procurer la tranquillité de l'église. Alexandre ne goûta pas cette proposition, & demeura toujours dans sa dureté ; mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Mesie, approuverent la députation de Paul : recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jesus-Christ deux natures sans confusion.

c. 77. 136.

Paul d'Emese étant arrivé à Alexandrie, fut obligé

AN. 431.

Cyr. ep. ad Ac. 3. p. conc. Ephes. c. 35. Synod. c. 80.

d'attendre quelque tems, à cause d'une grande maladie de saint Cyrille. Ensuite saint Cyrille s'entretint avec lui fort au long, sur ce qui s'étoit passé à Ephese contre lui; mais voulant tout oublier, & venir à quelque chose de plus important, il lui demanda s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche; Paul lui en rendit une, où il disoit: J'avois toûjours eu pour vous une inclination particuliere, même sans vous avoir vû, mais ces articles ont été cause de la division. Nous ne pouvions croire du commencement qu'ils fussent de vous, tant ils nous paroissoient éloignez de la doctrine de l'église. Vous les avez deja bien corrigez; & nous avez donné de grandes esperances, par la lettre à Acace, qui a réjoui tous ceux qui aiment la paix de l'église. Quand elle sera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjouis, c'est que vous avez reçû agréablement la lettre de notre pere commun, le bienheureux Athanase, qui suffit pour terminer tous les differends. Jean d'Antioche exhortoit ensuite saint Cyrille à concourir à la paix, pour faire cesser les anathêmes & les persécutions réciproques des évêques, la division des peuples, & les insultes des Juifs & des Payens. Enfin il lui recommandoit Paul d'Emese, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Epist. Acac. p. 1115. A. ep. ad Don. c. 38.

Saint Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cause des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'appaiser. Ainsi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point le recevoir, & dit: Ceux qui devroient nous demander pardon du passé, veulent-

ils nous offenser de nouveau? J'attendois plûtôt quelque consolation. Paul d'Emese assura avec serment, que leur dessein n'avoit point été de l'offenser, & que Jean avoit écrit ainsi par simplicité & par zele pour la vraie doctrine. Saint Cyrille voulut bien par charité dissimuler & se payer de cette excuse; mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres ecclesiastiques, il l'obligea à donner sa déclaration par écrit, qu'il renonçoit au schisme. Elle étoit conçuë en forme de lettre adressée à saint Cyrille present. Paul y marque, comme en execution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoyé vers saint Cyrille, qu'il a trouvé disposé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté: ce qui étoit, ajoute-t'il, le plus important. Et parce qu'il faut aussi regler ce qui regarde Nestorius: je déclare que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien; que nous tenons Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople, pour déposé: que nous anathematisons les impietez qu'il a enseignées; & que nous embrassons sincerement votre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avez reçûë comme votre propre foi; & dont la copie est inserée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excitez de part & d'autre, & ramenons les églises à leur premiere tranquillité. L'exposition de foi ne se trouve plus inserée à cette déclaration; mais ce doit être la même qui fut depuis inserée à la lettre de Jean d'Antioche.

Conc. Eph. 3. p. c. 28.

AN. 432. 25. Décembre. *Ep. ad Theogn. D. 5. p. 2. Cyr. p. 152. Conc. Ephes. p. 3. c. 31.*

Après cette déclaration, Paul fut admis aux prieres ecclesiastiques, & prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie. Il parla même au peuple en présence de saint Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Décembre, & selon les Egyptiens vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annonçer la paix avec les Anges; puis entrant dans le mystere du jour, il dit nettement: Marie mere de Dieu enfante Emmanuël. Alors le peuple s'écria: C'est la foi, la voilà, c'est le don de Dieu. Cyrille orthodoxe, c'est ce que nous voulions entendre, Qui ne dit pas ainsi, soit anathême. Paul d'Emese continua: Qui ne dit pas & ne pense pas ainsi, soit anathême & rejetté de l'église. Il reprit son discours, & continuant d'expliquer le mystere, il vint à dire: Car le concours des deux natures parfaites; je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria: Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe: digne de Cyrille: don de Dieu. Paul acheva son sermon en peu de mots, anathematisant expressément ceux qui disoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme, & relevant la confession de saint Pierre, qui reconnoît un seul Fils du Dieu vivant. Ensuite il laissa la parole à saint Cyrille, selon la coutume.

Matth. XVI. 16.

Ibid. c. 32.

Paul d'Emese, n'ayant pas eu ce jour-là assez de tems pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande église d'Alexandrie, huit jours après; sçavoir le sixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le sermon fut plus long, & il y expliqua exac-

tement le myſtere de l'incarnation, contre les erreurs de Neſtorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables; & ſaint Cyrille parla enſuite en peu de mots ſur le même ſujet. AN. 433. *c. 33.*

Paul vouloit que la déclaration qu'il avoit donnée par écrit, ſervît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom: & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais ſaint Cyrille s'y oppoſa: ſoutenant, que la déclaration de Paul ne ſervoit qu'à lui ſeul, & voulut abſolument que Jean d'Antioche donnât auſſi ſa déclaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme auſſi ſur quatre évêques dépoſez, pour le retabliſſement deſquels Paul inſiſtoit dès le commencement. C'étoit Hellade de Tarſe, Eutherius de Tyane, Himerius de Nicomedie & Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille déclara, qu'il n'y conſentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix.

Cyr. epiſt. ad Acac. Mel. pag. 1116. B.

Epiſt. ad Dom. p. 1153. C.

Saint Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emeſe la déclaration que Jean d'Antioche devoit ſouſcrire; & en chargea deux de ſes clercs, avec une lettre de communion pour lui: mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant ſigné la déclaration. Les deux clercs accompagnerent le Tribun Ariſtolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuïant des longueurs de cette négociation. Il promit avec ſerment à ſaint Cyrille, que le projet de la déclaration ne ſe perdroit point. Et ſi l'évêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le ſouſcrire, je m'en irai droit à Conſtantinople, & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'égliſe d'Alexandrie, que la paix

Ep. ad Theogn. tom. 5. p. 153.

ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit
AN. 433. contenoit l'approbation de la déposition de Nestorius, & la condamnation de ses dogmes.

XX.
S. Cyrille agit à C. P.
Epist. Epiph. Synod. c. 101.

Cependant saint Cyrille agissoit puissamment à Constantinople, afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette négociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à sainte Pulquerie, à Paul préfet de la chambre, à Romain Chambellan; à deux dames, Marcelle & Droseria; & il leur envoïa des bénédictions, c'est-à-dire, des présens. Il en donna aussi à un autre préfet nommé Chrysorete, qui étoit opposé aux interêts de l'église; & il le fit solliciter de se désister de ses poursuites, par deux autres officiers, à qui il envoïa des présens. C'est ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & syncelle de saint Cyrille, à Maximien de Constantinople; par laquelle il le presse d'agir de son côté, pour la conclusion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulquerie, qu'elle écrive fortement à Jean, afin qu'il ne soit pas mention de cet impie, c'est-à-dire, de Nestorius: que l'on écrive aussi à Aristolaüs, afin qu'il le presse. Priez le saint abbé Dalmace, qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne soit plus mention de Nestorius: priez aussi le saint homme Eutychès, qu'il combatte pour nous. C'est celui qui fut depuis heresiarque. Epiphane ajoûte: Vous verrez par le mémoire ci-joint, ceux à qui on a envoïé des presens, & combien la sainte église d'Alexandrie a fait pour vous: car nos clercs sont affligez, qu'elle soit dépoüillée à cause de ce trouble,

& qu'elle doive au comte Ammonius, quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoyé d'ici; & on lui a encore écrit de donner aussi des présens aux dépens de votre église, à ceux que vous connoissez interessez, afin qu'ils ne chargent pas l'église d'Alexandrie. Priez Pulquerie qu'elle fasse mettre Lausus à la place de Chrysorete, pour abattre sa puissance; autrement nous serons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui se passoit à Constantinople. AN. 433.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé; & faisoient courir le bruit que saint Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Car les Nestoriens qui vouloient revenir, interprêtoient ainsi sa lettre à Acace de Berée. Cela obligea saint Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoste & Charmosyne, & au diacre Leon ses apocrisiaires à Constantinople, c'est-à-dire, ses agens, pour solliciter à la cour les affaires de son église. Il leur raconte tout ce qui s'étoit passé jusques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en negociation, & conclut en ces termes: Ne laissez donc personne en peine: je ne suis pas si dépourvû de sens, que d'anathematiser ce que j'ai écrit. J'y persiste, & suis dans les mêmes sentimens; car ils sont bons, & conformes à l'écriture & à la foi de nos peres.

Epist. tom. 5 ap. Cyr. p. 151.

Sup. n. 18.

XXI. Reconciliation de Jean d'Antioche.

Conc. Eph. p. 3. c. 3.

Jean d'Antioche se rendit enfin, & écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit, que pour le bien de l'église; & pour satisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commission à Paul d'Emese de faire la paix, & de donner en son nom l'exposition de foi, dont

AN. 433. ils sont convenus en ces termes : Quant à la vierge Marie mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation : nous sommes obligez de dire ce que nous en pensons ; non pour ajoûter quoi que ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les mysteres ineffables ; mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc, que nôtre Seigneur Jesus-Christ est le Fils unique de Dieu : Dieu parfait, & homme parfait, composé d'une ame raisonnable & d'un corps engendré du pere avant les siecles selon la divinité ; & le même engendré dans les derniers jours pour nôtre salut, de la Vierge Marie ; selon l'humanité, le même substantiel au pere, selon la divinité, & consubstantiel à nous, selon l'humanité : car les deux natures ont été unies ; c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union, sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est mere de Dieu, parce que le Verbe Dieu s'est incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangelistes & des apôtres, touchant Nôtre-Seigneur : nous sçavons que les theologiens en appliquent les unes en commun, comme à une personne, & les autres separément comme à deux natures ; attribuant à Jesus-Christ celles qui sont dignes de Dieu, selon la divinité, & les plus basses, selon son humanité.

Aïant reçu cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises, & ôter les scandales ; de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople ; & nous

anathematisons ses mauvaises & profanes nouveautez de paroles : parce que nos églises conservent la saine & droite foi, comme votre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très-saint évêque Maximien, en l'église de Constantinople, & nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent & enseignent la foi pure & orthodoxe.

AN. 433.

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple en un petit sermon, qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction premiere, c'est-à-dire, le vingt-troisiéme d'Avril 433. Il fit lire ensuite dans l'église, la lettre de Jean d'Antioche & sa réponse, dont il chargea Paul d'Emese. Outre les témoignages de joye & d'amitié, elle contenoit aussi la déclaration de Jean d'Antioche, & quelques éclaircissemens de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des Orientaux. On m'accuse, dit-il, de dire, que le sacré corps de Jesus-Christ a été apporté du ciel, & non pas tiré de la sainte Vierge ; comment l'a-t-on pû penser, puisque presque toute notre dispute a roulé sur ce que je soutenois, qu'elle est mere de Dieu ? comment le seroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, si ce corps étoit venu du ciel ? Mais quand nous disons que Jesus-Christ est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, & terrestre : le second est venu du ciel ; & comme le Sauveur lui-même : Personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce soit proprement le Verbe, qui soit venu du ciel,

Conc. Eph. p. 3. c. 29.

Ibid. c. 34.

p. 1108. E.

1. Cor. XV. 47.

Joan. III. 13.

AN. 433. on l'attribue aussi à l'homme, à cause de l'unité de personne.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélange, ou

p. 1109. D. une confusion du Verbe avec la chair. J'en suis si éloigné, dit saint Cyrille, que je crois qu'il faut être insensé pour le penser; & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toujours ce qu'il est sans alteration. Nous reconnoissons tous aussi qu'il est impassible, quoiqu'il s'at-

1 Petr. IV. 1. tribuë les souffrances de la chair, comme saint Pierre a dit si sagement: Jesus-Christ ayant souffert en sa chair, & non pas en sa divinité. Il déclare encore, qu'il suit en tout la doctrine des peres, particulierement de S. Athanase, & le symbole de Nicée, sans en alterer une syllabe, comme ayant été dicté par le saint Esprit; & finit en ces termes: Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de notre pere Athanase à Epictete, au préjudice de plusieurs personnes: nous avons crû necessaire de vous en en-

p. 1112. C. voïer une copie tirée sur les anciens exemplaires que nous en avons.

C'est que Paul d'Emese discourant avec saint Cyrille sur la foi, lui demanda fort serieusement, s'il convenoit de ce que saint Athanase avoit écrit à

Epist. ad Acac. Mel. in fine. Epictete. SaintCyrille lui dit: Avez-vous cette lettre sans alteration; car les ennemis de la verité y ont beaucoup changé; pour moi je m'y accorde en tout & par tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'assûrer sur les exemplaires que vous avez, si elle est falsifiée, ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les aiant conferez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corompus; & pria saint

Cyrille de lui en donner des copies ſur les ſiens, & les envoïer à Antioche.

XXII. Suite de la reconciliation. *Baluz. Synod. c. 86.*

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret, lui promettant un plus grand éclairciſſement, après l'arrivée de Paul d'Emeſe, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit ſuſpecte à Theodoret; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs égliſes ceux qui avoient été dépoſez pour la cauſe qu'il eſtimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit enſuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous ſommes, dit-il, d'un même ſentiment, Cyrille & nous: nous conſervons la même foi. Il n'y a plus de difference, ni de ſujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite: tout y eſt clair, & conforme à nos propoſitions. Il approuve & louë nos expreſſions, & expoſe la tradition des peres, qui étoit pour ainſi dire, en danger de perir d'entre les hommes. Il enſeigne clairement la difference des natures, avec l'identité de perſonne du Fils de Dieu: en ſorte qu'il doit ſatisfaire à tous ceux qui ſont de bonne volonté, & couvrir de confuſion les incredules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoïe la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a ſatisfaits; & celle que je lui ai écrite: afin que vous voïés que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de ſervile.

c. 87. *c. 88.*

Ariſtolaüs aïant ainſi heureuſement terminé ſa négociation, retourna à Conſtantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur; qu'il lui déclare que la paix eſt faite, que ſaint Cyrille & lui ſont ſatisfaits l'un de l'autre; qu'il approuve l'or- *c. 91.*

AN. 433. dination de Maximien, & la déposition de Nestorius, & anathematise sa mauvaise doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joïe parfaite, & dont aucune ville ne soit privée: d'ordonner que les évêques qui ont été chassez de leurs églises pendant ces troubles, soient rétablis, & qu'il ne reste aucune trace de l'animosité passée. Vous en avez des exemples; & en cas pareil on a remis les anciens évêques dans leurs sieges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, sont demeurez sans fonction en attendant leur mort. Il semble que

c. 87. Jean d'Antioche écrivoit ainsi, pour satisfaire Theodoret & quelques autres; qui ne vouloient point accepter la paix que les évêques déposez ne fussent rétablies.

Conc. Eph. p. 3. c. 27. Jean d'Antioche écrivit aussi une lettre de communion en son nom, & des autres évêques qui étoient avec lui, adressée au pape saint Sixte, à saint Cyrille & à Maximien de Constantinople, où il approuve la sentence du concile d'Ephese contre Nestorius: le tient pour déposé, anathematise ses dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embrasse la communion de tous les évêques catholiques du monde.

Ibid. c. 41. init. c. 49. Saint Cyrille écrivit de son côté au pape S. Sixte, & à Maximien de Constantinople, pour leur faire part de cette paix.

c. 41. Les lettres de saint Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques qui étoient venus celebrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple étoit assemblé dans l'église saint Pierre, quand cette heu-

c. 41. 42. reuse nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à saint Cyrille

Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation; toutes deux de la même datte, du quinziéme des calendes d'Octobre, sous le quatorziéme consulat de Theodose avec Maxime; c'est-à-dire du dix-septiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de saint Sixte, étoit le vingt-sixiéme Avril: ainsi les évêques n'étoient venus qu'aprés ce jour, ou le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement qu'il a suspendu son jugement.

An. 433.

p. 1177. A.

Il y avoit des Nestoriens en Espagne, qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu est né, & soûtenoient que c'est un pur homme, qui est né de la Vierge, & a souffert sur la croix. Deux fideles nommez Vital & Tonantius, ou Constantius, après les avoir refutez, comme ils pouvoient, en écrivirent à Capréolus évêque de Carthage, le priant de les instruire sur ce sujet. Capréolus leur répondit par une grande lettre; où il marque d'abord, que cette heresie a été condamnée en Orient, par le concile d'Ephese; & ne laisse pas ensuite d'expliquer la foi catholique sur ce mystere, & la nécessité de croire l'unité de personne en Jesus-Christ.

Edit. Sirm. an. 1630.

XXIII. Ecrits de Vincent de Lerins.

La même heresie fut aussi refutée en Gaule, par Vincent de Lerins, dans ses avertissemens contre les heresies, écrits vers le même tems. Car il dit vers la fin du second, qu'il y a environ trois ans que le concile d'Ephese a été celebré. Vincent étoit frere de saint Loup de Troïes; & après avoir passé une partie de sa vie dans la milice seculiere, c'est-à-dire, appa-

Edit. Baluz. p. 374.

remment dans les charges publiques, il se retira au monastere de Lerins, où profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux mémoires, qui contiennent d'excellentes regles pour se garantir de toutes les heresies. Il y cache son nom sous celui de Peregrinus, c'est-à-dire, étranger. Il met pour fondement qu'il faut se tenir à l'autorité de la loi divine, & ensuite à la tradition de l'église catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement & chaque heretique prétend l'avoir pour soi. C'est donc de l'église catholique qu'il faut en apprendre le vrai sens; & dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toujours été cru par tout & de tous; car c'est-là ce qui est proprement catholique, c'est-à-dire, universel. Ainsi lorsqu'une partie de l'église se sépare de la communion du reste, il faut préferer tout le corps à ce membre retranché; & si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'église, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consulter les docteurs approuvez, qui ont vêcu en divers lieux & en divers temps, dans la communion de l'église, & tenir pour certain, ce que tous ont enseigné clairement, unanimement, & sans varier.

Common. init.

p. 325.

Il apporte ensuite l'exemple des Donatistes séparez du reste de l'église & des Ariens, qui avoient séduit ou opprimé presque tous les évêques d'Occident: on opposoit aux Donatistes le plus grand nombre, aux Ariens toute l'antiquité. Il insiste principalement sur cette maxime; qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet que les personnages considerables dans l'église enseignent quelque nouveauté; c'est pour éprouver

p. 333. 336.

notre foi. Il en apporte pour exemple Nestorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'estime des évêques & l'amour du peuple; qui en prêchant tous les jours, réfutoit les Juifs, les Gentils, les heretiques: quoiqu'il y eut en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de reputation que d'effet. Il rapporte aussi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & explique les erreurs de tous les trois, qu'il refute sommairement; s'attachant particulierement à établir contre Nestorius l'unité de personne en Jesus-Christ, sans préjudice de la distinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une substance en trois personnes: en Jesus-Christ deux substances & une personne. Il marque que quelques-uns abusoient du mot de personne: le prenant suivant la signification originaire du mot latin, pour un personnage feint comme ceux des theatres. Ainsi quand ils disoient que Dieu s'étoit fait homme en personne, *per personam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens. p. 343. p. 345.

Après cette digression, il rapporte encore l'exemple d'Origene & de Tertullien; pour montrer que l'on ne peut jamais s'appuyer sur l'autorité d'aucun docteur particulier; & il revient à la regle, de s'en tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui est le caractere de l'herefie; puisque la doctrine chrétienne n'est pas une invention humaine, mais un dépôt que Dieu a confié à son église. Non, dit-il, qu'il ne soit permis, & même utile de faire quelques progrès dans cette doctrine; mais seulement pour l'éclaircir & l'affermir sans la changer; pour écrire sommairement la tradition, & par un nouveau mot; exprimer la foi ancienne. Il marque ensuite les differentes ma- p. 350. p. 355. p. 357. p. 359. p. 362. p. 707.

niere de combattre les differentes heresies, anciennes & nouvelles. C'est ce que contient le premier avertissement de Vincent de Lerins. Le second contenoit l'application des regles précedentes, & la maniere d'employer les autoritez des peres, par l'exemple du concile d'Ephese; mais ce second memoire fut dérobé à Vincent, avant qu'il l'eut mis au net; & il se contenta d'ajouter à la fin du premier une recapitulation de tout l'ouvrage: finissant par les autoritez des deux papes saint Sixte & saint Celestin contre Nestorius.

Gennad. Catal. c. 63.

XXIV
Ecrits de saint Prosper.

Quoique Vincent parle souvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'heretiques condamnez: on ne laisse pas de le soupçonner, d'être le même Vincent, auteur des objections ausquelles saint Prosper a répondu. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom & le voisinage de Cassien, & des autres prêtres de Marseille, qui attaquerent vers ce même temps la doctrine de saint Augustin sur la grace, comme excessive & dangereuse, par les conséquences qu'ils en tiroient Ces prétenduës consequences sont renfermées en seize propositions fausses & scandaleuses, qui se réduisent à dire: que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes; qu'il en a prédestiné le plus grand nombre à la damnation, qu'à ceux-là, le salut est impossible, & que Dieu est l'auteur de leurs pechez. Saint Prosper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'église en est éloignée. Il dit entr'autre chose que la prédestination de Dieu n'est cause de la chute de personne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne; au contraire, il l'empêche

Ad 11.

ſouvent de le quitter, ou le fait revenir, après qu'il l'a quitté.

Saint Proſper répondit encore à quinze articles propoſez par des Gaulois, contre la doctrine de ſaint Auguſtin : qui ſe réduiſent à peu près au même ſens que ceux de Vincent. Sçavoir, que la prédeſtination impoſe aux hommes une neceſſité fatale de pécher : que le libre arbitre n'eſt rien ; que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes ; & que Jesus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous. Saint Proſper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage que ceux qui tombent ne ſont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent ; mais ils l'ont laiſſez, & ont été laiſſez, & ſont changez de bien en mal, par leur propre volonté Et enſuite : Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien, & punit injuſtement ce qu'il fait faire. Que peut-on penſer de plus inſenſé ? Et encore : Quoique la toute-puiſſance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de ſe ſoûtenir : toutefois ſa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'euſſent quitté. Et encore : Celui qui dit que l'obéïſſance eſt ôtée à quelques juſtes, a mauvaiſe opinion de la bonté & de la juſtice de Dieu. Il ſoutient que l'on peut dire que tous hommes ne ſont pas appellez à la grace : puiſqu'il y a des peuples à qui l'évangile n'a pas encore été prêché, & des enfans qui meurent ſans baptême. Dieu toutefois prend ſoin de tous les hommes, & il n'y en a aucun qu'il n'avertiſſe, ſoit par la prédication de l'évangile, ſoit par le témoi-

Ad. 14.

Ad. 3.

Ad. 11.

Sent. 7.

Sent. 12.

Ad 4.

Ad. 8.

gnage de la foi, soit par la nature même, mais il faut attribuer aux hommes leur infidelité, & attribuer leur
Ad. 9. foi au don de Dieu. Quoique J. C soit mort pour tous; sa mort toutefois ne profite qu'à ceux à qui elle est appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres, envoïerent de Genes à saint Prosper neuf passages extraits du livre de saint Augustin, de la prédestination & de celui de la perseverance, qui leur faisoient de la peine; & il leur fit voir par ses réponses, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

Mais le principal ouvrage de saint Prosper, pour la défense de saint Augustin, est le livre contre le colla-
n. 2. teur, c'est-à-dire, contre Cassien Auteur des collations ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432. puisqu'il
Sup. liv. XXIII. n. 3. dit qu'il y a plus de vingt ans que l'église combat les Pelagiens, sous la conduite de saint Augustin: ce que l'on peut rapporter à ces premiers ouvrages, adressez à Marcelin en 412. Saint Prosper examine en celui-ci
Sup. l XX. n. 3 XXIV. n. 56. douze propositions de Cassien, tirées de la treiziéme conference, où il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere proposition est catholique; établissant que Dieu est le commencement, non seulement de toute bonne œuvre; mais encore de toute bonne pensée; dans les autres propositions, Cassien favorise les Pelagiens; prétendant que plusieurs viennent à la grace sans grace; que l'homme peut quelquefois de luimême se porter à la vertu; que l'une & l'autre opinion est autorisée par l'écriture: que le libre arbitre contribuë autant au salut que la grace: qu'Adam par son peché n'a pas perdu la science du bien: que tous les merites des saints, ne doivent pas être rapportées à

Dieu, en ſorte que l'on n'attribuë à la nature que le mal; que toute ame a naturellement des ſemences de vertu; enfin que Dieu procure entierement le ſalut des uns, & ne fait qu'aïder les autres. En tout cela, ſaint Proſper montre que Caſſien favoriſe les Pelagiens, & ſe contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en ſouhaitant que le pape ſaint Sixte chaſſe les Pelagiens cachez, comme ſes prédeceſſeurs ont chaſſé ceux qui l'étoient à découvert; déclarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne ſont point ſéparez de l'égliſe. Caſſien y eſt toujours demeuré; & cette cenſure, quoique très-juſte, n'a pas empêché que ſes conferences & ſes autres livres, n'aïent toujours été entre les mains des moines & des autres perſonnes de pieté; à cauſe de la ſaine doctrine, & de la haute ſpiritualité contenuës dans tout le reſte.

Marius Mercator écrivit auſſi vers ce temps-là ſon livre d'Annotations. Aïant reçu les livres de Julien contre ſaint Auguſtin, & les réponſes de ſaint Auguſtin, il fit des remarques ſur pluſieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ſes erreurs, & les recueillir enſuite, à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertiſſement au lecteur, où il explique ſommairement l'état de la queſtion, & l'hiſtoire de cette hereſie, dont il fait auteurs Theodore de Mopſueſte & Rufin le Syrien. Il parle de ſaint Auguſtin, comme mort: ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage, que vers l'an 432. après le concile d'Epheſe, où il pouvoit avoir reçu par le diacre Baſſula les derniers écrits de ſaint Auguſtin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord ſur chaque

XXV. Ecrits de Mercator.

Sup. l. XXIII. *n.* I.

article les paroles de Julien, puis la réponse de saint Augustin ; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuïer.

Ed. Gar. part. 2. p. 49.

Mercator écrivit aussi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopsueste, qu'il regardoit comme l'auteur des deux heresies de Nestorius & de Pelage. Il refuta le symbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Ephese, à la poursuite du prêtre Charisius : il traduisit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre saint Augustin, & la doctrine du peché originel ; & d'un ouvrage touchant le mystere de l'incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajouta ses notes pour les refuter.

Sup. l xxv. n. 56.

XXVI. Schismatiques en Orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec saint Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Plusieurs de ceux qui avoient soutenu Nestorius au concile d'Ephese, trouverent mauvais que Jean l'eut abandonné ; & les deux plus fameux de ceux-là furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, son métropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine, & reconnoissoit saint Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée & à Jean d'Antioche, où il confessoit nettement les deux natures en JESUS-CHRIST, rejettoit toute confusion, & anathematisoit l'heresie d'Apollinaire. Il s'est retracté disoit Theodoret, & a détruit ses douze articles. Mais il ne pouvoit se résoudre à abandonner la personne de Nestorius, qu'il croïoit injustement condamné, sans que sa doctrine eût été bien entenduë, il en écrivit ainsi à Nestorius même. Alexandre d'Hieraple, rejettoit également

Synod. Baluz. c. 88. 95. 110.

c. 110.

lement toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Neſtorius, dont il tenoit la doctrine ſaine & conforme aux écritures, ni communiquer avec ſaint Cyrille, qu'il tenoit toujours pour heretique : il ſe ſépara même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embraſſerent la paix. Soyez ſûr, dit-il à André de Samoſate, que je n'ai point de part avec eux : ſoit qu'on me propoſe l'exil, la mort, le précipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout ſouffrir, plûtôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret : Je ne conſentirai point à ces propoſitions, que Paul à offertes, & que l'Egyptien a reçûës ; quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y conſentiroit. Il inſiſte principalement ſur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Chriſt, comme Neſtorius.

Ań. 433.

c. 96.
c. 100. 104.
c. 93.
c. 94.

Il étoit convenu avec Theodoret & avec André de Samoſate de ſe trouver à Zeugma, pour déliberer ſur cette affaire, & ils l'exhortoient tous deux à la paix : mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il étoit inutile de s'aſſembler, s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche, qui avoit trahi la foi & condamné Neſtorius, le connoiſſant orthodoxe. Il répondit à André : il eſt inutile déſormais que je vous écrive, ou que vous m'écriviez ſur cette affaire. Je n'attens à quitter mon égliſe, que par la violence ſeculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de Jeſus-Chriſt. Et dans une autre lettre : Je ne communique plus, ni avec vous ni avec Cyrille : vous avez fait ce qui eſt en vous :

c. 97. 98. 99.
c. 161. 163.
c. 100.
c. 102.
c. 104.

Vous avez cherché la brebis égarée; elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous désormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voyant Alexandre ainsi irrité contre
c. 106. lui, écrivit aux économes de l'église d'Hieraple: déclarant, qu'il veut demeurer dans la communion non seulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques: de Sixte, de Cyrille, de Maximien, de Rabbula d'Edesse, d'Acace de Melitine,
c. 105. 109. & de tous les autres. Jean de Germanicie embrassa aussi la paix; & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais secret, d'employer tous les moyens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

c. 112. Maximien d'Anazarbe, & les évêques de la seconde Cilicie ses suffragans, demeuroient attachez à Nesto-
c. 111. 112. rius. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, où Ma-
c. 113. ximien présida; ils y confirmerent la prétenduë déposition de saint Cyrille faite à Ephese: & déclarerent excommuniez tous ceux qui l'avoient reçu à leur communion, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné ses douze articles: quand nous devrions, disent-ils, combattre jusqu'au fer & au feu, & être exposez aux bêtes. Hellade de Tarse Métropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile.

c. 114. Eutherius de Thiane, métropolitain de la secon-
c. 116. de Cappadoce, & Hellade de Tarse, s'aviserent d'implorer le secours des évêques d'Occident, & inviterent Alexandre & Theodoret à se joindre à eux dans
c. 117. ce dessein. Pour cet effet ils dresserent une grande lettre au pape saint Sixte, où ils reprennent toute l'histoire du concile d'Ephese, des prétenduës erreurs

de ſaint Cyrille, & de la reconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous proſternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous ſupplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on faſſe une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede: rappeller les paſteurs chaſſez injuſtement, & raſſembler les ouailles diſperſées, qui ſont en danger de leur ſalut: ne voulant pas recevoir de la main des heretiques, le baptême, ou la communion myſtique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui ſommes de differentes provinces, c'eſt-à-dire; de l'Euphrateſienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la ſeconde Cappadoce, de Bithinie, de Theſſalie & de Meſie: nous ſerions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes, avec des torrens de larmes, ſi nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menacent nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de votre zele, à venir promptement à notre ſecours. Cette lettre fut envoyée, mais il eſt aiſé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit ſi ſolemnellement approuvé la doctrine de S. Cyrille, les actes du concile d'Epheſe, & la reconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'eſt pas inutile, pour montrer que juſqu'aux extrêmitez de l'Orient, les évêques étoient perſuadez qu'ils étoient tous en droit de s'adreſſer au pape, pour ſe plaindre des vexations de leurs ſuperieurs, & des déſordres de l'égliſe. *c. 119.*

XXVII. Mort de Maximien. Proclus évêque de C. P.

Cependant Maximien évêque de C. P. mourut ſubitement le douziéme d'Avril 434. ſous le conſulat d'Aſpar & d'Areobinde, après avoir gouverné pai-

siblement cette église pendant deux ans & cinq mois.

AN. 434. Le jour de sa mort étoit le Jeudi Saint. Les Nestoriens

Socr. VII. c. 40. Col. Lup. al. Synod. Baluz. c. 150.

qui étoient en grand nombre à C. P. s'assemblerent en plusieurs endroits de la ville: demandant avec de grands cris; que Nestorius fût rappellé, & menaçant de mettre la ville en peril & de brûler l'église. L'empereur Theodose craignant qu'il n'y eût du trouble, fit sur le champ élire & introniser Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ses funerailles. Il avoit été lecteur dès sa premiere jeunesse, & avoit étudié sous les maîtres de rhetorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit sous lui: comme il faisoit du progrès, Atticus l'ordonna diacre: ensuite il fut prêtre; & Sisinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit: Le peuple ne l'ayant point voulu recevoir, il demeura à C. P. faisant les fonctions de prêtre: toutefois son ordination pour C. P. fut regardée comme une translation; mais on rapporta des lettres du pape saint Celestin à saint Cyrille, à Jean d'Antioche & à Rufus de Thessalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle translation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorsqu'il fut question d'élire un évêque de C. P. à la place de Nestorius. A l'occasion de cette translation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transferez pour l'utilité de l'église.

Socr. c. 41.

Sup. l. XXIV. n. 44.

Socr. VII. c. 36.

Lup. c. 150.

Les évêques qui avoient élu Proclus, écrivirent une lettre synodique, que l'on envoïa en Orient, pour la faire signer à tous les évêques, sous peine d'être déposez, comme schismatiques. Pour lui, il

AN. 434.

imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été disciple; & poussa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les heretiques : croyant cette voye plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De son tems, sainte Melanie la jeune vint à C. P. à la priere de son oncle Volusien, qui étant préfet de Rome, y avoit été envoyé en ambassade. C'est le même Volusien ami du tribun Marcellin, à qui S. Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen; mais alors il se convertit, par les exhortations de sa niéce, & les instructions de l'évêque Proclus; & étant tombé malade, il fut baptisé; & mourut peu de temps aprés. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Decembre, l'empereur Theodose ordonna, que les biens des clercs & des moines, qui mouroient sans heritiers, appartiendroient à l'église ou au monastere.

Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Janu.

Phot. cod. 33.

Sup. XXII. n. 51. XXIV. n. 25.

L. 1. c. Theod. de bon. cleric. lib. 5.

XXVIII. Poursuites contre les schismatiques.

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus préfet du prétoire; & en témoigna bien de la joïe, par la connoissance particuliere qu'il avoit du mérite de Proclus. Mais, ajoûte-t-il dans sa réponse; comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers : car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous à donnée par le ministere de l'empereur; & qui abusent de votre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoya à C. P. un nommé Verius, qui sollicita & obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs églises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui

Lup. c. 123.

c. 124.

le fit sçavoir à Hellade de Tarse, l'exhortant à y obéïr
AN. 434. de bonne grace, & à se réünir à Jean, avec tous les
c. 125. évêques de la premiere & de la seconde Cilicie: avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

Il y eut aussi un ordre de l'empereur, portant défenses aux évêques Orientaux d'aller à la cour, ni
c. 126. de sortir de leurs églises. Jean d'Antioche l'envoya à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ses suffragans. Mais Alexandre, qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par son secretaire,
c. 127. & adressa la réponse à l'officier de l'empereur qui
c. 129. lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reste il promit d'obéïr, c'est-à-dire, de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les six évêques de sa province écrivirent aux évêques de Syrie, de la premiere & de la seconde Cilicie, & de la seconde Cappadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche; se plaignant que l'église est troublée par des ordinations illicites, le sacerdoce rendu venal & prostitué à des gens d'une vie infâme. Alexandre marque dans sa souscription, qu'il y a plus d'un
p. 130. an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche: ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopsueste, & trois autres de la seconde Cilicie, déclare-
c. 131. rent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche: les évêques des autres provinces ne répondi-
c. 132. rent rien de décisif. Les ordinations illicites, dont se
c. 133. 135. 165. plaignent ces schismatiques, sont deux; particulierement celle d'Athanase, prêtre & économe de Dolichium, ordonné évêque de la même église à la place d'Abib, & de Marinien, ordonné évêque de Barbalisse à la place d'Acilin. Il y avoit des repro-

ches contre les mœurs de ces deux nouveaux évêques AN. 434.
Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit, que ces ordinations étoient faites sans le métropolitain & les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans, tenterent de mettre dans leurs interêts les princesses ; c'est-à-dire, sainte Pulcherie, & ses sœurs. Ils leur envoyerent donc des clercs & des moines, chargé d'une lettre, où ils se plaignent de c. 135.
la persecution de Jean d'Antioche ; qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse : qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr saint Serge, qui est du diocese d'Hieraple. Ils supplient les princesses de representer à l'empereur tous ces desordres, & les faire reparer par son autorité ; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore d'ailleurs de cette église de saint Serge, qu'on lui avoit enlevée : où il dit avoir employé près de trois cens livres d'or, c. 165.
& endetté son église. C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement.

Proclus de son côté voulut faire chasser de Mar- c. 137.
cianople Dorothée, métropolitain de Mesie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette église ; mais ils étoient trop attachez à leur évêque, & le soutinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'empereur ; & ce fut peut-être la cause de l'ordre, qui défendit aux Orientaux de venir à la cour.

Il y avoit au contraire des catholiques, qui blâ-

XXIX. Justification de S. Cyrille. *Conc. Ephes. l. 3. c. 37.*

moient S. Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché dans l'accommodement avec les Orientaux: Ils reprenoient leur exposition, & disoient. Pourquoi Cyrille a-t-il souffert & même approuvé qu'ils nommassent deux natures ? Les Nestoriens disent qu'il est de leur sentiment, & imposent à ceux qui ne sçavent pas exactement la verité. Il falloit que ces mauvais bruits fussent répandus à Constantinople, puisque saint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y residoit de sa part, & qui est une instruction de la maniere d'y répondre, & une explication précise de la doctrine catholique sur ce point. *Ibid. c. 38.* Il écrivit aussi à Donat évêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces sortes de calomnies, qu'il eût retracté ce qu'il avoit écrit contre Nestorius; & lui raconte tout ce qui s'étoit passé dans cet accord, & la négociation de Paul d'Emese.

Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine en Armenie, son ancien ami; & après lui avoir rap- *c. 35.* porté le fait, il ajoûte: Les partisans de Nestorius désesperez de se voir abandonnez, ressemblent à des gens qui se noyent, & se prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieusement ceux qui ne sont pas dans leurs sentimens. Ils disent que les Orientaux n'ont *p. 1115. D.* point renoncé aux erreurs de Nestorius, & m'accusent moi-même de penser le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçu un nouveau symbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi ? si Nestorius avoit lui-même condamné ses erreurs, & donné par écrit une confession de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau symbole? Il explique ensuite combien l'exposition de foi, qu'il avoit reçûë des Orientaux

Orientaux eſt differente de la doctrine de Neſtorius.

Le même Acace aïant demandé à ſaint Cyrille l'explication myſterieuſe du bouc émiſſaire, dont il eſt parlé dans le Levitique; ſaint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit, que c'eſt une figure de Jeſus-Chriſt: auſſi-bien que l'autre bouc, qui étoit immolé en même temps. Que ce dernier repreſente l'humanité, ſelon laquelle il a ſouffert pour nous; & l'autre ſignifie la divinité, ſelon laquelle il a été libre & exemt de la mort. Il explique de même les deux oiſeaux, que le lépreux devoit offrir pour ſa purification; à cette occaſion, il s'étend ſur le myſtere de l'Incarnation, & explique au long l'unité de perſonnes en deux natures. Saint Cyrille écrivit auſſi pour ſa juſtification à Succeſſus, évêque de Dioceſarée en Iſaurie, qui l'avoit conſulté, s'il falloit dire, qu'il y a deux natures en Jeſus-Chriſt. D'abord il établit contre Neſtorius, que Jeſus-Chriſt eſt un, & devant & après l'Incarnation: puis il ajoute, que cette union vient du concours des deux natures: qu'après l'union nous ne les diviſons plus; mais que nous diſons comme les peres, une nature de Dieu Verbe incarnée: ce qu'il explique auſſitôt, en diſant, qu'il y a deux natures unies; mais que Jeſus-Chriſt eſt un. Et il apporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme eſt un, quoique composé d'ame & de corps, qui ſont de nature ſi differente. Il répond enſuite à une autre queſtion; comment le corps de Jeſus-Chriſt eſt divin après la réſurrection; non qu'il ait changé de nature; mais parce qu'il eſt délivré des infirmitez humaines.

Levit. xvi. 6. Cyr. epiſt. p. 121. Conc. Eph. 3. p. c. 36.

Epiſt. p. 127. Lev. xiv. 4. &c.

Ep. Cyr. p. 135.

p. 137. E.

Ep. p. 141. Succeſſus lui aïant envoié quelques objections ſur cette explication, il y répondit par une ſeconde lettre encore plus ample, pour montrer qu'en diſant une nature, il n'admet aucune confuſion, ni aucun mélange; parce que la divinité eſt immuable, & que l'humanité demeure entiere en Jeſus-Chriſt; puiſque ce n'eſt pas ſimplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois ſortes d'expreſſions en parlant de Jeſus-Chriſt; les unes qui conviennent à la divinité ſeule, les autres à l'humanité ſeule, les autres à toutes les deux enſemble. Ces deux lettres tendent comme les précedentes, à juſtifier ſaint Cyrille, au ſujet de la réunion avec les Orientaux.

p. 145. B.

Conc. Eph. 3. p. c. 40. Il écrivit une lettre à peu près ſemblable à Valerien évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique ſur l'Incarnation; & il ajoute à la fin : J'apprens que quelques impertinens publient que l'erreur de Neſtorius a prévalu chez les évêques d'Orient, c'eſt pourquoi j'ai cru neceſſaire de vous inſtruire ſur ce point. Il rapporte enſuite, comme Jean d'Antioche & les autres ſe ſont expliquez nettement, & ajoute : Si donc on les accuſe d'être dans d'autres ſentimens; ne le croïez pas : renvoïez ceux qui le diront, comme des trompeurs; & ſi l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour ſuppoſées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faiſoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean, parce qu'il avoit reçu à ſa communion des Neſtoriens, que Maxime ne croïoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conſeille de ſe contenter de leur abjuration exterieure, ſans vouloir trop penetrer dans leurs conſciences.

Epiſt. ad Max. to. 5. p. 192.

Saint Isidore de Peluse avoit blâmé saint Cyrille, comme entretenant la division. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, disoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui est necessaire. Si je suis votre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli : si je suis votre fils, comme il est plus veritable, puisque vous representez saint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas son pere de consulter la Pythonisse. Afin donc que nous ne soïons pas condamnez tous deux, finissez cette contention : ne tournez pas contre l'église la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une division éternelle, sous prétexte de religion. Mais quand il eut appris ce que saint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne se fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes : Vous devez demeurer toujours invariable, sans trahir par crainte l'interêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même : car si vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos écrits précedens, vous verrez que l'on peut vous accuser de flaterie, de legereté, ou de varieté ; & de ne pas imiter ces illustres champions, qui ont mieux aimé passer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter seulement l'oreille à une opinion erronée.

XXX. Lettres de saint Isidore de Peluse.

Lib. 1. epist. 370.

Lib. 1. ep. 314.

On voit par la premiere de ces deux lettres, que saint Isidore étoit alors fort âgé, puisque saint Cyrille évêque d'un grand siege, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ses lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques : soit pour expliquer des passages difficiles de l'écriture sainte, soit pour éta-

blir les dogmes de la religion. Il y en a de discipline; pour instruire les ecclesiastiques & les évêques mêmes, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'instruction des laïques, de tous états & de toutes conditions.

Lib. III. ep. 195. Etant consulté sur l'effet du baptême des enfans, il répond: que c'est en avoir une idée trop basse, de croire qu'il ne sert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le peché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces surnaturelles par la regeneration, la sanctification & l'adoption: l'homme devient un même corps avec Jesus-Christ, & est uni à sa chair, par la participation des saints mysteres. C'est qu'on ne donnoit point le baptême sans l'eucharistie, même
Lib. II. ep. 52. aux enfans; & l'on tenoit l'un & l'autre necessaire pour le salut, comme il dit dans une autre lettre.

XXXIX. Autres poursuites contre les schismatiques. *Coll. Lup. c. 142.*

Le premier ordre de l'empereur contre les Orientaux schismatiques n'aïant pas eu grand effet, il y en eut un second contre quatre évêques en particulier; Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret; portant qu'ils communiquassent avec Jean d'Antioche, ou qu'ils quittassent leurs
c. 143. églises. Cet ordre fut adressé par le comte Titus vicaire d'Orient, à Denis maître de la milice, qui le si-
c. 144. gnifia à chacun des quatre évêques. Hellade eut aussi avis de Constantinople par ses correspondans, que Proclus étoit en grand crédit; & qu'il devoit envoïer à Jean d'Antioche sa lettre synodique, avec des lettres de l'empereur; afin que ceux qui ne les recevroient point, fussent chassez de leurs églises. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de Mopsueste, lui deman-

dant ce qu'il falloit faire. Melece répondit ; qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque, ni Proclus, ni Jean d'Antioche ; & que quand tout le monde suivroit la vanité du siecle present, il étoit résolu de garder sa conscience pure. Il dit ailleurs : Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçu qu'une fois de ses lettres par un magistrien ; mais je les jettai au visage du porteur ; en sorte qu'il n'osa pas même demander réponse. Aussi ce Melece fut un de ceux qui persevererent dans le schisme jusqu'à la fin. c. 145. c. 155.

Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en même temps aux moines, & en particulier aux trois plus illustres d'entr'eux, saint Jacques de Nisibe le jeune, saint Simeon stilite & saint Baradat. La lettre à Theodoret portoit ; que s'il ne consentoit à la paix, il seroit chassé, & un autre ordonné à sa place. Il ne fit que rire de cette menace ; mais il fut fort touché des instances que les saints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt de dépit à quitter la ville & la province, & à se retirer en quelque solitude, pour rentrer dans la vie monastique ; mais ces saints moines lui promirent de l'accompagner, pour conferer tous ensemble avec Jean d'Antioche en un lieu nommé Gindare, à my-chemin de Cyr & d'Antioche : car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit : J'apprens que l'heresie de ceux qui font Dieu passible prévaut à Constantinople & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainsi la doctrine catholique. Je suis c. 146.

affligé, continuë-t'il, de l'empressement des saints moines contre nous; mais quand ils ressusciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de se tenir en repos, & de prier pour nous: s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne sont pas de plus grande autorité que les
Gal. 1. 8. apôtres, ou les anges du ciel, que Jesus-Christ anathematise par la bouche de saint Paul, s'ils prêchent au de-là de son évangile: si vous leur envoïez quelqu'un, assurez-les que quand même Jean me donneroit tout le roïaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, jusqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a causé ce naufrage universel de la foi. Dieu soit loué: ils ont pour eux les conciles, les sieges, les roïaumes, les juges; & nous avons Dieu & la pureté de sa foi.

c. 148. Theodoret lui répondit: Je vous prie ne songez pas seulement à la foi, mais encore à la paix des églises, qui sont en verité trop ébranlées; & nous devenons
c. 151 la fable du peuple. Et ailleurs: A ce que je vois, notre opiniâtreté ne produira rien de bon: les églises seront troublées, & nos troupeaux exposez aux loups. Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de cette rigueur excessive; & de ce que nous regardons plus notre interêt, que celui des peuples. Balancez le gain & la perte, & choisissez le moindre mal. Alexandre
c. 152. repliqua: Il est inutile de tant redire les mêmes choses; relisez mes lettres, sans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je préfere le desir de Dieu & du roïaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du siecle; & en comparant les pertes,

j'aime mieux souffrir ici l'exil, la mort & les railleries des hommes, que le supplice éternel. Ne vous étonnez pas, si nous écrivons differemment. Vous croïez Cyrille catholique; & moi je le crois heretique. Quand on chassoit de notre temps les bienheureux évêques Melece, Eusebe, Barses & les autres, Dieu prenoit soin de leurs églises, & il ne leur en a pas demandé compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de Mopsueste: Dieu se contenta d'un seul homme au temps du déluge, & de trois à Babilone dans la fournaise.

Sup. liv. XVI. *n.* 26. 33. XVII. *n.* 17.

c. 156.

XXXII Réunion de Theodoret & des Ciliciens.

c. 160. 162. 163.

Theodoret aïant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe, & les autres évêques de la seconde Cilicie, accepterent ces conditions; & écrivirent en corps à Jean d'Antioche, pour rentrer en sa communion: à la réserve de Melece de Mopsueste, qui demeura dans le schisme, disant: Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse, & les autres évêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent aussi. Melece étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna à sa place évêque de Mopsueste Chomasius ou Thomas; & obtint un ordre de l'empereur, pour envoïer Melece en exil à Melitine en Armenie.

c. 157. 159.

c. 158.

c. 160. 161. *c.* 166 168. 171. *c.* 173. 174. 175. *c.* 176. 177.

c. 179.

Theodoret fit alors ses derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hieraple. Il lui écrivit dans les

termes les plus soumis, disant: qu'il se jette à ses pieds,
c. 166. 168. & qu'il embrasse ses genoux. Il écrivit à Mocime œconome de son église. Il écrivit même à Nestorius, pour
c. 170. le prier d'exciter Alexandre à la paix, si toutefois cette
c. 167. lettre de Theodoret est veritable: Alexandre répondit à Theodoret: Je crois que vous n'avez rien omis, pour le salut de ma malheureuse ame; vous avez même fait plus que le bon pasteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & cessez désormais de vous fatiguer, & nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens & les Isaures; mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde ressusciteroient, & nommeroient pieté l'abomination d'Egypte: je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la science que Dieu m'a donnée. Et ensuite: Je ne suis pas insensé, je ne radote pas encore: épargnez, je vous prie, ma vieillesse: car je suis prêt à souffrir mille morts, plûtôt que de consentir à une telle communion. Après cela
c. 172. Alexandre ne vouloit plus, ni parler, ni écrire à aucun
c. 178. de ses amis sur le sujet de cette paix, ni même les voir, ni penser à eux.

Theodoret s'adressa donc à Jean d'Antioche, pour le prier d'avoir patience, & d'empêcher que l'on im-
c. 172. portunât davantage ce vieillard. Vous connoissez sa vertu, dit-il: il ne souhaite que d'être en repos: le temps pourra l'adoucir; & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble; mais s'il est chassé, il en arrivera un grand mal; l'église sera divisée à Constantinople & en plusieurs autres villes, où quelques-uns
par

par ignorance le croïent défenseur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches. AN. 435.

XXXIII. Alexandre chassé d'Hieraple.

Alexandre demeurant toujours inflexible, le comte Denis & son Lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obéir à l'ordre de l'empereur, se soumettre au concile d'Ephese & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient se dispenser d'en venir à l'exécution, le chasser de son église, & l'envoïer en exil. Alexandre répondit qu'il étoit prêt de souffrir la persecution: priant seulement qu'on le fît sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien gouverneur de l'Euphratesie, de chasser Alexandre, s'il perseveroit; & de mettre en sa place celui que le concile des évêques auroit ordonné: lui donnant pouvoir de se servir pour cet effet, des soldats qui étoient dans la ville. Si vous avez besoin, ajoute-t-il, de plus grande force, ou si notre presence y est necessaire, il suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435.

c. 180. 181. c. 182. c. 183. c. 184.

Alexandre obéit aussi-tôt, & se retira, témoignant peu d'attachement à l'épiscopat; mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange consternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les ruës: ils disoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur pasteur, qui les avoit instruits dès l'enfance. Ils relevoient sa doctrine & la sainteté de sa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de son exil, & contre l'empereur même: ils fermerent les églises, & ne respiroient que la sedition. Enfin ils menaçoient d'attenter sur leur propre vie, si on ne leur rendoit leur évêque.

c. 185. c. 186.

AN. 435. le gouverneur Lybien arrêta la fédition, & fit ouvrir les églises, & celebrer les offices à l'ordinaire; mais il envoïa au comte d'Orient & à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'étoit passé, & la requête du peuple d'Hieraple, faite par des acclamations dans l'église. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit emploïé tous les moïens possibles pour ramener Alexandre: Mais son arrogance, ajoute-t-il, & son obstination l'ont rendu inexorable. Encore à present, s'il se corrige, nous sommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoïer avec joïe; que s'il veut lui-même se précipiter, nous avons satisfait à Dieu & aux hommes.

c. 188.

XXXIV. Fin de Nestorius.

Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Th. de her.

Nestorius étoit demeuré jusques-là dans son monastere auprès d'Antioche. Enfin il y eut contre lui une loi de l'empereur Theodose, qui ordonna que ses sectateurs seront nommés Simoniens, comme imitateurs de Simon le Magicien, & que ses livres seront supprimez & brulez publiquement: avec défense à ses sectateurs, de faire aucune assemblée sous peine de confiscation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoissance; & est dattée du troisiéme des nones d'Août, sous le quinziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, du troisiéme d'Août 435. L'annee suivante 436. il y eut un rescrit adressé à Isidore prefet du pretoire & consul: qui lui ordonne d'envoyer Nestorius en exil à Petra avec confiscation de tous ses biens, au profit de l'église de Constantinople.

Conc. Eph. p. 3. c. 15.

Evag. 1. hist. c. 7.

Nestorius fut donc chassé de son monastere, où il avoit demeuré paisiblement quatre ans entiers,

depuis sa déposition. Quoique le rescrit de son bannissement parle de Petra, qui est en Arabie, il est certain qu'il fut envoyé dans le désert d'Oasis, proche de l'Egypte: soit que l'ordre fut changé avant l'exécution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oasis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque-temps après par les Blemmyens, barbares voisins, qui enleverent plusieurs captifs, & Nestorius lui-même; mais ensuite ils les renvoïerent, & ils revinrent à Panapolis: d'où Nestorius écrivit au gouverneur de Thébaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit sur la frontiere: puis il le fit ramener à Panopolis; & de-là encore transferer à un autre lieu du même territoire, & il eut ordre pour l'envöyer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieillesse & d'infirmitez; & on dit que sa langue fut rongée des vers. AN. 436.

Les schismatiques comptoient jusqu'à quinze évêques, qui avoient perdu leurs sieges, pour n'avoir pas voulu se réunir à saint Cyrille & à Jean d'Antioche; sçavoir, Alexandre d'Hieraple, métropolitain de l'Euphratesie, qui fut envoyé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abid de Dolichium chassé; Acilin de Barbalisse, aussi chassé; & ensuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la seconde Cappadoce, relegué à Scythopolis; d'où il fut encore chassé, & mourut à Tyr; Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quit- Coll. Lup. c. 190.

AN. 436. ta son église de lui-même, & fut ensuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chassé : Melece de Mopsueste dans la seconde Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace évêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup souffrir. Anastase de Tenedos & Pausien d'Hypate, quitterent d'eux-mêmes leurs églises. Theosebe de Chios, ou plûtôt Ceos en Bithynie, mourut dans son église sans en être chassé : quoiqu'il n'eût ni consenti à la déposition de Nestorius, ni communiqué avec saint Cyrille ; mais apparemment il étoit déposé. Voilà pour l'Asie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Mesie, fut chassé & relegué à Cesarée de Cappadoce : Valeane & Eudoce de la même province, se retirerent d'eux-mêmes. Besile de Larisse, métropolitain de Thessalie souffrit beaucoup, à ce qu'ils disoient, sans jamais vouloir condamner Nestorius. Maximin ou Maxime de Demetriade en la même province, quitta son église aussi-tôt après la déposition de Nestorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refusa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que six de chassez.

XXXV. Second voyage d'Aristolaüs. *Coll. Lup. c. 194. 192.*

L'édit contre Nestorius fut envoyé en Orient par le tribun Aristolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre synodale de ceux de la premiere Cilicie, c'est-à-dire, d'Hellade de Tarse, avec quatre autres. Elle est adressée à l'empereur, & porte, qu'Aristolaüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embrassons, disent-ils, la communion du saint concile d'Ephese ; nous tenons pour déposé Nestorius, jadis évê-

que de C. P. & nous l'anathematiſons, à cauſe des impietez qu'il a enſeignées de vive voix, ou par écrit, nous conformant aux ſaints évêques Sixte de Rome, Proclus de C. P. Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres; & anathematiſons avec eux Neſtorius, & ceux qui ſoutiennent les mêmes impietez. Il eſt remarquable qu'ils donnent le ſecond rang à l'évêque de C. P. AN. 436.

Saint Cyrille ayant appris que quelques évêques d'Orient prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expreſſément: & ne condamnoient Neſtorius que de bouche, écrivit à Ariſtolaüs: que ſi l'on vouloit aſſurer la paix, il falloit les obliger, non ſeulement à anathematiſer Neſtorius & ſa doctrine, mais encore à déclarer, qu'il n'y a qu'un ſeul Jeſus-Chriſt fils de Dieu: le même engendré de Dieu avant les temps, & d'une femme dans les derniers temps ſelon la chair; en ſorte que c'eſt une ſeule perſonne, ſuivant qu'il l'explique dans ſa lettre. Il envoïa la même formule à Jean d'Antioche, comme neceſſaire pour lever toutes les chicannes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers, qui anathematiſant Neſtorius & ſes dogmes, ne laiſſent pas de prétendre les établir d'ailleurs; & ſoutiennent qu'il n'a été condamné, que pour le ſeul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il ſe plaignit en particulier de Theodoret. Je croyois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit, & aïant reçu mes lettres, il avoit embraſſé la paix ſincerement: cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathematiſé les blaſphêmes de Neſtorius, ni ſouſcrit à ſa condamnation.

c. 194. 209.
c. 199.
c. 210.

pirant des maux que nous avons soufferts, à cause du maudit Nestorius: nous puissions résister aux payens de Phenicie, de Palestine & d'Arabie: aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Nestoriens revoltez de Cilicie.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopsueste.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'heresie de Nestorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vu que Melece de Mopsueste, seul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être déposé & banni, que d'embrasser l'union. Son prédecesseur Theodore de Mopsueste passoit pour avoir été le maître de Nestorius; & Theodore lui-même étoit disciple de Diodore, évêque de Tarse, & métropolitain de la premiere Cilicie. Aussi les Nestoriens voïant Nestorius rejetté de tout le reste du monde, & ses ouvrages condamnez au concile d'Ephese, & depuis peu par l'édit de l'empereur, s'aviserent de répandre les écrits de ces deux évêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'église, & avoient laissé une grande réputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit soutenu la foi catholique pendant les deux persecutions des Ariens, sous Constantius & sous Valens; & Theodore avoit été ami particulier de saint Chrysostome. Diodore avoit écrit des commentaires, presque sur toute l'écriture sainte, s'attachant au sens litteral: un livre sur la Trinité, un contre les Apollinaristes; un contre le destin & les astrologues, & quelques autres ouvrages: on avoit aussi gardé beaucoup de ses lettres; mais ses écrits sont perdus, aussi-bien que ceux de Theodore. Il avoit composé des commentaires

Liber brev. c. 10.
Sup. liv. XII. n. 46. l. XVI. n. 16.

Sup. liv. XIX. n. 7.
Phot. C. 213.
Suid. Diod. p. 739.
Socr. VI. c. 3.
Sozom VIII. c. 2. Hier. script.

sur la plûpart des livres de l'écriture ; quinze livres de l'incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & plusieurs autres ; dont il ne reste que des citations dans les auteurs qui l'ont accusé ou défendu.

Phot. Cod. c. 4. 23. 81. 177.
Gennad. c. 12.

Les Nestoriens rechercherent & firent valoir les écrits de ces deux évêques ; & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Appollinaire, pour soutenir les deux natures en Jesus-Christ ; prétendant montrer que Nestorius n'avoit rien dit de nouveau, mais seulement suivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres ; ils les traduisirent en Syriaque, en Armenien & en Persan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, & Rabbula d'Edesse, évêques catholiques très-zelez, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopsueste ; & Rabbula l'anathematisa publiquement dans l'église.

Coll. Lup. c. 199.
Ibid. c. 43.
c. 206.

Saint Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, & l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit que les Orientaux étoient toujours Nestoriens ; & que feignant de condamner Nestorius, ils soutenoient sa doctrine sous le nom de Theodore. Au contraire quelques évêques d'Orient écrivirent à saint Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puisqu'il n'avoit enseigné que la doctrine d'Athanase, de Basile & de Gregoire ; & que dans les églises, les peuples crioient : Croisse la foi de Theodore, nous croïons comme lui. Mais comme ces Orientaux se vantoient toujours de s'en tenir au symbole de Nicée, qu'ils tour-

c. 205.

noient

noient à leur sens par de mauvaises interpretations : saint Cyrille composa une explication du même symbole, où il s'étend principalement sur le mystere de l'Incarnation. Il l'adressa à Maxime & à plusieurs autres abbez d'Orient, qui la lui avoient demandé, & l'envoïa à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à Constantinople pour la presenter aux princesses & à l'empereur à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il composa aussi un petit traité de l'incarnation divisé en trois chapitres. 1°. Que la sainte Vierge est mere de Dieu. 2° Que Jesus-Christ est un & non pas deux 2°. Que le Verbe demeurant impassible, a souffert pour nous en sa chair.

Conc. Eph. p. 3. c. 43.

Coll. Lup c. 205. 206. c. 198.

c. 208.

Rabbula évêque d'Edesse, écrivit de son côté à saint Cyrille, que le Nestorianisme étoit fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopsueste avoit enseigné dans ses écrits une autre doctrine, que celle qu'il prêchoit au peuple, & qu'il y avoit de ses livres, où il conjuroit le lecteur, sous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il disoit que la sainte Vierge n'est point vrayement mere de Dieu : que l'homme n'a point été uni au Verbe selon la substance, ou la subsistance, mais par la bonne volonté ; qu'il ne faut adorer Jesus-Christ, que par la relation à Dieu, comme une image : que la chair de Jesus-Christ ne profite de rien : que saint Pierre n'a point reconnu que Jesus-Christ fût Dieu, & que l'église est fondée sur la foi en un homme. C'est ainsi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore, Il étoit aveugle, & dans une extrême vieillesse, & mourut peu de tems après.

Conc. 5. col. 5 tom. 5. p. 469.

Matth. XVI. 16.

Theod. lett. Lib. 11. p. 165.

XXXVI. Députation des Armeniens à Proclus. *Liberat c. 10.*

Lui & Acace de Melitine, écrivirent aussi aux évêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopsueste; parce que c'étoit un heretique, & l'auteur du dogme de Nestorius. Les évêques de Cilicie se plaignirent du procedé de Rabbula & d'Acace : prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Mais les évêques d'Armenie s'étant assemblez, envoïerent deux prêtres, Leonce & Aberius, à Proclus de C. P. selon la coûtume, avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopsueste ; pour sçavoir si Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plûtôt une bête feroce, avec une figure diabolique d'homme, portant faussement le nom de Theodore : c'est qu'en grec, il signifie don de Dieu ; qui a eu l'habit & le nom d'évêque, caché dans un coin du monde & dans un lieu obscur, à Mopsueste, ville méprisable de la seconde Cilicie : descendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il se soit aussi servi des paroles de Photin, & des autres heresiarques dans son livre de l'Incarnation. Il étoit si rusé & hardi, qu'il vouloit faire perir tous les hommes par la picqueure & le venin de sa langue de serpent. Ils rapportoient ensuite plusieurs passages de Theodore, l'accusoient d'avoir été l'auteur de l'heresie de Nestorius ; & concluoient en priant Proclus, que comme Nestorius avoit été condamné nommément au concile d'Ephese, il luiplût aussi condamner nommément Theodore, & ceux qui suivoient sa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce mémoire porte, qu'il a été

Tom. 5. Conc. p. 463.

présenté par les prêtres & les diacres envoïés par les évêques, les prêtres, les moines & les autres de la grande Armenie, de Perse & d'autres nations, à Proclus évêque de C. P.

Proclus aïant reçu ces pieces, & les aïant soigneusement examinées, écrivit une grande lettre, qu'on appella le tome aux Armeniens, & qui dans quelques éditions latines, est dattée du quinziéme consulat de Theodose, & du quatriéme de Valentinien, c'est-à-dire, de l'an 435. L'adresse est aux évêques, aux prêtres & aux archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'Incarnation, c'est-à dire, l'unité de personnes, sans préjudice de la distinction des natures; & dit qu'un de la Trinité s'est incarné: expression qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopsueste: & se contente de refuter les erreurs, sans nommer les personnes. Proclus envoïa ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore son diacre & par Maxime, les chargeant de suivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des églises. Il joignit à son tome des articles proposez comme heretiques, sans nom d'auteur, priant Jean d'Antioche de souscrire son tome, pour la conservation de la foi, & de rejetter ces articles, mais les députez y ajoûterent le nom de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres anciens, pour les faire anathematiser. Jean d'Antioche, & les évêques d'Orient assemblez avec lui, lûrent le tome de Proclus, l'approuverent & le souscrivirent; mais ils refuserent de condamner les articles joints, avec leurs auteurs; & croïant que Proclus en avoit chargé

Tom 3. conc. p. 1217.
Tom. p. 1232. E.
p. 1225. D.
Liber. c. 10.
Facund. VIII. c. 2.
c. 1.

ses deputez, ils se plaignirent par une lettre synodale qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'église.

Ex. ep. Cyr. to. 5. concil. p. 486.

Proclus désapprouva ceux qui avoient ajoûté aux propositions les noms des auteurs, & ordonna à Maxime de suivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de son côté écrivit à saint Cyrille, que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne retournassent aux erreurs de Nestorius, après les avoir quittées. Que l'on étoit allé à C. P. solliciter l'empereur, de donner un ordre pour anathematiser les livres de Theodore de Mopsueste, & sa personne : que son nom étoit grand par tout l'Orient, & ses écrits fort estimés ; ensorte que les Orientaux aimeroient mieux se faire brûler, que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eû, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'église les erreurs de Nestorius : quelques Orientaux en sont extrémement contristez ; car on ne guerit pas aisément les esprits malades : cependant tout est paisible ; pourquoi donc réveiller le feu qui est éteint ? Je sçai que dans les écrits de Theodore, il y a plusieurs erreurs ; mais je crains que sous ce prétexte, on ne recommence à défendre Nestorius. Vous devez sçavoir, qu'au concile d'Ephese, on presenta une exposition de foi, qu'on disoit être de lui, & qui ne valoit rien ; le concile la condamna, mais sans faire aucune mention de lui, ni l'anathematiser nommément ; ce que l'on fit par discretion, de peur que quelques-uns touchez de sa reputation, ne se séparassent de l'église. Usons-en de même à pre-

ſent : en condamnant les erreurs de Neſtorius, on a ſuffiſamment condamné les erreurs ſemblables.

Mais enſuite un diacre nommé Baſile, prit le tome de Proclus, les mémoires des Armeniens, & quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie, & les préſenta à ſaint Cyrille, qui voyant que l'on abuſoit de ſa diſcretion, & que l'on ſoûtenoit les erreurs de Theodore de Mopſueſte, ſe crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'heretique. Le diacre Baſile étant revenu à C. P. compoſa des mémoires, qu'il preſenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit preſenté à ſaint Cyrille ; & voyant que Proclus avoit déja envoyé aux Armeniens ſon tome; il écrivit un petit livre, où il diſoit, qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occaſion quelques moines d'Armenie vinrent à C. P. portant des articles, qu'ils diſoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopſueſte, & d'autres peres, qui avoient écrit du même temps contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à Conſtantinople, voulant obtenir un ordre de l'empereur, pour les faire anathematiſer. Enſuite ils parcoururent les villes & les monaſteres d'Orient : diſant, qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le ſens en étoit Neſtorien. Etant protegez par quelques perſonnes puiſſantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

Facund. lib. III. c. 5. Tom. 5. con. p. 487. B.

Facund. lib. III. p. 1. 6. A.

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient aſſemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois

AN. 463. lettres synodales à l'empereur, à Proclus, à saint Cyrille. La lettre à saint Cyrille porte, qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûtent-ils, il étoit inutile, puisque tous, graces à Dieu, sont dans les mêmes sentimens; & quelquefois ce qui semble necessaire, cause du trouble, quand il n'est pas fait à propos. On nous a aussi presenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis évêque de Mopsueste, que l'on vouloit faire anathematiser. En ces extraits nous confessons, qu'il y a des passages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne sont écrits, mais il y en a plusieurs de clairs. Quant à ceux qui semblent obscurs, nous en trouvons de semblables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confusion n'ouvre-t-on point la porte, si l'on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui sont morts? Autre chose est, de ne pas approuver quelqu'ún de leurs sentimens, autre chose de les anathematiser; quand on n'étendroit pas l'anathême sur les personnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Nestoriens, si l'on condamne avec eux de tels évêques? Ne sçait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainsi, pour combattre les heretiques, à qui il s'opposoit, comme le défenseur commun de tout l'Orient.

Col. Baluz. c. 943. Facund. VIII. c. 4.

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les louanges de son tome aux Armeniens. Ensuite les Orientaux se plaignent de ceux qui troublent l'église, qui quittent leurs pays, & vont à C. P. calomnier leurs propres évêques. Ils ajoûtent: ils ne se contentent pas de nous calomnier, nous qui som-

mes vivans : ils attaquent le bienheureux Theodore après sa mort, lui qui a enseigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les heresies, qui n'a jamais en sa vie reçu aucun reproche des Catholiques, & a été approuvé des évêques, des empereurs & des peuples. Et ensuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'église mille choses semblables à ce que l'on a malicieusement extrait des livres de Theodore, pour vous le presenter. Ils citent le martyr saint Ignace, saint Eustache d'Antioche, saint Athanase, saint Basile, les deux saints Gregoire de Nazianze & de Nysse, Flavien, Diodore, saint Jean Chrisostome, saint Ambroise, saint Amphiloque, Atticus, & concluent : Ce n'est donc pas à nous à juger ceux qui sont morts avec honneur : cela n'appartient qu'au juge des vivans & des morts. La lettre à l'empereur contient à peu près les mêmes choses, c'est-à-dire, les louanges de Theodore de Mopsueste : qui a été estimé, non-seulement des évêques, mais encore, disent-ils, de vôtre aïeul l'empereur Theodose, qui désira de le voir, de l'entendre prêcher, & de l'entretenir ; & en fut charmé. Il a été ajoûtent ils, disciple de Flavien évêque d'Antioche, & compagnon de Jean de C. P. dont vous avez ressuscité la mémoire à la gloire de votre regne. C'est ce que Nestorius avoit fait au commencement de son pontificat. *Fac. 11. c. 2.* *Sup. l. XXIV. n. 54.*

Saint Cyrille répondit à Jean & au concile d'Antioche, louant le tome de Proclus aux Armeniens : mais ajoûte-t'il, quant aux opinions décriées de Diodore, de Theodore & de quelques autres, qui se sont portées *Conc. Eph. 3. p. c. 44. p. 1107. C.*

premiere est du huitiéme des ides de Juillet, sous le quinziéme consulat de Theodose, & le quatriéme de Valentinien; c'est-à-dire, du huitiéme de Juillet 435. elle est adressée au concile, qui devoit s'assembler à Thessalonique, & exhorter les évêques à s'attacher plus aux loix ecclesiastiques, qu'à celles des princes. Il entend sans doute la loi de Theodose, du quatorziéme de Juillet 421. dont le pape Boniface avoit obtenu la révocation. Il donne à Anastase évêque de Thessalonique la même autorité que les papes précedens avoient donnée à ses predecesseurs. C'est-à-dire, que chaque métropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'évêque de Thessalonique: qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, & qu'il examinera ceux qui seront appellés à l'épiscopat; que les causes majeures lui seront rapportées; qu'il choisira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger sans lui. L'évêque de Corinthe est averti en particulier, de ne point prétendre d'indépendance. Le pape se remet du surplus, à ceux qu'il envoye pour assister à ce concile.

AN. 437.

Sup. l. XXIV. n. 31.

La seconde lettre adressée aussi à un concile d'Illyrie, & envoyée par le prêtre Artemius, est du quinziéme des calendes de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Sigisvulte, c'est-à-dire du dix-huitiéme de Decembre 337. Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Thessalonique; qu'il assemblera le concile, quand il jugera necessaire, & que sur sa rélation, le siege apostolique confirmera ce qui aura été fait. Ne n. 17.

AN. 438. croyez pas, ajoute-t'il, être obligé à ce que le concile d'Orient a voulu ordoner contre notre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de notre consentement. Il entend le troisiéme canon du concile de Constantinople en 381. qui donne le second rang à l'évêque de Constantinople. Il déclare Anastase vicaire du siege apostolique, comme Rufus son prédecesseur, & exhorte à la paix & à l'union. La troisiéme lettre de même datte du dix-huitiéme Décembre 437. est adressée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique, & ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance, sans ses lettres formées, comme le pape l'observoit lui-même. Cette lettre est pleine de témoignages d'estime & de confiance pour Proclus. Le pape lui marque qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas. On croit que c'est l'évêque de Smirne, qui avoit assisté au concile d'Ephese; & que Proclus l'ayant jugé, il en appella au pape. Car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la jurisdiction de l'évêque de Constantinople.

Sup. l. XVIII. n. 7.

n. 16.

V. Not. Holstein

XL. Translation des reliques de S. Chrysostome.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à Constantinople les reliques de saint Jean Chrysostome, dont la memoire avoit déja été rétablie neuf ans auparavant; c'est-à-dire, en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panegyrique, le jour de la fête, qui étoit le vingt-sixiéme de Septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean. Proclus jugea aussi que c'étoit le moyen de réunir à l'église ceux qui s'étoient séparez à l'occasion de saint Chrysostome,

Ap. Bar. an. 438. init.

Socr. VI. c. 45. Marcell. chr. hoc an.

AN. 438.

& qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, & lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut executé: le peuple alla au-devant; la mer du Bosphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux & son visage sur la châsse, demandant pardon pour son pere & sa mere, qui avoient offensé le saint, ne sçachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transferées à Constantinople publiquement, avec grand honneur, & déposées dans l'église des apôtres. Ce qui acheva de réunir tous ceux qui étoient séparez à l'occasion de saint Chrysostome. Cette translation se fit trente-cinq ans après sa premiere déposition, le vingt-septiéme jour de Janvier, sous le seiziéme consulat de Theodose: c'est-à-dire, l'an 438. & c'est le jour où l'église Latine honore la memoire de saint Chrysostome. Cette même année 438. le quinziéme de Février fut publié le Code Theodosien c'est-à-dire, le recueil des constitutions des empereurs chrétiens, composé par l'ordre de Theodose le jeune; dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion.

Sup. l. XXXI. n. 13.
Theod. v hist. c. 36.
Sup. l. XXI. n. 22.
Theod. lect. in fine.

XLI. Autres translations.
Sozom. IX. c. 2.
Sup. liv. X. n. 22.

Ce fut aussi sous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à Constantinople des reliques des quarante martyrs, qui avoient souffert sous Licinius à Sebaste en Armenie. Sainte Pulquerie en eut révelation par le martyr saint Thyrse, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprès de lui ces reliques, qui étoient cachées sous terre, les quarante martyrs pa-

AN. 438. rurent eux-mêmes, revêtû de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques sous l'ambon ou pupitre de l'église de saint Thyrse: une table de marbre couvroit le cercueil, & il y avoit une petite ouverture, qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vases d'argent, environnez de quantité de parfums. Cette ouverture servoit à descendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'imperatrice sainte Pulcherie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une châsse très-prétieuse, auprès de celle de saint Thyrse, & cette translation fut faite avec grande solemnité, comme une fête publique; ainsi que le raconte l'historien Sozomene, qui étoit present. L'empereur Theodose voulant reconnoître les gracès qu'il avoit reçûës de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits; & envoya l'imperatrice Eudocia son épouse à Jerusalem, suivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, si elle voyoit sa fille mariée. Or sa fille Eudocia, épousa l'empereur Valentinien, qui vint exprès à Constantinople le vingt-uniéme d'Octobre 437. sous le consulat d'Aëtius & de Sigisvulte. Eudocia fit ce voyage l'année suivante 438. & offrit de grands presens aux églises de Jerusalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Palestine des monasteres & des laures, & rétablit les murailles de Jerusalem: d'où elle revint sous le dix-septiéme consulat de Theodose avec Festus, c'est-à-dire, l'an 439. rapportant à Constantinople des reliques de saint Estienne, qui furent mises dans l'église de saint Laurent, avec des reliques de ce saint, & de sainte Agnés.

Soc. VII. c. 47.

Id. c. 44. chr. Prosp. eod. chr. Marcel. eod. Chr. Pasch. eod. Evagr. I. c. 20. 21. 22.

Chr. Marcel.

Theod. lect. in fine.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theodose publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier : de bâtir aucune nouvelle synagogue, & de pervertir aucun chrétien. La même loi défend aux payens, sous peine de la vie, de faire des sacrifices ; & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens, & les autres anciens heretiques. AN. 439.

XLII. Prise de Carthage par les Vandales. *Salv. l. 7. p. 164. 165. Evagr. l. c. 19. Suid. Chr. N ec. l. xiv. c. 46.*

Il y avoit encore des payens à la tête des armées Romaines. Littorius qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promesses des aruspices & aux oracles des démons, fut battu par les Gots, qui se confioient en Dieu, & dont le roi avant le combat, prioit couché sur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique, Cyrus qui étoit payen, étoit maître de la milice : ayant gagné les bonnes graces de l'imperatrice Eudocia, parce qu'il faisoit bien des vers ; & il fut consul l'an 441. préfet du prétoire, préfet de Constantinople & patrice, mais pendant qu'Eudocia étoit à Jerusalem, les artifices de ses ennemis ayant prévalu, il tomba en disgrace. Il en profita pour se faire chrétien, & fut même évêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut prise par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinziéme consulat de Theodose, & le quatorziéme de Valentinien, c'est-à-dire, l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter. Mais deux ans après en 437. leur roi Genseric voulant établir l'Arianisme & ruiner la religion catholique dans les terres de son obéïssance, persecuta plusieurs

Prosp. chr. ibid.

Idem.

évêques, dont les plus illustres étoient Possidius, Novat & Severien. Il leur ôta les églises, & les chassa même des villes; parce qu'ils resistoient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre Espagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, & que leur capacité & leur fidelité lui avoient rendus fort chers: leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paschase & Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'Arianisme, ils le refuserent très-constamment; & Genseric, furieusement irrité les proscrivit, puis les envoya en exil: ensuite il leur fit souffrir de très-cruels tourmens; enfin il les fit mourir diversement, & ainsi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paschase avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au roi, à cause de sa beauté & de son esprit. N'ayant pû le détourner de la religion catholique, par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâtons, & le condamna à la servitude la plus basse: ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

Prosp. ibid.

Gennad. de script. Ap. Bar. an. 437. Ap. Ruin. hist. Pers. p. 433.

Il se fit plusieurs écrits pour soutenir les catholiques pendant cette persécution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat évêque de Constantine à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit presenter à Genseric même. On trouve un abregé de

Gennad. c. 77. edit. à Sirm. an. 1630.

la foi contre les Ariens, écrit vers ce tems-là, par un auteur qui n'est pas connu. Une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis, évêque de Castelle en Mauritanie. Voconius, évêque de Castellane dans la même province, & un autre évêque Afriquain, nommé Asclepius écrivirent contre les Ariens.

Ap. Vigil. Trapf. p. 357. Gennad. c. 93. Id. c. 78. Id. c. 72.

Genseric voyant les Romains occupez ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliquez aux affaires des Gaules : surprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de se défier de lui, & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodore, c'est-à-dire, le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourmens aux citoyens pour les découvrir. Il dépoüilla les églises & y logea ses gens, après en avoir chassé les prêtres & enlevé les vases sacrez. Il traita cruellement tout le peuple; mais il se déclara principalement ennemi de la noblesse & des ecclesiastiques; & voulant introduire l'Arianisme par toute l'Afrique il chassa les évêques de leurs églises, & fit plusieurs martyrs.

Prosp. an. 439. Vict. Vitens. lib. 1. c. 4.

Isid. hist. Vand. Cara 467.

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salvien prêtre de Marseille, auteur du tems, rapporte cette prise de Carthage, comme un illustre exemple de la justice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes sortes de vices. Il sembloit que le peuple y fut hors de son bon sens: ce n'étoit qu'yvrognes couronnez de fleurs & parfumez, toutes les rues étoient pleines de ces lieux infames, & de pieges contre la pudeur: rien n'étoit plus commun,

Salv. de gubern. l. 7. p. 173. edit. Baluz. 1663.

que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui se produisoient en public, avec la derniere impudence. On voyoit des hommes fardez & vétus en femmes se promener dans les ruës. Les orphelins & les veuves étoient opprimez: les pauvres tourmentez & réduits au desespoir prioient Dieu de
Id. l. 8. p. 190 livrer la ville aux barbares. Les blasphêmes & l'impieté y regnoient: plusieurs, quoique chrétiens à l'exterieur, étoient payens dans l'ame, adoroient la déesse Celeste; se dévoüoient à elle; & au sortir des sacrifices payens, alloient à l'église & s'approchoient du saint autel. C'étoit principalement les plus grands
Id. l. 8. p. 193 &c. & les plus puissans qui commettoient ces impietez. Mais tout le peuple avoit un mépris & une aversion extrême des moines, quelques saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voyoient un homme pâle, les cheveux coupez jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monachal, ils ne pouvoient retenir les injures & les maledictions. Si un moine d'Egypte & de Jerusalem venoit à Carthage, pour quelqu'œuvre de
Id. 7. p. 181. &c. pieté, si-tôt qu'il paroissoit en public, on s'éclatoit de rire, on le sifloit, on le chargeoit de reproches. Les Vandales firent cesser ces désordres, & firent marier toutes les femmes débauchées, car ils avoient horreur des impudicitez si communes chez les Romains; & il en étoit de même des Goths.

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'évêque Salonius son disciple, fils de saint Eucher. Le sujet est de justifier la providence & lever le
p. 160. scandale, que plusieurs prenoient de la misere des chrétiens

chrétiens dans cette chute de l'empire Romain, & de la prosperité des barbares payens ou heretiques. C'est ce qui l'oblige à s'étendre sur les vices des Romains: & à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâtrie, & que la plûpart n'étoient chrétiens que de nom, & pires que les barbares; dont il marque ainsi les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches, les Francs & les Goths infideles; les Gepides inhumains, les Huns & les Alains impudiques. Mais il louë les Francs de leur hospitalité; les Goths, les Vandales & les Saxons de leur chasteté. Il déclame principalement contre l'impureté & la passion des spectacles, au milieu des horreurs de la guerre & des calamités publiques. Il insiste sur l'injustice des puissans & des riches, & l'oppression des pauvres, qui faisoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, divisé en quatre livres, & adressé à l'église catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il se plaint dans le troisiéme livre, que les parens ne laissoient rien à leurs enfans, qui s'étoient consacrés à Dieu; & leur ôtoient ainsi le mérite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits que nous n'avons plus; & il étoit en telle réputation, que Gennade auteur du temps, l'appelle le maître des évêques.

Lib. 3. p. 14.
Lib. 4. p. 34.
p. 59.
Lib. 4. p. 82.
Lib. 5. p. 108.
p. 897.
Lib. 7. p. 172.
Lib. 7. p. 157.
Lib. 6. p. 124. &c.
Lib. 7. p. 153.
Lib. 4. p. 70. &c.
p. 275. &c.
In Catal. c. 6.

XLIV. Concile de Riés. *An. 439.*

Cette année 439. il se tint un concile à Riés en Provence à cette occasion. L'évêque d'Embrun étant mort, le siege demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique, que le clergé dési-

AN. 439. roit. Enfin deux évêques y étant venus d'eux-mêmes, ſans avoir l'autorité du métropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius : qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui ceda à cette tentation. Il ordonna enſuite quelques clercs, même des excommuniés. Comme ſon ordination étoit entiérement irreguliere, les évêques voiſins s'aſſemblerent à Riés le troiſiéme des calendes de Decembre, ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles préſida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres évêques ; les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voiſine de celle d'Arles, les autres de la ſeconde province Narbonoiſe & de celle des Alpes maritimes : dont Embrun étoit la capitale ; mais elle n'étoit pas encore métropole eccleſiaſtique. Entre ces évêques on connoît Auſpicius de Vaiſon, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui ſouſcrivit au nom de Conſtantin évêque de Gap, abſent.

V. not. poſthum. Sirm.

Ce concile déclara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna qu'il ſeroit procedé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques, qui avoient commis cet attentat, il leur défendit ſuivant le concile de Turin d'aſſiſter à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il uſa d'indulgence à l'égard d'Armentarius ; & permit à celui des évêques à qui la charité l'inſpireroit, de lui attribuer une égliſe de ſon dioceſe, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou ſeulement la com-

Can. 2. c. 1. Conc. Taur. c. 3. to. 2. conc. p. 1156. D.

Conc. Reg. c. n. 3.

munion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette église ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit, qu'il suit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques schismatiques: c'est le huitiéme canon de Nicée touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés restraint cette grace, à l'égard d'Armentarius en plusieurs manieres. Il ne pourra être reçu dans la province des Alpes maritimes où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une église de campagne, & non d'aucune ville: il ne pourra jamais offrir le sacrifice dans les villes, pas même en l'absence des évêques: dans son église il ne pourra ordonner, même les moindres clercs: il ne fera autre fonction épiscopale, que de confirmer les Neophytes, offrir avant les prêtres, consacrer des vierges, & benir le peuple dans l'église: il ne pourra avoir le gouvernement que d'une église, ni passer à une autre, sans renoncer à la premiere; c'est-à-dire, qu'on lui donne plûtôt le titre de corévêque, que le pouvoir; & qu'il sera plus que prêtre, & moins qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnés: ceux qui étoient excommuniés auparavant seront déposés, ceux qui sont sans reproche, l'évêque d'Embrun pourra à son choix les retenir dans son église, ou les envoïer à Armentarius.

AN. 439.

Sup. liv. 11. *n.* 22.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

Le concile ajoûte à cette occasion quelques reglemens generaux. Tout prêtre peut donner la benediction dans les familles, à la campagne, & dans les maisons particulieres, *mais non pas dans l'église: en Orient ils benissoient même en public. Quand un évêque sera mort, personne ne viendra à l'église vacante, que l'évêque voisin pendant le temps des

V. Sirm. hic. c. 6.

de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maiſons, le revenu de ſept cens vingt-neuf ſous d'or. Il donna au baptiſtere de ſainte Marie, tous les vaſes neceſſaires d'argent; entr'autres un cerf pour verſer l'eau, du poids de trente livres. Il mit à la confeſſion de ſaint Pierre un ornement d'argent du poids de quatre cens livres. Il orna auſſi la confeſſion de ſaint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent: il y donna un autel de cinquante livres, une baluſtrade de trois cens livres, & au-deſſus l'abſide, ou tour de la voute, avec la ſtatuë de ſaint Laurent du poids de deux cens livres. Il fit toute la baſilique de ce ſaint, & y offrit grand nombre de vaſes d'argent, & un vaſe d'or orné de perles du poids de dix livres. Tout l'argent que le pape ſaint Sixte donna à ces deux égliſes, & dont le poids eſt exprimé, monte à deux mille ſix cens onze livres Romaines, faiſant plus de trois mille marcs. AN. 440.

De plus, l'empereur Valentinien offrit à ſa priere ſur la confeſſion de ſaint Pierre une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres & le Sauveur; le tout orné de pierres précieuſes. A la baſilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé; du poids de cinq cens onze livres. Il orna la confeſſion de S. Paul, d'or très-pur du poids de deux cens livres. Le pape S. Sixte fit auſſi orner le baptiſtere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dreſſer avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême & la foi du peché originel contre les Pelagiens. Il fut enſeveli ſur le chemin de Tibur près du corps de ſaint Laurent. *Ap. Bar. an. 440.*

AN. 440.

Saint Leon archidiacre de l'église Romaine fut élu pour lui succeder. Il étoit absent, aïant été envoyé en Gaule, pour reconcilier Aëtius & Albin, chefs des armées Romaines. On envoya vers lui une députation publique; & en attendant son arrivée, l'église Romaine demeura plus de quarante jours sans pasteur, avec une paix & une patience merveilleuse. Il étoit originaire de Toscane, fils de Quintien; & apparemment né à Rome, qu'il nomme toujours sa patrie. On croit que c'est lui, qui étant acolyte, fut envoyé en Afrique en 418. & porta à l'évêque Aurelius une lettre de saint Sixte, alors prêtre & depuis pape, à qui il fut toujours fort attaché. Etant diacre, il servit utilement le pape S. Celestin, & excita Cassien à écrire contre Nestorius.

Lib. Pontif.
Sup. liv. XXIII. n. 50.

XLIX.
Mort de Jean. Domnus évêque d'Antioche.

Chronol. Niceph.
Sup. liv. XXIV. n. 54.
Vita S. Euthy. Analecta Gr. p. 31. p. 41.

La même année 440. mourut Jean évêque d'Antioche, après avoir rempli ce siege pendant dix-huit ans. Son successeur fut Domnus son neveu fils de sa sœur. Il avoit été moine sous la conduite de saint Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal évêque de Jerusalem l'an 428. à la dédicace de la Laure. Après le concile d'Ephese, aïant appris que son oncle Jean tenoit le parti de Nestorius, il en fut affligé, & pria saint Euthymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit: N'y allez pas, mon fils, il ne vous est pas avantageux: car encore que les méchans l'aïent entraîné pour un peu de temps, Dieu qui connoît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde. Pour vous, si vous demeurés au lieu où vous avés été appellé, sans vous livrer aux pensées, qui tendent à vous tirer du désert, vous avancerés, & serés honoré selon Dieu. Si vous

p. 42.

ne m'écoutés pas, vous succederés à la chaire de votre oncle ; mais vous en serez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas : & sans avoir reçu sa benediction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avoit prédit.

L'année précedente, Firmus évêque de Cesarée en Cappadoce étant mort, les Cesariens vinrent à Constantinople demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les senateurs vinrent le voir à l'église un samedi. Entre eux étoit Thalassius, qui avoit été préfet du prétoire d'Illyrie ; & on disoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main sur lui, & le déclara évêque de Cesarée. C'est ici que Socrate finit son histoire ecclesiastique, distribuée en sept livres ; & contenant, dit-il, l'espace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Constantin, jusqu'au dix-septiéme consulat de Theodose le jeune ; c'est-à-dire, depuis l'an 306. jusqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans. Sozomene avoit aussi conduit son histoire à la même année 439. depuis le troisiéme consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux historiens doivent être suspects en ce qui regarde les Novatiens, ausquels ils paroissent favorables.

Socr. c. ult.

Sozom. præfat.

L.
Coûtumes des églises.

Socr. v. c. 22.
Sozom. VII. c. 19.

Il faut aussi prendre avec précaution ce qu'ils rapportent l'un & l'autre des differentes coutumes des églises. Ils disent que le jeûne du carême étoit de

ſix ſemaines avant pâques en Illyrie, en Grece, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique & la Paleſtine. A Conſtantinople & dans toutes les provinces d'alentour, juſques en Phenicie, on commençoit le carême ſept ſemaines avant pâques; mais il y en avoit qui de ces ſix ou ſept ſemaines, n'en jeûnoient que trois par intervales, & cinq jours ſeulement chaque ſemaine. Quelques-uns jeûnoient trois ſemaines de ſuite comme à Rome, excepté le ſamedi & le dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate ſe trompe, puiſqu'à Rome on jeûnoit le Samedi, toute l'année. Tous nommoient également carême ou quarantaine le temps de ce jeûne. Il y avoit encore diverſité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abſtenoient de toutes ſortes d'animaux; d'autres mangeoient du poiſſon, d'autres y joignoient la volaille: d'autres s'abſtenoient des fruits & des œufs: quelques-uns ne mangeoient que du pain ſec: d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que juſqu'à none, & mangeoient enſuite de tout indifferemment.

Les jours & la forme des aſſemblées eccleſiaſtiques étoient differens. Par tout on celebroit les ſaints myſteres le ſamedi comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les myſteres le ſamedi, mais au ſoir; & on communioit après avoir mangé, contre la coutume univerſelle. A Alexandrie, on s'aſſembloit le mercredi & le vendredi, mais ſeulement pour lire & expliquer les écritures, & faire les prieres, ſans celebrer les myſteres. On y faiſoit lecteurs & chantres des catecumenes, au lieu que par tout ailleurs on n'ordon-

n'ordonnoit que des fideles. A Cesarée de Cappadoce & dans l'isle de Chypre, le samedi & le dimanche au soir, après les lampes allumées, c'est-à-dire, à l'office des vêpres; les prêtres & les évêques expliquoient toûjours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point; mais l'évêque seul: ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne se levoit point pendant la lecture de l'évangile comme il faisoit par tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre seul qui lisoit l'évangile: ailleurs les diacres, en plusieurs églises les prêtres, & l'évêque aux jours solemnels, comme à C. P. le jour de Pâques. A Rome, ni l'évêque, ni aucun autre n'enseignoit dans les églises. Sozomene le dit, mais cela n'est aucunement vraisemblable, & il est bien plus croïable que Sozomene, qui étoit à C. P. a été mal informé de ce qui se passoit à Rome. A Antioche l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'Orient, comme dans les autres églises. A Rome il n'y avoit que sept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoiqu'il y eût plusieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque: chés les autres peuples on consacroit des évêques, même pour des villages, comme en Arabie & en Chypre. Enfin les usages & les cerémonies avoient une varieté infinie selon les lieux, chaque église gardant religieusement ses anciennes coûtumes.

V. Quesn. in S. Leon. Diss. 1. an. 440.

LI. Persecution en Afrique.

Victor. Vitens. lib. 1. c. 4.

Genseric aïant pris Carthage, partagea ainsi les provinces d'Afrique. Il se reserva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie: & distribua à son armée la Zeugitane & la proconsulaire. L'empereur Valentinien défendoit

encore les autres provinces, mais toutes désolées. Genseric manda aux Vandales de chasser de leurs églises les évêques, après les avoir dépoüillés de tout; ou s'ils refusoient de sortir, de les réduire en servitude perpetuelle; ce qui fut executé à l'égard de plusieurs évêques & de plusieurs laïques nobles & considerables par leur dignité. Quodvultdeus évêque de Carthage, & un grand nombre de clercs furent aussi chassez & embarquez sur des vaisseaux rompus, & toutefois ils arriverent heureusement à Naples. Gaudiose évêque d'Abitine qui étoit du nombre, fonda un monastere où il mourut aussi-bien que Quodvultdeus; on conserve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monastere, qui est à present occupé par des religieuses. L'église honore saint Quodvultdeus le seiziéme d'Octobre, & saint Gaudiose le vingt-huitiéme. On compte encore onze autres évêques ou clercs, dont les plus fameux sont Priscus & Castrensis, qui après avoir souffert divers tourmens en Afrique, furent embarquez sur un vieil bâtiment, soit dans le même voyage, ou dans un autre, & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverses églises. On en fait memoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R & ibi Baron. v. Ruin. ad Victor. c. 9.

Genseric ayant chassé l'évêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire, aux Ariens, l'église nommée Restitute, où les évêques demeuroient toûjours, & ôta aux catholiques toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses. Il s'empara aussi hors la ville de toutes les églises qu'il voulut, & princi-

Vict. c. 5.

palement de deux grandes & magnifiques de ſaint Cyprien : l'une au lieu où il répandit ſon ſang, l'autre au lieu où ſon corps étoit enſeveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en ſilence, ſans chanter à l'ordinaire, & envoya en exil la partie des clercs qui étoit reſtée.

Les évêques & les autres perſonnes conſiderables, qui étoient demeurés dans les provinces diſtribuées aux Vandales, vinrent trouver Genſeric, comme il ſe promenoit ſur le bord de la mer près de Maxule, dans la province Proconſulaire, & le ſupplierent qu'après avoir perdu leurs égliſes & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer pour la conſolation du peuple de Dieu, dans les pays dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire: J'ai réſolu de ne laiſſer perſonne de votre nom & de votre nation ; & vous oſés me faire de telles demandes ? Il vouloit ſur le champ les faire jetter dans la mer, ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques ſe retirerent penetrés de douleur ; & n'ayant plus d'égliſes, commencerent à celebrer les ſaints myſteres comme ils pouvoient.

Le comte Sebaſtien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genſeric ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils, & toutefois il le craignoit : en ſorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un pretexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en preſence de ſes évêques & de ſes domeſtiques : Je ſçai que vous avez juré de vous attacher fidelement

Marcell. chr. an. 435. Prosp. an. 441. Victor. Vit. lib. 1. c. 6.

l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Leon y marque d'abord, que les troubles du temps ont donné occasion à ces désordres, qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avoient été élus par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élu des bigames, des laïques, des heretiques convertis: quoiqu'il soit necessaire d'éprouver dans les ordres inferieurs ceux qui doivent être évêques : afin de s'assurer non seulement de leur capacité, mais de de leur humilité. Il décide, que les bigames doivent être déposés & exclus, non seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise & du diaconat; & il compte pour bigames, ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoûte-t'il, on doit déposer celui, qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épousé une autre, après que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés étant simples laïques, le pape leur permet de demeurer évêques : sans que cette dispense puisse être tirée à consequence, au préjudice des decrets du saint siége, & des siens en particulier. Ce qui marque, que cette décretale n'est pas la premiere de saint Leon; mais les autres peuvent avoir été perduës. Il conserve dans son siége Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son peuple de l'heresie des Novatiens, & Maxime Donatiste converti, quoiqu'il eut été ordonné laïque; mais à la charge, que l'un & l'autre donnera sa profession de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnés avec des séditions violentes, étant simples laïques : il en laisse le jugement aux évêques des lieux, se reservant toutefois à décider sur leur rapport; il y

c. 4.
c. 5.
c. 6.
c. 7.

avoit eu des religieuses violées par les barbares. Saint Leon les juge innocentes, & leur conseille toutefois de s'humilier, & ne se pas comparer aux autres vierges.

LIII. Lettre à saint Rustique de Narbonne.

Inscript. in not. Q. p. 754. Hier. p. 4. c. 2.

Rustique évêque de Narbonne étoit fils d'un évêque nommé Bonose; sa mere sœur d'un autre évêque nommé Arator, & veuve très vertueuse; prit grand soin de son éducation; & après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome pour achever de se former dans l'éloquence, sans y rien épargner. Etant revenu auprès d'elle, il embrassa la vie monastique, & reçut en ce temps-là des instructions sur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuse de saint Jerôme, qui le renvoye à saint Proclus évêque de Marseille,

c. 10.

pour s'instruire de vive voix. Après que Rustique eut demeuré quelque temps dans le monastere, il fut ordonné prêtre de l'église de Marseille, qui semble avoir été sa patrie, & enfin évêque de Narbonne l'an

V. not. Q. p. 785.

427.

Saint Leon étant arrivé au pontificat, Rustique envoya son archidiacre Hermes le consulter sur divers points de discipline; témoignant par ses lettres

Leon ep. 2. al. 92.

un grand desir de quitter son siege pour vivre dans le repos & la retraite. Saint Leon ne le lui conseille pas, & lui represente que la patience n'est pas moins necessaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les persécutions pour la foi: que ceux qui sont chargez du gouvernement de l'église, doivent garder courageusement leur poste, & se confier au secours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux questions proposées par

ſaint Ruſtique, Saint Leon y répond ainſi : Le prêtre ou le diacre qui s'eſt fauſſement dit évêque, ne doit point paſſer pour tel, puiſqu'on ne peut compter entre les évêques, ceux qui n'ont été ni choiſis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni conſacrés par les évêques de la province, du conſentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, ſont nulles ; ſi elles n'ont été faites du conſentement de ceux qui gouvernoient les égliſes, auſquels ces clercs appartenoient. Cette reſtriction eſt difficile à entendre, à moins que l'on ne ſuppoſe, que ces faux évêques avoient effectivement le caractere épiſcopal : mais qu'ils l'avoient reçu par une ordination illegitime : comme Armentarius d'Embrun dépoſé au concile de Riés. ſi un prêtre ou un diacre demande d'être mis en penitence, il la doit faire en particulier ; parce qu'il eſt contre la coûtume de l'égliſe, de leur impoſer la penitence publique. *Inquiſ. 1.* *V. not. Queſn.* *Sup. n. 47.* *Inquiſ. 2.*

La loi de la continence, eſt la même pour les miniſtres de l'autel, que pour les évêques & les prêtres. Ils ont pû étant laïques ou lecteurs, ſe marier & avoir des enfans. Etant élevés à un degré ſuperieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les miniſtres de l'autel obligés à la continence, ſaint Leon entend même les ſoûdiacres, comme il paroît par ſa lettre à Anaſtaſe de Theſſalonique. Il faut diſtinguer la concubine de la femme legitime : ainſi celui qui quitte ſa concubine pour ſe marier, fait bien ; & celle qui épouſe un homme, qui avoit une concubine, ne fait point mal, puiſ- *Inquiſ. 3.* *Epiſt. 12. al. 84. c. 4.* *Inquiſ. 4. 5. 6.*

qu'il n'étoit point marié. Saint Leon ne parle ici que
Sup. liv. xx. n. 48. des concubines esclaves ; & non de celles qui étoient
Conc. Tol. I. c. 17. en effet des femmes legitimes, mais sans en porter le
titre suivant les loix.

Inquis. 7. Ceux qui reçoivent la penitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé, ne doivent pas être abandonnez : il faut les exhorter souvent, & ne desesperer du salut de personne, tant qu'il est en cette vie. Il faut user de la même patience à l'égard de ceux, qui pressés de mal, demandent la penitence, & la refusent quand le prêtre est venu ; si le mal leur donne quelque relâche : s'ils demandent ensuite la penitence, on ne la leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la penitence à l'extremité, & meurent avant que d'avoir reçu la communion ; c'est-à-dire, la reconciliation, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvoit differer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'église. En d'autres églises, on ne laissoit pas de prier pour eux. Les penitens doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, & s'adresser plûtôt au juge ecclesiastique qu'au seculier : ils doivent perdre plûtôt que de s'engager au négoce, toûjours dangereux : il ne leur est point permis de rentrer dans la milice seculiere, ni de se marier, si ce n'est que le penitent soit jeune, & en peril de tomber dans la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inq. 9. *Inq. 8.* *V. Quesn.* *Inq. 10.* *11.* *12.* *Inq. 10.*

Inq. 14. Le moine qui après son vœu se marie, ou embrasse la milice seculiere, doit être mis en penitence publique,

publique. Les filles, qui après avoir pris l'habit de 15.
vierge se sont mariées, quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables. C'est V. Quesn.
qu'il y avoit deux sortes de vierges; celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu : ou solemnel, en entrant dans un monastere; ou simple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs parens : celles qui avoient reçu la consecration, qui ne se donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Leon même l'ordonne, & par l'évêque un jour de fête solemnelle.

Ceux qui ont été abandonnez jeunes par leurs pa- Inq. 6.
rens, qui étoient chrétiens, en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême : doivent être baptisez, sans crainte de réïterer le sacrement. Ceux qui
ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne sçavent 17.
s'ils ont été baptisez, quoiqu'ils se souviennent que leurs parens les ont menez à l'église, il faut leur demander s'ils ont reçu ce que l'on donnoit à leurs parens; c'est-à-dire, l'eucharistie : s'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser sans scrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui sçavoient bien qu'ils avoient été baptisez, mais ils ne sçavoient dans quelle secte. Saint 18.
Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiser, puisqu'ils ont reçû la forme du baptême, de quelque maniere que ce soit : il faut seulement les réunir à l'église catholique par l'imposition des mains, avec l'invocation du saint Esprit; c'est-à-dire, la
confirmation. D'autres ayant été baptisez en en- Inq. 19.
fance, & pris par les payens, avoient vécu comme eux, étoient venus encore jeunes en terre des Ro-

AN. 441. mains. Saint Rustique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répondit : S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiez par le jeûne & l'imposition des mains : s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en penitence publique. On voit ici une imposition des mains differente de la confirmation & de la penitence publique. Au reste ces derniers articles font rapporter cette décretale au temps de l'incursion des Vandales.

LIV. Premier concile d'Orange

Tom. 3. conc. p. 1446.

Vers le même temps les évêques de Gaules tinrent un concile dans l'église de Justinien, au territoire d'Orange, le sixiéme des ides de Novembre, sous le consulat de Cyrus ; c'est-à-dire, le huitiéme de Novembre 441. Saint Hilaire d'Arles y présidoit, & on y voit les souscriptions de seize autres évêques : dont les plus connus sont : Constantin de Gap, Auspicius de Vaison, Maxime de Riez, & saint Eucher de Lion : qui déclare qu'il attendra le consentement de ses comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'isle de Lero, ami de saint Honorat & de Cassien, qui leur adressa une de ses conferences. Il avoit été marié, & ses fils Veran & Salone furent tous deux évêques. Nous avons de lui quelques écrits de pieté. En ce concile d'Orange furent faits trente canons de discipline. Le premier porte : Que les heretiques, qui étant en danger de mort, desireront se convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du crême & la benediction, au défaut de l'évêque : ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le second canon & le plus fameux, est conçu en ces

Praef. coll. xi.

Genn. illust. c. 62.

Marc. chr. an. 456.

Sirmond. not. post.

termes : Aucun des miniſtres qui peuvent baptiſer, ne doit aller nulle part ſans avoir le crême, parce qu'il a été réſolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois Si quelqu'un ne l'a pas reçûë dans le baptême, par quelque neceſſité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une ſeule benediction du crême : non que l'onction rëiterée porte quelque préjudice, mais afin qu'on ne la croïe pas neceſſaire. D'autres exemples ôtent la négation, & portent : Afin qu'on la croïe neceſſaire. Il eſt difficile de voir le ſens de ces paroles : & encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation ſans onction ; comme ſemble dire ce canon avec la négation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'égliſe y réſiſte, & la doctrine commune des theologiens eſt, que l'onction eſt eſſentielle à la confirmation. AN. 441.

Le concile d'Orange dit encore : On lira déſormais l'évangile aux catécumenes : on ne doit jamais les laiſſer entrer dans le baptiſtaire : il faut les ſeparer autant qu'il eſt poſſible de la benediction des fideles, même dans les prieres domeſtiques ; & ils doivent ſe preſenter, pour être benis à part. Les catecumenes poſſedez, ou énergumenes, doivent être baptiſez en cas de neceſſité, ou quand on jugera à propos. Les énergumenes baptiſez, qui ſont ce qu'ils peuvent pour être délivrez, doivent communier ; pour être fortifiez, ou même délivrez, par la vertu du ſacrement. Ceux qui ont été une fois agitez du démon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé : ou s'ils le ſont, ils ne feront aucune fonction.

c. 18. c. 19. c. 20. c. 15. c. 14. c. 16.

AN. 441. On doit donner aux insensez tout ce que la pieté demande. Celui qui perd tout d'un coup la parole, peut
c. 13. recevoir le baptême ou la penitence ; s'il témoigne
c. 12. par signe qu'il le veut ; ou si d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours
c. 3. de leur pénitence, doivent recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la reconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourans, suivant les décrets des peres, qui ont nommé viatique cettte communion. Si ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des penitens, pour recevoir, après avoir acccompli leur penitence, l'imposition des mains & la communion légitime. Ce canon doit
Supr. l. xi. n. 21. V. Sirm. not. être expliqué par le treiziéme de Nicée : qui accorde aux mourans la communion, même de l'eucharistie ; à la charge d'achever leur penitence, s'ils
c. 4. reviennent en santé. On ne doit pas refuser aux clercs la penitence, quand ils la demandent. On peut l'en-
Sup. n. 53. tendre de la penitence secrete, comme dans la lettre de saint Leon à Rustique.

c. 11. Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié, est coupable, & l'on examinera la justice de l'excommunication, dans le pro-
c. 1. chain concile. Si un évêque veut bâtir une église dans le diocese d'un autre ; il doit obtenir sa permission, lui laisser la consecration, lui faire ordonner les clercs qu'il desire y avoir, & lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle église. Si un seculier aiant bâti une église, la fait dédier par un évêque étranger ; cet évêque & tous les autres qui auront assisté à cette consecration, seront exclus de l'assembée. On voit

ici les commencemens du droit de patronage : en ce que l'évêque fondateur, peut presenter au diocesain AN. 441. les clercs qu'il demande pour son église. Si un évêque par infirmité perd l'usage de la parole, il appellera c. 30. un évêque pour faire les fonctions épiscopales, & ne les fera pas exercer par des prêtres.

Si un évêque veut ordonner un clerc, qui demeure c. 8. ailleurs, il doit auparavant se résoudre à le faire demeurer avec lui, mais il doit consulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant; qui a peut-être eu ses raisons, pour ne les pas ordonner. On n'ordonnera c. 26. point de diaconesses. Si deux évêques en ont ordonné c. 21. un par force; celui-ci aura l'église de l'un des deux, & on en ordonnera un à la place de l'autre : s'il a reçu l'ordination volontairement, ils seront tous trois condamnez. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre c. 22. marié, s'il ne promet de garder la continence, sous peine d'être déposé : s'il a été ordonné devant, il ne c. 2. sera point promû à un ordre superieur, suivant le con- c. 24. *Conc. Taur. c. 8. 10. 11. Conc. p. 1157.* cile de Turin. Les bigames pourront recevoir le soudiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profession devant l'évêque dans la salle secrete, & c. 27. recevront de lui l'habit. On mettra en penitence les c. 28. personnes de l'un & de l'autre sexe, qui auront manqué au vœu de continence. On ne doit pas livrer c. 5. ceux qui se refugient à l'église; mais les défendre par la réverence du lieu. Si quelqu'un prend les serfs de c. 6. l'église, au lieu des siens, qui s'y sont refugiez, il sera condamné très-severement par toutes les églises. On réprimera aussi par censure ecclesiastique, celui c. 7. qui voudra réduire en servitude ceux qui auront été

AN. 442. affranchis dans l'église ou recommandez à l'église par testament. A la fin des canons on ordonne : qu'aucun concile ne se séparera sans indiquer le suivant, & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Luciene dans le même diocese d'Orange.

LV. Concile de Vaison. *Tom. 3. conc. p. 1456.* Nous avons de cette année 442. sous le consulat de Dioscore, le jour des ides; c'est-a-dire le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaison, sous l'évêque Auspicius. On y fit neuf ou dix canons, qui *Can. 1.* portent : Que les évêques Gaulois, passant d'une province à l'autre, n'auront point besoin de témoignage, *V. Sirm.* pourvû qu'ils ne soient point excommuniez : parce que le voisinage les fait assez connoître; c'est-à-dire, *c. 3.* que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers. *c. 2.* Les prêtres recevront tous les ans le saint crême de leur propre évêque, près de la pâque. Ils l'iront *c. 4.* querir en personne, ou du moins par un soudiacre. On priera pour ceux qui meurent subitement dans le cours de leur penitence, quils accomplissoient fidelement. *c. 6.* Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'église, seront excommuniez, comme sacrileges & meurtriers des pauvres. On doit éviter, non-seulement ceux que l'évêque a excommuniez nommément, mais encore *c. 7.* ceux dont il témoigne sans le dire, n'être pas satisfait. Les évêques ne doivent pas accuser ou excommunier legerement. Pour les fautes legeres, ils doivent aisément se laisser fléchir par l'intercession des autres : *c. 8.* pour les crimes, ils doivent se porter pour accusateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime, que l'évêque seul connoisse, il peut l'obliger à ne se pas

presenter devant lui dans l'assemblée publique, mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui. AN. 442.

Conc. Cart. VI. can. 131.

Pour réprimer la mauvaise coutume qu'avoient les payens, d'exposer leurs enfans; Constantin avoit ordonné en 331. qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevez, en qualité de leurs enfans, ou de leurs esclaves à leur choix; sans que les peres ou les maîtres eussent aucun droit de les repeter. Honorius avoit ajoûté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour sa sureté une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissoit pas d'inquieter ceux qui avoient levé des enfans exposez; ce qui faisoit que personne n'osoit s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne: que les loix seront observées; & de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le déclarer dans dix jours; autrement celui qui le redemandera, sera frappé de censure ecclesiastique, comme homicide.

L. 1. C. Th. de expos. lib. 5.

L. 2. eod.

c. 9.

c. 10.

LVI. Lettre de saint Leon.

Peu de temps après la prise de Carthage, c'est-à-dire, l'an 440. sous le consulat de l'empereur Valentinien, avec Anatolus, Genseric passa en Sicile, la ravagea & assiega Palerme, qui soutint long-temps le siege. Maximien chef des Ariens en Sicile, condamné par les évêques catholiques, l'excita à les persécuter, pour les obliger à embrasser l'Arianisme; & il y en eut quelques-uns qui souffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, saint Leon envoya du

Chr. Idat. an. 16. Valent. Prosp. an. 440. Cassiod. an. eod.

AN. 443 secours à Paschasin évêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'église de Palerme : avec des lettres de consolation; & en même tems il le consulta sur le jour de pâque de l'année suivante 444. comme il avoit déja consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au pape : Qu'aprés avoir bien examiné la question, & calculé exactement : il avoit trouvé comme saint Cyrille, que le jour de pâque de l'année suivante, devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai; c'est-à-dire, le vingt-troisiéme d'Avril, dont il explique les raisons. Il y fait mention du miracle d'un baptistere de Sicile, arrivé l'an 417. sous le pontificat de Zosime.

Ap. Quesn. post. ep. 3.

Sup. liv. XXIII. n. 35.

Epist. 3. al. 1

La même année 443. saint Leon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toscane & de toutes les provinces suburbicaires, une lettre décretale. Picenum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancone. Trois évêques, Innocent, Legitime & Segece, furent chargez de porter dans les provinces cette décretale. : qui apparemment étoit le résultat d'un concile. Elle reprend divers abus. Que l'on élevoit au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile, ou engagez à des devoirs incompatibles avec le service de l'église; & quelquefois malgré leurs maîtres; que l'on ordonnoit des bigames; qu'il y avoit des clercs qui prêtoient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntez, quoique l'usure fut défenduë même aux laïques. Le pape ordonne que tous ces abus soient retranchez, sous peine aux évêques contrevenans, d'être interdits & privez de sa communion,

& il

& il leur recommande d'observer les decrets de saint Innocent & de ses autres predecesseurs. La datte est du sixiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Maxime & de Paterne, c'est-à-dire, du dixiéme d'Octobre 443.

LVII. Manichéens découverts à Rome.

Entre ceux que la désolation de l'Afrique & la crainte des Vandales fit passer en Italie, il y eut grand nombre de Manichéens qui se refugierent à Rome, & s'y cacherent quelque temps. Mais S. Leon les découvrit, & en avertit son peuple en plusieurs de ses sermons: les exhortant à les dénoncer par tout à leurs prêtres; c'est-à-dire, à ceux qui étoient distribués dans les titres des differens quartiers. Il donne ces deux marques pour les connoître; qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil, & au mépris de la resurrection de J. C. & le lundi en l'honneur de la lune; & que recevant la communion avec les fideles, ils ne prennent que le corps de notre Seigneur, & non point le sang; parce qu'ils abhorrent le vin. Il reprend aussi une superstition, qui semble être venuë d'eux; que plusieurs fideles entrant dans la basilique de S. Pierre, après avoir monté les degrés, se retournoient pour saluer le soleil levant.

Prosp. chr. an. 443. *Serm. IV. de col. c. 3.* *Serm. IV. de Quadr. c. 5.* *Serm. VII. Nativ. c. 4.*

Saint Leon ayant donc par ses diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'église publiquement & par écrit, & furent reçus à penitence. D'autres qui demeurerent opiniâtres, furent condamnés par les juges seculiers au bannissement perpetuel, suivant les loix des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies: le pape saint Leon en fit une observation juridique. Il assembla plusieurs évêques &

Epist. 8. al. 2.

AN. 443.

Serm. 5. de jejun. dec. l. 4.
Epist 15. ad Turib. c. 16.

plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoïens, des personnes illustres, & une partie du senat. En cette assemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûës: on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes & des ceremonies de leurs fêtes; & on prouva clairement l'infamie de leurs mysteres, pour ne laisser rien de douteux au moins credules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avoient commis cette abomination étoient presentes. Une jeune fille de dix ans; deux femmes qui l'avoient nourrie & preparée au crime; un jeune homme qui l'avoit corrompuë, & l'évêque Manichéen, qui avoit présidé à la ceremonie. Toutes leurs confessions furent conformes, & si détestables, que les oreilles des assistans avoient peine à les souffrir. On en dressa des actes autentiques.

D. serm. v.

Incontinent après saint Leon rendit compte à son peuple de cette procedure, dans un sermon du jeûne, du dixiéme mois; c'est-à-dire, des quatre-temps de Decembre en 443. exhortant particulierement les femmes à fuir ces heretiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre, par la curiosité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer, & à déclarer où ils logent, où ils enseignent, & ceux qu'ils frequentent: afin que l'on continuë à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier 444. avertissant le peuple de ne se pas laisser surprendre à leur exterieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs visages. On apprit par les confessions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prêtres; en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

Serm. iv. Epiph. c. 5.
Prosp. chr. an. 443.

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables; ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connoître, qui infectassent leurs églises. Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, & leur envoye les actes de leur conviction: les exhortant à les rechercher soigneusement & se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisiéme des calendes de Fevrier, sous le dix-huitiéme consulat de Theodose avec Albin, c'est-à-dire du trentiéme de Janvier 444. Plusieurs évêques d'Orient imiterent sur ce point la vigilance de saint Leon.

AN. 444.
Epist. 8. al. 2.

LVIII.
Pelagiens recherchez.

Il poursuivit aussi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Esclane qui étoit alors leur chef. Car encore que plusieurs eussent abjuré leur heresie, ils commençoient à la semer. Septimius évêque d'Altinum en Venetie en écrivit à saint Leon, & l'avertit, que dans cette province on avoit reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres, & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagez dans l'herefie de Pelage: sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur; & que l'on souffroit même, qu'ils passassent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons, qui ordonnoient la stabilité des clercs, dans les églises où ils avoient été ordonnés. Sur cet avis, saint Leon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province; lui ordonnant d'assembler son concile: pour y obliger tous ces clercs suspects de Pelagianisme; à condamner ouvertement & par écrit cette heresie; & approuver tous les decrets des conciles, confirmés

Auct. de promiss. c. 6.
Phot. bibl. cod. 54.
Leo. epist. 6. al. 86.
D. Epist. 6.

AN. 444.

par le saint siege, en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le pape recommande aussi le maintien des canons, pour la stabilité des clercs; sous peine de déposition & d'excommunication: parce que les causes ordinaires de passer d'église en église, ne sont que l'ambition & l'interêt.

LIX. Vicariat de Thessalonique. *Epist.* 4.

Anastase évêque de Thessalonique, envoya demander à saint Leon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient euë ses prédecesseurs; & saint Leon la lui accorda volontiers, par sa lettre dattée de la veille des ides de janvier, sous le consulat de Theodose pour la dix-huitiéme fois avec Albin; c'est-à-dire, du douziéme de Janvier 444. Saint Leon dit: Qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius; mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques: où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne, & le service qu'elle a rendu à l'église, sans aucune vûë de faveur ni d'interêt. Personne, dit-il, ne doit-être ordonné évêque dans ces églises, sans vous consulter: car on les choisira avec un jugement plus meur, quand on craindra votre examen; & nous ne tiendrons point pour évêques, ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces: nous voulons, que vous ordonniés les métropolitains, & que vous les choisissiés avec un plus grand soin; comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile quand il y sera appellé. Rien n'est plus utile que les frequentes assemblées des évêques pour corriger les fautes & conser-

(margin: c. 4. — c. 5.)

ver la charité. Vous nous renvoyerez ſuivant l'ancienne tradition les cauſes majeures qui ne pourront être terminées ſur les lieux, & les appellations. Il ſe plaint, que contre les canons, on faiſoit tous les jours indifferemment les ordinations des prêtres & des diacres; & veut que l'on ne les faſſe que le dimanche, comme celles des évêques: ce qu'il faut entendre de la nuit du ſamedi au dimanche. Saint Leon écrivit aux métropolitain de l'Illyrie une lettre de même datte: pour les avertir du pouvoir, qu'il avoit donné à Anaſtaſe de Theſſalonique, & les exhorter à s'y ſoumettre & à obſerver les canons. AN. 444. c. 6. Epiſt. 5.

Cette année 444. pâque étant le vingt-troiſiéme d'Avril, le vendredi-ſaint ſe rencontra le vingt-un qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque; mais on les omit, pour le reſpect du ſaint jour de la paſſion. Proſp. chr. in reg. an. 444.



LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

AN. 444.

I.
Mort de S Cyrille, ses écrits.
G menol 9. Jun conc. Chalc. Act. 3. p 406. D. Sup. XXII. n. 46. Gennad. script. n. 56.

SAint Cyrille mourut la même année 444. le neuviéme de Juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laissa un grand nombre d'écrits : entr'autres des homelies, que les évêques Grecs apprenoient par cœur pour les prononcer. Les plus utiles pour l'histoire, sont les homelies pascales : où le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à-dire, le lundi, le samedi & le jour de pâques sont marqués, par les jours des mois Egyptiens, qu'il est facile de reduire aux Romains : ainsi ce sont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de suite, dont la premiere est 414. où pâque fut le vingt-sixiéme de Phamenoth, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme Mars; & la derniere est 442. où pâque fut le dix-septiéme de Pharmouthi, c'est-à-dire, le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de saint Cyrille que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit & en verité, écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade, pour montrer l'utilité de l'ancienne loi; même après la publication de l'évangile, par les sens spirituels qu'elle enferme. C'est à peu près le même dessein des douze livres des Glaphyres, qui sont un commentaire sur le pentateuque. *Glarphyren*, signifie profond ou élégant ; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage, qui dévelope les mysteres de la loi. Nous avons aussi cinq livres de commentaires, sur Isaïe : un

commentaire sur les douze petits prophetes, dix livres de commentaires sur saint Jean, qui restent de douze: car il n'y a que les fragmens du septiéme & du huitiéme: un traité de la Trinité, nommé le tresor: neuf dialogues sur la Trinité & l'Incarnation, plusieurs autres traités sur l'Incarnation, contre Nestorius, dont il a été parlé en son lieu: dix livres contre l'empereur Julien, pour la défense de la religion Chrétienne, adressé à l'empereur Theodose. Le dernier des ouvrages de saint Cyrille, est un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le sujet dans la lettre qui est à la tête, adressée à Calosyrius en ces termes.

Sup. liv. xv. n. 45.

Quelques personnes étant venuës du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit, que plusieurs se distinguoient dans les exercices de pieté; mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & disant: que puisque l'écriture dit, que l'homme est fait à l'image de Dieu, il faut croire que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'absurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné: puis il ajoûte: J'apprens qu'ils disent, que l'eulogie mystique, c'est-à-dire, l'eucharistie, ne sert de rien pour la sanctification, quand elle est gardée du jour au lendemain: mais c'est une extravagance. Jesus-Christ n'est pas altéré, ni son saint corps changé: la force de la benediction, & la grace vivifiante y demeure toûjours. D'autres disent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraison, sans travailler. Mais qu'ils nous disent, s'ils valent mieux que les apôtres, qui prenoient du temps pour travailler,

quoiqu'ils fussent occupés à la parole de Dieu? L'église n'admet point cette conduite. Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit? Ce n'est qu'un prétexte d'oisiveté & de gourmandise. Enfin il avertit Calosyrius de ne pas permettre, que les catholiques eussent commerce avec les Meleciens schismatiques, qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre, contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines, sur la création de l'homme. Calosyrius étoit évêque d'Arsinoé, & assista au faux concile d'Ephese en 449. & ensuite au concile de Calcedoine.

Tom 3. conc p. 119. A. p 312.

Tom. 3. p. 2. p. 378. B.

Dans l'homelie de la cene mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les Nestoriens : Qu'ils nous disent, quel corps est la pâture des troupeaux de l'église, & quel breuvage les rafraîchit? Si c'est le corps d'un Dieu, Jesus-Christ est donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si c'est la chair de Jesus-Christ qui est nourriture, & son sang breuvage; c'est-à-dire, selon eux un pur homme; comment enseigne-t-on qu'il sert à la vie éternelle; comment est-il distribué ici & par tout, sans être diminué? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur saint Jean; il dit, que par la reception de l'eucharistie, notre chair est unie à celle de Jesus-Christ, comme deux morceaux de cire fondus ensemble : afin que cette union nous unisse à sa personne divine, qui a pris chair; & que la personne du Verbe nous unisse au pere, auquel il est consubstantiel : ensorte que par ces

Lib. IV. c. 2. p. 365.

Lib. X. c. 3. p. 863.

Lib. XI. c. 12. p. 1001. 1002.

ces trois mysteres de la Trinité, de l'incarnation & de l'eucharistie : nous sommes élevés à une union étroite avec Dieu.

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers temps de sa vie, puisqu'il ne survêcut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une est en faveur d'Athanase évêque de Perrha, qui fut depuis lûë au concile de Calcedoine : l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignoit d'avoir été condamné sans être oüi, & chassé de son siege, sous prétexte d'une renonciation extorquée, & dépoüillé de ses biens. Le sujet de l'accusation étoit d'avoir abusé des revenus de son église, sur quoi saint Cyrille dit : que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les évêques du monde sont affligés d'une telle prétention, parce qu'encore qu'ils doivent conserver à l'église ses immeubles & ses meubles précieux, ils ont la libre administration des revenus. Enfin, on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnés par crainte contre les loix de l'église. Si un évêque est digne du ministere, qu'il y demeure : s'il est indigne, qu'il soit déposé juridiquement. *Ibid. p. 209.*

Sur la plainte des abbés de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irregulieres, saint Cyrille écrivit aux évêques de la Lybie & de la Pentapole, pour leur enjoindre de s'informer exactement de la vie des ordinans ; s'ils étoient mariés ou non, & depuis quand : s'ils avoient été chassés par quelque évêque, ou de quelque monastere : afin de n'ordonner que des personnes libres & sans reproche. *Ibid. p. 211.*

AN. 445.

III. Lettre de S. Leon à Dioscore.

Tom. ed. epist. 60. Liberat. c. 10.

Le successeur de saint Cyrille dans le siege d'Alexandrie, fut Dioscore son archidiacre, qui étoit en grande réputation de vertu, particulierement de modestie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent sans interêt aux boulangers & aux cabaretiers; afin qu'ils fournissent au peuple du pain blanc & d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit, que pour trouver les fonds de cette dépense, il avoit exigé de grandes sommes des heritiers de saint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoïa à Rome le prêtre Possidonius, donner part de son ordination au pape saint Leon, qui fit réponse par une lettre dattée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioscore quelques instructions, pour l'uniformité de la discipline: ne doutant pas que saint Marc n'eût enseigné à son église les mêmes regles que saint Pierre, dont il étoit disciple. Saint Leon veut donc que l'on observe à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche; que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, soïent à jeun. Il veut aussi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de réïterer le sacrifice, autant de fois que l'église, dans laquelle on le doit faire, sera remplie de peuple, déclarant que c'est la coûtume de l'église Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le saint sacrifice que dans une seule église, même aux plus grandes solemnités. Saint Leon dit: que le prêtre Possidonius étoit

Epist. 11. al 81.

Sup. l. XXVI. n. 19. Ep. 4. ad. Anast. c. 6.

Sup. l. XXV. n. 12.

parfaitement instruit des usages de Rome, par les frequens voyages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'est le même qui avoit été envoyé par S. Cyrille au pape saint Celestin.

VI. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles.

Leo epist. 10. al. 89 vita S. Hilar. Arel. c. 16. 17.

Cependant Celidonius évêque Gaulois, vint à Rome se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé dans un concile. Saint Hilaire faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre, arriva à la ville dont Celidonius étoit évêque : apparemment dans la province de Vienne. Les Nobles & le peuple vinrent aussi-tôt à eux, accusant Celidonius d'avoir épousé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magistrat. Saint Hilaire & saint Germain ordonnerent, qu'on préparât les témoins. Plusieurs autres évêques d'un grand merite s'assemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible : l'accusation fut prononcée; & on jugea suivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vint se plaindre au pape saint Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'ayant appris, passa les Alpes nonobstant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied : car il faisoit ainsi tous ses voyages par amour pour la pauvreté. Après avoir visité les églises des Apôtres & des martyrs, il vint se presenter à saint Leon, avec toute sorte de respect : le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des églises, & se plaignant que l'on admettoit à Rome aux saints autels des évêques condamnés dans les Gaules, par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui étoit agréable, de faire corriger secretement cet

abus. Je suis venu, ajoûta-t'il, seulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cause; & je vous instruis de ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par simple recit: si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

Saint Leon assembla un concile, pour juger cette affaire; & saint Hilaire y prit séance comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ses réponses, & Saint Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépositions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irregularité pour laquelle il avoit été condamné; c'est-à dire, d'avoir épousé une veuve. Il fut donc absous & rétabli dans son siege. Saint Hilaire demeura ferme dans son sentiment; & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût sa vie en peril: il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voyant qu'il ne pouvoit persuader le pape & son concile, il se retira; & nonobstant les gardes qu'on lui avoit donnés, & l'hyver qui duroit encore, il revint à son église.

Epist.10 c. 4. Saint Leon examina ensuite avec son concile les plaintes de l'évéque Projectus, & d'un grand nombre de citoyens de sa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoise. Projectus se plaignoit que Saint Hilaire étoit venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à sa place comme si elle eût été vacante: quoique ce fût dans une province étrangere à son égard: & où avant Patrocle aucun de ses predecesseurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite sans

attendre le choix du clergé, ni les suffrages du peuple : avec une telle precipitation qu'Hilaire étoit venu & parti, sans que personne en sçût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus & de ses citoyens. Mais saint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardiesse avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Celidonius ; & encore plus par sa retraite. Ainsi l'ordination qu'il avoit faite fut cassée, & Projectus rétabli dans son siege. On accusoit encore saint Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les églises des Gaules : c'est-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois composé la province Narbonoise. On l'accusoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armez, pour donner des évêques aux églises vacantes : d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des métropolitains. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque escorte dans les païs occupez par les barbares, & troublez par la guerre.

c. 1. *c. 9.* *c. 7.*

V. Lettres de saint Leon contre S. Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre sur les droits d'autrui : le priva même de l'autorité qu'il avoit sur la province de Vienne, lui défendit de se trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du saint siége, & prétendit lui faire grace, de le laisser dans son église, & ne le pas déposer. Tout cela paroît par la lettre de saint Leon aux évêques de la province de Vienne : où il releve dabord la primauté de saint Pierre, & l'autorité de l'église Romaine ; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des églises, de présomptueux & d'entrepre-

ep. 10.

c. 5. nant. Il donne ces regles touchant les ordinations : qu'elles doivent être reservées aux métropolitains : qu'elles doivent être paisibles & tranquilles : que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage
c. 7. des magistrats, le consentement du senat & du peuple, & qu'il faut les celebrer le Dimanche. Il ajoûte : que chaque province doit se contenter de son
c. 8. concile, & que personne ne doit être excommunié legerement. Il déclare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces ; mais conserver à chacun ses droits
c. 9. & ses privileges, & les maintenir dans l'union. Enfin il leur propose, de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Leonce, recommandable par son merite & par son grand âge : sans préjudice des droits des métropolitains. On croit que ce Leon-
V. not. Quesn. ce étoit l'évêque de Frejus, & que saint Leon vouloit introduire en Gaule la discipline d'Afrique ; d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, & non à un certain siege. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette proposition.

Int. Nov. Theod. tit. 14. Saint Leon voulut appuyer son jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome, & obtint un rescrit adressé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en general contre saint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de séditieux : qui a offensé la majesté de l'empire, & le respect dû au saint siege. C'est pourquoi, ajoûte l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'employe les armes pour les affaires ecclesiastiques ; ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces,

entreprennent rien contre l'ancienne coûtume, sans l'autorité du pape: qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné; & que tout évêque qui étant appellé à son jugement aura negligé d'y venir, y soit contraint par le gouverneur de la province. Ce rescrit est datté du huitiéme des ides de Juin, sous le sixiéme consulat de Valentinien; c'est-à-dire, du sixiéme de Juin 445. AN. 445.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, si bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il est adressé à Albin préfet du prétoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines: ordonnant de les poursuivre par tout où ils seront découverts, & permettant à toute personne de les accuser. L'empereur étoit à Ravenne l'année precedente, lorsque les Manichéens furent convaincus; & apparemment le pape prit occasion de son séjour à Rome, pour obtenir cet édit. *Nov. Valent, Lib. 1. tit. 1.* *Nov. 1. eod. lib.*

Deux ans après l'empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui foüilloient dans les sepulchres, pour en tirer des marbres ou d'autres choses plus precieuses. On accusoit de ce crime même des clercs; & l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuse que les autres. Il veut qu'ils perdent aussi-tôt le nom de clercs; qu'ils soient proscrits & bannis à perpetuité; & il ne veut pas que l'on épargne les évêques mêmes. La loi est adressée à Albin préfet du prétoire, & patrice, & dattée du troisiéme des ides de Mars, sous le consulat de Cal- *Nov. Valent tit. 5.*

lypius, c'eſt-à-dire, du treizieme de Mars 447.

IV. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar. c. 17.*

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiſer ſaint Leon, & écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. Il envoya premierement le prêtre Ravennius, qui fut ſon ſucceſſeur, puis les évêques Nectaire & Conſtantius. Auxiliaris préfet des Gaules, qui ſe trouvoit alors à Rome, les reçut avec grand reſpect; & s'entretint ſouvent avec eux des vertus de ſaint Hilaire, de ſa fermeté & de ſon mépris des choſes humaines. Il parla auſſi au pape ſaint Leon, comme il témoigne écrivant à ſaint Hilaire; & il ajoûte: Les hommes ont peine à ſouffrir, que nous parlions avec la hardieſſe qu'inſpire une bonne conſcience; & les oreilles des Romains ſont d'une extrême délicateſſe. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup ſans rien perdre. Accordez-moi cela, & diſſipez ces petits nuages, par un petit changement. Après cette ré-

c. 5. ponſe, ſaint Hilaire reprit ſes fonctions paſtorales & ſes exercices de pieté, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il ſurvêcut, juſques en

c. 8. 449.

Sup. l. XXIV. n. 57.

Dès le commencement de ſon épiſcopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification,

c. 14. comme il avoit fait étant moine; ne portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice; marchant toûjours nuds pieds, & travaillant de ſes mains. On lui mettoit une table devant lui avec un livre &

c. 11. des filets: un notaire prêt à écrire étoit près de lui. Il liſoit & dictoit de temps en temps, remuant toûjours les mains cependant, pour noüer ſes cordes

&

& faire ses filets. Il travailloit aussi à la terre au delà de ses forces : ayant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisoit toujours pendant son repas, & il en introduisit la coutume dans les villes. Le dimanche il se levoit à minuit, faisoit à pied trente milles, qui sont dix lieuës, assistoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit jusqu'à la septiéme heure, c'est-à-dire, une heure après midi. Il vivoit dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que sa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les éligses, jusqu'aux vaisseaux sacrez, & se réduisit à des patenes & des calices de verre. *Gennad. c. 68*

Il étoit fort éloquent selon le tems, & nous avons un échantillon de son stile dans l'éloge de saint Honorat son prédecesseur. Les jours de jeûnes il entretenoit le peuple par ses discours, depuis midi jusqu'à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs, que des gens rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un stile simple; mais il le relevoit, s'il survenoit des gens plus instruits, tant il étoit maître de son discours. Il avoit plusieurs fois averti en particulier le préfet de ce tems-là, des injustices qu'il commettoit dans les jugemens, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église accompagné de ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchoit. Le saint évêque interrompit son sermon; disant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture celeste, après avoir méprisé les avis qu'il lui avoit donnez pour son salut. Le préfet se retira chargé de confusion, & saint Hilaire continua de parler. Tel *c. 11.* *c. 10.*

étoit ce saint évêque ; mais il s'épuisa tellement par ses jeûnes & ses travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat évêque de Marseille son disciple, qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies sur toutes les fêtes de l'année, une exposition du symbole, & grand nombre de lettres.

Gennad. c. ult. Vita tom. 1. S. Leon.

Martyr. R. 5. Mai. V. ibi Baron.

VII. Second voyage de saint Germain en Bretagne.

Vita S. Germ. per Const. c. 29.

Il fut lié d'amitié avec saint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit son pere, & le respectoit comme un apôtre. Car saint Germain fut obligé d'aller à Arles, solliciter Auxiliaris préfet des Gaules, pour sa ville d'Auxerre : qu'il trouva chargée d'impositions extraordinaires, à son retour de la grande Bretagne. Par tout où il passa dans ce voyage, le peuple alloit au-devant en foule, pour recevoir sa benediction, avec les femmes & les enfans. A Alise, Nectariola femme d'un prêtre nommé Senateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du saint évêque ; & un possedé en étant lié fut delivré. En arrivant à Arles, le préfet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin au-devant de lui. Il admira sa bonne mine, la politesse & l'autorité de son discours, & le trouva au-dessus de sa réputation. Il lui fit de grands presens, lui demanda la guérison de sa femme, depuis long-temps affligée de la fievre quarte. Il l'obtint ; & accorda aussi à saint Germain la décharge qu'il demandoit pour son peuple.

c. 32.

c. 34.

Saint Germain étant de retour chez lui, fut appellé une seconde fois dans la grande Bretagne, pour secourir l'église contre l'heresie Pelagienne, qui recommençoit à s'y étendre. Saint Germain prit pour l'accompagner en ce voyage, saint Severe évêque de

Const. lib. II. c. 1.

c. 2.

Treves, disciple de saint Loup de Troïes. Ils partirent l'an 446. En passant à Paris, saint Germain demanda des nouvelles de sainte Genevieve, & apprit que sa réputation étoit violemment attaquée par divers reproches : lui qui la connoissoit parfaitement, alla à son logis, & la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification, & pour preuve de sa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arrosée de ses larmes. Ayant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voyage, & passa heureusement en Bretagne. AN. 446. Sup.l.xxv.n.16.

Les malins esprits publierent son arrivée par toute l'isle ; en sorte qu'un nommé Elaphius, le premier du pays, sans autre avis, vint au-devant des saints évêques, avec son fils, encore dans la fleur de sa jeunesse, qui avoit le jarret retiré & la jambe seche. Un grand peuple les suivit ; & saint Germain sçachant qu'ils avoient conservé la foi catholique, pour la plûpart : & que l'heresie étoit enseignée par peu de personnes ; les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui presenta son fils. Saint Germain le fit asseoir, & lui maniant le jarret & la jambe, le guerit en presence de tout le monde. Le miracle ayant affermi le peuple dans la foi catholique, saint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entre eux. Tous furent d'avis de chasser les heretiques de toute l'église : on les amena aux deux évêques, pour les faire passer en Gaule bien avant : ainsi la Bretagne en fut délivrée, & conserva la pureté de la foi. Const. II. c. 3. c. 4.

A peine saint Germain étoit de retour chez lui, c. 5.

qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui est aujourd'hui la Bretagne. Aëtius qui commandoit alors en Gaule, voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoyé pour les soumettre Eocharich, roi des Allemands, idolâtre & feroce. Saint Germain y marcha aussi-tôt, & trouva déja dans le païs ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança jusqu'à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprete, le supplia humblement de s'arrêter. Comme il refusoit, il lui fit des reproches, & enfin prit la bride de son cheval, l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare, étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix; retourna à son poste, & convint de ne point ravager la province: pourvû qu'elle obtînt son pardon de l'empereur ou d'Aëtius.

VIII. Fin de saint Germain d'Auxerre.

Pour l'obtenir saint Germain entreprit le voyage d'Italie, & alla trouver l'empereur à Ravenne. En
c. 6. passant chez son ami le prêtre Senateur, il guérit une fille muette depuis vingt ans; & dit à Senateur, qu'ils ne se reverroient plus en ce monde. A Autun, il guérit une fille, qui avoit une main retirée & les ongles enfoncez dans la chair. Il arriva à Milan un jour
c. 10. que plusieurs évêques étoient assemblez, pour celebrer la fête de quelques saints; & entra dans l'église pendant la messe, sans être attendu, ni connu de personne. Mais un possedé s'écria du milieu du peuple, Germain, pourquoi nous viens-tu chercher en Italie? qu'il te suffise de nous avoir chassé de Gaule, & d'avoir vaincu l'Ocean avec nous par ta priere. Le peuple étonné demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de son habit, on le recon-

nut à la majesté de son visage. Il avoua qui il étoit, les évêques le saluerent avec respect, & le prierent de délivrer le possedé: il obéit, le tira à part dans la sacristie, & le ramena gueri.

Il fit plusieurs autres miracles pendant le reste du voyage : en sorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit pour ne point faire d'éclat; mais le peuple étoit sur ses gardes. Il fut reçu avec grande joye par l'évêque saint Pierre Chrysologue, par le jeune empereur Valentinien & sa mere Placide. Elle envoya à son logis un grand vase d'argent, rempli de mets délicats, sans aucun mélange de chair; saint Germain lui envoya de son côté un pain d'orge sur une assiette de bois. L'imperatrice la fit depuis enchasser dans de l'or; & garda le pain, qui opera plusieurs guérisons miraculeuses. Le saint en fit plusieurs à Ravenne, où six évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Volusien chancelier, c'est-à-dire, secretaire du patrice Sigisvulte, étoit malade à l'extrémité d'une grosse fievre. Le saint y alla à la priere des parens & des évêques. On vint au-devant dire qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prierent de ne pas laisser d'y aller. Ils le trouverent mort & froid; & après avoir prié pour le repos de son ame, ils s'en retournoient. Aussi-tôt le peuple se mit à crier, & on pressa le saint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il ceda avec peine; & ayant fait sortir tout le monde, il se prosterna près du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à se mouvoir : il ouvrit les yeux, il remua

c. 12.

c. 13. 14.

c. 15. 16.

c. 17.

les doigts. Saint Germain le releva, il s'assit & revint peu à peu en parfaite santé. Saint Germain eut facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoient le sujet de son voyage; s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle revolte.

c. 18.

c. 19. Un jour après l'office du matin, comme il parloit avec les évêques de matieres de religion : il leur dit : Mes chers freres, je vous recommande mon passage. J'ai cru voir cette nuit notre Seigneur, qui me donnoit la provision pour un voyage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos

c. 20. éternel. Peu de jours après il tomba malade. Toute la ville en fut allarmée: l'imperatrice l'alla voir, & il lui demanda en grace de renvoyer son corps dans son païs; ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui

c. 21. étoit le dernier de Juillet. Saint Pierre Chrysologue prit sa cuculle & son cilice : les six autres évêques partagerent entre eux le reste de ses habits. L'eunuque

c. 22. Acholius préfet de la chambre de l'empereur, dont il avoit guéri un domestique, fit embaumer le corps :

Hist. Episc. Autiss. c. 7. l'imperatrice le revêtit d'habit précieux, & donna un coffre de ciprès pour le porter : l'empereur fournit les voitures, les frais du voyage, & les officiers pour l'accompagner : les évêques eurent soin qu'on lui

c. 24. rendît les devoirs de la religion à Ravenne, & pendant tout le voyage. Ainsi le convoi fut magnifique: le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Par tout où il passoit, le peuple venoit au-devant & rendoit toutes sortes de services. Les uns applanissoient les chemins, ou réparoient les

ponts : les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pseaumes. Le prêtre Saturne disciple du saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par révelation, & la déclara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au-devant du corps jusqu'au passage des Alpes. A Vienne le corps fut déposé dans l'église de saint Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe, à la place d'un temple, où les païens adoroient cent dieux. Severe étoit Indien de nation, & fameux par ses miracles. Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dédicace de son église; & en effet le corps arriva le jour même de la dédicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours après sa mort, & ayant été exposé dix jours à la veneration publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de saint Maurice, qu'il avoit fondé, où est à présent l'abbaïe celebre de son nom. Saint Germain tint le siege d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours; par conséquent il mourut en 448. Le siege fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cause de la désolation des Gaules par les barbares.

Adon. Chr. Act. 6.

Heric. 1. c. 25. Sup. l. XXIII. n. 46.

IX. Priscillianistes en Espagne.

Idac. fast. an. 21. Valent. Olymp. 306. Epist Tur. post. 15. Leon.

Il y avoit toujours des Priscillianistes en Espagne. Saint Turibius évêque d'Astorga en Galice, en ayant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace; & ils en envoyerent les actes à Antonin évêque de Merida. Saint Turibius en écrivit au même Idace & à Ceponius, qui semblent avoir été les deux principaux évêques de Galice. Et

voici comme il parle dans cette lettre: J'ai voyagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par tout une même foi; mais étant revenu dans mon pays, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'église catholique a condamnées il y a long-tems, & que je croiois abolies, pulluler encore tous les jours; par le malheur de notre tems, qui a fait cesser les conciles. Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien differente: Car quand on presse ces heretiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préferent aux écritures canoniques, mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pû lire, soit qu'ils les tirent par interprétations, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de saint Thomas, il est dit, qu'il ne baptisoit pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile: ce que toutefois nos heretiques ne font pas, mais les Manichéens le font. Ils ont encore des prétendus actes de saint André, ceux de saint Jean composez par Leucius; & le livre intitulé; la mémoire des Apôtres, où entr'autres blasphêmes, ils font parler notre Seigneur contre l'ancien testament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres; mais il est constant que les discours ont été inserez par les heretiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphêmes, que j'ai rangé sous certains titres, & j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai cru vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les pas

Sup. l. VIII. n. 11.

pas connoître. C'est à vous à tout examiner & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus. AN. 447.

X. Lettre de saint Leon à saint Turibius. *Leo epist. 15. al. 93.*

Saint Turibius envoïa à saint Leon une lettre & un mémoire semblable, par un diacre de son église nommé Pervincus; & saint Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Calipius & d'Ardabure; c'est-à-dire, du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des premiers Priscillianistes, & ajoûte: Encore que l'église rejette les executions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les loix des princes chrétiens; & la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remede spirituel. Mais depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'execution des loix; & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares: l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamitez publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en est infecté; puisqu'il y a même des évêques qui l'enseignent.

Sup. liv. XVIII. n. 30.

Saint Leon répond ensuite aux seize articles que S. Turibius lui avoit envoïés, & qui contiennent les mêmes erreurs que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette hérésie. Saint Leon répond sur chaque article précisément & theologiquement, opposant à ces erreurs les autoritez formelles de l'écriture. Outre les livres apocriphes dont les Priscillianistes se servoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'est pourquoi saint Leon ordonne, que l'on ne fasse aucun usage de ces exemplaires falsifiés; & que

Sup. liv. XVII. n. 56.

c. 15.

AN. 447. les écritures apocriphes soient entierement suprimées. Parce qu'encore qu'elles eussent quelque apparence de pieté, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuses qu'elles racontoient. Et comme quel- c. 16. ques-uns gardoient des sermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs; sous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'église: saint Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été evêque d'Astorga avant saint Turibius, & avoit abjuré le Priscillianisme au concile de Tolede tenu l'an 400. Sup. xx. n. 48.

Saint Leon marque dans sa lettre la conformité des Priscillianistes avec les Manichéens; & envoïe à saint Turibius les actes de la procedure qu'il avoit faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette heresie; & qu'on les sépare de la communion, s'ils ne la condamnent. Il souhaittoit que le concile fût general, des provinces de Tarragone, de Carthage, de Lusitanie & de Galice; mais s'il s'y trouve quelque obstacle, il veut du moins que les évêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius & de Turibius. Ces lettres de saint Leon, tant à saint Turibius qu'aux autres évêques d'Espagne, y furent portées par le diacre Pervincus; & quelques-uns en Galice se soumirent à ses décisions, mais en apparence seulement. Sup. l. xxvi. n. 57. Idac. Chr. an. 23. Valent.

Il arriva, comme saint Leon l'avoit prévû, que les évêques d'Espagne ne purent s'assembler en concile general. Les provinces étoient trop divisées: Rechila roi des Sueves, étoit maître de la Galice: le reste étoit sous la domination des Goths. Toutefois

il se tint deux conciles : l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarragone ; de Carthage, de Lusitanie, & de Betique : saint Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'église Romaine, nommé aussi Turibius ; & le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les Priscilianistes, & l'envoya à Balconius évêque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathême, & c'est à peu près la même qui se trouve sous le nom de saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'église Romaine. L'église honore la mémoire du saint évêque Turibius le seiziéme d'Avril.

AN. 447.

Conc. Brac. II. c. 5. p. 837. A.

Tom. 2. co p. 1228.

V. Quesn. dis. sert. 14.

Martyr. R. 16. Apr.

XI.
Lettre aux évêques de Sicile.

Les évêques de Sicile baptisoient, non-seulement à Pâque & à la Pentecôte, mais encore à l'épiphanie, pour honorer le jour auquel ils croyoient que Jesus-Christ avoit reçu le baptême. Saint Leon l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus : les exhortant à suivre la discipline du saint siege, d'où ils recevoient la consecration épiscopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la partie meridionale d'Italie & la Sicile, il n'y avoit que le pape qui consacrât les évêques. Toute la vie de Jesus-Christ, dit saint Leon, a été une suite de miracles & de mysteres : mais l'église ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la mémoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort & de sa resurrection, que le baptême a tiré sa vertu : & c'est le sacrement qui represente plus expressément l'une & l'autre. Sa mort y est exprimée par l'abolition du peché ; les trois jours de sa sepulture, par les

Epist. 16. al. 4. V. not. .. Quesn.

trois immersions : sa resurrection par la sortie hors de
AN. 447. l'eau. On y ajoûte le jour de la Pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptisés à pâque ; soit parce qu'ils étoient malades, ou en voyage, soit par quelque autre empêchement ; parce que la descente du S.
Act. II. 37. Esprit est la suite de la resurrection du Sauveur. Aussi voit-on, que saint Pierre baptisa trois mille person-
c. 6. nes le jour de la Pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours ; & encore ceux que l'on aura choisis après les avoir exorcisés, examinés, sanctifiés par les jeûnes, & préparés par de fréquentes instructions. Ces deux jours sont les seuls legitimes, pour
c. 5. ceux qui sont en santé & en liberté ; mais on peut baptiser en tout temps en cas de necessité, comme en peril de mort, pendant un siege, dans la persécution, dans la crainte du naufrage.

c. 6. Quant à la raison tirée du baptême de Jesus-Christ, saint Leon marque premierement, qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçu le jour de l'épiphanie ; en disant seulement que quelques-uns le pensent. De plus Jesus-Christ n'a reçu que le baptême de saint Jean ; & cela pour accomplir toute justice, & montrer l'exemple : comme il a été circoncis, & a pratiqué les ceremonies legales. Mais il a institué le sacrement du baptême à sa mort, par l'eau qui coula de son côté avec le sang. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline : saint Leon ordonne, que tous les ans trois évêques de Sicile se trouvent à Rome le vingt-neuviéme de Septembre, pour assister à l'un des deux conciles, qui se doivent tenir tous les ans suivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus &

Pascasin, qui devoient faire rapport au pape de l'execution de ses ordres. La datte est du douzieme des calendes de Novembre, sous le consulat d'Alipius & Calipius & d'Ardabure; c'est-à-dire du vingt-uniéme d'Octobre 447. AN. 447.

Au commencement de l'année précedente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres métropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission à l'évêque de Thessalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que S. Leon avoit établi Anastase de Thessalonique son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitaïns avoit souvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Thespie un évêque, qui y étoit entierement inconnu. Saint Leon les exhorte tous à venir au concile general d'Illirie, quand ils y seront appellés, c'est-à-dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province; & il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à son choix, sans le consentement du clergé & du peuple. Cette lettre est du huitiéme des ides de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Symmaque; c'est-à-dire, du sixiéme de Janvier 446. *Leo. epist. 13.*

XII. Mort de Proclus. Flavien évêque de C. P.

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447. après avoir tenu le siege de C. P. treize ans & trois mois: & son successeur fut Flavien prêtre & trésorier de la même église. Cette ordination fut désagréable à l'eunuque Chrysaphius préfet de la chambre, prévenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies, pour son ordination. Flavien lui envoya des pains blancs, comme un signe *Menol. Gr. Niceph. Chr. Sup. xxvi. n. 30. Niceph. Hist. xiv. 47. V. Garn. Diss. de lib. Theod. ad epist. 11.*

de benediction. Chrysaphius, qui pretendoit autre chose, lui fit dire qu'il devoit envoïer de l'or. L'évêque répondit qu'il n'en avoit point, si ce n'étoit les vases sacrés; mais que les biens de l'église étoient à Dieu & destinés aux pauvres. Dès-lors Chrysaphius résolut de mettre tout en œuvre, pour faire déposer Flavien, mais comme il étoit soutenu par Pulquerie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chrysaphius persuada donc à l'empereur par le moyen de sa femme Eudocia, de demander à Flavien : qu'il ordonnât Pulquerie diaconesse. L'empereur l'envoya querir, & lui fit cette proposition en secret : Flavien en fut affligé; mais sans le témoigner à l'empereur, il écrivit secretement à Pulquerie, qu'elle ne se trouvât point en sa presence : de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque chose, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agissoit, & se retira à l'Hebdomon. L'empereur Theodose & l'imperatrice Eudocia furent fort irrités contre Flavien, de ce qu'il avoit découvert leur secret; & tel fut le commencement de sa disgrace.

XIII. Theodoret relegué. *Epist. 12.* *Epist. 11.*

Theodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, esperant trouver en lui un protecteur: car il y avoit déja deux ans, qu'il avoit reçu ordre de l'empereur de se retirer à son diocese de Cyr, avec défense d'en sortir. Le temps paroît par la lettre au consul Nomus, dont le consulat tombe en l'année 445. Le sujet fut un sermon, qu'on l'accusa d'avoir fait à Antioche, après la mort de saint Cyrille en présence de Domnus: où l'on préten-

doit, qu'il avoit dit : On n'oblige plus personne de blasphémer. Où sont ceux qui disent, que c'est un Dieu qui a été crucifié ? Ce n'est pas Dieu, qui a été crucifié, c'est Jesus-Christ homme. Il n'y a plus de dispute, l'Orient & l'Egypte sont unis : l'envie est morte, & l'heresie ensevelie avec elle. On l'accusoit encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irenée : qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Ephese avec tant de chaleur, pour le parti de Nestorius. Enfin on accusoit Theodoret de troubler l'église, par les conciles qu'il assembloit continuellement à Antioche ; & c'est la seule cause que portoit la lettre de l'empereur. Il obéït & sortit d'Antioche sans dire adieu, à cause de ceux qui l'y vouloient retenir.

Conc. V. coll. 5. t. 5. p. 508. D.

Ep. 80. 77.

Mais il se plaignit à divers personnes, d'être ainsi noté & condamné sans connoissance de cause. Il en écrivit au pape Anatolius, au préfet Eutrechius, au consul Nomus, à Eusebe évêque d'Ancyre. Ce n'est pas, disoit-il, que le séjour de Cyr me deplaise : je le dis en verité, je l'aime mieux que les villes les plus celebres, parce que Dieu me l'a donné en partage ; mais il me paroît insupportable d'y être attaché par nécessité. Cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs : Toutes les villes sont ouvertes aux hérétiques, aux païens, aux Juifs ; & moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me chasse de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais sentimens. Que l'on assemble donc un concile : que je m'explique en présence des évêques & des magistrats ; & que les Juges disent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et

Ep. 79. 80. 81. 82.

Ep. 79.

Ep. 81.

ensuite : Je ne suis jamais venu moi-même à Antioche, ni sous Theodote, ni sous Jean, ni sous Domnus; mais j'ai obéï à peine, étant appellé cinq ou six fois, cedant aux menaces des canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il est évêque depuis vingt-cinq ans: que pendant tout ce temps, personne ne l'a accusé, & qu'il n'a accusé personne; & qu'aucun de ses clercs ne s'est presenté devant les tribunaux. Il rapporte aussi pour sa justification les biens spirituels & temporels qu'il a fait à son diocese.

Sup. l. xxv. n. 50.

Epist. 81.

Dans la lettre à Eusebe d'Ancyre, il dit: Ceux qui renouvellent l'heresie de Marcion & des autres Docites, irrités de ce que je les refute ouvertement, ont essaïé de surprendre l'empereur, en me traitant d'heretique, & m'imposant de diviser en deux Nôtre-Seigneur Jesus-Christ. Mais ils n'y ont pas réüssi: puisque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accusation d'heresie. Ensuite : Je suis si éloigné de cette détestable opinion, que je suis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens, ont poussé trop loin la division de l'humanité & de la divinité. Et afin que l'on ne croïe pas que la crainte me fasse parler ainsi maintenant : on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Ephése, & après, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu, j'ai expliqué tous les prophetes, les pseaumes, & saint Paul. J'ai écrit il y a long-temps contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinaristes & les Marcionites. J'ai composé un livre mystique, un autre de la providence,

dence, un autre sur les questions des Mages, la vie des saints, & plusieurs autres. Je défie mes accusateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aye prise dans la sainte écriture. AN. 447.

XIV. Ecrits de Theodoret.

Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les heretiques: si ce n'est qu'ils soient cachez sous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre mystique, ni les réponses aux Mages. Mais nous avons les commentaires sur les prophetes, sur les pseaumes & sur saint Paul. La vie des saints est le philothée, autrement l'histoire religieuse, qui comprend la vie des trente solitaires que Theodoret avoit connus: commençant à saint Jacques de Nisibe, & finissant à sainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nomme dans la lettre à Eusebe, il avoit composé dès-lors un grand traité des maladies des Grecs; c'est-à-dire, des erreurs des payens, divisé en douze livres & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit aussi composé un commentaire sur le cantique.

V Dissert. Garn. p. 259. To. 1. 2. 3. To. 3. To. 4. To. 1. To. 4.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit son Eraniste, ou Polymorphe: ainsi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque est un ramas de plusieurs anciennes heresies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient qu'il n'y avoit qu'une nature en JESUS-CHRIST: par un zele excessif contre les Nestoriens, qui les portoit dans l'heresie opposée. Cet ouvrage est divisé en trois dialogues: le premier intitulé Immuable; parce que l'auteur y montre que le Verbe se faisant chair n'a

Præfat. in Eranist.

AN. 447. point été changé : le second Inconfusible, où il montre que l'Incarnation s'est faite sans confusion des deux natures : le troisiéme impassible. Il cite entre les peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie & saint Cyrille ; & il cite les peres latins aussi-bien que les Grecs. A la fin il ajoute divers syllogismes, pour démontrer ces trois mêmes veritez ; que le Verbe est immuable, incapable de mélange, & impassible.

Dial. 1. p. 10 110.
Dialog 3. p. 167.

XV. Lettre de Theodoret à Dioscore.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient comme il dit, des gens obscurs, qui ne pouvoient se rendre celebres que par leurs crimes, ce qui convient à certains moines Orientaux ; ou, comme il dit ailleurs, certains clercs d'Osroëne, qui étant venus à Alexandrie, accuser Theodoret de diviser Jesus-Christ en deux Fils, dans les discours qu'il faisoit à Antioche ; & ils attribuoient la même erreur aux évêques de Cilicie. Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour se justifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eu à Antioche, au lieu que ses accusateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enseigné, dit-il, six ans sous Theodote d'heureuse memoire : treize ans sous le bienheureux Jean, qui prenoit tant de plaisir à m'entendre, que souvent il se levoit & battoit des mains. C'est la septiéme année du saint évêque Domnus ; & jusqu'ici aucun évêque, ni aucun clerc n'a rien repris en mes discours. La septiéme année de Domnus tombe dans l'année 447.

Epist. 87.
Ep. 83. ad Diosc.

Theodoret proteste ensuite, qu'il veut suivre les traces des peres, & conserver la foi de Nicée. Il ex-

Sup. liv. XXVI. n. 46.

plique la créance sur l'Incarnation qui est la créance catholique. Il cite ses livres, où il a emploïé les autoritez de Theophile & de saint Cyrille, ce qui marque l'Eraniste. Puis il ajoûte : Je crois que vous sçavez bien que Cyrille d'heureuse memoire m'a plusieurs fois écrit. Et quand il envoïa à Antioche ses livres contre Julien, & le traité du bouc émissaire : il pria le bienheureux Jean d'Antioche, de les montrer aux docteurs les plus celebres d'Orient. Jean me les envoïa : je les lus avec admiration : j'en écrivis à Cyrile : il me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection : je garde ces lettres. Il finit par cette profession de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la sainte Vierge est mere de Dieu, ou s'il dit que notre Seigneur JESUS-CHRIST est un pur homme, ou s'il divise en deux le Fils unique, & premier né de toute créature : qu'il soit déchu de l'esperance en JESUS-CHRIST. AN. 447.

Theodoret écrivit en même temps une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies : où il les avertit que l'occasion de la calomnie répanduë contr'eux, vient à ce qu'on dit de quelques-uns en petit nombre, qui divisent en deux personnes le Verbe incarné. Il rapporte les passages de l'écriture les plus formels, pour l'unité de personne. Ces deux de saint Paul : Il y a un seul Seigneur Jesus-Christ : & encore : un Seigneur, une foi, un baptême ; & de l'évangile : Personne n'est monté au ciel, que celui qui en est descendu, le Fils de l'Homme qui est au ciel. Et encore : Si donc vous voïez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les évêques à réprimer ceux qui

Epist. 84. ep. 85.

1. Cor. VIII. 6. Eph. IV. 5. Joan. III. 13. VI. 63.

combattent cette doctrine, par ignorance ou par esprit de contention : s'il est vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns, & que ce ne soit pas une calomnie.

XVI
Lettre de Theodoret à Flavien

Ep. 8. 6.

Dioscore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret : au contraire il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathême contre lui, dans l'église d'Alexandrie; & lui-même se leva de son siege, & cria comme eux anathéme. Il fit plus, il envoïa des évêques à Constantinople pour accuser Theodoret & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de Constantinople. J'ai envoïé, dit-il, à Dioscore un de nos prêtres, avec des lettres synodales, pour lui apprendre, que nous nous en tenons à l'accord fait sous Cyrille d'heureuse memoire : que nous approuvons sa lettre, & que nous recevons avec respect celle de saint Athanase à Epictete & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoïez, ont reconnu eux-mêmes par experience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. Il montre ensuite l'injustice de l'anathême prononcé contre lui, parce que le concile de Constantinople conformément à celui de Nicée, a séparé la jurisdiction des provinces: en sorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante incessamment, dit-il, la chaire de saint Marc; mais il sçait bien qu'Antioche a la chaire de saint Pierre, qui étoit le maître de saint Marc, le premier & le chef des apôtres. Et ensuite : Sçachez, Seigneur, que son chagrin contre nous, vient de ce que nous avons consenti à la lettre synodale que vous fites sous Proclus d'heureuse memoire, conformément aux canons. Il s'en est plaint jusqu'à

deux fois, comme si nous avions abandonné les droits de l'église d'Antioche & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre synodale de Proclus, est celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanase évêque de Perrha en Syrie. Dioscore prétendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la jurisdiction de l'évêque de Constantinople sur celui d'Antioche, qui jusques-là avoit été le troisiéme évêque du monde, n'aïant devant lui que Rome & Alexandrie.

AN. 447.

V. Garn. ad epist. Theod. 89. Inf. l. XXVIII. n. 28.

XVII. Députation de Syrie à Constantinople.

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux contre les calomnies des clercs d'Osroëne & des autres que Dioscore avoit écoutez, Domnus évêque d'Antioche envoïa de son côté des évêques à Constantinople, comme Dioscore en avoit envoïé du sien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hyver, c'est-à-dire, à la fin de l'an 447. & Theodoret les chargea de plusieurs lettres. Nous en avons jusqu'à vingt-deux; sçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été consuls, à quelques-uns du clergé de Constantinople, & à trois évêques. Flavien de Constantinople à qui Theodoret écrivit une seconde lettre par les évêques députez: Basile de Seleucie qui étoit alors à Constantinople, & Eusebe d'Ancyre, chez qui les députez dèvoient passer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique sur le dogme, & marque les differentes heresies sur l'Incarnation. Simon, Basilide, Valentin, Bardesane, Marcion & Manès, ne reconnoissoient Jesus-Christ que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence: les Ariens disent que le Verbe n'a pris qu'un corps, au-

Ep. 94. 101.

107. 108. 105. 106. 100. 101. Ep. 88. 89. &c. 104. 102.

Ep. 103.

quel il tenoit lieu d'ame : Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé ; mais non d'une ame raisonnable. Au contraire Photin, Marcel d'Ancyre, & Paul de Samosate, disent que c'est un pur homme. Il faut donc opposer à ceux-ci les passages qui prouvent la divinité de Jesus-Christ ; & aux premiers, ceux qui prouvent l'humanité.

XVIII. Irenée de Tyr déposé. *Epist.* 110.

Cependant Theodoret apprit de Constantinople qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour déposer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, lui expliqua les raisons de soutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en execution du decret de tous les évêques de Phenicie : connoissant le zele d'Irenée, sa grandeur d'ame, sa charité pour les pauvres & ses autres vertus. Au reste, je ne sçache point qu'il ait jamais refusé de nommer la sainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai suivi l'exemple de nos prédecesseurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Berée, ordonnerent Diogene bigame ; Prayle de Jerusalem ordonna Domnin de Cesarée bigame. Aussi Proclus de Constantinople a-t'il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont, & tous ceux de Palestine.

Epist. 3.

Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de se retirer, & consulta Theodoret : qui lui conseilla d'attendre qu'il y fût forcé, sans abandonner de lui-même son troupeau. La consultation étoit couverte de cette parabole. Un juge impie a donné le choix à deux martyrs, de sacrifier aux idoles ou de se jetter dans la mer : le premier s'y est précipité ; le second n'a fait ni

l'un ni l'autre ; attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier.

L'ordre contre Irenée fut executé ; on le déposa, & on ordonna Photius évêque de Tyr à sa place. Irenée se trouve compris dans une loi de Theodose, qui porte premierement ; que tous les écrits de Porphyre contre la religion chrétienne seront mis au feu. En second lieu, que les Nestoriens, s'ils sont évêques ou clercs, seront chassez des églises : s'ils sont laïques, seront excommuniez ; avec permission à tous les catholiques de les dénoncer. Que les livres dont la doctrine n'est pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Ephese, & de saint Cyrille, seront brûlez : avec défense à qui que ce soit, de les lire ou de les garder, sous peine du dernier supplice. Cet article semble regarder les écrits de Dioscore de Tarse & de Theodore de Mopsueste. Enfin, la loi ordonne qu'Irenée, qui après avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Nestorien, avoit été ordonné contre les canons : sera chassé de l'église de Tyr, & ne sortira point de son pays ; mais y demeurera en repos sans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'église des moines d'Egypte, le vingt-troisiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 164. de Dioclerien ; c'est-à-dire, le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de Février.

Conc. Eph. part. 3. c. 47.

XIX.
Poursuites contre Ibas.

On le voit par une assemblée qui fut tenuë au sujet d'Ibas, ou Ihiba évêque d'Edesse. Il avoit succedé à Rabbula ; mais il étoit dans des sentimens

opposez : car Rabbula fut toujours attaché à saint Cyrille & au concile d'Ephese ; au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius & des Orientaux, jusqu'à la réunion procurée par Paul d'Emese. Le clergé d'Edesse étoit divisé, & plusieurs étoient opposez à Ibas : entr'autres quatre prêtres qui furent encore excitez par Uranius évêque d'Imerie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de C. P. très zelé contre les Nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras ; qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir se présenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'assignation après la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cause de la fête, les déchargea de l'excommunication ; à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusqu'à ce que l'affaire fût reglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel & Cyrus se retirerent avant qu'Ibas vint à Antioche, & s'en allerent à Constantinople, il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

Sup. l. XXVI n. 9.

Conc. Calch. act. 9 p. 615. E

Act. 10. p 640 E.

Domnus assembla un concile nombreux à Antioche, où se trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accusateurs, & qu'il n'en paroissoit que deux : le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent qu'ils s'étoient retirez & ajouterent : Nous avons oüi dire qu'ils sont allez à Constantinople. Le concile déclara qu'ils étoient défaillans, & que comme tels ils avoient encouru la peine de déposition,

p 645. C.

p. 641. E.

tion. L'évêque Uranius avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accusateurs d'Ibas allerent à Constantinople joindre Samuel & Cyrus : & presenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit suspect. Ils obtinrent en effet des lettres, par lesquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Eustathe évêque de Beryte : pour prendre connoissance de l'accusation intentée contre Ibas par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damascius, tribun & notaire de l'empereur, dont la commission particuliere étoit dattée du septiéme des calendes de Novembre à Constantinople, c'est-à-dire, du vingt-sixiéme Octobre; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de Constantinople nommé Euloge, envoyé par l'évêque Flavien & les accusateurs d'Ibas, sçavoir les quatre prêtres de Mesopotamie & quelques moines.

An. 448.

Conc. Calch. act. 9. p. 628. C.

p. 637.

XXI.
Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivez à Tyr; Photius & Eustathe accepterent la commission de l'empereur, & les adversaires d'Ibas proposerent plusieurs chefs d'accusations : mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils soûtenoient qu'Ibas étoit Nestorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'église : Je n'envie point à Jesus-Christ, d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec serment, & protestoit qu'il étoit catholique. Les accusateurs ne produisoient contre lui, que trois témoins, qu'il recusoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faisoient grand bruit, & remplissoient la ville de Tyr de trouble & de scandale : Photius les en fit sortir; & ne voyant rien de solide dans leurs accusations, lui & Eustathe quitterent le per-

AN. 448. ſonnage de juges, pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité; dont l'acte fut dreſſé le cinquiéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, indiction premiere, ſelon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre, le dixiéme de Perithius; c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme de Fevrier 448.

p. 628. Ce traité porte, qu'Ibas a donné par écrit ſa confeſſion de foi, à laquelle il a promis de ſe conformer en prêchant dans ſon égliſe; & d'anathématiſer clairement Neſtorius, & ceux qui ſe ſervent de ſes diſcours ou de ſes livres. Il a déclaré, que ſa créance eſt conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & ſaint Cyrille, dont Paul d'Emeſe a été le médiateur. Qu'il reçoit tous les decrets du concile d'Epheſe, comme d'un concile inſpiré par le ſaint Eſprit; & le tient égal au concile de Nicée, ſans aucune difference. En conſequence, il a promis d'oublier tout le paſſé, & de tenir ſes accuſateurs pour ſes enfans: comme auſſi eux de leur côté ont promis de s'aſſembler dans l'égliſe avec Ibas; le reconnoiſſant pour leur pere, & lui témoignant toute ſorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque ſujet à l'avenir de ſe plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge: il ne les punira pas de ſon autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accuſoit Ibas, d'abuſer des revenus & des offrandes de l'égliſe: il convint de ſuivre l'uſage de l'égliſe d'Antioche; & que les biens de ſon égliſe ſeroient adminiſtrez par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Après cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent enſemble aux ſacrez

dons, dans la cathedrale de Tyr.

Nonobstant cette reconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à poursuivre Ibas : & de plus ils accuserent avec lui Daniel évêque de Charres son neveu, & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres se joignirent cinq nouveaux accusateurs, Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à Constantinople & s'adresserent à l'empereur Theodose & à l'évêque Flavien, qui renvoya le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoyé la premiere fois : c'est-à dire, à Photius de Tyr, à Eustathe de Beryte & à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ses lettres, dont il chargea Euloge diacre de Constantinople : l'empereur donna aussi ses lettres au même effet ; & chargea le tribun Damascius de l'execution, comme la premiere fois.

AN. 448.
p. 637. A.

XXI.
Jugement à Beryte.
Conc. Calch. act. 10. p. 637. E.

Mais cette seconde fois, l'assemblée se tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient : le tribun Damascius, les trois évêques accusez & les neuf accusateurs. Les juges voulant établir dabord les qualitez des parties, demanderent à Ibas, ce qui s'étoit passé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accusateurs dit : Nous prions que ce que l'on dit soit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius : car il sçait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à notre sujet. Il étoit à Constantinople. On lui donna un interprete nommé Maras. C'est que l'on parloit Grec, & Uranius qui étoit de Mesopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requisition des juges, raconta ce qui s'étoit passé à Antioche ; & com-

AN. 448. me deux de ses accusateurs s'étoient absentez, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Ensuite on fit lire le libelle d'accusation presenté le jour précedent ; & les accusateurs interrogez, déclarerent qu'ils persistoient. On lut les chefs d'accusa-
Art. 11. 45. tion au nombre de dix-huit ; qui se réduisoient à trois
6. principaux contre Ibas. Qu'il étoit Nestorien, & traitoit saint Cyrille d'heretique. Qu'il avoit ordonné plusieurs personnes indignes : entr'autres son neveu Daniel ; l'aïant fait évêque dans une ville de payens, qui
8. avoit besoin d'un pasteur d'un grand exemple ; quoi-
1. 2. 7. 8. 9. 13. que ce fut un jeune homme inquiet & debauché. Qu'il étoit interessé, prenant de l'argent des ordinations, détournant les revenus de l'église, & les donations qu'on lui faisoit, pour enrichir son neveu & ses parens. Contre Daniel, on disoit qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edesse nommée Challoa, &
5. la menoit avec lui, en divers lieux ; qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'église ; ensorte qu'elle, qui n'a-
13. voit rien auparavant, prêtoit des deux cens & trois cens sous d'or ; & que Daniel par son testament, lui
14. 16. laissoit à elle & à ses enfans les grands biens qu'il avoit :
18. qu'il lui avoit aussi donné la succession d'un riche diacre, & des bois appartenans à l'église. On accusoit aussi Daniel d'ordonner des complices de ses débau-
17. ches ; & de prendre des presens pour absoudre du crime d'idolâtrie.

Les juges dirent ; qu'il falloit commencer par
p. 632. D. l'accusation contre la foi, comme la plus capitale ; & Maras dit en parlant d'Ibas : il a dit dans un discours : Je n'envie point à Jesus-Christ d'être

devenu Dieu : car je le suis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas, s'il l'avoit dit. Il répondit : Anathême à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie : pour moi je ne l'ai point dit, à Dieu ne plaise. Samuel dit : Nous en avons ici les témoins: nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils déposent de leur propre bouche, s'ils ne lui ont pas oüi dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mille fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir seulement la pensée. Les évêques dirent : Prétendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'église. Samuel dit : La coûtume de l'église est, que le jour de Pâque ou la veille, l'évêque donne de sa main quelques presens aux clercs. Il parle auparavant. C'est en cette occasion, qu'il a tenu ce discours en presence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entr'eux, qui sont ici & qui lui ont oüi dire. Les évêques dirent : Combien y a-t'il à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choses, que nous prouverons si vous l'ordonnez.

Les évêques dirent : Qui sont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais si vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres & nous les ferons venir. Ibas dit : Notre clergé est de deux cens personnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, si je suis heretique ou orthodoxe ; & en ont envoyé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à votre pieté. C'est à vous à examiner si leur témoignage est conforme à celui de ces trois, qui sont venus avec mes accusateurs à Constantinople & sont encore avec eux. Samuel dit :

AN. 448. C'est à nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas: on ne prouve point une negative. Les évêques dirent: Nommez vos témoins. Samuel dit: il y a David diacre, qui a été trésorier; Maras diacre, qui recite les écrits de saint Ephrem, homme très-sçavant entre les Syriens. Ibas dit: Maras étoit avec eux à Antioche: il a donné les libelles avec eux: il est allé avec eux à Constantinople. Dans le vrai, il est excommunié, non par moi; mais par son archidiacre, pour avoir insulté à un prêtre; & l'ayant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuser avec eux. Les évêques
p. 655. representerent, que le blasphême dont on accusoit Ibas, ayant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la salle de l'évêché en présence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'osoient déposer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponse, & dirent: Nous ne recevons pas la déposition des trois témoins que vous produisez: vû principalement qu'ils sont suspects à l'évêque Ibas.

p. 657. E. Ensuite ils lui demanderent encore, si effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit: Je ne l'ai point dit; & j'anathematise quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un démon puisse parler ainsi. Maras dit: N'avez vous pas appellé here-
p. 660. tique le bien-heureux Cyrille. En verité, dit Ibas, je ne m'en souviens pas. Si je l'ai appellé, c'est quand le concile d'Orient l'a anathematisé, comme heretique. J'ai suivi mon patriarche. Maras ajouta: N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathematisé ses articles, vous ne l'auriez pas reçu. Ibas répondit: J'ai

dit: que s'il ne se fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçu, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accusateurs: Déclarez, si vous pouvez montrer, qu'il ait nommé Cyrille heretique, après la réünion avec Jean. Ibas dit: tant s'en faut, que je l'aïe anathematisé depuis qu'il a expliqué ses articles; qu'au contraire j'ai reçu des lettres de lui, & lui ai envoyé les miennes; & nous avons été en communion. Les évêques dirent: Montrez si depuis la mort du bien-heureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé heretique. Maras dit: Nous le montrons; & fit lire une lettre d'Ibas à un Perse Chrétien nommé Maris.

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'histoire de la division arrivée entre Nestorius & saint Cyrille. Ibas y accusoit saint Cyrille, d'être tombé dans l'heresie d'Apollinaire, & disoit que ses douze articles étoient pleins de toute sorte d'impieté. Ensuite il rapportoit ce qui s'étoit passé au concile d'Ephese, prenant toujours le parti des Orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula son prédecesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran, & l'accusant d'avoir persecuté non-seulement les vivans, mais les morts, particulierement Theodore de Mopsueste, qu'il avoit anathematisé publiquement dans l'église. Enfin il rapportoit la reconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moïen de Paul d'Emese, dont il envoyoit les actes de Maris; & il ajoutoit: La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'église est en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée;

ceux qui attaquoient insolemment les vivans & les morts, sont confondus; étant obligez à se défendre eux-mêmes, & à enseigner le contraire de leur doctrine précedente: car personne n'ose plus dire, qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité; mais on confesse que le temple & celui qui y habite, est un seul Fils Jesus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de son côté demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, & adressée aux évêques juges, Photius & Eustathe. Elle marquoit le blasphême dont il étoit accusé, & protestoit que jamais ils n'avoient rien oui dire de semblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finissoit ainsi: Nous vous supplions de nous renvoïer au plûtôt notre évêque, principalement à cause de la fête de Pâque qui approche, où sa présence est necessaire, pour les catecheses & le baptême. On voit par là, que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante-un clercs; sçavoir, treize prêtres, trente-six diacres, onze sous-diacres, & un lecteur. Il est marqué de plusieurs, que leur souscription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Grecque & la Syriaque, étoient en usage dans cette église. Sur cette déclaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous à Berite; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

p. 668.

XXIII. Commencement d'Eutychès.

Eutychès, qui agissoit de concert avec Uranius dans ses poursuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une heresie, opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monastere de trois cens moines, près

de

de C. P. Il avoit été un des plus zelez adverſaires de Neſtorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défenſe de la foi. Cette année même le pape S. Leon ayant reçu de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit, que le Neſtorianiſme reprenoit de nouvelles forces : lui écrivit pour approuver ſon zele & l'encourager. La lettre de S. Leon eſt du premier de Juin, ſous le conſulat de Poſtumien & de Zenon, c'eſt-à-dire, l'an 448. Mais les Neſtoriens dont Eutychés ſe plaignoit, étoient en effet des catholiques; comme il paroît par une lettre ſynodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodoſe. Il y accuſe Eutychés de renouveller l'hereſie d'Apollinaire, en diſant que la divinité du fils de Dieu & ſon humanité ne ſont qu'une nature, & attribuant les ſouffrances à la divinité ; & ſe plaint qu'il anathematiſoit Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

AN. 448.

Liber brev. c. 11. Coll. lup. c. 20. Sup. XXVI. n. 20.

Leo. ep. 19. al. 6.

Facund. VIII. c. 5.

Euſebe évêque de Dorylée en Phrygie, avoit auſſi été un des plus zelez adverſaires de Neſtorius. C'eſt le même qui publia une proteſtation contre lui à C. P. n'étant encore que laïque & avocat en 429. La conformité de ſentimens l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés, mais enfin il reconnut par ſes converſations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'hereſie oppoſée. Il eſſaya long-tems de le ramener, & le trouvant opiniâtre; non-ſeulement il renonça à ſon amitié; mais il ſe rendit ſon accuſateur. Il prit occaſion d'un concile de trente évêques, qui ſe trouvant à Conſtantinople, s'y étoient aſſemblés pour terminer un differend entre Florentius évêque de Sardes, mé-

Sup. XXV. n. 2.

AN. 448.

tropolitain de Lydie, & deux évêques de sa même province.

XXIV.
Concile de C.P. premiere & seconde session.
Conc. Calch act. 1. p. 150.

Donc le sixiéme des Ides de Novembre, sous le consulat de Zenon & de Postumien, c'est-à-dire, le huitiéme de Novembre 448. le concile étant assemblé dans la salle du conseil de l'église cathedrale de C. P. & Flavien y presidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée: Eusebe de Dorylée l'un des évêques assistans, se leva & presenta un libelle au concile, conjurant les peres qu'il fût lû & inseré aux actes. Flavien le fit lire par Asterius prêtre & notaire. Il portoit qu'Eutychés ne cessoit de proferer des blasphêmes contre Jesus Christ; qu'il parloit des clercs avec mépris, & accusoit Eusebe lui-même d'être heretique: c'est pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à son accusation. Flavien dit: Je suis surpris d'une telle plainte contre Eutychés: prenez la peine de le voir & de l'entretenir, & si vous trouvez en effet, qu'il n'ait pas de bons sentimens, alors le concile le fera appeller pour se défendre. Eusebe répondit: J'étois son ami auparavant, & je lui ai parlé sur ce sujet: non par une ou deux fois, mais plusieurs, depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit: il a perseveré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins, qui étoient presens & qui l'ont oüi. Je vous conjure donc de le faire venir: car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit: Donnez-vous encore la peine d'aller à son monastere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'église. Eusebe dit: Après y avoir été tant de fois sans le persuader, il m'est impossi-

ble d'y retourner davantage, & d'entendre ſes blaſphêmes. Le concile voyant qu'il perſeveroit, ordonna que ſon libelle ſeroit reçu & inſeré aux actes; qu'Eutychés ſeroit appellé par Jean prêtre & défenſeur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile ſe défendre. AN. 448.

Six jours après, & le douziéme de Novembre, ſur la requiſition d'Euſebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de ſaint Cyrille ſur l'incarnation : la premiere à Neſtorius, approuvée au concile d'Epheſe; la ſeconde à Jean d'Antioche ſur la réunion. Après cette lecture, Euſebe déclara que c'étoit là ſa créance, & ſur quoi il prétendoit convaincre ſes adverſaires: priant le concile de faire la même déclaration. Flavien dit, que telle étoit ſa foi; que Jeſus-Chriſt eſt Dieu parfait, & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps: conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité, & à ſa mere ſelon l'humanité, & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il réſulte aprés l'incarnation un ſeul Jeſus-Chriſt. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis; & ils le firent tous dans le même ſens, quoiqu'en diverſes paroles; ſçavoir Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois métropolitains: Julien évêque de Co, député du pape ſaint Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à Conſtantinople, & les autres au nombre de dix-ſept en tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit : Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſçû

p. 196. p. 175. p. 182. p. 185. p. 187 p. 190. D.

la convocation du concile : c'eſt pourquoi je demande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

p. 191. A

XXV. Troiſiéme ſeſſion. Citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſéance fut tenuë au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda que ceux qu'on avoit envoïez à Eutychés rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoïez. Les notaires dirent que c'étoit Jean prêtre & défenſeur & André diacre, & qu'ils étoient préſens. On les fit approcher, & le prêtre Jean dit : Etant arrivez chez l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie ; nous lui avons déclaré l'accuſateur, & dénoncé la citation pardevant vous, pour ſe défendre ; mais il l'a refuſé, diſant que dès le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere en quelque façon comme dans un ſepulchre. Mais il nous a priez de vous déclarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation que pour lui faire injure. Que pour lui, il eſt prêt de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe ; mais que s'ils ſe ſont trompez en quelque expreſſion, il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir ; & n'étudie que les écritures, comme plus ſeures que l'expoſition des peres. Qu'après l'incarnation il adore une ſeule nature de Dieu incarné. Et aïant tiré un memoire ſemblable, il le liſoit. Il a ajouté : on m'a calomnié, en me faiſant dire, que le Verbe a apporté ſa chair du ciel : J'en ſuis innocent. Mais que Notre Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit fait de deux natures unies ſelon l'hypoſtaſe ; je ne l'ay point appris dans

les expositions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque chose de semblable ; parce que les saintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confesse que celui qui est né de la Vierge Marie, est Dieu parfait & homme parfait ; mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. Le diacre André déclara aussi qu'il avoit oüi tout cela. Et comme le prêtre Jean dit, que le diacre Basile de Seleucie, s'étoit trouvé présent à cette conversation, Flavien l'interrogea aussi, & il déposa qu'il avoit oüi la même chose.

Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit: Dieu veüille qu'il vienne, & qu'il reconnoisse sa faute. C'est pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donneront notre lettre de citation. Elle fut lûë, & marquoit que c'étoit la seconde. En attendant le retour des deux prêtres envoïez, le concile faisoit lire les expositions des peres sur la foi. Alors Eusebe de Dorylée se leva, & dit : Je sçai qu'Eutychés a envoyé un tome par les monasteres, pour exciter les moines à sedition; je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui est ici present, déclare ce qui en est. Flavien le fit avancer, & lui demanda : Comment vous-nommez-vous ? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous ? Je suis prêtre dans l'Hebdomon sous votre sainteté. Avez-vous oüi ce que l'évêque Eusebe a déposé ? Oüi, dit Abraham : Manuel prêtre & abbé, m'a envoïé vers le prêtre Asterius, pour donner avis à votre sainteté, qu'Eutychés lui a envoïé un tome

p. 195. B.

p. 198.

AN. 448. touchant la foi, pour le lui faire signer. Eusebe de Dorylée demanda qu'on envoyât aux autres monasteres, pour sçavoir si Eutychés y avoit envoyé son tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monasteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les prêtres Paul & Jean à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de Constantinople, aujourd'hui nommé Petra, qui portoit alors ce nom à cause des figuiers.

p. 199.

Cang. C P. c. 12 p. 67.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit : Etant arrivez au monastere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec lesquels nous sommes entrez, & leur avons dit : Avertissez l'archimandrite, il faut que nous lui parlions de la part de l'achevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archimandrite est malade, & ne peut vous voir : que vous plaît-il ? dites-le-nous. Nous leur avons dit : Nous sommes envoyez à lui-même, avec une citation par écrit que nous avons en main. Ils sont entrez & ressortis, amenant avec eux un moine nommé Eleusinius, & disant : L'archimandrite l'a envoyé à sa place, afin que vous lui disiez vos ordres. Nous avons dit : S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublez se parlant à l'oreille, & murmurant de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit : de quoi vous troublez-vous ? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la seconde fois de venir répon-

dre à l'accuſation de l'évêque Euſebe.

Alors ils ſont entrez, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychés la citation : il l'a fait lire devant nous, puis il a dit : Je me ſuis fait une loi de ne point ſortir du monaſtere, ſi la mort ne m'y contraint : l'archevêque & le concile voïent que je ſuis vieux & caſſé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira : je les prie ſeulement que perſonne ne ſe donne la peine de venir pour une troiſiéme citation ; je la tiens pour faite. Il nous a preſſez de nous charger d'un papier ; mais nous l'avons refuſé, en diſant : Si vous avez quelque choſe à dire, venez le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture, il l'a ſouſcrit ; & comme nous ſortions, il nous a dit qu'il l'envoyoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas ; & le concile ordonna qu'Eutychés ſeroit cité pour la troiſiéme fois, par Memnon prêtre & treſorier, Epiphane & Germain diacres, chargez d'une citation par écrit, pour le quatriéme jour après, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Novembre.

p. 202.

p. 203.

XXVI. Quatriéme & cinquiéme ſeſſion.

Le jour ſuivant de la troiſiéme ſeſſion, c'eſt-à-dire, le ſeiziéme Novembre, fut tenuë la quatriéme. Aſclepiade diacre & notaire dit : Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer. Flavien dit : Qu'ils entrent ; & comme il leur demanda le ſujet de leur venuë, Abraham dit : qu'Eutychés les avoit envoyez : parce qu'il étoit malade, & ajoûta : En verité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gemir. Je n'ai point dormi non plus ; car il m'avoit envoyé querir dès hier au ſoir ; & il m'a dit quelque choſe pour vous dire.

Flavien dit : Nous ne le pressons pas ; c'est à Dieu de donner la santé, & à nous d'attendre qu'il se porte mieux ; nous ne sommes pas cruels. Dieu nous a établi pour exercer l'humanité. Abraham dit : Il m'a chargé de quelque autre chose, que je dirai si vous m'interrogez.

p. 206.

Flavien dit : Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé, un autre parle pour lui ? nous ne le pressons pas ; s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres ; il ne nous est pas inconnu, nous conservons encore de l'amitié pour lui. S'il est venu autrefois soutenir la verité contre Nestorius, combien plûtôt doit-il venir la défendre pour lui-même ? Nous sommes hommes ; plusieurs grands personnages se sont trompez. Il n'y a point de honte à se repentir, mais à demeurer dans son peché. Qu'il vienne ici, & qu'il confesse sa faute, nous lui pardonnons le passé, & qu'il nous assure pour l'avenir de se conformer aux expositions des peres, & de ne plus dogmatiser. Il le faut ; je le connois avant que vous le connussiez. Et après qu'on se fût levé, Flavien ajoûta : Vous connoissez le zele de l'accusateur ; le feu même lui paroît froid. Dieu sçait combien je l'ai prié de se moderer. Je ne l'ai pas persuadé ; que puis-je faire ? Veux-je votre perte ? Dieu m'en garde.

Le lendemain dix-septiéme de Novembre, se tint la cinquiéme session. Le prêtre Memnon député pour la troisiéme citation, fit ainsi son rapport. Eutychés a dit : J'ai envoyé l'archimandrite Abraham, pour consentir en mon nom à tout ce qui a été déclaré par les peres de Nicée & d'Ephese, & par

p. 207.

par le bien-heureux Cyrille. Eusebe de Dorylée craignant de passer pour calomniateur, si le concile se contentoit de cette déclaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit : Il vient maintenant consentir ? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, mais du passé. Si on lui donne maintenant une exposition, qu'on lui fasse souscrire par necessité, ai-je pour cela perdu ma cause ? Flavien dit : Personne ne vous permet de vous désister de l'accusation, ni à lui de ne se pas défendre du passé. Eusebe dit : Je vous prie que cette parole ne me fasse point de préjudice ; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui sont en prison : Ne volés plus désormais, ils le promettront tous. Memnon continua son rapport, & dit, qu'Eutychés avoit demandé un délai du reste de la semaine, promettant de se presenter au concile le lundi suivant. AN. 448.

Ensuite on fit venir ceux qui avoient été envoïés aux monasteres, s'informer du tome d'Eutychés ; & le prêtre Pierre dit : Nous avons été au monastere de Martin prêtre & archimandrite ; & l'aïant interrogé, il nous a dit ; Vendredi dernier, douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoïa son tome par un diacre nommé Constantin, me priant d'y souscrire. Je le refusai, disant, que ce n'est pas à moi à souscrire, mais seulement aux évêques. Il insista, disant : Si vous ne conspirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera & viendra enfin fondre sur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauste. Flavien interrompant le rapport, demanda : que disoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu souscrire ? Pierre dit : Il

AN. 448. disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Ephese & de saint Cyrille, qu'il y avoit une souscription : mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauste a dit de même, qu'on lui avoit envoié le tome par Constantin & Eleusinius p. 212 pour le souscrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit l'exposition de Nicée & d'Ephese. Il dit : Nous en avons autant ; laissez-le moi considerer, de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais se retirerent. Fauste ajoûta : Nous sommes enfans de l'église, & après Dieu, nous n'avons point d'autre pere que l'archevêque. Job nous a dit : Il ne nous a point envoïé de tome ; mais on nous a dit : L'archevêque doit vous envoïer ces jours ci un tome à souscrire, ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoïé. Abraham nous a fait la même réponse. Après ce rapport, Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé suivant les canons ; prétendant qu'il y avoit assez de preuves contre lui. Flavien en convint, & toutefois pour plus grande sûreté, il accorda à Eutychés le délai qu'il avoit demandé jusques au lundi suivant, vingt-deuxiéme de Novembre.

XXVII. Sixiéme session. La sixiéme session fut tenuë le samedi vingtiéme. Eusebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour le lundi suivant, certaines personnes qui lui étoient p. 214. necessaires, pour la poursuite de son accusation ; sçavoir, Narses prêtre & syncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite son ami, Constantin diacre son apocrisiaire, Eleusinius autre diacre de son monastere. Flavien ordonna qu'ils fussent appellés. Ensuite

Eusebe dit : J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile, qui ont été envoïés à Eutychés, pour la seconde citation, lui ont oui dire quelque chose qu'ils n'ont pas déposé, & qui peut servir à faire connoître ses sentimens. Je demande qu'ils le déclarent devant les saints évangiles. Mamas étoit absent, Theophile se trouva present, & étant interrogé, il dit : Eutychés nous dit au prêtre Mamas & à moi, en presence du prêtre Narses, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines : En quelle écriture trouve-t-on deux natures ? & ensuite. Qui des saints peres a dit : que le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrés-nous aussi, en quelle écriture on trouve le consubstantiel. Eutychés répondit : Il n'est pas dans l'écriture, mais dans l'exposition des peres. Mamas répondit : Il en est de même des deux natures. J'ajoûtai, dit Theophile : Le Verbe est il Dieu parfait, ou non ? Eutychés dit : il est parfait. J'ajoûtai : Etant incarné, est-il homme parfait, ou non ? Il dit : Il est parfait. Je repris : Donc si ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, composent un seul Fils : qui nous empêche de dire, qu'il est de deux natures ? Eutychés dit : Dieu me garde de dire, que Jesus-Christ est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu ; qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçûë. Flavien dit à Theophile : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois ? Theophile répondit : Nous n'avions été envoïés, que pour citer Eutychés ; & nous avons crû inutile, de parler d'autre chose que de notre commission. p. 215.

Mamas étant venu, on lui fit lire la déposition que Theophile venoit de faire, après quoi il dit : Quand nous fûmes envoïés à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en dispute parlant de son dogme. Nous le reprenions doucement. Il disoit que le Verbe incarné est venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris aussi-tôt : Quelle nature ? Il repeta : La nature humaine. Je lui dis : Et par quelle nature a-t'elle été relevée ? Il dit : Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris : Nous n'avons point non plus appris dans l'écriture le consubstantiel ; mais des saints peres, qui les ont bien entenduës & fidelement expliquées. Il dit : Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, & je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, si je suis déposé, le monastere sera mon tombeau.

p. 218.

XXVIII. Septiéme session. Comparution d'Eutychés.

Le jour marqué, lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenuë la septiéme & derniere session. Le concile étant assemblé, Asterius prêtre & notaire dit, que l'évêque Eusebe étoit à la porte. Flavien dit : Qu'il entre. Et ensuite : Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'église, si l'abbé Eutychés est venu suivant sa promesse. Ils revinrent incontinent, & dirent ; qu'ils l'avoient cherché par toute l'église, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des siens. Flavien l'envoïa encore chercher par des diacres, Crispin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé ; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande escorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenseur vint dire : Eutychés

est arrivé avec une grosse troupe de soldats ; de moines & d'officiers du préfet du prétoire. Ils ne veulent pas le laisser entrer au concile, si nous ne promettons de le rendre. Le silenciaire Magnus, est aussi à la porte & demande à entrer, comme envoïé par l'empereur. Flavien dit : Qu'ils entrent. Quand ils furent entrés, le silenciaire presenta & lut un ordre de l'empereur, portant qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile, pour la conservation de la foi. Après cette lecture le concile fit quelques acclamations d'actions de graces & de vœux, pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces sortes d'acclamations étoient de ceremonie. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréerent toutefois, que Florentius fût present, du consentement d'Eutychés ; & Flavien l'envoïa querir par le silenciaire.

A N. 448.

p. 219.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur & l'accusé, tous deux debout ; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire, les actes de ce qui avoit été fait jusques-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de saint Cyrille aux Orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit : Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit : S'il plaît à votre sainteté, que l'on demande au pape Eutychés, s'il en demeure d'accord. Eusebe dit : Permettez qu'on lise tous les actes ; ils me suffisent pour le convaincre. Quand il conviendroit à present, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvre : il me menace d'exil ; il est riche, il me de-

p. 222.

stine l'Oasis. Si je suis trouvé calomniateur, je per-
AN. 448. drai ma dignité. Flavien l'assura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice.

p. 225. Puis il dit à Eutychés : Vous avez oüi ce que dit votre accusateur ; dites donc si vous confessez l'union de deux natures. Eutychés dit : Oüi de deux natures. Eusebe dit : Confessés-vous deux natures, seigneur archimandrite, après l'Incarnation, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel selon la chair, ou non ? Eutychés adressant la parole à Flavien, répondit : Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier ; faites-le lire. Flavien dit : Lisez-le vous-même. Eutychés répondit : Je ne puis. Pourquoi, dit Flavien. Cette exposition est-elle de vous ou d'un autre ? Si elle est de vous, lisez-la vous-même. Elle est de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des saints peres. Flavien dit : De quels peres ? dites-le vous-même ; qu'avez-vous besoin de papier ? Eutychés dit : Je crois ainsi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere, & le Saint-Esprit avec le Pere & le Fils. Je confesse son avenement dans la chair, prise de la chair de la sainte Vierge, & qu'il s'est fait homme parfait pour notre salut. Je le confesse ainsi en presence du Pere & du Fils & du Saint-Esprit, & de votre sainteté.

p. 226. Flavien lui dit : Confessés vous que le même Jesus-Christ, Fils unique de Dieu est consubstantiel à son Pere, selon la divinité, & consubstantiel à sa mere, selon l'humanité ? Eutychés répondit : J'ai dit ce que je pense, que me demandez-vous da-an-

rage ? Flavien dit : Confessez-vous maintenant, qu'il est de deux natures ? Eutychés répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, jusques ici je ne me permets pas de raisonner sur sa nature ; mais qu'il nous soit consubstantiel, jusques-ici je ne l'ai point dit, je l'avouë. Flavien dit : Ne dites-vous pas que le même est consubstantiel au Pere, selon la divinité, & à nous selon l'humanité ? Eutychés répondit : Jusques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur notre Dieu, nous soit consubstantiel ; mais j'avouë que la sainte Vierge est de même substance que nous ; & que notre Dieu a pris d'elle sa chair.

Basile évêque de Seleucie dit : Si sa mere nous est consubstantielle, il l'est aussi ; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit : Puisque vous le dites maintenant, je consens à tout. Le patrice Florentius dit : La mere nous étant consubstantielle, assurément le fils nous est aussi consubstantiel. Eutychés dit : jusques-ici je ne l'ai point dit ; car comme je soutiens que son corps est le corps d'un Dieu ; m'entendez-vous ? Je ne dis pas que le corps de Dieu, soit le corps d'un homme, mais un corps humain ; & que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter, qu'il nous est consubstantiel, je le dis aussi ; je ne le disois pas auparavant ; mais maintenant, puisque votre sainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit : C'est donc par necessité, & non pas selon votre pensée, que vous confessez la foi. Eutychés dit : C'est ma disposition presente. Jusques à cette heure, je craignois de le dire ; connoissant que le Seigneur est notre Dieu, je

AN. 448. ne me permettois pas de raisonner sur sa nature ; mais puisque votre sainteté me le permet & me l'enseigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien ; nous suivons seulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que notre Seigneur est de deux natures après l'Incarnation ou non ? Eutychés répondit : Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union ; mais après l'union je ne confesse qu'une nature.

p. 217. c. Le concile dit : Il faut que vous fassiez une confession claire, & que vous anathematisiez tout ce qui est contraire à la doctrine qui vient d'être lûë. Eutychés dit : Je vous ai dit, que je ne le disois point auparavant ; maintenant puisque vous l'enseignés, je le dis, & je suis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi : car j'anathematise mes peres. Tout le concile se leva & s'écria, en disant : Qu'il soit anathêmé. Flavien dit : que le saint concile dise, ce que merite cet homme, qui ne veut ni confesser clairement la vraïe foi, ni se rendre aux sentimens du concile. Seleucus évêque d'Amasée dit : Il mérite d'être déposé, mais vous pouvez lui faire grace. Flavien dit : S'il avoüoit sa faute & anathematisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il y a deux natures, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel ? dites. Eutychés répondit : J'ai lû dans saint Cyrille & saint Athanase, qu'il est de deux natures avant l'union, mais après l'union & l'Incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confessez-vous

vous deux natures après l'union ? dites. Eutychés répondit : Faites lire saint Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Basile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un mélange & une confusion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva & s'écria : La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Notre foi est toujours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

AN. 448.

p. 250.

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychés, jadis prêtre archimandrite, est pleinement convaincu & par ses actions passées & par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrement leurs blasphêmes ; d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'égard à nos avis & à nos instructions, pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant & gemissant sur sa perte totale, nous déclarons de la part de Jesus-Christ, qu'il a blasphemé ; qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion, & du gouvernement de son monastere. Faisant sçavoir à tous ceux qui lui parleront, ou le frequenteront ci-après, qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication : Cette sentence fut souscrite, par trente-deux évêques & vingt-trois abbez, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus sont André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace, Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus considerables étoient, Flavien de

C. P. Saturnin de Marcianople, Basile de Seleucie, Seleucus d'Amasée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de saint Leon. Le concile étant fini; Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jerusalem; & Florentius le dit aussi-tôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychés de prétexte, pour se vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. conc. Calch. act. 1. p. 244. C. D.

Leo. epist. 20. al. 8.

XXX
S. Marcel abbé des Acemetes.

Vita ap. Sur. 29. Decemb.

S. Marcel abbé des Acemetes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considerable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parens, qui lui laisserent de grands biens; mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'etude & à la pieté. Ensuite il donna son bien aux pauvres, & alla à Ephese, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres; & y gagnoit de quoi subsister & faire l'aumône; passant dèslors presque toute la nuit en prieres. La réputation de saint Alexandre fondateur des Acemetes, l'attira à Constantinople, & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrés dans la perfection: ensorte que prévoïant qu'on l'éliroit abbé après la mort de saint Alexandre; il sortit & alla visiter les autres monasteres, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au sien qu'après l'élection de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

c. 2. 3.

c. 4. 5.

c. 7. On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, nommée Gomon à demie lieuë de C. P. où il transf-

fera sa communauté, & y fonda une maison, qui fut depuis nommée le grand monastere des Acemetes, & ils le nommerent aussi *Irenaion*; c'est-à-dire en Grec, paisible; à cause de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent plus grande qu'à Constantinople; où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour. Il étoit estimé & respecté des plus sages de la communauté, mais quelques autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes: ce que Marcel accepta en presence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reste de sa vie. Mais ces envieux détrompez le conjurerent de reprendre ses premiers emplois. *c. 9. 10.*

Peu de temps après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fut élu en sa place; & il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considerablement les bâtimens du monastere. La providence y mit ordre: un homme très-riche nommé Pharetrius se vint donner à lui, avec ses enfans encore fort jeunes & tous ses biens. Alors Marcel fit une plus grande église, une infirmerie, & un logement pour les hôtes; & repara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort désinteressé. Son frere, qui avoit de grands biens, l'aïant institué heritier, il distribua toute sa succession à d'autres monasteres d'hommes & de filles, dont il connoissoit les besoins; sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui plusieurs miracles, & entr'autres celui-ci. Un moine nommé Paul étant *c. 11.* *c. 12.* *c. 30.* *c. 27.*

malade, envoïa prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans son monastere, occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Si-tôt que la conversation fut finie, il alla trouver Paul; mais il étoit déja mort, & on se disposoit à l'enterrer. Marcel sensiblement affligé, se mit en prieres & toucha le mort qui se leva aussi-tôt & commença à parler. Marcel pria les assistans de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On tira du monastere de Marcel quantité d'excellens sujets, & ceux qui bâtissoient des églises ou des monasteres, lui demandoient de ses disciples. Après avoir donné à la priere la nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reste à la charité du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'esprit, & leur donnoit des conseils tirez de l'écriture & de son experience. Ensuite il donnoit audience à ceux qui se plaignoient d'avoir reçu quelque tort; & leur donnoit des lettres de recommandation pour les juges & les magistrats; & quelquefois pour l'empereur même. En troisiéme lieu, il alloit visiter les malades pour leur procurer toutes sortes de secours. Il acceptoit souvent des arbitrages, pour terminer des differends & réconcilier des ennemis. Tel étoit saint Marcel abbé des Acemetes, qui assista au concile de Constantinople, & souscrivit à la condamnation d'Eutychés.

c. 13. *c. 35.*

XXXI. Lettre d'Eutychés à saint Leon *Collect. Lup. p. 212.*

Celui-ci se voïant condamné, écrivit au pape saint Leon une grande lettre, où il se plaint de l'accusation d'Eusebe de Dorylée. Je n'ai pas laissé, dit-il, de me presenter au concile, quoiqu'accablé

de maladie & de vieilleſſe, & quoique je n'ignoraſſe pas la conjuration formée contre moi. J'ai preſenté une requête qui contenoit ma profeſſion de foi ; mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je ſuivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Epheſe. On vouloit me faire confeſſer deux natures & anathematiſer ceux qui le nient : pour moi je craignois la défenſe du concile, de rien ajoûter à la foi de Nicée ; ſçachant que nos ſaints peres Jules, Felix, Athanaſe & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures ; & je n'oſois raiſonner ſur la nature du verbe divin, ni anathematiſer ces peres ; c'eſt pourquoi, je priois que l'on en fît rapport à votre ſainteté, proteſtant de ſuivre en tout votre jugement. Mais ſans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une ſentence de dépoſition ; & ma vie même étoit en danger ſi on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les ſuperieurs des autres monaſteres, de ſouſcrire ma dépoſition : ce qui ne s'eſt jamais fait contre les heretiques déclarez, ni contre Neſtorius même ; juſques-là, que comme je propoſois en public ma confeſſion de foi, pour me juſtifier devant le peuple : ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes le défenſeur de la religion, puiſque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathematiſe Appollinaire, Valentin, Manés, Neſtorius & ceux qui diſent que la chair de notre Seigneur eſt deſcenduë du ciel ; & toutes les hereſies juſqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que ſans avoir égard à ce qui a éte fait

AN. 449. contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos ; & ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vêcu soixante & dix ans dans la continence & les exercices de pieté. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête ; celle que mon accusateur a presentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir ; & ce que nos peres ont decidé

c. 11. touchant les deux natures. On trouve ensuite de cette lettre une prétenduë lettre du pape Jules à un évêque Denis ; où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit qu'il ne faut reconnoître en J. C. qu'une nature ; comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature differente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit veritable. En même temps l'empereur Theodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de C. P. sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix ; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre, par le credit de l'eunuque Chrysaphius son protecteur.

Leo. ep. 10. Saint Leon aïant reçu ces lettres, écrivit ainsi à Flavien : Je m'étonne, que vous ne m'ayez rien écrit de ce scandale, & que vous n'aïez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voïons pas avec quelle justice il a été separé de la communion de l'église. Mais comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien décider, sans connoissance de cause. Envoïez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est

passé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi; afin que nous puissions, suivant l'intention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile; puisque le prêtre Eutychés a déclaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de reprehensible, il est prêt à le corriger. Cette lettre est dattée du douziéme des calendes de Mars, sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire le dix-huitiéme de Fevrier 449. La réponse à l'empereur est du premier de Mars. *Ep. 21. al. 7.*

XXXII. Lettre de Flavien à S. Leon.

Post. ap. 21. s. Leon. conc. Calch. 1. p. c. 4.

La lettre du pape à Flavien lui ayant été renduë par le comte Pansophius; il lui fit réponse par une lettre, qui porte en substance: Eutychés veut renouveller les heresies d'Appollinaire & de Valentin: soutenant qu'avant l'incarnation de Jesus-Christ, il y a deux natures la divine & l'humaine; mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature; & que son corps pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni consubstantiel à sa mere, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusebe, & sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son heresie de sa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes que nous vous envoïons avec ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit: car Eutychés au lieu de faire penitence, pour appaiser Dieu & nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler notre église en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & présentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voïons aussi par vos lettres qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures, en disant

AN. 449.

qu'au temps du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à votre sainteté : ce qui n'est pas vrai, mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très-saint pere, à emploïer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune : autorisez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de votre secours ; c'est-à-dire, de votre consentement ; pour procurer la paix & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile œcumenique, qui fut en effet convoqué à Ephese.

XXXIII. Revision de la condamnation d'Eutychés.

Liber. brev. c. 11.

Conc. Calch. p. 141.

Ibid. p. 236. D.

p. 229. bis. B.

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur dont parle Flavien, tendoient à une revision des actes du concile de C. P. qu'il prétendoit n'avoir pas été fidelement redigez : ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à Constantinople dans le baptistere de l'église ; le sixiéme des ides d'Avril, sous le consulat de Protogene, c'est-à-dire le huitiéme d'Avril 449. composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile précedent, & Thalassius de Cesarée y présidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire faisoit l'instruction. On avoit reçu à Constantinople les lettres du pape saint Leon, quelques jours avant cette assemblée. Eutychés n'y vint pas en personne, mais il envoïa les moines Constantin, Eleusinius & Constantius. Eusebe de Dorylée s'opposa à leur entrée, disant ; Si Eutychés

Eutychés se défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphrongue évêque de Juliopolis soûtint la même chose; & que le concile œcumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être reservées, mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés. AN 449.

On voulut encore faire jurer les évêques sur la verité des actes en question; mais Basile de Seleucie dit: Jusques ici nous ne sçavons point que le serment ait été déferé aux évêques; & le patrice n'insista pas. Flavien representa ses notaires qui avoient redigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius l'un d'entre eux, fit plusieurs remontrances pour s'en défendre: attendu que les actes ne pouvoient être suspects, sans que le soupçon retombât sur les notaires. Enfin par ordre du concile, il representa les actes originaux, & Constantius de la part d'Eutychés en rapporta une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté sur les deux premieres sessions. On fit ensuite diverses chicanes sur les réponses d'Eutychés, rapportées par ceux qui avoient été envoyés pour le citer; & sur celles qu'il avoit faites de sa bouche dans le concile. On prétendit aussi, que tout le concile n'avoit pas prononcé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit: Il arrive souvent dans les conciles, qu'un des évêques dit quelque chose, qui est écrit & entendu, comme dit par tout le concile: on en a ainsi usé de tout temps. Les souscriptions approuvent tout. Et à une autre occasion il dit: Souvent les évêques disent plusieurs choses dans les conciles, comme en conference commune

p. 440. D. p. 245. B. p. 248. B. p. 269. p. 253. B. p. 240.

& par maniere de conseil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

p. 244. B. Constantin un des procureurs d'Eutychés dit ensuite : Quand on lut la sentence de déposition, il appella aux conciles des très-saints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jerusalem & de Thessalonique ; & cela n'est point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faisoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie, & à celui de Jerusalem, je ne crus pas raisonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Basile de Seleucie dit : Je le dis en verité, le concile étant encore assemblé ; comme on lui proposoit de reconnoître les deux natures sans mêlange ni confusion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en disant : Je n'ose le dire à cause des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point oüi dire, mais au très-magnifique patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, après la fin du concile. Le patrice dit : que les autres évêques disent, s'ils ont connoissance qu'Eutychés ait appellé. Ils déclarerent qu'ils n'en avoient rien oüi

Eutychés présenta encore une requête à l'empe-
p. 256. reur, pour faire entendre le silenciaire Magnus, sur quelques particularités du concile : ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire, le vingt-septiéme d'Avril la même année 449. pardevant Ariobinde maître des
p. 245. offices, & déclara qu'on lui avoit montré la sentence de condamnation d'Eutychés toute écrite

avant le concile. Macedonius tribun & notaire, déclara aussi qu'Asterius prêtre & notaire l'avoit averti que les autres notaires avoient falsifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la poursuite de Constantin procureur d'Eutychés.

On obligea ensuite Flavien à donner sa confession de foi par ordre de l'empereur. Il y déclare, qu'il suit les conciles de Nicée, de C. P. & d'Ephese, & qu'il reconnoît en Jesus-Christ deux natures après l'incarnation en une hypostase & une personne : qu'il ne refuse pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humanisée. Il anathematise tous ceux qui divisent Jesus-Christ en deux ; & particulierement Nestorius.

Liber. brev. c. 11. Conc. Calch. p. 1. c. 5.

XXXIV. Convocation d'un concile à Ephese.

Niceph. liv. XIV. c. 47.

Cependant l'eunuque Chrysaphius protecteur d'Eutychés, écrivit à Dioscore évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins, s'il vouloit prendre la défense d'Eutychés, & attaquer Flavien & Eusebe de Dorilée. Il excita aussi l'imperatrice Eudocia à embrasser le même parti, principalement pour chagriner Pulquerie. Eutychés de son côté, pria Dioscore de prendre connoissance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur, qu'il falloit assembler un concile universel ; & il l'obtint facilement par les sollicitations d'Eudocia & de Chrysaphius. Nous avons la lettre de convocation adressée à Dioscore, donnée à C. P. le troisiéme des calendes d'Avril après le consulat de Postumien & de Zenon, c'est-à-dire, le trentiéme de Mars 449. Elle porte, que s'étant élevé quelques doutes sur la foi,

Liber. brev. c. 12.

Conc. Calch. act. 1 p. 99.

AN. 449. qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrez avec vous dix métropolitains de votre dépendance, & dix autres évêques, pour vous trouver à Ephese le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarasser le concile; si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Theodoret évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de son église; nous lui défendons de venir au concile, jusqu'à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques; c'est-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

Le quinziéme de Mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur adressée à Dioscore, portant: Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'Orient & les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques, qui passent pour Nestoriens; c'est pourquoi nous ordonnons, que le très-pieux prêtre & archimandrite Barsumas se trouvera à Ephese, pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre séance avec votre sainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, & lui donnant séance & voix dans le concile. C'étoit Eutychés & Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables.

p. 10. D.

p. 106 A.

Il y eut aussi deux laïques destinez pour assister

au concile, comme commissaires de l'empereur; sçavoir Elpide comte du consistoire, c'est-à-dire, conseiller d'état, & Euloge tribun & notaire. Leur commission les charge d'empêcher, qu'il n'arrive de tumulte dans le concile; & si quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de sûreté & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés doivent assister au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne sera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus proconsul d'Asie eut un ordre particulier de prêter main-forte aux deux commissaires, pour empêcher le desordre dans le concile. Il y eut encore une lettre generale de l'empereur au concile, pour en marquer le sujet; qui est de terminer la question de foi, émuë entre Flavien & Eutychés, & chasser des églises tous ceux qui tiennent ou favorisent l'erreur de Nestorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioscore par laquelle l'empereur lui donne la presidence du concile; sçachant bien, ajoûte-t-il, que les saints archevêques, Juvenal de Jerusalem, Thalassius & tous les zelés catholiques seront d'accord avec votre sainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jerusalem.

AN. 449.

Ibid. D.

p. 107. C.

Ibid. E.

p. 110. C.

Le pape saint Leon fut aussi invité au concile avec les évêques d'Occident, mais il ne reçut la lettre de l'empereur, que le troisiéme des Ides de Mai, c'est-à-dire, le treiziéme. Il ne restoit plus que deux mois & demi, jusqu'au premier d'Août, où devoit commencer le concile; & la plus grande partie de ce temps se seroit passé à préparer le voïage des évêques; puisqu'il falloit tenir un concile à Rome, y nommer des députés, & leur donner leurs instruc-

Leo. epist. 28. al. 13. c. 4.

tions. Saint Leon se contenta donc d'écrire diverses lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile, ou du moins faire en sorte que la foi y fût conservée. Il écrivit premierement à l'empereur Theodose le vingt-cinquiéme de Mai : lui déclarant son attachement pour la foi de Nicée ; mais que comme il condamne Nestorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jesus-Christ ait pris la verité de notre chair, c'est-à-dire, Eutychés. C'est pourquoi il supplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois voïant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne se tînt à Ephese: il destina pour y envoïer, Jules évêque de Pouzzole, René prêtre du titre de saint Clement, Hilarius diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de plusieurs lettres.

Epist. 23. al. 9.

v. Quesn. not. 39. ad epist. 24.

XXXV. Lettres de saint Leon à Flavien.

Epist. 24. al. 10.

La plus importante est la lettre à Flavien évêque de Constantinople, où saint Leon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mistere de l'incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui est tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que sçavent tous les fideles : car ils y disent qu'ils croïent en Dieu le pere tout puissant, & en Jesus-Christ son fils unique notre Seigneur, qui est né du Saint-Esprit & de la Vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte saint Leon, suffisent pour ruiner presque toutes les machines des heretiques : car en croïant que Dieu tout puissant & éternel est pere, on montre que son fils lui est coéternel, consubstantiel & entierement semblable. C'est le même fils éternel du pere éternel; qui est né du Saint Esprit & de la Vierge

c. 2.

Marie. Cette generation temporelle n'a rien ôté, ni rien ajoûté à la generation éternelle; mais elle a été emploïée toute entiere à la reparation de l'homme pour vaincre la mort & le démon: car nous n'aurions pû surmonter l'auteur du peché & de la mort, si celui-là n'avoit pris notre nature, & ne l'avoit fait sienne, qui ne pouvoit être infecté par le peché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du saint Esprit dans le sein de la Vierge sa mere: qui l'a enfanté comme elle l'avoit conçu, sans préjudice de sa virginité. S. Leon passe ensuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une veritable chair: par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham; par saint Paul, qui dit, qu'il a été fait du sang de David selon la chair: par la promesse faite à Abraham, de benir toutes les nations par son fils, expliquée par saint Paul, & appliquée à Jesus-Christ: par les propheties d'Isaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui est né pour nous. D'où il conclut que Jesus-Christ n'a pas eu seulement la forme d'un homme, mais un corps veritable tiré de sa mere. L'operation du saint-Esprit n'a pas empêché, que la chair du fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a seulement donné la fecondité à une vierge.

AN. 449.

Matth I. I.
Rom. I. I.
Gen. XII. 3.
Gal. I. II. 8.
Isaï. VII. 14. IX. 6.

Donc l'une & l'autre nature demeurant en son entier, a été unie à une personne; afin que le même mediateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, & qu'il s'est chargé de réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a

c. 3.

AN. 449. mis : il a pris la forme d'esclave, sans la soüillure du peché. Une nature n'est point alterée par l'autre : le même qui est vrai Dieu est vrai homme ; il n'y a point de mensonge dans cette union : Dieu ne
c. 4. change point par la grace qu'il nous fait ; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit : le verbe & la chair gardent les operations qui leur sont propres. L'écriture prouve également la verité des deux natures.

Il est Dieu, puisqu'il est dit : Au commencement étoit le verbe, & le verbe étoit en Dieu. Il est homme, puisqu'il est dit : Le verbe a été fait chair & a habité avec nous. Il est Dieu : Toutes choses ont été faites par lui, & sans lui rien n'a été fait. Il est homme, né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une Vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, & le tres-haut loué par les anges : Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, & en même temps la voix du pere le déclare son fils bien aimé. Comme homme, il est tenté par le demon ; comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme ; mais il est certainement d'un Dieu, de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer, & d'appaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort, & de le ressusciter, d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élemens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit :

il dit : Le pere & moi nous ne sommes qu'un. Comme homme : Le pere est plus grand que moi : car encore qu'en Jesus-Christ il n'y ait qu'une personne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre est le sujet de la souffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le sujet de la gloire commune. AN. 449.

C'est cette unité de personne, qui fait dire que le fils de l'homme est descendu du ciel, & que le fils de Dieu a pris chair de la Vierge ; que le fils de Dieu a été crucifié & enseveli, comme nous disons dans le symbole ; quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur de majesté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jesus-Christ demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis ? moi qui suis le fils de l'homme & que vous voïez avec une veritable chair. S. Pierre répond : Vous êtes le Christ fils du Dieu vivant ; le reconnoissant également Dieu & homme. Après sa resurrection, il montroit son corps sensible & palpable, avec les trous de ses plaïes : il parloit, mangeoit & habitoit avec ses disciples ; & en même temps, il entroit les portes fermées, leur donnoit le saint-Esprit & l'intelligence des écritures : montrant ainsi en lui les deux natures distinctes & unies.

c. 5. *1. Cor. II. 8.* *Matth. XVI. 16.*

Eutychés niant que notre nature est dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : Tout esprit qui confesse que Jesus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu ; & tout esprit qui divise Jesus-Christ, n'est pas de Dieu ; & c'est l'ante-christ. Car qu'est-ce que diviser Jesus-Christ, si ce n'est en separer la nature humaine ? L'erreur touchant la na- *1. Joan. IV. 2.*

ture du corps de Jesus-Christ, anéantit par necessité sa passion, & l'efficace de son sang. Et quand
c. 6. Eutychés vous a répondu : Je confesse que notre Seigneur étoit de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature : je m'étonne que vous n'aïez point relevé un si grand blasphême, puisqu'il n'y a pas moins d'impieté à dire que le fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui après l'incarnation. Ne manquez pas de lui faire retracter cette erreur si Dieu lui fait la grace de se convertir. Mais en ce cas, vous pourrez en user envers lui de toute sorte d'indulgence ; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement deffenduë. Telle est la fameuse lettre de saint Leon à Flavien, destinée à être lûë dans le concile comme un temoignage de la foi de l'église Romaine.

XXXVI. Autres lettres de S. Leon.

Epist. 25. al. 11.

Saint Leon s'explique aussi en écrivant à Julien évêque de Co son legat à Constantinople, afin qu'il eût de quoi soûtenir la verité contre les heretiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite île près de Gnide, aujourd'huy nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accusoit les catholiques de Nestorianisme ; mais que son heresie niant la verité de l'incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystere & toute
c. 2. l'esperance des chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'est point changé en chair, ni en ame, puisque la divinité est immuable ; & que la chair ne s'est point changée au Verbe ; & il ne doit point

paroître impossible, que le Verbe avec la chair & l'ame fasse un seul Jesus-Christ, puisqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui sont de natures si differentes, sont une seule personne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le sein de la Vierge. Ce qui est contre la foi catholique : car il n'a pas pris une humanité deja créée, mais il l'a créé en la prenant ; & c'est retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames aïent vêcu & agi avant que d'être mises dans les corps. L'ame de Jesus-Christ n'est pas distinguée des notres, par la diversité du genre ; mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisoit point de desirs contraires à l'esprit; il n'y avoit point en lui de combat ; mais seulement des affections, soûmises à la divinité.

AN. 449.

c. 3.

Saint Leon écrivit en même temps à l'empereur Theodose, lui déclarant les legats qu'il envoïoit, pour tenir sa place au concile, & pour y porter l'esprit de justice & de misericorde : afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter quelle est la foi chrétienne ; & que l'on pardonne à Eutychés, s'il se repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoïé. Il écrivit à sainte Pulquerie, loüant son zele contre tous les heretiques de son temps. Il parle d'Eutychés avec compassion, comme y croïant plus d'ignorance que de malice, & esperant sa correction : Mais, ajoûte-t-il, s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra révoquer la sentence, que les évêques ont prononcée contre

Epist. 26. al. 11.

Epist. 27. al. 13.

c. 3.

AN. 449.

lui. Il rend raiſon pourquoi il ne va pas au concile en perſonne ; premierement parce qu'il n'y en a point encore d'exemple ; puis à cauſe de l'état preſent des affaires qui ne lui permet pas de quitter Rome ſans mettre le peuple au deſeſpoir. On étoit continuellement en allarmes dans cette décadence de l'empire ; & on craignoit alors principalement les Huns, qui entrerent en Italie trois ans après.

Ep. 28. al. 14.

Saint Leon écrivit auſſi à Fauſte, à Martin & aux autres abbez de C. P. qui avoient ſouſcrit à la condamnation d'Eutichés, pour les encourager à la défenſe de la foi, les renvoïant à ſa lettre à Flavien ; où je penſe, dit-il, avoir ſuffiſamment expliqué notre doctrine, afin que vous la receviez par le miniſtere de votre prélat. Enfin il écrivit une lettre au concile d'Epheſe, qui eſt comme la commiſſion de ſes legats. Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus authentique ; & il donne pouvoir à ſes legats, d'ordonner en commun ave le concile, ce qui ſera agréable à Dieu. C'eſt-à-dire, premierement de condamner l'erreur, enſuite de rétablir Eutychés, s'il ſe retracte & s'il condamne ſon hereſie. Dans toutes ces lettres, il renvoïe à la lettre à Flavien & elles ſont toutes ſix de même datte, des ides de Juin, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene ; c'eſt-à-dire, du trezième de Juin 449. Par une autre lettre à l'empereur Theodoſe, il s'excuſe d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulquerie, & ajoûte : La foi eſt ſi évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raiſonnable de ne point indiquer de concile : car ce n'eſt pas une

Ep. 29. al 15. Conc. Calch. p. 2. c. 13.

Ep. 33. al. 17.

question sur laquelle on puisse douter.

Flavien écrivit une seconde lettre à S. Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & sa condamnation : Dont je vous ai, dit-il, envoïé les actes il y a long-temps, afin que vous fassiez connoître son impieté à tous les évêques de votre dépendance ; & que personne, ignorant ses erreurs, ne communique avec lui, par lettre ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais seulement l'execution du sien, dans le patriarchat d'Occident. Et ce n'étoit pas sans sujet, qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adressa à saint Pierre Chrysologue évêque de Ravenne, séjour ordinaire de l'empereur Valentinien ; mais la réponse qu'il en reçut ne lui étoit pas avantageuse. Elle commence ainsi :

Post. ep. 31. S. Leon. conc. Calch. part. I. c 6.

XXXVII. Lettre de saint Pierre Chrysologue à Eutychés.

Post. Epist. 23. Leon. conc. Calch. part. I. c. 15.

J'ai lû tristement vos tristes lettres : car comme la paix des églises nous donne une joie celeste : ainsi la division nous afflige, principalement quand elle a de telles causes. Les loix humaines éteignent par trente ans les differends des hommes, & après tant de siecles on dispute sur la generation de Jesus-Christ, que la loi divine nous propose, comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'est égaré, en recherchant les principes, & Nestorius en discourant des natures. Il rapporte ensuite quelques passages de l'écriture ; sur le mystere de l'incarnation ; & ajoûte : je vous ferois une plus ample réponse, si notre frere Flavien m'avoit écrit sur cette affaire. Car puisque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons nous juger de ce que nous n'avons ni vû, ni appris

AN. 449.

de ceux qui étoient présens ? Je vous exhorte, mon venerable frere : à vous soûmettre en tout ; à ce qui a été écrit par le bien-heureux pape de Rome : car saint Pierre, qui vit & preside dans son siege, donne la vraïe foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les causes de la foi, sans le consentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre, nous ne voïons plus de mention de ce saint, à qui l'élegance de son discours a donné le surnom de Chrysologue, c'est-à-dire, parole d'or. Il nous reste de lui cent soixante & seize sermons, la plûpart sur des sujets de l'évangile ; & l'église honore sa memoire le second jour de Decembre.

Mart. R. 2. Dec.

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Ephese.

Conc. Calch, act. I. p. 115.

Le concile d'Ephese, convoqué par l'empereur pour le premier jour d'Août, s'assembla le huitiéme du même mois, c'est-à-dire, selon les Romains, le sixiéme des ides d'Août ; selon les Egyptiens, le quinziéme de Mesori, indiction troisiéme, après le consulat de Zenon & de Posthumien, qui est l'an 449. La séance se tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Ephese, dans l'église nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, d'Asie, du Pont & de Thrace. Dioscore d'Alexandrie tenoit la premiere place suivant l'ordre de l'empereur ; ensuite est nommé Jules tenant la place du pape saint Leon. Car c'est ainsi qu'il faut lire, suivant les meilleurs exemplaires latins & les anciens historiens & non pas Julien ; & c'est Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoïé. Après lui sont nommez Juvenal de Jerusalem, Dom-

Evagr. 1. hist. c. 10. Brevic. hist. Euty. h. tom. 4. conc. p. 1279. D. Prosp. Chr. Ap. & Prot. Coss. p. 53.

v. Quesn. not. 39. ad ep. Sancti Leon. & Baluz. pref. in conc. Calched. n. 3031.

nus d'Antioche, Flavien de Constantinople, qui n'avoit ainsi que le cinquiéme lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, sont nommez les exarques & les métropolitains ou leurs vicaires ; sçavoir, Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée en Cappadoce, Eusebe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaste en Armenie, Cyrus d'Aphrodisiade en Carie, Erasistrate de Corinthe, Quintillius d'Heraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques sont nommez les prêtres, premierement l'abbé Barsumas, puis quatre députez d'évêques absens ; & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarus & le notaire Dulcitius légats du pape. Il n'est point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'ile de Delos. Eutychés étoit aussi à Ephese : ni le vœu de ne point sortir de son monastere, ni son grand âge, ni ses infirmitez ne l'avoient point empêché de faire ce voïage.

AN. 449.

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'église d'Alexandrie, fit fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Ephese ; & après avoir dit le sujet du concile en termes generaux, il lut par ordre de Dioscore la lettre de l'empereur, pour la convocation du concile. Ensuite l'évêque Jules légat du pape dit : Notre saint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui servoit d'interprete. Le diacre Hilarus par le même interprete, ajoûta : Notre empereur trés-chrétien a appellé par ses lettres notre bienheu-

Conc. Calch. act. I. p. 11. G. Sup. xxv. n. 37.

p. 122. B.

AN. 449. reux évêque Leon, pour assister au saint concile; & sa sainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous sçavez que le pape n'a assisté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Ephese; ni à aucun autre semblable: c'est pourquoi il nous a envoïez ici pour le representer, & nous a chargez de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioscore dit: que l'on reçoive les lettres écrites au saint concile œcumenique, par notre trés-saint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean proposa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioscore; & Juvenal de Jerusalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit, que Barsumas assisteroit au concile. Juvenal dit: J'ai reçu un pareil ordre touchant Barsumas; c'est pourqui il est raisonnable qu'il assiste au concile. Ensuite le comte Elpide lut la commission de l'empereur, pour lui & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la lettre de l'empereur au concile, qui accusoit Flavien d'avoir ému des disputes sur la foi contre Eutychés.

c. 116. A. *c. 117.*

Alors Thalassius évêque de Cesarée dit: que suivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la question de la foi, toute autre affaire cessante. L'évêque Jules legat du pape en convint. Dioscore dit: Nous ne sommes pas assemblez pour exposer la foi que nos peres ont déja exposée, mais pour examiner si les nouvelles opinions conviennent aux décisions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres? Le concile dit: Si quelqu'un la change qu'il soit anathême: Si quelqu'un

qu'un y ajoute, qu'il soit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques acclamations à la loüange de Dioscore. Alors le comte Elpide dit : Puisque vous êtes d'accord sur la foi, ordonnez que l'on fasse entrer l'archimandrite Eutychés, qui est le sujet de cette action ; & qu'il vous explique ses sentimens. Le concile y consentit, & quand il fut entré, Thalassius de Cesarée l'invita à expliquer ses défenses. *p. 131. E.*

XXXIX. Requête d'Eutychés.

Eutychés dit : Je me recommande au Pere & au Fils, & au saint-Esprit, & à votre justice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi : faites-le lire. On le lut : Il contenoit le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre & mourir suivant cette foi, & d'anathematiser Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius & tous les heretiques, jusques à Simon le magicien ; & ceux qui disent, que la chair de Jesus-Christ est descenduë du ciel. Ensuite il ajoutoit : Vivant suivant cette foi, j'ai été accusé par Eusebe évêque de Dorilée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit heretique, sans specifier aucune heresie : afin qu'étant surpris & troublé dans l'examen de ma cause, il m'échappât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit presque toujours avec mon accusateur ; croïant, parce que j'avois accoutumé de ne point sortir du monastere, que je ne me presenterois pas, & qu'il me déposeroit comme défaillant. En effet, lorsque je venois du monastere à Constantinople, le silentiaire Ma- *p. 134. A.* *p. 135. E.* *p. 142. A.*

gnus, que l'empereur m'avoit donné pour ma sureté me dit ; que ma presence étoit desormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être oüi.

AN. 449.

Sup. n. 33. Sa déposition le fait voir. Quand je me fus présenté à l'assemblée, on refusa de recevoir, ni de faire lire ma confession de foi ; & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephese, on voulut m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephese, & du concile de Nicée : je demandai que votre saint concile en fût informé, étant prêt de me soumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition, p. 133. que Flavien avoit dressée contre moi, long-temps Sup. 33. auparavant, comme il avoit voulu ; & l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été verifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers vous, ni aucun respect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai soutenus contre les heretiques, mais il m'a condamné d'autorité absoluë. Il m'a livré pour être mis en pieces comme heretique, par la multitude amassée exprès dans la cathedrale & dans la place, si la providence ne m'avoit conservé. Il a fait lire en diverses églises la sentence prononcée contre moi, & a fait souscrire les monasteres : ce qui ne s'est jamais fait, comme vous sçavez, même contre les heretiques. Il l'a envoïée en Orient, & l'a fait souscrire en plusieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été jugés : quoiqu'il eût dû commencer par l'envoïer

aux évêques, à qui j'avois appellé. C'est ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur ; afin que vous soïez juges du jugement rendu contre moi. AN. 449.

Apres cette lecture, Flavien de Constantinople dit : Son accusateur étoit Eusebe, ordonnez qu'il entre. Le comte Elpide dit : l'empereur a ordonné, P. 146. D. que ceux qui ont été juges, soient maintenant parties. Je réponds donc à l'archevêque Flavien, que l'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause : ainsi le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux seculiers. Vous êtes maintenant assemblez pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur, & recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on lise tout le reste des actes de la cause. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le suivirent. Ainsi Eusebe de Dorilée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eutichés y fût admis. Après P. 150. que tous les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioscore demanda aussi l'avis à Jules legat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on lise les actes, à condition que l'on lise auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajouta : D'autant plus que le très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres qu'après s'être fait lire les actes dont vous demandez la lecture. Eutychés dit : Les envoïez du très-saint archevêque de Rome Leon, me sont devenus suspects : car ils logent chez l'évêque Flavien, ils ont dîné chez lui, & il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préju-

AN. 449. dice. Dioscore dit : Il est dans l'ordre de lire premierement les actes de la cause, puis les lettres du très-pieux évêque de Rome. On éluda ainsi pour la seconde fois la lecture de la lettre du pape ; & on lut les actes du concile, tenu à C. P. le huitiéme de Novembre 448. & les jours suivans, dont Flavien & Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire.

Sup. n. 24. 25. & c.

XI. Lecture des actes de C. P. &c.

En lisant le libelle d'Eusebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nommoit saint Cyrille, le concile d'Ephese s'écria : La memoire de Cyrille est éternelle. Dioscore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoute, maudit qui en ôte. Jules legat du pape dit : Le siege apostolique croit ainsi. Après qu'on eut lû la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche pour la réunion, où il insiste sur la distinction des deux natures : Eustache évêque de Beryte dit : que saint Cyrille s'étoit encore expliqué dans plusieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone & à Successus de Diocesarée, où il dit entre autres ces paroles : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une seule nature du verbe incarné ; & confirme cette expression par le témoignage de S. Athanase.

p. 151 E.

p. 174. B.

p. 223. A. Quand ce vint à la derniere session, à l'endroit où Eusebe de Dorilée pressoit Eutychés de confesser deux natures après l'incarnation, & que Jesus Christ nous est consubstantiel selon la chair, le concile d'Ephese s'écria : Otez, brûlez Eusebe. Qu'il soit brûlé vif : qu'il soit mis en deux ; comme il a divisé, qu'on le divise. Dioscore dit : Pouvez-vous souffrir ce discours, qu'on dise deux na-

tures après l'incarnation. Le concile dit : Anathême à qui le soutient. Dioscore dit : J'ai besoin de vos voix & de vos mains : si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et après qu'on eut lu la déclaration d'Eutychés, Dioscore dit : Quelle profession de foi approuvez-vous ? celle d'Eutychés, dit le concile. Eusebe est un impie : faisant allusion à son nom, qui signifie pieux. Après les actes du concile de C. P. on lut aussi ceux de l'assemblée tenuë le huitiéme d'Avril 449. pour la revision de ces actes, & l'information du vingt-septiéme d'Avril. Ibid. E. p. 256. D. Sup. n. 35. p. 2. s. C.

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis y étant invitez par Dioscore. Juvenal de Jerusalem commença, & dit : Eutychés aïant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Ephese : je l'ai trouvé très-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans son monastere & dans son rang. Le concile dit : Ce jugement est juste. Domnus d'Antioche dit : Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de Constantinople au sujet d'Eutychés, j'ai souscrit à sa condamnation ; mais sur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confesse la foi de Nicée & du premier concile d'Ephese, je suis d'avis, comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de sa communauté. Etienne d'Ephese, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même ; excepté les legats du pape, dont il n'est point fait mention. Barsumas opina après tous les évêques ; & comme il p. 256. D. p. 276. A.

AN. 449. étoit Syrien, & ne parloit pas Grec, le moine Eusebe lui servit d'interprête. Enfin Dioscore comme president, donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutichés.

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête presentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes. Touchez des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignitez, nos charges & nos esperances : pour former une p. 277. communauté de moines jusques au nombre de trois cens, sous sa conduite du très-pieux archimandrite Eutychés, & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans. Mais le reverendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & nous proteger, a opprimé notre pasteur par des calomnies; & l'aïant déposé, nous a fait dire par le prêtre Theodose accompagné de quelques autres clercs, de nous separer de lui, & de ne pas même lui parler, & de conserver à Flavien les biens du monastere au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit, autrement que nous serions privez des divins misteres, avec notre abbé.

En effet le saint autel que Flavien lui même avoit dressé six mois avant cette entreprise, est sans sacrifice; nous sommes demeurez liez de cette injuste censure, jusques à votre saint concile; & quelques-uns de nos freres sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de notre Seigneur, celle de l'Epiphanie & celle de la Resurrection, où les évêques donnent l'absolution à la plûpart des pecheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons

cette rigueur, observant en tout le reste les exercices ordinaires de la regle monastique. C'est pourquoi nous vous supplions d'avoir compassion de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, & d'imposer à celui qui nous a ainsi traitez la peine de son injustice. Cette requête étoit souscrite par le prêtre Narses, dix diacres, trois soudiacres & seize autres moines, trente cinq en tout. Dioscore leur demanda leur confession de foi; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés; sur quoi de l'avis de Juvenal de Jerusalem & de tout le concile, ils furent déclarez absous & rétablis dans la communion de l'église & les fonctions de leurs ordres. p. 280. E.

XLI. Condamnation de Flavien, &c.

Ensuite Dioscore proposa de faire lire ce qui avoit été décidé sur la foi dans le premier concile d'Ephese, & les autres évêques l'aïant approuvé, on lut les actes de la sixiéme session, tenuë le vingt-deuxiéme de Juillet 431. contenant le symbole de Nicée, les passages des peres sur l'incarnation, la requête de Charisius avec la fausse confession de foi de Theodore de Mopsuëste, & les extraits des livres de Nestorius. Après cette lecture, Dioscore dit: Je croi que vous approuvez tous l'exposition des peres de Nicée, confirmée par le concile précedent tenu ici; & nous avons oüi qu'il ordonne, que si quelqu'un dit, ou pense quelque autre chose, ou fait quelque autre question, il doit être condamné. Que vous en semble? Que chacun dise son avis par écrit. Thalassius de Cesarée déclara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Ephese, & qu'il detestoit tous ceux qui pensoient quelque chose de contraire. Les autres évêques opinerent de même: Jules legat du pape p. 281. D p. 284. &c. Sup. l. xxv. n. 56. p. 292. p. 296. p. 300. E.

AN. 449. déclara, que c'étoit le sentiment du siege apostolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta : cela est confor-
p. 301. D. me aux lettres que le siege apostolique vous a écrites;
p. 304 E. & si vous les faites lire, vous verrez qu'elles sont conformes à la verité. Toutefois on n'eût point d'égard à sa remontrance

Au contraire Dioscore aïant posé son principe, en tira la consequence qu'il prétendoit, & dit : Le saint concile de Nicée, & le saint concile d'Ephese ont exposé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre chose seroit condamné. Vous voïez d'ailleurs, que Flavien ci-devant évêque de C. P. & Eusebe de Dorilée ont tout renversé, & causé du scandale dans toutes les églises. Il est donc clair, qu'ils se sont eux-mêmes soumis aux peines ordonnées par
p. 305. nos peres. C'est pourquoi en confirmant leurs décisions ; nous avons jugé, que les susdits Flavien & Eusebe seront privez de toute dignité sacerdotale & épiscopale. Dites tous votre avis, pour être inseré aux actes ; & sçachez que les empereurs seront informez de tout ce qui se fait aujourd'hui. Flavien dit : Je vous recuse. Hilarus diacre de l'église Romaine dit : *Contradicitur* ; c'est à dire : On s'y oppose. Et ce mot latin fut inseré dans les actes grecs.

Toutefois Juvenal de Jerusalem prononça, ainsi que Dioscore, la déposition de Flavien & d'Eusebe, comme aïant alteré la foi de Nicée & d'Ephese ; & il fut suivi de Domnus d'Antioche, de Thalassius de Cesarée, d'Eusebe d'Ancyre, d'Etienne d'Ephese & de tous les autres. Barsumas même prononça comme juge, après tous les évêques. Ensuite ils suscrivirent tous, excepté les legats du pape. C'est ce que

ce que portent les actes du concile d'Ephese, mais les choses ne s'y passerent pas si doucement.

Quand Dioscore commença à prononcer sa sentence contre Flavien, Onesiphore évêque d'Icone se leva avec plusieurs autres; prit les genoux de Dioscore en le suppliant de n'en rien faire. Dioscore se leva de son siege, & debout sur son marche pied, il dit: quand on me couperoit la langue je ne dirai pas autre chose; & comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria: Où sont les comtes? On fit entrer le proconsul avec une grande multitude de soldats, armés d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainsi la plûpart des évêques souscrivirent par force sur un papier blanc, aïant été retenus jusques au soir enfermés dans l'église, sans leur donner du repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas souscrire, furent envoïez en exil. Le diacre Hilarus s'échappa à grande peine, & vint à Rome par des chemins détournez. Il y eut quelques autres évêques déposez dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention; sçavoir, Ibas d'Edesse & Daniel de Carres son neveu, Aquilin de Byblus & Savinien de Perrhe. Theodoret y fut aussi déposé, quoi qu'absent; & même Domnus d'Antioche, pour avoir retracté sa souscription forcée à la condamnation de Flavien; ce qui se passa ainsi par l'artifice de Dioscore. Trois jours après la séance, où Flavien avoit été déposé, Dioscore produisit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de saint Cyrille, les accusant d'obscurité, & le fit déposer com-

Conc. Calch. act. 1. p. 253.

Ibid. p. 130. D.

Ep. Pulch. part. 1. conc. Calch. c. 35.

Evagr. 1. c. 10.

Niceph. XIV. c. 47.

Brevic. hist. Eutyc. to. 4. conc. p. 1080. B.

AN. 449. me suspect de Nestorianisme, quoiqu'il fut absent & malade. On ne sçait ce que devint Domnus depuis ce temps-là ; mais on conjecture qu'il retourna au monastere de saint Euthymius, & qu'il y mourut quelque-temps après. Ainsi finit ce concile, plus connu sous le nom de brigandage d'Ephese.

Evagr. 1. c. 10.

Flavien & Eusebe furent mis en prison ; mais Flavien outre sa protestation dans le concile, donna aux légats du pape un libelle, par lequel il appelloit au siége apostolique. Après le concile Dioscore se retira aussi tôt, & prononça une excommunication contre le pape saint Leon, qu'il fit souscrire par environ dix évêques, qui étoient sortis d'Egypte avec lui. On envoïa Flavien en exil; mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçus, principalement de Barsumas & de ses moines. L'église honore sa memoire le dix-huitiéme de Fevrier. A sa place, & apparemment après sa mort, on ordonna évêque de Constantinople, Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à Constantinople apocrisiaire de Dioscore. Ainsi il y eut un schisme dans l'église : les évêques d'Egypte, de Thrace & de Palestine suivoient ceux de la communion de Flavien ; & ce schisme dura jusques à la mort de l'empereur Theodose. Ce prince publia même un édit, portant approbation du second concile d'Ephese, & défense d'ordonner aucun évêque qui soutienne l'herésie de Nestorius & de Flavien, car il suppose que c'est la même doctrine ; & de garder les écrits de Theodoret qu'il met au rang de ceux de Nestorius.

Libel. Theod. conc. Calch. act. 3. p. 397. B.
Prosp. Chr. int. Marc Ch. an. 449.
Conc. Calch. act. 4. p. 524. E.
Martyr. R. 18. Feb. lib. brev. c. 12.
Conc. Calched. part. 3. c. 10.

Cependant saint Leon étoit fort en peine de ce qui se passoit en Orient ; & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles ; c'est pourquoi trouvant l'occasion d'un homme considerable nommé Eupsychius, il écrivit à Flavien pour lui témoigner son inquiétude : la lettre est de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement instruit de tout, quelque-temps après le retour de son archidiacre Hilarus. *Ep. 35. al. 21.*

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Tandis que saint Leon étoit dans cette attente, il reçut une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faisoient sçavoir l'élection de Ravennius dans le siege d'Arles, à la place de saint Hilaire. La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée. Nous confirmons dit-il, par notre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en consacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de sainte memoire, un homme que nous n'estimons pas moins, notre frere Ravennius ; & cela d'un consentement unanime selon les desirs du clergé, des magistrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un siege si important : on n'attendoit pas son consentement pour le consacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont use le pape saint Leon, en parlant de saint Hilaire d'Arles nonobstant tout ce qui s'étoit passé entr'eux. Cette lettre est dattée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit aussi à Ravennius, qu'il connoissoit déja, parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de saint Hilaire : l'exhortant à cultiver toutes les vertus epis- *Ep. 36. al. 106.* *Sup. n. 4.* *Ep. 37. al. 90.*

copales, & à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de son troupeau. Peu de jours après, c'est à-dire, le vingt-sixiéme d'Août, il lui écrivit encore, pour l'avertir de se donner de garde d'un vagabond nommé Petronien, qui couroit par les provinces de Gaule, se disant diacre de l'église Romaine. Avertissez, dit saint Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les églises.

Ep. 38. al. 107.

XLIII.
Concile de Rome contre celui d'Ephese.

Ep. Leon. 16. al. 4 c. ult.
Ep. Hilari ap. Leon p. 530.
Ep 40. al. 25. conc. Calch. p. 1. c. 19.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre, il se trouva assemblé tout à propos, pour déliberer sur ce qui s'étoit passé à Ephese : qui fut condamné tout d'une voix ; & on écrivit plusieurs lettres au nom de saint Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodose, où il se plaint de la violence de Dioscore, & de l'irregularité du concile d'Ephese. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas assisté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives pour faire au gré de Dioscore ces souscriptions impies, sçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéissoient : nos légats y ont resisté constamment, parce qu'en effet tout le mistere de la foi chrétienne est détruit, si on n'efface pas ce crime qui surpasse tous les sacrileges. Nous vous conjurons donc, mes confreres, & moi, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jesus-Christ ; nous vous conjurons devant l'inséparable Trinité, & devant les saints anges, d'ordonner que toutes choses demeurent en même

état où elles étoient avant tous ces jugemens : jusques à ce que l'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques. AN. 449.

Et ensuite : toutes les églises de nos quartiers & tous les évêques vous supplient avec larmes, puisque les notres ont fidelement reclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la célébration d'un concile general en Italie : pour ôter tous les doutes sur la foi, & toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces Orientales y viennent aussi, afin que ceux qui se sont écartez par foiblesse, puissent être rétablis. Vous verrés par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien notre demande est nécessaire, après un appel interjetté. On ne doute pas que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique ; & l'application qu'en fait saint Leon est remarquable. Car encore qu'ils semblent déferer au pape seul le jugement des appellations interjettés par les évêques : saint Leon le défere au concile universel, & conclut la nécessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Leon & du concile de Rome est à sainte Pulquerie. Il s'y plaint, comme dans la précedente, que sa lettre à Flavien n'a point été luë à Ephese : il déclare, que tous les évêques d'Occident conservent la communion avec Flavien, & prie la princesse d'appuïer auprès de l'empereur la demande d'un concile universel. La troisiéme lettre est au clergé, aux magistrats & au peuple de C. P. pour les consoler & les exhorter à demeurer fermes dans

Sup. liv. XXI. n. 39. & l. XXIV. n. 6.

v. Quesn. Dissert. 8.

Ep 41. al. 26.

Ep. 45. al. 21.

la foi & dans l'obéïssance de leur évêque. Car, dit
AN. 449. saint Leon, quiconque osera usurper le siege de Flavien de son vivant, ne sera jamais dans notre communion, ni au nombre des évêques. La qua-
Ep. 47. al. 28. triéme lettre est à Fauste, Martin, Pierre Magnus, Elie & Emmanuel, tous prêtres & abbez de Constantinople, & tend à même fin de les consoler & les affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres sinodales sont de même datte du jour des ides d'Octobre, sous le consulat d'Asterius & de Protogene, c'est-à-dire, du quinziéme d'Octobre 449.

Saint Leon écrivit encore d'autres lettres en son particulier. Premierement à saint Flavien, pour le
Ep. 41. al. 27. consoler & l'encourager: car il n'avoit pas encore appris sa mort. A Anastase de Thessalonique, pour le feliciter de ne s'être point trouvé à Ephese, &
Ep. 43. al. 29. l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à soutenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magistrats & au peuple de Constantino-
Ep. 41. al. 30. ple, pour les instruire plus au long de la foi de l'in-
Ep. 46. al. 23. carnation; qu'ils doivent conserver. Cette derniere semble avoir été écrite plus tard que les autres: car saint Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoïé copie; & qui devoient être celles, par lesquelles ils avoient désapprouvé publiquement la déposition de Flavien. Saint Leon dans cette lettre, apporte entr'autres preuves de l'incarnation le sacrement de l'eucharistie, où les enfans même, dit il, reconnoissent de leur bouche la verité du corps & du sang de Jesus-Christ. C'est qu'a-

lors les enfans les recevoient & répondoient, *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pulquerie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à C. P. lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephese, la peine qu'il avoit euë à se sauver, & les violences de Dioscore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident.

AN. 449.
Conc. Calch. p. 1. c. 2

XLIV.
Theodoret écrit à S. Leon.
Ep. 113. ap. S. Leon p. 531.

Theodoret aïant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephese, écrivit au pape saint Leon une grande lettre où il reconnoît d'abord, que le saint siége tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les loüanges de Rome & de saint Leon en particulier. *c. 2.* Il releve son zéle contre les Manichéens, & sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir luë & admirée comme le langage du Saint-Esprit. Puis venant à sa cause, *c. 3.* il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeller & sans l'attendre, absent & éloigné de trente-cinq journées. Il represente ses *c. 4.* travaux pour l'église. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, ni sous Theodote, ni sous les évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'église plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens : il ne reste pas un herétique dans les huit cens paroisses que je gouverne. Dieu sçait combien j'ai reçu de coups de pierres, & quels combats j'ai soutenus contre les païens & les Juifs. J'ai écrit plusieurs ou- *c. 5.* vrages depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On y peut voir aisément, si j'ai gardé la regle de la foi, où si je m'en suis écarté.

Ne rejettez pas, je vous supplie, ma très-humble priere, & ne meprisez pas ma vieillesse, chargée d'opprobres après tant de travaux. Avant toutes choses, je desire sçavoir de vous, si je dois acquiescer à cette injuste déposition. J'attens votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus personne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin, que je ne suis pas en peine de mon honneur, mais du scandale, & de ce que plusieurs d'entre les simples, principalement d'entre les heretiques convertis, peuvent me regarder comme herétique, voïant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de discerner la doctrine, ni de considerer, que depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis, ni maisons, ni terre, ni sepulchre, pas même une obole ; mais j'ai embrassé la pauvreté volontaire, aïant distribué mon patrimoine aussi-tôt après la mort de mes parens comme sçait tout l'Orient. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius & Abraham corévêque, & Alypius exarque des moines, qui sont chez nous : ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

c. 6. / c. 7. (marginal notes beside "tes choses" and "ni terre")

Ep. 116. Il chargea les mêmes députez de trois autres lettres. A René prêtre de l'église Romaine & un des légats pour le concile d'Ephese dont Theodoret ne sçavoit pas la mort : au contraire il suppose qu'il a assisté au concile. Il y reconnoît la primauté du saint siége sur toutes les églises du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée

infectée d'aucune hérésie. La seconde lettre est à l'archidiacre de Rome, c'est-à-dire, à Hilarus, à qui toutefois Theodoret parle, comme ne sçachant pas qu'il eut été à Ephese. La troisiéme, à un évêque nommé Florentius ; mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec saint Leon prendre connoissance de sa cause. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du païs : ou du moins de se retirer à son monastere, distant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de soixante & quinze, & à trois milles d'Apamée ; & cela, sur ce qu'il avoit appris qu'on vouloit aussi le chasser de Cyr. Quoique nous n'aïons point les réponses de saint Leon & des autres Occidentaux à Theodoret : nous voïons par la suite que sa députation fut bien reçûë, & que le pape le rétablit dans l'épiscopat, sans avoir égard au jugement de Dioscore. L'empereur lui permit aussi de se retirer à son monastere, où l'on croit qu'il composa son histoire ecclésiastique ; & il y écrivit plusieurs lettres pour sa justification & la consolation de ses amis.

ep. 118.

ep. 117.

ep. 119.

conc. Calch. act. 1. p. 102. B. D.

ep. 122. 123. &c.

Saint Leon réçut cependant une réponse de la princesse Pulquerie, témoignant son affection pour la foi catholique, dont il la remercia, la priant toujours de soutenir la demande qu'il faisoit d'un concile ; car, dit-il, les choses humaines ne peuvent être en sûreté, si la foi n'est soutenuë par l'autorité roïale & sacerdotale. Sa réponse est du seiziéme des calendes d'Avril, sous le septiéme consulat de Valentinien avec Avienus, c'est-à-dire, du dix septiéme

ep. 48. al. 31.

AN. 450.

ep. 49. al. 32.

Mars 450. Le même jour il écrivit à Martin & à Fuste abbez de C. P. pour répondre à une lettre qu'ils lui avoient écrite en même temps qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome : il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique.

XLV.
Reglement entre Arles & Vienne.

Post epist. 49. S. Leon.

Vers le même temps, il reçut deux députations de Gaule : la premiere de l'évêque de Vienne, qui se plaignoit que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison : la seconde députation étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoïé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainsi : Il est notoire à toutes les Gaules, & n'est pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçu un évêque ; sçavoir saint Trophime envoïé par l'apôtre saint Pierre : que d'elle la foi s'est repanduë dans le reste des Gaules, & par consequent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. Il n'est pas nécessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étenduë : il suffit de l'entendre de la province Narbonnoise entiere, c'est à dire, de l'ancienne province Romaine, & ce qui est dit de la mission de saint Trophime par saint Pierre, signifie seulement qu'il fut envoïé par le saint siege. La requête continuë : Aussi nos prédecesseurs ont toujours honoré l'église d'Arles comme leur mere : nos villes lui ont toujours demandé des évêques, & son évêque nous a toujours consacrés nos prédecesseurs & nous. Vos prédécesseurs ont confirmé par leurs lettres les privileges de cette église : comme nous ne doutons pas

qu'il ne se trouve dans les archives du saint siege. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'église Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoutent les avantages temporels de la ville d'Arles. Constantin lui a donné son nom : Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur temps on y a donné & reçu le consulat : le préfet du prétoire y fait sa résidence. De-là vient que cette église a toujours eu le gouvernement, non seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commission du saint siege, de toutes les Gaules. AN. 450.

La réponse de saint Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle est adressée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prévenus par ses lettres & ses députés. Les uns & les autres representerent leurs interêts, il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre, de divers avantages. C'est pourquoi saint Leon confirma l'autorité, qu'il avoit déja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la prétention de S. Hilaire d'Arles, & ordonna, que l'évêque de Vienne présideroit aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble ; & que les autres villes de la même province seroient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du troisiéme des nones de Mai, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoïoit avec celle de saint Cyrille. Il dit, qu'il a retenu long-temps les ep. 50. al. 109. ep. 51. al. 110.

AN. 450.

députés de l'église d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisoit au sujet de la nouvelle hérésie contre l'incarnation : ce qui me semble marquer qu'ils assisterent au concile de Rome du mois d'Octobre précedent ; & il renvoïe à eux pour apprendre de leur bouche ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodose.

conc. Calch. p. 1. c. 25. &c. & post. epist. S. Leon. 47.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de saint Pierre, c'est-à-dire, comme l'on croit, à la fin de Juin de cette année 450. sa mere Galla Placidia & sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voïage de pieté. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'église de saint Pierre, & quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à-dire, le jour de la fête, le pape saint Leon se presenta à l'empereur avec plusieurs évêques des diverses provinces d'Italie : car il leur étoit ordinaire de s'assembler à Rome pour cette solemnité. Après la priere, étant encore à l'autel, ils se presenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du péril où la foi étoit exposée ; & leur representant le désordre arrivé en Orient & l'injuste déposition de Flavien, par la passion de Dioscore. Ils supplioient donc l'empereur & les imperatrices par la sainteté du lieu où ils étoient, d'en écrire à l'empereur Theodose, & de le prier d'assembler en Italie un concile general de tout le monde, pour reparer ces désordres. Il y eut des actes dressez de cette action, contenant les prieres & les acclamations qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodose, le priant de conserver la dignité de saint Pierre,

& la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au-dessus de toutes les églises; ensorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'est pour cela, ajoute-t-il, que suivant les conciles, l'évêque de C. P. a appellé à lui. Je vous prie donc que tous les autres évêques du monde étant assemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoissance de toute la cause, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux imperatrices écrivirent dans le même sens. Placidia écrivit en son particulier à Pulquerie, pour l'obliger à conspirer au même dessein. AN. 450.

Saint Leon avoit reçu réponse de l'empereur Theodose sur la lettre sinodale du mois d'Octobre 449. Theodose disoit que le concile de Nicée étoit suffisant, sans qu'il fut besoin d'en assembler de nouveau; & demandoit, que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de C.P. à la place de Flavien. Saint Leon suspend son jugement à cet égard, jusques à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius; & demande, qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoïe sa profession de foi au saint siege, pour être publiée par toutes les églises. Qu'elle soit conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, à celle de saint Leon écrite par lui-même à Flavien; & qu'il rejette de sa communion ceux qui croïent autrement sur l'incarnation. J'envoïe, ajoute-t-il, mes freres les évêques Abundius & Asterius, & les prêtres Basile & Senateur, afin que si l'évêque de C. P. confesse la même foi, nous nous réjoüissions de la paix de l'église; & si quelques-uns s'en éloignent, que votre clemence ac- pag. 52. al. 53.

AN. 450. corde un concile universel en Italie, comme le sinode assemblé pour ce sujet à Rome l'a demandé avec moi.

ep. 53. al. 34. Il écrivit en même temps à Fauste, à Martin & autres abbez de C. P. au nombre de seize, les priant de se joindre à ses légats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbez, sont de même datte du seiziéme des calendes d'Août, sous le consulat de Valentinien & d'Avienus, c'est-à-dire, du dix-septiéme de Juillet 450. *ep. 54. al. 35.* Trois jours après il écrivit à l'imperatrice Pulquerie à même fin.

conc. Calch. p. 1. c. 29. 30. 31. La réponse de Theodose à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des discours generaux d'honnêteté pour eux & d'attachement à la religion. Il les renvoïe à ce qu'il a écrit au pape sur ce sujet, & soutient le jugement du concile d'Ephese, & la condamnation de Flavien.

XLVII. Mort de Theodose. Marcien empereur.

Marcell. Chron. an. 450. *Niceph. XIV. c. 49.* *Prosp. integ. h. an. Marc. Chr. 450.* *Chr. Pasc. p. 319. Idac Chr. Olymp. 30.* *Evag. 1. c. 21. 22.* *Niceph. XIV. c. 9.*

L'eunuque Chrysaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au schisme de Dioscore, & qui étoit fort décrié par son avarice, fut disgracié bien-tôt après, envoïé dans une isle & mis à mort par le conseil de Pulquerie. L'empereur Theodose mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet, âgé de quarante neuf ans, dont il avoit regné quarante-un. L'imperatrice Eudoxia son épouse, quitta C. P. & sous prétexte d'un vœu, retourna à Jerusalem, où elle acheva ses jours, & d'où elle envoïa à Pulquerie l'image de la Vierge, qui passoit pour avoir été faite par saint Luc. Ainsi Pulquerie sœur du deffunt empereur demeura maî-

tresse de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie & grand capitaine. Il fut reconnu par le suffrage du senat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le consentement de l'empereur Valentinien qui commandoit en Occident, & qui toutefois agréa ensuite cette élection. Pulquerie épousa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui; mais à condition de demeurer vierge: aussi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épousa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

AN. 450.
Theod. lect. c. 1. 2.
Evagr. II. hist. c. 1.
Evagr. II. c. 16. III. c. 26.
Chr. Pasch p. 319.

Dès le commencement de son regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines les herétiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour suivre l'hérésie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année suivante 451. il fit une loi très-severe contre l'idolâtrie. Elle porte défenses d'ouvrir les temples fermez depuis long temps, d'en orner les portes de festons, d'allumer du feu sur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes; le tout sous peine du dernier supplice, avec confiscation des biens.

l. ult. c. de apost.
l. 7. c. de pag.

Les légats du pape S. Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à C. P. qu'après la mort de l'empereur Theodose, & fu-

XLVIII.
Concile de C. P. sous Anatolius.

AN. 450.

Acta S. Abund. ap. Bar. an. 405. p. 120.

rent reçus favorablement par Marcien & Pulquerie. Anatolius évêque de C. P. assembla un concile des évêques qui se trouvoient présens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundius évêque de Côme l'un des légats, présenta la lettre de saint Leon à Flavien. Elle fut lûë publiquement, & trouvée conforme aux autoritez des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement & y souscrivit, disant anatheme à Eutychés & à Nestorius, à leur dogme & à leurs sectateurs. Tous les assistans évêques, prêtres, abbez & diacres en firent autant.

Ensuite les quatre légats du pape, Abundius & Asterius évêques, Basile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, & dirent aussi anatheme à Eutychés, & à tous ceux qui suivant son erreur, disoient, qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, & une seule nature après. Ils dirent aussi anathemeà Nestorius & à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

Epist. Pulchr. 1. p. conc. Calch. c. 31.

L'empereur Marcien fit rapporter à C. P. le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des apôtres, avec ses prédecesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avoient été exilez, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien; entr'autres Theodoret, comme il paroît par ses lettres de remerciment aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rappel, les patrices Anatolius & Vincomale,

ep. 138. 139.

male. Il les prie de procurer la celebration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice assistent en personne, pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius legat du pape une lettre, où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edesse & Aquilin de Byblus en ont fait autant. *Ap. Bar. an. 450. p. 121.*

L'empereur Marcien incontinent après son élection, écrivit au pape saint Leon, comme au chef de la religion; pour se recommander à ses prieres, & lui proposer en general la celebration d'un concile. L'imperatrice Pulquerie lui manda ce qui s'étoit passé à C. P. la souscription d'Anatolius, la translation du corps de S. Flavien, & le rappel des exilez, le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile. Enfin Anatolius de C. P. écrivit lui-même à saint Leon, pour rendre témoignage de sa foi, & lui envoïa trois députés, Casterius prêtre, Patrice, & Asclepiade diacres: qui apporterent les actes du concile de C. P. la relation des legats du pape, de ce qui s'y étoit passé, & les lettres de Marcien & de Pulquerie. *conc. Calch. p. 1. c. 33.* *c. 35.*

XLIX. Lettres de saint Leon à Marcien, &c.

Le pape saint Leon renvoïa les députés d'Anatolius après la feste de Pâques, qui en 451. fut le huitiéme d'Avril; & les chargea des réponses à toutes ces lettres, écrites en même jour, aux ides d'Avril sous le consulat d'Adelphius, c'est à-dire le treiziéme d'Avril 451. Il rend témoignage à Pulquerie des services qu'elle avoit rendus à l'église contre l'heresie de Nestorius, aussi-bien que contre celle d'Eutychès. Il lui recommande Eusebe de Dorilée, qui étoit à Rome, & à qui on avoit donné un suc- *Ep 58. 59. 60. al. 38. 39. 40.* *ep. 57.*

AN. 451. ceſſeur : car étant chaſſé de ſon ſiege, & un autre évêque mis à ſa place, il étoit allé trouver le pape ; & pour diſſiper la calomnie du Neſtorianiſme, dont ſes ennemis le chargeoient, il fit ſa profeſſion de foi en preſence des députés de Conſtantinople, déclarant qu'il recevoit les decrets des trois conciles generaux de Nicée, de C. P. & d'Epheſe. S. Leon recommande encore à Pulquerie, Julien de Co, qui étoit toûjours à Conſtantinople, & les clercs de Conſtantinople qui étoient demeuré fideles à ſaint Flavien. Il felicite Anatolius de la pureté de ſa foi, & de la paix de l'égliſe de C. P. Quant aux évêques qui avoient ſouſcrit par foibleſſe à la condamnation de ſaint Flavien, ſaint Leon approuve ce qui avoit été reglé au concile de C. P. qu'ils fuſſent réduits par proviſion à la communion de leurs égliſes ; mais, ajoûte-t-il, vous ordonnerez à la participation de nos legats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal fait, ſoient reçus à notre communion. Quant à ne point reciter à l'autel les noms de Dioſcore, de Juvenal & d'Euſtache ; vous obſerverez ce qui ne repugnera point à l'honneur de Flavien, & n'alienera pas de vous les eſprits du peuple. Il recommande auſſi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fideles à Flavien, & l'égliſe de Dorilée en l'abſence d'Euſebe. Enfin il veut que cette lettre ſoit renduë publique.

ep. 60.

Tatien préfet de Rome, rendit à S Leon une ſeconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année precedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçu favorablement ſes legats, l'invitoit à venir en Orient, pour y te-

Conc. Calchep. 1. c. 34.

nir le concile. Que si ce n'est pas votre commodité, ajoûtoit-t-il, faites-le nous sçavoir par vos lettres, afin que nous envoyions les notres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira; & regler ce qui regarde la paix de l'église & la foi catholique, comme vous avez défini suivant les canons. S. Leon répondit le vingt-troisiéme d'Avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystere du salut, comme si l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangelistes & des apôtres: ni d'entendre autrement les divines écritures, que nos peres l'ont appris & enseigné, ni par consequent de remuer encore des questions impies, que le S. Esprit a autrefois éteintes, sitôt que le démon les a excitées. Il seroit trop injuste, que quelque peu d'insensés fissent revoquer en doute, si Eutychés a eu des sentimens impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoissent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les légats qu'il doit envoïer.

AN. 451.

Ep. 62. al. 42.

En effet après le retour des premiers légats, il en envoïa deux autres à Constantinople, Lucentius évêque d'Ascoli & Basile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réünion de ceux qui témoigneroient un sincere repentir de s'être laissez entraîner à la faction de Dioscore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen; sans toutefois les remettre trop long-temps, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux légats de trois lettres de même datte du

Ep. 63. al. 42.

AN. 451. ſeptiéme de Juin 451. la premiere à l'empereur Marcien, la ſeconde à Pulquerie, la troiſiéme à Anatolius.

ep. 63. c. 2. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, votre clemence ſe peut ſouvenir, que je l'ai demandé moi-même ; mais l'état preſent des affaires, ne permet en aucune façon d'aſſembler les évêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principalement les appeller, il veut dire celles d'Occident, ſont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs égliſes. Remettez-le donc à un temps plus propre, quand par la miſericorde de Dieu, la ſureté publique ſera mieux rétablie. Il prie l'imperatrice Pulquerie de *ep. 64. al. 45. c. 3.* faire transferer Eutychés loin de Conſtantinople, dont ſon monaſtere étoit trop proche, & d'y mettre *ep. 75. al. 46. c. 2.* à ſa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien décider encore touchant les chefs du parti, qui ont préſidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir ; mais ſans refuſer leur ſatisfaction, la reſerver à être meurement examinée par le ſaint ſiege ; & cependant ne point reciter leurs noms à l'autel dans l'égliſe de Conſtantinople.

L. Ravages d'Attila en Gaule.

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que S. Leon regardoit comme un obſtacle au concile, étoient cauſées principalement par l'in-

Jornand. Caſſiod. Chr. Proſp. Chr. Marcel. &c.

vaſion des Huns. Aïant autrefois paſſé les Palus-Méotides, ils s'étoient étendus juſques au Danube, & avoient obligé les empereurs d'Orient à leur païer tribut. Sous Theodoſe le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & enſuite l'Achaïe & le reſte de la Grece. Enſuite leur roi Attila aïant ſoumis à ſa puiſ-

sance plusieurs autres rois barbares, & assemblé jusques à cinq cens mille hommes; passa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, sous prétexte de faire la guerre à Theodoric roi des Visigots. Ayant passé le Rhin, il arriva à Mets la veille de Pâques & y mit le feu; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres massacrés jusques au pied des autels: Il n'y demeura d'entier que l'oratoire de saint Etienne. Attila ravagea aussi Reims, Cambrai, Besançon, Langres & Auxerre.

AN. 451.

Greg. Tur. II. hist. c. 6.

A Paris l'allarme fut si grande, que les habitans songeoient à se retirer dans les places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais sainte Genevieve exhorta les femmes à se confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil, & passerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptistere. La sainte exhortoit aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs: les assurant que les villes où ils se vouloient refugier seroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occasion quelques citoïens commencerent à conspirer contre elle, & à tenir des assemblées, où ils déliberoit s'il falloit la lapider ou la noïer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui aïant découvert ce complot, leur dit: Gardez-vous bien de prendre une resolution si criminelle. J'ai oüi souvent le S. évêque Germain loüer cette fille & publier ses vertus. En effet les Huns n'approcherent pas de Paris.

Vita S. Genov ap. Boll. 3. Jan.

Mais Orleans fut assiegé & battu de béliers avec grand effort. S. Agnan, qui en étoit alors évêque,

Greg. Tur. II. hist. c. 7. vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov.

AN. 451.

voïant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au secours; puis il rentra dans la ville, & exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Visigots, & ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déja dedans & prêts à piller la ville: S. Agnan mourut deux ans après. Il étoit natif de Vienne & de noble race, & aïant quitté le monde dès sa jeunesse, il bâtit une cellule hors la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la reputation de S. Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le secours des Goths & des Francs, lui donna une grande bataille: il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troyes exposée dans ces vastes plaines, sans armes & sans murailles, craignoit l'approche des barbares; mais S. Loup qui en étoit évêque, sçut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusques au Rhin, pour la conservation de sa personne & de son armée; lui promettant de le renvoïer en sureté, comme il fit, & se recommanda encore à ses prieres.

Sidon. VII. ep. 15.

Greg. II. hist. c. 7.
Vita S. Lupi ap. Sur. 29. Jul.

LI.
Préliminaires du concile de Calcedoine.

Conc. Calched. p. 1. c. 36. 37.

L'empereur Marcien persista dans la résolution de convoquer incessamment un concile en Orient: les lettres furent adressées à Anatolius & aux autres évêques des grands sieges, pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leur dépendance qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'empereur promet de s'y trouver en personne. La datte est de Constantinople le seiziéme des calendes de Juin, sous le

consulat de Marcien, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Mai 451. AN. 451.

S. Leon aïant appris cette convocation, choisit deux nouveaux légats, pour envoïer au concile : Pascasin évêque de Lilibée en Sicile, & Boniface prêtre de l'église Romaine. Celui-ci fut envoïé de Rome, & Pascasin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plûtôt à C. P. car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paisible de l'Occident, & la moins exposée aux ravages des barbares. S. Leon Ep. 68. commença par envoïer à Pascasin sa lettre à Flavien, avec quelques passages choisis des peres sur le mystere de l'incarnation, dont ses premiers légats s'étoient déja servis à C. P. & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en datte du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sçachez, dit-il, que toute l'église de Constantinople a donné son consentement, & a anathematisé par ses souscriptions Nestorius & Eutychés avec leurs dogmes. Sçachez aussi, que je viens de recevoir une lettre de l'évêque de C. P. qui porte que l'évêque d'Antioche a envoïé des lettres circulaires à tous les évêques, consentant à ma lettre, & condamnant Nestorius & Eutychés, par une semblable souscription. Enfin S. Leon charge Pascasin de faire calculer par des gens habiles, le jour de Pâques de l'année 455. parce qu'il se trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie dont toute l'église usoit alors.

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la légation, comme celui qui partoit seul de Rome. Elles sont dattées du sixiéme des calendes de Juillet, sous le consulat d'Adelphius, c'est à dire, du vingt-

AN. 451. sixiéme Juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une au concile. S. Leon fait entendre dans ses lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eut été differé à un temps plus commode, & qu'il eût été tenu en Italie; que toutefois il se conforme à la volonté de l'empereur, & qu'encore que le terme soit fort court, il envoïe l'évêque Pascasin & le prêtre Boniface, pour présider en son nom au concile, avec Lucentius & Basile, qu'il avoit envoyez un peu devant, & Julien de Co, qui étoit parfaitement instruit de toute l'affaire, comme étant depuis long temps en Orient, & aïant assisté au concile d'Ephese. S. Leon lui écrivit aussi en particulier. Il soûtient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point disputer sur la foi, qui est certaine; & demande le rétablissement des évêques chassés de leurs sieges, pour avoir soûtenu la foi catholique, sans préjudice du premier concile d'Ephese, & de la condamnation de Nestorius. Ce qu'il ajoûte, à cause que les adversaires les plus zelés d'Eutychés étoient accusez de Nestorianisme.

Epist. 69. al. 45. 74. al. 49. 70. 72. al. 47.

Epist. 71.

Dans d'autres lettres à Marcien & à Pulquerie du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit, qu'il n'avoit désiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'Occident pussent s'y trouver. Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets, puisqu'un grand nombre ont été déja reçus: que les chefs du parti, quoique notez, sont encore dans leurs sieges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout notre but est, d'éteindre l'heresie que nous détestons, & de procurer

Ep. 74. al. 50. 51.

Epist. 75.

curer la converſion des herétiques.

Les évêques s'étant aſſemblez à Nicée, ſuivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque-temps après ils lui firent ſçavoir, que pluſieurs étoient incommodez d'un ſi long ſéjour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les légats du pape Leon jugent ma preſence ſi néceſſaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon abſence. C'eſt pourquoi je vous prie de paſſer à Calcedoine, parce qu'il me ſera plus facile d'y venir de C. P. où la néceſſité des affaires publiques me retient. Les évêques lui envoïerent de Nicée Atticus archidiacre de C. P. pour lui repreſenter, que Calcedoine en étant ſi proche, ils craignoient que quelques partiſans d'Eutychés ne vouluſſent y exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troiſiéme fois de ne rien craindre, & de venir inceſſamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenuë du concile, attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui après leur défaite des Gaules avoient voulu entrer en Illyrie, mais l'empereur les en empêcha.

A N. 451.
Conc. Cal. t. 4. c. 38.
c. 41.
c. 42.

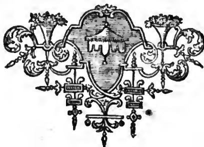
Au reſte, il avoit donné des ordres contre les ſéditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi dattée de cette année le troiſiéme de ides, c'eſt à-dire, le treiziéme de Juillet, portant défenſe d'exciter du tumulte dans les égliſes, par des acclamations, ou par un concours affecté, & generalement de faire des aſſemblées & des conventicules à C. P. ou ailleurs, ſous peine du dernier

L. 5. de his qui ad eccleſ. conf.

AN. 451.

Conc. Calch. p. 1. c. 39.

supplice contre les séditieux. L'imperatrice Pulquerie écrivit aussi à Strategius consulaire de Bithynie, depuis que les évêques furent assemblez à Nicée, lui ordonnant d'en chasser tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, sans y avoir été appellez, ni avoir la permission de leurs évêques.



LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

AN. 451.

I. Ouverture du concile de Calcedoine.

Les évêques aïant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de Constantinople, le concile s'assembla dans l'église de sainte Euphemie martyre, située hors de la ville, au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire, à deux cens cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, & la vûë en étoit délicieuse. Au-dessous, de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes: au-dessus, des montagnes revêtuës de bois: la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée: en face, la ville de C. P. qui seule étoit un spectacle magnifique. *Evag. II. c. 3.*

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colonnes de tous côtés, c'est-à-dire, un peristile: ensuite dans la basilique, presque aussi grande & de même ornée de colonnes, avec une tribune, qui regnoit tout autour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office: sous ce dôme à l'Orient, étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une châsse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente: on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles; & quelquefois l'évêque de Constantinople y venoit avec l'empereur, les magistrats & tout le peuple. Alors l'évêque entroit dans le sanctuaire & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du sepulchre, il y faisoit entrer une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine

de sang, & le distribuoit à tout le peuple, ensorte que l'on en portoit des gouttes par tout le monde. Près le tombeau de la sainte, étoit une peinture sur une toile, où toutes les circonstances de son martyre étoient representées par un excellent peintre; & dont saint Astere d'Amasée nous a conservé la description. Telle étoit l'église de sainte Euphemie près de Calcedoine.

AN. 451.

8. Octobre.

Le concile s'y assembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre, sous le consulat de Marcien, indiction quatriéme; c'est-à-dire, le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire; sçavoir Anatolius maître de la milice, qui avoit été consul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de Constantinople, Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domestiques, ou capitaine des gardes, qui fut consul l'année suivante 452. & plusieurs autres qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que senateurs. Les évêques nommez dans les actes, sont au nombre des trois cens soixante: dont les premiers sont les légats du pape, Pascasin & Lucentius, avec le prêtre Boniface: ensuite Anatolius évêque de C. P. Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche & Juvenal de Jerusalem.

Act. 1. p. 94.

L'ordre de la séance étoit tel. Les magistrats & les senateurs étoient au milieu devant la balustrade de l'autel; à leur gauche les légats du pape, puis Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Etienne d'Ephese, & les autres évêques des diocéses d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace. A la droite, étoient assis Dioscore d'Alexan-

drie, Juvenal de Jerusalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe, & les autres évêques des dioceses d'Egypte & d'Illyrie, avec ceux de Palestine : ainsi tout le parti de Dioscore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable : l'évangile étoit au milieu.

A N. 451.

L'évêque Pascasin légat du pape parla le premier & s'adressant aux magistrats, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile : donc, s'il plaît à votre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, & son discours fut expliqué en Grec, par Beronicien secretaire du consistoire de l'empereur. Les magistrats & les senateurs dirent : Quelle plainte particuliere y a-t-il contre le reverendissime évêque Dioscore ? Lucentius l'autre évêque légat dit : Il doit rendre raison de son jugement : car il a usurpé l'autorité de juge, & osé tenir un concile sans l'autorité du saint siége, ce qui ne s'est jamais fait & n'est pas permis. Pascasin ajouta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'église. Dioscore quitta donc sa place par ordre des magistrats, & s'assit au milieu de l'assemblée.

II. Dioscore accusé.

Alors Eusebe évêque de Dorylée s'avança au milieu, & dit : Je vous conjure par la vie des maîtres du monde : faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué : il nous a déposés ensemble injustement, faites lire ma requête. Les magistrats l'ordonnerent,

& firent asseoir Eusebe au milieu avec Dioscore. Le
AN. 451. secretaire Beronicien lut la requête adressée à l'empereur Marcien par Eusebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la memoire de Flavien. Elle chargeoit Dioscore d'avoir violé la foi, pour établir l'heréfie d'Eutychés, & d'avoir condamné
p. 98. D. Eusebe injustement; & pour le faire voir, il demandoit la lecture des actes du faux concile d'Ephese. Les magistrats aïant ordonné à Dioscore de se défendre, il demanda aussi la lecture des actes; mais quand les magistrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la question de la foi. Les magistrats dirent: Il faut auparavant, que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc que l'on fasse la lecture des actes, que
p. 99. vous avez demandée vous-même. Constantin secre-
Sup. l. XXVII. n. 34. taire du consistoire commença la lecture de la lettre de Theodose le jeune à Dioscore, pour la con-
p. 102. B. vocation du concile d'Ephese. Comme elle portoit nommément défense à Theodoret d'y assister; les magistrats dirent: Que le reverendissime évêque Theodoret entre aussi, pour avoir part au concile; puisque le très-saint archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiscopat, & que le très-pieux empereur a ordonné qu'il assisteroit au saint concile.

III. Theodoret admis au concile.

Theodoret entra donc; mais si-tôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie, de Palestine, s'écrierent: Misericorde; la foi est perduë; les canons le chassent, mettez-le dehors. Les évêques d'Orient, de Pont, d'Asie & de Thrace s'écrierent: Au contraire, nous avons souscrit en blanc; on nous a fait souscrire à coups de bâton: chassez les Mani-

chéens; chassez les ennemis de Flavien; chassez les ennemis de la foi. Dioscore dit: Pourquoi chasset-on Cyrille, que celui-ci a anathematisé? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la memoire de saint Cyrille. Les orientaux & ceux de leur côté, s'écrierent: chassez le meurtrier Dioscore; qui ne sçait les actions de Dioscore.? Les Egyptiens crierent: L'imperatrice a chassé Nestorius: longues années à la princesse orthodoxe: le concile ne reçoit point Theodoret; voulant dire qu'il étoit Nestorien.

A N. 451.

Theodoret s'avança au milieu, & dit: J'ai présenté requête à l'empereur: j'ai exposé les cruautez que j'ai souffertes: je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent: L'évêque Theodoret aïant reçu son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur: souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La presence de Theodoret ne portera préjudice à personne; tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, & lui contre vous, seront conservez; vû principalement que l'évêque d'Antioche rend témoignage, qu'il est orthodoxe. Ils firent donc asseoir Theodoret au milieu, comme Eusebe de Dorylée.

Alors les Orientaux s'écrierent: il en est digne: *p. 103.* Les Egyptiens crierent: Ne le nommez pas évêque; il n'est pas évêque: chassez l'ennemi de Dieu; chassez le Juif. Les Orientaux crierent: L'orthodoxe dans le concile; chassez les séditieux, chassez les meurtriers. Ils continuerent quelque-temps à crier ainsi de part & d'autre: enfin les magistrats dirent:

AN. 451.

8. Octobre.

Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques & ne servent de rien aux partis : souffrez donc que l'on fasse la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chassez ce seul homme, & nous écoutons tous : nous crions pour la foi catholique. Les magistrats dirent : Ecoutez plûtôt, & permettez qu'on lise tout par ordre.

IV. Plainte contre Dioscore.

p. 111.

Les secretaires Constantin & Beronicien continuerent de lire les lettres concernant la convocation du concile d'Ephese, & Beronicien aïant dit, que l'empereur Theodose avoit écrit à Juvenal de Jerusalem, comme à Dioscore d'Alexandrie, Dioscore dit : Vous voïez que ce n'est pas à moi seul, que l'empereur a commis ce jugement; il a donné aussi à l'évêque Juvenal & à l'évêque Thalassius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, & tout le concile l'a approuvé de vive voix & par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Theodose d'heureuse memoire; & il l'a confirmé par une loi generale.

Alors les Orientaux s'écrierent : Personne n'y a consenti : on nous a forcez; on nous a frappez. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacez d'exil, des soldats nous ont pressez avec des bâtons & des épées : Quel concile, avec des épées & des bâtons ? Dioscore avoit pris exprès des soldats. Chassez le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. Les Egyptiens crierent : Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs. Mettez dehors des gens inutiles; que ceux qui ont souscrit s'avancent : Nous avons souscrit après vous.

Etienne

Etienne évêque d'Ephese dit : Quand j'eus reçu à ma communion l'évêque Eusebe & quelques autres, comme Elpide, Euloge : les soldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens personnes, & me vouloient tuer, en disant : Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes son ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hospitalité, je ne prens point de part à l'affaire ; je n'ai pu refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est passé par force & par violence. Les magistrats dirent : Dioscore vous a-t'il fait violence ? Etienne évêque d'Ephese répondit : On ne m'a pas laissé sortir de l'église, que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvenal, de Thalassius & des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étoient adressées. *p. 114*

Thalassius évêque de Cesarée dit : Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne sçai comment : toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher & faire surseoir : j'en ai des témoins. Theodore évêque de Claudiopolis en Isaurie dit : Dioscore, Juvenal & tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avoient commission de l'empereur, pour décider de la foi, après avoir malicieusement concerté entre eux, nous ont engagez à juger, nous qui étions assis simplement, sans connoissance de l'affaire. On lisoit les actes : on loüoit Flavien d'heureuse memoire, nous ne disions mot, trouvant que la chose alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent : Coupez en deux ceux qui parlent des deux natures ; divisez ceux qui divisent, ôtez, chassez, nous taxant de Nestorianis-

AN. 451.

me. Chacun de nous craignit d'être chassé, comme héretique, & de perdre ceux qu'il avoit baptisez. Ne falloit-il pas nous taire ? Ils firent encore autre chose. L'empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien : Ces gens-ci, s'étant assemblez plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs résolutions, ni les avoir luës à personne, sans que personne en sçut rien, nous presenterent des papiers blancs, je dis, Dioscore & Juvenal; accompagnez d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire; les autres étoient Dioscore, Juvenal & cette multitude. Nous étions quinze de reste; que pouvions nous faire ? Ils se sont joüez de notre sang, ces héretiques. Ils crioient tout d'une voix; ils nous épouvantoient, nous traitant d'héretiques; & nous ont chassez comme tels.

Les Orientaux s'écrierent : Nous disons tous la même chose. Les Egyptiens s'écrierent : Un Chrétien ne craint personne : qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioscore dit : Puisqu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas sçu ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont souscrit à un papier blanc : premierement ils ne devoient pas souscrire, sans être bien informé de ce qu'avoit fait le concile, puisqu'il s'agissoit de la foi; mais qui a dressé leurs dé-
p. 115. clarations ? ordonnez leur, je vous prie, de le dire. Les magistrats, aïant ordonné de continuer la lecture des actes, le secretaire Constantin commença de

lire ceux du concile d'Ephese, sur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de C. P. AN. 451.

Comme il nomma Jules légat du pape, les Orientaux s'écrierent : on l'a chassé ; on n'a point reçu le nom de Leon. Ensuite sous le nom de Flavien, ils s'écrierent : Flavien est entré, comme condamné. C'est une oppression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris sa place : pourquoi ont-ils mis l'évêque de C. P. le cinquiéme ? Le légat Pascasin dit : Vous voïez, graces à Dieu, que nous mettons le seigneur Anatolius le premier, & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene évêque de Cizyque, dit : C'est que vous sçavez les canons. Les Egyptiens s'écrierent : De grace, mettez dehors les gens inutiles : l'empereur a appellé les évêques : les évêques font le concile : pourquoi laisse-t-on crier des gens inutiles ? Theodore de Claudiopolis dit : Les notaires de Dioscore crient. Dioscore dit : je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils du tumulte ?

V. Autres plaintes. P. 132. Sup. XXVII. n. 38.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les légats du pape saint Leon, presenterent sa lettre au concile d'Ephese, & que Dioscore ordonna de la recevoir ; mais qu'aussi-tôt le prêtre Jean promoteur du concile proposa de lire une lettre de l'empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on lisoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de Constantinople dit : La lettre du très-saint archevêque Leon, n'a été ni luë, ni reçuë. Les Orientaux s'écrierent : On ne nous l'a point luë, on l'eût inserée aux actes. Eusebe de Dorylée dit, parlant de Dioscore : il a retenu la lettre sinodale sans la faire lire. L'archi-

s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de Claudiopolis dit, parlant de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires : car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quel main ſont écrits les actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui ; il y avoit des notaires de pluſieurs autres évêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire qui écrivoit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voïez que les miens n'étoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne évêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traitez par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient ; ſçavoir, Julien, maintenant évêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts en leur voulant arracher leurs ecritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſçai ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivîmes un papier, & les évêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole. Euſebe demanda qu'Etienne déclarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : ſur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit auſſi la ſouſcription. Acace évêque d'Ariarathie ajouta : Nous avons ſouſcrit un papier blanc, forcez & violentez, & après avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſqu'au ſoir enfermez dans l'égliſe. Malades que nous étions, on

p. 127. I.
p. 130.

ne nous laissoit pas respirer : on fit venir des moines

AN. 451. & des soldats avec des bâtons & des épées.

VI. Erreur d'Eutychés.

Sur la confession de foi d'Eutychés, inserée dans le concile d'Ephese, il y eut plusieurs interruptions, entr'autres celles-ci. Eutychés anathématisoit tous les hérétiques, qui disoient que la chair de Jesus-Christ étoit descenduë du ciel. Sur quoi Eusebe de Dorylée dit : Il a bien évité de dire, qu'elle est venuë du ciel ; mais il n'a pas ajouté d'où elle est venuë.

p. 131. Diogene de Cyzique dit : Par votre grandeur nous l'avons interpellé en disant : Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc ? dites ; & il n'a pas voulu répondre. Basile de Seleucie dit : Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'incarnation ; si le Verbe est devenu homme par une chair qu'il ait prise ; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçurent point notre sommation. Dioscore dit : Si Eutychés a d'autres sentimens que ceux de l'église, il est digne du feu. Je ne me soucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme ; je ne regarde que Dieu & mon

p. 139. B. ame. Basile de Seleucie ajouta ensuite : Eutychés interrogé par l'évêque Eusebe, s'il reconnoissoit deux natures en Jesus-Christ, dit : qu'il reconnoissoit deux natures avant l'union, mais une seule après l'union. Alors je lui dis : Si vous n'admettez après l'union deux natures, ni separées, ni confuses, vous admettez confusion & mélange. Mais si au lieu de dire simplement une nature, vous ajoutez incarnée & humanisée ; vous pensez comme saint Cyrille, & vous dites la même chose que nous ; car il est clair, que sa divinité, qu'il tient de son pere, est autre chose que son humanité qu'il tient de sa mere.

Les magiſtrats dirent : Après avoir ſoutenu une doctrine ſi orthodoxe, pourquoi avez-vous ſouſcrit à la dépoſition de Flavien ? Baſile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques ; il a bien fallu ſuivre leur déciſion. Et comme Dioſcore lui faiſoit des reproches, il ajouta : Si ç'eut été devant des magiſtrats, j'aurois ſouffert le martire ; mais un fils jugé par ſon pere, n'a point de défenſe. Les Orientaux & les évêques de leur côté s'écrierent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ; ce qu'ils repeterent trois fois. *p. 142.*

Euſebe de Dorilée ſe plaignit enſuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Epheſe, quoique Flavien l'eût demandé. Les magiſtrats en demanderent la raiſon. Dioſcore & Juvenal s'excuſerent ſur le comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magiſtrats dirent ; ce n'eſt pas là une excuſe, quand il s'agit de la foi. Dioſcore dit : Puiſque vous m'accuſez d'avoir violé les canons ; comment les a-t-on obſervez maintenant en faiſant entrer Theodoret ? Les magiſtrats dirent : L'évêque Theodoret eſt entré comme accuſateur, vous l'avez oüi de ſa bouche. Pourquoi donc, dit Dioſcore, eſt-il aſſis au rang d'évêque ? Les magiſtrats dirent : L'évêque Euſebe & l'évêque Theodoret ſont aſſis au rang d'accuſateurs, comme vous êtes aſſis au rang d'accuſé. Qu'on liſe le reſte. On lut les actes du concile de Conſtantinople ſous Flavien, inſerez en celui d'Epheſe. *p. 146.* *p. 150. E.*

Quand on vint à la lecture de la lettre de ſaint

VII. Doctrine de saint Cyrille.

Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille. La memoire

p. 171. E. de Cyrille est éternelle. Theodoret dit : anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, Notre-Seigneur Jesus-Christ le fils unique. Tous les évêques s'écrierent : Nous croïons comme Cyrille ; anathême à qui ne croit pas ainsi. Les Orientaux s'écrierent : Flavien croïoit ainsi : c'est ce qu'il a défendu ; c'est pour cela qu'il a été déposé. Eusebe a déposé Nestorius. Dioscore a blessé la foi. Il vouloit dire qu'Eusebe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crierent : Dieu a déposé Nestorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainsi, Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crierent : Nous croïons tous ainsi. Et après plusieurs acclamations semblables de part & d'autre, les magistrats dirent :

p. 174. Et comment donc avez-vous reçu Eutychés qui disoit le contraire, & déposé Flavien & Eusebe, qui soutenoient cette verité ? Dioscore dit : Les actes le feront voir.

On lut la remontrance d'Eustathe évêque de Berite, qui pour montrer que saint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée en Isaurie, où il dit qu'en Jesus-Christ, il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. A cette lecture les évêques Orientaux s'écrierent : C'est ce que dit Eutychés, c'est ce que dit Dioscore. Voulant dire qu'Eutychés & Dioscore attribuoient leurs erreurs à saint Cyrille. Dioscore dit : Nous ne disons ni confusion, ni division,

ni

ni changement ; anathême à qui dit confusion, ou changement, ou mélange. Les magistrats dirent : Que le saint concile dise, si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille. AN. 451.

Mais avant que le concile répondit, Eustathe s'avança dans le milieu, & jettant un livre, dit : Si j'ai mal dit, voila le livre de Cyrille ; qu'on l'anathematise & moi aussi. Les Egyptiens s'écrierent : Eustathe a bien dit : il est orthodoxe. Eustathe recita par cœur ce passage de saint Cyrille : il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarnée. Puis il ajoûta : Anathême à qui dit une nature pour nier que la chair de Jesus-Christ nous soit consubstantielle ; & anathême à qui dit p. 175. deux natures, pour diviser le fils de Dieu. Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules, & les presenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voïe qu'on a eu raison de le recevoir. Les magistrats dirent : Pourquoi donc avez-vous déposé Flavien ? Eustathe répondit : J'ai falli.

VIII. Flavien justifié.

On lut la déclaration que Flavien avoit faite dans le concile de Constantinople de sa foi touchant l'incarnation. Sur quoi les magistrats dirent : Que disent les évêques du present concile ? Flavien exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion catholique, ou se trompoit-il ? Le legat Pascasin dit : Il a exposé la foi purement & entierement ; & cette ex- p. 176. position s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome. Anatolius de Constantinople en dit autant ; puis Lucentius, l'autre évêque legat ; puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre,

Eustathe de Berythe ; tous déclarerent la doctrine
AN. 451. de Flavien orthodoxe, & conforme à celle de saint Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent ; le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioscore dit : Qu'on lise le reste de ses paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il se contredit, & qu'il dit deux natures après l'union. Juvenal de Jerusalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on lise le reste, pour voir plus clairement sa pensée. Les évêques de Palestine dirent de même. Alors Juvenal se leva avec eux, & passa de l'autre côté ; déclarant ainsi, qu'il abandonnoit le parti de Dioscore. Les Orientaux s'écrierent ; Dieu vous a bien amené, évêque orthodoxe, soyez le bien venu.

Pierre évêque de Corinthe dit : Je n'ai pas assisté au concile d'Ephese ; car je n'étois pas encore ordonné évêque ; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Ensuite il se leva, & passa du côté des
p. 179. Orientaux, qui s'écrierent : Pierre croit comme Pierre ; vous êtes bien venu évêque orthodoxe. Irenée évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade, Quintillus, Sozon & les autres évêques de Macedoine & de Crete, & plusieurs autres évêques, entre lesquels il y avoit même des Egyptiens, se déclarerent pour la
p. 182. mémoire de Flavien, & passerent du côté des Orientaux. Dioscore se voïant ainsi abandonné, dit : il est clair que Flavien a été déposé, pour avoir soutenu deux natures après l'union. J'ai des passages des peres, d'Athanase, de Gregoire, de Cyrille, qui disent qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures, mais une nature incarnée du verbe. On me chasse avec les peres.

IX. Violence de Dioscore.

Sup. l. XXVII. n. 33.

Conc. Calch. p. 233.

p. 249 E.

p. 252.

On continua de lire les actes du concile de Constantinople, & ceux de la revision faite à la poursuite d'Eutychés; puis on continua les actes du faux concile d'Ephese, où ceux de C. P. étoient inserez. On y lut la déclaration de Basile de Seleucie, contre ceux qui après l'union admettent deux natures; où il se retractoit de ce qu'il les avoit admises au concile de C. P. Comme on lisoit ces paroles à Calcedoine, il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'évêque Jean de faire corriger ma déclaration, par la crainte que j'ai euë de vous, reverendissime Dioscore; car vous nous fites alors une grande violence. Des soldats entrerent en courant dans l'église avec des armes, les moines avec Barsumas, les parabolans & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à serment tous les évêques; qu'on interroge Auxone l'Egyptien; qu'on interroge Athanase, s'ils ne vous disoient pas : Non, seigneur, n'abolissez pas la créance de toute la terre. Dioscore dit : Moi, je vous ai forcé? Basile répondit: Oüi, vous nous avez forcez à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, après la déposition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il usoit alors, étant maître des affaires; puisque maintenant il trouble tout le concile; quoiqu'il ne lui reste que six personnes? Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres, déclarent sur les saints évangiles, s'il n'est pas vrai qu'après la déposition de Flavien, comme nous étions tous consternez & n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuïoient, il se dressa sur ses pieds, & dit: Voïez-vous si quelqu'un

AN. 451. ne veut pas souscrire, il a affaire à moi ? Qu'on prenne à serment Eusebe, s'il n'a pas couru hazard d'être déposé, aïant un peu differé de parler.

Onesiphore évêque d'Icone dit : Après ce qui vient d'être lu, on lut un canon, portant que personne ne fit plus aucune question touchant la foi, sous peine de déposition ou d'excommunication. Je dis aux évêques qui étoient assis auprès de moi :
p. 251. On ne lit ce canon, que pour déposer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaise, s'il y a quelque chagrin, il tombera sur Eusebe. Après la lecture du canon, Dioscore dit aussi-tôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien & on la lut. Je me levai prenant avec moi d'autres évêques, & j'embrassai ses genoux, en disant : Non, je vous conjure, il n'a point merité d'être déposé. Dioscore se leva de son siege ; & étant debout sur le marchepied, il dit : Vous vous revoltez contre moi ? ça les comtes. Ainsi nous souscrivîmes par force.

Dioscore dit : Il ment, j'en demande justice ; donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade se leva ; Dioscore lui dit : Ai-je dit en menaçant ; Faites venir les comtes ? Marien dit : comme il alloit prononcer, je me levai avec Onesiphore & Nunnechius de Laodicée & d'autres ; Nous lui tenions les pieds en disant ; vous avez aussi des prêtres, il ne faut pas déposer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose. La multitude survint. Nous demeurions attachez à ses genoux, le suppliant. Il lâcha cette parole : Où sont les comtes ? les comtes

entrerent, & amenerent le proconsul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous souscrivit; Dioscore dit : Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent personnes ; je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais votre grandeur est fatiguée ; faites remettre, s'il vous plaît. AN. 451.

Les magistrats, sans avoir égard à cette remontrance interressée de Dioscore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux ; ce qui montre qu'il étoit environ six heures du soir : car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre le soleil se couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien ; les Orientaux s'écrierent : Anathême à Dioscore. Il l'a déposé alors, qu'il le soit maintenant lui-même. Seigneur, vangez-vous. Longues années à Leon ; longues années aux patriarches. Après la lecture de tous les actes du concile d'Ephese & des souscriptions, les magistrats dirent : On examinera la foi plus amplement dans la prochaine assemblée. Mais puisque par la lecture des actes & la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de sainte mémoire, & le très-pieux évêque Eusebe ont été injustement condamnez ; nous estimons juste, sous le bon plaisir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Eustathe de Berythe, & Basile de Seleucie qui présidoient au concile, subissent la même peine, & soient privez par le saint concile de la dignité épiscopale selon les canons. A la charge que tout ce

p. 300. E.

p. 305. E.

p. 321. E.

AN. 451. 10. Octobre.

qui s'étoit passé, sera rapporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent ; Ce jugement est juste. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli ; nous demandons tous pardon. Les magistrats avertirent tous les évêques de dresser leur confession de foi par écrit en toute liberté. Ainsi finit la premiere action ou session du concile de Calcedoine.

X. Seconde action. p. 325. p. 337.

La seconde fut tenuë le sixiéme des ides d'Octobre, c'est-à-dire, le dixiéme du même mois. Les magistrats dirent : Dans la session précedente on a examiné la déposition de Flavien & d'Eusebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement déposez. Maintenant il faut établir la veritable foi, pour laquelle ce concile est principalement assemblé. Appliquez-vous donc à l'exposer purement, sans crainte & sans complaisance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres ; ensorte que ceux qui semblent avoir des sentimens particuliers, reviennent à l'unité. Car vous devez sçavoir, que l'empereur & nous, suivons la foi, qui a été enseignée par les trois cens dixhuit peres de Nicée, par les cent cinquante de C. P. & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent : Personne ne fait d'autre exposition ; nous n'osons expliquer la foi ; les peres nous l'ont enseignée ; nous avons leurs expositions par écrit ; nous ne pouvons rien dire au-delà.

Cecropius évêque de Sebastopolis dit : L'affaire d'Eutychés est survenuë, l'archevêque de Rome l'a décidée, nous le suivons, & nous avons tous souscrit à sa lettre. Les évêques s'écrierent ; Nous en di-

ſons tous autant ; ce qui eſt expoſé ſuffit, il ne faut point d'autre expoſition. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choiſira un ou deux évêques de ſa dépendance ; ils s'avanceront au milieu de l'aſſemblée, & après avoir conſulté ſur la foi, ils la déclareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'eſperons, il n'y aura plus de difficulté ; ſi quelques-uns ont d'autres ſentimens, on les verra clairement. Florentius de Sardes dit ; Nous ne pouvons dicter ſur le champ une expoſition de foi : c'eſt pourquoi nous vous ſupplions de nous donner un terme, pour le faire avec reflexion, quoique nous n'aïons pas beſoin d'être redreſſez, nous principalement qui avons ſouſcrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebaſtopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cent dix-huit peres, & par les ſaints peres Athanaſe, Cyrille, Celeſtin, Hilaire, Baſile & Gregoire, & maintenant par le très-ſaint Leon ; c'eſt pourquoi nous demandons qu'on liſe leurs écrits. Les magiſtrats l'ordonnerent.

AN. 451.

p. 340.

Eunomius évêque de Nicomedie lut dans un livre le ſymbole de Nicée avec cette datte en tête. Sous le conſulat de Paulin & de Julien, l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois Deſius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Juin 325. Enſuite Aëtius archidiacre de C. P. lut dans un livre le ſymbole du concile de C. P. ſecond œcumenique. Puis il lut la lettre de ſaint Cyrille à Neſtorius & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques déclarerent par leurs cris, qu'ils croïoient ainſi. Enfin le ſecretaire Beronicien lut dans un livre qu'Aëtius lui

p. 341.

presenta la lettre de saint Leon à Flavien traduite en Grec.

AN. 451.

XI. Approbation de la lettre de saint Leon.

Pendant cette lecture les évêques d'Illyrie & de Palestine firent quelques difficultez, sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée; mais sur les deux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille; & Theodoret en fit autant sur le troisiéme. Après la lecture achevée, les évêques s'écrierent: C'est la foi des peres; c'est la foi des apôtres; nous croïons tous ainsi; les orthodoxes croïent ainsi; anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Leon; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Leon est sainte & vraïe: Cyrille a ainsi enseigné; mémoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lû cela à Ephese? Voila ce que Dioscore a caché. Après la lettre de saint Leon, on lut les passages des peres, qu'il avoit choisis; sçavoir de saint Hilaire, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin & de saint Cyrille.

p. 368. C. p. 369. p. 368. B. p. 357. C. p. 361.

Les magistrats demanderent; Après cela quelqu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrierent; Personne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des peres; particulierement la lettre de saint Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuïerent cette demande. Les magistrats dirent; L'audience sera differée jusqu'a cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez

p. 364. 365. p. 369. B.

Anatolius

Anatolius, pour consulter en commun sur la foi, & instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : nous croïons ainsi ; personne ne doute, nous avons déja souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas nécessaire de vous assembler tous ; mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent ; l'archevêque Anatolius choisira entre les évêques qui ont souscrit, ceux qu'il croira propres à les instruire. Les évêques s'écrierent: Nous prions pour nos peres ; rendez les peres au concile ; portez nos prieres à l'empereur ; nos prieres à l'imperatrice. Nous avons tous pechez, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioscore, qui parloient ainsi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres présidens du faux concile d'Ephese. Les clercs de Constantinople s'écrierent : Ils sont peu qui crient : ce n'est pas le concile. Les Orientaux s'écrierent : Bannissez l'Egyptien. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli ; qu'on pardonne à tous. Rendez Dioscore au concile ; rendez-le aux églises. Après quelques cris semblables, les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé sera executé. Ainsi finit la seconde action.

AN. 451.

p. 34

XII. Troisiéme action. Dioscore cité.

p. 372.
p. 377. E.
p. 380.

La troisiéme fut tenuë trois jours après ; sçavoir, le troisiéme des ides, c'est-à-dire, le treiziéme jour d'Octobre. Les magistrats n'y assisterent point, & on y jugea canoniquement Dioscore. Aëtius archidiacre de C. P. & primicier des notaires y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Eusebe de Dorylée avoit presenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit presentée à l'empereur, luë dans la premiere action. Pascasin évêque de Lylibée, pre-

AN. 451. sidant au concile à la place de saint Leon en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit
13. Octobre. p. 381. C. été fait contre Eusebe & contre Flavien fût cassé, l'heresie d'Eutychés anathematisée & Dioscore puni, ensorte qu'il servît d'exemple.

Ensuite Eusebe dit: Je demande que mon adversaire soit appellé en ma presence. Aëtius dit: Avant cette assemblée, les diacres Domnus & Cyriaque suivant votre ordre, ont déja averti Dioscore de s'y trouver comme les autres évêques; & il a déclaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ses gardes ne lui permettoient pas. Pascasin ordonna, que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargez, & étant rentrez & interrogez par Anatolius, ils
p. 384. déclarerent qu'ils avoient fait le tour de l'église, & ne l'avoient point trouvé. On députa trois évêques pour aller à son logis; sçavoir, Constantin métropolitain de Bostre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Hymerius lecteur & notaire.

Quand ils furent arrivez, Constantin dit à Dioscore: Le saint concile vous prie de le venir trouver en l'église de sainte Euphemie où il est assemblé. Dioscore répondit: Je suis gardé; que les magistriens disent s'il m'est permis d'aller. Acace évêque d'Ariarathie dit: Nous ne sommes pas envoïez aux
p. 385. magistriens, mais à vous. Dioscore persista dans la même défaite. Mais après que les deputez s'en furent allez, il les fit rappeller, & leur dit: J'ai fait refléxion, que dans l'assemblée précedente, les magistrats ont prononcé quelque chose, que le con-

cile veut révoquer en m'appellant maintenant. Je demande donc que les magiſtrats & les ſénateurs assiſtent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui déclara, que le concile n'avoit point intention de révoquer ce que les magiſtrats avoient ordonné. Mais Dioſcore repliqua : Vous m'avez dit qu'Euſebe a donné une requête contre moi ; je demande qu'elle ſoit examinée devant les magiſtrats & le ſenat. Conſtantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord, que ſi vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile ; maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez-là-deſſus, s'il vous plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que les magiſtrats n'y ſont pas ; c'eſt pourquoi je répons ainſi. Le lecteur Hymerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des deputez, il le lut dans le concile.

A N. 451.

p. 386.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques Pergamius métropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivez, & que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ai déja déclaré, que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit ; Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez ſeulement la preſence des magiſtrats, agiſſez comme il eſt digne de vous, & obéiſſez au concile. Dioſcore étant encore preſſé par Rufin, demanda ſi Juvenal, Thalaſſius, Euſebe,

p. 389.

AN. 451. Basile & Eustathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit. Le concile ne nous a point chargez de répondre sur cette question. Dioscore dit : J'ai prié l'empereur, que les magistrats, qui ont déja assisté au concile, fussent presens à l'examen de ma cause, & les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cecropius dit : Eusebe n'accuse que vous seul ; & quand on examine une affaire selon les canons, on n'a pas besoin de la presence des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procès verbal de cette seconde citation ; & après qu'il eut été lu dans le concile, Eusebe déclara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la troisiéme fois. *p. 383.*

XIII. Requêtes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le légat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes ; qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine ; on commença par celle de Theodore, qui disoit en substance : J'ai servi près de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens ; j'ai été député près de Cyrille d'heureuse memoire, principalement dans le temps du concile d'Ephese. Content de mes services il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, preferant le service de l'église *p. 396.*

aux avantages, que j'avois lieu d'esperer de ma charge. Mais Dioscore lui aïant succedé, m'a aussitôt chassé du clergé, sans qu'il y eut contre moi, ni accusation, ni plainte; seulement à cause que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chasser de la ville, & même de faire périr non-seulement ses parens, mais ses amis; comme étant ennemis de sa doctrine. Car il est herétique Origeniste, & parle mal de la sainte Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abbatu des maisons. Il a toujours mené une vie infâme: ce que je suis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a osé prononcer une excommunication contre le saint siége de Rome, avec les évêques qui l'avoient suivi d'Egypte, au nombre environ de dix qu'il a forcez d'y souscrire. Theodore dans sa requête nomme cinq témoins & demande qu'ils soient mis en sûreté. p. 397.

La requête d'Ischyrion contenoit les mêmes accusations generales; & venant au particulier, il disoit: Les empereurs fournissent du bled aux églises de la Lybie, où il n'en croît point; premierement, pour le sacrifice non sanglant, puis pour les étrangers & pour les pauvres du païs. Dioscore n'a pas permis aux évêques de le recevoir: il l'a acheté, pour le vendre bien cher en temps de disette. En-sorte que depuis ce temps, on n'a point célébré le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du païs, ou les étrangers. Peristerie d'illustre memoire avoit laissé par son testament une grande quantité d'or, pour être distribué aux monasteres, aux hôpitaux, & aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est p. 400. p. 401.

fait donner, & l'a diſtribué à des danſeuſes & à AN. 451. d'autres gens de théatre. Son incontinence n'eſt ignorée de perſonne dans le païs. On voit les femmes deshonnêtes frequenter continuellement dans l'évêché & dans ſon bain; principalement la fameuſe Panſophie, ſurnommée la montagnarde; & le peuple d'Alexandrie a ſouvent parlé d'elle & de ſon amant. Il eſt même arrivé des meurtres à cauſe de lui.

Quant à moi, j'ai été honoré de la clericature, pour avoir long-temps ſervi l'égliſe d'Alexandrie,& j'ai été emploïé par ſaint Cyrille à pluſieurs voïages; particulierement à Conſtantinople, mais auſſitôt après ſa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de ſervir aux ſaints miſteres. Il a envoïé des moines & d'autres perſonnes dans mes petits heritages, d'où je tirois ma ſubſiſtance; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers, & rendu la terre inutile, me reduiſant à la mendicité. Non content de cela, il a envoïé contre moi une bande d'eccleſiaſtiques, p. 404. ou plûtôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort. Et comme je m'étois ſauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'eſtropiez; il y a envoïé pour me faire tuer, comme tous ceux de l'hôpital ſçavent, m'en aïant délivré eux-mêmes, & il ne m'a tiré de cette injuſte priſon, qu'après que j'ai promis de ſortir d'Alexandrie, tout infirme que je ſuis. Iſchyrion nomme ſix témoins, même des domeſtiques de Dioſcore.

Le prêtre Athanase disoit dans sa requête : Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de saint Cyrille fils de sa sœur Isidora. Par son testament il laissa à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considerables, le conjurant par les saints misteres, de proteger sa famille, & ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioscore dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à Constantinople, où nous esperions trouver de la protection; mais il écrivit à Crysaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire perir. Nous fûmes mis en prison, & maltraitez en diverses manieres, jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous avions en meubles, & nous fûmes même obligez d'emprunter plusieurs sommes à grosses usures : Mon frere est mort de ces mauvais traitemens; je suis demeuré avec sa femme, ses enfans & nos tantes, chargez de ses dettes, n'osant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous restât pas de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises : il y a même enfermé la mienne, qui est à quatre stades, & dont la situation ne convient point.

AN. 451.

p. 405. D.

p. 408.

Non content de cela, il m'a déposé de la prêtrise, sans aucun sujet ; & depuis sept ans nous sommes errans ; poursuivis, tant par nos créanciers, que par Dioscore ; n'aïant pas même la liberté de demeurer dans des églises ou des monasteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tout temps été un azile ; mais il a défendu que je puisse user de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire périr ; en-

Sup. l. xx. n. 31.
Conc. Calch. p. 409.

AN. 451. ſorte que je ſuis réduit à mandier avec deux ou trois eſclaves qui me reſtent. Les ſommes qui ont été exigées de nous, tant de notre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cens livres d'or. Ces ſommes ont été données à Nomus & à Cryſaphius; qui n'a pas laiſſé de ſe mettre en poſſeſſion de mon bien, & d'exiger de nos tantes, ſœurs de ſaint Cyrille, quatre vingt-cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ſes enfans orphelins.

p. 412. D. La derniere requête étoit celle de Sophronius p. 413. C. laïque, où il diſoit: J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioſcore en a empêché l'execution; diſant qu'il étoit plus maître du païs que les empereurs; & a envoïé un diacre nommé Iſidore, avec une troupe de païſans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choſes pour vivre avec mes enfans; enſorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je ſoutiens de plus, que Dioſcore a ſouvent dit des blaſphêmes contre la ſainte Trinité; qu'il a commis des adulteres & des p. 416. entrepriſes contre le ſervice de l'empereur, prétendant être maître de l'Egypte, comme prouvent les actes faits devant pluſieurs magiſtrats. Pluſieurs autres perſonnes ont éprouvé ſa fureur; mais la pauvreté ou la crainte, les ont empêché de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraſte ſon ſincelle, qui eſt ici, ſoit repreſenté. Ces quatre requêtes aïant été luës & avoüées par les parties preſentes, furent inſerées dans les actes.

Enſuite le concile ordonna, que Dioſcore ſeroit cité

cité pour la troisiéme fois, & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Bize, & Jean de Germanicie avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit; où le concile déclaroit à Dioscore, qu'il ne recevoit point ses excuses, & qu'il eût à venir se défendre, sous peine d'être jugé par contumace. Dioscore répondit : Qu'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit déja dit; & quoi qu'on lui pût representer, il persista dans cette réponse, qu'il repeta jusqu'à sept fois. Après que le rapport en eût été fait au concile, Pascasin demanda plusieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & si le concile trouvoit à propos de le juger suivant la rigueur des canons; tout le concile déclara qu'il y consentoit. Alors les trois légats, Pascasin, Lucentius & Boniface, prononcerent la sentence en ces termes : Les excez commis contre les canons par Dioscore, cidevant évêque d'Alexandrie, sont manifestes, tant par la séance précedente, que par celle-ci. Il a reçu à sa communion Eutychés, condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Ephese, dont il devroit demander pardon comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a presenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois, & n'a pas voulu obéïr. C'est pourquoi le très-saint archevêque de Rome Leon, par nous & par le present concile, avec l'Apôtre saint Pierre, qui est la pierre & la base de l'église catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépoüillé de la dignité épiscopale & de tout ministere sacerdotal. Que

XIV. Condamnation de Dioscore.

p. 416. D.

p. 417.

p. 420. C.

p. 421.

p. 424. D.

p. 425.

AN. 451. le concile ordonne donc de lui suivant les canons. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Etienne d'Ephese, & tous les autres évêques opinerent l'un après l'autre ; déclarant en paroles differentes la même chose, c'est-à-dire, leur consentement & leur jugement, pour confirmer la sentence des légats, & la déposition de Dioscore ; & il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis sont rapportez. *p. 448. &c.* Puis ils souscrivirent tous dans le même ordre, les trois légats les premiers, même le prêtre Boniface avant Natolius. Il y eut un évêque qui souscrivit en Persien. *p. 459. C.*

Le concile signifia à Dioscore sa sentence, lui déclarant par écrit, qu'il avoit été déposé pour sa contumace le treiziéme du mois d'Octobre. Il la signifia aussi à Charmosyne prêtre & œconome, à Euthalius archidiacre, & aux autres clercs d'Alexandrie, qui se trouvoient à Calcedoine ; les avertissant de conserver les biens de l'église pour le futur successeur. *p. 462* Le concile publia son jugement par une affiche adressée à tout le peuple de C. P. & de Calcedoine : déclarant qu'il ne devoit rester à Dioscore aucune esperance d'être rétabli, comme il le disoit faussement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien & Marcien, & à l'imperatrice Pulquerie. Et telle fut la troisiéme action.

XV. *Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore approuvée.*

La quatriéme fut tenuë quatre jours après, sçavoir le seiziéme des calendes de Novembre qui est le dix-septiéme d'Octobre, & les magistrats y assisterent. *p. 467. E.* Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la premiere action & au commencement *p. 470. D.*

de la seconde, pour differer de cinq jours l'examen de la question de foi. Ensuite ils prierent les légats de déclarer, ce que le concile avoit résolu sur cette matiere ; & Pascasin dit : Le saint concile suit la définition du concile de Nicée & celle du concile de C. P. sous le grand Theodose, avec l'exposition donnée à Ephese par saint Cyrille. De plus, les écrits envoïez par le pape Leon, contre l'hérésie de Nestorius & d'Eutychés, ont exposé la vraie foi, que le saint concile reçoit ; & on n'y peut ôter ni ajouter. Cette déclaration de Pascasin aïant été expliquée en Grec, les évêques s'écrierent : Nous croïons tous ainsi ; c'est ainsi que nous avons été baptisez, que nous baptisons, que nous avons crû, & que nous croïons. Les magistrats dirent, en présence des saints évangiles : Nous desirons que chacun de vous déclare, si l'exposition des cent dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de C. P. s'accordent à la lettre du reverendissime évêque Leon.

AN. 451.
Dix septiéme Octobre.
p. 471.

Anatolius archevêque de Constantinople dit : La lettre du très-saint archevêque Leon s'accorde au simbole de Nicée, à celui de Constantinople, & à ce qui s'est fait au concile d'Ephese, sous saint Cyrille, quand Nestorius a été déposé. C'est pourquoi j'y ai consenti, & l'ai volontiers souscrite. Pascasin dit, au nom de tous les légats : Il est clair que la foi du pape Leon est la même que celle des peres de Nicée & de C. P. & la définition du concile d'Ephese sous saint Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'est pourquoi la lettre du pape, qui a renouvellé cette foi à cause de l'hérésie d'Eutychés, a été reçûë,

AN. 451. comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit : La lettre du très-saint archevêque Leon, s'accorde à l'exposition de Nicée, à celle de C. P. & à celle d'Ephese ; & j'y ai souscrit. Etienne d'Ephese, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, & tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, appprouverent de même la lettre de S. Leon ; & témoignerent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres.

p. 474.

p. 490. Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Thessalie, de Grece & de Crete, c'est-à-dire, de toute l'Illyrie Orientale, firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes : Nous gardons la foi des trois cens dix-huit peres, qui est notre salut, & nous souhaitons d'y mourir. Celle de cent cinquante n'en differe en rien : Nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephese, où ont présidé le bienheureux Celestin & le bienheureux Cyrille ; & nous sommes persuadez que le très-saint archevêque Leon est très-orthodoxe ; nous avons été éclaircis touchant sa lettre, par Pascasin & Lucentius ses légats ; & ils nous ont expliqué ce que l'impression sembloit avoir de different. Car nous étant rendus par votre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenuë : ils ont anathematisé quiconque separe de la divinité la chair de Notre-Seigneur Jesus-Christ, tirée de la sainte Vierge, & qui ne lui attribuë pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme ; sans confusion, ni chan-

p. 491. c.

gement ni division. C'est pourquoi étant persuadez, que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons consenti & souscrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmerent de vive voix cette déclaration. Les évêques de Palestine firent de même par écrit une déclaration commune; où ils avouoient, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de S. Leon quelques mots, qui marquoient division & separation; mais que les légats les avoient satisfaits. *p. 494. c.*

XVI. Rétablissement des cinq évêques.

Après que ces cent soixante évêques eurent opiné les magistrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, sont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent : Nous avons tous consenti; nous sommes tous de même avis; nous croïons tous ainsi. Rendez les peres au concile; ils sont catholiques; ils ont souscrit. Longues années aux empereurs, longues années à l'imperatrice. Les cinq ont souscrit la foi : ils pensent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Basile de Seleucie, & Eustathe de Berythe, qui avoient presidé au faux concile d'Ephese avec Dioscore; & avoient été déclarez comme lui, dignes de déposition, à la premiere action de Calcedoine. *p. 507. c.*

Sur ces cris des évêques, les magistrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur, & nous attendons sa réponse. Au reste, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir déposé Dioscore à l'insçu de l'empereur & de nous; de ces cinq que vous demandez maintenant & de tout ce qui s'est passé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a déposé

AN. 451.

Dioscore ; Dioscore a été déposé justement ; Jesus-Christ a déposé Dioscore. On attendit pendant quelques heures la réponse de l'empereur, puis les magistrats dirent : Notre très-pieux empereur a laissé à votre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalassius, Eusebe, Basile & Eustathe. Voïez donc ce que vous avez à faire, sçachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui sont de même sentiment, qui ont souscrit la lettre de Leon. Les magistrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrez & se furent assis, tous les autres s'écrierent : C'est Dieu qui l'a fait ; longues années à l'empereur, longues années aux magistrats, longues années au senat. Voilà l'union parfaite : voilà la paix des églises.

p. 510.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient presenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte, & ne contenoit autre chose ; sinon, qu'ils suivoient la foi catholique & condamnoient tous les herétiques, particulierement ceux qui disent que la chair de Notre-Seigneur est venuë du ciel, & non de la sainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent : Pourquoi n'ont-ils pas anathematisé le dogme d'Eutychés ? Ils ont donné cette requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Leon. Ils veulent se moquer de nous & se retirer. Diogene de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychés : Y a t-il un autre sujet ? L'arche-

p. 511.

vêque de Rome a écrit à cauſe de lui. Nous avons tous conſenti à ſa lettre, qui eſt conforme aux expoſitions des peres ; qu'ils y conſentent auſſi. Les légats dirent par la bouche de Paſcaſin : Qu'ils diſent s'ils conſentent à la lettre du ſiege apoſtolique, & s'ils anathematiſent Eutychés. A N. 451.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entr'eux : Si quelqu'un a d'autres ſentimens, que ce qui eſt porté dans notre requête, ſoit Eutychés, ſoit un autre, qu'il ſoit anathême : p. 514. quant à la lettre du très-ſaint archevêque Leon, tous les évêques ſçavent qu'en toutes choſes, nous attendons l'avis de notre très-ſaint archevêque. Le concile de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte ſuive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne faſſe rien ſans lui. Euſebe de Dorylée dit : ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils diſent. Tous s'écrierent : Anathematiſez nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne ſouſcrit pas à la lettre que ce concile a approuvée, eſt héretique. Anathême à Dioſcore & à ceux qui l'aiment. S'ils ne ſont pas orthodoxes comment ordonneront-ils un évêque. Paſcaſin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs égliſes, ne ſçavent pas encore la créance catholique, & attendent le ſentiment d'un autre ?

Les Egyptiens crierent : anatheme à Eutychés & à ceux qui le croïent. Mais on continua de les preſſer de ſouſcrire la lettre de ſaint Leon, ſous peine d'excommunication. Hierace dit : Les évêques de p. 515. notre province ſont en grand nombre : nous ſommes trop peu, pour nous faire forts de tous. Nous

AN. 451. supplions votre grandeur & le saint concile d'avoir pitié de nous : car si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront contre nous, comme aïant violé les canons. Aïez pitié de notre vieillesse. Alors les treize évêques Egyptiens se jetterent par terre en disant : Aïez pitié de nous, aïez de l'humanité. Cecropius de Sebastopolis dit : Le concile œcumenique est plus digne de foi que celui d'Egypte : il n'est pas juste d'écouter dix héretiques, au mepris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres ; mais pour eux personnellement. On peut croire, que Cecropius par ces douze cens évêques, entendoit tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province : aïez pitié de nous. Eusebe de Dorylée dit : ils sont députez de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile œcumenique. Le légat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez leur, s'ils ne le sçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cens évêques.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuëra : aïez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voïez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir ; aïez pitié de nous. Faites nous plûtôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque, Anatolius sçait la coutume d'Egypte. Nous ne desobéissons pas au concile ; mais on nous tuëra dans notre païs : aïez pitié de nous. Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur, & de vous & du concile. Pour Dieu aïez pitié de ces cheveux blancs ;

blancs : épargnez dix hommes ; vous êtes maîtres de notre vie. Si l'on veut nos siéges, qu'on les prenne, nous ne voulons plus être évêques ; seulement que nous ne mourions pas. Donnez-nous un archevêque ; & si nous resistons, punissez-nous. Choisissez un archevêque, nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit ordonné. p. 518.

Les magistrats dirent : Il nous paroît raisonnable, que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à C. P. jusques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Pascasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville, jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnerent qu'ils donneroient caution du moins par leur serment.

XVIII. Requêtes des abbez schismatiques.

Ensuite par ordre des magistrats & du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel & plusieurs autres prêtres & abbez catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrez & assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbez qui avoient presenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose & Dorothée ; afin que les abbez catholiques déclarassent, s'ils les connoissoient tous pour abbez. Ils déclarerent par la bouche de Fauste, que Carose & Dorothée l'étoient ; que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs, que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre personnes ; & que plusieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajouterent-ils, que le concile envoïe visiter leurs monasteres, pour sçavoir s'ils en ont, ou s'ils joüent le personnage d'abbez, & p. 532.

AN. 451. quant à ceux qui se disent moines, & qui sont inconnus; qu'ils sortent de la ville, comme des imposteurs, qui ne font que du scandale.

Les magistrats ne laisserent pas de faire entrer Carose & Dorothée avec toute leur suite; entre lesquels étoient Barsumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit: Les prêtres Calopodius & Geronce, qui sont avec eux, sont déposez, il y a long-temps, & il ne leur est pas permis d'entrer. Personne ne nous l'a dit jusqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit: L'archevêque vous dit par ma bouche, que vous êtes déposé: sortez. Pour quelle raison, dit Calopodius? comme heretique, répondit l'archidiacre. On lut la requête donnée au nom de dix-huit, qui se disoient abbez; & de tous leurs consorts, tant clercs que moines & laïques. Elle tendoit à demander à l'empereur sa protection contre la persecution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des souscriptions forcées, & les chassoient de leurs monasteres & des autres églises où ils demeuroient.

p. 524.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit: Barsumas qui est entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit & disoit: Tuë. Il n'est point compris dans la requête. Pourquoi est-il entré? Tous les évêques s'écrierent: Barsumas a ruiné toute la Syrie; il nous a amené mille moines. Les magistrats dirent aux moines: L'empereur a fait assembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous instruise de ce

p. 525.

qu'il a reglé touchant la foi. Carose, Dorothée & les autres moines dirent : Nous demandons qu'on lise notre requête. C'en étoit une autre adressée au concile. Les évêques s'écrierent : Chassez le meurtrier Barsumas ; envoïez-le à l'amphithéatre : anathême à Barsumas : Barsumas en exil. Ils demandoient qu'on l'envoïât à l'amphithéatre, pour être exposé aux bêtes. On lut la requête adressée au concile au nom des abbez & de tous leurs freres en Jesus-Christ, qui demandoient que Dioscore & les évêques qui étoient avec lui, fussent presens au concile. A N. 451.

Comme on eut lu ces paroles, tous les évêques s'écrierent : Anathême à Dioscore : Jesus-Christ l'a déposé ; chassez ces gens-ci : ôtez l'opprobre du concile. Fauste & les abbez catholiques dirent : Otez l'opprobre des monasteres. Les magistrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout *p. 528.* sur le rétablissement de Dioscore, comme conservateur de la foi de Nicée, avec protestation, si on le refusoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lut dans un livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre *Sup. liv. XII. n. 12.* ou diacre qui se sépare de la communion de son évêque pour tenir à part des assemblées, doit être déposé ; & s'il persiste dans son schisme, doit être chassé comme séditieux par la puissance seculiere. Les évêques s'écrierent : Ce canon est juste ; c'est le canon des saints peres. Les magistrats demanderent aux moines schismatiques, s'ils consentoient aux décisions du concile. Carose dit : Je connois la foi de *p. 529.* Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé ; je n'en connois point d'autre. Ils sont évêques, ils peuvent nous

chasser & nous déposer. Quand saint Theotime me baptisa à Tomi, il me défendit de croire autre chose. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé, & à la définition du concile d'Ephese contre Nestorius ; je ne connois d'autre foi. Barsumas dit par interprete, parce qu'il parloit Syriaque : Je crois comme les trois cens dix-huit peres, j'ai été ainsi baptisé, au nom du pere & du Fils, & du Saint-Esprit ; comme le Seigneur a enseigné aux apôtres mêmes. Les autres en dirent autant.

AN. 451.

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit: Le saint concile croit comme les peres de Nicée. Mais parce que depuis on a ému des questions, les saints peres, Cyrille & Celestin, & maintenant le très-saint pape Leon, ont publié des lettres, pour expliquer le simbole que le concile œcumenique reçoit avec respect. Obéissez-vous au jugement du concile, & anathematisez-vous Nestorius & Eutychés ? Carose répondit : J'ai assez anathematisé Nestorius. Aëtius lui dit : anathématisez-vous aussi Eutychés, comme le saint concile, ou non ? Carose dit : N'est il pas écrit : ne jugez pas & vous ne serez point jugé ? Les évêques sont assis ; pourquoi parlez-vous ? Aëtius dit : Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche, obéissez-vous au saint concile œcumenique, ou non ? Carose en revint au concile de Nicée, & conclut : Si Eutychés ne croit pas comme l'église catholique, qu'il soit anatheme.

Matth. VII.

p. 532.

Les magistrats firent lire la requête presentée à l'empereur par Fauste & les autres abbez catholiques

contre les disciples d'Eutychés, qui refusoient de souscrire à la confession de foi, quoique plusieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fussent châtiez selon la regle monastique, & chassez du lieu où ils tenoient leurs assemblées. Dorothée voulut soutenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il suffisoit de dire, que celui qui a souffert est de la Trinité. Tous les évêques dirent : Souscrivez-vous à la lettre, ou non ? Ils entendoient celle de saint Leon. Dorothée dit : Je croi au baptême ; mais je ne souscris point à la lettre. Les magistrats dirent : Quand l'empereur vous a envoïe des officiers, vous avez promis d'obéir aux décisions du concile ; pourquoi donc n'y consentez-vous pas à present ? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'empereur que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magistrats prierent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours ; mais Carose & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de sentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, suivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoutent la suite de l'affaire de Carose & Dorothée, & celle de Photius de Tyr, avec Eustathe de Beryte ; & nous les rapporterons ici.

AN. 451.

p. 533.

Alexandre prêtre & visiteur envoïé par le concile à l'empereur pour l'affaire des moines schismatiques, fit son rapport en ces termes : J'ai dit à l'empereur que Dorothée & Carose prétendoient qu'il avoit promis d'assembler les monasteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns les autres en presence du saint évangile. L'empereur nous a chargez le dé-

p. 536.

AN. 451. curion, Jean & moi de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile œcumenique de s'assembler ici. Mais les évêques étant assemblez pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez : car afin que vous le sçachiez, tout ce que le concile œcumenique aura décidé & m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse & je le croi. Tenez vous en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Après ce rapport le concile s'écria : longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice ; puis on rélut la requête que Carose & ses sectateurs avoient donnée à l'empereur pour demander le rétablissement de Dioscore. Ensuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les schismatiques ; & par ordre du concile, il lut dans un livre les canons 83. & 84. qui sont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainsi l'on voit que l'église se servoit dèslors du recueil intitulé, code des canons de l'église universelle, tel que nous l'avons encore. Après la lecture des canons, le concile approuvant la bonté de l'empereur & des magistrats envers les moines rebelles, leur accorda un délai de trente jours ; depuis le quinziéme d'Octobre jusques au quinziéme de Novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur envoïera des clercs pour les avertir de se soumettre aux décrets du concile ; sinon ils seront déchus de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monasteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuir, ils encourront la même peine ; ils seront contraints à

p. 537. v. Bibl. Justel. tom. 1. p. 144. p. 140.

obéir même par la puissance seculiere, suivant les canons.

Le térme depuis le quinziéme d'Octobre, remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus; & cette action particuliere est dattée de trois jours après, c'est-à-dire, du vingtiéme d'Octobre.

XIX. Jugement entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte.

Voici le sujet du differend d'entre Photius de Tyr & Eustathe de Beryte. Photius prétendoit être seul métropolitain de la premiere Phenicie, & se plaignoit qu'Eustache, par le crédit qu'il avoit eu sous Theodose le jeune, avoit fait ériger Beryte en metropole, & s'attribuoit la jurisdiction & les ordinations sur les six églises de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthosiade, Arcas & Antarade. Eustathe vouloit éloigner le jugement, en representant, que l'on devoit avant toutes choses souscrire la définition de foi; mais les magistrats ne laisserent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils déclarerent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fussent reglées suivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais suivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire presente fût jugée selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur; les canons doivent l'emporter. p. 544. p. 545. D.

Eustathe alleguoit en sa faveur un concile de C.P. surquoi les magistrats demanderent si on devoit appeller concile l'assemblée des évêques qui se trouvoient à C. P. Tryphon évêque de Chio dit: On l'appelle concile, & on y rend justice à ceux qui y portent leurs plaintes. Anatolius de C. P. dit: La p. 540. D. p. 548.

AN. 451. coutume est établie depuis long-temps, que les évêques qui séjournent à C. P. s'assemblent quand l'occasion le demande, pour les affaires ecclesiastiques qui surviennent; qu'ils les décident & répondent à ce qu'on leur demande. Cette espece de concile s'appelloit en Grec : *Synodos endemousa*, c'est à dire le concile séjournant.

On lut le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribuë les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Surquoi les magistrats demanderent, s'il pouvoit y avoir deux métropolitains dans une même province : Le concile dit; qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les p. 549. magistrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie, & l'évêque Eustathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au-dessus des autres évêques de la province Que le concile déclare s'il y consent. Le concile dit : Ce jugement est juste : ce jugement est de Dieu : vive l'empereur, vive l'imperatrice, vivent les magistrats.

Les magistrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnez par Photius déposez par Eustathe, & réduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils soient évêques; il est juste qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnez par leur métropolitain. Les légats du pape dirent; c'est un sacrilege de réduire un évêque au rang de prêtre; mais s'il y a cause légitime de le priver des fonctions de l'épiscopat, il ne doit pas

pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de C. P. Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebastopolis demanda, que cette regle fût renduë generale à toutes les provinces; que les pragmatiques n'eussent point de lieu au préjudice des canons; & il fut ainsi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres sont dattées du vingtiéme Octobre.

AN. 451. 22. Octob. c.

XX. Cinquiéme action. Définition de foi rejettée.

P. 556.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine se tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magistrats dirent: Faites-nous connoître ce qui a été decidé touchant la foi. Asclepiade diacre de C. P. lut une définition, qu'on ne jugea pas à propos d'inserer aux actes. Quelques-uns proposerent des difficultez, & Jean évêque de Germanicie dit: Cette définition n'est pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de C. P. dit au concile: La définition vous plaît-elle? Tous les évêques, excepté les Romains & quelques Orientaux s'écrierent: La définition plaît à tout le monde: c'est la foi des peres; celui qui pense autrement est hérétique; anathême à qui pense autrement; chassez les Nestoriens. Anatolius dit: Hier la définition de foi ne plût-elle pas à tout le monde? Les évêques dirent: Elle plût à tout le monde; nous ne croïons point autrement; c'est la foi des peres; qu'il soit écrit que sainte Marie est mere de Dieu; qu'on l'ajoute au simbole.

Les légats du pape dirent: Si on ne consent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un rescrit pour nous en retourner, & que le

concile soit celebré en Occident. Les magistrats di-
AN. 451. rent : Si vous le trouvez bon, assemblons-nous avec six évêques d'Orient, trois d'Asie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'église ; & quand tout aura été bien examiné, on vous déclarera ce qui sera arrêté touchant la foi. Les évêques
p. 557. s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voïant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magistrats, ils s'écrierent chassez les Nestoriens ; chassez les ennemis de Dieu. La definition plut hier à tout le monde ; faites-la souscrire ; qui n'y souscrit pas est héretique ; le Saint Esprit l'a dictée, qu'on y souscrive tout-à-l'heure.

Après plusieurs cris semblables, les magistrats dirent : Dioscore disoit : J'ai déposé Flavien, parce qu'il soûtenoit, qu'il y a deux natures ; la definition porte deux natures. Anatolius dit : Dioscore n'a point été déposé pour la foi ; mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'aïant été cité trois fois, il n'est pas venu. Les magistrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oüi nous l'avons reçûë, & nous y avons souscrit. Donc reprirent les magistrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent : Il ne faut point d'autre définition ; il n'y manque rien ; elle confirme la lettre ; l'archevêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celestin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la definition soit sans fraude. Les magistrats dirent : Vos acclamations seront portées à l'empereur, & ils envoïerent au palais le secretaire Beronicien.

Il revint peu de temps après, & dit : L'empereur ordonne, que suivant l'avis des magistrats, six évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Asie, trois de Thrace & trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius & les Romains s'assemblent dans l'oratoire de l'église, & reglent la foi; ensorte que tout le monde en convienne. Ou si vous n'en êtes pas d'avis, que chacun declare sa foi par son métropolitain ; & si vous ne le voulez pas encore, vous devez sçavoir, que le concile se tiendra en Occident ; puisque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque resistance ; mais enfin tous les évêques consentirent que la chose fut traitée par commissaires. Ainsi les magistrats entrerent dans l'oratoire de sainte Euphemie avec Anatolius de C. P. les quatre légats Pascasin, Lucentius, Boniface & Julien de Co, Maxime d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus & Sozon évêques d'Illyrie, Diogene de Cizyque, Leonce de Magnesie, Florentius de Sardes, Eusebe de Dorylée, Theodore de Tarse, Cyrus d'Anazatbe, Constantin de Bostre, Theodore de Claudiopolis en Isaurie, Francion, Sebastien & Basile évêques de Thrace, ils étoient en tout vingt deux.

AN. 451. 27. Octobre. p. 560. p. 561.

XXI. Définition de foi approuvée.

Après qu'ils eurent examiné la foi, ils sortirent de l'oratoire, & quand tous furent assis, les magistrats dirent : Le saint concile écoutera, s'il lui plaît, en silence ce qui a été défini en notre presence. Aetius archidiacre de Constantinople lut la définition de foi, dressée au nom du concile. On y rapporte tout au long le simbole de Nicée, & celui de C. P. puis on ajoute ; ce simbole suffisoit pour la connoissance

p. 564. p. 565.

AN. 451. parfaite de la religion. Mais les ennemis de la verité ont inventé de nouvelles expressions ; les uns voulant anéantir le mistere de l'incarnation, & refusant à la Vierge le titre de mere de Dieu ; les autres introduisant une confusion & un mélange, & forgeant une opinion insensée & monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu est passible. C'est pourquoi le saint concile œcumenique voulant obvier à toutes leurs entreprises, & montrer que la doctrine de l'église est toujours inébranlable, a défini : Premierement, que la foi des trois cens dix-huit peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante peres assemblez à C. P. ont enseignée touchant la substance du S. Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient ; non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition précedente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mistere de l'incarnation, le concile reçoit les lettres sinodales du bienheureux Cyrille, tant à Nestorius qu'aux Orientaux ; comme propres à refuter l'erreur de Nestorius, & expliquer les sens du simbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Leon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychés ; comme conforme à la confession de saint Pierre, & également propre à detruire les erreurs & à affermir la verité.

Suivant donc les saints peres, nous declarons tout p. 568. d'une voix, que l'on doit confesser un seul & même Jesus-Christ Notre Seigneur, le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraiment Dieu & vraiment homme ; le même composé d'une

ame raisonnable & d'un corps; consubstantiel au Pere selon la divinité, & consubstantiel à nous selon l'humanité, en tout semblable à nous, hormis le peché, engendré du Pere avant les siecles selon la divinité, & dans les derniers temps, né de la Vierge Marie mere de Dieu selon l'humanité, pour nous & pour notre salut; un seul & même Jesus-Christ fils unique, Seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans separation, sans que l'union ôte la difference des natures; au contraire la proprieté de chacune est conservée, & concourt en une seule personne & une seule hypostase; ensorte qu'il n'est pas divisé ou separé en deux personnes; mais que c'est un seul & même fils unique, Dieu Verbe Notre Seigneur Jesus-Christ. Le concile défend à qui que ce soit, d'enseigner ou penser autrement, sous peine aux évêques & aux clercs d'être deposez; aux moines & aux laïques d'être anathematisez.

v. Evagr. II. hist. c. 5. in fine.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrierent: C'est la foi des peres; que les metropolitains souscrivent tout-à-l'heure; qu'ils souscrivent en presence des magistrats; ce qui a été bien défini ne souffre point de délai: c'est la foi des apôtres; nous la suivons tous. Les magistrats dirent: Ce que les peres ont ordonné, & dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixiéme action. Marcien présent.

La sixiéme fut tenuë trois jours après, le huitiéme des calendes de Novembre, c'est-à dire, le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant assemblez en grand nombre, l'empereur Marcien vint au con-

p. 573.

AN. 451. cile en personne, accompagné des magistrats, qui avoient accoutumé d'y assister, & de quelques autres, jusqu'au nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en Latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en Grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit euë en convoquant le concile, de conserver la pureté de la foi alterée depuis quelque temps par l'avarice & la passion de quelques personnes; il marquoit sans doute Chrysaphius. Il dit, que l'on ne doit tenir autre créance sur le mistere de l'incarnation, que ce qu'ont enseigné les peres de Nicée, & S. Leon dans sa lettre à Flavien. Il declare qu'à l'exemple de Constantin, il n'a voulu assister au concile que pour confirmer la foi, & non pour exercer sa puissance; & il exhorte les peres à expliquer sincerement la foi, suivant qu'ils l'ont reçûë par tradition. Tous les évêques s'écrierent: Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice, longues années aux princes catholiques. Ensuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lut par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour précedent, qui fut souscrite par tous les évêques au nombre de trois cens cinquante-six, commençant par les légats. Diogene metropolitain de Cyzique, souscrivit pour lui & pour six évêques ses suffragans absens: ainsi Theodore de Tarse & douze autres métropolitains.

25. Octobre. p. 576. p. 580. p. 601. E.

p. 605. D. L'empereur demanda si tout le concile étoit d'accord de cette confession de foi. Tous les évêques s'écrierent: Nous croïons tous ainsi; nous avons tous souscrit volontairement; nous sommes tous ortho-

doxes ; ce qu'ils accompagnerent de plusieurs autres acclamations de louanges & de vœux pour l'empereur & l'imperatrice, le nommant nouveau Constantin, & elle nouvelle Helene. AN. 451.

L'empereur dit : La foi catholique aïant été declarée, nous estimons juste & utile d'ôter à l'avenir tout pretexte de division. Donc quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi ; si c'est un particulier, il sera chassé de la ville imperiale, si c'est un officier, il sera cassé ; si c'est un clerc, il sera déposé & soumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent : Vive l'empereur, vive le prince pieux, vous avez redressé les églises, vous avez affermi la foi : vive l'imperatrice. Dieu conserve votre empire ; vous avez chassé les héretiques. Anatheme à Nestorius, à Eutychés & à Dioscore. p. 609. D. p. 609.

L'empereur dit : Il y a quelques articles que nous vous avons reservez par honneur, estimant convenable, qu'ils soient ordonnez canoniquement dans le concile, plûtôt que condamnez par nos loix. Le secretaire Beronicien les lut par ordre de l'empereur : Il y en avoit trois, dont le premier étoit conçu en ces termes : Nous honorons comme ils meritent ceux qui embrassent sincerement la vie monastique ; mais parce que quelques-uns sous ce pretexte troublent l'église & l'état, il est ordonné que personne ne bâtisse un monastere, sans le consentement de l'évêque de la ville, & du proprietaire de la terre ; & que les moines, tant des villes que de la campagne, soient soumis à l'évêque, & vivent en repos : ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, sans s'embarasser des affaires ecclésiastiques ou seculieres, s'ils n'en

sont chargez par l'évêque, pour quelque necessité.
AN. 451. Ils ne pourront aussi recevoir dans leurs monasteres des esclaves sans la volonté des maîtres.

Le second article porte : Parce que quelques clercs & quelques moines s'engagent par avarice en des affaires seculieres, le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne se charge d'une intendance, si ce n'est que son évêque lui commette le soin des terres de l'église. Si contre cette défense, quelqu'un ose se rendre fermier par lui-même ou par autrui, il sera sujet à une peine ecclesiastique ; s'il persevere opiniâtrement, il sera dépoüillé de sa dignité. Le troisiéme porte. Les clercs qui servent une église, ne peuvent être destinez à l'église d'une autre ville ; mais ils doivent se contenter de celle à laquelle ils ont été premierement destinez ; excepté ceux, qui étant chassez de leurs païs, ont passé dans une autre église par necessité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque ; l'un & l'autre sera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il
p. 612. a reçu ; jusqu'à ce qu'il retourne à son église. Ces trois articles aïant été lus, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius ; & après quelques acclamations, il dit :

Pour l'honneur de sainte Euphemie & de votre sainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine, en laquelle le saint concile a été assemblé, ait les privileges de métropole ; mais pour le nom seulement, sauf la dignité de la métropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ses acclamations, ajoutant à la fin : Nous vous supplions de nous renvoïer

renvoïer. L'empereur répondit : Je ſçai que vous êtes fatiguez d'un ſi long ſejour ; toutefois patientez encore trois ou quatre jours, & pourſuivez les affaires que vous voudrez en preſence des magiſtrats : étant aſſurez d'avoir le ſecours neceſſaire ; & que perſonne de vous ne ſe retire avant que tout ſoit terminé. Ainſi finit la ſixiéme action. AN. 451.

Les dernieres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini ; parce qu'ils étoient convenus de la définition de foi, & l'avoient autoriſée par leurs ſouſcriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons propoſez par l'empereur ; ainſi ils ne voïoient plus rien à faire pour l'interêt general de l'égliſe. Auſſi paroît-il par la réponſe de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'eſt pourquoi les anciens faiſoient grande difference entre ces ſix premieres actions, & les ſuivantes, où il n'étoit plus queſtion de la foi. C'eſt ainſi qu'en parloit depuis le pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Iſtrie vers l'an 586. Et l'hiſtorien Evagre qui écrivoit à peu près en même temps, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup ſur les ſix premieres actions, & tranche ſommairement les ſuivantes. L'un & l'autre met à la ſeptiéme action les ving-ſept canons, que nous trouvons aujourd'hui placez à la quinziéme, à la fin du concile ; mais il ſe trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la ſixiéme ; & le pape Pelage dit, qu'à bien conſiderer ils en font partie, puiſqu'ils n'ont point de datte particuliere, & que les noms des évêques preſens n'y ſont point

Epiſt. 3. tom. 5. Conc. p. 619. D.
Evagr. II. hiſt. c. ult.
Ap. Baluz. Nova coll. p. 1182. tom. 5. Conc. p. 540. B.

AN. 451.

26. Octobre.

exprimez. Après cette observation, dont on verra l'importance dans la suite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, suivant les éditions ordinaires.

XXIII.
Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal.

Il y en a trois dattées du vingt-sixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la septiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la septiéme action, les magistrats

p. 613.

dirent : L'empereur à la priere des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoissance de leurs differends. Ils se sont assemblez, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroissent raisonnables. Nous avons crû necessaire qu'ils en instruisent le concile, afin que le tout soit confirmé par votre consentement. Maxime d'Antioche dit : Le reverendissime évêque Juvenal & moi, nous sommes convenus après une longue contestation, que le siege de S. Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jerusalem, les trois Palestines. Nous prions que cette convention soit confirmée par écrit, par le decret de votre grandeur, & du saint concile. Juvenal de Jérusalem dit : J'en suis aussi d'accord, que la sainte resurrection de Jesus-Christ ait les trois Palestines, & le siege d'Antio-

p. 616.

che, les deux Phenicies & l'Arabie ; & j'en demande

p. 617.

la confirmation. Les legats, Anatolius de CP. & sept autres métropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat ; tous les autres évêques y consentirent par acclamation ; & les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation étoit l'entreprise de Juvenal au concile d'Ephese, à laquelle S. Cyrille s'opposa comme il a été dit.

Sup. XXV. n. 59.

La huitiéme action fut au sujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathematise tout à l'heure Nestorius. Theodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux legats de l'archevêque Leon ; on vous les lira, s'il vous plaît, & vous verrez ce que je pense. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on lise rien ; anathematisez Nestorius. Theodoret dit : J'ai, Dieu merci, été nourri par des catholiques ; j'ai été instruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée ; je rejette non-seulement Nestorius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais sentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites netement : Anathême à Nestorius & à sa doctrine : anathême à Nestorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En verité je ne dis que ce que j'estime agréable à Dieu. Persuadez-vous premierement, que je ne me soucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité, je ne suis point venu pour cela ; mais aïant été calomnié, je suis venu vous persuader que je suis ortodoxe, & que j'anathematise Nestorius, Eutychés & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant : Dites netement : Anathême à Nestorius, & à ceux qui suivent ses sentimens. Theodoret dit : Je ne le dirai point, que je n'aïe expliqué ma créance. Je crois... Les évêques l'interrompirent encore en criant : Il est heretique ; il est Nestorien ; chassez l'heretique. Theodoret dit : Anathême à Nestorius, à quiconque ne dit pas que la Vierge Marie est mere de Dieu, & à quiconque divise en deux le fils unique. Pour moi, j'ai souscrit à la définition de foi, & à la lettre du

AN. 451.

XXIV. Huitiéme action: Theodoret rétabli.

p. 620.

p. 621.

très-faint archevêque Leon, & je crois ainsi. Et
AN. 451. après tout cela, Dieu vous benisse.

Les magistrats dirent : il n'y a plus de difficulté sur Theodoret. Il a anathematisé Nestorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçu volontiers votre définition de foi ; enfin il a souscrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, si-non que vous ordonniez qu'il rentre dans son église, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent : Theodoret est digne de son siege, qu'on le rende à son église ; qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Ensuite les legats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans son église, comme pleinement justifié. Anatolius de CP. en dit autant. Maxime d'Antioche ajouta : Il y a
p. 624. long-temps que je sçavois qu'il est catholique, aïant oüi souvent ses instructions dans l'église. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée, Eusebe d'Ancyre, Photius de Tyr & Constantin de Bostre furent du même avis. Puis tous les évêques s'écrierent : Ce jugement est juste ; c'est le jugement de Jesus-Christ ; nous l'approuvons tous. Les magistrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'église de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathematiser Nestorius ; sçavoir Sophrone de Constantienne, Jean de Germanicie & Amphiloque de Side, ainsi finit la huitiéme action.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas. p. 625.

En la neuviéme, dattée du même jour ving-siziéme d'Octobre : Ibas évêque d'Edesse, entra dans le concile, & dit : Aïant été persecuté par Eutychés & déposé, quoiqu'absent de quarante journées ; je

me suis adressé à l'empereur, qui a ordonné, que votre grandeur avec le saint concile examineroit ma cause. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Eustathe. Car Uranius évêque d'Himerie étant dévoüé à Eutychés, m'a fait accuser par quelques clercs, & s'est fait envoïer luimême, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommez ; mais j'ai été trouvé innocent. Cassez donc tout ce qui a été fait à Ephese en mon absence, & me rendez mon église. Les magistrats aïant demandé l'avis au concile, les legats du pape ordonnerent la lecture des actes par lesquels Ibas prétendoit avoir été justifié. *p. 631.*

On lut donc premierement la sentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Eusthate de Beryte, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. par laquelle il paroissoit qu'Ibas avoit déclaré sa foi, & reçu en grace les clercs ses accusateurs. Après cette lecture, les juges remirent l'affaire au lendemain ; apparemment, parce qu'ils virent qu'il y avoit beaucoup de pieces à lire, & qu'il étoit déja tard. *Sup. liv. XXVII. n. 20.* *p. 632.*

Le lendemain donc, sixiéme des calendes de Novembre, c'est-à-dire, le vingt-septiéme d'Octobre, fut tenuë la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il se presenta, & renouvella ses plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt prisons, comme déposé au concile d'Ephese, quoiqu'absent & sans connoissance de cause. Les magistrats aïant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent : On ne condamne point un absent. Ibas dit : De grace, je *p. 635.*

AN. 451. n'y étois point ; je n'ai point été défendu, on ne m'a pas laissé parler. Les évêques s'écrierent : Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui est fait contre un absent est mal ; nous le disons tous. Patrice évêque de Thiane dit : On lut hier la sentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons tous. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement est juste. Mais quelques évêques crierent : On s'y oppose. Il y a des gens qui veulent accuser l'évêque Ibas.

On les fit entrer. Ils étoient quatre : Theophile diacre, Euphrasius, Antiochus & Abraham. Theophile dit : Nous demandons qu'on lise ce qui a été fait à Beryte contre Ibas, afin que vous voïez qu'il a été justement déposé. Après quelques contestations, les magistrats ordonnerent la lecture. On lut premierement la commission de l'empereur Theodose au tribun Damacius, puis les actes du jugement rendu à Beryte le premier jour de Septembre 448. où Ibas avoit été renvoïé absous. Après cette lecture, les magistrats vouloient qu'on lût aussi la procedure faite contre Ibas au faux concile d'Ephese ; mais les légats s'y opposerent, en disant ; qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile ; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils déclarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'est-à-dire, que son ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de C. P. opina de même contre le concile d'Ephese ; à l'exception de ce qui regardoit Maxime. D'autant plus, dit-il, que

p. 637.

Sup. XXVII. n. 21. p. 613.

le très-saint évêque Leon l'aïant reçu à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche. C'est qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée sur la déposition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvenal de Jerusalem, Thalassius de Cesarée & onze autres métropolitains opinerent de même; & tous les évêques s'écrierent: nous disons la même chose. AN. 451. p. 676.

Donc sans faire lecture des actes d'Ephese, les magistrats inviterent le concile à opiner sur l'affaire d'Ibas. Les légats dirent par la bouche de Pascasin: Suivant les pieces qui ont été lûës, nous connoissons qu'il est orthodoxe; c'est pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiscopat, & son église, dont il a été chassé injustement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu à été mis en sa place, c'est à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de C. P. opina de même, & déclara Ibas exempt de tout soupçon, parce qu'il avoit souscrit la lettre de saint Leon. Maxime d'Antioche déclara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus: Il demeurera dans la dignité épiscopale, jusqu'à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant seulement qu'Ibas anathematisât Nestorius & Eutichés. Ibas dit: J'ai déja anathematisé par écrit Nestorius & sa doctrine, & maintenant je l'anathematise mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anatheme donc à Nestorius, à Eutychés, & à quiconque dit une seule nature: j'a- p. 677. p. 681. E.

AN. 451. nathematise aussi quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Les magistrats dirent : Ce que ce saint concile a jugé touchant Ibas sera executé. Ainsi finit la dixiéme action.

p. 681. On met ensuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la septiéme action, & qui ne se trouve plus qu'en Latin. Maxime d'Antioche demande aux magistrats & au concile, la restitution d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus son predecesseur ; ce qui lui est accordé ; laissant à sa discretion la quantité de la pension. On ne sçait quelle en fut l'execution : car Domnus avoit renoncé à l'épiscopat, & s'étoit retiré dans son monastere auprès de S. Euthymius ; & ne parut point, ni personne de sa part au concile de Calcedoine.

v. Quesn. dissert. 9. in S. Leon. & Baluz. praef. in Conc. Calch. c. 31.

XXVI. Onziéme & douziéme action. Affaire de Bassien & Etienne d'Ephese.

L'onziéme action fut tenuë le vingt-neuviéme d'Octobre. Bassien qui avoit été évêque d'Ephese, entra dans le concile, accompagné de Cassien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit presentée à
p. 684 l'empereur, & que l'empereur avoit renvoïée au con-
p. 685. cile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été dépossedé
p. 638. de son siege par violence. Les magistrats demanderent à Bassien les noms de ceux dont il se plaignoit. Il répondit : Ils sont plusieurs ; mais leur chef est Etienne, maintenant évêque d'Ephese : Il retient mon siege & mon bien. Les magistrats ordonnerent à Etienne de répondre, & il dit : Les évêques de la province d'Asie sont ici, qu'ils viennent & je me défendrai. Les magistrats dirent : En attendant, répondez-vous-même. Etienne dit : Celui-ci n'a point été ordonné à Ephese :

Ephese; mais l'église étant vacante, il a assemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armez, il y est entré & s'est assis. Après qu'il a été rejetté selon les canons, & chassé comme il méritoit; quarante évêques d'Asie m'ont ordonné par le suffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans que je suis dans le clergé d'Ephese. AN. 451. 29. Octobre.

Bassien repondit: dès ma jeunesse j'ai pris soin des pauvres, j'ai fait un hôpital, ou j'ai mis soixante & dix lits; j'y recevois tous les malades & les blessez. L'évêque Memnon en fut jaloux, parce que j'étois aimé de tout le monde; & fit tout ce qu'il put, pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains, & m'ordonna évêque d'Evase; je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce jusqu'à midi, & me maltraita; de sorte que l'évangile & l'autel furent remplis de sang. Je n'allai point à Evase, & ne l'ai jamais vuë. Memnon mourut, Basile fut ordonné. Aïant assemblé le concile de la province & appris la violence que j'avois soufferte: il ordonna un autre évêque pour Evase & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut aussi: je fus mis dans le siege d'Ephese malgré moi & avec une grande violence, par le peuple, le clergé & les évêques, dont un, sçavoir Olympius est ici present. L'empereur confirma mon élection. Je vins p. 689. à Constantinople, je communiquai avec Proclus, & il m'envoïa depuis ses lettres sinodiques. Je suis demeuré ainsi quatre ans, ensorte que j'ai ordonné dix évêques & plusieurs clercs. L'empereur aïant envoïé un silentiaire avec des lettres, pour la paix des

AN. 451. églises le lendemain au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit sacerdotal & tout ce que j'avois : prirent un d'entr'eux, sçavoir Etienne que voilà, & le firent évêque.

Etienne dit : Les évêques sont ici ; qu'ils viennent déposer la verité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'est assis dans le siege ; c'est pour cela qu'il a été chassé par le très-saint évêque de Rome Leon, par le bien-heureux Flavien de C. P. par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Theodose envoïa Eustathe primicier des silentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Eustathe vint à Ephese, & y demeura trois mois à instruire l'affaire.

p. 692. Les magistrats dirent : Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephese par le concile des évêques, & après le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evase, & n'y suis point allé : on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations : les magistrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magnesie lut le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-seiziéme, qui sont le seiziéme & le dix-septiéme du concile d'Antioche. *Sup. liv. XII. n. 12.* Le premier deffend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre église vacante, quand même il pretendroit y être forcé ; le second declare excommunié l'évêque qui ne va pas à une église pour laquelle il est ordonné.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre qui l'a

établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius évêque de Theodosiopolis. Olympius étant interrogé, dit : Après la mort de l'évêque Basile, j'étois chez moi ; le clergé d'Ephese me manda, pour ordonner un évêque ; j'y allai, croïant que les autres évêques avoient été appellez. Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici ; que faut-il faire ? Je leur dis : Il est contre les canons, qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande métropole. Comme je parlois ainsi une multitude infinie environna mon logis ; je ne sçavois où j'étois, ils m'emporterent & me menerent à l'église ; entr'autres un officier nommé Holosericus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au siege épiscopal avec Bassien, & il y fut placé. Bassien dit : Il a menti. Les magistrats demanderent au clergé de C. P. si Proclus avoit communiqué avec Bassien, comme évêque d'Ephese. Ils dirent tous qu'oüi ; qu'il lui avoit donné des lettres sinodiques, & avoit mis son nom dans les diptyques. p. 93.

Les magistrats demanderent ensuite à Etienne, comment Bassien avoit été deposé, & si lui-même avoit été ordonné par le concile. Il repeta ce qu'il avoit dit, que Bassien avoit été deposé par l'autorité de l'empereur Theodose & du pape Leon ; s'excusant au reste de n'avoir pas en main les preuves de son ordination ; sur ce qu'il ne prévoïoit pas que l'on dût parler de cette affaire, la croïant finie. Lucien évêque de Byse, & Meliphetongue évêque d'Heliopolis s'avancerent ; & dirent au nom de tous les évê- p. 692.

ques leurs voisins ; que Bassien avoit été chassé contre les canons, sans avoir été jugé ni accusé, après
AN. 451.
p. 697. quatre ans de paisible possession. Etienne repeta encore que le pape Leon l'avoit condamné ; & comme il avoit aussi allegué auparavant, qu'il avoit été
p. 689. c. condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebastopolis lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même après sa mort ? Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephese. Tous les évêques & les clercs de Constantinople dirent : il est vrai. Eternelle memoire à Flavien. Voilà la vengeance, voilà la verité. Flavien vit après sa mort ; le martir prie pour nous.

Les magistrats demanderent l'avis au concile ; & les évêques s'écrierent : La justice demande Bassien ; que les canons soient observez. Les magistrats dirent : Pour nous il nous semble, que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephese, puisqu'il est intrus par violence : ni Etienne qui est entré par conjuration & par artifice ; & qu'il faut élire un autre évêque ; mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magistrats, s'écria : Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

Les évêques d'Asie se prosternerent devant le concile, & dirent : Aïez pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans, & la ville est perduë. Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariez ; & qu'ils craignoient une sédition à Ephese, si on y envoïoit un évêque élû à Calcedoine. Les magistrats demanderent où l'évêque d'Ephese devoit être ordonné

ſelon les canons. Les évêques dirent : Dans la province. Diogene de Cyzique dit : L'uſage eſt, que ce ſoit ici ; ſi l'évêque avoit été ordonné à C. P. ces maux ne ſeroient pas arrivez. On ordonne là des gens de néant ; c'eſt la cauſe du deſordre. Il compte Calcedoine & Conſtantinople pour le même lieu, à cauſe de la proximité. Leonce évêque de Magneſie dit : Depuis S. Timothée juſqu'à preſent, il y a eu vingt-ſept évêques qui ont été ordonnez à Epheſe, Baſile ſeul fut ordonné ici par violence ; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de Conſtantinople dit : Le ſaint évêque Jean dépoſa quinze évêques quand il alla en Aſie, & en ordonna d'autres à leur place. Memnon fut confirmé ici : Heraclide & d'autres furent ordonnez du conſentement de notre archevêque ; le bienheureux Proclus ordonna de même Baſile. Les magiſtrats voïant que cette affaire avoit beſoin d'examen, la remirent au lendemain.

AN. 451.

Sup. liv. XXI. n. 6.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Epheſe. Les magiſtrats dirent : Notre aſſiduité au concile, porte préjudice aux affaires publiques ; c'eſt pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire, s'il vous eſt venu quelque nouvelle lumiere ſur l'affaire d'Epheſe. Anatolius dit : Je ſuis d'avis que ni l'un ni l'autre ne ſoit évêque de cette ville ; mais qu'on en éliſe un troiſiéme, parce qu'ils ſe ſont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, & ſeront nourris au depens de l'égliſe. Les legats opinerent de même. Les magiſtrats firent apporter l'évangile ; conjurant les évêques de juger de cette affaire en leur conſcience.

p. 701.

AN. 451.
30. Octobre.

Anatolius de Constantinople repeta le même avis ; & les légats aussi, puis Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalassius & huit autres évêques en particulier, & tous les suivirent par des acclamations generales.

p. 704. Ensuite les magistrats prononcerent, suivant l'avis p. 705. du concile, que Bassien & Etienne seroient ôtez du siege d'Ephese, gardant toutefois la dignité d'évêque ; recevant du revenu de la même église pour nourriture & entretien, deux cens sols d'or par an, qui font environ seize cens livres de notre monnoïe ; & que l'on ordonneroit un autre évêque selon les canons.

XXVII. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenuë la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il se plaignoit qu'Anastase de Nicée entreprenoit sur les droits de sa métropole, p. 702. & qu'il avoit excommunié des clercs de l'église de p. 709. D. Basilinople. Anastase nioit l'un & l'autre, & disoit : Basilinople étoit une bourgade soumise à Nicée, Sup. liv. XI. n. 43. Conc. Calch. p. 712. comme plusieurs autres. Un empereur, soit Julien ou un autre en fit une cité, & y mit des magistrats tirez de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cause de sa mere Basiline. Anastase continua : Depuis ce temps, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de Constantinople à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette église, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius repondit : il se peut faire que l'église de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que plusieurs ont été or-

donnez par l'évêque de Nicomedie ; je puis montrer des décrets de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque. AN. 451.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province se doivent faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de métropole ; supposant qu'elle l'avoit eu auparavant ; mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, posterieure à la précedente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Après ces lectures, les magistrats dirent : Ces loix ne parlent point des évêques ; mais seulement de l'honneur des villes : celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, declare nommément qu'elle n'ôte rien aux autres villes ; le canon ordonne, qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province ; qu'ordonne le concile sur tout cela ? Le concile s'écria ; que les canons soient observez. p. 713. p. 716.

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoissent qu'un métropolitain : il est clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie, les loix ne donnent à Nicée que le nom de métropolitain ; & à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette procédure ne fit aucun préjudice au siege de C. P. prétendant qu'il faisoit par lui-même ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magistrats

AN. 451. prononcerent : L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de métropolitain dans les églises de Bithynie & p. 717. l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur, & sera soumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province ; c'est l'avis du concile. Quant au droit du siege de C. P. pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son temps.

31. Octobre. XXVIII. Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Anastase de Perrha.

La quatorziéme action fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête presentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dès l'enfance dans un monastere nombreux où j'avois la charge d'économe ; ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. p. 720. c. Tout d'un coup le métropolitain accompagné des évêques de la province, me prit, & m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase déposé pour ses crimes. Au concile d'Ephese, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoïé à mon église, on m'a chassé ; les habitans de la ville étant en pleurs & en gemissement à ma sortie. Je vous demande justice. On lut aussi une requête p. 721. adressée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendant aux mêmes fins.

Anastase dit, que sa cause avoit été jugée par S. Cyrille & Proclus, & qu'après la mort de S. Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller p. 724. la poursuite. On lut deux lettres sinodiques à Domnus, l'une de saint Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose : qu'Anastase s'étoit plaint au concile de Constantinople, de quelques-uns de ses clercs qui vouloient mettre les économes de l'église à leur choix, & ôter son nom des sacrez diptiques. S. Cyrille & Proclus prioient

Domnus

Domnus de donner des commissaires, pour juger Athanase sur les lieux, si sa ville étoit loin d'Antioche ; attendu que son métropolitain lui étoit suspect. Ils n'usoient que de simple recommandation ; n'aïant point de jurisdiction dans le patriarchat d'Antioche ; & reconnoissoient que le métropolitain étant recusé, la connoissance de la cause étoit dévoluë au patriarche ; mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déleguer sur les lieux. AN. 451.

Sabinien de son côté demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cause d'Athanase. Il paroissoit par ces actes, que Domnus avoit renvoïé la cause d'Athanase à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, son métropolitain ; devant lequel il n'avoit osé la soutenir, quoiqu'il le reconnut pour son ami ; mais il avoit renoncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original ; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samosate. Sur quoi les évêques du concile d'Antioche déclarerent, qu'il avoit exposé faux à Proclus & à Cyrille. On lut les plaintes formées contre lui, remplies de faits scandaleux ; & les pieces qui prouvoient qu'aïant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir se défendre. C'est pourquoi il fut déclaré déchu du sacerdoce ; & enjoint à Jean évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plûtôt un évêque de Perrha. p. 718. D. p. 719. p. 736.

Ces actes du concile d'Antioche aïant été lus à Calcedoine, les magistrats dirent : Si quelques-uns de ceux qui ont déposé Athanase avec Domnus sont presens au concile, qu'ils s'avancent au milieu.

Theodore de Damas, & six autres s'avancerent. Les
AN. 451. magistrats leur demanderent pour quelle cause ils
p.752. avoient déposé Athanase. Theodore dit : Des clercs de l'église de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé il ne se presenta point ; disant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une seconde fois, & ne vint point. Après une troisiéme citation, ne s'étant point presenté, on a prononcé contre lui la sentence de déposition, suivant les canons. Les six autres évêques en dirent autant. Les magistrats demanderent à Athanase, pourquoi il ne
p.753. s'étoit pas presenté au concile d'Antioche. Parce, dit-il, que l'évêque d'Antioche, qui y présidoit, étoit mon ennemi.

Les magistrats dirent : Sabinien doit demeurer, à notre avis, dans l'évêché de Perrha, puisqu'il a été ordonné par le concile de la province, après la déposition d'Athanase : car il ne doit souffrir aucun préjudice de la déposition prononcée contre lui, sans avoir été entendu, ni appellé. Au contraire Athanase, qui étant déposé pour sa contumace a été rétabli par défaut, par ordre de Dioscore, doit quant à present, demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche avec son concile, prendra connoissance du procès intenté contre lui ; ensorte qu'il soit terminé dans huit mois. S'il se trouve convaincu de tout ce dont il est chargé par les actes, soit pour le criminel, soit pour le civil, ou d'un seul chef digne de déposition : non-seulement il sera déchu de l'épiscopat, mais soumis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'est pas poursuivit, ou convaincu ; il sera rétabli dans son siege par Maxime d'Antioche ; & Sabinien

aura la dignité épiscopale, & sera coadjuteur, avec une pension que Maxime reglera, selon les facultez de l'église de Perrha. Maxime avec tout le concile suivit ce jugement, proposé par les magistrats. AN. 451. 31. Octobre.

La quinziéme action fut le même jour dernier d'Octobre; mais ni les magistrats, ni les légats n'y assisterent. Car après que l'on eut reglé la foi & les affaires particulieres portées au concile, les clercs de C. P. prierent les légats de traiter avec eux une affaire, qui regardoit leur église. Les légats le refuserent: disant, qu'ils n'en avoient point reçu la commission. Les clercs de C. P. proposerent la même chose aux magistrats, qui renvoïerent la connoissance au concile. Après donc qu'ils se furent retirez, & les légats aussi, le reste du concile fit un canon touchant les prérogatives de l'église de C. P. que l'on compte pour le vingt-huitiéme, & auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons, que le même concile avoit faits; & les anciens exemplaires mettoient ensuite de la sixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils sont dans les éditions ordinaires. XXIX. Quinziéme action. Canons. p. 796. c.

Le premier porte confirmation des canons faits jusques alors dans les conciles. Le second est contre la simonie en ces termes: Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'est point venale; pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc; ou s'il a établi pour de l'argent, un œconome, un défenseur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui sont dans le canon: l'ordinateur sera en danger de perdre son rang, & p. 756.

AN. 451. celui qui sera ordonné, ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter, & l'entremetteur de cet infame trafic, s'il est clerc, sera déposé, s'il est laïque ou moine, sera anathematisé. Par le troisiéme canon, le concile défend à un évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou se charger d'affaires temporelles; si ce n'est que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puissent s'excuser; ou que l'évêque les charge du soin des affaires de l'église, ou des personnes miserables. C'est à peu près le second article des trois, qui avoient Sup. n. 22. été lus dans la sixiéme action en presence de l'empereur. Le quatriéme canon est le premier de ces articles, pour soumettre entierement les moines aux évêques; & leur défendre de se mêler d'aucune affaire ecclesiastique ou seculiere.

Can. 24. Les monasteres une fois consacrez par l'autorité de l'évêque, demeureront monasteres à perpetuité; leurs biens leur seront conservez, & il ne sera plus Can. 26. permis d'en faire les habitations seculieres. Chaque église cathédrale aura un œconome du corps de son clergé, pour administrer ses biens suivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voïe clair en cette administration, & que les biens de l'église ne soient pas Can. 22. dissipez, ni le sacerdoce décrié. Il est défendu aux clercs sous peine de déposition, suivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après sa mort.

Can. 25. Les ordinations des évêques doivent se faire dans trois mois; s'il n'y a une nécessité absoluë, qui oblige le métropolitain à differer, & le revenu de l'église vacante sera conservé par l'œconome. Il est

défendu aux évêques, sous peine de déposition, de s'adresser aux puissances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviser une province en deux, & y faire deux métropolitains. Quant aux villes, qui ont déja été honorées du nom de métropoles, elles ne joüiront que de l'honneur, sans préjudice des droits de la véritable metropole. Il est aisé de voir, que ce canon est fait à l'occasion des differends entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée.

AN. 451.

Can. 12.

Sup. n. 19. n. 27.

Comme la tenuë des conciles étoit négligée au préjudice des affaires ecclesiastiques; le concile ordonne suivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'assembleront deux fois l'année, au lieu choisi par les métropolitains; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en santé, & sans empêchement nécessaire, seront admonestez fraternellement. On n'admettra pas indifferemment les clercs, ou les laïques à accuser des évêques, ou des clercs sans avoir examiné leur réputation. Les paroisses de la campagne demeureront aux évêques, qui en sont en possession paisible depuis trente ans. S'il y a quelque differend sur ce sujet; il pourra être poursuivi au concile de la province. Et si quelqu'un se plaint de l'injustice de son métropolitain, il sera jugé par l'exarque du diocese: ou par le siége de C. P. Si quelque nouvelle cité est établie par la puissance de l'empereur, l'ordre des paroisses ecclesiastiques suivra la forme du gouvernement politique.

Can. 19.

Can. 21.

Can. 17.

Si un clerc a une affaire contre un autre clerc, il ne doit pas quitter son évêque, pour s'adresser aux

Can. 9.

tribunaux séculiers ; mais il poursuivra sa cause, premierement devant son évêque, ou par son ordre devant celui dont les parties seront convenuës. Le tout sous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre son évêque, ou un autre, il sera jugé par le concile de la province. Mais si un évêque ou un clerc a un different avec le métropolitain, il s'adressera à l'exarque du diocése, ou au siége de Constantinople.

A N. 451.

Can. 6. Personne ne sera ordonné absolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre ecclésiastique ; mais il sera destiné à une église de la ville ou de la campagne, ou à un monastere. Les ordinations absoluës seront nulles, & ceux qui les auront reçuës ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnez. *Can. 10.* Un clerc ne peut en même temps être compté dans le clergé de deux villes, sçavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a passé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait seront rendus à la premiere église. Que si quelqu'un est déja transferé à une autre église, il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires & des hôpitaux qui en dépendent. Le tout sous peine de déposition. *Can. 5.* Les anciens canons seront observez à l'égard des évêques & des clercs, qui passent de ville en ville. *Can. 20. Sup. n. 20.* Ici on insere le troisiéme article lu à la sixiéme action, qui est presque le même que le précedent.

Can. 7. Ceux qui sont une fois entrez dans le clergé, ou dans la profession monastique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité séculiere, sous peine

d'anathême. Nous avons appris que quelques clercs & quelques moines sans avoir de commission de leur évêque ; quelquefois même après qu'il les a excommuniez, viennent à C. P. & y demeurent long-temps ; excitant du tumulte, troublant le repos de l'église & des maisons particulieres ; c'est pourquoi le concile a ordonné, qu'ils soient premierement avertis par le défenseur de l'église de C. P. de sortir de la ville, & s'ils continuent à poursuivre insolemment les mêmes affaires, qu'il les en chasse par force, & les renvoïe chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabonds & séditieux, sont faits à l'occasion de Barsumas, de Carose & des autres sectateurs d'Eutychés & de Dioscore. AN. 451. Can. 23.

On y peut rapporter les suivans. Les clercs étrangers & inconnus, n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, sans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont besoin de secours, ne doivent voïager qu'avec de simples lettres ecclesiastiques pacifiques, accordées en connoissance de cause ; non avec des lettres de recommandation, qui ne sont que pour les personnes considerables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix séculieres, doit encore bien plus l'être dans l'église. Si donc on trouve des clercs & des moines, qui aient conspiré contre leurs évêques ou leurs confreres, ils seront déposez. Les clercs des hôpitaux & des monasteres, demeureront sous la puissance de l'évêque en chaque ville, suivant la tradition des peres, sans se revolter contre lui, ni renverser cet ordre, en quelque maniere que ce soit, sous peine de correction canonique, pour les

Can. 13. Can. 11. Can. 18. Can. 8.

AN. 451. clercs, & d'excommunication, pour les moines & les laïques.

Can. 14. Puisqu'en quelques provinces il est permis aux lecteurs & aux chantres, de se marier, le concile leur défend de prendre des femmes, qui ne soient pas catholiques, ou de baptiser leurs enfans chez les herétiques. Ils ne pourront non plus les marier à des herétiques; des Juifs ou des païens; s'ils ne promettent de se convertir. Il est remarquable, que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes

Can. 15. les provinces, comme il est à present. On n'ordonnera point de diaconesse, qu'a l'âge de quarante ans, & après un rigoureux examen. Que si après avoir reçu l'imposition des mains, & passé quelque-temps dans le service, elle se marie au mépris de la grace de Dieu, elle sera anathematisée avec son mari.

Can. 16. Une vierge qui s'est consacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils seront excommuniez; mais l'évêque pourra user en-

Can. 27. vers eux d'indulgence. Ceux qui enlevent les femmes, même sous prétexte de mariage, leurs complices & leurs fauteurs, seront déposez, s'ils sont clercs; & anathematisez, s'ils sont laïques. Voilà les vingt-sept canons du concile de Calcedoine, reçus par toute l'église.

XXX. Prérogatives de C. P.

Le vingt-huitiéme, qui fit depuis tant de bruit, donne le second rang à l'église de C.P. en ces termes:

Can. 28. Conc. C. P. Can. 3. Sup. l. XVIII. n. 7.

Les peres ont eu raison d'accorder au siege de l'ancienne Rome ses privileges, parce qu'elle étoit la ville regnante; & par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui est honorée de l'empire & du senat, doit avoir les

mêmes

AN. 451.

mêmes avantages dans l'ordre ecclesiastique, & être la seconde après elle. Ensorte que les métropolitains des dioceses de Pont, de Thrace & d'Asie seulement, & les évêques de ces dioceses, qui sont chez les barbares, soient ordonnez par le siege de Constantinople sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu, que chaque métropolitain de ces dioceses, ordonnera les évêques de sa province, avec les évêques comprovinciaux, selon les canons. Je prens ici le nom de diocese dans sa signification la plus étenduë, où il comprend plusieurs provinces. *Sup. XVIII. n. 7.*

Le vingt-neuviéme canon porte, qu'un évêque ne doit jamais être réduit au rang de prêtre; comme les légats du pape & Anatolius de C. P. avoient dit dans la quatriéme action, à l'occasion des évêques, ordonnez par Photius de Tyr, & déposez par Eustathe de Berythe. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour souscrire à la lettre de S. Leon, jusqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; comme il avoit été reglé dans l'action quatriéme. Ce sont les trente canons attribuez au concile de Calcedoine. *Sup. n. 19.* *Can. 30.* *Sup. n. 17.*

La seiziéme & derniere action se tint le lendemain premier jour de Novembre. Les légats du pape s'adressant aux magistrats firent cette remontrance par la bouche de Pascasin: Hier après que vous fûtes retirez, & nous aussi, on dit qu'il se fit quelque chose, que nous croïons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire; afin que tous nos freres voïent, s'il est juste ou non. Les magistrats en ordonnerent la lecture; mais auparavant, Aëtius archidiacre de C. P. dit: On demeure d'ac- *p. 769.* *p. 769.*

AN. 451.

1. Novembre.

cord que ce qui regarde la foi, a été terminé; mais c'est la coûtume des conciles, après que les matieres les plus importantes ont été décidées, d'en examiner & en regler aussi d'autres, qui sont necessaires. Nous, c'est-à-dire, l'église de C. P. avions certaine chose à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part, ils l'ont refusé, disant qu'ils n'en avoient point d'ordre; vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été sortis, les évêques se sont levez, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte qui n'est point fait en cachete, ni à la dérobée, mais canoniquement & dans l'ordre. Les magistrats en ordonnerent la lecture: Aëtius presenta la piece, & le secretaire Beronicien la lut. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté, avec les souscriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

p. 809. C.

Alors Lucentius, un des légats dit: Remarquez premierement, que les évêques ont été surpris, & contraints à souscrire avant qu'on eût écrit les canons, dont il est fait mention. Les évêques s'écrierent: Personne n'a été contraint. Lucentius: De plus, ils ont laissé les canons des trois cent dix-huit peres, & n'ont fait mention, que de ces deux cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles; & sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingt ans. S'ils ont joüi de cet avantage pendant un si long-temps; que demandent-ils maintenant? S'ils n'en n'ont jamais joüi, pourquoi le demandent-ils? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des légats: S'ils ont reçu quelque ordre sur cet article, qu'ils le mon-

trent. Le prêtre Boniface lut dans un papier cet ordre du pape S. Leon. Ne souffrez point, que l'ordonnance des peres soit enfreinte ou diminuée par aucune entreprise : gardez en tout la dignité de nôtre personne, que vous representez, & si quelques-uns se confiant en la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussez-les avec la fermeté convenable. Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part & d'autre. AN. 451.

Pascasin lut le sixiéme canon de Nicée, commençant par ces mots : L'église Romaine a toujours eu la primauté, qui ne sont point dans le Grec ; & toutefois il n'y eut point de contestation sur ce sujet. Il lut donc le sixiéme canon, qui conserve les privileges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits de métropolitains ; & tout de suite le septiéme qui conserve à l'évêque de Jerusalem un rang d'honneur, sans aucune jurisdiction. Le secretaire Constantin lut aussi le sixiéme canon de Nicée, dans un livre qui fut presenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lut point le septiéme. Mais il lut ensuite le decret du concile de C. P. sous Nectarius ; contenant premierement la définition de foi ; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la jurisdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grands dioceses, d'Asie, de Pont & de Thrace ; & ajoute à la fin, que l'évêque de C. P. aura la prerogative d'honneur après l'évêque de Rome. p. 812. Sup. XI n. 20. Sup. n. 6. n. 7. p. 813.

Les magistrats dirent : Que les évêques des dioceses d'Asie & de Pont, qui ont souscrit à ce qui vient d'être lû, déclarent, si c'est de leur bon gré

AN. 451.

ou par contrainte. Ils s'avancerent au milieu ; & Diogene de Cyzique dit, J'ai souscrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & plusieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même déclaration ; disant que ce canon étoit conforme à la coutume. Quelques-uns d'entre eux reconnurent, qu'ils avoient été ordonnez par l'évêque de C. P. Eusebe de Dorylée dit : J'ai souscrit volontairement, puisqu'étant à Rome, j'ai lu ce canon au pape, en presence des clercs de C. P. & il l'a reçu. Il parle du canon du concile de C. P. Tous les autres evêques s'écrierent: Nous avons souscrit volontairement. Les magistrats demanderent ensuite, ce que disoient ceux qui n'avoient pas souscrit. Eusebe d'Ancyre déclara, qu'il ne vouloit point se mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie, mais il demanda, que l'on ne païât rien pour les ordinations. Philippe prêtre de C. P. dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du second canon de Calcedoine. Eusebe d'Ancyre répondit : Dieu merci, la reputation de l'archevêque Anatolius est sans tache ; mais personne n'est immortel.

p. 816. B. *p. 817.*

Les magistrats dirent : De ce qui a été fait & dit, nous voïons premierement, que la primauté & la prérogative d'honneur, doit être conservée, selon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome ; mais que celui de C. P. doit avoir les mêmes avantages ; & qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les dioceses d'Asie, de Pont & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque métropole, les clercs, les possesseurs des terres & les hommes constituez

en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de C. P. & il sera à son choix de faire venir l'élû, pour l'ordonner ici, ou de donner permission, pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils seront ordonnez par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons; sans que l'archevêque de Constantinople y prenne part. Tel est notre avis; que le concile dise le sien. Les évêques s'écrierent: Cet avis est juste; nous disons tous de même; nous en sommes tous d'accord: de grace renvoïez-nous; & firent plusieurs acclamations semblables. Le légat Lucentius dit: Le siege apostolique ne doit pas être abaissé en notre absence; c'est pourquoi nous vous prions de faire révoquer tout ce qui fut fait hier au préjudice des canons; sinon, que notre opposition soit inserée dans les actes; afin que nous sçachions ce que nous devons rapporter au pape, & qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siege, & le renversement des canons. Les magistrats dirent: Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine.

AN. 451.

p. 810

XXXI. Fin du concile de Calcedoine.

Evagr. II. hist. c. ult. V. Baluz. praef. in Conc. Calc.

Le recueil que nous avons aujourd'hui, & que j'ai suivi dans ce recit, est un peu different de celui qu'avoit l'historien Evagre, & qui se voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y est tel. La premiere action est comme dans les notres: la se-

AN. 451. conde, eſt la condamnation de Dioſcore : la troiſiéme, celle que nous mettons la ſeconde, où furent lûës les lettres de S. Cyrille & de S. Leon. La quatriéme eſt la même que la nôtre, & comprend l'examen de la définition de foi. Dans la ſixiéme, elle eſt reluë & ſouſcrite, en preſence de l'empereur Marcien, & trois canons approuvez. La ſeptiéme action dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme eſt l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la ſeptiéme. La neuviéme, eſt la juſtification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas; & ainſi des autres : c'eſt-à-dire, que la douziéme & la treiziéme contiennent l'affaire d'Epheſe : la quatorziéme, l'affaire de Baſilinople : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la ſeiziéme & derniere, contient la conteſtation touchant les prérogatives de C. P.

Cette diverſité d'exemplaires vient de ce que dans les conciles generaux, les évêques des grands ſieges avoient chacun leurs notaires, par leſquels ils faiſoient rediger ou copier les actes, ſuivant le beſoin qu'ils en avoient. Tous étoient ſoigneux d'en porter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'égliſe ; c'eſt-à dire, les définitions de foi & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas intereſſez, n'en prenoient pas le même ſoin ; les uns les négligoient tout-à-fait, d'autres en recueilloient une partie & laiſſoient l'autre ; & ceux qui les recueilloient, les plaçoient differemment, ſuivant ou l'ordre des dattes, ou le mérite des matieres.

Les évêques demeurerent quelque-temps à Calcedoine, ou à C. P. avant que de se separer & adresserent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de son zele & de celui du pape, dont ils loüent la doctrine & la pieté. Ils témoignent, que l'on a suivi dans ce concile, la conduite des precedens; en refutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystere de l'incarnation. Ils justifient la lettre de S. Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée & les peres: dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis. AN. 451. Conc. Calch. 3. part c. 1.

Le concile écrivit aussi à saint Leon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprête de saint Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt; & que personne n'a été retranché de l'église, que Dioscore, dont ils relevent les crimes & l'impenitence. Puis il ajoutent: Nous vous faisons aussi sçavoir, que nous avons ordonné quelques autres choses, pour le bon ordre des affaires & la fermeté des loix ecclesiastiques; persuadez que votre sainteté en étant instruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'est que nous avons autorisé par sentence synodale, l'ancienne coûtume de la sainte église de Constantinople, pour ordonner les métropolitains des dioceses d'Asie, de Pont & de Thrace. Non tant pour l'avantage du siege de C. P. que pour le repos des mé- p. 828. E. p. 3. c. 2. p. 836. p. 437.

AN. 451. tropoles ; où il est souvent arrivé du tumulte, après la mort des évêques, le peuple & le clergé n'aïant point de chef, ce que votre sainteté même n'ignore pas en aïant été souvent importunée, principalement pour l'église d'Ephese.

Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante peres assemblez à C. P. sous le grand Theodose, qui ordonne, que l'évêque de C. P. aura la prérogative après votre saint siege ; persuadez, que comme vous communiquez sans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre soin du siege de C. P. & d'y étendre la splendeur de votre puissance apostolique. Il est vrai que vos légats ont vigoureusement resisté à ce decret, mais ils ont voulu sans doute vous en laisser l'honneur, afin que l'on vous attribuë la conservation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela déferé au désir de l'empereur, du senat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par votre suffrage, & d'accomplir les justes desirs de vos enfans, qui se sont conformez à vous, pour le bien. Vous ferez plaisir aux empereurs, qui ont confirmé votre jugement comme une loi ; & le siege de Constantinople vous en témoignera une reconnoissance éternelle en toute occasion, par son union & par son zele. S. Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine, offrit même au pape le titre d'évêque œcumenique ou universel.

Lib. IV. ep. 36. VII. ep. 30.

XXXII. Lettres de saint Leon aux évêques de Gaule.

Avant que saint Leon reçût cette lettre, il en reçut de plusieurs évêques des Gaules ; la premiere de Ceretius, Salonius & Veran que l'on croit avoir été

été évêques dans la province des Alpes maritimes ; la seconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de saint Eucher, depuis évêque de Lyon : & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape, de l'instruction qu'il leur a donnée par sa lettre à Flavien, & lui envoïent la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger, afin qu'elle puisse être communiquée, non seulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui desiroient la lire & la copier. AN. 451. *V. Quesn. ad ep. ceret.*

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à saint Leon de leur concile, étoient, comme l'on croit, des sept provinces des Gaules. Le premier est Ravennius d'Arles, puis Rustique de Narbonne, Venerius de Marseille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Constantius d'Uzés, Ursus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas si bien les autres. Ils s'excusent de n'avoir pû remercier plûtôt saint Leon de sa lettre à Flavien. Nous l'avons luë, disent-ils, avec une extrême joïe, que nous avons communiquée à tous ceux qui sont dans les Gaules. Plusieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçuë de leurs peres ; quelques-uns y ont trouvé l'instruction & l'autorité dont ils avoient besoin, pour soutenir leurs sentimens. Nous aurions souhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquiétude où nous étions ; mais les nouvelles que nous avons reçuës d'Orient, nous ont fait croire, que cela n'étoit point necessaire, & que l'erreur étoit découverte & dissipée. Le reste de la *V. not. Quesn.*

lettre sont des loüanges de saint Leon.

AN. 451. *Ep. 77. al. 52.* Il loüe de son côté dans sa réponse, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois souhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le temps que vous aviez promis ; afin que nos freres, que nous avons envoïez au concile, y eussent aussi porté votre déclaration. Il marque qu'il n'est plus permis d'alleguer aucun prétexte d'ignorance, ou d'obscurité sur la foi de l'incarnation, après la décision d'un concile d'environ six cens évêques ; & ne laisse pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Nos freres les légats, dit-il, ont si bien fait, que non-seulement les évêques, mais encore les princes & les puissances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement persuadez, que c'est la foi apostolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçuë, & que nous soutenons, aïant maintenant pour nous, le consentement de tout le monde. Rendez-donc graces à Dieu, priez que nos freres reviennent au plûtôt ; & que nous puissions vous instruire pleinement de tout ce qui s'est passé. Nous n'avons pas voulu retenir notre frere Ingenuus, pour les attendre, de peur que vous n'ignorassiez plus long-temps une si agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Espagne. Cette lettre est du premier Fevrier, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire, l'an 452. On voit que le pape sçavoit en gros ce qui s'étoit passé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes que ses légats devoient apporter.

AN. 452.

Quand ils furent arrivez, saint Leon écrivit encore à Rustique, à Ravennius, à Venerius & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé, que l'heresie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs; & leur envoïe copie de la sentence des légats contre Dioscore. *Ep. 81. al. 94.*

Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponse, qui est une lettre sinodale. Ils y déclarent, qu'ils ont lu dans leur concile la lettre de saint Leon à Flavien; qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes écritures, à la doctrine de saint Ambroise, & à toute la tradition; c'est pourquoi ils s'y sont conformez pour condamner les mêmes erreurs contre l'incarnation. Cette lettre est souscrite par Eusebe évêque de Milan, Grec de naissance, que l'église honore entre les saints le vingt-deuxiéme d'Août, par saint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des homelies, & par dix autres évêques. *Post. epist. 77.* *Ennod. epigr. 84. Martyr. R. 22. Aug. 25. Jun.*

XXXIII. Lettres contre la prétention d'Anatolius.

Lucien évêque & Basile diacre, vinrent ensuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'imperatrice Pulquerie, d'Anatolius de Constantinople & de Julien de Co: toutes tendantes à persuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prérogatives de l'évêque de C. P. On le voit par les réponses & par la lettre de l'empereur, qui nous reste, en datte du cinquiéme des calendes de Janvier, sous son consulat, c'est-à-dire, du vingt-huitiéme Decembre 451. Lucien & Basile s'acquitterent fidelement de leur commis- *Post. epist 77. ex collect. Holst.*

AN. 452.

sion, & firent tous leurs efforts pour persuader à saint Leon d'autoriser la prétention d'Anatolius; mais inutilement, comme on voit par ses réponses, toutes dattées du même jour onziéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire, du vingt-deuxiéme de Mai 452.

Ep. 78. al. 54. c. 25. Ep. 80. al. 53 c. 2. Anatolius, dit-il, devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la justice; en approuvant son ordination mal fondée & dissimulant l'entreprise, par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'est qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de C. P. par Dioscore, après l'injuste déposition de Flavien; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement déposé, & saint Leon avoit approuvé l'une & l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continuë saint Leon, devoit le Ep. 79. al. 55. c. 3. rendre modeste plûtôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien son prédecesseur, & ne pas c. 2. se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confreres, & qui ne peut servir Ep. 80. c. 2. 4. de rien contre les canons; principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogez par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit.

Ep. 78. c. 3. La ville de Constantinople a ses avantages, mais ils ne sont que temporels; elle est ville roïale, mais elle ne peut devenir siege apostolique. On ne peut Ep. 79. donner atteinte aux privileges des églises établis par les canons, ni blesser l'autorité de tant de métropolitains, pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang,

pour le crime particulier de Dioscore; ni Antioche le troisiéme. Il y a environ soixante ans, que cette entreprise est tolerée : mais les évêques de C. P. n'ont jamais envoïé au saint siége le prétendu canon, que l'on allegue. Par toutes ces raisons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à reprimer l'ambition d'Anatolius; & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la charité : déclarant qu'il ne consentira jamais à une telle entreprise; & que si Anatolius y persiste, il le separera de la paix de l'église universelle. Mais le pape n'executa pas cette ménace, & n'en vint pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit : Vous devez aimer l'état de l'église universelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

AN. 452.

Ep. 80. c. 5.

Ep. 81.

XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçu si paisiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de sa part tout ce qu'il put pour le faire executer; mais il ne fut pas obéï en Egypte & en Palestine. Il y eut premierement un édit donné à Constantinople le septiéme de Fevrier, sous le consulat de Sporatius, c'est-à-dire, en 452. par lequel il est défendu de disputer publiquement sur la religion; sous peine aux clercs de déposition, aux officiers, de privation de leurs charges; aux autres, d'être chassez de Constantinople & punis selon leur mérite. C'est, dit l'empereur, une impieté & un sacrilege, de se permettre d'examiner quelque chose par son sens particulier, après la décision de tant d'évêques. Et ensuite : c'est faire injure au jugement du concile, de vouloir encore disputer, sur ce qui a

Concil Calch. p. 3. c. 3. l. 3. Cod. de Sum. Trin.

été jugé. Cet édit est adressé aux citoïens de C. P.
AN. 452. Mais comme il n'arrêta pas les esprits inquiets, & que plusieurs continuoient de disputer publiquement des misteres, en presence même des Juifs & des païens; il y eut une iterative défense conforme à la premiere, avec un ordre de se soumettre au concile de Calcedoine, par un second édit du treiziéme de Mars de la même année, publié aussi à C. P. & adressé au préfet du prétoire d'Orient, à celui d'Illyrie, au préfet de C. P. & au maître des offices.

Conc. Calcb. p. 3. c. 4.

C. 11. p. 865.

Le sixiéme de Juillet de la même année, l'empereur Marcien adressa aux mêmes officiers un rescrit, pour revoquer la loi que Theodose le jeune, surpris par Chrysaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'Ephese. Celle-ci justifie la memoire de Flavien, & les personnes d'Eusebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt-huitiéme du même mois de Juillet, fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'observation du concile de Calcedoine, veut que les sectateurs d'Eutychés soient punis comme les Appollinaristes, dont il a suivi les erreurs; qu'ils ne puissent avoir ni prêtres, ni clercs; qu'Eutychés lui même ne soit plus reconnu pour prêtre; que si au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnez soient bannis, avec confiscation de biens. Il leur est défendu de s'assembler, ou de bâtir un monastere, sous peine de confiscation des lieux, & de punition des proprietaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par testament, exercer aucune charge, ni demeurer à Conf-

Sup. l. XXVII. n. 41.

c. 11. p. 868.

p. 869.

tantinople, ou dans aucune métropole. En particulier, les clercs & les moines du monastere d'Eutychés seront pris & chassez hors des terres de l'empire. Les livres de cette secte seront brûlez, ceux qui l'enseigneront, punis du dernier supplice, les disciples païeront dix livres d'or. A N. 452. p. 872.

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie.

Dioscore fut relegué à Gangres en Paphlagonie: & quatre évêques qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, après avoir assisté au concile de Calcedoine, anathematisé Eutychés, condamné Dioscore & souscrit à la lettre de S. Leon. Ils portoient des lettres de l'empereur adressées à Theodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; mais elle ne fut pas sans difficulté, parce que la plûpart des citoïens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioscore. Enfin on choisit Proterius, que Dioscore avoit fait archiprêtre, & à qui il avoit confié le soin de l'église. Il fut donc ordonné & intrônisé en presence de ces quatre évêques, Athanase de Busiris, Nestorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabasene. Lib. c. 14.

Alors le peuple d'Alexandrie se divisa: plusieurs demandoient Dioscore, plusieurs soutenoient Proterius. Les partisans de Discore attaquerent les magistrats & poursuivirent à coups de pierres les soldats, qui vouloient appaiser la sédition. Ils les mirent en fuite; & comme ils s'étoient retirez à l'ancien temple de Serapis, ils les y assiegerent & les brûlerent tout vifs. L'empereur l'aïant appris, envoïa deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arriverent le sixié- Evagr. II. c. 5.

AN. 452.

me jour à Alexandrie ; mais ces nouveaux soldats traiterent insolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui causa de plus grands désordres. Pour punir ce peuple on lui ôta la distribution ordinaire du bled, l'usage des bains & les spectacles. Mais Florus qui avoit le commandement civil & militaire leur rendit tout quelque-temps après, à la persuasion du rheteur Priscus, & appaisa ainsi la sédition pour quelque-temps. Toutefois Proterius étoit toujours en péril, ensorte que la plûpart du temps de son pontificat, il fut obligé d'avoir une garde de soldats.

Liber. c. 15.

XXXVI. Theodose faux évêque de Jerusalem.

Vita S. Euthym. p. 54.

Il y eut aussi une grande division en Palestine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarrasins, tous deux disciples de S. Euthymius, avoient assisté au concile de Calcedoine. Pierre évêque des Sarrasins étoit mort, & son successeur Auxolaüs avoit assisté au faux concile d'Ephese, & adheré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrace de S. Euthymius, & Jean lui succeda. Donc après le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence porter la définition à S. Euthymius, craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. S. Euthymius aïant lu la définition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva & la reçut comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'opposition de Theodose. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par son évêque, avoit été chassé de son monastere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore ; il fut foüetté comme séditieux ; promené par la ville sur un chameau. Il alla

Evagr. II. hist. c. 5.

Coteler. Mon. Gr. tom. 1. p. 415.

alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barſumas, & revint promptement en Paleſtine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi, & compoſa des lettres, où il diſoit, que le concile avoit déclaré, qu'il y avoit deux fils, deux Chriſts, & deux perſonnes qu'il falloit adorer, c'eſt-à-dire, qu'il avoit autoriſé l'hereſie de Neſtorius. Il repandit auſſi une mauvaiſe traduction de la lettre de ſaint Leon à Flavien. Il ſéduiſit ainſi beaucoup de moines & d'autres perſonnes ſimples, mais ſur tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui s'étoit retirée à Jeruſalem, & qui gagnée par Chryſaphius, avoit toujours favoriſé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodoſe. Juvenal évêque de Jeruſalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à ſe retracter, & à anathematiſer la doctrine catholique, qu'il avoit ſouſcrite ; ils envoïerent même un aſſaſſin pour le tuer ; & comme il manqua ſon coup, il s'en vengea ſur Severien évêque de Scytopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à C. P. Alors les ſchiſmatiques s'aſſemblerent dans l'égliſe de la Reſurrection, & ordonnerent Theodoſe évêque de Jeruſalem.

A N. 452.

conc. Calch. p. 3. c. 15. p. 877. D.

Leo ep. 97. al. 83.

Il ordonna des évêques pour pluſieurs villes de Paleſtine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande perſécution à Jeruſalem, contre ceux qui n'embraſſerent pas ſa communion. On foüetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maiſons. On ouvrit les priſons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathematiſer de vive voix & par

Niceph. xv. c. 9.

Tom. 4. conc. p. 80. B. 857. B.

AN. 452.

écrit le concile de Calcedoine, & le pape S. Leon. Un diacre nommé Athanase, dit un jour à Theodose au milieu de l'église, comme il étoit assis dans le trône : Cesse de faire la guerre à Jesus-Christ, & de dissiper son troupeau ; & connois enfin l'affection que nous portons à notre vrai pasteur. Nous ne sçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Theodose ; & après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourmens, on lui coupa la tête, son corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'église honore sa mémoire, comme martyr le cinquiéme Juillet.

Martir. R. 5. Jul.

Dorothée gouverneur de Palestine, étoit alors occupé contre les barbares dans le païs des Moabites. Aïant appris ce qui s'étoit passé à Jerusalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre ; mais les gens de Theodose & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laisserent point entrer, qu'il n'eût promis d'adherer au schisme, comme tous les moines & toute la ville. Theodose occupa ainsi pendant vingt-mois le siege de Jerusalem.

XXXVII.
S Euthymius résiste à Theodose.
Vita S. Euthym. p. 56.

Il s'efforça même d'attirer à son parti S. Euthymius. Premierement, il le demanda ; mais le saint homme ne voulut pas venir à Jerusalem. Theodose lui envoïa deux abbez, Elpide disciple & successeur de saint Passarion, & Geronce, qui gouvernoit le monastere de sainte Melanie. Saint Euthymius leur dit : Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodose, ou à son erreur. Elpide & Geronce répondirent. Il faut donc que nous recevions le dog-

me de Nestorius, autorisé par le concile de Calcedoine : en disant que l'on reconnoît Jesus-Christ en deux natures. S. Euthymius repliqua : Je n'ai pas lû tous les actes du concile ; mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua ensuite, comme le concile reconnoissoit les deux natures en Jesus-Christ, sans aucune division de personnes, suivant la doctrine de S. Cyrille. Elpide approuva son discours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique : toutefois il ne quitta pas si-tôt la communion de Theodose ; mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur ; & ils retournerent ainsi divisez. Theodose ne se rebuta pas, & envoïa encore differentes personnes, pour tâcher de gagner S. Euthymius, qui voïant son impudence, avertit les abbez de ne point communiquer au schisme, & se retira dans le fonds du désert. Plusieurs anacoretes l'aïant appris, l'y suivirent ; & saint Euthymius y demeura jusqu'à ce que l'on eût chassé Theodose. *p. 59.*

Il y avoit un fameux anacorete nommé Gerasime, qui après avoir pratiqué long-temps la vie monastique en son païs, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le désert près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodose ; mais aïant oüi parler des vertus de S. Euthymius, il vint le trouver à Rouba, & aïant demeuré assez long temps avec lui, il consentit à la définition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodose, avec quatre autres anacoretes, Pierre surnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Gerasime bâtit à un quart de lieuë du

AN. 452.

Jourdain, une laure & un monastere. La laure étoit composée de soixante & dix cellules, éloignées les unes des autres; le monastere étoit au milieu, destiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancez dans la perfection. Ils y demeuroient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi; & quand ils en sortoient, ils laissoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne se pussent servir s'ils vouloient. Le samedi & le dimanche, ils venoient communier au monastere. Saint Gerasime mourut l'an 454. le cinquiéme de Mars, jour auquel l'église honore sa memoire.

Vita S. Cypriaci. p. 107. Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII. L'abbé Gelase resiste à Theodose.

Cotel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

p. 416.

L'abbé Gelase soutint aussi le concile de Calcedoine contre Theodose. Celui ci dès le commencement de son schisme, l'alla trouver dans son monastere, & lui parla contre le concile, comme aïant autorisé le dogme de Nestorius. Gelase connoissant le personnage, amena un jeune enfant de ses disciples, qu'il avoit ressuscité, étant mort par accident, & dit à Theodose: si vous voulez disputer sur la foi, voici qui vous répondra: car je n'ai pas le loisir de vous entendre. Ainsi Theodose s'en alla confus. Ensuite quand il eut usurpé le siége de Jerusalem, il envoïa querir l'abbé Gelase, & usant de caresses & de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire, & lui dit: Anathematisez Juvenal. Gelase lui dit sans s'étonner: Je ne connois point d'autre évêque de Jerusalem que Juvenal. Theodose craignant que son exemple n'en attirât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent & mirent du bois autour de lui,

menaçant de le brûler; mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le soulevement du peuple, à cause de sa grande réputation, & le laisserent aller. AN. 452.

Ibid. p. 410. On connoît le désinteressement de l'abbé Gelase par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin, contenant l'ancien & le nouveau testament, qui valloit dix-huit sols d'or, c'est-à-dire, 144 liv. Il l'avoit mis dans l'église, afin que tous les freres le pussent lire. Un moine étranger le déroba, & le saint vieillard ne le poursuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçu. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda seize sols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelase; qui lui dit: Achetez-le, il est beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur: Je l'ai montré à l'abbé Gelase, & il m'a dit que c'est trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit: Ne vous a-t'il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Alors il répondit: Je ne le veux plus vendre; & touché de répentir, il vint trouver Gelase, & lui voulut rendre son livre; mais il refusa de le reprendre. Le moine lui dit: Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc; & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

XXXIX. S. Leon arrête Attila.

Chr. Prosp. Duchesn. to. 1. an. 452.

Chr. Cassiod. eod. an.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui aïant reparé ses pertes de l'année précedente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement plusieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il pensoit à l'attaquer; mais les siens

AN. 452. l'en détournerent, par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vêcu long-tems après l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même songeoient à abandonner l'Italie; mais auparavant on jugea à propos de tenter des propositions de paix. On envoïa à Attila le pape S. Leon avec Avienus consulaire & Trygetius, qui avoit été préfet: Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au passage du Menzo. Outre la réputation de ses cruautez, sa figure seule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs & toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le tein brun; marquant son origine, & tel que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fut fort brave il combattoit plus de la tête que de la main; étant très habile pour les conseils. Il se laissoit fléchir à ceux qui se soumettoient, & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné sa parole. Comme il hésitoit s'il iroit à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joïe d'avoir vû S. Leon, qu'il écouta favorablement ses propositions, arrêta les actes d'hostilitez, & se retira au-delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

Jordand. p. 475. c. 42.

Id. p. 471.

Novel. Valent. tit. 12.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loix le dix-septiéme des calendes de Mai, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire, le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui restraint la jurisdiction ecclésiastique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on se plaint souvent des jugemens des évêques, & pour y remédier, elle déclare que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que

de leur consentement, & en vertu d'un compromis. Parce qu'il est certain, que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inserées dans le code Theodosien. Les clercs sont obligez à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel; seulement les évêques & les prêtres auront le privilege de se défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun esclave ou serf de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la cléricature ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent joüir de leurs privileges, & ne se mêleront que des fonctions ecclésiastiques.

XL. Aëtius archidiacre de C. P. maltraité.

Leo epist. 86. al. 56.

Julien de Co, qui résidoit pour le pape à C. P. lui écrivit une lettre, où il témoignoit compâtir à ses peines & aux maux qu'avoit souffert l'Italie par l'incursion des barbares. En même temps il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius, qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aëtius, toujours catholique & opposé aux Nestoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami d'Eutychés, & accusateur de Flavien. S. Leon en écrivit à Marcien & à Pulquerie, se plaignant qu'Anatolius avoit dégradé Aëtius, sous prétexte de lui faire honneur. Car n'aïant rien à lui reprocher pour la foi ni pour les mœurs, il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église, pour le condamner

Epist. 84. 85. al. 57. 58.

AN. 452.

à une espece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors la ville, & en un lieu écarté, & cela parce qu'Aëtius avoit toujours été attaché à S. Flavien, & à la foi catholique. Ainsi Anatolius se rendoit suspect de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi; au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

Sup. liv. XXVII. n. 33.

S. Leon prie l'empereur & l'imperatrice de l'obliger à changer de conduite, & en même temps il leur recommande Julien de Co, qu'il déclare avoir établi son légat, pour poursuivre à leur cour tout ce qui regarde la foi & la paix de l'église, contre les hérétiques du temps. C'est le commencement des légats du pape, résidans à C. P. que l'on nomma depuis apocrisiaires ou correspondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche, y tenoient pour les affaires de leurs églises. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires generales, pour maintenir la foi & la discipline, observer de près les évêques de C. P. & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entreprissent rien au préjudice de l'église universelle. Ces lettres sont du dixiéme & de l'onziéme de Mars sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire, en 453.

v. Quesn. not. 6. ad epist. 84.

Epist. 85. c. 3.

Saint Leon écrivit en même temps à Julien sur le même sujet, le priant aussi de l'instruire de ce qui avoit excité les moines de Palestine à faire du désordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zele indiscret contre Juvenal de Jerusalem, qui l'avoit favorisé. Il lui demande aussi des nouvelles des moines d'Egypte, & de l'église d'Alexandrie; marquant

marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoïer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueillis en un volume.

XLI. Lettres de Marcien aux moines de Palestine.

Ep. 88. conc. Calch. p. 3. c. 9.

Il apprit peu de jours après le sujet du tumulte de Palestine, & ce que l'empereur avoit fait pour le reprimer. Les abbez & les moines de Jerusalem & des environs adresserent une requête à l'imperatrice Pulquerie, prétendant justifier leur conduite, & rejetter les excez qui avoient été commis sur les habitans de Jerusalem & sur des étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvenal, qui étoit à C.P. l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : qu'ils devoient se tenir en repos, & demeurer soumis aux évêques, sans s'ingerer à enseigner. Il marque ensuite, qu'il a p. 857. été bien informé par des actes autentiques, de tout ce qui s'est passé à Jerusalem ; & après avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reste nous nous étonnons comment vous anathematisez Eutychés, vous livrant à Theodose son sectateur, & auteur de tous ces désordres. Vous rendrez compte de votre impieté & de vos crimes à Jesus-Christ notre maître & notre Sauveur, qui ne les laissera pas impunis ; mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre, de contenir la ville de Jerusalem, de la pacifier & de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtres ou d'incendies ; & parce que l'expression des deux natures vous a trou- p. 860. blez, comme si c'étoit une nouveauté ; sçachez que

vous ne deviez point examiner ces questions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des peres, nous croïons que notre Seigneur Jesus-Christ est vrai Dieu & vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Nestorius, que l'on imputoit au concile de Calcedoine, & il le justifie pleinement, puis il ajoute: Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire ou à consentir, s'il ne veut: car nous ne voulons pas attirer au chemin de la verité, par les menaces ou la violence.

p. 861.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les églises, & commis des meurtres & d'autres crimes; sçachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables; mais cela ne vous regarde point. Nous avons aussi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monasteres des logemens des hommes & des chevaux destinez à la garde de Jerusalem. Vivez donc en paix, sans vous séparer de la foi catholique, ni tenir des assemblées particulieres: sçachant que les princes chrétiens nos prédecesseurs, l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de notre clemence, esperant que vous changerez de conduite.

p. 851.

XLII. Mort de sainte Pulquerie.

Conc. Calcb. p. 3. c. 14. Ibid. c. 13.

L'imperatrice Pulquerie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la substance est la même, & qui tend principalement à justifier sa foi, & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des schis-

matiques. Elle écrivit en particulier à Bassa, qui gouvernoit un monastere de filles à Jerusalem ; & qui fonda aussi un monastere d'hommes, en l'honneur de saint Mene, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de saint Euthymius. Pulquerie écrivit donc à Bassa quelque-temps après, pour l'avertir que si quelques religieuses par simplicité s'étoient laissé surprendre aux calomnies de Theodose, elles devoient se détromper & reconnoître la sincerité de sa foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

AN. 453.

Vita S. Euthym. p. 67.

L'imperatrice Pulquerie mourut cette année 453. sous le consulat de Vincomale & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'église honore sa memoire comme d'une vierge sainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant sa mort, elle avoit achevé la cour de l'église de saint Laurent à C. P. dans son palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit plusieurs autres églises ; celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, celle d'Hodege : toutes trois en l'honneur de la sainte Vierge. En la derniere, elle mit l'image que l'imperatrice Eudocia lui avoit envoïée de Jerusalem ; & que l'on disoit avoir été peinte par saint Luc. Elle fonda plusieurs hôpitaux & plusieurs monasteres, ausquels elle assigna des revenus. Elle laissa tous ses biens aux pauvres par son testament, que Marcien executa fidelement.

Marcell. Chr. Chr. Pasch.

Martyr. R. 10. Sept.

Cang. C. P. lib. IV. c. 5. n. 57. c. 2.

Theod. lect. lib. 1. init. & p. 552. C.

Sozom. IX. c. 1.

XLIII.
Invention du chef S. Jean à Emese.

Cette même année 453. le chef de S. Jean Baptiste fut trouvé à Emese en Phenicie, où depuis long-temps il étoit caché sous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le superieur de ce monastere, du temps de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme

Marcell. Chr. Chr. Pasch.

AN. 453.

d'une vie irréprochable, à qui S. Jean-Baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement de Fevrier; & un de ses moines nommé Isaac apperçut du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, jusques à une voute qui étoit dans la caverne, & sous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de S. Jean, aïant encore ses cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens & adora Dieu, avec une joïe mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbez de son voisinage, Gennade & Cyriaque; & tous trois ensemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emese & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le secret; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans; & l'apporta dans la sacristie de l'église: en attendant qu'on en eut bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi vingt-quatriéme Fevrier 453. On bâtit ensuite une église au monastere de la caverne, & le chef de S. Jean y fut transferé en procession le vingt-sixiéme d'Octobre la même année. Depuis ce temps on n'a plus parlé de la translation du chef de saint Jean à C. P. sous le grand Theodose, soit que l'on ait reconnu que ce n'étoit pas le chef de saint Jean-Baptiste, ou par quelque autre raison.

Marcell. dans du Cang. Dissert. du chef S. Jean.

Sup. xix. n. 49.

XLIV. *Juvenal rétabli à Jerusalem.* *Nicep. xv. c. 9.*

L'empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines seduits de Palestine; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodose pour le punir; mais il échappa & s'enfuit au mont Sina. Plusieurs de ses complices, non-seulement des secu-

liers, mais des moines, furent châtiez de punition corporelle. Theodose étant chassé, Juvenal rentra dans son siége au bout de vingt mois, c'est-à-dire, au plûtôt, en Juillet 453. Il déposa aussi-tôt tous ceux que Theodose avoit ordonnez; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre sinodale, adressée à tous les abbez & les moines de Palestine, pour leur déclarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les rassurer contre les calomnies des schismatiques. Cette lettre fut souscrite par Juvenal de Jerusalem, Irenée de Cesarée, Paul de Parale & tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore sa foi, & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines séduits par les calomnies de Theodose. Il marque qu'il écrit à l'évêque Marcien, aux abbez & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ses crimes, & les précautionner contre ses artifices.

AN. 453.

Conc. Chalcb. p. 2. c. 20.

Ibid. c. 15.

XLV.
Lettre de S. Leon aux évêques du concile.

Leon. ep. 88. 89. 90.

Les schismatiques publioient, que saint Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine, sous prétexte qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople. Il est vrai que la lettre de S. Leon à Anatolius, auroit pu les désabuser facilement; mais Anatolius n'avoit garde de la publier; & on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur Marcien exhorta saint Leon à s'en expliquer nettement. Il croïoit l'avoir assez fait, avant le concile, par sa lettre à Flavien : & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'imperatrice & à

Anatolius. Toutefois pour satisfaire l'empereur, il
AN. 453. écrivit encore une lettre adressée à tous les évêques,
Ep. 87. 61. qui avoient assisté au concile de Calcedoine, par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi, & que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius, ou d'Eutychés & de Dioscore, doit être retranché de l'église. Mais il proteste en même temps d'observer inviolablement les canons de Nicée, & de resister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alleguer en sa faveur; comme il paroît par son opposition aux entreprises de l'évêque de Constantinople. Cette lettre est dattée du douziéme des calendes d'Avril, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire, du vingt-uniéme de Mars 453.

Epist. 89. 90. al. 50. 90. Saint Leon écrivit en même-temps à l'empereur Marcien & à l'imperatrice Pulquerie, qui vivoit encore; pour les remercier du soin qu'ils avoient pris, de ramener doucement les moines de Palestine. Il
Epist. 88. écrivit aussi à Julien de Co sur le même sujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius: Il faut souffrir cela, quant à present, de peur qu'il ne semble que j'excede les bornes de la gravité. Ana-
c. 5. tolius persiste tellement dans sa prétention, qu'il a voulu y faire souscrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fussiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas se corriger.

Dans la même lettre il marque qu'il a reçu un
c. 3. ordre secret de l'empereur, pour écrire à l'impera-
Epist. 96. al. 60. trice Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarez de Palestine & à leur faire entendre, que la

foi catholique condamne également les erreurs de Nestorius & d'Eutychés. Il écrivit aussi à ces moines : attribuant l'occasion de leur erreur à la mauvaise traduction de sa lettre à Flavien. Il s'étend sur la matiere ; & après avoir instruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excez, & les exhorte à en revenir. Cette lettre est une des plus éloquentes de saint Leon.

AN. 453.
Epist. 97. al. 83.
c. 8. 9.

Il marque dans deux autres lettres de la même année, que la prédication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co : Comme il est de la puissance imperiale, de reprimer severement les tumultes & les séditions ; aussi est il de l'autorité sacerdotale, de ne laisser aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi, & d'empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques : Et à Maxime d'Antioche : Vous devez aussi prendre garde, qu'excepté ceux qui sont dans le sacerdoce, personne n'ait la hardiesse de s'attribuer le droit d'enseigner, soit un moine, soit un laïque, qui se flatte de quelque reputation de science. Tout doit être ordonné dans l'église & chacun de ses membres doit être content de sa fonction. Il repete la même chose dans la lettre à Theodoret. Tout cela à l'occasion des moines partisans d'Eutychés, & en particulier, d'un certain George, qui se donnoit l'autorité d'écrire & de prêcher avec la permission de Thalassius évêque de Cesarée en Cappadoce.

Epist. 91. al. 82.
Epist. 92. al. 62. c. 5.
Epist. 93. al. 63. c. 6.
Epist. 95.

XLVI.
Lettre à Maxime d'Antioche & à

Maxime d'Antioche avoit écrit à S. Leon, par le prêtre Marien & le diacre Olympius, par lesquels

AN. 453. Theodoret.

il avoit appris, qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Nestoriens & d'Eutychiens, qui s'anathematisoient reciproquement. Saint Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de saint Pierre à qui nous avons, dit-il, succedé l'un & l'autre. Ne souffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les églises d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au siége d'Antioche. J'ai un tel respect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conservez soigneusement les privileges du troisiéme siege; & si vous avez quelque chose à poursuivre sur ce sujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre plus précisement. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles generaux. Comme dans le concile d'Ephese, Juvenal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, & établir sa prétention par des écrits supposez: Saint Cyrille s'y opposa, & écrivit ici pour faire connoître cette entreprise, & empêcher qu'elle ne fut autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont vous nous avez envoïé copie. Que si mes freres envoïez au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelqu'autre chose, il n'aura aucune force, puisqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez notre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoïée à l'évêque de Constantinople, pour reprimer son ambition, & que vous ferez venir à la connoissance de tous nos collegues.

Sup. l. xxv. n. 59.

Ep. 93. al. 63.

La

La lettre de saint Leon à Theodoret, tend à le consoler & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles sont remarquables. Nous nous glorifions en notre Seigneur, de ce qu'il n'a pas permis que nous perdions aucun de nos freres : mais ce qu'il avoit auparavant défini par notre ministere, il l'a confirmé par le consentement irrévocable de toute la fraternité : & a montré que ce que le premier de tous les sieges avoit décidé, a été reçû par le jugement de toute la Chrétienté. Car de peur que le consentement des autres sieges, ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelqu'autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur notre jugement. Et ensuite : La verité paroît plus clairement & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enseigné auparavant, est ensuite confirmé par l'examen. Car le ministere sacerdotal éclate manifestement, quand les premiers gardent l'autorité, sans diminiuer la liberté des inferieurs : & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la décision de foi prononcée par le pape, est examinée par les autres évêques en toute liberté ; & qu'après qu'ils l'ont confirmée par leur consentement, il n'est plus permis d'y toucher. Saint Leon dit ensuite à Theodoret : Quoique vous n'aïez pas besoin d'instruction, nous croïons vous devoir avertir dans l'occasion présente, qu'en combattant les ennemis de l'église, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer comme de choses douteuses, mais établir avec une entiere autorité, ce qui est défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laisser aux ennemis

A.N. 453.

AN. 453.

de l'église aucune occasion de calomnie ; comme si en combattant les Nestoriens & les Eutychiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les frapper d'anathême, sans hésiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par expérience. Mais beni soit Dieu, dont la verité invincible vous a montré net de toute tache d'hérésie, suivant le jugement du siege apostolique. Il le charge ensuite de l'avertir des progrès que fera la saine doctrine en Orient. Quiconque fera réflexion sur la conduite passée de Theodoret, verra aisément l'utilité de ces avis.

XLVII. Fin de Theodoret. *Lib. IV. c. ult.*

On croit que Theodoret vêcut encore quatre ou cinq ans, & jusques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers temps son traité des fables hérétiques, composé après le concile de Calcedoine ; puisqu'il y parle de l'hérésie d'Eutychés comme absolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commissaires du concile, & consul l'année 452. & il le loüe de ce qu'au milieu de la cour & de ses grands emplois, il fait son principal soin de la connoissance des choses divines, & de l'étude de la vérité. L'ouvrage est divisé en cinq livres ; le premier comprend les hérésies qui établissoient deux principes, & disoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le Magicien, & finissant à Manés. Le second livre est de ceux qui disoient, que Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion jusqu'à Photin. Le troisiéme contient diverses hérésies, entr'autres des Montanistes & des Novatiens. Le quatriéme les hé-

Præfat. in fin.

résies plus nouvelles, depuis Arius jusqu'à son tems. Il finit par Nestorius & Eutychés, & parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre est suspect. Le cinquiéme livre est une exposition de la doctrine catholique, pour servir de réfutation aux hérésies. Ce fut aussi dans ces derniers temps de sa vie, qu'il écrivit à la priere d'Hypatius son corévêque, les questions sur l'octateuque, c'est-à-dire, sur les huit premiers livres de l'écriture, sçavoir les cinq de Moyse, Josué, les Juges & Ruth. Il en écrivit aussi sur les rois & les Paralipomenes. Ainsi il finit sa vie saintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'église. Il reste de lui près de cent cinquante lettres.

AN. 453.

c. 12.

Id. hist. Theod. c. 13. n. 5.

V. Garn. Diss. 2. n. 3.

XLVIII. Conciles de Gaule.

Cette même année 453. sous le consulat d'Opilion, il se tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre, où assisterent sept évêques; sçavoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalassius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occasion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges seculiers, sans le consentement de leurs évêques; qu'ils ne voïagent point, sans leur permission & leurs lettres; qu'il ne leur soit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges séculieres; que les moines vagabonds soient excommuniez. On y défend les violences & les mutilations de membres; on déclare excommuniez ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les désordres causez par les incursions des barbares, qui ravageoient les Gaules. Ce fut apparem-

Tom. 4. conc. p. 1020.

Conc. Calch. c. 59. 13. 7. 4.

Conc. Andeg. c. 1. 7. 8.

c. 3. 4.

ment dans ces commencemens de son épiscopat ; que Thalassius consulta S. Loup de Troyes & S. Euphrone d'Autun sur quelques points de discipline. Nous avons leur réponse, où ils marquent la maniere de célebrer la veille de Noël, celle de Pâques & de l'Epiphanie. Que l'on souffroit des portiers bigames, mais non pas des exorcistes ou des soudiacres.

AN. 453.

Tom. 4. Conc. p. 1048.

Tom. 4. Conc. p. 1010. V. not. Sirm. ibid. & p. 1812.

• On rapporte à peu près au même temps, le second concile d'Arles dont on ne sçait ni l'année, ni les évêques qui y ont assisté : on ne convient pas même du nombre des canons, qui est tout ce qui nous en reste. On en compte jusqu'à cinquante-six : mais on croit que quelques-uns sont tirez d'autres conciles. Les plus remarquables sont : le dixiéme, qui porte, que ceux qui sont tombez dans la persécution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront sept ans de pénitence, suivant le concile de Nicée, c'est-à-dire, suivant que Rufin l'avoit rapporté dans son histoire. Car le concile même dans l'onziéme canon leur imposoit douze ans de pénitence. Au reste, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre persécution, que celle des barbares infideles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troisiéme canon regarde les restes d'idolâtries qui se trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que si dans le territoire de quelque évêque, les infideles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines ou des pierres, l'évêque qui néglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne se corrige, il sera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la pénitence aux gens mariez, que de leur consente-

Lib. 1. c. 5. can. 12.

Sup. liv. XI. n. 11.

ment, c'est-à-dire, à l'un des deux, du consentement de l'autre, parce que l'état de pénitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon précedent.

XLIX. Lettre de S. Leon à Proterius, &c.

An. 454.

Epist. 99.

Epist. 100. al. 68.

S. Leon aïant appris le rétablissement de Juvenal à Jerusalem, en rendit graces à l'empereur Marcien par une lettre du neuviéme de Janvier, sous le consulat d'Aëtius & de Studius, c'est-à-dire, l'an 454. En même temps il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle: lui marquant aussi qu'il avoit reçu des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage suffisant de sa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit disciple de Dioscore. Mais S. Leon se plaint de ce qu'en lisant publiquement à Constantinople sa lettre au concile de Calcedoine en présence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la seconde, touchant l'entreprise d'Anatolius.

Epist. 103.

Il écrivit quelque-temps après à Proterius, qui lui avoit écrit & déclaré qu'il recevoit sa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les sectateurs d'Eutychés, en leur faisant voir combien la doctrine catholique est éloignée de celle de Nestorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enseignez que ce qu'ont enseigné leurs peres, particulierement Athanase, Theophile & Cyrille, dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & ensuite ma lettre à Flavien, afin qu'ils en voïent la conformité. Il l'exhorte aussi à maintenir la discipline, à conserver la dignité de son église, & contenir sous son autorité tous les évêques d'E-

AN. 454.

gypte : déclarant de son côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conservation des canons, que la foi. Ce qui regarde la prétention de l'évêque de C. P. Cette lettre est datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Proterius, S. Leon lui écrivit en même temps, & le pria d'envoïer à Alexandrie par une personne sûre & sous le sceau impérial, sa lettre à Flavien, fidelement traduite en Grec, par les soins de Julien de Co ; & de l'adresser aux juges d'Alexandrie, qui la fassent lire publiquement,

Epist. 104. al. 69.

Ep. 101.

L.
Question de la pâque pour 455.

S. Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit célebrer la Pâque l'année suivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Theophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, qui sembloit un terme trop reculé : car on avoit crû jusques-là, que le jour de Pâques ne devoit être, ni plûtôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plus tard que le vingt-uniéme d'Avril. Dès l'année précédente 453. le pape saint Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette question par les plus habiles gens, afin que la pâque fût celebrée en même jour par toutes les églises. Il avoit aussi chargé Julien de Co, de solliciter cette affaire ; & l'on voit par la quantité de lettres où il en parle, combien il l'estimoit importante. L'empereur envoïa à Alexandrie un de ses agens avec une lettre à Proterius, qui pour satisfaire S. Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la question à fonds.

Epist. 94. al. 54.
Epist. 95. al. 65.
Ep. 100. al. 68.
Ep. 101.
Epist. 105. c. 3. al. 70.
Post. epist. 103.

Il montre que la pâque doit être celebrée par les chrétiens, non le quatorziéme de la lune du pre-

mier mois, comme chez les Juifs ; mais le dimanche ſuivant ; par conſequent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la pâque juſqu'au dimanche ſuivant, qui eſt le vingt-uniéme. Et il ne faut pas craindre pour cela de célébrer la pâque dans le ſecond mois : car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui eſt toujours le vingt-uniéme de Mars ; mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Proterius ſoutient cette doctrine par pluſieurs exemples ; & conclut, que le calcul de Theophile eſt bon, & que la pâque de l'indiction huitiéme, c'eſt-à-dire, de l'an 455. doit être celebrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai, c'eſt à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril. S. Leon ſe rendit à l'autorité de S. Proterius plûtôt qu'à ſes raiſons ; voulant éviter la diverſité en la célébration de la fête ; & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Eſpagne, dattée du cinquiéme des calendes d'Août, après le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire, du vingt-huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit, que la pâque prochaine ſera le huitiéme des calendes de Mai, & non le quinziéme, comme quelques-uns penſoient, c'eſt-à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-ſeptiéme. Et telle fut la fin de cette queſtion.

Ep. 108.

Epiſt. 109. al. 95.

LI. Canon paſcal de Victorius.

Mais pour prévenir de telles difficultez, & n'être pas obligé de ſuivre aveuglement l'autorité des Alexandrins, S. Leon fit travailler à un nouveau canon paſcal. Au moins eſt-il vrai ſemblable, que Victorius ne compoſa le ſien que par ſon ordre. Ce que nous voïons ; c'eſt qu'Hilarus alors archidiacre de

Rome, & depuis pape, enjoignant à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions qui se trouvoit sur cette matiere entre les Grecs & les Latins ; & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission, & entreprit pour travailler plus sûrement, de prendre toute la suite des lunaisons & des jours, c'est-à-dire, des feries, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusebe. Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que ceux des Latins, & le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de cinq cens vingt-deux ans ; plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors ; commençant, selon lui, au consulat des deux Geminius, qu'il mettoit pour l'année de la passion, & finissant en l'an 559. de l'incarnation, suivant notre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus suivi par les Latins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin ou Victor.

Epist. Hilari apud. Buch. de Doct. temp.

Gennad. illust. c. 88.

Epist. Vict. ap. Buchr.

LII. Satisfaction d'Anatolius.

Epist. 101.

Anatolius de C. P. pressé par l'empereur offrit de satisfaire saint Leon, se plaignant de ce qu'il avoit cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse ; principalement après ce qui s'est passé touchant Aëtius & André ; mais je n'ai jamais cessé de désirer sincerement sa correction. Après plusieurs

Post. ep. 105.

lettres

lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à S. Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'église en son premier rang d'honneur : ce qui ne signifie pas, qu'il eut repris la place d'archidiacre : il ne le pouvoit étant prêtre ; mais seulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere, où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathedrale. Anatolius ajoute : André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre a été separé de l'église, avec ceux qui étoient contre S. Flavien, & du parti d'Eutychés ; quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de votre sainteté ; & ils demeureront ainsi, jusqu'à ce que vous en aïez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de C. P. au concile de Calcedoine, soïez sûr qu'il n'y a point de ma faute : j'ai toute ma vie aimé le repos & à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de Constantinople l'a desiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes.

Anatolius aïant ainsi satisfait, S. Leon lui écrivit. *Ep. 106. al. 71.* Il approuve le rétablissement d'Aëtius, & la déposition d'André, & ajoute : si André & Eufratas, que j'apprens avoir insolemment accusé Flavien de sainte memoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, aussi bien que celle de Nestorius ; vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces heresies. Les autres qui étoient dans la même faute, seront rétablis, s'ils satisfont de même ; mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui constamment n'auront jamais été

AN. 454.

engagez dans aucune erreur. Quant à la prétention ambitieuse d'Anatolius, le pape ne paroît pas persuadé de sa sincerité sur ce point. Cette lettre est du vingt-neuviéme de Mai 454.

LIII. Autres lettres de S. Leon.

En même temps S. Leon écrivit à l'empereur sur le même sujet, & pour le prier de reprimer le moine Carose, qu'il qualifie très-ignorant & très-corrompu, & qui pervertissoit beaucoup de gens ; soutenant l'heresie, & méprisant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monasteres Carose & Dorothée, les mettant en lieu où ils ne pouvoient nuire à personne. Peu de temps auparavant, saint Leon avoit prié l'empereur d'envoïer Eutychés plus loin : aïant appris par Julien de Co, que dans le lieu de son exil, il s'efforçoit de tromper, & blasphemoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme desesperé. Dioscore mourut la même année à Gangre, où il étoit relegué, & S. Leon l'aïant appris, espera que ceux qui s'étoient égarez, reviendroient plus facilement.

ep. 107. ep. 112. c. 2. ep. 1. 3. c. 1. ep. 101. al. 70. c. 2. ep. 111.

Juvenal de Jerusalem écrivit à S. Leon, pour lui faire part de son rétablissement. Je m'en rejoüis, dit S. Leon ; mais en faisant reflexion sur le passé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, & que vous avez perdu l'autorité pour résister aux heretiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien, & recevant Eutychés au faux concile d'Ephese. Personne, ajoute-t-il, n'est plus inexcusable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jerusalem, & qui n'ont pas besoin de lecture, pour connoître la verité de l'é-

ep. 110. al. 72.

vangile ; voïant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les misteres. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'herésie d'Eutychés : La divinité ne peut être passible en son essence ; & la verité n'a pu nous tromper, en feignant de prendre notre nature. La lettre est du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année, saint Leon se plaint à l'empereur Marcien, que les œconomes de l'église de C. P. rendoient leurs comptes devant les juges seculiers : ce qu'il dit être sans exemple & contre l'usage, suivant lequel les comptes des églises se rendoient devant les évêques.

AN. 454.

ep. 108. c. 2.

LIV. Loix de Marcien pour l'eglise.

Theodose le faux évêque de Jerusalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monasteres aïant tiré leur originé d'Egypte y conservoient une grande relation. C'est pourquoi l'empereur Marcien envoïa en Egypte le décurion Jean, avec une lettre adressée aux moines du païs, pour les instruire des crimes de Theodose. Il les exhorte à le chercher dans ses cachetes, & à le livrer avec ses complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il meritoit, mais pour l'empêcher de séduire encore les simples. L'empereur ne manque pas dans cette lettre, de déclarer la pureté de sa foi, pour dissiper les calomnies des heretiques.

Ep. Leon. 113. c. 1. *Conc. Calch. p. 3. c. 8.*

Le décurion Jean fut peut-être aussi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les heretiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les déclare Apollinaristes, & les soumet aux mêmes peines, leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par testament : leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, sous peine

Ibid. c. 10. l. 8. cod. de haret.

AN. 455.

d'exil & de confiscation de biens : ni de tenir des assemblées ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi est dattée du premier d'Août, sous le huitiéme consulat de Valentinien avec Anthemius ; c'est-à-dire, l'an 455. adressée au préfet Pallade, avec ordre de la faire executer, particulierement à C. P. & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines, de rien recevoir des testamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes consacrées à Dieu, de donner aux églises, aux clercs, aux moines ou aux autres pauvres tout ce qu'elles voudroient, soit par donation ou par testament.

Nov. ult Marti. 5.

L. 20. C. Th. de episc.

Sup. liv. XXI. n. 41.

On trouve une loi de l'année précedente 454. adressée à Pallade préfet du prétoire d'Orient, qui confirme les privileges des églises & les pensions accordées en diverses especes, pour la nourriture des pauvres. Elle révoque toutes les pragmatiques accordées par surprise au préjudice des canons. Ce qui semble être ordonné en execution du concile de Calcedoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs, portant qu'ils ne doivent être appellez en jugement que devant l'évêque. Toutefois à Constantinople on peut les poursuivre devant le préfet du prétoire. Leur caution, en cas de besoin, sera l'œconome ou le défenseur de l'église de C. P. jusqu'à cinquante livres d'or. Les salaires des appariteurs & les autres frais de justice seront taxés plus moderement contre les clercs.

Ep. 12. C. de sacros. ecclef.

Sup. n. 19.

L. 25. C. de episc.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles.

AN. 455.

L V. Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs.

L'empereur Valentinien se broüilla avec le patrice Aëtius ; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime & de l'eunuque Heraclius qui gouvernoient l'empereur ; & la chose alla si loin, que l'empereur résolut de le prévenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis : Valentinien le tua de sa main dans son palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abusant par force de sa femme. Ainsi Maxime se servit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de sa personne ; & comme il se promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entr'eux le surprirent & le tuerent, sans que personne se mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-septiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodose. Il étoit âgé de trente-six ans, & en avoit regné près de trente.

Chr. Prosp. Idat. Marcell. Chr. Pasch. Cassiod. Victor. Evag. II. c. 7.

Procop. I. Vandal. c. 4.

Idac. Chron.

Maxime fut aussi tôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois consul, & descendoit de Maxime, qui usurpa l'empire du temps du grand Theodose. Comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'empereur Valentinien de l'épouser. Mais quand elle eut découvert qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoïa en Afrique à Genseric roi des Vandales de grands presens : l'invitant à venir à Rome, dont il se rendroit aisément le maître. Genseric n'y manqua pas ; & sur le bruit de sa venuë, plusieurs des nobles & du peuple se retirerent de Rome. Maxime songeoit à en sortir lui même, permettant à tout le monde d'en faire autant ; mais sa

AN. 455. lâcheté le rendant méprisable, des serviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ses membres dans le Tybre, le soixante & dix-septiéme jour de son regne, douziéme de Juin 455.

Prosp. Chr. Genseric arriva trois jours après, & trouva Rome sans défense. Le pape S. Leon alla au-devant, hors des portes de la ville, & obtint par ses prieres qu'il se contentât de pillage, & s'abstînt des incendies, des meurtres & des supplices. *Procop. 1. Van. c. 5.* Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richesses immenses, qui furent enlevées de Rome, étoient les vases sacrez que Titus avoit autrefois apportez de Jerusalem. On emmena plusieurs milliers de captifs; l'imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genseric, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudocie & Placidie: Genseric maria Eudocie à son fils Huneric, & renvoïa quelque-temps après Placidie à C. P. avec l'imperatrice sa mere.

Victor. Chr. Deux mois & demi après le pillage de Rome, Avitus fut élu empereur en Gaule, où il étoit préfet du prétoire, & avoit été déclaré maître de la milice par Maxime. Mais l'année suivante 456. sous le consulat de Jean & de Varane: Avitus étant venu en Italie fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaisance: il mourut peu de temps après.

LVI. Fin de S. Prosper. C'est à cette révolution & au pillage de Rome, que S. Prosper finit sa cronique, sous le huitiéme consulat de Valentinien avec Anthemius, c'est-à-dire, l'an 455. & il mourut peu de temps après, *Victor. pref. in Cycl. Sup. XXVI. n. 43.* avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit composé sur la matiere de la grace un poëme

intitulé, des ingrats, plusieurs épigrammes; & un recueil de sentences tirées de S. Augustin. Car il avoit fait sa principale étude des œuvres de ce pere. Sa cronique commence à la création du monde, & est divisée en deux parties : la premiere finit à l'an 378. où finit la cronique de S. Jerôme; & la seconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit aussi fait un cycle pascal. Comme il avoit été secretaire du pape saint Leon, quelques anciens lui ont attribué les lettres de saint Leon contre l'erreur d'Eutychés. *Ado. Vi. n 6. ætat. Gennad. illustr. c. 8. Marc. Chr. an. 463.*

On lui attribuë d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils; que d'autres prétendent être de saint Leon, à cause de la conformité du stile & des sentimens; & croïent qu'il l'a composé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette question. Comment il est possible, que Dieu veüille que tous les hommes soient sauvez, puisqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il est certain que plusieurs périssent? Les Pelagiens disoient, que le libre arbitre en étoit cause, attirant la grace à ceux qui en usoient bien. Mais par là ils détruisoient la grace, en l'attribuant aux merites. L'auteur établit donc premierement la nécessité de la grace; puis il ajoute, qu'il ne faut pas obscurcir les veritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous sont cachées. Or telle est la raison du choix que Dieu fait entre les hommes, pour en sauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'Apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire; mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher. Il y a donc trois veritez certaines en cette matiere. La premiere: *Quesn. Dissert. 2. in S. Leon. Lib. 1. c. 1. c. 6. 7. 8. c. 8. c. 11. 1. Tim. II. 4. Lib. II. c. 1. 30.*

Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité. La seconde : Personne n'arrive par son merite à la connoissance de la verité & au salut, mais par les secours de la grace. La troisiéme : La profondeur des jugemens de Dieu est impenetrable à l'intelligence des hommes ; & il ne faut point rechercher, pourquoi il ne sauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être sauvez. Ainsi en ne cherchant point ce que l'on ne peut sçavoir, on ne trouvera point d'opposition entre les deux premieres veritez.

LVII. Charité de l'évêque de Carthage. *Victor. Vit. l. 1. c. 8.*

Les captifs amenez de Rome à Carthage, furent charitablement secourus par Deogratias, qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien après une longue vacance. Les Vandales & les Maures partageant entre eux ces pauvres esclaves, separoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le saint évêque voulant empêcher ce desordre, entreprit de les racheter & de les mettre en liberté ; & pour cet effet il vendit tous les vases d'or & d'argent, qui servoient aux églises. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux assez spacieux pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises ; celle de Fauste & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit besoin. Il y avoit entre eux un grand nombre de malades ; soit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoutumez, soit des mauvais traitemens de l'esclavage. Le saint évêque les visitoit à tous momens avec des medecins ; suivant l'avis desquels il leur faisoit distribuer la

la nourriture en sa presence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit : car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse & sa vieillesse décrepite. Les Ariens envieux de sa vertu, voulurent le faire perir par divers artifices dont Dieu le délivra ; mais il mourut peu de temps après, n'aïant tenu le siege de Carthage que trois ans. On l'enterra secretement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé ; & les captifs Romains croïoient à sa mort être de nouveau retombez en servitude. L'eglise honore sa mémoire le vingt-deuxiéme de Mars. Après sa mort le roi Genseric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire & dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante & quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient reduits à trois. *Martyr. R. 22. Mart.*

LVIII. Genseric persecute les catholiques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs & plusieurs martyrs. Quatre freres Martinien, Saturien, & deux autres étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de son maître, Maxima gouvernoit toute la maison. Le Vandale voulut les marier, pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien aise, mais Maxima étoit déja consacrée à Dieu ; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses freres, & tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit, & allerent à Trabaque, où les quatre freres entrerent dans un monastere, dont l'abbé se nommoit André. Maxima se mit dans une

communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva ; & les aïant repris, il les mit aux fers, & leur fit souffrir divers tourmens, voulant non seulement que Martinien & Maxima vêcussent ensemble comme mari & femme, mais encore qu'ils fussent rebaptisez.

Le roi Genseric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils obeissent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillez en forme de scies, qui les mettoient tout en sang, & les déchiroient jusqu'à découvrir leurs entrailles ; & toutefois le lendemain on les trouvoit gueris : ce qui arriva plusieurs fois. Ensuite on les mit dans une rude prison avec des entraves aux pieds ; mais elles se rompirent en presence d'un grand nombre de fideles, qui venoient les visiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit sur la maison du Vandale. Il mourut lui & ses enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ses esclaves & ses bestiaux. Sa veuve donna les serviteurs de Dieu à un parent du roi nommé Sersaon ; mais le démon tourmenta ses enfans & ses domestiques. Il raconta la chose au roi, qui ordonna que l'on envoïât les quatre freres liez à un roi Maure païen, nommé Capsur. Pour Maxima, il la laissa en liberté ; & elle vivoit encore trente ans après superieure de plusieurs vierges.

Les confesseurs étant arrivez dans le désert ou demeuroit ce roi Maure, & y voïant quantité de sacrifices profanes, commencerent par leurs discours & par leur maniere de vivre à attirer les barbares à la connoissance de Dieu, & en gagnerent une gran-

de multitude, dans un païs où le nom de Jesus-Christ n'avoit point encore été porté. Alors ils penserent comment ils feroient pour y établir l'évangile, & y faire administrer le baptême. Ils envoïerent des députez qui aïant traversé le desert, arriverent à une ville Romaine, c'est-à-dire, des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoïer des prêtres & des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joïe : on bâtit une église, & on baptisa une grande multitude de barbares. Genseric l'aïant appris par la relation de Capsur, fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots, qui courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures se lamentoient ; & les martyrs se regardoient l'un l'autre en passant, & se disoient : Mon frere, priez pour moi : Dieu a rempli notre desir : c'est ainsi qu'on arrive au roïaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la persecution. c. 12.

Après cela Genseric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoïa dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrés & les livres, comme pour les désarmer. Les évêques déclarerent qu'ils ne pouvoient les livrer ; & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout ; jusqu'à se faire des chemises & des calleçons avec des nappes d'autel. Proculus executeur de cette violence, mourut bien-tôt après, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingt ans, refusant hardiment de livrer les choses sacrées, fut chassé seul hors de la

ville, avec défenses à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville, ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura long-temps étendu nud sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'église en fait memoire le quinziéme de Decembre.

Mart. R. 15. Dec.

En un lieu nommé Régia, les catholiques ouvrirent une église fermée, pour y celebrer la fête de pâque. Les Ariens le sçurent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, aïant assemblé des gens armez, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent sur les toits voisins, & tirent des fleches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur monté sur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de fleche dans la gorge : le livre lui échappa des mains, & il tomba mort. Plusieurs furent tuez à coup de fleches & de darts sur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur le champ, furent tourmentez ensuite, & presque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes personnes. L'église fait mémoire de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le temps que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent sur le pavé le corps & le sang de Jesus-Christ, & le foulerent aux pieds.

Martyr. R. 5. Apr.

Genseric avoit ordonné, à la persuasion des évêques, qu'il n'y eut que des Ariens qui servissent dans sa maison & dans celle de ses enfans. On trouva un catholique nommé Armogaste au service de Theodoric fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boïaux, dont on lui serroit les jambes & le front. Après avoir fait le signe de la croix,

il regardoit le ciel, & les cordes se rompoient. On y employa des cordes plus fortes & de chanvre; mais elles se rompoient, si-tôt qu'il invoquoit le nom de Jesus-Christ. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voïoit dormir comme sur un lit de plume. Theodoric son maître lui vouloit faire couper la tête; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui, l'en détourna, disant; Vous pouvez le faire mourir par divers supplices; mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoïa donc Armogaste dans la province Byzacence travailler à creuser la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage & garder des vaches. Le confesseur aïant eu revelation, que sa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince: Je vous prie de m'enterrer sous ce chesne, sinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix qui le regardoit comme un apôtre, repondit: Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous meritez. Armogaste insista, & Felix le promit, pour ne le pas contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours après. Felix commença à creuser au pied de l'arbre; mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les aïant coupées, & foüillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui sembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus de la ville de Mascula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la

Sff iij,

foi catholique : le roi lui-même le flatoit, & lui promettoit de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête ; mais voulant le priver de la gloire du martyr, il donna un ordre secret : que si au moment de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fit mourir ; s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inébranlable, & on le laissa en vie.

Satur intendant de la maison d'Huneric, parloit souvent avec liberté contre l'Arianisme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'aïant dénoncé, Huneric le pressa de se faire Arien : le menaçant s'il n'obéïssoit, de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfans, sa femme même ; & la faire épouser en sa presence à un gardeur de chameaux. Satur se soumit à tout ; mais sa femme à son insçû demanda du temps. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart ; elle avoit les habits déchirez, les cheveux épars, ses enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ses bras une petite fille qui tétoit encore. Elle la jetta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en apperçût, & lui embrassant les genoux, lui dit : Aïez pitié de vous, de moi & de nos enfans ; ne les reduisez pas à la servitude ; nous sommes d'une race noble ; ne m'exposez pas moi-même à un mariage infâme de votre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par
Job. 11. 10. les paroles de Job : Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on voudra je me souviendrai toujours des paroles du

Seigneur : Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfans, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépoüilla de tout, & on le reduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'église honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Luc. x. v. 14.

Martyr. R. 29. Mart.

Ensuite Genseric fit fermer l'église de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les ministres; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura jusqu'au temps de l'empereur Zenon. Genseric fit même beaucoup de maux aux catholiques de plusieurs provinces hors l'Afrique, en Espagne, en Italie, particulierement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie & jusques dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le secours des Maures; après la mort de Valentinien, il envoïoit tous les ans au printemps des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'Orient, pillant par tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruïnant des villes entieres.

Procop. 1. Vandal. c. 5.

LX.
Eudocie quitte le schisme.

L'imperatrice Eudocie veuve de Theodose, qui étoit à Jerusalem, apprit avec une sensible douleur tout ce qui s'étoit passé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien son gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de sa fille Eudocie, & de ses petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs son frere Valere & Olybrius gendre de sa fille, lui écrivoient souvent de se separer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'église catholique. Elle étoit dans une grande peine d'esprit, ne voulant pas agir contre sa conscience, & preferer

Vita S. Euthym. p. 64.

l'affection de ses parens à ce quelle croïoit la vraïe foi. Elle résolut donc de consulter les solitaires les plus renommez. Elle envoïa Anastase corévêque de Jerusalem à Antioche vers S. Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'église, lui écrivit l'état de son ame, & lui demanda conseil. Il répondit : Sçachez que le démon voïant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment, & le pernicieux Theodose, lui servant d'instrument, a rempli votre ame de tenebres & de trouble. Mais courage, votre foi n'a pas manquée. Au reste je m'étonne fort, qu'étant si près de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius, suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudocie aïant reçu cette réponse, & sçachant que saint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut désert d'Orient, à trente stades de sa laure, vers le midi ; afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle l'envoïa chercher par Cosme gardien de la croix, avec le corévêque Anastase. Ils ne le trouverent point à sa laure : parce que sur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban : ils prirent avec eux Theoctiste son disciple, & l'aïant trouvé après beaucoup de prieres, ils lui persuaderent à grande peine de venir à la tour, que l'on venoit de bâtir ; & où l'on fit depuis un monastere. L'imperatrice fut ravie de voir le saint, & se jettant à ses pieds, elle dit : je vois maintenant que Dieu m'a visité par votre presence. Le saint
p. 66. viellard après lui avoir donné sa benediction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous desormais. Ces malheurs

malheurs si funestes vous sont arrivez en Italie, parceque vous vous êtes laissée séduire à la malice de Theodose. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable; & outre les trois conciles écuméniques de Nicée contre Arius, de C. P. contre Macedonius, d'Ephese contre Nestorius, recevez aussi la définition de celui de Calcedoine; retirez-vous de la communion de Dioscore, & embrassez celle de Juvenal. Aïant ainsi parlé, il lui donna sa bénédiction, prit congé d'elle & se retira.

Eudocie admirant sa vertu, executa ce qu'il avoit dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussi-tôt à Jerusalem; & par le moïen des prêtres Cosme & Anastase, elle se réünit à l'archevêque Juvenal & à l'église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines, que Theodose avoit séduits. L'abbé Elpide se réünit; mais Geronce demeura dans le schisme avec un grand peuple, qu'il entraîna; même deux moines, Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent ensuite des monasteres, l'un à Bethléem, l'autre à Thecué. p. 67.



LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

AN. 457.

I. Mort de Marcien. Leon empereur.

L'EMPEREUR Marcien se préparant à la guerre contre les Vandales, faisoit des processions auprès de C. P. où il assistoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entr'autres le vingt-sixiéme de Janvier 457. sous le consulat de Constantin & de Rufus, & l'empereur mourut peu de temps après, âgé de soixante & cinq ans, en aïant regné six & demi. Sa memoire est en bénediction pour ses vertus & pour les services qu'il rendit à la religion. Son successeur fut Leon natif de Thrace, surnommé Magnus ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élû le septiéme de Février 457. sous le consulat de Rufus & de Constantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna près de dix-sept ans.

An 457. *Theod. lect. lib. 1.*

Chr. Pasch. Marcell. chr.

Chr. Pasch. Theoph. p. 95.

II. Timothée Elure intrus à Alexandrie.

Dès le commencement de son regne, le parti d'Eutychés se releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, surnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit separé des catholiques aussi-tôt après le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques, & à quelques moines infectez de la même erreur; & pour ce sujet, condamnez par Proterius & par le concile d'Egypte, & exilez par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines, & leur parlant au travers d'une cane creuse, les appelloit par leur nom, & leur disoit qu'il étoit un ange envoïé du ciel, pour les avertir de fuir la communion

Epist. Ægypt. conc. Calch. p. 3. c. 21. c. 23.

Theod. lect. lib. 1.

Nic. ep. xv. c. 16.

Evagr. II. c. 8.

de Proterius, & d'élire pour archevêque Timothée qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le surnom d'*ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine ; il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de séditieux, gagnez par argent ; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte ; il s'empara de la haute église d'Alexandrie, nommée la Cesarienne, & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnez & exilez, sçavoir Eusebe de Peluse & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, célebra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque.

AN. 457.

Tom. 4. conc. p. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & aïant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer, ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere, croïant se garantir par la sainteté du lieu & du temps : car c'étoit le vendredi saint, vingt-neuviéme de Mars, cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse & ses cheveux blancs; ils entrerent à main armée dans le baptistere, & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups : puis on attacha son corps à une corde ; on

Victor. chr. p. 899. C.

AN. 457. l'exposa à la vûë de tout le peuple, au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre portes; lui insultant & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Ensuite on traîna ce cadavre par toute la ville; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups; quelques-uns même n'eurent pas horreur de goûter de ses entrailles. On brûla le reste de ses membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tuez avec l'évêque.

p. 894. D. Après cela Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposoit à son gré des biens de cette église, & les distribuoit aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres qui en devoient vivre. p. 899. D. Il anathematisa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient; c'est-à-dire, le pape saint Leon, Anatolius de C. P. Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort, & tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrez diptiques le nom de Proterius, & y mit le sien & celui de Dioscore. Il persécuta les parens de Proterius, & pilla p. 901. B. les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprès de lui, & envoïoit les autres par les villes d'Egypte, pour persécuter les évêques catholiques & leur clergé. Il chassoit des vieillards ordonnez par Theophile & par saint Cyrille, & faisoit ordonner à leur p. 900. B. place des héretiques: il faisoit rompre & brûler les chaires pontificales, où Proterius s'étoit assis, & laver d'eau de mer les autels dressez & consacrez dans les églises. Il troubloit les monasteres d'hommes & p. 865. A. de filles, y mettant des clercs de sa faction; & défendant de recevoir la communion des évêques & des

clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainsi ils étoient réduits à s'enfuir & se cacher. A N. 457.

III Lettres de saint Leon au sujet de Timothée.

Ces nouvelles étant venuës à C. P. Anatolius en avertit saint Leon, & que les herétiques demandoient hautement un nouveau concile, pour casser les décrets de celui de Calcedoine, mais que l'empereur avoit rejetté de lui-même cette proposition. Que toutefois il étoit à propos que le pape lui écrivît pour le soutenir dans ses bons sentimens, & le prier de remédier à ces maux. Le pape saint Leon écrivit donc à l'empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le féliciter sur son avenement à l'empire. Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine; & de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre est du neuviéme de Juin, sous le consulat de Constantin & de Rufus, c'est-à-dire, en 457.

Epist. Leon. 118.

Epist. 115. *al.* 73.

Saint Leon crut aussi devoir exciter les évêques des grands sieges, à soutenir la bonne cause par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre qui commence ainsi: Nous devions avoir appris votre ordination, suivant la coutume de l'église, par vous ou par nos freres les évêques de la province; mais vous ne manquez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché: l'empereur Marcien, de sainte mémoire, nous a fait sçavoir par ses lettres votre consécration; & d'ailleurs nous vous connoissons assez, pour ne pouvoir douter de votre mérite. Il l'exhorte ensuite à résister aux entreprises criminelles des Eutychiens, & à ne pas souffrir que l'on donne atteinte au con-

Epist. 118.

cile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit il, que pour anéantir le mistere de l'incarnation. Je suis assuré que l'empereur, le patrice & tous les magistrats n'accorderont rien aux hérétiques, au préjudice de l'église ; s'ils voïent que le courage des pasteurs n'est point ébranlé. Il charge Basile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'est-à-dire, à ceux de sa province. La même lettre fut envoïée à Juvenal de Jerusalem, & à Euxithée de Thessalonique. Elle est du vingt-troisiéme d'Août 457.

AN. 457.

epist. 119.

Ensuite saint Leon trouvant l'occasion d'un nommé Geronce, qui retournoit à C. P. écrivit trois lettres le premier jour de Septembre ; l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains, & se plaindre de ce que quelques-uns accusoient d'obscurité sa lettre à Flavien, prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aspar, à Sporatius, & à d'autres personnes. Je vous envoïe aussi, dit-il, des copies des lettres, que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoïées, afin que vous voïez combien nous sommes unis avec eux, par la même foi. La troisiéme lettre est à l'empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, aïant été déclaré empereur à Ravenne, du consentement de l'empereur Leon.

epist. 120.

epist. 121. al. 74.

Marcell. chr. Idac.

IV. Evêques d'Egypte à C. P.

Cependant plusieurs évêques d'Egypte s'étant sauvez de la persécution de Timothée, vinrent à C. P. & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils présenterent à l'empe-

reur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte & des clercs d'Alexandrie, où ils disoient; que dès le commencement de son regne il avoit écrit aux métropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses prédécesseurs, & particulierement de l'empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Proterius, & la persécution que souffroient les catholiques; puis ils ajoutoient: Nous vous supplions donc d'écrire au très-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jerusalem & de Thessalonique, d'Ephese, & aux autres que vous jugerez à propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est reglé par les canons, & que vous ordonniez, que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie, & puni comme il mérite. Ensuite que suivant les canons & l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de tout le diocése d'Egypte, élise un personnage digne de remplir le siege de saint Marc. Que si après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croïons pas, nous y viendrons hardiment, non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée: nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célebrer l'office; ni de rien innover dans nos églises; & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie, soient administrez par le conseil des anciens du clergé; & que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises: & pour cet effet d'adresser vos lettres au très-magnifique duc Denis,

Conc. Calched. p. 3. c. 22.

p. 896.

p. 897. & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit souscrite par quatorze évêques, par quatre prêtres, dont deux étoient œconomes de l'église d'Alexandrie, & par deux diacres.

Timothée envoïa aussi de son côté à C. P. & ses deputez présenterent à l'empereur des lettres de sa part; mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de déclarer leur foi, & ce qu'ils croïoient des conciles. Ils donnerent donc un libelle, par lequel ils déclarent, qu'ils tiennent la foi de Nicée, sans y rien ajouter; qu'ils reçoivent les conciles d'Ephese, c'est-à-dire, tant le faux concile de Dioscore, que le légitime de saint Cyrille. Mais ils rejettent le concile de C. P. & celui de Calcedoine, & demandent à l'empereur de faire réponse à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit sans souscription, de peur que l'on ne vît le petit nombre de schismatiques: car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit aussi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendoit montrer, que saint Leon, le concile de Calcedoine & tous les évêques Orientaux étoient Nestoriens.

Conc. Calcb. p. 3. c. 24.

Leo epist. 125. al. 75. c. 4. ep. 126. c. 2. Genn. de script. n. 71.

V. L'empereur Leon consulte les évêques.

Conc. Calcb. p. 3. c. 21.

L'empereur Leon renvoïa ces requêtes à Anatolius évêque de C. P. lui déclarant, que le peuple d'Alexandrie, les magistrats & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit aussi des requêtes de leur part. L'empereur ordonne donc à Anatolius d'assembler son clergé, avec les évêques catholiques, qui se trouvoient alors à C. P. pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée, que sur le concile

cile de Calcedoine. Car les schismatiques prétendoient, que sans y avoir égard, on devoit en assembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

Anatolius tint un concile à C. P. suivant cet ordre de l'empereur; comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivît des lettres synodales au pape saint Leon, aux évêques d'Antioche, de Jerusalem, de Thessalonique, d'Ephese & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous déclarassent à l'empereur, ce qu'il devoit faire selon les canons, pour reprimer ces désordres. Le résultat de ce concile de C. P. fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon où il marque, qu'il a écrit au pape S. Leon & à tous les métropolitains; & répondant à la consultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée est nulle & contre les canons; que le concile de Calcedoine n'a rien défini que de conforme à la foi, & que vouloir y donner atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises.

Conc. Calch. p. 3. c. 25. p. 900. D.

Conc Calch. p. 3. c. 26.

L'empereur Leon considera la difficulté d'assembler un concile universel, & l'incommodité qu'en souffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible santé ou leur pauvreté rendroit le voïage très penible. Il se contenta donc d'écrire aux évêques des grands sieges, leur envoïant la même lettre qu'il avoit adressée à Anatolius; mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'assembler les évêques qui se trouveroient à C. P. il ordonnoit aux autres d'assembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques, à qui fut envoïée cette lettre circulaire au nombre d'environ soixante, dont les premiers

Liber. Breviar. c. 15.

To. 4. conc. p 890. 891. Baluz. Nova coll. p. 1422.

sont ; le pape S. Leon, Basile d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, Epiphane d'Apamée métropole de la seconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pelage de Tarse, Oreste d'Anazarbe, Etienne d'Hieraple, Ibas d'Edesse. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoïées par des magistriens ; & Anatolius envoïa aussi Asclepiade son diacre. L'empereur consulta encore sur cette question trois fameux solitaires ; S. Simeon Stylite, S. Jacques & S. Baradat. Il faut dire qui étoient ces saints que l'on consultoit avec les grands évêques.

VI. S. Jacques le Syrien & S. Baradat.

Theod. Philoth. c. 21.

Le plus vieux des trois étoit S. Jacques, surnommé le Syrien, & disciple de S. Maron. Il demeuroit sur une montagne à trente stades, c'est-à-dire, à une lieuë & demi de la ville de Cyr ; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, sans avoir ni toit ni clôture, exposé continuellement à toutes les injures de l'air & à la vûë de ceux qui le venoient voir ; quelquefois il étoit brûlé du soleil, quelquefois on le trouvoit enseveli sous la neige. Par dessous son habit, il portoit de pesantes chaînes de fer, & ne se servoit point de feu pas même pour faire cuire sa nourriture, qui ne consistoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faisoit quantité de miracles ; gueriſſant des fiévres & d'autres maladies, & chassant les démons : l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à plusieurs maux. Il ressuscita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vû, & avoir oüi raconter le miracle au pere. Quand le saint étoit malade, le peuple s'assembloit autour de lui, pour enlever son corps après sa mort. On avoit bâti une église pour le mettre, &

Theodoret lui avoit preparé un cercueil dans l'église des apôtres ; mais le saint anacorete lui fit promettre de l'enterrer sur sa montagne ; & le cercueil y aïant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophetes, des apôtres & des martyrs, qu'il avoit ramassées de tous côtez, afin que l'on ne dît pas que c'étoit son sepulchre ; & voulut être mis dans un autre cercueil auprès de ces saints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabanne où il étoit enfermé ; puis il monta sur une roche, & se mit dans une espece de cofre si petit, qu'il y étoit tout courbé, & si mal joint, que c'étoit comme une cage où il étoit exposé, & à la pluïe & au soleil. Après y avoir demeuré long-tems, il en sortit par le conseil de Theodote évêque d'Antioche, & demeura en plein air, aïant continuellement les mains étenduës au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau ; ensorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche pour respirer. Il répondoit très-pertinemment aux questions qu'on lui faisoit ; & raisonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Aristote : avec cela il étoit d'une humilité profonde. *Ibid. c. 27.*

VII. Commencement de S. Simeon Stylite.

Saint Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Sisan, sur la frontiere de Syrie, & dès l'âge de treize ans il garda les brebis de son pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit sortir à cause de la neige il alla à l'église avec ses parens, & y entendit lire l'évangile, qui dit : que ceux qui pleurent sont heureux, & ceux qui rient malheureux ; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquerir ce bonheur ; il lui dit, par

c. 26. *Vita per Anton. ap Rosw. p. 170.* *Theod. Philoth. c. 26.* *Luc. VI. 21 25.*

le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conseilla d'aller à un monastere. Le jeune Simeon entra dans un monastere voisin, où il demeura deux ans. Mais le désir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade située au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monasteres, dont l'un étoit gouverné par Heliodore, & composé de quatre-vingt moines. Simeon y demeura dix ans, & surpassa en austerité tous ses confreres : car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la semaine ; & quoique les superieurs l'en reprissent, comme d'une desobéïssance, ils ne pouvoient le persuader.

Philoth. c. 4.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très-rude même pour les mains, & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, ensorte qu'elle lui entra dans la chair : l'aïant ainsi portée plus de dix jours on s'en apperçût enfin à l'odeur & au sang qui en dégoutoit. On la lui ôta à peine, & le voïant si excessif dans ses mortifications, on le fit sortir du monastere. Il se retira dans le plus désert de la montagne, & descendit dans une citerne seiche, où il continuoit à loüer Dieu. Au bout de cinq jours, les superieurs du monastere se repentirent de l'avoir chassé ; ils l'envoïerent chercher ; on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de temps après, il s'en alla à Thelanisse, bourgade située au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse & d'Elie, & passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus étoit superieur d'un monastere voisin & avoit

l'inspection des prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer sa porte avec de la terre, sans lui rien laisser dans sa cellule. Bassus lui dit : Que se donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit : Mon pere, mettez-là dix pains & un vase plein d'eau : si j'ay besoin de nourriture j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout des quarante jours, Bassus revint : il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau, & Simeon prosterné sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins mysteres. En étant fortifié, il se leva & prit un peu de nourriture, c'est à-dire, des laituës, de la chicorée & des herbes semblables, qu'il mâchoit & avaloit peu à peu. Bassus ravi de joïe retourna à son monastere, composé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce temps, Simeon continua de jeûner ainsi tous les ans quarante jours de suite ; & il avoit déja passé vingt-huit ans de la sorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, ensuite il s'asseïoit continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi-mort.

Après avoir passé trois ans dans cette cellule près de Telanisse, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, aïant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à un grosse pierre, & par l'autre à son pied droit ; afin que quand il eût voulu, il ne pût sortir de cet espace. Là il

s'occupoit à la méditation des choses célestes. Melece alors corévêque d'Antioche, lui conseilla d'ôter cette chaîne, lui representant que la volonté suffisoit, pour tenir le corps par des liens raisonnables. Simeon se rendit & fit venir un forgeron, qui détacha la chaîne. Ce Melece semble être le même, qui fut depuis évêque de Mopsueste, ami particulier de Theodoret.

La réputation de Simeon se repandant de tous costez, on venoit à lui, non seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralitiques, on le prioit de guerir diverses maladies, ou d'obtenir la fecondité aux personnes steriles. Ceux qui avoient reçû ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joïe, & publioient ses bienfaits : ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venoient en foule, des Ismaëlites, des Perses, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites & des Arabes plus reculez. On y venoit des extremitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la grande Bretagne. Sa réputation s'étendoit jusques aux Ethiopiens & aux Scythes errans. A Rome elle étoit si grande, que les artisans avoient mis de petites images du saint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer sa protection. Theodoret temoigne l'avoir oüi dire.

VIII. S. Simeon sur la colonne.

Simeon se sentoit importuné de cette foule innombrable qui s'empressoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque benediction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroissoit impertinent de souffrir ces honneurs excessifs, & penible d'être tou-

jours ainsi pressé ; c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colonne. Il en fit faire une d'abord de six coudées ; puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente six ; & de là lui vint le nom de Stylite : car *Stylé* en grec signifie une colonne. Plusieurs blamerent une maniere de vie si extraordinaire, & quelques-uns s'en mocquoient ; mais Theodoret croïoit, que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel spectacle, & les miracles que Simeon fit devant & après, donnent bien sujet de le croire.

Les moines du desert lui envoierent demander quelle étoit cette maniere de vie si étrange : lui ordonnant de la quitter, & de suivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoïé : S'il obéït volontiers, laissez-le vivre à sa maniere ; s'il resiste & se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colonne par force. L'envoïé étant arrivé, & aïant declaré à Simeon l'ordre des peres, aussi-tôt il avança un pied pour descendre. L'envoïé lui dit de demeurer & de prendre courage, & que son état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte scandalisez aussi de cette nouveauté, lui envoïerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informez de son merite, ils rentrerent dans sa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira sa maniere de vie, & lui donna les sacremens.

Evagr. 1. hist. c. 13.

Theod. lect. II. p. 555.

Depuis que Simeon fut sur la colonne, il convertit un grand nombre d'infideles, d'Iberiens,

Theod 883.

d'Armeniens, de Perses, & particulierement d'Arabes Ismaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cens, quelquefois de mille; renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & brisoient leurs idoles en sa presence; ils recevoient le baptême, & apprenoient de sa bouche les loix suivant lesquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle comme temoin oculaire, & pensa une fois être écrasé par ces barbares, qui par ordre du saint s'empressoient à recevoir sa benediction. Il rend aussi temoignage, que Simeon avoit le don de pro-
p. 885. phetie, qu'il prédit deux ans devant une secheresse & une famine, & une autre fois une grande multitude de chenilles.

IX. Occupations de S. Simeon.

Son occupation ordinaire étoit la priere: tantôt debout tantôt incliné, & il s'inclinoit si bas qu'il
p. 887. touchoit du front aux doigts de ses pieds: car ses jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faisoit des inclinations si frequentes, qu'on en compta une fois jusqu'à douze cens quarante-qua-
p. 888. tre. Aux grandes solemnitez, il passoit les nuits debout les mains étenduës. Après avoir prié toute la nuit & tout le jour jusqu'à none, il commencoit à instruire les assistans; puis il écoutoit leurs demandes, guerissoit des malades, & terminoit des differends. Vers le coucher du soleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de sa colonne: il ne permit pas même à sa mere de le voir: mais étant morte

morte ſur le lieu, il pria à haute voix pour le repos de ſon ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau, qui le couvroit juſques aux pieds; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'eſt-à-dire, d'un bonnet à la maniere du païs, & portoit la barbe longue. Au haut de la colonne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, ſur laquelle il s'appuïoit. *Anton. vita ap. Rosvveid.* *Evagr. 1. c. 14.*

Il ne négligeoit pas les affaires generales de l'égliſe, mais il combattoit contre les payens, les Juifs & les heretiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur; comme à Theodoſe, à l'occaſion d'une ſynagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zele des magiſtrats, & exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de ſoin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien ſe déguiſa pour l'aller voir, comme un particulier & l'admira. Le roi de Perſe l'honoroit beaucoup; & comme des ambaſſadeurs lui en parloient, il s'informoit curieuſement de ſa maniere de vie & de ſes miracles. La reine ſon épouſe demanda de l'huile qu'il eût benite, & la reçut comme un grand preſent. Tous les courtiſans malgré les calomnies des mages, prenoient ſoin de s'en inſtruire, & le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit ſi humble, qu'il ſe croïoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accès, doux & agréable: répondant à tout le monde, fût-ce un artiſan, un païſan ou un mendiant. Il diſoit à ceux qu'il avoit délivrez de leurs maladies: Si quelqu'un vous demande qui vous a gueris, dites que c'eſt Dieu: gardez-vous de parler de Simeon: autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret, qui l'avoit vû & entretenu plu- *Evagr. 1. c. 5.* *Theod. lect. p. 565. Philoth. 8. pag. 86. B.* *p. 887. D.*

Ph.loth. p. 877. A. sieurs fois, & qui a écrit de son vivant l'abregé de sa vie, voïoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles : c'est pourquoi il en parle ainsi : Encore que j'aie pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroisse à la posterité une fable entierement destituée de verité. Car ce qui se passe ici est au-dessus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature ; & si quelque chose en passe les bornes : il paroît un mensonge à ceux qui ne connoissent pas les choses divines.

Tel étoit donc le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon consulta sur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponse qu'il fit à l'empereur ; mais seulement la lettre qu'il écrivit à Basile évêque Evagr. II. hist. d'Antioche, où il dit : Aïant reçu vos lettres, j'ai admiré le zele de l'empereur, sa pieté & son affection pour la foi des peres. Ce don n'est pas de nous, comme dit l'Apôtre ; mais de Dieu, qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu après : C'est pourquoi tout vil & méprisable que je suis, & l'avorton des moines : j'ai aussi déclaré à sa majesté mon sentiment, touchant la foi des six cens trente peres, qui se sont assemblez à Calcedoine ; m'arrêtant & m'affermissant sur cette foi revelée par le saint-Esprit. Car si le Sauveur est present au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom ; comment se pourroit-il faire, que le saint-Esprit ne fût pas entre tant de saints évêques ? Soïez donc ferme & courageux pour la vraïe religion, comme Josué pour le peuple d'Israël. Je vous prie de vou-

loir bien ſaluer de ma part tout votre pieux clergé, & votre peuple fidele. AN. 458.

X. Lettres de S. Leon à C. P.

Le pape ſaint Leon aïant appris que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient refugiez à C. P. leur écrivit pluſieurs lettres, pour les conſoler & les encourager. Dans la derniere, qui eſt du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme juſqu'au nombre de quinze, dont les premiers ſont Neſtorius, Athanaſe, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit auſſi à Anatolius de Conſtantinople & à l'empereur Leon. Il ſe plaint à Anatolius que quelques-uns de ſes clercs favoriſoient les heretiques, & l'exhorte à les retrancher de l'égliſe, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une ſeconde lettre : marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'égliſe contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il ſe retracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce ſoin que S. Leon prenoit de ſon clergé. Le prêtre Atticus envoïa auſſi pour ſa juſtification un écrit, où il proteſtoit qu'Eutychés lui avoit été odieux : ſur quoi ſaint Leon répondit à Anatolius : Vous ne devez point trouver mauvais que je vous aïe renvoïé l'examen de ce que l'on diſoit contre vos clercs : je n'ai point en cela bleſſé votre dignité : mais j'ai pris ſoin de votre reputation, qui m'eſt auſſi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de ſon écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre choſe eſt l'inimitié qui ſe trouve même entre les catholiques : autre choſe

Epiſt. 124. al. 76.

Epiſt. 126.

Epiſt. 128. al. 77.

l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la définition du concile de Calcedoine. Cette lettre est du mois de Mars 458.

Ep. 131. S. Leon écrivit en même temps au clergé de Constantinople, pour les confirmer dans la foi & dans l'éloignement des heretiques, pour faire déposer Atticus & André, que l'on accusoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement.

Ep. 115. al. 75. L'empereur avoit invité le pape à venir à Constantinople, sur quoi le pape lui répondit dès le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raison d'examiner de nouveau ce qui avoit été décidé au concile de Calcedoine. Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auroient point de fin, si on renouvelloit toujours les disputes au gré des heretiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chasser au contraire du siege d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la difference des requêtes dont l'empereur lui avoit envoïé copie ; les catholiques avoient la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualitez ; les heretiques n'avoient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs personnes. Aïant perdu l'esperance d'un concile œcumenique, ils demandoient au moins une conference, où ils pussent dire leurs raisons ; mais saint Leon tint ferme à soutenir, qu'il ne falloit entrer avec eux en *Ep. 132. al. 78.* aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoïer des légats en Orient, suivant l'ordre de l'empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simple-

ment être éclairez. Car nous n'osons, dit-il, aucunement mettre en question ce qui a été décidé à Nicée & Calcedoine. Cette lettre est du vingt-deuxiéme de Mars 458. AN. 458.

Il envoïa en effet quatre mois après deux députez Domitien & Geminien évêques, mais seulement pour solliciter auprès de l'empereur la paix de l'église, comme il paroît par sa lettre du dix-septiéme Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit : Nous ne desirons point la vengeance ; mais nous ne pouvons avoir aucune societé avec les ministres du démon. Que si nous les voïons venir à penitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne perissent pas éternellement. Incontinent après, c'est-à-dire, le vingtiéme d'Août il envoïa à l'empereur une instruction plus ample, qu'il lui avoit promise touchant la foi ; où il traite le mystere de l'incarnation & de la redemption, & refute les erreurs de Nestorius & d'Eutychés, à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien ; insistant principalement sur la necessité de croire, que Jesus-Christ a eu une vraïe chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des peres Latins & Grecs ; sçavoir de S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jean Chrysostome, Theophile d'Alexandrie, S. Gregoire de Nazianze, S. Basile, S. Cyrille d'Alexandrie.

Epist. 133. *c. 95.* *Ep. 134. al. 97.*

XI. Décretales à Nicetas & à Néonas.

La ville d'Aquilée une des plus puissantes d'Italie, avoit été prise & pillée par Attila, quand il ravagea le païs. On avoit emmené plusieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisez : quelques uns

à leur retour avoient trouvé leurs femmes mariées.
AN. 458. Nicetas évêque d'Aquilée consulta saint Leon sur
Epist. 129. al. 79. tous ces cas, & saint Leon lui répondit par une decretale, dattée du vingt-uniéme de Mars, sous le consulat de Majorien, c'est-à-dire, en 458. A l'égard des femmes qui se sont remariées, croïant que leurs maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais : saint Leon décide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication : parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique les seconds ma-
Cap. 5. ris soient excusables. Ceux que la crainte ou la faim a obligez de manger des viandes immolées, doivent faire penitence ; mais on la mesurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longueur du
c. 7. temps. Ceux qui se sont faits rebaptiser par crainte ou par erreur, ne sçachant pas qu'il fut défendu, doivent être mis en penitence, & reconciliez par l'imposition des mains de l'évêque ; mais on abregera la penitence, si la vieillesse, la maladie ou quelqu'autre peril les presse. Ceux qui n'ont été baptisez qu'une seule fois, mais par les heretiques, doivent être seulement confirmez par l'imposition des mains avec l'invocation du Saint-Esprit, pour recevoir la sanctification, que les heretiques ne donnent point. Saint Leon ordonne à Nicetas, de communiquer cette lettre à tous ses comprovinciaux, afin qu'ils observent la même discipline.

Epist 135. al. 3. V. Quesn. not. On doit rapporter à la même année & au consulat de Majorien la décretale de saint Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui est le resultat d'un concile, & où le pape décide suivant l'avis commun, que

ceux qui ont été emmenez en captivité avant l'âge de raison, & n'ont aucune mémoire d'avoir été baptisez ; doivent être examinez soigneusement, pour voir si on ne découvrira point par eux ou par d'autres quelque preuve de leur baptême. Mais enfin si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le péril de les rebaptiser, de peur de les laisser périr par un vain scrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiser sous condition.

Lib. Pontif.

On trouve que S. Leon ordonna, que les vierges ne recevroient point la benediction solemnelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans : ce qui fait croire que ce fut de son avis que l'empereur Majorien fit une loix contre les parens qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu : défendant que les filles ainsi offertes par leurs parens reçussent le voile avant l'âge de quarante ans ; & leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge. La même loi reprime severement les veuves ; qui n'aïant point d'enfans renonçoient aux secondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi est dattée de Ravenne le vingt sixiéme d'Octobre 458.

Nov. Major. tit. 8.

XII.
Réponses des métropolitains.

Les métropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit consultez sur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six, en comptant les deux que j'ay rapportées ; sçavoir, la lettre du pape S. Leon en datte du premier de Novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, & celle d'Anatolius de C. P. Ces lettres sont synodales, & la plûpart portent la

Marc. Chr. an. 458. to. 4. Conc. p. 902. ad 975.
Conc. Calch p. 3. c. 25. ad c. 60.
Baluz. Encycl.
Epist. 125. al. 75.

AN. 458. souscription de plusieurs évêques. Julien évêque de Co répondit aussi en son particulier ; & il paroît par la liste des évêques qui avoient été consultez, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour œcumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de C P. & d'Ephese. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & usurpateur ; déclarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Aussi n'a-t-on pas conservé sa lettre.

c. 46.
Tom. 4. Conc. p. 850. 891.
Evagr. II, hist. c. 10.

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en datte du vingt-septiéme d'Août, la seconde année de l'empereur Leon, indiction dixiéme, c'est-à-dire l'an 458. Il explique doctement le mystere de l'incarnation, & parle clairement de l'eucharistie. On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia* : comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans après par Epiphane le scholastique. Ainsi les deux questions pour lesquelles les heretiques demandoient un nouveau concile, demeurerent résoluës, les lettres des conciles particuliers, sans autre concile œcumenique, firent le même effet, & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des décisions de l'église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque maniere qu'il soit déclaré.

Tom. 4. conc. p. 977. E.
Brev. lib. c. 16.
Baluz. praef. in cod. Encycl.

Basile d'Antioche mourut cette année 458. après avoir

avoir tenu le siege deux ans, eut pour successeur Acace, sous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renversa presque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la seconde année de l'empereur Leon. Isaac prêtre de la même église fit un poëme pour déplorer cet accident ; & écrivit plusieurs ouvrages en Syriaque, principalement contre les Nestoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le siege d'Antioche, & Martyrius lui succeda en 459.

AN. 458.
Chronogr. Nicep.
Evagr. II. c. 12.
Marcell. chr. an. 459.
Chr. Niceph.

Juvenal évêque de Jerusalem mourut aussi en 458. après quarante ans d'épiscopat. Anastase lui succeda, & fut élû par le suffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, suivant la prophetie de saint Euthymius. Car quelques années auparavant, Anastase disciple de l'abbé Passarion, étant tresorier de l'église du saint Sepulchre & corévêque, désira de voir S. Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé & Cosme Staurophylax, c'est-à-dire gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'église du saint Sepulchre, petit-fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, saint Euthymius dit à Chrysippe, qui étoit œconome : Preparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec votre frere. Car Cosme & Chrysippe étoient freres. Quand ils furent arrivez, S. Euthymius parla à Anastase, comme étant patriarche de Jerusalem; les assistans s'en étonnoient, & Chrysippe s'approchant du saint viellard, lui dit en particulier : Mon reverend pere, le patriarche n'est pas ici. C'est Anastase le tresorier : voïez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jerusalem ne peut porter.

Vita S. Euthym. p. 70. & vita S. Cyr. p. 103.
Vita S. Euthym. p. 44.

S. Euthymius tout étonné, lui dit : Croïez-moi, mon fils, jusqu'à ce que vous m'aïez parlé : je l'ai vû vêtu de blanc. Puis il dit tout haut : Assurement je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prévû & *Rom. XI. 29.* préordonné il l'accomplira sans doute : car ses graces sont sans repentir.

p. 72. Anastase étant évêque de Jerusalem, se souvint de cette prophetie ; & aïant ordonné diacre du saint Sepulchre Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoïa à S. Euthymius avec le gardien de *p. 71* la croix, le priant de trouver bon qu'il vînt le voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand désir de joüir toujours de votre presence ; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez je vous recevrai avec joïe ; mais si je vous reçois, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me sera plus permis de demeurer ici. L'archevêque Anastase aïant oüi cette réponse, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller.

Niceph. chr. Sup. XXVII. n. 41. Theod. lect. I. p. 553. Anatolius évêque de Constantinople mourut vers le même temps, après huit ans & huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade prêtre de C. P. qui tint le siege treize ans & deux mois. Il établit œconome, Marcien, qui avoit été de la secte des Cathares ou Novatiens, & qui aussi-tôt qu'il fut en en cette charge, ordonna que les clercs de chaque *Vita Marc. ap. Bol. 10. Januar. p. 609.* église particuliere en prendroient les offrandes : au lieu que la grande église les prenoit toutes auparavant. On raconte plusieurs miracles de Marcien, aussi-bien que de Gennade.

AN. 460.

XIV. Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie.

Liber. brev. c. 15. 16.

L'empereur Leon aïant reçu les réponses des métropolitains, écrivit à Syla duc d'Alexandrie, de chasser Timothée Elure, ce qui fut executé. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à C.P. & faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siege, comme n'en aïant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le pape S. Leon l'aïant appris, en écrivit à l'empereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été soupçonné de l'heresie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même sa profession de foi seroit sincere, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat : puisque dans un évêque, & principalement d'un si grand siege, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres. La lettre est dattée du dix-septiéme de Juin 460.

Ep. 137. al. 99.

Ep. 138. al 150.

Saint Leon apprit environ deux mois après, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Chersonese, sous bonne garde, & qu'un autre Timothée surnommé Solofaciole ou le Blanc, avoit été élu évêque d'Alexandrie, du commun consentement du clergé & du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte, & du clergé d'Alexandrie. Saint Leon leur répondit par trois lettres, où il les felicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & à ramener avec douceur les heretiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrès que la paix fera dans son église. Ces lettres sont du dix-huitiéme

Ep. 139 14. c. 141 al. 101. 102. 103.

AN. 460.

d'Août 460. & les dernieres qui nous restent de S. Leon, suivant l'ordre des temps.

XV. Autres décretales de S. Leon.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées selon leurs dattes, parce qu'elles ne sont que de discipline. La premiere adressée à Dorus évêque de Benevent, est du quinziéme de Mars 448. S. Leon le reprend vigoureusement, d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de son église. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de son ordination, excepté ces deux premiers qui avoient cedé leur rang par une lâche flatterie, & par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cedé, c'est-à-dire, les derniers de tous. Encore S. Leon prétend leur faire grace, & qu'ils meritoient d'être deposez. Il commet l'execution de ces ordres à un évêque nommé Jules.

Ep. 116. al. 5.

Ep. 83. al. 91.

La seconde de ses décretales est adressée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la penitence. La datte est du dixiéme de Juin 452. Le pape S. Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adressé premierement à son métropolitain, pour l'instruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la penitence : la confession, la satisfaction & la réconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacremens. Il dit que la penitence s'accomplit par le ministere des pasteurs ; mais par la puissance de Jesus-Christ & le don du Saint-Esprit. Ce remede n'est que pour les vivans, & ne

peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont negligé pendant leur vie; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la misericorde de Dieu; & nous devons accorder la satisfaction & la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le peril & à l'extrémité de la vie; pourvû que la conversion soit veritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni méprisér les larmes de ceux qui s'accusent; au contraire nous devons croire que c'est Dieu qui leur inspire la penitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entiere, ou que des personnes dignes de foi témoignent qu'ils ont demandé la penitence. Le pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponse à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

La troisiéme décretale est adressée à tous les évêques de la Campanie & des deux provinces voisines, nommées Samnium & Picenum, & dattée du sixiéme de Mars 459. Saint Leon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans necessité hors les deux jours solemnels de Pâques & de la Pentecôte, & qu'ils le donnoient sans les préparations necessaires; l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les regles par un motif d'interêt; & exprimer les cas de necessité, où l'on doit administrer le baptême en tout temps; sçavoir, une maladie désesperée, une incursion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend aussi ces évêques, *Ep. 136. al 80.*

de ce qu'ils faisoient reciter publiquement la confession des penitens. Cette abondance de foi, dit-il, est loüable, qui fait que l'on craint Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes; mais tous les pechez ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la penitence ne craignent point de le publier, & plusieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les poursuivre en vertu des loix. Il suffit donc que les pechez soient confessez, premierement à Dieu, & ensuite au prêtre par une confession secrete.

XVI.
Mort de S. Leon. Hilarus pape.

Les écrits qui nous restent du pape saint Leon, sont quatre vingt-seize sermons sur les principales fêtes de l'année, & cent quarante-une lettres. C'est le premier de tous les papes, dont nous aïons un corps d'ouvrage. Son stile est noble & élegant: marquant la solidité de son jugement, la beauté de son esprit & la grandeur de son courage. Après le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les églises de Rome: aïant fondu pour cet effet six grands vases de cent livres chacun, donnez autrefois par Constantin. Il repara la basilique de S. Pierre, & y fit une voute qu'il orna. Il rebâtit aussi la basilique de saint Paul frappée du tonnerre, & y fit une voute; où il fit peindre en mosaïque notre Seigneur Jesus-Christ, accompagné des vingt-quatre vieillards, avec une inscription, qui marque que cette église avoit été commencée par Theodose, achevée par Honorius, & ornée par Placide & par S. Leon. Il fit aussi une basilique en l'honneur

Lib. pontif.

Hadrian. ep. ad Car. M. to. 7. conc. p. 955. D. ap. Grat.

du pape saint Corneille, près le cimetiere de Callifte en la voïe Appienne. Il établit aux sepulchres des saints apôtres des gardiens, que l'on appelloit chambriers, & depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Decembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente un diacres & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le saint siege vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit, l'onziéme d'Avril, jour auquel l'église honore à present sa mémoire. AN. 461. *V. Quesn. diss. 1. n. 3. 4. &c.*

Son successeur fut Hilarus son archidiacre, qui étant envoïé au concile d'Ephese trente ans auparavant, y avoit si bien soutenu les interêts de l'église. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, sous le consulat de Severin & de Dagalaïse. Il étoit de Sardaigne, fils de Chrispin, & tint le saint siege six ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoïa par tout l'Orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Ephese & de Calcedoine, avec la lettre de saint Leon, & condamnant Eutychés & Nestorius; mais nous n'avons plus cette lettre. *Marcell chr. An. 461. Marc. Scot. hoc an. Lib. Pontif.*

La même année 461. le patrice Ricimier obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le second jour d'Août, & le septiéme il le fit tuer, après un regne de quarante ans & quatre mois. Le dix-neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, sans attendre le consentement de l'empereur Leon. *Chr. Idac. Marcell. Cassiod. Jornand.*

En Orient l'imperatrice Eudocie veuve de Theo-

AN. 461.

XXII. Mort de l'imperatrice Eudocie. *Vita S. Euthy. p. 64.*

dose le jeune, mourut le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de soixante & sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monasteres & d'hôpitaux; entr'autres une église de S. Pierre vis-à-vis le monastere de S. Euthymius, environ à *p. 72.* une lieuë. Elle y vint pendant le temps pascal, voir *Evagr. lib. 1. c. 21. 22. Niceph. XIV. c. 50.* une grande citerne, qu'elle y faisoit faire; & regardant la laure de S. Euthymius, avec ses cellules répanduës dans le désert, elle en fut touchée, pensant *Num. XXIV. 5.* à ce passage de l'écriture: Que vos maisons sont belles, Jacob, & vos tabernacles, Israël! Elle envoïa Gabriel abbé de S. Etienne prier S. Euthymius de la *p. 73.* venir voir; mais il lui fit dire: Ma fille, ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous dissipez-vous à tant de choses? je crois que vous passerez au Seigneur avant l'hyver. Songez-donc à vous recuëillir pendant cet été, & à vous préparer à ce passage, & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix: je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous serez allée au Seigneur, souvenez-vous de moi, afin que par sa misericorde il me prenne quand il voudra & comme il voudra.

L'imperatrice aïant reçu cette réponse, fut fort affligée, principalement de ce que le saint avoit dit: Ne faites plus mention de moi par écrit: car elle vouloit lui laisser par testament un grand revenu. Elle alla *Niceph. XIV. c. 50.* en diligence à Jerusalem, dit à l'archevêque le discours de S. Euthymius, & fit dédier le 15. Juin l'église de S. Etienne, qu'elle faisoit bâtir au lieu de son martyre

An. 461.

tyre à une ſtade de Jeruſalem, qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit ſi grande qu'il y pouvoit tenir dix mille perſonnes : on y mit le corps de S. Etienne : & ce fut auſſi le lieu de la ſepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laiſſa l'adminiſtration à l'abbé Gabriel : car il y avoit un monaſtere joint à cette égliſe. Gabriel gouverna ce monaſtere vingt-quatre ans, & mourut à quatre-vingt ans après avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec & en ſyriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Coſme & Chryſippe, tous trois diſciples de S. Euthymius. Coſme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scytopolis métropole de la ſeconde Paleſtine. Chryſippe lui ſucceda à la garde de la croix, & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit auſſi dédier avant ſa mort les autres égliſes qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus ſuffiſans. Toutes ces donations aux égliſes, aux hôpitaux & aux monaſteres, montoient à vingt mille quatre cens quatre-vingt livres d'or ; ſans compter les vaſes ſacrez. Un jour de Pâque, étant venuë à l'égliſe du ſaint Sepulchre, elle y donna pour le luminaire dix mille ſeptiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maiſon épiſcopale, étendit & renouvella les murs de Jeruſalem.

Conc. Nic. II. act. 1. tom. 6. p. 92. B.

Vita S. Euthy. p. 76. 77.

Phot. cod. 191. p. 383.

Niceph. XIV. c. 50.

L'imperatrice Eudocie avoit auſſi employé ſon bel eſprit au ſervice de la religion. Elle mit en vers heroïques Grecs les huit premiers livres de l'écriture. C'étoit une ſimple traduction nette & élegante,

Phot. cod. 183. p. 414.

AN. 461.

qui rendoit fidelement le texte, sans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophetes Zacharie & Daniel; & composé en trois livres du même stile l'histoire de saint Cyprien & de sainte Justine. Nous n'avons aucun de ses ouvrages, mais seulement les centons d'Homere, c'est-à-dire; la vie de Jesus-Christ, toute par vers d'Homere, rapportez de ses differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a aussi des centons de Virgile, attribuez à Proba Faltonia femme d'Anicius Probus.

Cod. 184.

Sup. XIX. n. 60.

XVIII. Mort de saint Simeon Stylite. *Vita per Anton. c. 16. al. 9.*

Saint Simeon Stylite mourut vers le même temps. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette posture, c'est-à-dire, le vendredi, le samedi, & le dimanche. Antoine son disciple épouvanté de cette merveille monta à lui, & lui dit: levez-vous; seigneur, benissez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend votre benediction. Comme il ne répondoit point, Antoine ajouta: Pourquoi m'affligez-vous? donnez-moi la main: nous auriez vous déja quitté? Voïant qu'il ne parloit point, il résolut de n'en rien dire; & n'osant le toucher, il approcha l'oreille & ne l'entendît point respirer; mais il sentit une odeur excellente, qui sortoit de son corps. Il comprit qu'il étoit mort; lui baisa les yeux & la barbe, & dit: A qui me laissez-vous, seigneur? où chercherai je votre doctrine angelique? qui pourra regarder votre colonne sans vous & retenir ses larmes? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher? Il s'endormit de tristesse: le saint lui apparut & lui dit: Je n'abandonnerai point cette colonne, ce lieu, ni cette mon-

tagne. Faites ſçavoir ſecretement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte, & ne ceſſez point de ſervir en ce lieu.

Antoine étant éveillé, envoïa un frere fidele à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint auſſitôt avec trois autres évêques ; & Ardabure maître de la milice en Orient avec ſes troupes, pour garder le ſaint corps, de peur que le peuple aſſemblé des villes voiſines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes & des pſeaumes ; mais tout le peuple du païs étoit dans une grande triſteſſe, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que perſonne n'y touchât. On le portoit ſur des mulets à cauſe de la longueur du chemin : car il y avoit trois cens ſtades, c'eſt-à-dire, quinze lieuës. Un homme qui en punition d'un grand peché étoit ſourd & muet depuis onze ans, ſe jetta devant le cercuëil, en criant : Vous êtes le bien venu, ſerviteur de Dieu, vous me guerirez & je vous ſervirai toute ma vie. Il ſe releva, prit un des mulets, & dès ce moment ſe trouva gueri.

c. 17.
Evagr. 1. c. 13.
Anton. c. 19.
c. 20.

Tous les habitans d'Antioche vinrent au-devant des précieuſes reliques ; & en chantant & portant pluſieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande égliſe, & de-là dans une autre, qu'on appelloit la penitence. Il ſe fit plus de miracles à ſon tombeau, qu'il n'en avoit fait pendant ſa vie ; & l'homme qui avoit été gueri demeura le reſte de ſes jours à ſervir l'égliſe. Tout ceci eſt tiré du recit d'Antoine diſciple du ſaint. Saint Simeon vêcut environ ſoixante & neuf ans. Il en avoit treize quand il embraſſa la vie

Evagr. 1. hist. c. 13.

monastique ; & il la pratiqua cinquante-six ans, dont il en passa neuf dans les premiers monasteres, & quarante-sept dans la mandre : car on nommoit ainsi le lieu de sa demeure. Ce mot signifie proprement troupeau ; & de là vient archimandrite, pour dire abbé. Saint Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-sept sur les colonnes de diverses hauteurs. Ainsi il devoit être né vers l'an 390.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de saint Simeon ; mais ils le prierent de le leur laisser, pour servir de sauve-garde à leur ville, dont les murs étoient tombez par le tremblement de terre, & l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du saint, que l'historien Evagre dit avoir vûë avec ses cheveux, & la chaîne de fer qu'il

c. 14.

portoit au cou. On bâtit depuis à la mandre une église en forme de croix, dont les quatre cotez étoient ornez de galeries soutenuës de colonnes : le milieu de la croisée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colonne de quatre coudées, sur laquelle le saint avoit vêcu : les galeries avoient des fenêtres par où on la voïoit ; mais les femmes ne la voïoient que par les portes : car elles n'entroient point dans cette église.

XIX.
Troisiéme concile d'Arles.

En Gaule le monastere de Lerins eut pour abbé après saint Honorat, saint Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit plusieurs miracles, & dont l'église

Martyr. R. 27. Nov.

honore la mémoire le vingt-septiéme de Novembre. Fauste lui succeda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un different avec Theodore évêque de Frejus : car Lerins dépendoit alors de ce diocese. Pour y remedier, Ra-

vennius évêque d'Arles convoqua un concile de treize évêques, lui compris, avec Rustique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y assisterent. Il y fut résolu premierement, que Theodore évêque de Frejus seroit prié, pour terminer le scandale, de recevoir la satisfaction de Fauste abbé de Lerins, d'oublier tout le passé, lui rendre son amitié & le renvoïer à son monastere. Qu'il continueroit à lui donner les secours qu'il avoit promis; & ne s'attribueroit sur ce monastere, que ce que Leonce son prédecesseur s'étoit attribué, c'est-à-dire, que les clercs & les ministres de l'autel ne seroient ordonnez que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commission; que lui seul donneroit le saint chrême & confirmeroit les neophytes, s'il y en avoit; que les clercs étrangers ne seroient point reçûs sans son ordre. Mais il fut dit, que la multitude laïque du monastere, seroit sous la conduite de l'abbé qu'elle auroit élû; sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, sinon à la priere de l'abbé.

AN. 461.

Ep. tom. 4. Conc. p. 1023. E.

On voit ici les droits des évêques sur les monasteres, & le commencement des exemptions, fondé sur ce que le corps de la communauté étoit composé de laïques, qui choisissoient un superieur. On compte ce concile pour le troisiéme d'Arles; & il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en 461. car au commencement de l'année suivante, Leonce étoit archevêque d'Arles après Ravennius. On le voit par les lettres du pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. sous le consulat de l'empe-

V. not. Sirm. p. 1725.

AN. 462.

Hilar. ep. 5. tom. 4. Conc. 10 9.

reur Severe, pour lui faire part, suivant la coutume, de son élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de sa dépendance.

XX.
Concile de Tours.

Peu de temps auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Decembre, sous le consulat de Severin, c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Novembre quatre cens soixante & un. Il étoit composé de huit évêques, à la tête desquels étoit saint Perpetuus, que l'on compte pour le sixiéme évêque de Tours, & le troisiéme depuis saint Martin. A saint Martin succeda saint Brice; puis Eustochius de race de senateurs, puis Perpetuus parent d'Eustochius. Comme il se faisoit continuellement des miracles au tombeau de saint Martin, Perpetuus trouva trop petite l'église que saint Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville une grande église, longue de cent cinquante-cinq pieds, large de soixante, haute de quarante-cinq; soûtenuë de six vingt colonnes; avec huit portes & cinquante-deux fenêtres. Elle fut dédiée le même jour que le corps de saint Martin y fut transferé, qui étoit le jour de son ordination troisiéme de Juillet. Perpetuus demanda à plusieurs poëtes du temps des inscriptions pour sa nouvelle église; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conservée.

Greg. x. hist. c. 31. Sup. xx n. 909.

Greg. 11 hist. c. 14. Id. 1. Mirac. S. Mart. c. 6.

Sid. IV. epist 18.

Le second évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans; compté aussi entre les saints le premier de Septembre, & successeur de saint Liboire. Le troisiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant assemblez à Tours pour la solemnité de saint Martin, y tinrent ce

Inf. n. 42. Mart. R. 1. Sept.

concile le jour de l'octave, & y dresserent treize canons.

La continence y est particulierement recommandée. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres & aux diacres mariez d'avoir commerce avec leurs femmes; mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion; & on les exhorte à éviter les excès de vin & la frequentation des femmes étrangeres, comme des sources d'incontinence. Les clercs inferieurs, à qui le mariage est permis, ne doivent point épouser des veuves. On excommunie les clercs, qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice, où retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent leurs églises sans permission de leur évêque. On leur défend l'usure, comme contraire aux commandemens de Dieu. On reprime les entreprises des évêques sur leurs confreres. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées & les religieux apostats, jusques à ce qu'ils fassent penitence. De même avec les penitens deserteurs, c'est-à-dire, ceux qui après avoir reçu la penitence, en abandonnent les exercices. Il est à croire, que les guerres & les incursions des barbares donnoient occasion aux désordres que reprime ce concile. Il est souscrit par les huit évêques qui y sont nommez, par un prêtre, par un évêque aveugle, & par Thalassius évêque d'Angers, qui souscrivit chez lui.

c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 11. c. 13. c. 9. c. 6. 7. c. 8.

XXI. Concile de Vannes.

Quelques années après, le même Perpetuus tint un concile à Vannes, à l'occasion de l'ordination

de Paterne évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Rennes, Nunechius de Nantes, successeur d'Eusebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons semblables pour la

c. 6. plûpart à ceux de Tours. On étend aux moines la défense faite aux clercs de voïager sans lettres de recommandation de leurs évêques, & on les soûmet à

c. 7. la punition corporelle, si les paroles ne suffisent. On leur défend d'avoir des cellules particulieres, sinon dans l'enclos du monastere, & par permission de

c. 8. l'abbé ; & à un abbé d'avoir plusieurs monasteres, ou diverses demeures ; si ce n'est des retraites dans

c. 9. les villes pour les incursions des ennemis. Il est défendu aux clercs sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux seculiers, sans permission de leur évêque ; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent

c. 11. s'adresser aux autres évêques. Les clercs, à qui le mariage est interdit, c'est-à-dire, les soudiacres, & au-dessus, ne doivent point assister aux festins de nôces, ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses deshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux & leurs oreil-

c. 12. les, destinez aux sacrés mysteres. Ils doivent aussi éviter de manger avec les Juifs, puisqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croïons permises.

c. 13. Celui qui se sera enyvré, sera séparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement.

c. 14. Un clerc qui étant dans la ville aura manqué d'assister aux prieres du matin sans excuse necessaire, sera séparé de la communion pendant sept jours

jours. L'ordre des sacrées cérémonies, & l'usage de la psalmodie sera le même dans toute la province. Il est défendu aux clercs sous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le sort des saints, ou de prétendre connoître l'avenir, par l'inspection de quelques écritures que ce soit. Il a déja été parlé de cette superstition ; & elle a duré long-temps après. A la tête de ces canons est une lettre, pour les adresser aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas assisté au concile de Vannes, sçavoir Victorius du Mans & Thalassius d'Angers.

AN. 462.

c. 15.

c. 16.

Sup.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermés aïant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir, parce qu'en effet sa vie passée le rendoit indigne de l'épiscopat. Irrité de ce refus, il fit ensorte de s'emparer de l'église de Narbonne. Ensuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au pape S. Leon & au pape Hilarus : qui en étant encore instruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles, l'exhortant à lui envoïer une relation du fait, souscrite de lui & des autres évêques, sur laquelle il pût interposer son jugement. Cette lettre est du troisiéme de Novembre 462. On envoïa des députez de part & d'autre ; & deux évêques de Gaule Fauste & Auxanius étant venus à Rome, assisterent au concile que le pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques, qui s'étoient assemblez en grand nombre & de diverses provinces, pour l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Hermés y fut jugée, & le pape écrivit la décision du concile aux évêques des provinces de

Hil. epist. 7. to. 4. conc. pag. 1040.

AN. 462. Vienne, de Lyon, de Narbonne & des Alpes Pennines. La lettre est du troisiéme de Decembre, sous le consulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Epist. 8.

Elle porte que pour le bien de la paix & par indulgence, Hermés demeurera évêque de Narbonne; mais à condition qu'il n'aura point de pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transferé à Constantius évêque d'Usez, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermés, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconveniens, on recommande aux évêques de Gaule, de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'assembler: apparemment à cause des hostilitez, qui ne permettoient pas de les tenir par tout regulierement. Leonce évêque d'Arles doit marquer le lieu & le tems du concile par ses lettres aux métropolitains; mais on doit consulter le saint siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leur province, sans avoir des lettres de leur métropolitain; & en cas de refus ils s'adresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliener les terres de l'église, que par l'autorité du concile. Leonce s'étoit adressé au pape, pour redemander quelques paroisses de l'église d'Arles, alienées par S. Hilaire son prédécesseur; mais le pape en renvoïe la connoissance aux évêques des Gaules.

c. 2. c. 3. c. 5. c. 4.

XXIII. Lettre d'Hilarus contre saint Mamert de Vienne.

On rapporta au pape Hilarus, que Mamert évêque de Vienne avoit ordonné un évêque à Die malgré le peuple & par violence; & il trouva par

les archives de l'église Romaine, que cette église n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car suivant le reglement de S. Leon, elle n'en avoit que quatre sous sa jurisdiction : Valence, Tarantaise, Geneve & Grenoble. Le pape Hilarus se plaignit à Leonce d'Arles de ne l'avoir point averti de cette entreprise. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile, qui, selon nos ordonnances, doit s'assembler tous les ans, & où vous devez présider : faites-y rendre compte à Mamert de sa conduite & nous en instruisez par une lettre commune. Cette lettre est du dixiéme d'Octobre 463. sous le consulat de Basile. Le pape en écrivit aussi aux évêques des provinces de Vienne, de Lion, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine : les exhortant à réprimer cette entreprise & les autres semblables, & à tenir plus exactement les conciles.

AN. 463. Sup. XXVIII. n. 49. Leo epist. 50. al. 109.

Epist. 9. to. 4. conc. p. 143.

Epist. 10.

Antoine rapporta la réponse du concile de Gaule, composé de vingt évêques, comme il paroît par la lettre que le pape leur écrivit le vingt-quatriéme de Février de l'année suivante 464. Il dit que l'évêque de Vienne devoit être déposé avec celui de Die, qu'il avoit ordonné contre les regles : toutefois il en use plus modérement, pour conserver la paix des églises, & charge l'évêque Veran, l'un d'entre eux, comme délégué du saint siege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admonester de ne plus faire de telles entreprises, sous peine d'être privé de sa jurisdiction sur les quatres églises de sa province, qui seront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi que l'ordination de l'évêque de Die, soit confirmée

Epist. 11.

par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

AN. 465.

XXIV. Autre concile de Rome.

Epist. 1. Tarr. tom. 4. conc. p. 1033.

Ascagne évêque de Tarragone, avec tous ses suffragans écrivirent au pape Hilarus, pour se plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extrêmité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point, & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Sarragosse s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voisins de se séparer de ce schismatique. Les évêques de la province de Tarragone, prioient donc le pape de leur prescrire ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelonne, avoit déclaré en mourant, qu'il désiroit avoir pour successeur Irenée déja évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la même église, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province aïant égard à la volonté du défunt & au consentement du clergé & du peuple de Barcelonne, & des plus considérables de la province, consentirent à la translation d'Irenée. Ils en demanderent au pape la confirmation.

Epist. 2.

Tom. 4. conc. pag. 1860.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric le quinziéme des calendes de Décembre, c'est-à-dire, le dix-septiéme de Novembre 465. dans la basilique de sainte Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques, en comptant le pape & deux Afriquains. Après le pape, saint Maxime de Turin est nommé le premier : aussi étoit-il en réputation

dès le temps de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquiéme, & il paroît que l'on suivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons que le pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, sans dire leurs avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ses prédécesseurs ont fait contre les regles; mais que s'il ne le fait il en sera châtié. Le cinquiéme est contre les évêques, qui désignent en mourant leurs successeurs, prévenant ainsi & empêchant les élections légitimes.

AN. 465.

Comme le pape proposoit ce reglement à l'occasion de ce qui étoit arrivé à Barcelonne, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet; & la lecture fut deux fois interrompuë par les évêques, qui se recrierent contre cet abus, de donner des évêchez comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les entreprises de Silvain. Après quelques acclamations, le pape demanda les avis. S. Maxime de Turin protesta, qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au saint siege. Ingenuus d'Embrun fit la même protestation, & les autres le suivirent. Le pape ordonna que les actes du concile seroient publiez par les notaires, & en écrivit le résultat dans une lettre décretale adressée à Ascagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & dattée du trentiéme de Décembre de la même année 465. Le pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magistrats & des prin-

Epist. 2. to. 4. conc. p. 105.

AN 465. cipaux citoïens de plusieurs villes d'Espagne, pour excuser la conduite de Silvain : ce qui fait que, vû la nécessité des temps, il pardonne le passé, pourvû qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premierement, que l'on ne consacrera aucun évêque, sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations ; veut qu'Irenée retourne à son église sous peine d'excommunication ; & qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelonne un évêque digne d'en remplir le siege, & le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme héreditaire l'épiscopat, qui n'est conferé que par la grace de Jesus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une église : l'on n'ordonnera ni bigames, ni pénitens, ni mutilez, ni gens sans lettres ; quoique le peuple les demande. Le pape permet toutefois que les évêques ordonnez à l'insçû d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La nécessité des temps, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des barbares, dont l'Espagne étoit remplie.

Ingenuus évêque d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, se plaignit au pape Hilarus, que dans le concile de Rome, tenu en 462. l'évêque Auxanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa métropole. Le pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoissance de ce differend : déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont le ministere doit fructifier, non par l'étenduë des païs, mais par l'acquisition des ames.

Epist. 4.

Il confirme ce que saint Leon avoit ordonné, touchant les deux villes de Cemele & de Nice; qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il résidoit alors à Cemele, qui étoit plus considérable : depuis Cemele aïant été ruinée, on l'a transferé à Nice. AN. 465.

XXV. Commencement de saint Daniel Stylite.

Marc. Chr. an. 465. Chr. Pasc. Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Decemb. c. 24.

La même année 465. sous le consulat de Basilisque & d'Hermeneric, il arriva à C. P. un grand incendie, qui consuma huit de ses regions ou quartiers. Saint Daniel Stylite l'avoit prédit, & avoit conseillé au patriarche Gennade & à l'empereur Leon, de le prévenir en faisant deux fois la semaine des prieres publiques : mais on ne l'avoit pas crû. *c. 27.* L'évenement en fit souvenir, & le peuple courut en grand hâte vers sa colonne. L'un se plaignoit d'avoir perdu sa maison, l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfans. Le saint touché de leur affliction fondoit en larmes, & leur conseilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoïa, disant que l'incendie finiroit au bout de sept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice, le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé, & de les mettre en sûreté pour l'avenir.

Vita c. 12. Daniel n'étoit monté sur sa colonne que depuis quatre ou cinq ans, c'est-à-dire depuis la mort de saint Simeon; qu'il se proposa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, près de Samosate; à l'âge de douze ans, il se retira dans un monastere voisin. *c. 6.* Long-tems après, son abbé allant à Antioche

pour les affaires de l'église le mena avec lui; & passant à Telade ou Telanise, il lui fit voir S. Simeon Stylite sur la colonne. S. Simeon lui permit de monter auprès de lui, lui donna sa bénédiction, & lui prédit qu'il souffriroit beaucoup pour Jesus-Christ. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à sa place, mais il le refusa. Il retourna voir S. Simeon Stylite, & demeura quatorze jours dans la mandre ou
c. 8. monastere, qui étoit auprès de sa colonne. Il entreprit ensuite le voïage de la terre sainte; mais S. Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à C. P. Il obéït, & s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on disoit que les malins esprits revenoient, il s'établit dans une église abandonnée.
c. 11. Quelques clercs de l'église de C. P. voulurent l'inquieter, mais il fut protegé par l'évêque Anatolius; & l'aïant guéri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié.

c. 14. S. Simeon Stylite avoit envoïé son disciple Sergius porter à l'empereur son habillement de tête. N'aïant pû avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit oüi dire de grandes choses. Il lui apprit la mort de S. Simeon & le sujet de son voïage; & Daniel de son côté lui dit des particularitez de la vie de saint Simeon, que Dieu lui avoit revelées: ainsi Sergius quitta son premier dessein, & laissa à Daniel le présent qu'il portoit à l'empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à Philempore, quand il prit la résolution de monter sur une colonne.

Il

Il la fit bâtir sur une montagne au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colonnes jointes par des barres de fer, & au-dessus une plus petite, sur laquelle étoit attaché une espece de boisseau où il étoit. La situation du païs sujet à de grands vents & des froids très-rudes, rendoit sa pénitence encore plus étonnante que celle de saint Simeon. Il y eut un hiver où les vents penserent l'emporter : ils le dépoüillerent de tous ses habits, & il demeura immobile & transi de froid. Ses disciples monterent à la colonne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela sa colonne, & ne laissa pas d'y vivre jusques à quatre-vingt ans. *Theod. lect. lib. 1. p. 554.* *Vita Dan. c. 28. c. 32.*

Sans en descendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de C.P. qui aïant fait au bas les prieres, monta à la colonne pour achever la céremonie & lui donner la communion. Il obtint par ses prieres un fils à l'empereur Leon, qui le visitoit souvent & lui portoit un profond respect. Ce prince fit bâtir près de la colonne de Daniel un petit monastere pour ses disciples, & un hospice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de saint Simeon, que saint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir saint Daniel, comme le miracle de son empire. Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colonne ; & le saint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille, & *c. 25. c. 21. c. 34. c. 31.*

n'envoïoit jamais à C. P. qu'il n'écrivit à S. Daniel, pour se recommander à ses prieres.

AN. 466.

XXVI. Loi pour les asiles.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Decemb.

Sup. l. XXVII. n. 30.

Le patrice Ardabure le plus puissant de l'empire, étant irrité contre un homme de sa dépendance, celui-ci se refugia dans le monastere des Acemetes, que gouvernoit le saint abbé Marcel. Ardabure l'envoïa demander, & comme on refusa de le rendre, il usa de menaces; puis il envoïa des soldats qui entourerent le monastere. Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le soir; & la nuit étant venuë, les moines pressoient saint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas exposer tous à périr avec le monastere. Les soldats au dehors menaçoient l'épée à la main, résolus d'attaquer la maison si-tôt qu'il seroit jour. Alors ils virent un feu sur le haut du monastere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre : ils jetterent les armes, se prosternerent & chercherent à appaiser Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'aïant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

L. 6. Cod. De his qui ad ecclef.

Sup. liv. XX. n. 36. l. 3. C. T. h. De his qui ad ecclef.

On croit que ce miracle fut l'occasion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les asiles, en datte du dernier jour de Février, sous son troisiéme consulat, c'est-à-dire, l'an 466. Elle défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques ou les œconomes pour les dettes des refugiez : car on les en rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade du vingt-septiéme Juillet 398. Celle-ci défend tout cela sous peine capitale. On ne doit point non plus tellement resserrer les refugiez, qu'ils manquent de nourriture, d'habit ou de repos. S'ils paroissent publiquement

dans l'église, on pourra sans blesser la reverence du lieu, leur notifier la sentence du juge, & recevoir leur réponse : s'ils se cachent dans l'enceinte de l'asile, l'œconome ou le défenseur, ou quelqu'autre commis par l'évêque les fera venir dans l'église. Etant avertis, ils pourront constituer procureur pour se défendre devant le juge : s'ils le refusent, on procedera contre eux par les voïes de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, selon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'église, ou chez quelqu'un des clercs, ils seront representez à la diligence de l'œconome, ou du défenseur ; & si quelqu'un est soupçonné de les receler, il sera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque.

Quant aux esclaves & aux autres domestiques, sitôt que l'œconome, ou le défenseur seront avertis par ceux à qui ils appartiennent ; ils doivent les renvoïer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris serment des maîtres, de leur pardonner ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent long-temps dans les églises, de peur que les maîtres ne soient privez de leur service, & qu'ils ne soient nourris aux dépens des pauvres. Les œconomes ou les défenseurs s'informeront incessamment de la qualité des personnes & des affaires des refugiez ; pour en avertir les juges & les personnes interessées. Cette loi ne doit point avoir lieu à C. P. mais on doit s'adresser à l'empereur, pour regler les cas particuliers. On y voit le légitime usage des asiles, pour conserver le respect de la religion, sans donner atteinte à la justice.

AN. 467.

XXVII. Anthemius empereur d'Occident.

Cassiod. & Marcell. Ch.

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit sans empereur ; Severe y avoit été empoisonné dans le palais dès le quinziéme d'Août 465. & on en accusoit le patrice Ricimer qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon envoïeroit d'Orient Anthemius fils de Procope & petit-fils d'un autre Anthemius ; que Ricimer épouseroit sa fille, & qu'il seroit reconnu empereur d'Occident. Le senat envoïa pour cet effet une députation à C. P. Anthemius vint en Italie & fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'Août, sous le consulat de Pusée & de Jean l'an 467. & Ricimer devint son gendre.

Idem Vict. Tun. Chr. Pasc. p. 323. c. Evagr. 1.l.c. 16.

Gelas. epist. 13. tom. 4. conc. p. 1208. C.

Anthemius avoit auprès de lui un nommé Philothée herétique Macedonien, qui appuïé de sa faveur vouloit introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes. Le pape Hilarus s'y opposa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher ; il lui en parla publiquement & à haute voix dans l'église de saint Pierre, & l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien.

XXVIII. Mort d'Hilarus Simplicius pape.

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-septiéme de Septembre, après avoir tenu le saint siege cinq ans & dix mois. Il bâtit plusieurs églises, & donna un très-grand nombre de vases sacrez, apparemment pour reparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptistere de la basilique de Constantin, un de S. Jean-Baptiste, un de S. Jean l'évangliste & un de la sainte Croix où il mit du bois de la vraïe croix, avec une croix d'or ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistere une cuve de porphyre &

Lib. pontif.

trois cerfs d'argent qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres : un agneau d'or & une colombe d'or. Tous les vases qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or & mil deux cens cinquante-deux livres d'argent. Il fit aussi un oratoire de saint Etienne dans le même baptistere de Latran, & mit au même lieu deux biblioteques, ou plûtôt deux armoires de livres. Il fit des monasteres auprès de saint Laurent, avec un bain & palais. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-cinq prêtres, six diacres & vingt-deux évêques. Il fut enterré à saint Laurent dans une voute près de saint Sixte. Après dix jours de vacance, on élut le vingtiéme de Septembre Simplicius de Tibur fit de Castin, qui tint le saint siége quinze ans.

AN. 467.

XXIX. Mort d'Aspar & d'Ardabure.

Nicep. xv. hist. c. 27. Procop. I. Vand. c. 6.

L'empereur Leon ne pouvant souffrir les insultes que Genseric faisoit tous les jours aux villes de l'empire, envoïa contre lui une grande flotte, sous la conduite de Basilisque frere de sa femme l'imperatrice Verine ; mais Basilisque étoit d'intelligence avec le patrice Aspar & son fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens déclarez, & par cette raison ne pouvoient aspirer eux-mêmes à l'empire : car le peuple de C. P. haïssoit cette herésie, se souvenant des persécutions, que l'église avoit souffertes sous Constantius & Valens. C'est ce qui avoit obligé Aspar à procurer l'empire à Leon ; mais il s'étoit depuis broüillé avec lui, & disoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner si Genseric prosperoit, puisque sa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec son fils Ar-

AN. 468. dabure, de faire empereur Basilisque, qui professoit la religion catholique, afin de regner sous son nom & d'établir l'Arianisme. Basilisque étant arrivé en Afrique, fit périr la flotte d'intelligence avec Genseric, & s'enfuit honteusement. Quand il fut de retour à C. P. il se sauva dans une église, & l'impératrice sa sœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malediction publique. Ceci arriva sous le consulat d'Anthemius l'an 468.

Vict Tun. Chr. L'année suivante, sous le consulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon instruit de la conspiration, & ne se sentant pas assez puissant, pour venir à bout d'Aspar & de ses enfans à force ouverte, feignit de ne se douter de rien, & offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspar, nommé Patrice ou Patricole, avec la dignité de Cesar, qui étoit comme la survivance de l'empire. On prétendoit que Patrice renonceroit à l'Arianisme. Toutefois le peuple de C. P. & tous les gens de bien furent fort allarmez; & aïant à leur tête S. Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome, pour détourner l'empereur de cette entreprise, sçachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre-cœur, & par la nécessité de ses affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit assis, lui parla librement; l'exhorta à résister aux ennemis de l'église, & lui fit promettre que le fils d'Aspar ne seroit point Cesar, s'il ne se faisoit instruire de la religion catholique.

Vita. S. Marc ap. Sur. 29. Dec.

Niceph. XV. c. 37. Le peuple de C. P. ne s'appaisa pas pour cela; & ne pouvant souffrir d'être exposé après la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'assembla dans

l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aspar & à ses enfans. Ils eurent peur : ils passerent à Calcedoine, & se refugierent dans l'église de sainte Euphemie. L'empereur envoïa le patriarche, s'excusant & promettant de leur garder sa parole, s'ils sortoient de l'église. Ils répondirent qu'ils n'en sortiroient point, si l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le passé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon son confident de leur couper la tête, quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aspar & Ardabure furent ainsi mis à mort : Patrice l'autre fils fut seulement exilé ; & Leon lui aïant ôté sa fille Ariane, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Isaurie, & se nommoit auparavant Aricmese ou Terasicodise ; mais Leon lui changea de nom en le faisant son gendre. Ceci se passa sous le quatriéme consulat de Leon avec Probien, c'est-à-dire, en 471.

AN. 471.

Marc. Chr. an. 471.

Candid. ap. Ph. Cod. 79. p. 161.

XXX. Loix de Leon pour l'église.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là plusieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne seroit pas catholique, sous peine de bannissement perpetuel. Cette loi est du dernier Juillet 468. Il confirma les loix contre les païens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en justice devant les tribunaux étrangers, ni obligez, pour se défendre, à quitter leurs églises & leurs monasteres. Chacun d'eux doit être poursuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui seront trouvez à C. P. ne pourront être

L. 15. C. de ep. aud.

L. 8. C. de pag.
L. 33. C. de ep.

poursuivis, que devant le préfet du prétoire. Dans les provinces, ils ne seront tenus de donner autres cautions, que les défenseurs ou œconomes des églises : à C. P. ils n'en donneront point. Dans les causes ecclesiastiques, on ne doit poursuivre que l'œconome. Les frais d'exécution sont taxez moderement contre les clercs, & ceux qui les poursuivent sans juste cause, sont condamnez aux dépens. Cette loi est assez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 456. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monasteres. Le treiziéme de Decembre de la même année, il fit une loi pour l'observation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche, jusques aux simples citations, & pour les spectacles du théatre du cirque, ou des combats des bêtes, sous peine aux officiers contrevenans de pertes de leurs charges & de confiscation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la simonie : qui veut que les évêques ne soient choisis que pour leur merite ; & que loin de briguer l'épiscopat, ils le fuïent. Car, ajoute la loi, l'évêque est certainement indigne du sacerdoce, s'il n'est ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime soit poursuivi, comme celui de leze-majesté, & que quiconque en sera convaincu, soit déposé & noté d'infamie.

L. 25. C. de ep. Sup. l. XXVIII. n. 53. l. 35. Cod.

L. ult. C. de fer.

L. 31. si quemq. C. de epis.

Tom. 4. conc. p. 1025.

Cette loi semble être la suite d'un concile tenu par les évêques qui se rencontrerent à C. P. sous le patriarche Gennade, sans marque de temps. Il nous en reste une lettre circulaire adressée à tous les métropolitains, qui condamne fortement la simonie, & tous

& tous les artifices que l'on emploïe ordinairement pour la déguiser. Elle rapporte le second canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'execution : déclarant déposez & excommuniez tous clercs ou laïques, qui auront voulu acheter ou vendre le ministere sacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvez coupables de ce crime. Enfin on charge chaque métropolitain d'envoïer copie de cette lettre à ses suffragans, aux visiteurs & à tous les autres Cette lettre circulaire fut souscrite par plus de quatre-vingt évêques.

Baluz. Nova Coll.

XXXI. Pierre le Foulon à Antioche.

Theod. lect. lib. 1. p. 554. Niceph. xv. c. 28. Serm. Alex. ap. Sur. 11. Jan.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon son gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre, prêtre de l'église de sainte Bassa martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monastere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de foulon dont le surnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & soûtenoit l'heresie d'Eutychés, il fut chassé du monastere, & interdit des fonctions de prêtre, & se retira à C. P. où il s'attacha à faire sa cour aux grands, & particulierement à Zenon, s'insinuant sous pretexte de pieté. Etant arrivé avec lui à Antioche, il résolut de s'en faire évêque, & lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna par argent quelques Apollinaristes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accusant d'être Nestorien. Il ajoûta au Trisagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Attribuant ainsi la passion, non au Fils seul ; mais à toutes les trois personnes de la Trinité ; & disant anatheme à qui ne vouloit pas par-

AN. 471. ler ainsi. Ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à C. P. & fut obligé d'y sejourner long-temps, par la necessité des affaires; mais l'empereur le renvoïa avec beaucoup d'honneur, par les soins & les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voïage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du premier Juin 471. sous le consulat de Leon & de Probien adressée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monasteres, n'aïent point la liberté d'en sortir, ni de sejourner à Antioche, ou dans les autres villes, excepté les apocrisiaires, c'est-à-dire, les procureurs de communauté, & seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voïant que le peuple aimoit la division, & que Zenon le favorisoit : après avoir en vain essaïé de les ramener par ses exhortations, il résolut de se retirer, & dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple désobéïssant, & à l'église impure, me reservant la dignité du sacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du siege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'aïant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fut envoïé en exil dans l'Oasis; mais il fut averti, & prevint l'execution de cet ordre par la fuite. Julien fut élû évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Theod. lect.

Brev. hist. Eutych. to. 4. Conc. p. 1082. B.

Gennade mourut quelque temps après aïant tenu

le siege de C. P. treize ans. Il avoit l'esprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophete Daniel à la lettre, & composa aussi plusieurs homelies ; mais il ne nous reste rien de ses écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne sçût par cœur le pseautier, & on lui attribuë plusieurs miracles. De son temps, Studius qui avoit été consul en 454. fonda un monastere sous l'invocation de S. Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes tirez du grand monastere de Gomon en Bithynie. Ce monastere de Studius étoit à l'extrémité de C. P. vers la porte dorée, & devint très-celebre dans la suite. Gennade eut pour successeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à C. P. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du temps du pape Simplicius la prétention des évêques de C. P. pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine ; mais Probus évêque de Canuse & légat du saint siege s'y opposa en presence même de l'empereur Leon.

AN. 473.

Sup. n. 19. Genn. script. Theod. lect. p. 551.

Evagr. 2. c. 11. Gelas. epist. 13. to. 4. Conc. p. 1207. B.

XXXII. Mort de saint Euthymius.

Vita S. Euthym. p. 74.

Vers ce temps-là moururent en Palestine S. Theoctiste, & ensuite saint Euthymius. Saint Theoctiste mourut le troisiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'est-à-dire, en 467. saint Euthymius, qui étoit alors dans sa quatre-vingt dixiéme année, le vint voir dans sa maladie, & prit soin de ses funerailles ; & Anastase évêque de Jerusalem profita de cette occasion pour voir saint Euthymius. Il lui baisa les mains, se recommanda à ses prieres, & le pria de lui écrire souvent. A la place de Theoctiste saint Euthymius établit abbé du monastere, Maris oncle

de Terebon avancé en âge & en vertu ; mais il mou-
AN. 473. rut au bout de deux ans. S. Euthymius l'enterra dans
Sup. l. xxiv. n. 27. le sepulchre de saint Theoctiste, & fit abbé Longin, qui eut depuis pour successeur Paul & Terebon le jeune.

S. Euthymius avoit accoutumé de se retirer dans le grand désert, depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant assemblez, Martyrius & Elie virent qu'il ne préparoit rien, & lui dirent :
p. 73. Ne sortirez-vous pas demain, mon pere ? Il répondit : Je demeurerai cette semaine, & je m'en irai samedi la nuit. Trois jours après, il ordonna de faire la vigile de S. Antoine la nuit du seiziéme au dix-septiéme Janvier ; & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie, & leur dit : Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie : car le Seigneur m'a appellé. Envoïez moi Domitien, & demain matin assemblez tous les peres.

Quand ils furent venus : il leur dit : Mes freres ; je m'en vais dans la voïe de mes peres. Si vous m'aimez, gardez mes commandemens. Il leur recommanda ensuite la charité, l'humilité, la pureté de
p. 82. l'ame & du corps ; puis il leur demanda qui ils vouloient pour superieur. Ils choisirent tout d'une voix Domitien. Cela ne se peut, dit saint Euthymius : car il ne demeurera que sept jours après moi en cette vie. Les peres étonnez d'une prophetie si claire, demanderent pour superieur Elie œconome du monastere, natif de Jerico. S. Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choisi pour leur pasteur : prenez garde à vous & à tout vo-

tre troupeau ; & ſçachez premierement, qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monaſtere, & dans peu de temps. Il regla le lieu & la maniere dont *p. 81.* il devoit être bâti, l'hoſpitalité, l'ordre de la pſalmodie, le ſoin des freres, & recommanda que la porte en fut ouverte à tout le monde.

Enſuite il congedia tous les aſſiſtans, excepté Domitien, & demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du ſamedi vingtiéme de Janvier indiction onziéme, ſous le cinquiéme conſulat de Leon, c'eſt-à-dire, l'an 473. Il étoit âgé de quatre vingt-ſeize ans, dont il avoit paſſé ſoixante-ſept dans le déſert : toutefois il joüiſſoit d'une ſanté parfaite, aïant en- *p. 82.* core la vûë bonne & toutes ſes dents. Sa taille étoit petite, ſon viſage rond & le tein blanc, l'œil gai, les manieres douces & agréables, ſa barbe deſcendoit juſqu'à la ceinture. A la nouvelle de ſa mort, il s'aſſembla une infinité de moines & de laïques de tout le païs d'alentour. Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem y *p. 83.* vint accompagné de Chryſippe, de Gabriel, de Fidus & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps juſqu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fît écarter le peuple par les ſoldats. Il chargea le diacre Fidus du ſoin de bâtir le monaſtere, & lui envoïa de Jeruſalem des ouvriers & des materiaux. Fidus changea donc en une belle *p. 84.* & grande égliſe la caverne où S. Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit ſon ſepulchre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbez. Quand tout *p. 85.* fut prêt, le patriarche envoïa de Jeruſalem la table de marbre, qui devoit couvrir le ſepulchre, l'urne d'argent pour mettre deſſus, la baluſtrade pour l'en-

AN. 474.

vironner, & tous les autres ornemens de l'église. Le septiéme jour de Mai il vint à la laure, transfera le saint corps de ses propres mains, & l'enferma dans le sepulchre : ensorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de mira- *p. 84.* cles. Le patriarche emmena avec lui Martyrius & Elie, & les fit prêtres du saint Sepulchre. Quant à Domitien, il étoit mort sept jours après le saint, suivant sa prophetie : il le servit plus de cinquante ans, & fut son parfait imitateur.

XXXIII. Mort de Leon. Zenon empereur.

Chr. Marcell. Evagr. II. hist. c. 17. Theod. lect. p. 55. Chr. Pasch. Evagr. II. hist. c. 1.

L'empereur Leon après avoir regné seize ans ; mourut à C. P. au mois de Janvier l'année suivante, 474. sous le consulat de son petit-fils Leon, fils de sa fille Ariane & de Zenon. Zenon se fit déclarer empereur au mois de Fevrier par son fils Leon, qui n'avoit au plus que trois ans, & qui mourut au mois de Novembre ; ensorte que Zenon demeura seul empereur. Si-tôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans reserve à ses mauvaises inclinations : il ne comptoit rien pour honteux ou illegitime, & sembloit persuadé qu'il y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissoluë, son empire étoit ravagé par les barba- *c. 2.* res ; au levant par les Sarrasins ou Arabes Scenites, au couchant par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de résistance, & pilloient la Thrace. Zenon plus barbare encore achevoit de ruïner ses peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. *Evagr. III. c. 3. Chr. Marc. Chr. Pasch.* Aussi ne fut-il pas long-temps paisible. Dès l'année suivante 475. en laquelle il étoit seul consul, s'étant broüillé avec sa belle-mere Verine, veuve de l'em-

pereur Leon, il craignit qu'elle ne le fit assassiner, & s'enfuit en Isaurie sa patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilisque frere de l'imperatrice Verine se fit reconnoître empereur avec son fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon; & sa femme Zenonie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

An. 475.

Theod. lect. 1. p. 556.

Candi ap. Phod. Cod. 79. p. 556.

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident.

Evagr. II. hist. c. 16.

Chr. Cassiod. Jornand. p. 477.

Marcell. Chr. Anonym. Cusp.

L'empire d'Occident étoit encore en un état plus pitoïable. Anthemius après avoir regné près de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, sous le consulat de Festus & de Marcien, c'est-à-dire, l'an 472. pat ordre de Ricimier son gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août suivant. Anicius Olibrius qui avoit épousé à CP. Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'Occident; mais il mourut le vingt troisiéme d'Octobre. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut déposé & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à sa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos, qui regna quatorze mois; & fut chassé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le patrice Oreste, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur son fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Augustule, qui fut déclaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre suivant. Il ne regna que dix mois: car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre roi des Turcilingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il se rendit maître de Rome le vingt-troisiéme d'Août 476. sous le consulat de Basilisque & d'Harmatius,

indiction quatorziéme. Il fit mourir Oreste à Plaisance & envoïa le jeune Augustule à une petite ville de la Campanie. Ainsi finit l'empire d'Occident : car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre & les ornemens imperiaux, mais seulement le nom de Roi d'Italie. Le reste de l'Occident obéïssoit à divers rois barbares : l'Afrique aux Vandales, l'Espagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande-Bretagne aux Anglois Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommez étoient Ariens. Le patrice Ricimer, qui avoit si long-temps gouverné à Rome, étoit aussi Goth & Arien, & il avoit pris l'oratoire de sainte Agathe, pour servir aux assemblées de sa secte. Mais l'église indépendante des révolutions temporelles se soutenoit au milieu de ces désordres, comme elle avoit fait sous les persecutions des trois premiers siecles.

AN. 476.

Inscript. ap. Baron. 472. Greg. III. epist. 19. & III. dialog. c. 30.

XXXV. S. Severin de Norique.

Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Janu.

Odoacre allant en Italie, visita saint Severin fameux solitaire, qui demeuroit sur le Danube près de Vienne. Sa cellule étoit si basse qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, se baissa pour ne pas toucher au toit ; & le saint lui prédit la gloire qu'il alloit recevoir : car comme il prenoit congé, il lui dit : Allez en Italie : vous portez maintenant de chetives fourures ; mais vous ferez bientôt de grandes liberalitez. Quand Odoacre se vit établi dans son roïaume, il se souvint de la prédiction de saint Severin, & lui envoïa des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le saint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroise

Ambroise, qui avoit été exilé, & l'obtint. Il prédit devant plusieurs personnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

S. Severin est regardé comme l'apôtre du Norique. On ne sçait point le lieu de sa naissance, & il prit grand soin de le cacher ; mais la pureté de son latin faisoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à se retirer en Orient où il passa quelque temps dans la solitude. Ensuite il vint dans le Norique, qui est aujourd'hui l'Autriche, alors continuellement exposée aux courses des barbares. Le saint étoit le refuge des peuples dans ces miseres publiques. Souvent il apprenoit par revelation les desseins des barbares, & avertissoit les habitans de leur marche : il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient par des prieres & des bonnes œuvres, & à païer exactement les dîmes, pour soulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guérissoit les malades, chassoit les sauterelles qui ruinoient le païs. Plusieurs églises le demanderent pour évêque ; mais il disoit que c'étoit assez de s'être privé de sa chere solitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il se trouvoit si souvent environné des peuples affligez.

Il établit plusieurs monasteres, dont le plus considerable étoit sur le bord du Danube près de Vienne. Mais il le quittoit souvent, pour aller à deux lieuës au-delà dans un endroit écarté prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux consoler les habitans dans leurs allarmes continuelles : car ils se croïoient en sûreté quand il

étoit avec eux. Il instruisoit ses disciples par son exemple plus que par ses paroles, & leur recommandoit sur tout l'imitation des anciens & l'éloignement du siecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le soleil couché, & en carême une fois la semaine. Il dormoit tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire : Il marchoit toujours nuds pieds, même lorsque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de sa mort deux ans auparavant, & avertit ses disciples que tout le peuple du païs passeroit dans une province Romaine ; leur ordonnant de le suivre & de transporter son corps. Il mourut en 482. le huitiéme de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Mart. 8. Janu.

XXXVI. Sidonius évêque de Clermont.

Sidon. VII. epist. 9. ad Basil.

Greg. Tur. II. hist. c. 25.

Evaric roi des Goths en Espagne, étendoit tant qu'il pouvoit sa frontiere dans les Gaules, & comme Arien passionné, il perfécutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts : Il en exiloit d'autres, ensorte qu'il n'y en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodès, à Limoges, à Mende, à Basas, à Cominges, à Auch ; & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni ministres inferieurs. Les peuples abandonnez étoient au désespoir. Les églises tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais seulement bouchées par les ronces qui y croissoient. Les bestiaux couchoient dans les vestibules des églises, & mangeoient l'herbe qui croissoit autour des autels. Les assemblées devenoient rares, non-seulement à la campagne, mais dans les églises même des villes. C'est ainsi qu'en parle Sidonius, qui voïoit ces miseres de ses yeux.

Il étoit de la premiere noblesse des Gaules, où son pere & son aïeul avoient commandé comme préfets du prétoire. Il naquit à Lyon, & fut instruit dans les lettres & les sciences par les meilleurs maîtres, ensorte qu'il devint un des plus fameux de son temps, pour l'éloquence & la poësie. L'empereur Anthemius le fit préfet de Rome & patrice. Il épousa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apollinaire, & deux filles, Roscia & Severienne. Après la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élû malgré lui pour remplir ce siége étant encore laïque vers l'an 472. Il étoit fort charitable, & même avant son épiscopat il détournoit souvent à l'insçû de sa femme sa vaisselle d'argent, pour la donner aux pauvres. On loüe aussi la charité de son beau-frere le sénateur Ecdicius, fils de l'empereur Avitius. Car le roïaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths aïant ravagé le païs & brûlé les bleds, ensorte que le peuple se dispersoit en divers païs, & personne ne faisoit l'aumône. Alors Ecdicius envoïa par les villes de son voisinage ses domestiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres ; il en retira ainsi plus de quatre mille de l'un & de l'autre sexe, qu'il logea dans ses maisons, & les nourrit pendant tout le temps de la sterilité. Puis l'abondance étant revenuë, il leur fournit encore des voitures & les renvoïa chacun chez eux.

Vita Sidon. per Sirm.

VI. Epist. I. & ib. Sirm.

Greg. Tur. II. hist. c. 21.

c. 24.

XXXVII. S. Patient évêque de Lion.

Sidon. VI. epist. 12.

S. Patient évêque de Lyon se signala dans la même famine ; & non content d'assister son peuple & ceux de sa connoissance, il étendit ses liberalitez jusqu'à l'extrémité des Gaules. Il envoïa par le Rhô-

& par la Saone quantité de bleds, qu'il faisoit distribuer gratuitement, & dont on voïoit de grands magasins sur les bords de ces rivieres. Il assista ainsi Arles, Riès, Avignon, Orange, Albi, Valence & jusqu'à l'Auvergne. Il fit aussi bâtir plusieurs églises, entr'autres une à Lyon, pour laquelle Sidonius fit une inscription en vers. On y voit que cette église étoit située entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient équinoxial, ornée de lambris dorez, d'incrustations de marbre & de mosaïques. Il y avoit devant une cour environnée de trois galeries, soutenuës de colonnes d'Aquitaine, c'est-à-dire, de marbres des Pirenées, & plus loin encore d'autres galeries & d'autres colonnes. Les évêques s'assemblerent selon la coutume, pour la dédicace de cette église, & Fauste de Riés y prêcha.

Sidon. II. epist. 10.

Saint Patient avoit toutes les vertus pastorales, une severité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'est-à-dire, les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abstinence & ses jeûnes le faisoient admirer du roi & de la reine : car Lyon étoit le séjour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'église honore la mémoire de saint Patient l'onziéme de Septembre.

Sidon. VI. ep. 12. & ibi Sirm.

Martyr. 11. Sept.

XXXVIII. Saint Mamert de Vienne.

Rogations.

Sup. n. 23.

Sigibert. Chr.

La Gaule avoit alors plusieurs autres saints évêques, connus principalement par les lettres de Sidonius. S. Mamert de Vienne est du nombre : nonobstant les plaintes que le pape Hilarus reçut contre lui. Il est principalement illustre par l'institution des rogations, que l'on rapporte à l'an 468. & dont les

calamitez publiques furent l'occasion. Il y avoit souvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes sauvages, qui paroissoient en plein jour dans les plus grandes assemblées. La veille de pâque le peuple étant dans l'église de Vienne avec l'évêque Mamert, pour célebrer cette sainte nuit, le feu prit à la maison publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la sienne on abandonna l'église; & l'évêque demeura seul devant l'autel, priant & répandant des larmes. Le feu étant éteint le peuple revint; & quand la fête fut passée, saint Mamert déclara le dessein qu'il avoit formé pendant cette allarme, d'instituer une procession solemnelle. Tout le peuple & le senat même de Vienne y consentit, quoique peu disposé d'ailleurs à recevoir de nouvelles cérémonies. On choisit les trois jours avant l'Ascension, & saint Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la procession l'église la plus proche de la ville; mais ce chemin parut trop court pour la dévotion des fidéles.

S. Avit. homil de Rogat. Greg. Tur. 1. hist. c. 34.

Sidon. VII. epist. 1.

Quelques églises des Gaules imiterent cet exemple: D'abord elles faisoient leurs processions à d'autres jours; mais ensuite elles s'accorderent toutes à les faire au même temps. Il se faisoit bien auparavant des processions, mais peu de gens y assistoient & avec peu de dévotion, & elles étoient retardées par des repas; celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. S. Mamert transfera le corps entier du martir S. Ferreol, & la tête de S. Julien de Brioud de l'ancienne église sur le bord du Rhône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Plusieurs abbez &

Sidon. V. epist. 14.

plusieurs moines s'assemblerent pour cette céremonie ; & après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sepulchres. On ne sçavoit lequel étoit celui de saint Ferreol ; mais un des assistans dit, qu'il passoit pour constant que le chef de saint Julien étoit enfermé dans le sepulchre de saint Ferreol ; & on le trouva en effet dans le troisiéme.

XXXIX.
Mamert Claudien, ses ecrits.

Gen. script. c. 81.
Sidon. IV. epist. 11.
Bibl. PP. Paris. to. 4. p. 998.

S. Mamert avoit un frere nommé aussi Mamert, & surnommé Claudien, prêtre de l'église de Vienne : il avoit été moine dans sa jeunesse, & pendant ce temps avoit étudié tous les bons auteurs Grecs & Latins, chrétiens & profanes. Il étoit géometre, musicien, poëte, orateur, dialecticien, interprete de l'écriture, exercé à résoudre toutes les questions, & à combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frere dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat, sans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les differentes fêtes, conduisoit le chœur & le chant, & n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plûtôt de la nature de l'ame, pour refuter un petit écrit de Fauste évêque de Riès, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel, & que toutes les créatures sont corporelles, même l'ame raisonnable. Claudien lui répond par trois livres, où il soutient entre autres choses, que l'ame n'est jamais sans penser, & que la pensée n'est point differente de l'ame ; mais seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même. Elle pense toute entiere par sa substance ; & c'est une erreur de croire que ses puissances soient autre chose

Ibid. p. 702. lib. 1. c. 24. p. 723. B.

qu'elle-même. Il est ainsi de la volonté : l'ame est toute volonté, comme elle est toute pensée, & vouloir est sa substance. Ce qui est accidentel, c'est de penser ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'est point une partie de l'ame, mais l'ame entiere ; d'où vient qu'il nous est commandé d'aimer Dieu de toute notre ame. Il conclut son ouvrage par une réca- p. 755.
pitulation en dix propositions, dont les principales 1.
sont, Dieu est incorporel, l'homme est fait l'image de Dieu, donc son ame est incorporelle. Il est essen- 3.
tiel à l'ame de raisonner : or la raison ne dépend ni 4.
du corps ni du lieu. La volonté n'est point un corps, & toutefois c'est la substance de l'ame. Il n'y a point 9.
de corps sans longueur, largeur & profondeur : or 10.
l'ame n'a point ces dimensions. Elle n'a ni droite, ni gauche, ni haut, ni bas, ni devant, ni derriere : elle est donc est incorporelle.

Claudien dédia cet ouvrage à Sidonius, avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier ; & Sidonius témoigna l'estime qu'il en faisoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, Lib. v. epist. 3. 11.
l'autre à Claudien même, où il le compare aux epist. 3.
meilleurs auteurs profanes & ecclésiastiques. Il y loüe aussi une hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la passion, qui Bibl. PP. p. 762.
commence par *Pange lingua*. Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poësie profane. Il IV. epist. 11.
mourut avant l'évêque son frere, quoiqu'il fût plus jeune ; & Sidonius fit son epitaphe contenant son éloge, qu'il envoïa à Petreius fils de leur sœur.

XL. Monastere du mont Jura.

v. Hist. de l'Isle B. par le Labour.

Greg. de gl. Confess. c. 22.

Sid. iv. ep. 25. Boll. 28. Febr. p. 741.

Il y avoit deslors des monasteres dans le voisinage de Vienne & de Lyon. Le plus ancien étoit celui de l'Isle-Barbe dans la Saone, qui subsistoit dès le commencement de ce cinquiéme siécle. Maxime disciple de S. Martin de Tours s'y retira pour cacher ses vertus ; mais étant découvert il revint en son païs, & fonda un monastere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle aussi des monasteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut S. Romain. Il étoit né dans le même païs, nommé alors les Sequaniens, à present le comté de Bourgogne. A l'âge de trente-cinq ans il quitta ses parens, & se retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque temps à Lyon auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monastere étoit celui d'Aîné, & en avoit apporté les vies des peres & les institutions monastiques, c'est-à-dire, les livres de Cassien. Romain s'étant ainsi préparé à la solitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où entre trois montagnes pierreuses il y avoit une espace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient des fruits sauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à sa subsistance.

Lupicin son frere vint se joindre à lui quelque temps après ; puis deux clercs, & ensuite plusieurs autres, attirez par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monasteres dans le voisinage & dans tout le païs ; mais celui de Condat fut toujours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient ensembe, quoique leur génie fût different. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus severe.

severe. S. Hilaire d'Arles se trouvânt dans le païs, à l'occasion de l'affaire de Celedonius, & aïant oüi parler de S. Romain, le fit venir auprès de Besançon; & après l'avoir ordonné prêtre, le renvoïa avec honneur à son monastere. C'étoit en 444. mais saint Romain n'en fut pas moins humble dans sa communauté, & ne se distinguoit des freres, que pour offrir le sacrifice aux jours solemnels. Le monastere de Condat s'accrut tellement, que la sterilité du lieu ne pouvoit plus suffire à un si grand nombre de moines & d'hôtes. Ils defricherent donc les bois voisins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu se nommoit Lauconne, & ils y bâtirent un nouveau monastere, que saint Lupicin prit particulierement sous sa conduite. Ils bâtirent un troisiéme monastere pour leur sœur, sur une roche voisine enfermée de tous côtés; ensorte qu'il n'avoit qu'une issuë dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut jusqu'à cent cinq religieuses. Elles observoient une clôture si exacte, qu'elles n'en sortoient que pour être portées au cimetiere; & encore que quelqu'une eût son fils ou son frere dans le monastere de Lauconne si voisin, elle ne le voïoit, ni n'apprenoit de ses nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Vita c. 2. *Sup. XXVII. n. 4.*

Un ancien moine representa une fois à saint Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les postulans, & ne les éprouvoit pas assez. Pouvez-vous, répondit le saint, discerner facilement ceux qui doivent réüssir? Et n'en avez-vous pas vûs, qui après avoir commencé avec grande ferveur se sont relâchés; & plusieurs qui après être sortis du monastere,

c. 3.

sont revenus jusqu'à deux ou trois fois, & sont arrivés à une haute perfection ? D'autres sans revenir, ont si bien suivi nôtre institut, qu'ils on gouverné trés-dignement des monasteres ou des dioceses ? Une année d'abondance aïant été grande, les moines de Condat malgré saint Romain, se donnerent plus de nourriture & plus délicate qu'à l'ordinaire. Il appella à son secours saint Lupicin, qui rétablit la premiere austerité, se contentant de boüillie, d'orge sans sel & sans huile; & ceux qui ne s'en accommodoient pas se retirerent. Saint Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monastere de la Baume.

Vita ap. Boll. 21. Apr. p. 263. Saint Lupicin lui survêcut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins severe pour lui que pour les autres. Le froid du païs l'obligeant à porter de la fourure, il avoit une tunique de peaux de diverses bêtes par esprit de pauvreté; sa chaussure étoit des sabots ou galoches de bois, dont se servoient les moines des Gaules: son lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau qu'il faisoit un peu chauffer. Dans ces monasteres, particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs; mais pour lui, il ne souffroit pas même qu'on mît un goutte d'huile ou de lait dans son potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eût embrassé la profession monastique. Toutefois il blâmoit les austerités excessives, & prit grand soin de rétablir un *C. 1. n. 4.* de ses moines qui s'étoit ruiné la santé.

Greg. Tur. vita. PP. n. 1. Saint Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne, qui demeuroit à Geneve,

& lui demanda quelque chose pour la subsistance de ses moines, qui manquoient quelquefois du necessaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes; mais saint Lupicin les refusa: disant, qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la possession des biens temporels, & que l'humilité en souffriroit. Il pria donc le roi de leur donner seulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu desquelles ils recevroient tous les ans trois cens boisseaux de bled, trois cens mesures de vin, & cent sols d'or pour leurs habits. Saint Lupicin mourut vers l'an 480. & fut enterré à Lauconne, où il laissa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entr'eux ni jalousie, ni proprieté; ils étoient prompts à se secourir dans leurs besoins. S'ils avoient quelque voïage à faire, ils marchoient à pied, sans autre soulagement qu'un bâton.

V. S. Rom. c. 2. n. 8.
V. S. Lupic. c. 4.

A Vienne saint Leonien fonda deux monasteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'aïant pris, l'amenerent captif dans les Gaules. Il vecut reclus pendant quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne, sans se laisser voir à personne; mais on lui parloit. Il gouverna plusieurs moines assemblés auprès de sa cellule hors de Vienne; & ce fut le commencement de l'abbaïe de saint Pierre. L'autre monastere dedié à saint André, & situé dans la ville, étoit de filles, & il y en avoit soixante. Dans le même païs au voisinage de Vienne étoient les fameux monasteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en paralelle avec celle de Lerins.

V. S. Eug. n. 5. Act. SS. B to. 1. p. 571. Ibid. p. 577.

Sidon. VII. 17 ad Volusi.

XLI.
Retractation de Lucidus.

La plûpart des évêques dont Sidonius fait mention, assisterent à un concile, où présida Leonce

d'Arles; & où Faufte de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à fe retracter de quelques erreurs touchant la prédeftination. Après avoir effaïé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre, où il marqua fix articles, qu'il lui demandoit d'anathematifer. 1. L'erreur de Pelage : que l'homme naiffe fans peché, qu'il puiffe fe fauver par fon feul travail, & être délivré fans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidele & faifant profeffion de la foi catholique, s'il tombe après fon baptême, periffe par le peché originel. 3. Que l'homme foit precipité dans la mort, par la prefcience de Dieu. 4. Que celui qui perit n'a pas reçû le pouvoir de fe fauver : ce qui s'entend d'un baptifé ou d'un païen, en tel âge, qu'il a pû croire & n'a pas voulu. 5. Que le vaiffeau d'infamie ne peut s'élever à être vaiffeau d'honneur. 6. Que Jefus-Chrift n'eft pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes foient fauvés. L'évêque Faufte preffoit Lucidus de répondre à cette lettre, proteftant de prendre fon filence pour conviction de fes erreurs. Avec lui, onze autres évêques foufcrivirent fa lettre, mais il n'y a que Patient de Lyon, dont nous connoiffions le fiege.

Epift. Faufti. tom. 4. conc. p. 1041.

Le prêtre Lucidus fe rendit & fe retracta par un écrit adreffé à trente évêques, qui le lui avoient ordonné, étant affemblés en concile à Arles comme l'on croit : car Leonce eft à la tête. On voit enfuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lyon, Faufte de Riés, Grec de Marfeille, Crocus de Nîmes, Bafile d'Aix, Jean de Châlon fur Saone. On ne connoît pas les autres Lucidus condamne plufieurs propofitions, qui ne font pas pré-

Libell. Luc tom. 4. Conc. 1044.

ciſément les mêmes de la lettre de Fauſte ; mais dont la condamnation tend à reconnoître que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ; que Dieu ne prédeſtine perſonne à la damnation ; que le libre arbitre n'a pas péri en Adam, & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme pour y cooperer. Le même concile chargea Fauſte de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la predeſtination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adreſſa à Leonce d'Arles ; mais il donna dans l'exès oppoſé, relevant trop les forces de la nature.

Prol. Fauſt. ad lib de Grat &c. Bibl. PP. Pariſ. to. 4. p. 799.

XLII. Ordinations mémorables. *Sidon. IV. epiſt. 25.*

Jean évêque de Châlon ſur Saone, qui aſſiſta à ce concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul ſon prédeceſſeur étant mort, Patient de Lyon métropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & pluſieurs autres évêques s'aſſemblerent à Châlon. Ils trouverent le peuple diviſé par divers interêts particuliers, qui faiſoient propoſer trois ſujets pour l'épiſcopat ; l'un recommandable ſeulement par ſa nobleſſe, le ſecond par ſa bonne table, le troiſiéme par une promeſſe ſecrete d'abandonner les terres de l'égliſe à ſes partiſans. Patient & Euphronius voïant ce deſordre, concerterent ſecretement avec les autres évêques ; & ſans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup ſur le prêtre Jean, qui ne penſoit à rien moins. Il avoit été lecteur dés ſon enfance ; puis après avoir long tems ſervi, il fut archidiacre, & long tems encore après il fut ordonné prêtre ; il ſe diſtinguoit par ſon humanité & ſa

douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs acclamations, qu'ils approuvoient ce choix, & personne n'osa s'y opposer : ainsi il fut consacré évêque.

Sidon. VII epist. 5.

Une autre ordination mémorable, fut celle de Simplicius de Bourges. Le siege étant vacant, il y eut de grandes factions, & plusieurs demandoient ouvertement l'épiscopat, jusqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province fut appellé par le decret des citoïens, pour assister à l'élection; & voïant les brigues, le grand nombre & l'impudence des prétendans, il écrivit à Agrecius de Sens métropolitain de la province voisine, le priant de venir à Bourges présider à cette élection avec les évêques ses suffragans; parce que ceux de la province de Bourges, qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en nombre suffisant : car il ne restoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne sous l'obéïssance des Romains. Le peuple de Bourges se rapporta de l'élection, à Sidonius seul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il consulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de suivre son avis. Enfin Sidonius pour déclarer son choix, fit un sermon en presence de toute l'assemblée; & d'Agrecius de Sens qui y presidoit. Il s'excuse d'abord sur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il soit novice dans l'épiscopat.

VII. epist. 8. VII. post. ep. 9.

Il represente la difficulté des élections, & l'impossibilité d'en faire une qui soit au gré de tout le mon-

de. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il aussi saint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il est bon pour être abbé, & non pour être évêque. On défigure toutes les vertus : on appelle l humilité bassesse, l'élevation orgueil, la severité cruauté, l'indulgence foiblesse, la simplicité bêtise. Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent en sont jaloux, ceux qui le precedent le méprisent : ils croïent qu'il ne faut regarder en un évêque, que la longueur du service, & veulent gouverner l'église quand leur vieillesse a besoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit aussi-tôt : Parce que Sidonius a été tiré de la profession seculiere, il ne veut pas prendre son metropolitain entre les religieux ; il est enflé de sa naissance & de ses dignités ; il méprise les pauvres de J. C.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges, Simplicius, illustre par ses ancêtres, entre lesquels il y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge meur, mais encore vigoureux: il avoit de l'esprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modestie. Sa ville l'avoit souvent député vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en prison. Il avoit bâti une église étant encore jeune & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges ; & on l'avoit déja voulu élire à leur place : sa femme étoit vertueuse, & ils élevoient bien leurs enfans. S. Perpetuus évêque de Tours aïant oüi parler de ce

VII epist. 9. sermon, le demanda à Sidonius, qui le lui envoïa.

XLIII

S. Perpetuus. S. Loup.

S. Perpetuus vêcut encore environ quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en 491. & toutefois nous avons son testament fait vers ce même tems le premier de Mai, après le consulat du jeune Leon, c'est-à-dire, l'an 475. par lequel il affranchit plusieurs esclaves, remet à ses débiteurs tout ce qu'ils lui doivent; & legue à son église plusieurs fonds de terre & ses livres. Il legue à son successeur ses meubles de chambre & de sacristie; & à deux prêtres qu'il avoit déposés, & qu'il défend de rétablir, une pension à prendre sur ses biens. Il institue les pauvres ses heritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre testament, dans lequel au rapport de saint Gregoire de Tours, il laissa à chacune des églises bâties de son tems dans le diocese, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque sous chacun de ses predecesseurs, les bourgades ou les autres lieux où furent fondées de nouvelles églises. S. Perpetuus regla les jeûnes & les vigiles de toute l'année, & les églises où on devoit les celebrer. Il tint le siege trente ans, & l'église honore sa mémoire le huitiéme d'Avril.

Ap. Boll. 8. Apr. tom. 9. p. 750.

Greg. x. hist. c. 31.

Martyr. R. 8. Apr.

Saint Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier sans difficulté des pontifes Gaulois. Peu après que Sidonius eût été ordonné évêque, saint Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il estimoit saint Loup, & combien il se croïoit indigne de l'épiscopat. Il y avoit alors quarante-

VI. epist. 1.

Ibid ep. 9.

ep. 1.

rante-cinq ans que saint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472. puisqu'il avoit été ordonné en 427. comme il a été dit. Il vécut encore sept ans, & mourut en 479. après cinquante-deux ans d'épiscopat : l'église honore sa mémoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laissa plusieurs disciples ; entre autres saint Polycrone évêque de Verdun, saint Severe évêque de Treves l'apôtre de la premiere Germanie, saint Aubin évêque de Châlons, qui chassa les démons de plusieurs possedez, aussi-bien que S. Polycrone. Le successeur de saint Loup dans le siege de Troïes, fut Camelin imitateur de ses vertus.

Sup. xxv. n. 15.

Martyr. R. 29. Jul.

XLIV. Commencement de S. Remi.

Flodoard. hist. 1. c. 11.

Hincmar. ap. Sur. 13. Jan.

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, saint Remi évêque de Reims. Son pere Emilius & sa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeunesse nommé Principius, qui fut évêque de Soissons & pere de Loup son successeur. L'église honore saint Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-temps après sa naissance, Emilius & Celinie étant fort agez, un solitaire nommé Montan, connut par révélation, qu'ils auroient encore un fils qui seroit nommé Remi, & procureroit le salut des peuples. Il le dit à Celinie, & ajouta pour preuve de sa prédiction : Je suis aveugle comme vous voïez, mais en me frottant les yeux de votre lait, je recouvrerai la vûë. L'enfant nâquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remi, & le solitaire Montan recouvra la vûë par le lait de la mere. Saint Remy nâquit vers l'an 450. dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balsamie est comptée aussi entre les saints, & connuë à Reims par une église collégiale, qui porte le nom de sainte Nour-

rice. Elle fut mere de Celsin, depuis disciple de saint Remy, & connu à Laon sous le nom de saint Souffin.

IX. Epist. 7. S. Remy avoit l'esprit excellent & fit un tel progrès dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de son temps. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dès sa plus grande jeunesse il joignit la gravité à la pureté des mœurs, ce qui fut cause qu'après la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui succeder, d'un consentement unanime de tout le peuple, malgré sa résistance & sa jeunesse, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu avoit conduit cette élection; & saint Remy gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante & quatorze ans. On rapporte son ordination à l'an 471.

Flod. 1. c. 11.

c. 17. Sigebert Ch.

XLV. Autres saints évêques en Gaule.

Sidonius nous a conservé la mémoire de plusieurs autres saints évêques, dont les plus connus sont, Apruncalus de Langres, qui étant chassé de son siege, vint en Auvergne, & fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont; Auspicius évêque de Toul, Censurius évêque d'Auxerre, à qui le prêtre Constancius aussi ami de Sidonius adressa la vie de saint Germain. L'église honore la mémoire de Censurius le dixiéme de Juin; & le vingt-neuviéme de Juillet celle de Prosper d'Orleans, qui pour la gloire de saint Agnan son prédecesseur, avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa.

Sid. IX. epist. 10. Greg. Tur. II. hist. c. 23. Sid. VII. ep. 10. IV. ep. 10. I. ep. 1. Martyr. 10. Jun. 29. Jul. Sid. VIII. ep. 15.

IV. epist. 24. Un officier du palais nommé Maxime, avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & pressé de païer,

pria Sidonius ami commun de lui obtenir du temps. Maxime demeuroit à Toulouse, & Sidonius l'alla trouver à une maison de campagne, qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au-devant de moi, mais fort changé. J'avois accoutumé de lui voir le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert : alors la posture, le pas, la parole, la couleur, la modestie, tout sentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des selles à trois pieds, des rideaux de grosse étoffe à ses portes : point de plumes à son lit, point de pourpre sur sa table. Il faisoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de légumes que de viande ; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ses hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux assistans, lequel des trois genres de vie il avoit embrassé : s'il étoit moine, clerc ou pénitent ? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du sacerdoce, où l'affection de ses citoïens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte ensuite comme il proposa à Maxime de donner du temps à Turpion ; & comme Maxime non seulement lui accorda un délai d'un an ; mais lui remit encore tous les interêts, qui montoient plus haut que le principal ; promettant, s'il venoit à mourir, de ne rien demander aux enfans que ce qui conviendroit au devoir de sa profession. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime ; & comme il ne se trouve point entre les évêques de Toulouse, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre ; mais cette histoire est remarquable pour montrer le changement qu'attiroit la cléricature, même dans l'exterieur. *V. Gal. Chr. 101*

LVI. Lettre circulaire de Basilisque.

Sup. n. 40. Evagr. III. c. 4.

En Orient Basilisque étant reconnu empereur après la fuite de Zenon, reçut une députation de quelques Alexandrins, suivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à C. P. y fut reçû par ceux de sa faction, avec des acclamations, où ils disoient: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur; mais comme il alloit en procession du palais de Basilisque à l'église, suivie d'une troupe d'Alexandrins, & monté sur un âne: il tomba si rudement, qu'il se rompit le pied. Pierre le Foulon sortit aussi du monastere des Acemetes, où il se tenoit caché; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître & à l'attaquer librement.

Sup. n. 20. Theod. lect. I. p. 556. epist. 4. Simpl. pp.

Timothée persuada même à l'empereur Basilisque de condamner le concile, & la lettre de S. Leon, par une lettre circulaire adressée à tous les évêques, où sous prétexte de confirmer les loix de ses prédecesseurs, de procurer l'union de l'église, & de conserver les décrets de Nicée, de C. P. & d'Ephese, il ordonne à tous les évêques d'anathematiser & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine; tant la définition de foi, que les interprétations & les disputes, comme autant de nouveautez. Il est vrai qu'il condamne ceux qui ne confessent pas, que le fils de Dieu s'est véritablement fait homme, & qui supposent que sa chair est venuë du ciel, ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoute, que tous les évêques y souscriront & anathématiseront expressément ce qui s'est fait à Calcedoine; & ceux qui oseront à l'avenir en faire mention, seront punis com-

Ap. Evagr.

me perturbateurs des églises, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs seront déposez, les moines & les laïques bannis, avec confiscation de leurs biens. A N. 476.

Timothée Elure fut renvoïé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche; mais avant que de partir de C. P. ils souscrivirent les premiers à la lettre circulaire de Basilisque, & furent suivis d'un grand nombre d'évêques; ensorte qu'on en comptoit environ cinq cens, qui avoient souscrit, en condamnant la lettre de S. Leon & le concile de Calcedoine. Les schismatiques qui restoient autour de Jerusalem, se prévalurent de l'occasion; & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce abbé de sainte Melanie, qui ne fit guéres moins de mal qu'avoit fait Theodose, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anastase patriarche de Jerusalem souscrivit à la lettre circulaire.

Evagr. III. c. 5.

Vita S. Euty. p. 86.

Sup. XXVIII. n. 47.

Acace de C. P. fut le seul des patriarches qui résista à Basilisque, & refusa de souscrire, aïant pour lui les moines & tout le peuple de C. P. qui s'assembla dans l'église contre Basilisque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbez & des moines zélez de C. P. avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des troubles qu'il faisoit à Constantinople, pour se faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à suivre les exemples de Marcien & de Leon, sous lesquels il avoit été élevé; à maintenir comme eux le concile de Cal-

Theod. lect. 1.

Simp. epist. 4. to. 4. concil. p. 1070.

cedoine & la lettre de S. Leon, où la foi est si claire-
AN. 476. ment expliquée, à rétablir dans le siege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chasser bien-loin le meurtrier Timothée.

Epist. 5. En même temps il écrivit à Acace le chargeant, même comme son légat, de se joindre aux prêtres & aux moines qui résistoient à Timothée, & de solliciter avec eux l'empereur, pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune délibération des évêques.

XLVII. S. Daniel Stylite à C. P. *Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Dec. c. 41.*

Acace de concert avec les moines de Constantinople, résolut d'appeller S. Daniel Stylite, & lui manda ce que faisoit l'empereur Basilisque, qui de son côté lui envoïa des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre *c. 42.* les soldats, & de le charger d'injures. Daniel repondit à l'empereur, que Dieu détruiroit son regne, & ajouta des reproches si véhémens, que l'envoïé n'osa s'en charger, & pria le saint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de son côté aïant assemblé plusieurs évêques, envoïa prier Daniel de venir au secours de l'église, & comme il ne pouvoit se resoudre à descendre de sa colonne, Acace les renvoïa, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excès de leur affliction par leurs ges- *c. 43.* tes, leurs paroles & leurs larmes; & lui proposerent l'exemple de Jesus-Christ même, qui est descendu du ciel pour notre salut. Daniel descendit enfin &

fut reçû par les évêques & le patriarche, avec une joïe incroïable. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque épouvanté sortit de C. P. aïant ordonné aux senateurs de ne point voir Acace. Mais Daniel suivi des moines & de quantité de peuple sortit aussi, & alla à l'Hebdomon, où étoit l'empereur. Comme il arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit : car sa maniere de vivre toujours debout, lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voïant donc qu'il se faisoit porter, dit en se mocquant : Voilà un nouveau consul, mais aussi tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il secoüa la poussiere de ses pieds suivant l'évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à Constantinople suivi de plusieurs soldats étonnez de son habit & de sa maniere de vivre. L'empereur envoïa prier de revenir ; mais il le refusa avec indignation : enfin après y avoir envoïé plusieurs personnes, l'empereur vint lui-même trouver le saint, & se jetta à ses pieds, lui demandant pardon, mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux assistans : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté : vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu, qui abbat les puissans. Aïant ainsi prédit la chute de Basilisque, & fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne. Il y eut aussi un moine nommé Olympius, qui parla à l'empereur Basilisque avec grande liberté.

Theod. lect. p. 556. D.

Matth. x. 14.

XLVIII. Efforts des schismatiques.

Evagr. 3. c. 6.

Id. c. 5.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Ephese, où il tint un concile des évêques Asiatiques de son parti, qui sçachant combien l'on pressoit Basilisque à C. P. de revoquer sa lettre circulaire, lui présenterent une requête, où ils se plaignoient que les ennemis de la foi, c'est-à dire, les catholiques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force ; & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre chose. Ce concile schismatique rétablit Paul évêque d'Ephese déposé ; & rendit à l'église d'Ephese le droit patriarcal que le concile de Calcedoine lui avoit ôté en la soumettant à C. P. Timothée Elure acheva son voïage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathématiser le concile de Calcedoine. Plusieurs toutefois de son parti se séparerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé, ordonné par le faux évêque de Jerusalem Theodose. C'est que Timothée, quoiqu'ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet, comme il étoit encore à C. P. les moines Eutychiens, croïant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée ; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, & qu'il est consubstantiel au pere suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer. Timothée Solofaciole évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monasteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle ; & il étoit si aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Theoph. Chr. p. 104. D.

Pierre

Pierre de Foulon retourna aussi à Antioche, par ordre de l'empereur Basilisque, & trouva le siége vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voïant ce qui se passoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte à cause de l'addition qu'il avoit faite au trisagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été déposé par un concile ; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir, & Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même.

Th[illegible] [illegible] 5[illegible]. C.
Theoph. Chr. 104. D.

Ces mouvemens des schismatiques donnerent ocsion à Gelase de Cyzique, d'écrire l'histoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'église de Cyzique ; & avoit vû chez son pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit passé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace évêque de la même ville. Gelase avoit lu ce livre en sa jeunesse avec grand plaisir, & ne pouvant tout retenir par cœur il en avoit remarqué plusieurs endroits. Ensuite ces députez des Eutychiens, qui à la faveur de Basilisque s'élevoient contre le concile de Calcedoine sous prétexte de soutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient sans sçavoir ce qu'ils disoient. Il résolut donc d'en écrire l'histoire, & joignant à ses memoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Eusebe de Cesarée & de Rufin ; il écrivit une histoire du concile de Nicée, divisée en trois livres, & tirée en effet pour ce qu'elle contient de plus solide, d'Eusebe, de Socrate de Sozomene & de Theodoret : car tout le reste est très-suspect, & ne don-

Gelas. praef. tom. 2. conc. p. 100.

AN. 477.

ne pas une grande opinion du jugement de l'auteur.

XLIX. Retour de l'empereur Zenon.

Evagr. II. c. 7. Theod. lect. I.

L'empereur Basilisque épouvanté par l'opposition du patriarche, des moines & du peuple de C. P. qui le traitoient d'herétique, & apprenant que Zenon revenoit d'Isaurie, & marchoit contre lui : vint dans l'église faire publiquement ses excuses, & se retracta par une ordonnance, où il déclare nul ce qu'il avoit fait par surprise sous le nom de lettre circulaire ou autrement : prononce anathême à Nestorius, à Eutychés & à tous les autres herétiques : défend de faire pour ce sujet, ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçuë dès le commencement dans les églises catholiques, demeure ferme & inébranlable : que l'on rend au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au siége de C. P. c'est à-dire, le privilege attribué à ce siége par le concile de Calcedoine, que sa lettre circulaire avoit déclaré nul.

Vict. Chron. Chr. Pasch. an. 478. Theod. lect. p. 557.

Zenon revint en effet, & fut reçu à C. P. vingt mois après sa retraite, c'est-à-dire en 477. Basilisque vint dans l'église, mit sa couronne sur l'autel, & se refugia dans le baptistere avec sa femme Zenonide, & son fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête; mais il les envoïa en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte, & ils y moururent de faim. Zenon arrivant à C. P. vint d'abord à l'église faire ses actions de graces. Il alla remercier S. Daniel Stylite, qui lui avoit prédit son exil & son retour, & fit bâtir à Seleucie en Isaurie une église magnifique en l'honneur de sainte Thecle, où il fit de très-grands presens, prétendant

Vita cap. 49. Evagr. III. c. 8.

qu'elle lui avoit apparu & lui avoit promis ſon rétabliſſement. Mais il ne changea pas pour cela ſes mauvaiſes mœurs. Il publia une loi, pour caſſer tout ce qui avoit été fait depuis ſon départ contre la religion pendant la tirannie de Baſiliſque, tant ſur la foi que ſur les privileges des égliſes, les ordinations & les dépoſitions des évêques; confirmant principalement les prérogatives du patriarche de Conſtantinople, tant pour la préſeance, que pour les ordinations; enſorte que cette loi ſemble avoir été dictée par Acace.

AN. 477.

Id. 1. 6. C. de Sacr. ecclef.

L'empereur Zenon écrivit au pape Simplicius: qui le congratula de ſon heureux rétabliſſement, & l'exhorta à témoigner ſa reconnoiſſance envers Dieu en protegeant ſon égliſe. Il le prie avant toutes choſes, de délivrer l'égliſe d'Alexandrie de l'uſurpateur; d'y rétablir le paſteur légitime, d'ôter de même ceux que l'uſurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des évêques catholiques; enfin de ne ſouffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de S. Leon. Cette lettre du pape Simplicius eſt du huitiéme d'Octobre, après le conſulat de Baſiliſque & d'Armatus, c'eſt-à-dire, en 477.

Epiſt. 8. Simpl. tom. 4. conc. p. 1078.

Acace envoïa au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les herétiques avoient fait contre la foi & les canons; demandant comment on pourroit ſecourir les égliſes auquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tirannie de Baſiliſque. Le pape répond: que c'eſt de l'empereur après Dieu, qu'il faut attendre le ſecours de l'égliſe; qu'il doit publier

Epiſt. ult 1039.

Epiſt. ult.

une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnez évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos instances & celles de tant d'évêques, qui sont venus à C. P. afin que Timothée & ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Ephese, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnez évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de C. P. que les herétiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entreprise contre son auteur, a chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre, & usurpé lui-même cette église : il doit être anathematisé & retranché de la societé des chrétiens, sans esperance de retour. Et ensuite : Au reste, il ne convient pas que nos freres les évêques séjournent long-temps à C. P. maintenant, principalement que le peuple de ces églises est en allarme, à cause de la persécution passée : de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veüille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L.
Revolutions à Antioche & à Alexandrie.

Theoph. p. 107.

Vales. diss. de petr. &c. c. 2.

L'empereur Zenon executa ce que le pape désiroit. Il fit déposer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Basilisque. On mit à sa place Jean évêque d'Apamée : mais il fut aussi chassé trois mois après, & Etienne homme pieux, ordonné évêque d'Antioche. Il envoïa aussi tôt des lettres sinodales à Acace de C. P. pour lui faire part de son ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace assembla le concile des évêques qui se trouvoient à C. P. condamna

Pierre le Foulon, Jean d'Apamée & Paul d'Ephese ; & en écrivit au pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à pénitence. Le pape les condamna de son côté, écrivit à Acace de solliciter l'empereur, pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul étant chassé d'Ephese, les évêques d'Asie voulurent appaiser Acace de C. P. ils lui demanderent pardon, & lui envoïerent une retractation, où ils assuroient avec serment, qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Calcedoine. *Evagr. III. c. 8. c. 6.*

Zenon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui representa qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin ; & en effet, il mourut peu de temps après. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit prédit sa mort : ce qui n'étoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulut donner lui-même. Ils furent nommez Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, sans être tout-à-fait Euthychiens. A sa place les évêques herétiques du païs élurent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé Monge ou Moggos, c'est-à-dire, begue ; & il fut ordonné de nuit par un seul évêque. L'empereur Zenon l'aïant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le siege d'Alexandrie Timothée Solofaciole : ce qui fut exécuté. L'empereur écrivit aussi aux évêques, aux clercs & aux laïques de toute *Breviar. lib. c. 16. Genn. script. n. 80. Evagr. III. c. 11.*

l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs & de leurs églises; & déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge.

AN. 478.

Felix ep. 1. ad. Acac. p. 1030. C.

Liberat. ibid. Evagr. III. c. 12.

Timothée Solofaciole envoïa des ecclesiastiques à C. P. pour remercier l'empereur : entre lesquels étoit Gennade évêque d'Hermopole son parent, & Jean surnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope sous la regle de Tabenne, œconome de l'église d'Alexandrie & puis prêtre. Ces députez aïant executé leur commission retournerent à Alexandrie : excepté l'évêque Gennade, qui demeura à C. P. comme apocrisiaire du patriarche Timothée. Acace de C. P. donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'église d'Alexandrie : de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétablissement de Timothée Solofaciole dont il loüe la douceur & la patience. La réponse du pape est du treiziéme de Mars 478. sous le consulat d'Illus. Il se plaint à la fin de la foiblesse de Timothée, qui avoit souffert que l'on recitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Timothée le satisfit peu de temps après : car il lui envoïa trois députez avec des lettres solemnelles, pour lui donner part de son rétablissement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge, qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée déclaroit aussi, qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioscore, il en demandoit pardon, & envoïoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été séduits par Timothée Elure & Pierre

Epist. Acac. to. 4. conc. p. 1080.

Simp. epist. 9.

Epist. 11

Monge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace ſuivant les intentions de Timothée.

Quelque-temps après le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par leſquelles il apprit le déſordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le ſiége environ un an, les herétiques s'éleverent contre lui & le tuerent dans l'égliſe à coups de cannes aiguiſées comme des lances, traînerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'égliſe l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'aïant appris envoïa à Antioche, & fit punir les auteurs de la ſédition : les citoïens envoïerent des députez pour demander pardon, & prierent, que pour éviter de pareils déſordres on leur donnât un évêque à C. P. ce que l'empereur leur accorda. Ainſi Acace, par ordre de l'empereur ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour ſa pieté auſſi-bien que ſon prédeceſſeur.

Epiſt. 10.

Evagr. III.

Martyr. 25. Ap.

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au pape, le priant de l'approuver, comme faite par néceſſité pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit ſuivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au ſujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous ſuppliât de le chaſſer hors des bornes de votre empire, lui & tous ceux qui avoient uſurpé les égliſes à l'occaſion de la domination du

Simpl. ep. 24.

AN. 479.

tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites les chasser dans les païs étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoir appaiser les séditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à C. P. contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de reserver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'apôtre saint Pierre conserve votre promesse & votre serment, afin que ce que mon frere Acace a fait par votre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coutume. C'est pourquoi nous ne pouvons désaprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du vingt-deuxime de Juin 479. Le pape écrivit à Acace dans le même sens : lui recommandant sur tout que cet exemple ne fut pas tiré à consequence. L'empereur suivit l'avis du pape, & envoïa Pierre le Foulon en exil à Pityonte sur la frontiere de l'empire dans le Pont ; mais Pierre trompa sa gardes & se retira auprès de S. Theodore des Euchaïtes que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cause du rude cilice qu'il portoit.

Epist. 15.

Theoph. p. 107.

Menol. 20. *Ap.*

LI.
Martyrius patriarche de Jerusalem.

Vita S. Enty. p. 86.

p. 69.

p. 2.

Anastase patriarche de Jerusalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans après la mort de l'empereur Leon, c'est-à-dire, l'an 479. aïant tenu le siége vingt ans. Son successeur fut Martyrius natif de Cappadoce, qui avoit passé en Egypte, & mené quelque temps à Nitrie la vie d'anacorete. Il en sortit à l'occasion des troubles, qui suivirent le massacre du patriarche Proterius, & se retira avec un autre anacorete, nommé Elie natif d'Arabie. La reputation de saint Euthymius les attira en Palestine ; ils

ils s'attacherent à lui & il les aima particulierement, prévoïant qu'ils tiendroient tous deux en leurs temps le siege de Jerusalem. Il les prenoit d'ordinaire avec S. Gerasime, pour compagnons de la retraite qu'il faisoit tous les ans dans le désert, depuis le quatorziéme de Janvier jusqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les amena tous deux à Jerusalem; les ordonna prêtres, & les aggrégea au clergé du saint sepulchre.

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jerusalem, écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace touchant les schismatiques & leur hérésie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé; mais il fit naufrage la nuit, & se soutint quelque-temps sur une piece de bois, qu'il rencontra par hazard. Alors il invoqua à son secours saint Euthymius, qui lui apparut marchant sur la mer, & lui dit, Sçachez que ce voïage n'est point agréable à Dieu, & ne sera d'aucune utilité à la mere des églises, c'est-à-dire, à Jerusalem. Retournez à celui qui vous a envoïé, & lui dites de ma part, qu'il ne se mette point en peine de la séparation des schismatiques: car l'union se fera dans peu sous votre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure, & que vous en fassiez un monastere. p. 86. p. 87.

Aïant ainsi parlé, il enveloppa Fidus dans son manteau, & Fidus se trouva tout d'un coup sur le rivage, & ensuite à Jerusalem dans sa maison, sans sçavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui se souvint de la prophetie de saint Euthymius; sur le changement de la laure en p. 90.

monastere. Il chargea Fidus de l'exécuter, & lui promit toute sorte de secours ; & en effet Fidus bâtit un grand monastere à la place de la laure & du cimetie-
p. 93. re de S. Euthymius : il changea en réfectoir l'ancienne église, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dédicace avec grande solemnité. On célébra la vigile & ensuite la messe, pendant laquelle on mit sous l'autel des reliques des saints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le septiéme jour de Mai, la douziéme année après la mort de S. Euthymius, par consequent l'an 485. Quelque-temps après le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Vita Eutym. ap. Coteler. t. 2. monum. p. 306.

Le patriarche Martyrius, ne pensoit plus à la réünion des schismatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastere de Bethlehem, & leur dit : Mes freres & mes peres, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'église ? Et cela sans sçavoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuïant sur nos propres raisonnemens. Suivons l'exemple des apôtres, & tirons au sort pour les évêques & pour les moines. Si le sort tombe sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes ; s'il tombe sur les évêques, nous communiquerons
p. 307. avec eux. Ils approuverent tous la proposition de Marcien. Le sort fut jetté & tomba sur les évêques ; & aussi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croïant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts, & fit une grande fête à cette réünion. Il n'y eut que deux abbez qui demeurerent opiniâtres : Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monasteres de sainte Melanie, &

Romain qui conduisoit celui de Thecué. Ils furent chassez pour leurs erreurs, & finirent malheureusement, menant une vie errante. C'est ce qui se passa en Palestine sous le regne des Zenon.

An. 482.

LII. Calendion patriarche d'Antioche.

A Antioche Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le siege environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à C. P. un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean surnommé Codonat; mais Calendion vint aussi-tôt à Antioche, où il assembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver son ordination par tous leurs suffrages. Ensuite il envoïa une lettre synodale au pape Simplicius qui le reçut volontiers en sa communion, comme il témoigna à Acace de C. P. par sa lettre du quinziéme de Juillet 482. sous le consulat de Severin.

Theod. lect. lib. II. *Vict. Chr. an.* 42. *Sup. liv.* XI. *n.*

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permission d'apporter à Antioche les reliques de S. Eustathe de la ville de Philippes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette translation se fit avec grande solemnité: tout le peuple d'Antioche alla au-devant jusques à dix-huit milles: & les Eustathiens, qui bien que catholiques étoient demeurez separez jusqu'alors, se réünirent à l'église, c'est-à-dire, qu'il en restoit encore quelques-uns, après la réünion faite sous Alexandre, soixante & dix ans auparavant.

Sup. liv. XXIII. *n.* 26.

LIII. Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extrémité, envoïa tant en son nom que de tout son clergé une députation à Cons-

AN 482.

Felix. ep. 1. to. 4. Conc. p. 1050. C.

Gesta de nom. Acac. p. 1081. D.

tantinople, prier l'empereur qu'après sa mort, ils eussent la liberté de lui choisir un successeur; mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques & ordonné par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & œconome de l'église d'Alexandrie fut chargé de cette députation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie & à son clergé ce qu'ils demandoient, & donna dans sa réponse de grandes loüanges au prêtre Jean. Ensorte qu'à son retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme désigné pour succeder à Timothée; qui peu de temps après mourut en paix la vingt-troisiéme année de son épiscopat, le sixiéme mois, c'est-à-dire, au moins l'an 482. Il étoit si doux, qu'on l'accusoit de foiblesse: car encore que l'empereur lui eût écrit de ne point souffrir que les hérétiques tinssent des assemblées & administrassent le baptême, il ne leur faisoit point de peine. Ensorte qu'ils crioïent dans les places & les églises: quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laissons pas de t'aimer.

Liber. brev. c. 16. Sup. n. 20.

Après sa mort les évêques, les clercs & les moines de sa communion, c'est-à-dire, les catholiques, élurent Jean Talaïa, qui aussi-tôt en donna avis par ses lettres synodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche; mais il ne prit pas assez de soin d'en donner part à Acace de C. P. Il se fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivée par des présens considérables, aïant, comme œconome la disposition de tous les biens de l'église d'Alexandrie. Etant donc élû patriarche, il lui adressa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoïa par un magistrien. Celui-ci n'aïant

Liber. c. 17.

Liber. c. 16.

point trouvé Illus à C. P. ne rendit les lettres ni à l'empereur ni au patriarche Acace ; mais il s'en alla droit à Antioche où étoit Illus.

Acace aïant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçu ses lettres synodales. Il se joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit aussi que Jean l'avoit méprisé ; & tous deux se servirent de patrons que Pierre Monge avoit à la cour pour accuser Jean Talaïa auprès de l'empereur : Soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiscopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu sortir de l'église, & avoit persuadé au même Timothée de recevoir dans les dyptiques le même Dioscore. De plus, ils accusoient Jean de parjure, prétendant que lorsqu'il fut député à C. P. on avoit découvert qu'il briguoit le siege d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace représentoit à l'empereur, que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie ; & qu'en le maintenant dans le siege, on pourroit réünir toute cette église. Il vint aussi des députez de Pierre, offrant de faire cette réünion. Acace les reçut avec grande joïe, & les présenta à l'empereur. *Evagr. III. c. 12.*

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettre, où il déclaroit Jean indigne du siege d'Alexandrie comme coupable de parjure, & jugeoit que pour procurer la réünion des églises d'Egypte, il étoit plus à propos de rétablir Pierre dans ce siege. Le pape Simplicius avoit déja reçu la lettre synodale de Jean, & étoit prêt à con- *Simpl. epist. 17.*

AN. 482.

firmer son ordination; mais il s'arrêta tout court sur la lettre de l'empereur, & lui fit réponse; qu'il suspendoit la confirmation de l'ordination de Jean; mais que pour le rétablissement de Pierre il ne pouvoit y consentir. Il a été, disoit-il, complice, & même chef des hérétiques, & j'ai demandé plusieurs fois qu'il fut chassé d'Alexandrie. La promesse qu'il fait à present de professer la vraïe foi, ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'église, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur que sous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est d'autant plus à craindre, que l'on dit, qu'il est demandé pour pasteur par ceux même avec lesquels il s'est autrefois separé de l'église. Le pape écrivit à Acace dans le même sens le quinziéme de Juin 482.

LIV. Henotique de Zenon.

Gesta de nom. Acac. Liber.

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte & au gouverneur Apollonius de chasser Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en possession du siege patriarchal. Alors Acace avec le secours des patrons de Pierre, persuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en Grec *Honoticon*, que Pierre devoit souscrire en rentrant dans le siege d'Alexandrie. Il est adressé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en substance.

Evagr. III. c. 14. Niceph. XVI. C. Liber. c. 18.

Des abbez & d'autres personnes venerables nous ont presenté des requêtes, pour demander la réünion des églises, & faire cesser les funestes effets de leur division: car plusieurs personnes ont été pri-

vées du baptême, ou de la sainte communion, & il s'est commis une infinité de meurtres. C'est pourquoi nous vous faisons sçavoir, que nous ne recevons autre symbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150 peres de C. P. suivi par ceux d'Ephese, qui ont condamné Nestorius & Eutycés. Nous recevons aussi les douze chapitres de Cyrille d'heureuse mémoire; & nous confessons que Notre-Seigneur Jesus-Christ Dieu, fils unique de Dieu, qui s'est incarné en verité, consubstantiel au Pere selon sa divinité, & consubstantiel à nous selon son humanité; le même qui est descendu & s'est incarné du Saint-Esprit & de la Vierge Marie mere de Dieu, est un seul fils, & non deux. Nous disons que c'est le même fils de Dieu qui a fait des miracles & qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Mais nous anathematisons quiconque croit ou a cru autre chose autrefois à Calcedoine ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychés & leurs sectateurs. Réünissez-vous donc à l'église notre mere spirituelle; étant dans les mêmes sentimens que nous. Tel est l'henotique de Zenon, dont le venin est qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoïé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur, pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon & les apocrisiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace *Liber. c. 17.*

communiqua avec eux, & avec les autres Egyptiens qui se trouverent à C. P. & qui reçurent l'henotique, quoique jusques-là ils eussent été heretiques.

Evagr. III. c. 13. Il permit aussi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche d'Alexandrie, sur la simple promesse de réünion. Pergamius qui venoit d'être déclaré duc d'Egypte, y porta avec les députez, les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite; mais Pierre Monge reçut l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Proterius avec lesquels il communiqua; & prenant l'occasion d'une fête, que l'on célebroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'église, & fit lire l'henotique publiquement.

Victor. Tun. Chr. *Liber, c. 18.* Il anathematisa le concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon, il ôta des diptyques les noms de Proterius & Timothée Solofaciole, & y mit ceux de Dioscore & de Timothée Elure. Il déterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'église, & *Evagr. III. c. 16.* le mit hors de la ville dans un lieu désert. Acace de C. P. en fut averti par Calendion d'Antioche & *c. 17.* par d'autres, & embarrassé de cette conduite de Pierre Monge, il envoïa des gens pour s'en éclaircir; mais Pierre les assura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre où il approuve expressément le concile de Calcedoine, se plaignant seulement du zele indiscret, & de la légereté de son peuple qui veut le gouverner plûtôt que de lui obéïr.

Liber. c. 18. Il écrivit de même au pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcedoine; quoique dans le même temps, il voulut persuader au peuple d'Alexandrie,

xandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconſtante, aliena de lui pluſieurs de ſon propre parti. Dès le commencement il y en eut qui ſe ſéparerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathematiſoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'eſt-à-dire, ſans chef, parce qu'ils s'aſſembloient ſeparément, & ne ſuivoient pas leur patriarche. Et quoiqu'enſuite il anathematiſât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui. *Leont. de Sect. act. 5.*

Jean Talaïa étant chef d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit paſſé, & par ſon conſeil il s'adreſſa à Calendion patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres ſynodales en ſa faveur, & appella au pape Simplicius, comme avoit fait ſaint Athanaſe. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de C. P. mais Acace lui répondit, qu'il ne connoiſſoit point Jean pour évêque d'Alexandrie, qu'il avoit reçu Pierre Monge en ſa communion, en vertu de l'henotique de Zenon; ce qu'il avoit fait, contre l'avis du pape à la verité, mais pour la paix des égliſes & par ordre de l'empereur. *Lib. c. 18.* *Geſta de nomi Acac.*

Le pape mal ſatisfait d'Acace lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à ſa communion un heretique condamné; & qu'il ne ſuffiſoit pas que Pierre Monge embraſsât la communion de l'égliſe catholique, ſuivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit auſſi le concile de Calcedoine & la lettre de S. Leon.

Tandis qu'Acace déliberoit ſur la réponſe qu'il

AN. 483.

LVI. Mort du pape Simplicius & ses decretales.

Sup. n. 34. Lib. Pontif.

devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut après avoir tenu le saint siege quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à S. Pierre le second jour de Mars 483. Il dédia l'église de S. Etienne au mont Celius: celle de S. André au mont Esquilin, à present ruinée: un autre de S. Etienne près de S. Laurent, une autre de sainte Bibienne. Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toujours près certaines églises, pour administrer le baptême & la penitence en cas de nécessité; sçavoir à S. Paul pour le premier quartier de Rome, à saint Laurent pour le troisiéme, à S. Pierre pour le sixiéme & septiéme; peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Decembre & de Fevrier, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-six évêques en divers lieux.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous *Epist. 1.* en reste trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de son zéle, il le fait son vicaire en Espagne, pour veiller à la con- *Epist. 2.* servation des canons. La seconde, à Jean évêque de Ravenne, en datte du trentiéme de Mai 482. il le reprend séverement de ce que par envie, il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui & avec violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance, mérite de perdre son privilege; c'est pourquoi, mon frere Gregoire gouvernera l'église de Modene, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adressera à nous. Et pour le soulager dans la nécessité où vous l'avez réduit, il aura près de Boulogne une terre de trente sols d'or de revenu libre

pendant sa vie, la propriété conservée à l'église de Ravenne. Au reste nous vous déclarons, que si à l'avenir, vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous serez privé des ordinations de l'église de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troisiéme lettre du pape Simplicius est dattée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adressée à Florentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par votre relation, que Gaudence évêque d'Aufinium a fait des ordinations illicites; c'est pourquoi nous lui ôtons entierement la puissance d'ordonner; & nous avons écrit à notre frere l'évêque Severe, qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin. Ensorte que ceux que Gaudence a ordonnez contre les regles, soient privez du ministere ecclesiastique. Il aura seulement la quatriéme partie des revenus de l'église, & des oblations des fideles, dont il ne sçait pas user. Deux portions seront emploïées aux réparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & administrées par le prêtre Onagre, sous peine de déposition, s'il en abuse. La derniere partie sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Les vases sacrez, qui ont été alienez, seront rétablis à la diligence de Severe, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu que Gaudence s'est approprié pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus ecclesiastiques sont à remarquer.

Après la mort du pape Simplicius, le saint siege ne vaqua que six jours, pendant lesquels il se tint à S. Pierre une assemblée du clergé & des magistrats, où Basile préfet du prétoire, & tenant la place du

Lib. Pont. in Simpl. Conc. 4. Rom. to. 4. conc. p. 1334. E.

roi Odoacre, parla ainsi : Vous vous souvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce monde, on ne fit point d'élection sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons, que l'on ait entrepris quelque chose sans nous ; & s'il plaît à votre grandeur & à votre sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur ; & nous établirons pour nous & nos successeurs la loi suivante.

Qu'aucun heritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vases sacrez, qui appartiennent à l'église, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être alienez à quelque titre, ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élû évêque, & par ses successeurs. Autrement que l'alienation soit nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti ou reçu la chose, soit anatheme. Sans que l'acquereur de l'heritage se puisse prévaloir de la prescription ; au contraire il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui & ses heritiers. Et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle aliénation. Toutefois les meubles peu utiles à l'église, ou de difficile garde, pourront être vendus après une juste estimation, pour être emploiez en œuvres pies.

LVII. Felix pape.

Lib. Pontif. Brev. Liber. c. 18. p. 769. Gesta de nom. Acac.

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Fasciole, qui tint le saint siege près de neuf ans. Jean Talaïa continua de solliciter auprès de lui son rétablissement dans le siege d'Alexandrie ; & le pape lui donna l'église de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, &

mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de Constantinople : car comme on lui disoit qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon & de Jean qui qui s'étoit aussi intrus à Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressoient à lui, & ne pas même les voir ; & toutefois il avoit envoïé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'église de Tyr. *Sup.*

Le pape Felix voïant donc que les lettres de son prédecesseur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace se joüoit de la discipline de l'église : il tint un concile dans l'église de saint Pierre, où il choisit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Misene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenseur de l'église Romaine, & les envoïa avec cette instruction. Que Pierre Monge fût chassé de l'église d'Alexandrie : qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avoit presenté au pape contre lui, & qu'on lui dénonçât de prononcer anatheme contre Pierre Monge. Le pape chargea ces légats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon. *Theopha. Zen. an. 11. p. 113. B. Evagr. III. hist. c. 38.*

LVIII. Lettres à Acace & à Zenon.

Felix ep. 1. tom. 8. Conc. p. 1049.

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer, par les lettres du pape Simplicius. Vous deviez, dit-il, representer à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'heresie, qu'il avoit

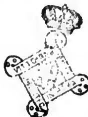
abattuë, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même. Car on sçait assez le credit que vous avez auprès du prince. Où est, mon frere Acace, le travail que vous avez emploïé contre le tyran heretique ? Il veut dire, contre Basilisque. Voulez-vous en perdre la recompense ? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré ? Voulez-vous fuïr comme le mercenaire ; ou plûtôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau ? Ne craignons rien pour l'église, après les promesses de J. C. mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille & vous exhorte à corriger le passé, & ne pas souffrir que toute l'église soit remise en péril par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera, telle que nous l'avons reçûë de nos peres, dès cette vie ; c'est s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui le pourroit faire penser.

Ep. 2. p. 1053. Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoïe ses légats, pour lui faire part de son ordination, & s'acquitter de ses premiers devoirs. Ensuite il se plaint que l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son prédecesseur, pour le repos de l'église d'Alexandrie ; & qu'il semble se vouloir séparer de la confession de S. Pierre, & par conséquent de la foi de l'église universelle. Souvenez-

vous, dit-il, de ce qu'il a abattu vos ennemis, & vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombez en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bienheureux pape Leon ; & vous avez recouvré la puissance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiez le nom d'empereur ; cherchez à vous rendre Dieu propice, plûtôt que d'attirer son indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédecesseurs Marcien & Leon d'auguste mémoire ; suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime. Suivez celle que vous avez professée vous-même : faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédecesseur, quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même, pour le feliciter de son retour à Alexandrie, comme en étant le véritable évêque : d'où il s'ensuit que Pierre, qui en avoit été chassé, étoit un faux évêque & un partisan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que si dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils seroient déposés & chassés de toute l'Egypte. Vous avez voulu que ceux qui avoient été ordonnez par Pierre ou par l'heretique Timothée déja mort, fussent reçus à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le temps marqué. Mais vous n'avez point voulu que la cause de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez déclaré, que si

Timothée venoit à mourir, vous ne souffririez point qu'on lui donnât de successeur, qui ne fût pris entre les clercs catholiques, & consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de Jesus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous en avez chassé vous-même ? Et ensuite : N'est-ce pas lui, qui depuis trente ans, aïant abandonné l'église catholique, est le sectateur & le docteur de ses ennemis, & toujours prêt à repandre le sang ? Enfin comme Dieu a délivré l'état du tyran heretique ; délivrez l'église de ceux qui enseignent l'heresie, & ramenez le siege de saint Marc à la communion de saint Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoïa à C. P. par les évêques Vital & Misene ses légats.

Fin du sixiéme Tome.



TABLE

TABLE
DES MATIERES.

A

B

D

E

N

V

Fin de la Table des Matieres.



PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & féaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Pierre Aubouin, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de notre bonne Ville de Paris, nous aiant fait exposer qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le sieur Abbé Fleury, ci-devant sous-Precepteur de nos très-chers Petits Fils les Roi d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires: Nous avons permis & permettons par ces Presentes ausdits Aubouin & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre, & faire vendre, & débiter par tout notre Roiaume, pendant le temps de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent étre, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de nostre Chasteau du Louvre, & un dans celle de nostre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelypeaux Comte de Ponchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans, ou leurs aians cause pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-sixiéme jour de Janvier, l'an de grace mil sept cens cinq, & de notre regne le soixante-deuxiéme. Signé par le Roy en son Conseil, LE COMTE.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 308. page 422. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 27. Janvier mil sept cens cinq.

Signé, P. EMERY, Syndic.





